



**HAL**  
open science

# Habitants et territoires dans un grand périmètre irrigué en Syrie : de la création à la liquidation d'une ferme d'Etat (Établissement Al-Assad - Projet de l'Euphrate - 1971-2010)

Roman-Oliver Foy

► **To cite this version:**

Roman-Oliver Foy. Habitants et territoires dans un grand périmètre irrigué en Syrie : de la création à la liquidation d'une ferme d'Etat (Établissement Al-Assad - Projet de l'Euphrate - 1971-2010). Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2014. Français. NNT : 2014PA010613 . tel-02149884

**HAL Id: tel-02149884**

**<https://theses.hal.science/tel-02149884>**

Submitted on 6 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École doctorale de Géographie de Paris

**HABITANTS ET TERRITOIRES**  
**DANS UN GRAND PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ EN SYRIE**  
*De la création à la liquidation d'une ferme d'État*  
(Établissement Al-Assad – Projet de l'Euphrate – 1971-2010)

Thèse de Doctorat en Géographie  
Présentée et soutenue le 5 décembre 2014

Roman-Oliver FOY  
Sous la direction du Professeure Martine TABEAUD

**Jury composé de**

Habib AYEB, Maître de conférences HDR, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis  
Frédéric LANDY, Professeur, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, *Rapporteur*  
Élisabeth LONGUENESSE, Directrice de recherches, CNRS  
François MOLLE, Directeur de recherches, IRD, *Rapporteur*  
Martine TABEAUD, Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Directrice*  
Bernard TALLET, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, *Président*  
Hayat TOUCHAN, Professeure, Université d'Alep



Photographie de couverture :

Champs irrigués et pâturages dans l'Établissement Al-Assad en Syrie

© Roman-Oliver Foy, février 2009



## كلمة شكر

إلى علي وعائلته، إلى أبو فيصل وعائلته، إلى عموشة ومحمد وأبو عبود وكافة عائلتهم. لقد استقبلتموني بينكم لوقت طويل وساعدتموني على القيام بكل أشغالي التطبيقية وبحوثي، مع فلاحى ومتساكنى المنطقة، لكي أتمكن من إتمام رسالة الدكتوراه على أكمل وجه. فقد تعلمت منكم الكرامة والضيافة، لكم منى جزيل الشكر والامتنان والتقدير.

إلى مهند، وماجد، أصيلا قرية عين البمانع، وعائلتهما. علاء وشادي، من قرية الجلاء، وعائلتهما. ماجد من قرية الثانية، أحمد وعبد اللطيف من قرية الخامسة، أبو مصطفى وحازم أصيلا قرية كن سفرة. إلى أحمد ونوري العريف أصيلا مدينة مسكنة. إلى رائف وفراس وعائلتهما أصيلا قرية الخدراف. الشكر كل الشكر لكل ما قدمتموه لي من مساعدة وخدمات.

أهدى هذه أطروحة إليكم

## REMERCIEMENTS

En m'inscrivant en doctorat, je me retrouvai au pied d'une immense montagne, dont le sommet était masqué d'épais nuages noirs ; je devais grimper tout en haut. Cette ascension n'aurait pas été possible sans le soutien de celles et ceux qui m'ont accompagné pendant tout ou partie de ce voyage. Je souhaite ici leur écrire toute ma reconnaissance.

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement Martine Tabeaud qui a encadré ce travail. Je lui suis très reconnaissant de m'avoir mis le pied à l'étrier en me proposant de participer au programme franco-syrien qu'elle montait, puis de n'avoir jamais été avare de son temps, sur le terrain et à Paris, des premières ébauches de projet à la rédaction finale. Merci pour votre rigueur et votre exigence qui m'ont à chaque étape poussé à aller plus loin.

Je remercie également Hayat Touchan, professeure à l'Université d'Alep et responsable syrienne du programme franco-syrien duquel j'étais membre lorsque j'étais en Syrie, qui m'a toujours soutenu dans mon travail, même lorsque les difficultés auraient pu justifier de tout arrêter. Sans vous, il est évident qu'effectuer les entretiens qui servent de matériau principal à cette thèse n'aurait pas été possible.

Je remercie aussi Salim Badlissi, agroéconomiste et géographe aleppin, qui m'a accompagné depuis le début de cette thèse, à Paris lorsque le programme duquel il est l'initiateur se constituait, puis en Syrie, à l'Université d'Alep. Sa profonde érudition et son expertise m'ont permis de mieux comprendre non seulement l'histoire et la culture de la Syrie, mais également les enjeux hydrauliques et agraires dans ce pays. Merci pour nos longues discussions et vos nombreux conseils qui m'ont énormément enrichi.

Je tiens également à remercier les membres du jury, qui ont accepté de lire cette thèse et de la discuter, Habib Ayeub, maître de conférences à l'Université Paris 8, Frédéric Landy, professeur à l'Université Paris 10, Élisabeth Longuenesse, directrice de recherche au CNRS, François Molle, directeur de recherche à l'IRD et Bernard Tallet, professeur à l'Université Paris 1.

L'Institut français du Proche-Orient m'a offert la possibilité d'effectuer mes recherches en tant que boursier pendant deux ans et d'être dans un environnement où j'ai pu recevoir les conseils de nombreux chercheurs. Je remercie particulièrement Myriam Ababsa, qui avait déjà travaillé sur la décollectivisation dans le Projet de l'Euphrate syrien, qui a eu la gentillesse de partager avec moi son expérience de ce terrain et dont les travaux m'ont beaucoup servi. J'ai également une pensée pour ses membres (notamment Jamal Barout, Louma Saman, Myriam Catusse, Laura Ruiz de Elvira, Thierry Boissière, Mohammad Al-Dbiyat), ainsi que pour sa responsable des études contemporaines et son directeur de l'époque, Élisabeth Longuenesse et François Burgat, pour leur aide, leurs encouragements et leurs conseils.

L'Université d'Alep et l'Agence universitaire de la francophonie m'ont offert les moyens d'effectuer un travail de terrain approfondi et de me familiariser avec le milieu universitaire syrien. J'ai notamment une pensée pour ses étudiants, rencontrés à la faculté d'agronomie ou au campus, Fadi, Daoud, Hazem, Dalia, Muhannad, Faraj, Rana, Oqba, Hani, Maha, pour leur gentillesse et leur chaleur humaine.

Je remercie également Xavier Browaeys, pour ces très agréables et enrichissants moments sur le terrain lors de la réalisation du film sur l'Établissement Al-Assad ; Burhan

Ghalioun, qui a accepté que je participe pendant un an à son séminaire de sociologie du monde arabe ; François Debaine, qui m'a transmis et permis d'utiliser de nombreuses images satellites qu'elle exploitait dans le cadre du programme « Marges arides du Croissant fertile » ; Florence Bonnaud, qui m'a formé en cartographie.

Sans doute n'aurai-je pas travaillé sur la grande hydraulique en Syrie si je n'avais pas auparavant effectué mon mémoire de Master 1 sur l'hydraulique villageoise au Mali. C'est là que tout a commencé, grâce à Marie-France Gignoux, qui m'a permis de rencontrer de nombreux acteurs du milieu associatif français et malien, et Kagou Cissé, qui m'a accompagné durant mes tous premiers pas sur un terrain étranger, dans la région de San, au sud du Mali.

J'ai également une pensée pour mes camarades de l'ENeC (Jack, dont l'aide dans plusieurs points de traduction a été précieuse, Maïté, Alexis, Delon, Charlotte, Marie-Jo, et tous les autres), de l'Université Paris 1 (Camille, Charlotte, Khawla, Maher), de l'Université d'Orléans (Virginie, Vanda, Sylvain), de bibliothèque (Cécile, Grégory, Masaoud, qui m'a aidé à traduire certains textes) et d'ailleurs (Maïa, Vasco).

Mes pensées mes plus chers vont à mes proches, qui m'ont beaucoup soutenu tout au long de cette aventure. Mes plus vieux amis, Julien, Toinou, Séboune, Alex, Seb, Manou, Olive. Ma mère, pour sa gentillesse et son soutien, notamment durant la dernière année de ce travail, mon père, pour ses précieuses relectures, et mes frères, le clan, Nathanaël, qui a relu rigoureusement une partie de cette thèse, ainsi que Virgile et Lorenzo, pour leur entrain.

Enfin, ma dette est immense en vers tous les habitants de l'Établissement Al-Assad, qui m'ont accueilli comme un des leurs. Ils subissent aujourd'hui les affres quotidiennes de l'horreur. Cette thèse leur est dédiée. C'est sans doute bien insuffisant étant données la fraternité et l'indulgence dont ils ont fait preuve à mon égard, à moi, un étranger, qui aurait tant aimé sortir plus souvent de ma posture de chercheur.

Évidemment, comment ne pas également dédier ce travail à tous les Syriens. Traitant d'un sujet précis et limité dans le temps, cette thèse brosse pendant des centaines de pages un tableau qui tendrait à faire oublier le drame actuel que vit ce pays. Il faut cependant garder à l'esprit qu'à l'heure où ces analyses sont présentées, la Syrie est à feu et à sang et que ses habitants ne peuvent même plus jouir de la consolation de rêver à des lendemains meilleurs...





## Règles de transcription

Les règles de translittération suivies dans cette thèse sont celles de l'*International Journal of the Middle East Studies* :

ء	'	ط	ṭ
ب	b	ظ	ẓ
ت	t	ع	'
ث	th	غ	gh
ج	j	ف	f
ح	ḥ	ق	q
خ	kh	ك	k
د	d	ل	l
ذ	dh	م	m
ر	r	ن	n
ز	z	ه	h
س	s	و	w
ش	sh	ي	y
ص	ṣ	ة	a
ض	ḍ		

L'article « ال » est transcrit par al ou –l. J'ai en revanche renoncé à ajouter la lettre /t/ après le /a/ de la « *tā' marbūrta* » lorsqu'elle est suivie d'un complément. Les voyelles courtes sont transcrites par les lettres /u/, /i/ et /a/.

L'écriture usuelle des noms et mots couramment employés en français (« cheikh », « Euphrate »), ainsi que les capitales de gouvernorat (« Homs », « Alep »), a été conservée. C'est la graphie « Al-Assad » qui a été employée.

Dans les citations, j'ai conservé la translittération choisie par les auteurs.

Les citations issues de discours écrits en arabe sont traduites en français dans le corps du texte. Lorsque c'est jugé nécessaire, tout ou partie de la citation originale est rédigé en arabe en note de bas de page. Toutes les fois où c'est possible, c'est l'alphabet arabe qui est utilisé. Sinon, les règles de translittération sont celles indiquées ci-dessus.

Les citations tirées des entretiens enregistrés auprès d'habitants de l'Établissement Al-Assad sont traduites en français dans le corps du texte. Lorsque c'est jugé nécessaire, tout ou partie de la citation originale est rédigé en arabe en note de bas de page. Toutes les fois où c'est possible, c'est l'alphabet arabe qui est utilisé. Sinon, les règles de translittération sont les mêmes que celles indiquées ci-dessus pour l'arabe littéral. Par exemple, j'ai transcrit la consonne postalatale sonore « g » et la consonne affriquée « dj » par la lettre « q » ; de même, j'ai transcrit la consonne affriquée « tsh » par la lettre « k ». En outre, j'ai conservé l'orthographe de l'arabe standard, sauf lorsque le terme employé par les interlocuteurs n'existe pas dans ce système linguistique, et en évitant certaines formes trop spécifiques de l'écrit, en particulier le « *tanwīn* » qui n'est presque jamais transcrit (sauf lorsque cette forme est couramment employée en arabe dialectal, par exemple dans « *ṭab'ān* »). Ce choix de ne pas transcrire les termes et les phrases des interlocuteurs en suivant leurs propres prononciations est lié à deux raisons. D'une part, étant donné que les variations dialectales peuvent être des marqueurs non seulement régionaux mais également sociaux<sup>1</sup>, je n'ai pas voulu courir le risque de « *naturaliser, d'éterniser et d'aggraver les différences sociales* »<sup>2</sup>. D'autre part, d'un interlocuteur à l'autre, les formes employées sont variables non seulement parce qu'ils ne viennent pas tous de la même région mais également car ils s'adressent à un étranger. À ce titre, la plupart des personnes a tendance à employer des formes dialectales mixtes, ce qui enlève l'intérêt d'une transcription phonétique qui viserait à insister sur des spécificités sociolinguistiques locales<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour N. Haeri, il y a des différences de prestige entre les variations du dialecte égyptien (HAERI Niloofar, 1997, « The Reproduction of Symbolic Capital. Language, State, and Class in Egypte », *Current Anthropology*, vol. 38, n° 5, pp. 796-797) ; il est probable que ce soit également vrai en Syrie.

<sup>2</sup> BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 246

<sup>3</sup> Pour des précisions sur le dialecte « *shāwi* », typique de la région de Maskana, voir : CANTINEAU Jean, 1936, « Études sur quelques parlers de nomades arabes d'Orient », *Annales de l'Institut d'Études Orientales d'Alger*, n° 1-2, pp. 1-237 ; YOUNES Igor, HÉRIN Bruno, 2013, « Un parler bédouin du Liban. Note sur le dialecte des 'Atīḡ (Wādī Xālid) », *Journal de Linguistique Arabe*, n° 58, pp. 32-65.

# SOMMAIRE

## ***INTRODUCTION GÉNÉRALE : QUARANTE ANS DE CHANGEMENTS***

### ***HYDRAULIQUES ET AGRAIRES À TRAVERS LE REGARD DES HABITANTS..... 15***

- I) Problématique : Habiter un espace bouleversé par des grands changements hydrauliques et agraires..... 16
- II) Les recherches sur la grande hydraulique et le collectivisme agraire : un manque de prise en compte des changements vécus par les habitants en tant que tels ..... 19
- III) L'Établissement Al-Assad : territorialisation, déterritorialisation et reterritorialisations dans le Projet de l'Euphrate ..... 28
- IV) L'évolution des modes d'habiter dans un environnement maintes fois bouleversé ..... 30
- V) Recueillir la parole d'habitants..... 35
- VI) Un plan chronologique qui souligne le rôle des événements marquants..... 45

### ***PREMIÈRE PARTIE : DU « DÉSERT » À LA FERME D'ÉTAT : MÉMOIRES D'UNE***

### ***RÉVOLUTION..... 49***

#### **Chapitre 1 : Avant les aménagements hydrauliques : souvenirs flous d'appropriations**

##### **« originelles » de l'espace ..... 53**

- I) Les limites de la mémoire collective ..... 54
- II) La mémoire : ce qu'il reste du passé pour éclairer le présent ..... 59
- III) Vagues de sédentarisation à l'ouest de l'Euphrate et processus d'appropriation depuis l'empire ottoman ..... 67
- IV) Habiter le plateau avant les aménagements hydrauliques ..... 83
- V) La grande hydraulique : une perspective moderniste faisant fi des spatialités précédentes ..... 95

#### **Chapitre 2 : Construction du périmètre irrigué et collectivisation agraire : naissance d'un**

##### **territoire et modification des spatialités individuelles et collectives ..... 109**

- I) La création de l'Établissement Al-Assad : nouveaux contenants, nouveaux contenus..... 111
- II) Naissance d'un territoire et négation des appropriations antérieures de l'espace : souvenirs et empreinte d'une violence subie..... 122
- III) Le Projet de l'Euphrate et l'Établissement Al-Assad : territorialisations issues de logiques politiques, idéologiques et économiques..... 139
- IV) L'Établissement Al-Assad : un nouveau territoire attractif..... 166

### ***DEUXIÈME PARTIE : VIE ET MORT DE LA FERME D'ÉTAT : UNE EMPREINTE***

### ***PROFONDE SUR L'ESPACE ..... 183***

#### **Chapitre 3 : Une ferme d'État en pratique : vie en collectivité, contrôle économique et social et rigidités dans un environnement complexe ..... 186**

- I) Un corpus mêlant entretiens et sources de seconde main ..... 187
- II) Souvenirs de la vie quotidienne et professionnelle dans la ferme d'État : une collectivité d'individus pris en charge par une seule et même structure ..... 194
- III) Concevoir et organiser un énorme projet : le tout appréhendé comme la somme des parties ..... 223
- IV) La mise en place de longues chaînes de commandement : la prééminence de la conception sur l'exécution ..... 242
- V) Une structure qui s'accorde mal avec la complexité de l'activité agricole et des phénomènes sociaux 268

#### **Chapitre 4 : Un vide à remplir : liquidation de la ferme d'État, reterritorialisations et**

##### **(ré)appropriations de l'espace par les habitants ..... 284**

- I) Un changement récent ..... 285
- II) La déterritorialisation de la ferme d'État : « Déluge au pays du Baas » ..... 293
- III) Une liquidation décidée à Damas et à inscrire dans la durée ..... 305

IV) (Ré)appropriations de l'espace et reterritorialisations par le bas : des démarches interminables pour les habitants .....	330
V) Une décision comportant certaines lacunes et dont l'application prend du temps .....	342
<b>TROISIÈME PARTIE : LE PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ SANS LA FERME D'ÉTAT :</b>	
<b>ENTRE AUTONOMISATION ET PRÉCARISATION DES HABITANTS.....</b>	<b>355</b>
<b>Chapitre 5 : Habiter, cohabiter, s'organiser : permanences et remodelages des pratiques, des groupes et des identités .....</b>	<b>358</b>
I) Un cadre d'analyse inchangé en dépit de la restructuration des cadres territoriaux et identitaires .....	359
II) Une diversification des modes d'habiter depuis la disparition de la ferme d'État.....	367
III) De nouveaux cadres territoriaux, un nouveau centre .....	390
IV) « <i>La lutte des places</i> » dans un contexte de pénurie : vers la construction d'identités conflictuelles ..	401
V) « <i>Soi-même comme un autre</i> » : des identités et des logiques de regroupement variables en fonction des contextes.....	436
<b>Chapitre 6 : Se faire une place dans le périmètre irrigué : restructurations sociales dans un contexte de retrait du secteur public .....</b>	<b>454</b>
I) Qualifier les individus et les rapports sociaux .....	454
II) La valorisation de l'effort contre la dénonciation de la précarisation.....	462
III) Une inégalité d'accès à des sources de revenus qui se diversifient dans un contexte de croissance démographique .....	473
IV) Diversification des sources de revenus et multiplication des trajectoires : vers une accentuation des inégalités socio-économiques.....	488
V) La décollectivisation dans l'Établissement Al-Assad : une décharge de l'État ? .....	513
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE : PÉRIPÉTIES ET VICISSITUDES DE L'ESPRIT DU</b>	
<b>LIEU D'UN GRAND PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ EN SYRIE .....</b>	<b>529</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE .....</b>	<b>535</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>562</b>
<b>Annexe 1 : Liste des personnes interrogées dans un cadre formel.....</b>	<b>563</b>
<b>Annexe 2 : Les habitants du Projet de l'Euphrate dans la crise syrienne : une moindre contestation du régime ba'athiste par des manifestations (2011 – 2013) .....</b>	<b>572</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>581</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>584</b>



"إسال مجرب ولا تسال حكيم"

مثل سوري

« Interroge l'expérience, pas l'expertise »

Proverbe syrien

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE : QUARANTE ANS DE CHANGEMENTS HYDRAULIQUES ET AGRAIRES À TRAVERS LE REGARD DES HABITANTS**

Ouvrir un site de cartographie en ligne, se mettre en « mode satellite » et y observer des grands périmètres irrigués à travers le monde est un bon moyen de réaliser l'ampleur des travaux nécessaires à la réalisation de grands ouvrages hydrauliques, en particulier lorsqu'ils se situent en milieu semi-aride. Sur le plateau de Maskana, à l'ouest du lac Al-Assad en Syrie, un ensemble d'aménagements hydro-agricoles a été bâti entre 1970 et 2000. Sur l'image satellite, ceux-ci sont représentés par une large bande en forme de croissant, longue d'une centaine de kilomètres, dont le vert offre un contraste frappant avec le jaune orangé de la steppe environnante. Agrandir l'échelle de l'image permet alors de distinguer la structure que forment les casiers d'irrigation. Le quadrillage est régulier, ce qui dénote une organisation stricte et rationnelle. C'est officiellement l'œuvre du parti Ba'ath, de même que le grand lac, également en forme de croissant, qui sert de retenue au Barrage de l'Euphrate.

Vus du sol, de l'intérieur, ces aménagements prennent une autre dimension. Ce coin du monde n'a pas seulement été construit, il est habité. Derrière le gigantisme apparent de ces projets hydrauliques, ce sont des hommes et des femmes qui ont monté les canaux et creusé les drains, et qui depuis cultivent les champs, récoltent, encadrent des groupes de travailleurs, s'approprient des parcelles, partent parfois chercher du travail ailleurs. Outre ces activités économiques, ils vivent, simplement, s'installent dans des maisons, fondent des familles, ont des enfants qui vont à l'école et qu'ils doivent soigner, achètent de la nourriture et des équipements dans les marchés, ont des loisirs. Ce faisant, ils emportent avec eux des histoires, entretiennent des souvenirs, revendiquent des identités, formulent des désirs... Ces individus ne sont pas seulement des agents au service d'une organisation qui les dépasse. Ils composent l'organisation elle-même. Ils interagissent avec d'autres individus, font des choix, cherchent à répondre à leurs propres intérêts qui parfois coïncident avec l'intérêt collectif, parfois non. Au-delà de l'histoire politique de l'aménagement de l'Euphrate, c'est l'histoire de ces hommes et de ces femmes, à travers les changements qu'ils ont vécus, que je me propose de raconter dans cette thèse.



## **I) Problématique : Habiter un espace bouleversé par des grands changements hydrauliques et agraires**

Les fermes d'État et les grands périmètres irrigués conçus dans les États postcoloniaux sont le résultat de politiques publiques volontaristes visant à légitimer des prises de pouvoir récentes à la tête de pays nouvellement indépendants<sup>4</sup>. Ces interventions débouchent sur la création de territoires (section III. A du chapitre 2), ce qui implique des changements dans les modalités d'appropriation et de contrôle de l'espace. Ce faisant, l'ampleur des aménagements et la volonté de créer un « homme nouveau » modifient non seulement les modes de production agricoles, mais plus généralement les formes de l'habitat, les services publics auxquels ont accès les habitants et les paysages qui les entourent. Ainsi, c'est l'ensemble de la vie quotidienne et professionnelle des habitants et les représentations qu'ils se font d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement sur lesquels ces interventions agissent (chapitres 1, 2 et 3).

Les processus de décollectivisation et de retrait du secteur public dans les grands périmètres irrigués, phénomènes qui concernent depuis le début des années 1980 de nombreux pays du monde (sections III.C et III.D du chapitre 4), constituent dans ces conditions des déterritorialisations partielles ou totales. Bien que de nouveaux cadres territoriaux puissent remplacer les anciens, les modalités d'appropriation et de contrôle de l'espace s'en trouvent encore modifiées. Le retrait du secteur public implique non seulement un accès aux ressources hydrauliques et foncières plus concurrentiel<sup>5</sup>, mais également une diminution de la régulation de l'occupation des sols et une dégradation des services publics (chapitres 4, 5 et 6). Ainsi, une nouvelle fois, l'ensemble des conditions de vie des habitants est bouleversé.

Cette thèse porte sur l'Établissement Al-Assad, un grand périmètre irrigué situé à l'ouest du lac Al-Assad et au nord de la Syrie et exploité en ferme d'État de 1980 à 2000. Elle vise à analyser les changements hydrauliques et agraires non pas en se focalisant sur les

---

<sup>4</sup> SCOTT James. C., 1998, *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, pp. 3-4 ; MOLLE François, MOLINGA Peter P., WESTER Philipus, 2009, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission : Flows of Power, Flow of Water », *Water Alternatives*, Vol. 2, n° 3, pp. 333-334

<sup>5</sup> Cette dynamique ne concerne d'ailleurs pas que les grands périmètres irrigués et les anciennes fermes d'État, mais l'ensemble des ressources « naturelles » (CHALÉARD Jean-Louis, MESCLIER Évelyne, 2010, « Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Annales de géographie*, n° 676, pp. 587-589 ; MOLLINGA Peter P., 2010, « Hot Water after the Cold War : Water Policy Dynamics in (Semi)-Authoritarian Regimes », *Water Alternatives*, vol. 3, n° 3, pp. 513-514 ; DAHOU Tarik, ELLOUMI Mohamed, MOLLE François, 2013, « Appropriations et conflits autour des régimes d'accès aux ressources renouvelables », *Études rurales*, n° 192, p. 9).

intentions de l'État, perspective déjà adoptée à de nombreuses reprises et dans de nombreux pays, mais en passant par le point de vue de ceux envers qui ces politiques publiques sont dirigées, c'est-à-dire les habitants des aménagements hydro-agricoles (en particulier ceux qui résident ou ont déjà résidé dans les frontières du périmètre irrigué). De quoi ces individus se souviennent-ils lorsqu'ils évoquent les changements qui se sont traduits par la prise de contrôle de l'espace par l'État, puis par le retrait du secteur public ? Comment, dès lors, habitent-ils actuellement<sup>6</sup> l'espace, à la fois en étant porteurs de mémoires plurielles et en formulant des projets pour l'avenir ?

Passer par le point de vue des individus permet de présenter une lecture réaliste des processus tels que la création et la disparition d'une ferme d'État ou la construction et l'exploitation d'un grand périmètre irrigué. Comme l'écrivent Z. Ghazzal, B. Dupret et Y. Courbage à propos des recherches sur la Syrie, « *la tendance à tout attribuer à l'État et à ses institutions propose une solution facile et, en définitive, ne résout rien. Symboles et représentations du pouvoir doivent être analysés du point de vue des usagers dont procèdent les formes concrètes et effectives des relations économiques, politiques et sociales. Dans cette tendance à ne considérer les choses que sous leur angle politique, les analyses atteignent un rare degré de généralité et d'imprécision. On dispose de très peu d'analyses concrètes, décrivant, par exemple, comment une usine passe d'un régime capitaliste à celui du socialisme d'État ; ou, inversement, comment l'on passe du dirigisme étatique au régime capitaliste. Ces analyses microsociologiques s'avèrent pourtant essentielles, non seulement pour étudier les transformations historiques qui conduisirent à un contrôle de l'État sur l'économie, mais aussi pour comprendre les enjeux de la privatisation, présentée aujourd'hui comme l'alternative par excellence au monopole étatique* »<sup>7</sup>.

Considérer les individus comme des habitants et non seulement comme des travailleurs, des agriculteurs ou des détenteurs de droits fonciers permet de ne pas les réduire à des caractéristiques professionnelles ou aux rapports qu'ils entretiennent avec la terre agricole. D'une part, au cours de la quarantaine d'années que traite cette thèse, tous, sauf les plus jeunes, ont changé d'identité professionnelle au moins une fois et il est difficile dans ces conditions de leur en choisir une plutôt qu'une autre. D'autre part, dans le corpus utilisé pour

---

<sup>6</sup> Comme les enquêtes ont été réalisées en 2008-2010 et que je ne suis pas retourné sur le terrain depuis, le propos présenté dans cette thèse ne prétend pas décrire la situation actuelle mais seulement celle d'avant 2011. Néanmoins pour des raisons de clarté et de cohérence avec les citations extraites des discours des individus interviewés (qui s'expriment au présent), le temps de cette thèse est le présent.

<sup>7</sup> GHAZZAL Zouhair, DUPRET Baudouin, COURBAGE Youssef, 2007, « Introduction », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.*, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, p. 31

cette thèse, le plus petit dénominateur commun entre les familles dont un ou plusieurs membres a été interrogés dans un cadre formel est d'avoir résidé à un moment ou à un autre dans les frontières de l'Établissement Al-Assad (sauf exception, voir sous-chapitre IV de cette introduction) : certains ont seulement été employés de la ferme d'État sans n'y avoir jamais détenu de droits fonciers, et vice versa d'autres y détiennent des droits fonciers sans n'avoir jamais travaillé pour la ferme d'État ; pourtant, en tant qu'habitants, tous participent aux rapports sociaux et ont un regard pertinent sur l'histoire de ce périmètre irrigué. De façon complémentaire, considérer les individus comme des habitants permet de ne pas se focaliser uniquement sur les enjeux de l'organisation du travail, de la production agricole ou de l'appropriation foncière mais d'aborder également la question plus compréhensive des modes d'habiter. Ainsi peut être compris comment l'espace est « *investi, [non seulement] matériellement, [mais également] intellectuellement et affectivement* »<sup>8</sup>.

Comme les changements sont des processus dynamiques, à observer dans la durée, les points de vue des individus ne sont pas appréhendés *in situ* : je n'ai pas été présent sur place durant la quarantaine d'années que traite cette thèse. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de passer par les mémoires des habitants pour faire revenir au présent des entretiens réalisés avec eux les événements qu'ils ont vécus dans le passé. Ce faisant, comme toute mémoire, ces images du passé ne doivent pas être confondues avec les événements, mais considérées comme des représentations de choses disparues, avec toute la part de transformation et d'oubli que ce type d'action implique. À ce titre, ces mémoires sont également révélatrices de l'existence présente des individus et du sens qu'ils donnent aux lieux et offrent donc des clés de lecture des modes d'habiter actuels. Les mémoires reflètent des histoires, mais également des projets.

Cette thèse est structurée autour de deux événements, deux ruptures qui constituent autant d'impulsions susceptibles d'ébranler de nouvelles dynamiques économiques et sociales. La première, comme une emprise, se traduit par la construction d'un aménagement hydro-agricole monumental et la mise en place pour l'exploiter d'une ferme d'État, structure technocratique lourde, le tout dessinant les frontières d'un espace qu'on ambitionne, à l'instar de ses habitants, de contrôler. La seconde, comme un repli, se traduit par la liquidation de la ferme d'État, c'est-à-dire la disparition de la structure technocratique et la remise des clés d'une partie de l'exploitation des infrastructures hydro-agricoles et plus généralement de

---

<sup>8</sup> COLLIGNON Béatrice, PELLETIER Philippe, 2014, « Habiter la terre », *Appel à participation de la 25<sup>ème</sup> édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié du 3 au 5 octobre 2014*, URL : <http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/le-festival/themes-et-pays-invites>, consulté le 2 octobre 2014

l'aménagement de l'espace aux habitants. Ces ruptures ne sont alors pas uniquement matérielles, mais également intellectuelles, et sont susceptibles à chaque fois d'enclencher « *une nouvelle intelligibilité* »<sup>9</sup>, une nouvelle façon pour les habitants de voir le monde qui les entourent.

## **II) Les recherches sur la grande hydraulique et le collectivisme agraire : un manque de prise en compte des changements vécus par les habitants en tant que tels**

L'Établissement Al-Assad est un grand périmètre irrigué. Grand renvoi à l'ambition de corps d'ingénieurs d'effectuer des « *prouesses hydrauliques* »<sup>10</sup> dans le transport et le stockage de l'eau grâce à la maîtrise de savoirs et de savoirs-faires inspirés de modèles scientifiques<sup>11</sup>. Ces infrastructures ont été exploitées en ferme d'État de 1980 à 2000. Ce type d'exploitation agricole est une des formes que peut prendre le « *mode de production collectiviste* » : celui-ci implique que le secteur public est responsable de l'exploitation des terres et du capital ainsi que de l'organisation du travail<sup>12</sup>, avec l'ambition d'appliquer à l'agriculture les principes organisationnels de l'industrie<sup>13</sup>. Au sein de ce modèle, les fermes d'État se caractérisent par le fait d'être des entreprises publiques dans lesquelles l'État est propriétaire de la terre et des moyens de production. Ces différentes spécificités font que pour comprendre les transformations des modes d'habiter dans l'Établissement Al-Assad, il faut s'intéresser conjointement à deux thématiques principales : la grande hydraulique et le collectivisme agraire.

La grande hydraulique est un champ de recherche particulièrement développé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord<sup>14</sup>. On peut même remonter au début du 20<sup>ème</sup> siècle pour

<sup>9</sup> BENSA Alban, FASSIN Éric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, par. 33, URL : <http://terrain.revues.org/1888>, consulté le 22 août 2013

<sup>10</sup> KUPER Marcel, 2011, « Des destins croisés : regards sur 30 ans de recherches en grande hydraulique », *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 1-2, p. 17

<sup>11</sup> MOLLE, *et al.*, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 329 ; KUPER, « Des destins croisés », *op. cit.* p. 17

<sup>12</sup> Pour M-C. Maurel, « *le mode de production collectiviste est fondé sur l'appropriation sociale de la terre et des moyens de production, l'organisation collective du travail, la généralisation d'un rapport de type salarial au sein des grandes unités de production, et s'inscrit dans le cadre d'une économie administrée limitant l'autonomie de gestion des opérateurs économiques* » (MAUREL Marie-Claude, 1994, *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, p. 15, note n° 2).

<sup>13</sup> POULIQUEN Alain, 1982, « L'organisation du travail agricole et le contrôle social de l'activité agricole en URSS », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 13, n° 13, pp. 11-14

<sup>14</sup> Les limites de l'ensemble Moyen-Orient et Afrique du nord sont celles définies par les organisations internationales, par exemple la Banque mondiale (Site internet officielle de la Banque mondiale ; URL : <http://donnees.banquemondiale.org/region/MNA> ; consulté le 30 août 2014).

retrouver les premiers travaux de terrain sur la construction d'aménagements hydro-agricoles par des ingénieurs occidentaux en Égypte<sup>15</sup>. Dans cette thèse, une majorité de travaux consultés sur cette thématique provient donc d'analyses portant sur cette zone géographique (en particulier la Syrie<sup>16</sup> mais également l'Égypte<sup>17</sup>, la Jordanie<sup>18</sup>, le Liban<sup>19</sup>, Israël<sup>20</sup>, le

<sup>15</sup> BRUHNES Jean, 1902, *L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du nord*, Thèse de géographie à l'université de Paris, pp. 363-387

<sup>16</sup> Notamment, sans chercher l'exhaustivité : GATTINARA Juan Carlos, 1973, *Studies on Socio-Cultural cum Institutional Factors Affecting Resettlement of the Population of the Tabqa Reservoir and Adjacent Areas of the Euphrates River*, Rome, FAO ; BOURGEY André, 1974, « Le barrage de Tabqa et l'aménagement du bassin de l'Euphrate en Syrie », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n° 4, pp. 343-354 ; VAN HOORM, J. W., 1978, *Report of Sub-surface Drainage Problems in the Meskanah Area of the Syrian Arab Republic*, Rome, FAO ; MAURY René-Georges, 1983, « Alcune riserve sui grandi progetti irrigui nei bacini dell'Euphrate e del Tigri in Turchi e in Siria », in SANTORO LEZZI Cecilia, *Ricostruire l'agricoltura per ricostruire l'ambiente*, atti del III Convegno su la salvaguardia dell'ambiente nel Mezzogiorno, Lecce 7-8-9 ottobre 1982, Lecce, Congedo, pp. 439-454 ; MÉTRAL Françoise, 1985, « État et paysans dans le Ghab en Syrie. Approche locale d'un projet d'État », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, p. 43-63 ; HANNOYER Jean, 1985, « Grands projets hydrauliques en Syrie. La tentation orientale », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, pp. 24-42 ; RABO Anika, 1986, *Changes on the Euphrates. Villagers, Townsmen and Employees in Northeast Syria*, Thèse de sociologie de l'Université de Stockholm ; KERBE Jehad, 1987, *Climat, hydrologie et aménagements hydro-agricoles de Syrie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux ; MELICZEK Hans, 1987, « Colonisation rurale dans le bassin de l'Euphrate (Syrie) », in FAO, *Réforme agraire. Colonisation et coopératives agricoles*, Rome, FAO, pp. 117-142 ; MÉTRAL Françoise, 1987, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien : modes de gestion et politique agricole », in MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 111-144 ; HINNEBUSCH Raymond A., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'thist Syria – The Political Economy of Rural Development*, Boulder, Westview Press, pp. 207-252 ; BAUEUR Susanne, BOSTROEM Martin, GOERDTEN Dick, et al., 1990, *The Euphrates Development Scheme in Syria. Social Impact, Production Organization and Linkages*, Berlin, German Development Institute ; HOPFINGER Hans, 1991, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien: eine wirtschafts- und sozialgeographische Untersuchung im Nordwesten und Nordosten des Landes*, Erlangen, Palm & Enke, pp. 290-312 ; YOUNIS Mahmoud, 1992, *Le barrage de Tabqa sur l'Euphrate au nord de la Syrie : étude d'impacts et propositions d'aménagement*, Thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; MEYER Günter, 1994, « Rural Development and Migration in Northeast Syria », in SALEM-MURDOCK Muneera, HOROWITZ Michael M., SELLA Monica (dir.), *Anthropology and Development in North Africa and the Middle East*, Boulder, Westview Press, pp.245-278 ; BADLISSI Salim, 2002, *Le blé et le coton en Syrie : Stratégie d'un choix en une culture alimentaire et une culture d'exportation. Recherches sur l'optimisation de la rentabilité de l'utilisation des ressources hydriques*, Thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; MUTIN Georges, 2003, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo*, vol. 4, n° 3, URL : <http://vertigo.revues.org/3869>, consulté le 24 février 2014 ; ABABSA Myriam, 2004, *Idéologies et territoires dans un front pionnier : Raqqa et le Projet de l'Euphrate en Jazîra syrienne*, Thèse de géographie de l'Université de Tours, pp. 40-253 ; DAOUDY Marwa, 2005, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie. Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris, CNRS Éditions ; ABABSA Myriam, 2007, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers en Jazîra syrienne (2000-2005) », *Revue d'études des mondes musulmans et méditerranéens*, n° 115-116, URL : <http://remmm.revues.org/3033>, consulté le 28 août 2013 ; BARNES Jessica, 2009, « Managing the Waters of Ba'th Country : The Politics of Water Scarcity in Syria », *Geopolitics*, vol. 14, pp. 510-530 ; MILLOT Camille, 2009, *Désorganisation et réorganisation des services publics dans les fermes d'État de l'Établissement Al-Assad en Syrie*, Mémoire de Master 1 en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; BALANCHE Fabrice, 2012, « La modernisation des systèmes d'irrigation dans le Nord-Est syrien : la bureaucratie au cœur de la relation eau et pouvoir », *Méditerranée*, n° 119, pp. 59-72 ; BLANC Pierre, 2012, « La Syrie, le Ba'th et l'irrigation », in BLANC Pierre, *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Science Po, pp. 287-319

<sup>17</sup> Notamment, sans chercher l'exhaustivité : GUMUCHIAN Hervé, 1975, « La République Arabe d'Égypte à la conquête de ses déserts », *Revue de géographie alpine*, vol. 63, n° 2, pp. 225-252 ; LAVERGNE Marc, 1981, « L'agriculture égyptienne dix ans après l'achèvement du haut-barrage d'Assouan », in COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-233 ; FAGGI Pierpaolo, 1987, « Étatisation de l'eau dans le Projet « Nouvelle vallée » en Égypte », in MÉTRAL Françoise,

Maroc<sup>21</sup>, la Turquie<sup>22</sup>, l'Algérie<sup>23</sup> ou un ensemble de pays de la région<sup>24</sup>) même si les autres régions du monde (en particulier la France<sup>25</sup>, l'Australie<sup>26</sup>, l'Espagne<sup>27</sup>, le Mali<sup>28</sup> ou encore l'Inde<sup>29</sup>) et les réflexions théoriques<sup>30</sup> traversant les frontières ne sont pas négligées.

---

MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 103-110 ; AYEB Habib, 2010, *la crise de la société rurale en Égypte. La fin du Fellah ?*, Paris Karthala

<sup>18</sup> Par exemple, BOCCO Ricardo, 2006, « The Settlement of Pastoral Nomads in the Arab Middle East : International Organizations and Trends in Development Policies, 1950-1990 », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, pp. 302-330

<sup>19</sup> Par exemple, RIACHI Roland, 2012, « Agriculture et système alimentaire sous la mission hydraulique libanaise », *Méditerranée*, n° 119, pp. 35-43

<sup>20</sup> Notamment, sans chercher l'exhaustivité : LEES Susan H., 1986, « Coping with Bureaucracy : Survival Strategies in Irrigated Agriculture », *American Anthropologist*, vol. 88, n° 603, pp. 611-614 ; LIPCHIN Clive, 2007, « Water, Agriculture and Zionism : Exploring the Interface between Policy and Ideology », in LIPCHIN Clive, PALLANT Eric, SARANGA Danielle, AMSTER Allyson, *Integrated Water Resources Management and Security in the Middle-East*, Berlin, Springer, pp. 251-267

<sup>21</sup> Notamment, sans chercher l'exhaustivité : PASCON Paul, 1979, « De l'eau du ciel à l'eau de l'État : psychosociologie de l'irrigation », *Hérodote*, n°13, pp.60-78 ; JARIR Mohammad, 1987, « Exemple d'aménagement hydro-agricole de l'Etat dans le présahara marocain : le périmètre du Tafilalt », in MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 191-208 ; DARDOUR Mohamed, 1997, *Agriculteurs et techniciens face aux aménagements hydro-agricole : contribution à l'étude socio-anthropologique d'un conflit de rationalités. Les groupements d'attributaires de la réforme agraire et l'office du Gharb - Maroc (1960 - 1995)*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Tours ; KADIRI Zakaria, KUPER Marcel, ERRAHJ Mostafa, 2011, « Projets d'aménagement et développement territorial : le cas du périmètre irrigué du Moyen Sebou au Maroc », *Pôle Sud*, vol. 2, n° 35, pp. 77-96

<sup>22</sup> Par exemple, TAPIA Stéphane de, 2003, « Le projet GAP en Turquie : aménagement du territoire, politique intérieure et géopolitique », *Festival International de Géographie de Saint-Dié*, URL : [http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes\\_2003/detapia/article.htm](http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2003/detapia/article.htm), consulté le 15 avril 2014

<sup>23</sup> KUPER Marcel, ERRAHJ Mostafa, FAYSSE Nicolas, *et al.*, 2009, « Autonomie et dépendance des irrigants en grande hydraulique : observations de l'action organisée au Maroc et en Algérie », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 3, par. 18-23, URL : [www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-3-page-248.htm](http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-3-page-248.htm), consulté le 30 août 2013

<sup>24</sup> Notamment, sans chercher l'exhaustivité : CONAC Françoise, 1978, *Irrigation et développement agricole. L'exemple des pays méditerranéens et danubiens*, Paris, CEDES ; PÉRENNES Jean-Jacques, 1993, *L'eau et les hommes au Maghreb. Contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris, Karthala ; BLANC Pierre, 2012, *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Science Po ; GHAZOUANI Wafa, MOLLE François, RAP Edwin, 2012, *Water Users Associations in the NEN Region. IFAD interventions and overall dynamics*, Version temporaire soumise à l'IFAD en octobre, URL : [http://www.un.org/waterforlifedecade/water\\_cooperation\\_2013/pdf/water\\_users\\_associations\\_in\\_nen\\_region.pdf](http://www.un.org/waterforlifedecade/water_cooperation_2013/pdf/water_users_associations_in_nen_region.pdf), consulté le 15 avril 2014

<sup>25</sup> MARIÉ Michel, 1984, « Pour une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 21, pp. 5-35 ; MARIÉ Michel, 1987, « Présence du territoire : le cas d'un grand équipement hydraulique », *Cahiers / groupe*, n° 7, pp. 61-107 ; DALMASSO Anne, 2008, « Barrages et développement dans les Alpes françaises de l'entre-deux guerres », *Revue de géographie alpine*, vol. 96, n° 1, URL : <http://rga.revues.org/400>, Consulté le 7 avril 2013

<sup>26</sup> HAMILTON-MCKENZIE Jennifer, 2009, « California Dreaming : Selling the Irrigationist Dream », *The Journal of Historical and European Studies*, n° 2, pp. 27-38

<sup>27</sup> SWINGUEDOUW Erik, 1999, « Modernity and Hybridity : Nature, Regeneracionismo, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890-1930 », *Annals of the Association of the American Geographers*, Vol. 89, n° 3, pp. 443-465 ; BOELEN Rutgerd, POST UITERWEER, Nynke C., 2013, « Hydraulic Heroes : the ironies of utopian hydraulism and its politics of autonomy in the Guadalhorca Valley, Spain », *Journal of Historical Geography*, n° 41, pp. 44-58

<sup>28</sup> AW Djibril, DIEMER Geert, 2004, *Making a Large Irrigation Scheme Work*, Washington, The World Bank

<sup>29</sup> MOLLINGA Peter P., 1998, *On the Waterfront. Water Distribution, Technology, and Agrarian Change in a South Indian Canal Irrigation System*, Thèse de doctorat en sciences de l'hydraulique, Université de Wageningen

<sup>30</sup> DIEMER Geert, HUISBERS Frans P. (dir.), 1996, *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intremediate Technology Publication ; MOLLE François, MOLLINGA Peter P.,

La grande hydraulique est un corps de connaissances et de techniques qui ne vise pas à construire seulement des grands périmètres irrigués, mais également des grands barrages et des réseaux d'adduction d'eau dans des grandes villes<sup>31</sup>. Les savoirs et savoir-faires nécessaires à la réalisation de ces différents ouvrages appartiennent donc au même domaine disciplinaire. Néanmoins, l'empreinte laissée dans les paysages est radicalement différente : il suffit de comparer le lac Al-Assad et les périmètres irrigués environnants pour s'en rendre compte. À ce titre, dans la bibliographie, il est nécessaire de différencier d'une part les propos sur l'esprit des bâtisseurs et d'autre part ceux sur l'expérience vécue des habitants : pour les premiers, il est possible d'effectuer des analogies entre grands périmètres irrigués, grands barrages et grands réseaux d'adduction ; pour les seconds, au contraire, il est postulé dans cette thèse que les phénomènes sont spécifiques aux grands périmètres irrigués et ne peuvent être généralisés aux grands barrages et aux grands réseaux d'adduction.

Les recherches les plus poussées sur le collectivisme agraire, en particulier concernant la décollectivisation, sont moins nombreuses s'agissant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, sans doute parce que ce type de politique publique a été peu répandu dans cette région : l'Algérie est le seul pays où plus du tiers des terres cultivables a été collectivisé<sup>32</sup> ; dans les autres pays ayant connu des politiques interventionnistes sur les structures agraires, comme l'Égypte, la Syrie ou l'Iraq, l'approche était majoritairement réformiste<sup>33</sup>, même si quelques collectivisations ont pu exister localement<sup>34</sup>. À ce titre, quelques ouvrages et articles sur les politiques de collectivisation ont été consultés sur cette zone géographique (en particulier sur

---

WESTER Philipus, 2009, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission : Flows of Power, Flow of Water », *Water Alternatives*, Vol. 2, n° 3, pp. 328-349 ; LINTON Jamie, 2010, *What is Water. The history of a Modern Abstraction*, Vancouver, UBC Press ; MOLLINGA Peter P., 2010, « Hot Water after the Cold War : Water Policy Dynamics in (Semi)-Authoritarian Regimes », *Water Alternatives*, vol. 3, n° 3, pp. 512-520

<sup>31</sup> F. Allon considère ainsi que l'hydraulique urbaine implique la construction de grandes infrastructures, complexes et modernes (ALLON Fiona, 2006, « Dams, Plants, Pipes and Flows : from Big Water to Everyday Water », *Reconstruction*, vol. 6, n° 3, par. 2, URL : <http://reconstruction.eserver.org/063/allon.shtml>, consulté le 28 août 2013).

<sup>32</sup> COZ Jean, 1991, « Socialisme et localité : le deuxième cycle agraire de la Chine et de l'Algérie. Deuxième partie, l'Algérie, décennie 1980 : les étapes de la désocialisation », *Espace rural*, n° 24, p. 16 ; JOUVE Anne-Marie, 1999, « Évolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb », in JOUVE Anne-Marie, BOUDERBALA Negib, *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*, Montpellier, CIHEAM, p. 224

<sup>33</sup> HINNEBUSCH Raymond A., *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 89-92 ; ISHOW Habib, 1996, *L'Irak : Paysanneries, politiques agraires et industrielles au XX<sup>e</sup> siècle. Contribution à la réflexion sur le développement*, Paris, Publisud, pp. 132-149 ; AYEB, *La crise de la société rurale*, op. cit., pp. 33-40

<sup>34</sup> ISHOW, op. cit., pp. 170-176 ; HINNEBUSCH Raymond A., *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 202-204 ; LAVERGNE, « L'agriculture égyptienne », op. cit., pp. 193-194 ; AYEB, *La crise de la société rurale*, op. cit., pp. 89-90

la Syrie, dans le Projet de l'Euphrate<sup>35</sup> ou non<sup>36</sup>, l'Algérie<sup>37</sup>, l'Irak<sup>38</sup> ou l'Égypte<sup>39</sup>) ; concernant les processus de décollectivisation, il existe à ma connaissance assez peu de travaux<sup>40</sup>. Il a donc fallu élargir l'horizon géographique à d'autres pays du monde, notamment les Pays d'Europe centrale et orientale<sup>41</sup>, l'ex-URSS<sup>42</sup> (d'autant plus que le modèle

<sup>35</sup> MÉTRAL, 1987, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate syrien », *op. cit.* ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, pp. 207-252 ; BAUEUR, *et al.*, *The Euphrates Development Scheme*, *op. cit.* ; HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, *op. cit.*, pp. 290-312 ; YOUNIS, *op. cit.* ; ABABSA, *Idéologies et territoires*, *op. cit.*, pp. 155-253

<sup>36</sup> GUINÉ Antoine, 1971, « Les fermes d'État en Syrie », *Syrie et Monde Arabe*, n° 204, pp. 22-27 ; HOPFINGER Hans, 1989, *State Farming in Syria*, in British Society for Middle Eastern Studies, *Proceedings of the 1989 International Conference on Europe and the Middle East Held at the University of Durham*, Oxford, BRISMES, pp. 290-299

<sup>37</sup> LE COZ, « Socialisme et localité », *op. cit.* ; JOUVE, « Évolution des structures de production », pp. 224-226

<sup>38</sup> ISHOW, *op. cit.*, pp. 170-176

<sup>39</sup> LAVERGNE, « L'agriculture égyptienne », *op. cit.*, pp. 193-194 ; AYEB, *La crise de la société rurale*, *op. cit.*, pp. 89-90

<sup>40</sup> En Syrie, seules M. Ababsa (ABABSA, *Idéologies et territoires*, *op. cit.*, pp. 210-253 ; ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers », *op. cit.*) et C. Millot (MILLOT Camille, 2009, *Désorganisation et réorganisation des services publics dans les fermes d'État de l'Établissement Al-Assad en Syrie*, Mémoire de Master 1 en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ont consacré des travaux sur cette question. On peut également citer pour l'Égypte, sans chercher l'exhaustivité, MEYER Günter, 1998, « Economic Changes un the Newly Reclaimed Lands : from State Farms to Small Holdings and Private Agricultural Enterprises », in HOPKINS Nicholas S., WESTERGAARD Kirsten, *Directions of Change in Rural Egypt*, Le Caire, Université Américaine du Caire, pp. 334-356 et AYEB, *La crise de la société rurale*, *op. cit.*, pp. 90-95. En Algérie, des données sur le retrait de l'État existent notamment dans LE COZ, « Socialisme et localité », *op. cit.*, JOUVE, « Évolution des structures de production », *op. cit.*, pp. 224-225 et KUPER, « Autonomie et dépendance des irrigants », *op. cit.*, p. 252

<sup>41</sup> BILLAUT Micheline, 1960, « La collectivisation agraire en Bulgarie », *Annales de géographie*, vol. 69, n° 375, pp. 484-492 ; CHAUSSEPIED Patrick, REBOUL Claude, 1975, *La révolution agraire de la République démocratique allemande*, Paris, INRA ; TURNOCK David, 1976, « Restructuring of Rural Settlement in Rumania », *The Slavonic and East European Review*, vol. 54, pp. 83-102 ; HANN Chris, 1980, *Tázlár: a village in Hungary*, Cambridge, Cambridge University Press ; LENORMAND Pierre, « L'agriculture bulgare à l'âge des complexes agro-industriels », *Annales de géographie*, vol. 92, n° 510, pp. 129-151 ; KORNAÏ Janos, 1984, *Socialisme et économie de la pénurie*, Paris, Economica ; HANN Chris (dir.), 1993, *The Postsocialist Agrarian Question: Property Relations and the Rural Condition*, Münster, LIT Verlag ; REY Violette, 1993, « Passent les systèmes, restent les structures. L'empreinte géographique laissée par les fermes d'État dans feu l'Europe de l'est », in REY Violette, *Géographies et campagnes. Mélanges offerts à Jacqueline Bonnamour*, Fontenay-aux-Roses, ENS Fontenay Saint-Cloud, p. 351-360 ; MAUREL Marie-Claude, 1994, *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan ; LACQUEMENT Guillaume, 1996, *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands. Acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, Paris, L'Harmattan ; REY Violette (dir.), 1996, *Les nouvelles campagnes d'Europe centrale et orientale*, Paris, Édition du CNRS ; VON HIRSCHHAUSEN Béatrice, 1996, « Les campagnes roumaines. La force des lieux », in REY Violette, *Les nouvelles campagnes d'Europe centrale et orientale*, Paris, CNRS Éditions, pp. 153-198 ; ZRINCSAK Georgette, 1996, *Mutations des campagnes tchèques. Une décollectivisation pragmatique*, Paris, Belin ; MACIULYTE Jurgita, 2004, « La recomposition de l'espace lituanien dans la perspective de l'intégration européenne », *Annales de géographie*, n° 636, pp. 188-210 ; STREITH Michel, 2005, *Dynamiques paysannes en Mecklembourg*, Berlin, LIT Verlag ; MACIULYTE Jurgita, 2008, « Le développement rural en Lituanie : entre désengagement de l'État, émergence d'une société civile et apprentissage des outils européens », *Revue d'études comparatives est-ouest*, vol. 39, n° 4, pp. 62-80 ; MAUREL Marie-Claude, 2008, « De nouveaux modèles en Europe centrale et orientale », in CHARVET Jean-Paul, *Nourrir les hommes*, Paris, SEDES, pp. 100-137 ; ainsi que le numéro n° 325-326 de la revue *Économie rurale* intitulée « Vingt ans de transitions agricoles et rurales à l'Est ».

<sup>42</sup> KERBLAY Basile, 1969, « URSS : Du mir aux agrovilles », in MENDRAS Henri, TAVERNIER Yves (dir.), *Terre, paysans et politique. Structures agraires, systèmes politiques et politiques agricoles*, Paris, S.E.D.E.I.S., pp. 276-312 ; MAUREL Marie-Claude, 1980, *La campagne collectivisée. Société et espace rural en Russie*, Paris, éditions anthropos ; POULIQUEN Alain, 1982, « L'organisation du travail agricole et le contrôle social de



d'exploitation de l'Établissement Al-Assad a été en partie conçu par des Soviétiques ; section III.D du chapitre 3) ou l'Asie de l'Est et du Sud-est<sup>43</sup>.

Théoriquement, il faut différencier les fermes d'État des fermes coopératives (ou coopératives de production) qui sont des entreprises dans lesquelles ce sont les coopérateurs et non l'État qui détiennent collectivement les terres et les moyens de production. Néanmoins, dans de nombreux États socialistes, cette différence semble surtout formelle : comme le soulignent plusieurs auteurs à propos de l'Union soviétique et de l'Europe centrale et orientale<sup>44</sup>, dès les années 1960, les deux modèles de sovkhoze et de kolkhoze tendent à se confondre du point de vue l'organisation du travail et de la production ; ce constat peut être étendu à d'autres ensembles coopératifs dans des pays socialistes<sup>45</sup> dans lesquels théoriquement les travailleurs sont des coopérateurs, mais l'existence d'une planification et d'une mise sous tutelle étatique en fait dans la pratique des employés du secteur public. Pour cette raison, dans cette thèse, certaines caractéristiques propres à ces deux modèles d'exploitation (qui ne doivent pas être confondus mais qui correspondent à un même mode de production agricole) peuvent être comparées.

Parmi tous les travaux consultés sur la grande hydraulique et le collectivisme agraire, pratiquement aucun ne s'est intéressé à la façon dont les changements ont été vécus par les

---

l'activité agricole en URSS », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 13, n° 13, URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/recevo\\_0338-0599\\_1982\\_num\\_13\\_3\\_2390](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/recevo_0338-0599_1982_num_13_3_2390), Consulté le 28 août 2013 ; MAUREL Marie-Claude, 1984, « Trames agraires et sociétés rurales en Union soviétique. Le modèle et ses formes socio-spatiales », in BONNAMOUR Jacqueline, BIAYS Pierre, CABOURET Michel, et al., *Paysages agraires et sociétés*, Paris, SEDES, pp. 155-177 ; FITZPATRICK, *op. cit.* ; ainsi que le numéro n° 325-326 de la revue *Économie rurale* intitulée « *Vingt ans de transitions agricoles et rurales à l'Est* » ; GRANDMANGE Annick, « Ni immobilisme ni chaos : les mutations de la propriété et l'usage des terres à Verkhni Ikorets (Russie) », *Mappemonde*, vol. 67, n° 3, pp. 1-7 ; HERVÉ Jean-Jacques, 2007, *L'agriculture russe. Du kolkhoze au hypermarché*, Paris, L'Harmattan

<sup>43</sup> DUMONT René, 1964, « Les communes populaires rurales chinoises », *Politique étrangère*, vo. 29, n° 4, pp. 380-397 ; TAILLARD Christian, 1983, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes en Asie entre 1978 et 1982 (Chine, Vietnam, Cambodge, Laos) », *Études rurales*, n° 89-90-91, pp. 111-144 ; AUBERT Claude, 1986, « Les réformes agricoles ou la genèse d'une nouvelle voie chinoise », *Tiers-Monde*, Vol. 27, n° 108, pp. 727-754 ; GENTELLE Pierre, 1993, « Chine : quadrillage agraire, quadrillage totalitaire ? », in REY Violette (dir.), *Géographies et campagnes. Mélanges offerts à Jacqueline Bonnamour*, Paris, ENS Éditions, pp. 325-339 ; MCKINLEY Terry, GRIFFIN Keith, 1993, « The distribution of Lands in China », *Journal of Peasant Studies*, vo. 21, n° 1, pp. 71-84 ; JACOBS Susie, 2008, « Doi Moi and Its Discontents : Gender, Liberalisation, and Decollectivisation in Rural Viet Nam », *Journal of Workplace Rights*, vol. 13, n° 1, pp. 17-39

<sup>44</sup> MAUREL Marie-Claude, 1980, *La campagne collectivisée. Société et espace rural en Russie*, Paris, éditions anthropos, pp. 46-47 ; POULIQUEN Alain, 1982, « L'organisation du travail agricole et le contrôle social de l'activité agricole en URSS », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 13, n° 13, p. 8

<sup>45</sup> Par exemple, dans les communes populaires chinoises (DUMONT René, 1964, « Les communes populaires rurales chinoises », *Politique étrangère*, vo. 29, n° 4, pp. 385-386 et pp. 388-390) ou dans les coopératives de production syriennes (BAUEUR Susanne, BOSTROEM Martin, GOERDTEN Dick, et al., 1990, *The Euphrates Development Scheme in Syria. Social Impact, Production Organization and Linkages*, Berlin, German Development Institute, pp. 92-98).

habitants des espaces aménagés en se focalisant sur les modes d'habiter dans leur globalité, c'est-à-dire en cherchant à dépasser les questions spécifiquement productives. Parfois, ce type d'approche sectorielle est certes abandonné, mais dans ces conditions soit les points de vue individuels soit l'appréhension des changements sur plusieurs générations sont perdus de vue.

Une grande partie des recherches sur la grande hydraulique et le collectivisme agraire ont porté sur les projets d'aménagement, la planification des travaux, les expectations politiques et sociales que ces interventions pouvaient véhiculer mais également les échecs socio-économiques et les dégradations environnementales qu'elles ont pu provoquer<sup>46</sup>. Outre le fait que ce type d'écrits est parfois produit lorsque les projets d'aménagement en sont à leur phase de lancement, c'est également le caractère autoritaire de nombreux régimes politiques dans lesquels effectuer des enquêtes de terrain approfondies est difficile qui a sans doute conduit à adopter ce type d'approches. Les auteurs s'appuient alors essentiellement sur des entretiens officiels, des visites bien encadrées, des sources de seconde main, des statistiques officielles, des plans d'aménagement et des comptes-rendus d'intentions et d'évaluation de politique publique.

Progressivement, tout de même, l'individu fait son apparition, notamment par le biais de recherches de terrain, parfois ethnographiques, ou dans le cadre d'analyses d'archives déclassifiées. L'objectif est alors de comprendre les processus de changement social, les conflits de rationalités entre les concepteurs des aménagements et les bénéficiaires, ainsi que les formes que peuvent prendre les « résistances paysannes » et le « bricolage » qui permet de s'adapter aux changements. Dans certains cas, les chercheurs n'ont accès qu'aux cadres dirigeants de ces structures<sup>47</sup>, dans d'autres, ils ont aussi accès aux agriculteurs, mais se focalisent de toute façon essentiellement sur les questions productives<sup>48</sup>. Parfois, les travaux

---

<sup>46</sup> Par exemple, à propos de la Syrie, on peut évoquer BOURGEY, *op. cit.* ; MAURY, *op. cit.* ; KERBE, *op. cit.* ; MELICZEK, *op. cit.* ; MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.* ; YOUNIS, *op. cit.* ; BADLISSI, *Le blé et le coton*, *op. cit.* Sur l'Algérie, on peut citer LE COZ, « Socialisme et localité », *op. cit.* ; JOUVE, *op. cit.* Pour l'Irak, on peut citer ISHOW, *op. cit.* Sur l'Égypte, on peut citer BRUHNES, *op. cit.* ; GUMUCHIAN, « La République Arabe d'Égypte », *op. cit.* Sur le Maroc, on peut citer, JARIR, *op. cit.* Sur l'ex-URSS, on peut citer par exemple, KERBLAY, *op. cit.* ; Maurel, *La campagne collectivisée*, *op. cit.* Sur l'Europe de l'est, on peut citer BILLAUT, « La collectivisation agraire en Bulgarie », *op. cit.* ; CHAUSSEPIED, *et. al.*, *op. cit.* ; TURNOCK, *op. cit.* ; LENORMAND, *op. cit.* À propos de l'Europe de l'est et de l'ex-URSS, voir également la plupart des articles des n° 111 et 112 de la revue *Économie rurale* publiés en 1976 et intitulés « Agriculture et développement socialiste ». Sur l'Asie de l'est et du sud-est, on peut citer par exemple, DUMONT, *op. cit.*, TAILLARD, *op. cit.*

<sup>47</sup> Par exemple, en Syrie, RABO, *Changes on the Euphrates*, *op. cit.* ; HINNEBUSCH, *Peasants and Bureaucracy*, *op. cit.* ; HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien*, *op. cit.*

<sup>48</sup> Par exemple, en Syrie, MÉTRAL Françoise, 1985, « État et paysans dans le Ghab », *op. cit.* ; BAUER, *et al.*, *op. cit.* Au Maroc, DARDOUR, *op. cit.* ; KADIRI, *et al.*, *op. cit.* En Égypte LAVERGNE, *op. cit.* En Inde, MOLLINGA, *On the Waterfront*, *op. cit.* Dans plusieurs pays du monde, par exemple LEES, *op. cit.* ou les différents chapitres de l'ouvrage collectif DIEMER, *et al.*, *Crops, People and Irrigation*, *op. cit.*

traitent également de la vie quotidienne, en particulier dans les fermes collectives<sup>49</sup>. Néanmoins, dans ces approches, les changements intergénérationnels ne sont pas au cœur des problématiques qui visent surtout à présenter une vision synchronique, à l'instant *t* de l'observation, ou du moins ne considèrent les évolutions que sur quelques années.

Dans une veine plus critique, des travaux en économie politique, géographie politique et écologie politique permettent de mieux comprendre les liens entre contrôle de l'espace et des personnes, modification des structures sociales et renforcement du pouvoir, notamment étatique<sup>50</sup>. L'optique est alors de considérer les grands périmètres irrigués et les politiques de collectivisation agricole comme des moyens pour les États commanditaires de contrôler et de redistribuer des ressources aux habitants des espaces aménagés. Ces approches sont généralement adoptées plusieurs années après le lancement des projets et des politiques publiques en question, sans doute car ce type de regard critique nécessite un certain recul. En effet, c'est sur l'observation d'une période suffisamment longue que peuvent être appréhendés les processus de formation étatique et de modification des structures sociales. En outre, même si les expériences individuelles sont généralement noyées dans l'analyse de processus à l'échelle de vastes collectifs, ces recherches s'appuient souvent sur travaux de terrain approfondis (menés par les chercheurs eux-mêmes ou à partir de sources de seconde main). Enfin, c'est sans doute également parce que ces recherches ont lieu lorsque les systèmes décrits et critiqués sont déjà entrés dans leurs périodes de crise, marquant alors l'abandon des politiques volontaristes des États, que ce genre de démarche scientifique a pu apparaître.

Ainsi, les auteurs ne font pas que démasquer les processus de formation étatique derrière les grands projets d'aménagement, ils prennent également acte du retrait du secteur public à partir des années 1980<sup>51</sup>. Les conséquences de ce retrait sont alors également traitées. Certains mettent en avant les éventuels processus de différenciation socio-économique entre

---

<sup>49</sup> Par exemple, en Syrie, RABO, *Change on the Euphrates*, *op. cit.* En Europe centrale et orientale, HANN, *Tázlár: a village in Hungary*, *op. cit.* En ex-URSS, FITZPATRICK, *op. cit.*

<sup>50</sup> Par exemple, en Syrie, RABO, *Change on the Euphrates*, *op. cit.* ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.* ; ABABSA, *Idéologies et territoires*, *op. cit.* Sur l'Égypte, FAGGI, *op. cit.* ; AYEB, *op. cit.* Sur Israël, LIPCHIN, *op. cit.* Sur plusieurs pays du Proche-Orient, BLANC, *op. cit.* Sur l'Algérie, LE COZ, « Socialisme et localité », *op. cit.* Sur le Maroc, PASCON, *op. cit.* Sur l'URSS, POULIQUEN, *op. cit.* ; MAUREL, « Trames agricoles et sociétés rurales », *op. cit.* Sur l'Espagne, SWINGUEDOUW, *op. cit.* Sur l'Australie, HAMILTON-MCKENZIE, *op. cit.* Sur plusieurs pays du monde, MOLLE, *et al.*, *Hydraulic Bureaucracies*, *op. cit.*

<sup>51</sup> Par exemple, en Syrie, HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.* ; ABABSA, *Idéologies et territoires*, *op. cit.* Sur l'Égypte, AYEB, *op. cit.* Sur Israël, LIPCHIN, *op. cit.* Sur plusieurs pays du Proche-Orient, BLANC, *op. cit.* Sur l'Algérie, LE COZ, « Socialisme et localité », *op. cit.* Sur l'Europe centrale et orientale, LACQUEMENT, *op. cit.* ; ZRINCAK, *op. cit.* Sur l'Asie de l'est et du sud-est, TAILLARD, *op. cit.*, AUBERT, *op. cit.* Sur plusieurs pays du monde, MOLLE, *et al.*, *Hydraulic Bureaucracies*, *op. cit.*

les exploitations agricoles et la concurrence accrue pour l'accès aux ressources<sup>52</sup>, d'autres, au contraire, insistent sur la limitation des écarts entre les extrêmes<sup>53</sup>. À partir de l'analyse des paysages et de l'occupation des sols, des phénomènes d'inertie des formes malgré des changements agraires importants ont aussi été observés<sup>54</sup>. Néanmoins, sauf exception<sup>55</sup>, c'est surtout sur les questions proprement agricoles que portent ces travaux dans lesquels l'individu, en tant que porteur d'une intentionnalité, est de surcroît souvent absent.

C'est également avec un certain recul, lorsque les ambitions des grands projets appartiennent définitivement au passé, qu'ont pu être menés des travaux sur les mémoires individuelles des changements. Certains ont eu pour ambition de construire une histoire orale dans le cadre de l'analyse d'une politique hydraulique<sup>56</sup>, d'autres se sont interrogés sur le rapport à la terre et la permanence ou la reconstruction d'un *ethos* paysan suite aux décollectivisations<sup>57</sup>. Néanmoins, encore une fois, c'est surtout sur les questions agraire et hydraulique que ces travaux se sont penchés, sans questionner l'influence de ces changements sur l'ensemble des composantes de la vie quotidienne des individus.

Dès lors, dans tous ces travaux, les changements vécus par la population lors de la construction des grandes fermes d'État et des grands périmètres irrigués et lors du retrait, quelques décennies après, du secteur public, ne peuvent être compris que partiellement. Dans ces ensembles, les habitants se logent, travaillent, voient leur environnement se modifier, profitent de l'amélioration des services publics ou pâtissent de leur dégradation, vivent avec leurs voisins, tout cela dans une existence qui, au quotidien, n'est pas sécable en portions indépendantes les unes des autres. D'où la proposition selon laquelle ces aménagements sont habités, avec tout ce que cette condition implique de matérialité et d'existentialité, d'économique et de social.

---

<sup>52</sup> Par exemple, en Syrie, ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers », *op. cit.* En Égypte, AYEB, *op. cit.* En Europe centrale et Orientale, MACIULYTE, « La recomposition de l'espace lituanien », *op. cit.* ; MAUREL, « De nouveaux modèles en Europe centrale et orientale », *op. cit.* En Asie de l'est et du sud-est, JACOBS, *op. cit.*

<sup>53</sup> En particulier en Chine, MCKINLEY, *et al.*, *op. cit.*

<sup>54</sup> REY, « Passent les systèmes », *op. cit.*

<sup>55</sup> MACIULYTE, « Le développement rural en Lituanie », *op. cit.* ; MILLOT, *op. cit.*

<sup>56</sup> BOELEN, *et al.*, *op. cit.*

<sup>57</sup> MAUREL, *La transition post-collectiviste*, *op. cit.* ; VON HIRSCHHAUSEN, *op. cit.* ; STREITH, *op. cit.* ; GABOREAN Florina, 2011, « Décollectivisation et relations de propriété dans un village roumain », *Économie rurale*, n° 325-326, pp. 114-128

### III) L'Établissement Al-Assad : territorialisation, déterritorialisation et reterritorisations dans le Projet de l'Euphrate

Cette thèse s'appuie sur une monographie de l'Établissement Al-Assad, qui fait partie du Projet de l'Euphrate, ensemble d'aménagements hydro-agricoles situés au nord et à l'est de la Syrie (figure 1). En construction depuis les années 1960, le Projet de l'Euphrate visait au départ à élever un grand barrage et à équiper d'infrastructures d'irrigation et de drainage gérées par le secteur public 640 000 ha de terres déjà irriguées auparavant ou non<sup>58</sup>. Soumises à un climat semi-aride, ces régions étaient considérées comme sous-développées, ce qui justifiait d'autant plus ce grand projet qui visait un développement non seulement économique mais également social (sous-chapitre III du chapitre 2). C'est dans cette optique de fabriquer un « homme nouveau » (section III.A du chapitre 3) qu'une partie des périmètres irrigués (le Projet pilote et l'Établissement Al-Assad) ont été exploités sous la forme de fermes d'État.

L'Établissement Al-Assad, créé dans les années 1970 sur une superficie d'une trentaine de milliers d'hectares (section III.A du chapitre 2), est donc le résultat d'une territorialisation à double titre, d'une part en tant que grand périmètre irrigué, d'autre part en tant que ferme d'État<sup>59</sup> (même si dans les faits, les deux processus sont partiellement confondus ; section III.A du chapitre 2). Dans cette thèse, un territoire est considéré comme un « *espace contrôlé-borné* »<sup>60</sup>, qui implique dans ces conditions une organisation composée d'individus pour exercer pratiquement ce contrôle. Dans l'Établissement Al-Assad, la création de la ferme d'État a débouché sur un contrôle non seulement des ressources hydrauliques et foncières mais également de l'organisation du travail, l'occupation du sol et le fonctionnement d'une grande partie des services publics (section III.A du chapitre 2 et sous-chapitres III et IV du chapitre 3) : le tout était alors principalement géré à cette échelle territoriale, souvent de façon exclusive.

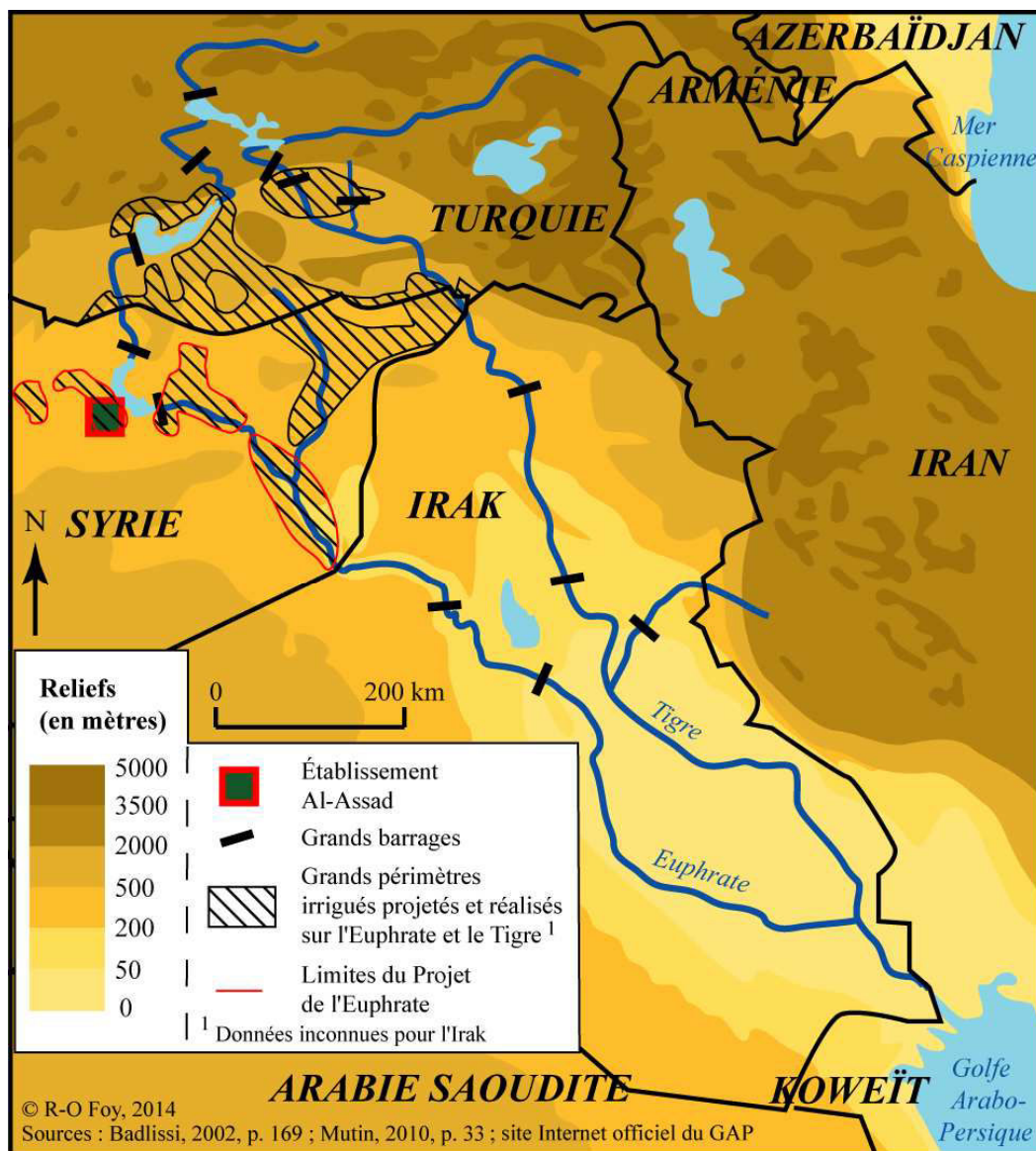
Dans ces conditions, la liquidation de la ferme d'État qui débute en 2000 se traduit par une déterritorialisation, c'est-à-dire une disparition de ce territoire en tant que tel (section I.A du chapitre 4). Concrètement, ce processus implique plusieurs opérations : d'une part une privatisation à travers le transfert de l'exploitation agricole aux particuliers par la distribution de droits d'usufruit, la vente des maisons des villages-modèles (sous-chapitre IV du chapitre

<sup>58</sup> HANNOYER Jean, 1985, « Grands projets hydrauliques en Syrie. La tentation orientale », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, pp. 24-42

<sup>59</sup> M-C. Maurel défend également l'idée selon laquelle il faut considérer les fermes collectives comme des territoires (MAUREL, *La campagne collectivisée, op. cit.*, pp. 2-4).

<sup>60</sup> LÉVY Jacques, 2013, « Territoire », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 996

4) et la disparition de nombreux emplois publics qui conduisent les habitants à trouver des sources de revenus dans le secteur privé (sous-chapitre III du chapitre 6) ; d'autre part, des reterritorisations, au pluriel, à travers le transfert de certaines compétences à d'autres branches du secteur public (section III du chapitre 5) et la nécessité pour les habitants de créer des territoires pas le bas pour palier certaines insuffisances liées à la disparition de la ferme d'État (sous-chapitre IV du chapitre 4 et sous-chapitre V du chapitre 5).



**Figure 1 : L'Établissement Al-Assad au cœur d'un grand projet hydro-agricole sur l'Euphrate en Syrie**

#### IV) L'évolution des modes d'habiter dans un environnement maintes fois bouleversé

Partir du discours que portent les habitants sur les bouleversements qu'a connus leur environnement, le monde qui les entoure, ces quarante dernières années, est d'abord une reconnaissance du fait que l'individu est une unité d'analyse pertinente<sup>61</sup>. Chacun de ces habitants a une existence qui ne se réduit pas aux groupes auxquels il appartient, ni aux lieux qu'il habite. D'autant plus que dans l'Établissement Al-Assad, les individus sont de plus en plus mobiles, à l'instar de bien d'autres habitants dans le monde<sup>62</sup>. En outre, même s'ils subissent certaines contraintes, ils effectuent également des choix, notamment concernant le lieu où résider et l'emploi à occuper, ont des projets et des aspirations et, malgré le contexte politique, donnent parfois franchement leur avis.

Dans un sens très large, comme habiter n'est pas synonyme de résider<sup>63</sup>, tous les individus qui ont à voir avec l'Établissement Al-Assad, l'habitent. Ainsi, le chauffeur de taxi rencontré le temps d'une course à Alep qui raconte que son père a fait du commerce de bois de peuplier avec l'Établissement Al-Assad l'habite, au moins pendant qu'il évoque ce souvenir. De même, les bâtisseurs de ce périmètre irrigué l'ont habité le temps des travaux de conception et de construction, et même après, lorsqu'ils se souviennent de cette période.

Dans cette thèse, il est néanmoins décidé de restreindre cette définition : les habitants dont le point de vue est analysé sont essentiellement des individus qui y résident au moment où les enquêtes sont réalisées. Ce sont, pour ainsi dire, les habitants principaux, ou en tout cas

---

<sup>61</sup> Cette idée selon laquelle l'habiter permet considérer l'humain en tant qu'individu est partagé par de nombreux géographes, quelques soient leurs approches (par exemple, HOYAUX André-Frédéric, 2002, « Entre construction territoriale et construction ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeo*, par. 2-8, URL :! <http://cybergeo.revues.org/1824>, consulté le 3 octobre 2014 ; LAZZAROTTI Olivier, 2006, « Habiter, aperçus d'une science géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 139, p. 91 ; LÉVY Jacques, 2012, « Habiter sans condition », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, p. 32 ; MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie, 2012, « Introduction », in MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Hommes, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, p. 13 ; SCHMITZ Serge, 2012, « Le "mode d'habiter" : analyse de l'usage d'une notion émergent en géographie », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, p. 43)

<sup>62</sup> STOCK Mathis, 2006, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratique les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net*, URL : <http://www.espacestems.net/en/articles/lrsquohypothese-de-lrsquohabiter-poly-topique-pratiquer-les-lieux-geographiques-dans-les-societes-a-individus-mobiles-en/>, consulté le 3 octobre 2014 ; LÉVY, « Habiter sans condition », *op. cit.*, pp. 27-30 ; SCHMITZ, « Le "mode d'habiter" », *op. cit.*, p. 44

<sup>63</sup> De nombreux géographes insistent sur ce point (par exemple, STOCK, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique », *op. cit.* ; SCHMITZ, « Le "mode d'habiter" », *op. cit.*, pp. 42-43 ; LÉVY, *et al.*, « Habiter », *op. cit.*, p. 482).

ceux pour qui « *l'intensité de l'habiter* »<sup>64</sup> est la plus forte. Ils sont donc les plus concernés par les bouleversements qu'a connus cette région qu'ils habitent depuis parfois plusieurs décennies. En outre, ils sont ceux dont l'accès est le plus aisé étant données les conditions dans lesquelles les enquêtes sont réalisées (sous-chapitre V de cette introduction).

L'Établissement Al-Assad est un territoire dont les frontières sont nettes (section I.A du chapitre 2). Celles-ci définissent à ce titre une portion de surface terrestre incluse dans le territoire, tout le reste en étant exclu. Néanmoins, les limites de ce territoire ne correspondent pas à celles des autres ensembles territoriaux, notamment les villages (section I.B du chapitre 1). Il est donc considéré dans cette thèse que les résidents de l'Établissement Al-Assad sont ceux qui vivent dans un village dont tout ou partie du territoire, bâti ou non, est inclus dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, même si leurs logements sont effectivement situés à l'extérieur de ces limites. Dans le corpus utilisé pour cette thèse, 93 individus répartis dans 78 familles<sup>65</sup> résident dans les frontières du périmètre irrigué au moment où les enquêtes sont réalisées.

Pour autant, afin de mettre en perspective les propos des interlocuteurs ci-dessus et mieux comprendre les types de lien qui attachent les uns et les autres à ce lieu, douze individus répartis dans sept familles ne résident pas dans les frontières de l'Établissement Al-Assad au moment où les enquêtes sont réalisées. Toutes ces familles sont originaires d'un village situé à l'extérieur du périmètre irrigué. Parmi elles, quatre ont résidé dans la ferme d'État lorsqu'un ou plusieurs de leurs membres en étaient employés, avant de repartir dans leurs villages d'origine lors de sa liquidation. Une autre famille a eu une résidence secondaire dans les frontières de l'Établissement Al-Assad des années 1950 aux années 2000. Dans les deux dernières familles, un membre a simplement loué des terres lorsque la ferme d'État fonctionnait, sans pour autant y avoir résidé. Même si toutes ces familles ne demeurent pas dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, elles ont été comptées parmi les bénéficiaires de la redistribution des terres à l'occasion de la liquidation de la ferme d'État ; elles

---

<sup>64</sup> Pour J. Lévy et M. Lussault, « *on peut concevoir des intensités très diverses dans l'habiter : le citoyen est l'habitant par excellence, mais le touriste habite aussi, à sa manière, l'espace qu'il découvre* » (LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, « Habiter », LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 481).

<sup>65</sup> Il faut distinguer deux unités de référence tout au long de cette thèse : d'une part, l'individu, c'est-à-dire la personne interrogée ; d'autre part, la famille, nucléaire ou élargie, au sein de laquelle les revenus et les dépenses sont partagées (les conditions d'existence des familles nucléaires et élargies sont discutées dans le chapitre 6). En effet, certains phénomènes, notamment ceux relatifs aux expériences vécues, sont d'abord individuels ; d'autres, au contraire, comme les parcours résidentiels ou le partage des activités économiques et des tâches domestiques, ne peuvent s'observer qu'à l'échelle de l'ensemble d'une même famille.



participent à ce titre aux rapports sociaux actuels dans la région, d'où l'importance de recueillir leurs points de vue et de les considérer comme des habitants au sens large.

La notion de modes d'habiter, qui en géographie émerge à partir des années 1990<sup>66</sup>, permet d'orienter la lecture des pratiques et des représentations de tous ces individus. Comme le précise N. Mathieu, il faut dépasser, sans l'évacuer, la seule question du logement pour s'intéresser à d'autres composantes telles que le travail, les mobilités et la cohabitation<sup>67</sup>. Ce sont ces différents éléments, et leur évolution à travers le temps, qui sont au cœur des observations réalisées dans le cadre de cette thèse. Il s'agit ainsi de comprendre comment évoluent leurs façons de se loger, de gagner leurs vies, de se déplacer et de vivre ensemble, tout cela à travers le regard que chacun porte sur lui-même, les autres et son environnement.

Ceci étant, comme le soulignent d'une part A. Morel-Brochet et N. Ortar<sup>68</sup>, d'autre part S. Schmitz<sup>69</sup>, il faut compléter l'appréhension de ces aspects concrets par l'étude des « *liens affectifs, économiques, identitaires, sociaux ... avec les lieux* »<sup>70</sup>. Ainsi peuvent être compris le sens que les individus donnent à l'espace qu'ils habitent, la nature des relations qui les y attachent, le regard qu'ils portent sur cette région et les changements considérables qu'elle a connus ces quarante dernières années. Les discours qu'ils tiennent sur l'attachement à leurs villages, mais également aux terres agricoles qu'une grande partie détient ou a détenues par le passé, au-delà de leurs seules fonctions productives, constituent alors autant d'indicateurs des représentations, parfois contradictoires, qu'ils s'en font.

Pour S. Schmitz, « *l'approche par les modes d'habiter permet également d'essayer de comprendre les nouveaux rapports aux territoires administratifs afin d'éclairer les investissements, les projets et les attentes des diverses composantes de la population* »<sup>71</sup>. Dans cette thèse sont ainsi étudiés les points de vue des habitants sur les processus de territorialisation, déterritorialisation, reterritorialisation qu'ils ont vécus. Il s'agit concrètement d'appréhender le regard qu'ils portent sur la période pendant laquelle leur vie

<sup>66</sup> MATHIEU Nicole, 2012, « Le mode d'habiter. À l'origine d'un concept », in MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Hommes, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-36 ; MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Hommes, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, p. 15 ; SCHMITZ, « Le "mode d'habiter" », *op. cit.*, p.35

<sup>67</sup> MATHIEU, « Le mode d'habiter », *op. cit.*, p. 51 ; cette quadrilogie rappelle d'ailleurs la trilogie de l'anthropologue Georges-Hubert de Radkowski qui définit l'habiter comme la combinaison de « *la présence vitale* », « *le mouvement vital* » et « *la présence sociale* » (RADKOWSKI Georges-Huvert de, 2002, *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 33-52).

<sup>68</sup> MOREL-BROCHET, *et al.*, *op. cit.*, pp. 16-17

<sup>69</sup> SCHMITZ, « Le "mode d'habiter" », *op. cit.*, p. 42

<sup>70</sup> SCHMITZ, « Le "mode d'habiter" », *op. cit.*, p. 42

<sup>71</sup> SCHMITZ, « Le "mode d'habiter" », *op. cit.*, p. 43

quotidienne et professionnelle était prise en charge, puis la suivante, lorsqu'ils se sont retrouvés partiellement livrés à eux-mêmes. Sans oublier les discours qu'ils tiennent sur la fourniture et la dégradation des services publics et leurs façons de s'organiser dès lors que le secteur public abandonne certaines de ses prérogatives.

Les périodes passées, de la création à la liquidation de la ferme d'État, sont appréhendées par « *le recours aux témoins-acteurs, le recours à leur parole, [notamment] l'utilisation de la méthode de l'histoire de vie* »<sup>72</sup>. Cette histoire orale passe donc par les mémoires des habitants pour documenter les événements passés, plus précisément elle passe par la « *mémoire épisodique* »<sup>73</sup>, qui consiste à faire revenir des événements datés et uniques au présent. Comme les événements évoqués dans le cadre des entretiens sont révolus, les propos sont des re-présentations en ce sens qu'ils rendent présentes des choses qui ont disparu<sup>74</sup>.

Dans ces conditions, analyser ce dont les habitants de l'Établissement Al-Assad se souviennent des périodes passées apporte des informations non seulement sur ces périodes en elles-mêmes mais également sur le sens que les interlocuteurs leur donnent par rapport à leurs existences présentes (étant entendu que comme il ne faut pas confondre ce que les personnes disent lors des entretiens et ce dont elles se souviennent vraiment, c'est le sens donné lors de l'entretien qui est effectivement appréhendé<sup>75</sup>). C'est souvent à travers des comparaisons entre les différentes périodes qu'ils ont vécues que les interlocuteurs décrivent le passé et le présent. Dès lors, il est probable que certains de leurs propos n'auraient pas été tenus dans les mêmes termes s'ils s'étaient exprimés à un autre moment, sans avoir connu une partie des changements. De même, lorsqu'ils décrivent les événements qui marquent les ruptures entre chaque période, par exemple le moment de la confiscation des terres et des travaux

<sup>72</sup> DESCHAMPS Florence, 2005, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la construction de la source orale à son exploitation*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, chap. 2, par. 2 URL : <http://books.openedition.org/igpde/465>, Consulté le 2 septembre 2013

<sup>73</sup> Ce terme est utilisé par le Grand Dictionnaire de la Philosophie (PACHERIE Élisabeth, 2003, « Mémoire », in BLAY Michel, *Grand Dictionnaire de la Philosophie*, Paris, Larousse, p. 664) et l'Encyclopédie de la philosophie de l'Université de Stanford (SUTTON John, 2010, « Memory », in ZALTA Edward N. (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, section 1.1, URL : <http://plato.stanford.edu/entries/memory/>, consulté le 30 août 2014). Il est préféré au terme « *images-souvenirs* » utilisé par Henri Bergson (BERGSON Henri, 1939, *Matière et mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Montréal, Les classiques des sciences sociales, p. 48, URL : [http://classiques.uqac.ca/classiques/bergson\\_henri/matiere\\_et\\_memoire/matiere\\_et\\_memoire.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/bergson_henri/matiere_et_memoire/matiere_et_memoire.pdf), consulté le 30 août 2014) afin de ne pas entrer dans le débat sur la forme que prend la représentation lorsque c'est ce type de mémoire qui est mobilisé. J. Candau parle pour sa part de « *métamémoire* » (CANDAU, *op. cit.*, pp. 78-82).

<sup>74</sup> RICŒUR, *La mémoire*, *op. cit.*, pp. 42-43

<sup>75</sup> CANDAU, *op. cit.*, pp. 67-68

d'aménagement ou le moment de la redistribution des terres, ils soulignent certains faits, qui sont autant d'indicateurs des stigmates qu'ont laissés ces événements dans leurs existences.

En outre, les habitudes, « *acquis (...) incorporés au vécu présent* »<sup>76</sup>, qui se repèrent dans certaines pratiques et traits de langage permettent de comprendre le sens qui est donné à l'espace habité. A. Berque distingue le *topos* et la *chora* de chaque chose : le premier en est son « *lieu matériel* », la seconde, son « *(mi) lieu existentiel* »<sup>77</sup>. Si les paysages, en tant que traces des actions humaines et non-humaines incorporées dans l'espace, permettent de comprendre comment la matérialité présente des lieux s'est construite, les habitudes, en tant que « *sens du jeu* »<sup>78</sup>, permettent d'en comprendre l'existence actuelle : certains objets changent alors que les pratiques qui y sont associées ou les termes pour les qualifier restent ; inversement, certains objets restent et ce sont les pratiques qui y sont associées ou les termes pour les qualifier qui changent.

Les mémoires, parfois contradictoires voire conflictuelles, peuvent également servir de ressorts à la formation d'identités collectives, ou au moins à des formes de regroupement d'individus. Elles permettent alors de comprendre les bases sur lesquels certains groupes se forment. Pour J. R. Gillis, « *the core meaning of any individual or collective identity, namely, a sense of sameness over time and space, is sustain by remembering* »<sup>79</sup>. J. Candau va plus loin puisque pour lui « *il n'y a pas lieu de distinguer mémoire et identité tant les deux notions sont liées* »<sup>80</sup>. Certes cette vision un peu catégorique doit être discutée dans la mesure où les constructions identitaires dépendent également des projets et des intentions de chacun (sous-chapitre V du chapitre 5). Mais les propos sur l'histoire de l'occupation et de l'appropriation de l'espace par les uns et les autres dans l'Établissement Al-Assad sont autant de moyens permettant de se légitimer et d'exclure autrui des processus d'appropriation actuels. À ce titre, ces discours constituent des indicateurs permettant de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les habitants vivent ensemble et les clivages que cette cohabitation peut occasionner.

<sup>76</sup> RICŒUR, *La mémoire*, op. cit., p. 30 ; pour J. Candau, ces acquis ne sont pas uniquement liés à une répétition, mais concernent également la « *mémoire sociale incorporée* », l'*habitus* (CANDAU, op. cit., pp. 77-78).

<sup>77</sup> BERQUE Augustin, 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, p. 148

<sup>78</sup> BOURDIEU, *Le sens pratique*, op. cit., p. 111

<sup>79</sup> GILLIS John R., 1996, « Memory and Identity : The History of a Relationship », in GILLIS John R. (dir.), *Commemorations : The Politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press, p. 3

<sup>80</sup> CANDAU, *Anthropologie de la mémoire*, op. cit., p. 114

## V) Recueillir la parole d'habitants

Cette thèse s'appuie sur un travail de terrain de deux ans, entre Alep et l'Établissement Al-Assad. Je vis en Syrie de septembre 2008 à août 2010. J'y suis boursier du ministère des Affaires étrangères en poste à l'antenne d'Alep de l'Institut français du Proche-Orient (IFPO). Je suis également associé à la faculté d'agronomie de l'Université d'Alep dans le cadre d'un programme avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). C'est avec cette double affiliation que je réalise des enquêtes dans l'Établissement Al-Assad.

Le programme dans lequel je suis intégré associe des géographes et des ingénieurs agronomes. Il s'est assigné un double objectif associant recherches théoriques et recherches appliquées : d'une part, mettre en relation l'évolution de l'occupation de l'espace, l'hydraulique agricole et les changements politiques sur le très long terme, de l'antiquité à nos jours ; d'autre part, à partir de ces réflexions théoriques et d'expériences agronomiques en milieu paysan, tenter de définir des modes d'exploitation et de culture durables dans la région.

Mon rôle originel, dans ce programme, est de faire des enquêtes dans l'Établissement Al-Assad pour déterminer la place de l'agriculture dans les économies familiales et les conséquences de la liquidation de la ferme d'État sur les structures agraires. Néanmoins, rapidement, je me rends compte qu'on ne peut comprendre les dynamiques actuelles sans étudier les relations que les bénéficiaires des lots entretiennent avec l'espace qu'ils habitent sur plusieurs générations. C'est pourquoi j'enrichis ma problématique originelle : non seulement de questions sur les discours que chacun porte sur la construction et le fonctionnement des aménagements hydro-agricoles et les changements agraires dans l'Établissement Al-Assad, de sa création aux années 2000 ; mais également d'éléments sur les modes d'habiter lors de ces différentes périodes.

Le travail de terrain peut se découper en plusieurs phases qui dépendent de l'évolution de mon questionnement et des marges de manœuvre dont je dispose. Après quelques mois passés à Alep pour m'installer, être présenté à quelques responsables administratifs dans la région de Maskana et obtenir les autorisations de recherche nécessaires, je peux faire mes premiers pas seuls à partir de février 2009. Une période exploratoire de huit mois commence alors, durant laquelle je peux m'imprégner du terrain, identifier les enjeux principaux et

constituer un réseau social. Je vis à Alep mais me rends plusieurs jours par semaine dans l'Établissement Al-Assad et dors parfois une à plusieurs nuits chez certains résidents.

D'octobre 2009 à janvier 2010, le temps s'accélère. Tout d'abord, pendant une semaine pour le tournage d'un film-documentaire réalisé par M. Tabeaud et X. Browaeys<sup>81</sup>. Ce film porte sur l'histoire de l'Établissement Al-Assad vécue par certains habitants. Il est l'occasion de récolter pour la première fois une parole officielle au sens où les interlocuteurs sont enregistrés et savent donc explicitement que leurs propos peuvent être diffusés. Dans la foulée de ce film, je poursuis seul des entretiens enregistrés avec un dictaphone auprès d'individus résidant ou détenant des droits fonciers dans l'Établissement Al-Assad. Durant cette période qui dure jusqu'en janvier 2010, je dors chez les habitants des villages où j'enquête et ne rentre à Alep qu'une journée par semaine maximum.

Courant décembre 2009, la police politique me convoque et visite plusieurs familles avec lesquelles je me suis entretenu. Ces événements modifient ma position sur le terrain. Je continue néanmoins avec l'accord de la police politique à faire des entretiens enregistrés, mais avec plus de prudence, jusqu'en janvier 2010, date à laquelle je rentre en France pour quelques mois. À mon retour en Syrie, de mars à août 2010, je continue à visiter l'Établissement Al-Assad et à parfois dormir chez certaines familles, mais sans faire d'entretien enregistré et en me contentant principalement d'observations et de discussions informelles. J'en profite également pour revenir chez certains enquêtés afin de vérifier certaines informations et mesurer les évolutions ainsi que d'en rencontrer d'autres pour approfondir certains points.

En outre, durant cette dernière période sur le terrain, je complète les données déjà récoltées d'autres interviews avec des responsables des administrations agricoles et hydrauliques. Je m'entretiens également avec des individus résidant autour de l'Établissement Al-Assad afin de mieux situer le contexte régional. Enfin, courant juin et juillet 2010, je séjourne plusieurs jours et à plusieurs reprises dans un village du gouvernorat d'Idleb où résident d'anciens employés de la ferme d'État qui sont rentrés chez eux lors de la décollectivisation, après avoir reçu des droits fonciers dans l'Établissement Al-Assad.

C'est donc principalement à partir d'entretiens enregistrés que les propos des interlocuteurs ont été recueillis : quatre-vingt-neuf personnes ont été interrogées avec un dictaphone (dont deux également filmées) et deux ont été uniquement filmées. Comme ces

---

<sup>81</sup> TABEAUD Martine, BROWAEYS Xavier, *L'État ferme*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

personnes savent qu'elles sont enregistrées, leur parole est une « *parole publique, potentiellement audible par autrui, donc exploitable et citable* »<sup>82</sup>. À ce titre, c'est uniquement les propos de ces quatre-vingt-onze individus qui sont mis entre guillemets dans cette thèse, auxquels il faut cependant ajouter les expressions idiomatiques (non enregistrées avec un dictaphone ou une caméra mais maintes fois entendues). Néanmoins, pour ne pas mettre en danger les interlocuteurs, lorsque leurs propos sont jugés trop sensibles, ils sont cités mais non identifiés (c'est-à-dire que le code, qui renvoie à l'annexe 1 où sont résumées différentes caractéristiques de l'interlocuteur, n'est pas mentionné). Il ne faut en outre jamais oublier que si les citations sont en langue française, il s'agit de traductions et donc déjà d'une réinterprétation de propos originellement énoncés en arabe. Pour cette raison, lorsque c'est jugé nécessaire, tout ou partie des propos est cité en notes de bas de page en arabe.

**Tableau 1 : Activités principales sur le terrain : exploration, systématisation, approfondissement et vérification**

Février – Septembre 2009 :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prises de contact</li> <li>- Discussions et visites informelles</li> <li>- Observations de paysages</li> <li>- Observations des pratiques agricoles</li> <li>- Entretiens avec des responsables administratifs</li> </ul>
Octobre 2009 – Janvier 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interviews filmés d'habitants et d'agriculteurs pour le documentaire</li> <li>- Entretiens enregistrés auprès d'habitants et d'agriculteurs avec un dictaphone</li> </ul>
Mars – août 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions et visites informelles</li> <li>- Observations des pratiques agricoles</li> <li>- Observations de paysages</li> <li>- Entretiens pris en notes auprès d'habitants et d'agriculteurs</li> <li>- Entretiens avec des responsables administratifs</li> <li>- Entretiens enregistrés auprès d'habitants d'un village du gouvernorat d'Idleb</li> </ul>

<sup>82</sup> BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 209

Outre ces paroles publiques, le corpus utilisé pour cette thèse comprend douze individus dont le mode d'enregistrement est le papier et le stylo. Ils font partie du corpus utilisé pour cette thèse dans la mesure où ils ont été interrogés dans un cadre explicitement formel, un stylo à la main. Néanmoins, ils sont seulement paraphrasés dans la mesure où la traduction instantanée sur papier n'est pas une garantie suffisante pour valider la véracité des propos mot-à-mot.

Pour constituer le corpus de personnes interrogées dans des cadres formels, une représentativité statistique est assez difficile à obtenir en raison de l'absence de statistiques fiables à l'échelle de l'Établissement Al-Assad et du protocole employé pour rencontrer des interlocuteurs, de proche en proche. C'est donc la diversité des situations qui est recherchée afin de pouvoir « *décrire l'espace des représentations ou des pratiques courantes* »<sup>83</sup> de la façon la plus exhaustive possible. C'est avec cet objectif que se construit l'échantillonnage, au jour le jour sur le terrain, en fonction de ma connaissance de la région qui s'affine et des conseils d'habitants. Souvent, je demande à rencontrer quelqu'un qui a telles ou telles caractéristiques parce que je sais qu'il en existe et que je n'en ai pas encore rencontré. Évidemment, certains types d'individus ont été plus difficiles à rencontrer que d'autres, d'où les différences de volume en fonction des catégories.

Présenter la diversité du corpus de façon exhaustive est trop complexe dans le cadre de cette introduction, en particulier parce que les critères de classification des individus et des familles varient en fonction des périodes évoquées (un tableau synthétique est présenté en annexe 1). C'est la raison pour laquelle au début de chaque chapitre le corpus est présenté précisément en fonction des critères pertinents pour la période traitée. Sont ainsi décrits, période par période, non seulement comment le groupe des interlocuteurs se structure, mais également les éventuels manques propres aux conditions d'enquête, en vue d'encadrer les conditions de l'expérience et de mieux comprendre le contenu des propos recueillis.

Les entretiens formels (enregistrés avec une caméra, un dictaphone ou un stylo) n'ont pas tous la même teneur. Les entretiens filmés et pris en notes avec un stylo, ainsi que neuf entretiens enregistrés avec un dictaphone, portent sur des questions spécifiques et ne durent à ce titre que quelques dizaines de minutes (jusqu'à une heure pour le plus long d'entre eux). C'est la raison pour laquelle certaines informations sur une partie des interlocuteurs sont manquantes (annexe 1). D'ailleurs, d'autres entretiens filmés ou enregistrés avec un dictaphone ne font pas partie du corpus utilisé pour cette thèse car les informations sur les

---

<sup>83</sup> OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, « La politique du Terrain. Sur la production des données en anthropologie », *enquête*, n° 1, par. 85, URL : [enquete.revues.org/263](http://enquete.revues.org/263), consulté le 30 août 2014

individus interrogés sont estimées trop fragmentaires pour dessiner un profil suffisamment précis de l'interlocuteur et de sa famille.

Les autres entretiens réalisés avec un dictaphone sont plus complets. D'une durée d'une à trois heures environ, ils ont tous la même structure générale : ils commencent par le détail des structures familiales et foncières puis abordent les activités agricoles et non agricoles ainsi que les stratégies économiques. Puis des récits de vie permettent de comprendre comment chacun se représente sa vie avant, pendant et après la période collectiviste. D'autres aspects concernant les relations sociales et la vie quotidienne sont également évoqués.

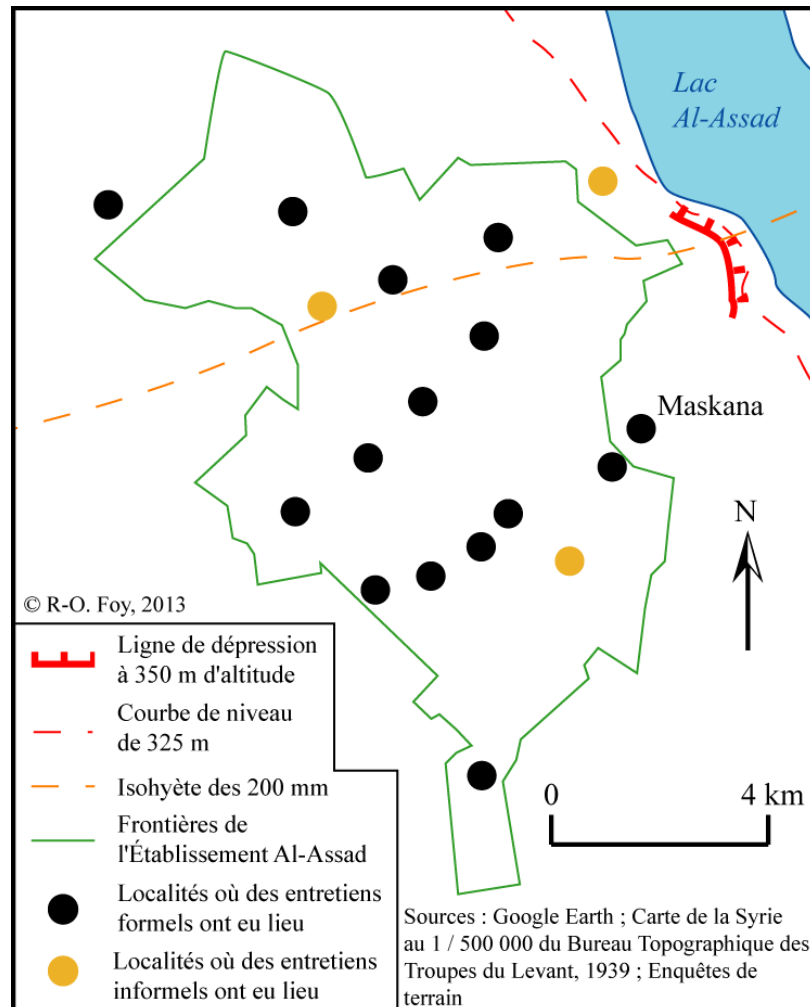
Néanmoins, tous ces entretiens ne sont pas uniformes. Comme le questionnement a évolué au fur et à mesure que je rencontre des interlocuteurs, certaines questions (par exemple sur le détail des opérations agricoles) sont supprimées lorsqu'elles ne semblent plus utiles alors que d'autres interrogations apparaissent (notamment sur les services publics). En outre, même si un guide d'entretien est utilisé afin de vérifier que les thèmes à aborder le sont, la discussion est souvent spontanée et il n'est pas rare que l'ordre dans lequel chaque sujet est évoqué soit bouleversé.

Chaque entretien est traduit et retranscrit intégralement. Le traitement se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord, chaque propos est classé en fonction de la période à laquelle il se rapporte. Ensuite, pour chacune de ces périodes, différentes thématiques sont définies en fonction de la teneur de l'ensemble du corpus. Après ces premiers classements généraux, d'éventuels reclassements ultérieurs, lors de la rédaction de chacun des chapitres, peuvent soit confirmer les tendances lourdes, soit mettre en exergue certaines incohérences ou contradictions liées à l'ambivalence de tout individu et représentation collective. Ainsi, le propos peut se faire plus nuancé.

Outre ces entretiens, de nombreuses discussions informelles et observations ont lieu durant ces seize mois de recherche sur le terrain : au bord d'un champ, autour d'un thé ou après un entretien enregistré lorsque, le dictaphone éteint, l'interlocuteur évoque des informations plus sensibles ou simplement se relâche et se laisse aller à quelques commentaires. Généralement, sauf lorsque je suis seul devant un paysage, je n'ai ni stylo ni carnet. J'écris donc, en français, le compte-rendu de discussions en arabe quelques heures après, voire le lendemain. Ces propos, riches parce que spontanés, sont utilisés dans cette thèse dans la mesure où ils mettent en perspective et complètent les paroles recueillies dans le cadre d'entretiens formels. Néanmoins, ils doivent être pris pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des discours informels, les informations restant de surcroît approximatives dans la mesure où elles ne sont pas prises en notes au moment où les interlocuteurs les communiquent.



Pour F. Molle et T. Ruf, un périmètre irrigué est caractérisé par la présence d'un réseau hydraulique qui relie les différents endroits de ce territoire et font que de nombreuses contraintes en son sein sont partagées, notamment en matières hydraulique et agraire<sup>84</sup>. C'est la raison pour laquelle je suis amené à effectuer des enquêtes dans vingt villes, villages et hameaux différents (les groupements de tentes étant ici considérés comme des hameaux), dont dix-huit situés dans les frontières de l'Établissement Al-Assad (figure 2). Ainsi, les éventuelles variations liées à la localisation au sein de ce territoire, qui a une influence non seulement sur l'accès à l'eau des parcelles agricoles et la qualité des sols mais également sur l'histoire du peuplement et la question agraire, peuvent être révélées.



**Figure 2 : Des enquêtes visant à couvrir l'ensemble du territoire de l'Établissement Al-Assad**

<sup>84</sup> MOLLE François, RUF Thierry, 1994, « Eléments pour une approche systémique du fonctionnement des périmètres irrigués », in SEBILLOTTE Michel (dir.), *Recherches-système en agriculture et développement rural : communications*, Montpellier, CIRAD-SAR, pp.114-118

Certes, le chiffre de vingt localités peut paraître important rapporté aux 103 individus interrogés dans la mesure où l’approfondissement des phénomènes sociaux peut sembler limiter. Mais, tel quel, ce chiffre masque le fait que le nombre d’interlocuteurs enquêtés par village est très inégal, un dans certains hameaux, mais vingt-quatre interlocuteurs, répartis dans dix-huit familles, dans le village où le nombre de personnes interrogées est le plus élevé et dix-sept interlocuteurs, répartis dans treize familles, dans un autre village. En outre, ces deux villages sont régulièrement visités durant toute la durée des enquêtes de terrain : j’y passe de nombreuses nuits chez les habitants et y discute informellement avec beaucoup de personnes, j’y participe à plusieurs événements comme des mariages ou la célébration des morts et je fais partie, le temps d’un match de football, de l’équipe d’un des deux villages. Ainsi peuvent être associés diversité topographique au sein du périmètre irrigué et approfondissement local dans certains villages, milieux qui se caractérisent « *par un degré d’interconnaissance élevé* »<sup>85</sup>.

Un tel travail de terrain est d’abord possible grâce à mon statut d’étranger. Plusieurs habitants expliquent qu’ils ont un devoir d’hospitalité à mon égard car cela fait partie de leur culture, voire de leur honneur. D’autres insistent pour que je revienne en France avec un discours positif sur la Syrie dans la mesure où les Occidentaux, disent-ils, ont une mauvaise image du Proche-Orient. M’accueillir le plus chaleureusement possible permet ainsi de donner à voir le meilleur de leur pays. En outre, en milieu rural, les individus sont sans doute moins méfiants qu’en ville dans la mesure où personne n’est anonyme. Je suis également un enjeu dans la mesure où avoir chez soi un Européen peut être un motif de fierté. L’hospitalité consiste aussi à fermer les yeux sur mes maladresses et transgressions des normes sociales. Cette grande gentillesse à mon égard ne se fait pas sans parfois provoquer un certain malaise vis-à-vis de mon propre positionnement : tout travail de terrain approfondi implique des relations interpersonnelles d’une grande intensité ; dans la vie quotidienne, il est souvent difficile de trouver la bonne posture entre celle du chercheur intéressé et celle de l’ami désintéressé, et de dissocier l’hôte qui me considère explicitement comme un frère de l’objet de recherche dont j’analyse, parfois un carnet et un stylo à la main, les moindres phrases et le comportement le plus banal.

---

<sup>85</sup> BEAUD, *et al.*, *op. cit.*, p. 294

Au-delà de ce statut d'étranger, ce qui permet principalement une telle démarche, en particulier l'usage d'une caméra et d'un dictaphone, ce sont les autorisations de recherche produites par l'Université d'Alep. En Syrie, ce type d'autorisation est en principe très difficile, sinon impossible, à obtenir pour des chercheurs étrangers en sciences sociales. En général, les chercheurs doivent donc ruser, enquêter uniquement à partir de discussions informelles, ne pas tout dire de leurs sujets, se mettre parfois en danger<sup>86</sup>. Je n'échappe pas à ces contingences liées à la nature du régime politique syrien. De nombreux interlocuteurs sont réticents à répondre à mes questions car ils disent ne pas vouloir d'ennuis. En outre, dans un village en particulier, la police politique s'intéresse de très près à mes recherches et visite plusieurs familles après que je me sois entretenu avec un ou plusieurs de leurs membres. Mais en dépit de ces difficultés, mon intégration à l'Université d'Alep et les autorisations de recherche m'apportent sans doute une certaine sécurité et rassurent plusieurs interlocuteurs qui manifestent au départ une méfiance quant aux visées de mon travail.

C'est sans doute grâce à ces autorisations que certains sujets sensibles comme le fonctionnement des administrations publiques peuvent être abordés. Beaucoup d'interlocuteurs n'hésitent pas à pester contre les défaillances des cadres et techniciens corrompus du secteur public ou même, plus rarement, contre « l'État » qui leur a pris leurs terres lors de la collectivisation ou dont les services se dégradent. Certains me parlent même spontanément d'un contentieux entre les habitants des villages-modèles et le bureau de la propriété d'État de la direction de l'agriculture d'Alep (section IV.D du chapitre 4). Ainsi sont évoquées les insuffisances du secteur public qui permet de s'indigner contre un système politique défaillant.

En revanche, d'autres sujets restent tabous. Aborder la question tribale est ainsi bien plus délicat que critiquer ouvertement le secteur public. Certains sourcillent dès que je leur demande le nom de leurs tribus. À la question « *d'où viens-tu ?* », alors qu'habituellement on répond le nom de sa tribu, les interlocuteurs répondent tous le nom de leurs villages ou de la région de Maskana. Un d'entre eux me répond même pour plaisanter : « *Je viens du parti Ba'th, de la tribu du parti Ba'th socialiste* ». Un autre demande : « *le village ou la tribu ?* ». Comme je lui réponds qu'il me dit ce qu'il veut, il dit simplement « *de Syrie* » (E9). Lorsque nous parlons des tensions entre clans (sections III.B du chapitre 1 et IV.C du chapitre 5), beaucoup cherchent à éluder le sujet. La question tribale constitue sans doute un double

---

<sup>86</sup> Voir par exemple ABABSA, *Idéologies et territoires*, op. cit., pp. 26-32 ou RUIZ DE ELVIRA Laura, 2013, *Associations de bienfaisance et ingénierie politique dans la Syrie de Bachar Al-Assad : Émergence d'une société civile et retrait de l'État ?*, Thèse de science politique à l'EHESS, pp. 48-51

tabou : tout d'abord, se référer à un groupe tribal est contraire à l'idéologie ba'thiste<sup>87</sup> ; d'autre part, on ne parle pas de ces enjeux locaux à un étranger.

Pour éviter les soupçons, je n'exige jamais d'être seul avec mes interlocuteurs. Ceci arrive parfois, par hasard, et la discussion est alors souvent plus franche. Mais ce n'est pas toujours le cas. Certains discours sur les relations tribales ou les défaillances du secteur public sont tenus publiquement. En outre, si les discussions publiques font que parfois les interlocuteurs témoignent d'une certaine retenue sur certains sujets, les débats qui peuvent s'engager sur d'autres questions entre les différentes personnes présentes sont généralement particulièrement riches d'enseignements : elles permettent de mieux cerner les enjeux liés à la confrontation de différents points de vue et d'appréhender les phénomènes avec d'autant plus de complexité.

Si cette thèse porte sur les habitants de l'Établissement Al-Assad, les propos de ces derniers doivent être confrontés aux points de vue d'autres individus et groupes, à d'autres échelles, afin d'être historicisés et qu'éventuellement cette mise en perspective débouche sur des explications. D'autant plus que le périmètre irrigué et les processus de collectivisation et de décollectivisation s'inscrivent dans des ensembles territoriaux et une histoire globale dont il faut détailler les conditions d'existence.

Plusieurs administrations locales sont visitées à une ou plusieurs reprises pour obtenir des statistiques, consulter des archives ou simplement comprendre leurs rôles du point de leurs employés. Des discussions informelles avec ces employés permettent parfois de s'informer sur leurs parcours individuels afin de mieux situer leurs propres discours mais pas systématiquement : c'est le point de vue de l'administration que l'interlocuteur représente qui est recherché, moins que celui de l'individu lui-même. Parmi les entretiens enregistrés avec un dictaphone, certains sont réalisés avec des employés des administrations agricoles et hydrauliques locales ; ces entretiens permettent d'avoir une vision précise de leurs situations personnelles et de mieux comprendre comment ces individus, en tant que résidents, voient leur rôle et son évolution dans l'Établissement Al-Assad ; mais là encore, sans faire abstraction de leur identité professionnelle, bien au contraire, il faut différencier les administrations que ces individus représentent et les personnes elles-mêmes.

---

<sup>87</sup> Article 15 de la constitution du parti Ba'th arabe socialiste (Site Internet officiel du Parti ba'th arabe socialiste ; URL : [http://www.baath-party.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3:3&catid=7&Itemid=102&lang=ar](http://www.baath-party.org/index.php?option=com_content&view=article&id=3:3&catid=7&Itemid=102&lang=ar) ; consulté le 15 janvier 2014)

Différents documents offrent en outre des indicateurs qui mettent en perspective les discours recueillis auprès des habitants. Des lois et des décrets datant de différentes périodes permettent de préciser les conditions d'existence des cadres territoriaux et mieux comprendre les liens entre les administrations locales et les habitants. Les archives de l'Établissement Al-Assad et les statistiques officielles, même si les informations fournies sont à utiliser avec précaution, peuvent servir d'indicateurs plus ou moins grossiers afin de quantifier certains phénomènes et mesurer l'ampleur des transformations liées aux aménagements hydrauliques ou aux interventions foncières. Des images satellites<sup>88</sup> de l'Établissement Al-Assad sont aussi analysées afin de mieux se représenter les conséquences de la construction de l'Établissement Al-Assad pour l'occupation des sols.

Plusieurs sources de seconde main sont également utilisées, en particulier pour comparer les propos des habitants et certains discours officiels énoncés notamment depuis Damas. Plusieurs rapports de préparation ou d'évaluation du Projet de l'Euphrate, parfois consacrés spécifiquement à l'Établissement Al-Assad, en arabe et en anglais, sont ainsi obtenus<sup>89</sup>. De même, des articles et fascicules de communication officielle en arabe, anglais et français sont analysés<sup>90</sup>. Le film essai réalisé par Omar Amiralay en 1970 est aussi utilisé

<sup>88</sup> Outre les images issues du logiciel Google Earth, les images satellites panchromatiques présentées dans cette thèse ont été acquises dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN).

<sup>89</sup> AL-'ABD Šālih, 1976 A, *Khuṭṭat al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa li-l-mazra'a al-ḥukūmīa al-namūdhujiā (4000 hiktār)* (Proposition d'un plan d'exploitation agricole pour la ferme gouvernementale modèle (4 000 ha)), Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate ; AL-'ABD Šālih, 1976 B, *Khuṭṭat al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa al-rīfiā fī manṭiqa 'istiṣlāḥ al-17 'alif hiktār gharb Maskana* (Plan d'exploitation agricole et de développement rural dans le périmètre irrigué des 17 000 hectares Maskana-ouest), Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate ; AL-'ABD Šālih, 1976 C, *Proposed Land Used Pattern and Production Structure for the Model State Farm (4 000 ha in West Meskeneh)*, Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate ; Treize cartes postales publiées en 1979, reliées et distribuées par le Ministère du barrage de l'Euphrate ; 'AṬṬĀR Ḥasan, 1985, *Mashrū' al-furāt li ray wa 'istiṣlāḥ al-'arādī wa 'atharuhu 'ala al-mustawa al-'iqtisādī wa-l-'ijtimā'ī* (Le Projet de l'Euphrate pour l'irrigation et l'amélioration des sols et ses conséquences économiques et sociales), Raqqa, Centre de formation pluri-technique en aménagements. Š Al-'abd avait déjà écrit d'autres rapports de conception pour le Projet de l'Euphrate. Il se présente comme docteur en « *Rural Sociology and Settlement Planner* » et écrit explicitement représenter le GADEB (par exemple dans AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 25).

<sup>90</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, n.d., *The Euphrates Project*, Raqqa, General Administration for the Development of the Euphrates Basin ; GUINÉ Antoine, 1971, *Le barrage sur l'Euphrate – Monographie*, Damas, Office arabe de Presse et de documentation ; MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, 1975, *The Euphrates Project*, Damas, Ministry of the Euphrates Dam ; les documents (ceux de l'administration générale du bassin de l'Euphrate, du ministère du barrage de l'Euphrate et du ministère de l'irrigation), écrits en anglais (sauf un : MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *op. cit.*, bilingue anglais-arabe), sont destinés à des étrangers, probablement des journalistes, des chercheurs ou autres spécialistes qui s'intéressent au Projet de l'Euphrate. Ils avaient donc pour seul but de communiquer une vision officielle des aménagements hydrauliques. La monographie réalisée par A. Guiné est plus ambiguë dans la mesure où elle se présente comme une « étude » (GUINÉ, *Le barrage du l'Euphrate, op. cit.*, page de garde). Néanmoins, l'office arabe de presse et de documentation dans laquelle il publie était un organisme officiel et tous les textes que j'ai lus venant de cet organe avaient pour but implicite de véhiculer une vision positive de la

comme révélateur du point de vue d'une certaine élite intellectuelle syrienne à cette époque<sup>91</sup>. Non seulement tous ces documents sont riches d'informations factuelles mais ils véhiculent en outre des représentations intéressantes sur les régions aménagées et le rôle du Projet de l'Euphrate.

Comme l'expliquent M. Jollivet<sup>92</sup> et R. Saad<sup>93</sup>, les enjeux locaux observés lors d'un travail de terrain doivent être remis dans leur contexte national et global. Les différentes dynamiques qu'a connues l'Établissement Al-Assad durant les quarante dernières années ne peuvent être comprises sans que ne soient prises en compte l'histoire de la formation de l'État syrien et du régime ba'athiste, l'évolution des rapports de force géopolitique et la diffusion de différentes idéologies à travers le Monde. C'est la raison pour laquelle dans plusieurs chapitres, de longs développements sont consacrés à ces questions, afin de mieux mettre en avant la complexité de chaque phénomène.

## VI) Un plan chronologique qui souligne le rôle des évènements marquants

L'histoire vécue par les habitants a été marquée par deux évènements majeurs : d'une part la construction du périmètre irrigué et la collectivisation des terres agricoles dans les années 1970 ; d'autre part la décollectivisation et la disparition de la ferme d'État à partir des années 2000. Autour de ces deux évènements, ce sont des périodes plus ou moins longues, non sans évolutions mais apparemment sans changement brusque, qui semblent se déployer dans le temps qui est décrit par les interlocuteurs. C'est la raison pour laquelle le plan de cette thèse est chronologique.

La première partie de cette thèse traite de l'évènement de la construction du périmètre irrigué et de la collectivisation des terres agricoles. Le premier chapitre cherche à comprendre

---

politique syrienne. En effet, les ressorts argumentatifs de ces textes (et notamment les nombreux écrits d'A. Guiné publiés à l'office arabe de presse et de documentation) ne visent jamais à critiquer le pouvoir mais à défendre son action et à considérer que les défauts éventuels de ses réalisations ne pouvaient que s'améliorer avec le temps. Il a donc été considéré dans cette thèse qu'il s'agissait également d'un texte de communication officielle destiné à des étrangers, francophones en l'occurrence.

<sup>91</sup> AMIRALAY Omar, 1970, *Film-essai sur le barrage de l'Euphrate*, Damas, Télévision arabe syrienne. Omar Amiralay ne fait pas partie des concepteurs du Projet de l'Euphrate. Néanmoins son film est intéressant car il s'agit d'un court-métrage de douze minutes « à la gloire d'un barrage, "le barrage de l'Euphrate", fierté du parti Baas au pouvoir » (AMIRALAY Omar, 2003, *Déluge au Pays du Baas*, Paris, Arte France, 00'38) comme le dira bien plus tard ce réalisateur. En effet, il explique lui-même : « il y a 33 ans, j'étais un inconditionnel de la modernisation de mon pays, la Syrie » (AMIRALAY, *Déluge au Pays du Baas*, op. cit., 00'28). Devenu depuis opposant, il ajoute néanmoins : « aujourd'hui, je regrette cette erreur de jeunesse » (AMIRALAY, *Déluge au Pays du Baas*, op. cit., 1'40).

<sup>92</sup> JOLLIVET Marcel, 2003, « Comment se fait la sociologie. A propos d'une controverse en sociologie rurale », *Sociétés contemporaines*, n° 49-50, pp. 49-51

<sup>93</sup> SAAD, *Social History of an Agrarian Reform Community*, op. cit., pp. 10-12

comment les individus originaires de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles se représentent la période pré-collectiviste, ce qu'ils ont retenu et ce qu'ils ont oublié : ainsi peut être comprise la rupture d'intelligibilité que provoque la construction du périmètre irrigué. Le second chapitre se focalise : d'une part sur les expériences vécues, souvent violentes, lors de la collectivisation et de la construction des aménagements hydro-agricoles ; d'autre part sur le point de vue de nouveaux habitants venus d'ailleurs pour travailler dans la ferme d'État, comment ils sont arrivés, comment ils voyaient la région à cette époque.

La seconde partie se concentre sur l'exploitation du périmètre irrigué en ferme d'État, jusqu'à sa liquidation en 2000. Le troisième chapitre porte sur les souvenirs que les anciens employés conservent de l'exploitation du périmètre irrigué en ferme d'État, comment ils vivaient la coprésence du lieu de travail et du logement ainsi que le salariat et les hiérarchies strictes mais souvent contournées. Le quatrième chapitre traite du second événement important dans l'histoire de l'Établissement Al-Assad, c'est-à-dire la liquidation de la ferme d'État et ses conséquences sur la vie professionnelle et quotidienne des habitants qui ont vécu ce changement comme une rupture à plusieurs niveaux.

La troisième partie de cette thèse concerne les modes d'habiter actuels, suite à la disparition du territoire assez exclusif que formait la ferme d'État. Le cinquième chapitre cherche à comprendre qui sont les habitants actuels et comment ceux-ci cohabitent et se partagent les ressources, notamment foncières et hydrauliques. Le sixième chapitre adopte une approche verticale, cherchant à montrer comment les structures sociales se reconstituent, celles-ci étant à la fois marquées par une dynamique générale d'enrichissement mais également par une précarisation des plus démunis.







**PREMIÈRE PARTIE : DU « DÉSERT » À LA FERME D'ÉTAT :  
MÉMOIRES D'UNE RÉVOLUTION**



René Goscinny, Albert Uderzo, *Astérix. La serpe d'or*

## INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La construction d'un grand périmètre irrigué et la collectivisation ont modifié en une dizaine d'années les conditions de production sur ce plateau semi-aride où l'agriculture était extensive et les exploitations familiales. La révolution recherchée était à la fois spatiale et sociale<sup>94</sup>. D'une part, c'est principalement sur les ressources foncières et hydrologiques et plus généralement l'environnement des habitants que l'intervention publique s'est concentrée. D'autre part, la mise en place d'une ferme d'État, en confisquant les droits fonciers de tous, engendrait une modification des sources de production de notabilité et avait donc pour but de renverser l'ordre social ancien. La naissance de l'Établissement Al-Assad constitue donc une rupture : il y a un avant et un après. Pour reprendre les mots de A. Bensa et É. Fassin, cet événement est « *à la fois révélateur et catalyseur (...), la manifestation d'un basculement social, d'une rupture d'intelligibilité. Il s'agit bien d'une ligne de partage immatérielle, ou "incorporelle", et non d'un simple accident* »<sup>95</sup>.

Cette première partie vise à comprendre ce que cette rupture a laissé dans la mémoire des habitants de l'Établissement Al-Assad. Le premier chapitre s'intéresse à l'influence de l'existence du périmètre irrigué sur ce que les habitants disent aujourd'hui de la période précédant les aménagements hydrauliques. « *Rupture d'intelligibilité* », la naissance de l'Établissement Al-Assad a eu des conséquences sur la façon dont les habitants se représentent l'époque qui lui préexistait. Ainsi, « *l'évidence habituelle de la compréhension est soudain suspendue : à un moment donné, littéralement, on ne se comprend plus, on ne s'entend plus. Le sens devient incertain. Loin d'interpréter comme nous le faisons quotidiennement, sans y songer ou presque, tout à coup, nous ne sommes plus assurés de nos grilles de lecture* »<sup>96</sup>. En renouvelant de nombreuses clés de compréhension que les habitants se faisaient du monde qui les entoure, la naissance de l'Établissement Al-Assad a modifié en même temps la perception qu'ils se font de l'espace qu'ils habitaient sans les aménagements. En rendant possible des nouvelles conditions de production, jusqu'alors inconcevables, c'est la conception même du monde et des systèmes de valeurs qui lui sont associés qui changent.

---

<sup>94</sup> Pour P. Garcia, « *avec ou indépendamment des révolutionnaires, les sociétés contemporaines ont effectivement connu et connaissent des révolutions, c'est-à-dire des sauts qualitatifs et quantitatifs décisifs. Il s'agirait alors de dissocier le concept de révolution politique stato-centrée pour analyser, sous un regard neuf, les voies du changement et les ruptures qui sont intervenues et qui continuent d'advenir* » (GARCIA Philippe, 2003, « Révolution », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 802).

<sup>95</sup> BENSA Alban, FASSIN Éric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, URL : <http://terrain.revues.org/1888>, consulté le 22 août 2013

<sup>96</sup> *Ibid.*

Ils portent alors un jugement nouveau, qu'ils ne portaient probablement pas auparavant, sur le monde qui existait à l'époque où il n'y avait pas d'aménagements hydrauliques.

Le second chapitre se focalise sur le moment précis où tout a changé, sur l'évènement de la naissance de l'Établissement Al-Assad et donc sur la révolution. D'une part, il s'agit d'analyser, dans une perspective d'histoire orale, comment la collectivisation et la construction du périmètre irrigué ont été vécues par les habitants de la région. D'autre part, l'objectif est de saisir ce qui subsiste de cet évènement dans la mémoire collective afin de mieux comprendre les revendications actuelles des uns et des autres pour légitimer une appropriation de l'espace. L'analyse de cette période est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un point de départ pour le périmètre irrigué. En collectivisant les terres et en finançant la construction de grands aménagements hydrauliques, l'État prend une place qu'il n'avait pas jusqu'alors dans la région. À un niveau individuel, l'arrivée de nombreux nouveaux-venus pour travailler dans la ferme d'État et s'installer dans les villages-modèles est à l'origine de nombreux conflits actuels pour l'appropriation de l'espace et la légitimité d'y habiter et de s'y sentir chez soi.

Pour donner du sens à la rupture d'intelligibilité, se focaliser sur le discours des habitants ne suffit pas car cette méthode ne permet pas de situer les intentions et le contexte qui ont conduit à ces changements. Il faut donc également confronter cette mémoire locale à d'autres sources qui émanent généralement d'ailleurs. Analyser comment certains documents de communication officielle et rapports d'étude et de conception présentent les changements visés permet de mieux comprendre les visées modernistes et progressistes des changements. Faire le lien entre la construction de l'Établissement Al-Assad, et plus généralement du Projet de l'Euphrate, et le processus national de construction étatique dans les années 1960 et 1970 est également indispensable pour saisir les enjeux politiques qui ont conduit à libérer autant d'argent public pour cet aménagement.

Parler de rupture, de révolution et de changements radicaux ne signifie pas l'absence de permanences, notamment dans les structures sociales. Au contraire, comme les seconde et troisième parties de cette thèse le montrent, les changements provoqués par la grande hydraulique, la collectivisation et, plus tard, la décollectivisation sont à relativiser. Néanmoins, dans cette première partie, c'est la perception de la révolution visant à modifier l'espace et la société sur laquelle il s'agit de se focaliser, que cette révolution ait rempli ses objectifs ou pas. En effet, il existe dans les discours des habitants une ambivalence à propos de la période précédant les aménagements et du moment de la construction du périmètre irrigué. D'une part beaucoup d'individus originaires de villages existant avant l'Établissement

Al-Assad ressentent un sentiment de dépossession de leurs terres lié à la collectivisation. D'autre part, la perspective moderniste, notamment liée à la fourniture de quantités importantes d'eau sur ce plateau semi-aride, semble s'être diffusée dans toutes les couches de la société.

Comme les périodes évoquées sont assez lointaines, plusieurs dizaines d'années nous en séparant, il est assez difficile de déterminer à quelles catégories sociales les familles des personnes interrogées appartenaient avant ou pendant la territorialisation de l'Établissement Al-Assad. Occasionnellement, lorsqu'il s'agit de la famille d'une élite locale, notamment des chefs de tribus ou des lignages prestigieux, il est possible d'en déduire la catégorie sociale. Mais le plus souvent, à la question sur la profession des parents ou des grands-parents, les interlocuteurs répondent dans la presque totalité des cas « *paysan* »<sup>97</sup>, sans autre qualificatif permettant de les différencier. De même, sauf pour quelques cas particuliers d'anciens grands propriétaires fonciers, les superficies détenues avant la collectivisation n'ont pas été une information suffisante pour en déduire la catégorie sociale des uns et des autres.

---

<sup>97</sup> فلاح

## **Chapitre 1 : Avant les aménagements hydrauliques : souvenirs flous d'appropriations « originelles » de l'espace**

Qu'y avait-il avant les aménagements hydrauliques ? Beaucoup d'habitants répondent spontanément : « *Avant, il n'y avait rien, c'était le désert* »<sup>98</sup>. Pourtant, parfois dans la phrase suivante, ils insistent sur les droits de propriété et d'usufruit que leurs familles détenaient et les villages qu'elles habitaient dans ce « *désert* ». La mémoire collective que les habitants ont conservée de l'époque précédant les aménagements hydrauliques est donc contradictoire : « *il n'y avait rien* » mais ils y vivaient et s'étaient approprié ce « *rien* ».

Ce premier chapitre porte sur la perception actuelle que les habitants ont d'une époque révolue, lorsque les aménagements hydrauliques n'avaient pas encore bouleversé les paysages de la région. Cette période prend fin au tournant des années 1970 lorsque la construction du barrage de l'Euphrate a marqué le début d'une ère hydraulicienne pour les habitants qui vécurent la mise en eau du lac Al-Assad et la mise en place du grand périmètre irrigué et de la ferme d'État. Le point de départ de cette période d'avant les aménagements hydrauliques est difficile à fixer dans la mesure où tous les habitants du plateau ne s'y sont pas appropriés des portions d'espace au même moment. Il semble qu'il faille remonter à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle pour retrouver les traces des premières appropriations agraires ; les appropriations nomades, liées aux parcours des caravaniers et des pasteurs, datent de périodes plus reculées encore.

C'est à l'aune des aménagements hydrauliques qu'ils connaissent depuis plus de trente ans que les habitants perçoivent aujourd'hui le passé. Les interlocuteurs ont ainsi parfois du mal à parler de cette période lointaine et la décrivent souvent en effectuant des comparaisons avec ce qu'ils perçoivent de la situation actuelle. Des phrases comme « *ce n'était pas comme maintenant* » ou « *c'était différent d'aujourd'hui* » reviennent à plusieurs reprises dans les discours des interlocuteurs. Un bon moyen de les faire parler de ce passé est d'ailleurs de leur demander « *quelles sont les différences entre aujourd'hui et avant* ». Les descriptions de la période précédant les aménagements présentées dans ce chapitre sont donc autant des indicateurs de ce que les habitants vivaient dans le passé que des indices sur la perception qu'ils ont du présent. Se pencher sur le point de vue que les individus adoptent aujourd'hui lorsqu'ils parlent du passé est donc particulièrement important pour comprendre le rapport qu'ils entretiennent avec l'espace qu'ils habitent actuellement.

---

<sup>98</sup> "أولي ما في شي كان الصحراء"

Ces mémoires qui ont été récoltées dans le cadre d'entretiens seront recoupées avec des sources historiques telles que des récits de voyage, des archives officielles ou des travaux scientifiques. Ainsi, certaines dates pourront être précisées et les propos des habitants seront mieux compris puisque certains évènements évoqués seront replacés dans leur contexte historique. Le passé lointain est souvent flou pour eux, comme pour tout un chacun. Lorsque les interlocuteurs n'ont pas vécu les évènements qu'ils évoquent et qu'ils ne sont pas bien informés, le temps qu'ils perçoivent n'est pas toujours linéaire mais constitue plutôt un amalgame de faits mal ordonnés.

## **D) Les limites de la mémoire collective**

Ce premier sous-chapitre vise à poser les limites des témoignages récoltés sur les décennies précédant les aménagements. En effet, pour que la mémoire collective présentée dans ce chapitre ait un intérêt, il faut que ceux qui l'ont véhiculée soient précisément recensés. En outre, ce sous-chapitre vise à lever d'autres limites, spatiales cette fois-ci : les frontières qui ont été créées lors de la construction du périmètre irrigué et qui, si on n'y prend pas garde, risquent de mettre des œillères à celui qui observe le passé.

### *A. Des mémoires collectives mais pas une histoire orale*

Comme cette période est lointaine et étendue dans le temps (commençant au plus tard en 1880 et s'achevant en 1970), les mémoires collectives sont plus faites d'expériences transmises que d'expériences vécues. Plus les interlocuteurs sont âgés, plus loin leurs souvenirs personnels remontent dans le temps. Néanmoins, comme cette période ne constitue pas le cœur de cette thèse ni des entretiens réalisés, le corpus n'est pas suffisant pour permettre de faire une véritable histoire orale, notamment pour les périodes antérieures aux années 1960. En outre, il a été évidemment impossible de récupérer des témoignages de personnes ayant vécu les premières appropriations agraires de l'espace dans les années 1880.

Lorsque les interlocuteurs ont vécu les évènements dont ils parlent, ils sont parfois capables de reconstituer des diachronies même s'ils ne peuvent pas les dater. Les individus interrogés doivent donc être divisés en plusieurs catégories en fonction de leur âge (tableau 2). Ceux qui sont nés avant 1945 sont ceux qui avaient au moins quinze ans dans les années 1960 et qui peuvent donc parler de toute cette décennie, la dernière avant les aménagements hydrauliques, avec une certaine fiabilité. Ceux nés entre 1945 et 1955 avaient entre vingt et trente ans à l'époque où les premiers canaux ont été construits sur le plateau et étaient donc

largement en âge de participer aux travaux agricoles et pastoraux avant les aménagements hydrauliques ; ils peuvent donc évoquer ces activités et les paysages de la région, même si des éléments de l'histoire foncière leur échappent souvent. Ceux nés entre 1955 et 1960 avaient quinze à vingt ans avant la construction des premiers canaux, avaient donc pu travailler entre un et cinq ans dans l'agriculture et ont encore quelques souvenirs d'enfants de la décennie 1960.

Parmi ceux nés après 1960, même si quelques uns sont bien informés, beaucoup expliquent qu'ils n'ont pas connu ces années et qu'ils ne savent pas ce qu'il y avait avant les aménagements. Pour autant, leurs propos sont également intéressants dans la mesure où les quelques éléments qui leur ont été transmis de ce passé sont sans doute les plus significatifs du sens qu'ils accordent à cette période. En outre, même lorsqu'ils n'ont pas d'avis, ils sont généralement informés des éventuels droits fonciers que détenaient leurs parents ou grands-parents dans ou autour de l'Établissement Al-Assad.

Les discours récoltés permettent de pointer les traces du passé qui ont été conservées, et celles qui tendent à s'effacer des mémoires collectives. Ainsi, ce chapitre cherche à apporter des éléments d'explication au paradoxal mélange entre l'oubli collectif d'une agriculture, voire d'une occupation du sol, sur le plateau et le souvenir collectif d'une appropriation ancienne des terres. Pour expliquer cette contradiction, il est indispensable de garder à l'esprit que les terres ont été confisquées pour être collectivisées dans les années 1970, au moment de la construction du périmètre irrigué, et qu'elles sont redistribuées depuis le début des années 2000 à des ayants-droits dont les anciens détenteurs de droits fonciers font partie. Il est également utile de s'imaginer les changements considérables issus de la construction d'un grand périmètre irrigué dans une région soumise à une aridité chronique. Les représentations que les habitants de la région se font de leur passé ne peuvent être comprises qu'à la lumière de ce qu'ils ont vécu ces quarante dernières années. Comme le dit Paul Ricoeur, l'oubli doit être traité comme « *l'envers d'ombre de la région éclairée de la mémoire* »<sup>99</sup>. Ce qui est oublié peut donc être considéré comme ce qui n'est pas important. Au contraire, « *la région éclairée de la mémoire* » peut correspondre à ce qui est utile pour construire sa propre identité et son histoire.

---

<sup>99</sup> RICOEUR Paul, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Édition du seuil, p. 26



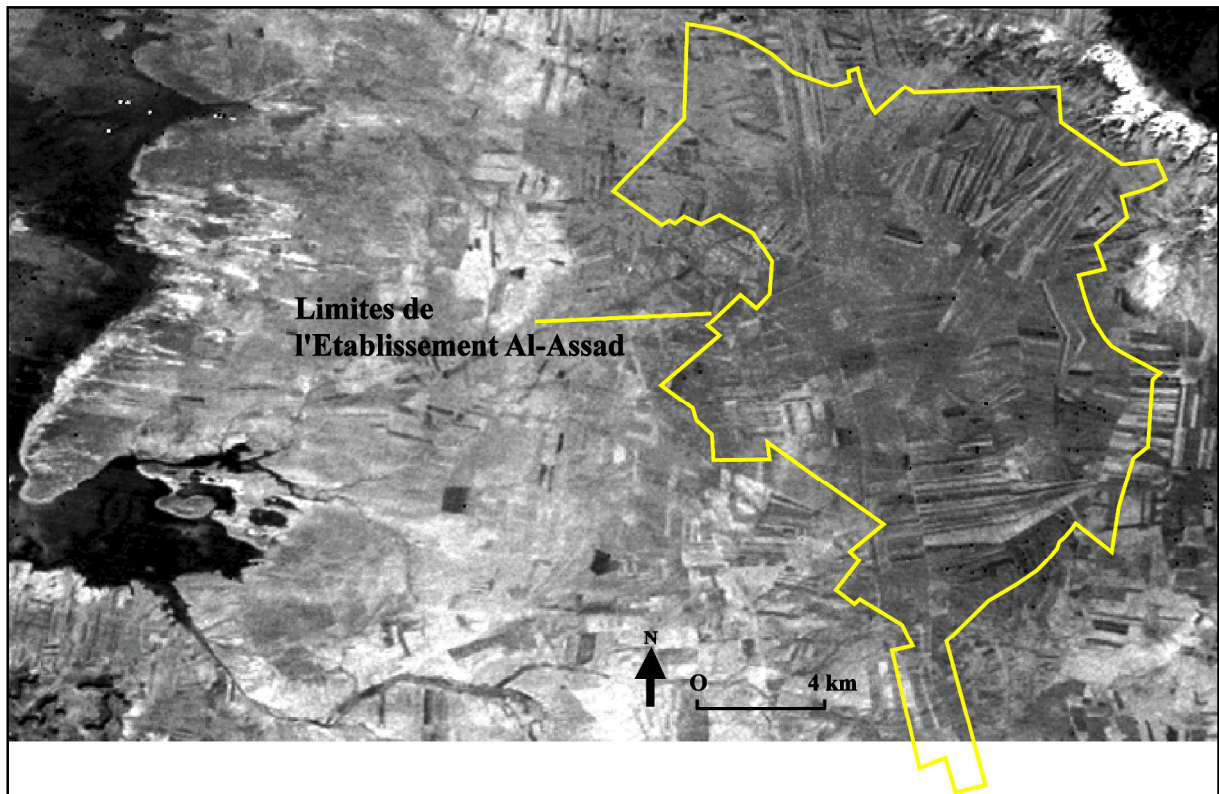
*B. La nécessité de sortir des frontières de l'Établissement Al-Assad*

Avant les aménagements hydrauliques, les frontières de l'Établissement Al-Assad n'avaient aucun sens pour les habitants de la région, elles n'existaient pas. C'est la mise en place du périmètre irrigué qui a fabriqué les limites que nous connaissons actuellement. Sur l'image satellite panchromatique (figure 3) montrant la région en novembre 1973, il n'y avait pas de coupure paysagère entre les terres situées dans le périmètre et celles qui sont à l'extérieur.

Certes les couleurs plus sombres à droite (est) sur l'image indiquent des terres plus fertiles, alors qu'à gauche (ouest), les tâches claires révèlent des zones rocheuses plus importantes. Mais les longues bandes qui représentent les parcelles agricoles sont distinguables jusqu'au lac Jabbūl à gauche (ouest) de l'image, même si elles sont moins nombreuses que dans la moitié droite. Les limites de l'Établissement Al-Assad qui recouper certaines parcelles agricoles (c'est particulièrement net à droite de l'image) est une autre preuve de la non existence de ces limites avant la construction des aménagements hydrauliques. D'ailleurs, dans les espaces qui n'apparaissent pas sur l'image satellite, au nord et à l'est, les modes d'occupation du sol étaient également semblables d'après plusieurs interlocuteurs.



**Figure 3 : Des terres cultivées sur une grande partie du plateau**



**Figure 4 : Les limites du périmètre irrigué qui ne suivent pas les anciens découpages<sup>100</sup>**

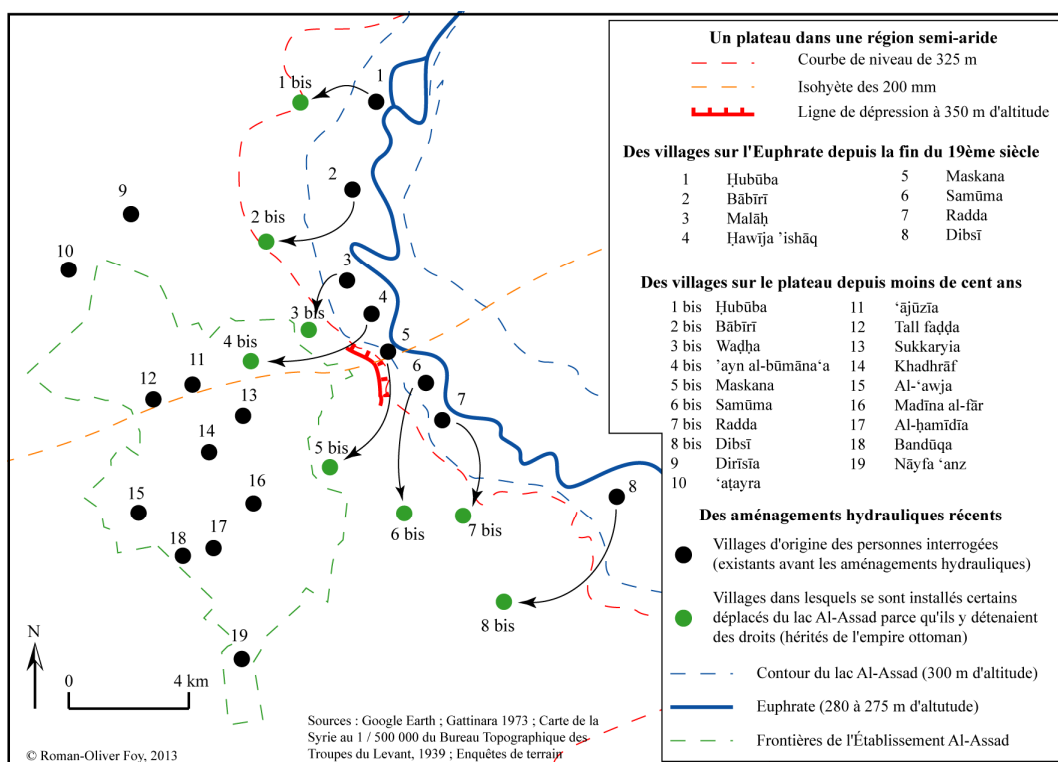
Même en l'absence de cadastre<sup>101</sup>, plusieurs indices démontrent également que ces limites ne respectaient pas les découpages administratifs de l'époque. La position de la frontière en plein milieu de certaines parcelles révèle que le territoire de plusieurs villages a sans doute été coupé en deux. En outre, un interlocuteur (E81) explique qu'une partie seulement des terres de son village avait été confisquée pour réaliser l'Établissement Al-Assad. Des archives de la direction de la propriété d'État<sup>102</sup> confirment ce témoignage pour plusieurs villages.

<sup>100</sup> L'image satellite présentée dans les figures 1.1 et 1.2 a été prise par un capteur MSS 186/035 le 20 novembre 1973. Cette image a été acquise dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN). Pour des informations sur la méthode utilisée pour le traçage des limites, voir la section I.A du chapitre 2.

<sup>101</sup> Ces cadastres existent et ont été réalisés par les français en 1936 (SERVICES FONCIERS ET CADASTRE, 1937, *Rapport relatif aux travaux du cadastre et d'amélioration foncière effectués en 1936*, République syrienne, p. 71 (Centres des archives diplomatiques de Nantes. Archives du Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban ; Fond Cabinet politique ; Série Dossiers de principe 1926-1941 ; Carton BEY 388)). Ils sont entreposés à la direction de la propriété d'État. Je n'y ai néanmoins pas eu accès.

<sup>102</sup> مديرية أملاك الدولة

Pour comprendre comment le plateau s'organisait avant la construction des aménagements, il faut donc sortir des limites du périmètre irrigué pour s'intéresser à un espace aux frontières plus floues : le plateau dans et autour de l'Établissement Al-Assad. Certains villages riverains de l'Euphrate doivent également être intégrés à l'analyse (villages n° 3, 4 et 5 sur la figure 5). Leurs habitants détenaient des droits fonciers sur des terres situées dans les frontières de l'Établissement Al-Assad où ils sont définitivement montés pour s'installer lors de la mise en eau lac Al-Assad.



**Figure 5 : Les interlocuteurs originaires du plateau et de l'Euphrate : des trajectoires variées**<sup>103</sup>

Pour autant, la construction du périmètre irrigué et la mise en place d'une ferme d'État ont provoqué de réelles différences en termes d'appropriation de l'espace entre ceux qui détenaient des terres dans les frontières de l'Établissement Al-Assad et les autres, résidant dans la région mais un peu plus loin. Les premiers se sont vus confisquer leurs droits fonciers alors que les seconds ont conservé leurs biens et ne sont venus dans la ferme d'État qu'après sa construction pour y travailler et vivre dans un village-modèle (sous-chapitres II et V du

<sup>103</sup> Sur cette carte, seuls les villages d'où étaient issus un ou plusieurs de mes interlocuteurs ont été tracés. Il en existait d'autres dans la région mais ils n'apparaissent pas car les informations dont je dispose ne me permettent pas de les placer avec certitude.

chapitre 2). Il faudra donc différencier ceux dont tout ou partie des droits fonciers ont été confisqués lors de la collectivisation et ceux qui sont originaires de la région mais ont conservé leurs terres car elles ne se situaient pas dans les frontières du périmètre irrigué.

Les interlocuteurs interrogés sont majoritairement originaires de villages comprenant tout ou partie de leurs terres dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, mais ceux qui viennent des lieux environnants n'en ont pas été exclus (villages 1, 1bis, 2, 2bis, 6, 6bis, 7, 7bis, 8, 8bis sur la figure 5). Les propos de ces derniers n'ont néanmoins été utilisés que lorsqu'ils permettaient d'apporter un complément d'information pour comprendre l'histoire des villages situés dans les frontières du périmètre irrigué.

**Tableau 2 : Une diversité d'interlocuteurs**

<b>Lieux où leurs familles détenaient des terres</b> <b>Date de naissance</b>	Uniquement dans l'Établissement Al-Assad	Dans l'Établissement Al-Assad et sur les rives de l'Euphrate	A l'extérieur mais à proximité de l'Établissement Al-Assad	Totaux
Avant 1945	4	2	4	10
Entre 1945 et 1955	6	3	6	15
Entre 1955 et 1960	0	0	4	4
Après 1960	13	25	12	50
Totaux	23	30	26	79

## **II) La mémoire : ce qu'il reste du passé pour éclairer le présent**

Lors des entretiens que j'effectue et plus encore lors des discussions informelles, l'effort de mémoire des individus n'est pas toujours très intense. Lorsqu'ils parlent du passé, il s'agit plus d'une évocation que d'une recherche, pour reprendre les pôles définis par Paul Ricoeur<sup>104</sup>. Ce second sous-chapitre vise justement à saisir la mémoire en tant qu'évocation du passé afin de mieux comprendre le point de vue que les individus adoptent aujourd'hui.

<sup>104</sup> RICOEUR, *op. cit.*, p. 33

### A. Des aménagements hydrauliques qui ont orienté les mémoires ?

Le manque d'eau est souvent souligné dans les propos des individus qui parlent de l'agriculture et la vie quotidienne avant les aménagements hydrauliques. Trois noms communs associés à des paysages marqués par l'aridité sont employés par les interlocuteurs pour résumer la description de la région : *barriya*<sup>105</sup> ; *bādya*<sup>106</sup> ; *ṣaḥra*<sup>107</sup>, ces trois termes pouvant être traduits par « désert »<sup>108</sup>. Effectivement, avec des précipitations annuelles entre 86 et 397 mm (pour une moyenne de 232 mm) et une absence quasi-totale de pluies entre juin et septembre pour des températures moyennes maximum supérieures à 30 °C en été dans la période allant de 1957 à 1973<sup>109</sup>, le climat connaissait tous les ans des périodes de forte aridité.

Ces trois termes soulignent également les faibles densités de population. Outre les termes *bārriya* et *ṣaḥra*, *bādya* est rattaché étymologiquement au terme bédouin<sup>110</sup>, qui qualifie des membres de tribus traditionnellement nomades<sup>111</sup>, et caractérise donc un espace sans activité agricole sédentaire. Il est d'ailleurs opposé à la *ma'mūra*<sup>112</sup> qui signifie monde habité et cultivé et qui désigne l'espace habité par des agriculteurs sédentaires<sup>113</sup>. Certaines personnes interrogées associent en outre le manque d'eau associé à ces paysages et le vide à travers l'expression « *il n'y avait rien* ». Ceux qui emploient cette expression ont souvent plus de quarante ans, ce qui signifie qu'ils ont vu les terres cultivées sur le plateau (certains les avaient même cultivé eux-mêmes lorsqu'ils avaient une vingtaine d'années).

Pour eux, l'expression « *il n'y avait rien* » n'est donc pas à prendre au pied de la lettre, de même que le mot « désert », mais sert surtout à souligner ce qui était absent avant la

<sup>105</sup> "برية"

<sup>106</sup> "بادية"

<sup>107</sup> "صحراء"

<sup>108</sup> Le terme « *ṣaḥra* » est traduit par « désert » dans le dictionnaire Larousse – AS-Sabil (1986, sens 3055) ; pour le dictionnaire Munjid (1956, p. 417), ce terme signifie « *al-faḍā' al-wāsi'a lā nabāt fiyhi* », c'est-à-dire « vaste espace sans plante ». D'après le dictionnaire Munjid (1956, p. 31), « *barriya* » est synonyme de « *ṣaḥra* » ; en revanche, il est notamment traduit par « *steppe* » par le Larousse – AS-Sabil (1986, sens 355). Le terme « *bādya* » est traduit par « désert » par I. Younes et B. Hérin (YOUNES Igor, HÉRIN Bruno, 2013, « Un parler bédouin du Liban. Note sur le dialecte des 'Atīg (Wādī Xālid) », *Journal de Linguistique Arabe*, n° 58, p. 56) ; pour le Munjid (1956 ; p. 30), il est synonyme de « *ṣaḥra* » ; en revanche, il est traduit par « *steppe* » par le dictionnaire Larousse – AS-Sabil (1986, sens 343) et F. Métral (MÉTRAL Françoise, 2000, « Zones arides du Proche-Orient, projets de développement et outils d'analyse », in BALLAND Daniel (dir.), *Hommes et terres d'Islam – Mélanges offerts à Xavier de Planhol – Tome 1*, Téhéran, Institut français de recherche en Iran, p. 139).

<sup>109</sup> Données de la station météorologique de Maskana, Syrie.

<sup>110</sup> بدو

<sup>111</sup> MÉTRAL Françoise, 1996, « Biens tribaux dans la steppe syrienne en Coutume et droit écrit », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 79, n° 1, p. 89

<sup>112</sup> معمورة

<sup>113</sup> MÉTRAL, « Biens tribaux dans la steppe syrienne », *op. cit.*, p. 90

construction des aménagements hydrauliques. Parfois, cette phrase peut être associée à des conditions matérielles plus modestes qu'aujourd'hui. Par exemple, cette vieille femme : « *Avant il n'y avait rien, il n'y avait pas de légumes, il n'y avait pas de frigos, il n'y avait pas de glace* » (E27). Ou ce vieil homme : « *Avant, voici comment était le mode de vie ici : il n'y avait pas d'électricité ; tu n'avais pas à payer l'eau ou l'électricité ; il n'y avait pas d'enseignants ; il n'y avait rien. Rien qu'avec du pain, on pouvait vivre, rien qu'avec du pain [rires]* » (E17). Un interlocuteur plus jeune utilise la même expression, mais pour souligner l'absence de certaines cultures comme le coton : « *L'agriculture était pluviale, il n'y avait pas de canaux pour irriguer. Il n'y avait que du blé et de l'orge. Il n'y avait pas de coton, il n'y avait rien du tout* » (E45). La notion de « vide » peut également être utilisée pour souligner à quel point les rendements agricoles étaient modestes : « *Les terres étaient vides. On ne récoltait presque rien, juste assez pour boire et pour manger* » (E24).

Ces absences, ces vides, peuvent d'ailleurs être à l'origine de perceptions explicitement négatives de la région avant les aménagements : « *Le paysage était évidemment différent [d'aujourd'hui]. Maintenant il y a des arbres. Avant c'était le désert, c'est tout. Ce n'était vraiment pas terrible ici. Il n'y avait rien. Seulement des terres et du soleil, en été. Il n'y avait pas d'eau ici, même pour boire. Avant, dans cette région, la région de l'Établissement, il n'y avait pas d'eau. Maintenant c'est devenu le paradis. Évidemment que c'est différent [aujourd'hui], il y a des routes, des voitures, de l'eau, de l'électricité, il y a des tracteurs, des marchés* » (E13). Un autre interlocuteur a également une représentation négative du passé en utilisant l'adjectif désertique : « *Les différences sont énormes. Les terres étaient désertiques ! Maintenant c'est un vrai paradis, c'est vert. Il y a de l'agriculture, il y a des bons rendements, la situation a changé, la vie des gens est meilleure* » (E1). La notion de mort pouvait même faire partie de certains témoignages. Par exemple : « *La situation était difficile<sup>114</sup>, c'était mort, mort, mort<sup>115</sup>* » (E14). Les propos de ces interlocuteurs sont d'autant plus intéressants que, même s'ils sont assez jeunes, leurs pères avaient des terres cultivées sur le plateau et qu'ils savent décrire l'agriculture et l'élevage avant la construction des aménagements hydrauliques. Mais lorsqu'ils comparent les paysages actuels et ceux d'avant, il semble que les différences soient tellement importantes qu'ils en viennent à accentuer l'absence de vie et nient l'existence de l'agriculture sur le plateau.

Chez quelques uns, subrepticement, les mémoires semblent même s'effacer et il ne reste plus que les mots, « *désert* », et les expressions, « *il n'y avait rien* », pour qualifier le passé.

<sup>114</sup> "تعبان"

<sup>115</sup> "كان الوضع ميّت ' ميّت ' ميّت"

Lors de plusieurs discussions informelles et entretiens formels (E32 par exemple), des habitants de la région soutiennent un bon moment qu'il n'y avait rien et qu'on ne pouvait pas vivre dans cette région alors que je leur dis avoir des preuves irréfutables que la région était habitée avant les aménagements hydrauliques. Après une période d'incrédulité puisque je ne suis pas originaire de la région et ne peux donc la connaître aussi bien qu'eux, ils finissent par reconnaître qu'il y avait effectivement quelques habitants, mais toujours en précisant qu'il y en avait très peu, comme s'ils étaient quantité négligeable<sup>116</sup>.

Certes, ces représentations ne sont pas véhiculées par tous. Par exemple, un homme de quatre-vingts ans explique qu'on vivait bien plus chichement avant qu'aujourd'hui, mais ne dit à aucun moment qu'il n'y avait rien et ne parle jamais de désert. D'autres interlocuteurs font part d'une perception négative du passé. Par exemple : « *avant ce n'était pas bien (...) c'était difficile* » (E25). Mais ces témoignages ne nient pas l'existence de l'agriculture sur le plateau avant les aménagements hydrauliques. Deux autres affirment qu'il n'y a aucune différence entre avant et après les aménagements hydrauliques : « *Non c'est la même chose, qu'est-ce qui a changé ?* » (E21). Cet interlocuteur d'une quarantaine d'années continue alors parce que j'insiste : « *S'il y a eu du développement ? Non c'est la même chose. Il n'y a pas eu de développement. Où est le développement ? Il y avait des paysans et de l'agriculture, rien n'a changé* » (E21). Ces propos peuvent être interprétés comme une manière de nier les changements qui ont pu avoir lieu avec les aménagements hydrauliques et donc de discuter leur utilité.

Néanmoins, ce genre de discours est rare et l'expression « *il n'y avait rien* » et le terme « *désert* » reviennent bien plus souvent, et parfois en étant utilisés au sens propre, ce qui souligne au-delà du vide sous-entendu, l'écart entre le passé et le présent du point de vue de beaucoup d'habitants. On peut se demander si ces propos emphatiques ne sont pas le résultat de la construction des aménagements hydrauliques eux-mêmes. En effet, il n'est pas sûr que les habitants aient porté le même regard sur leurs régions dans les années 1960, lorsqu'ils y habitaient sans avoir jamais connu la grande irrigation. Leurs représentations du passé ont

---

<sup>116</sup> Pour P. H. Kahn, la modification d'un environnement (il prend l'exemple de la disparition d'une forêt en Écosse) peut provoquer une amnésie environnementale chez les habitants qui traverse ensuite les générations (KAHN Peter H., 2002, « Children's Affiliations with Nature : Structure, Development, and the Problem of Environmental Generational Amnesia », in KAHN Peter H., KELLERT Stephen R., *Psychological, Sociocultural, and Evolutionary Investigations*, Boston, Massachusetts Institute of Technology, pp. 109-110). La construction des aménagements hydro-agricoles, en bouleversant les paysages, a effacé les marqueurs possibles pour que les individus se remémorent leur passé. D'où sans doute les représentations d'une partie des habitants qui considèrent qu'il n'y avait rien avant les aménagements et que c'était le désert, puisqu'il ne reste aujourd'hui effectivement plus rien de ce passé. C'est particulièrement vrai pour les plus jeunes dont la plupart affirment ne pas se souvenir de ces temps « *ancestraux* » (« *min 'ajdādīnā* »), et qui n'ont alors plus de marqueurs pour entretenir le souvenir de ce passé.

donc pu être influencées par la construction des canaux, la multiplication des cultures et l'augmentation du niveau de vie depuis une quarantaine d'années.

On peut également se demander dans quelle mesure la propagande sur le Projet de l'Euphrate et les représentations véhiculées par les ingénieurs (sous-chapitre V de ce chapitre) n'ont pas également influencé les habitants du périmètre irrigué. Ces derniers regardant actuellement le passé avec un point de vue voisin de celui qui était adopté par les concepteurs de l'Établissement Al-Assad dans les années 1970, c'est comme si les « indigènes » avaient adopté à terme les représentations de ceux qui voulaient les « civiliser ».

### *B. Une précarité liée au bon vouloir de Dieu et à l'absence d'État*

Beaucoup d'interlocuteurs rappellent qu'avant les aménagements hydrauliques, les productions agricoles dépendaient des précipitations. Celles-ci sont très inégales d'une année à l'autre, comme leurs répartitions. Les rendements pouvaient donc varier énormément. Cette précarité de l'agriculture pluviale, et donc indirectement de leur existence, était explicitement liée à la dépendance du bon vouloir des forces divines<sup>117</sup> : « *cela dépendait du Seigneur, de la pluie du Seigneur. S'il y avait de la pluie, l'agriculture était possible ; s'il n'y avait pas de pluie, l'agriculture n'était pas possible* »<sup>118</sup> (E22).

Cette omniprésence de Dieu est à mettre en parallèle avec l'absence d'État soulignée par plusieurs interlocuteurs pour expliquer le sous-développement qu'ils décrivent lorsqu'ils parlent du passé. Un vieil homme de quatre-vingts ans répète à l'envie lors d'un entretien qu'il n'y avait que sous-développement et pauvreté lorsque les Français colonisaient la Syrie. Il dit que les Syriens ne mangeaient pas à leur faim et qu'il n'y avait rien d'autre que le désert. Il achevait chaque propos en soulignant que lorsque la Syrie prit son indépendance, l'État syrien put enfin se charger du développement de la région, de la construction du barrage de l'Euphrate et de l'acheminement d'une eau abondante sur le plateau. Même si on ne peut manquer de souligner le télescopage entre l'indépendance de la Syrie en 1946 et le lancement du Projet de l'Euphrate en 1966, le lien fait par ce vieil homme entre intervention de l'État Syrien et apport du développement est évident.

<sup>117</sup> S. Badlissi, géographe et agroéconomiste syrien, fait remarquer que le terme arabe désignant en Syrie la culture pluviale, *ba'al*, a pour origine le nom du Dieu de l'orage, Baal, à l'époque du Royaume d'Ougarit (BORDEUIL Pierre, 1987, « La déesse 'Anat et les sources du Sappar », in GEYER Bernard (dir.), *Techniques et pratiques hydro-agricoles traditionnelles en domaine irrigué – Approche pluridisciplinaire des modes de cultures avant la motorisation en Syrie*, Actes du colloque de Damas, 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1987, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, p. 259).

<sup>118</sup> PASCON Paul, 1979, « De l'eau du ciel à l'eau de l'Etat : psycho-sociologie de l'irrigation », *Hérodote*, n°13 : dans cet article, ce sociologue a bien décrit l'attente fébrile des pluies par les paysans marocains et leur dépendance explicite à la volonté de Dieu.



Outre l'eau d'irrigation, de nombreux manques soulignés spontanément par les interlocuteurs lorsqu'ils décrivent le passé concernent en fait les services publics. L'absence d'électricité, d'eau courante, de routes et d'infrastructures scolaires est souvent soulignée. Le discours suivant est particulièrement intéressant à cet égard car il émane d'un interlocuteur qui commence par dire que rien n'a changé et que les aménagements hydrauliques n'ont pas spécialement apporté le développement (section II.A de ce chapitre). Mais après une dizaine de secondes de silence, il semble chercher ce qui peut bien avoir changé. Il commence alors à souligner à plusieurs reprises la fourniture de services publics, notamment la construction d'écoles publiques. Même si on peut se demander s'il adhère complètement à ce qu'il dit, derrière les termes « conscience »<sup>119</sup> et « direction »<sup>120</sup>, on devine que cet homme parle du travail des fonctionnaires agissant au nom de l'État syrien : « Avant le peuple n'avait pas de conscience. Puis il en a acquis. Les gens se sont mis à réfléchir. Il y a eu des services publics. Avant, il y avait du sous-développement. Il y a eu de la culture. Il y a eu de l'instruction. Avant, les gens étaient analphabètes, pas instruits, ils n'avaient rien. Maintenant il y a des services, de la culture, on a donné une direction au peuple, une conscience. Avant les gens n'avaient pas de conscience, maintenant le peuple en a une. Avant les gens étaient analphabètes. Parfois au moindre problème, on t'égorgeait. Maintenant, ça c'est fini, les gens sont intelligents. Il y a eu du développement, des services publics. Avant il n'y avait pas d'enseignants, maintenant chaque village a son école. Il y a du développement, il y a de la culture, les gens ont une direction à suivre, une conscience » (E21).

Ainsi, à travers la précarité soulignée par certains interlocuteurs lorsqu'ils parlent du passé, c'est également de la non-intervention du secteur public sur laquelle ils insistent. Tout le monde identifie les canaux d'irrigation, les écoles et les réseaux d'électricité et d'eau courante à « l'État ». Néanmoins, le sentiment face à l'intervention du secteur public est plus complexe qu'une simple reconnaissance de ses bienfaits car dans le même temps, beaucoup d'interlocuteurs sont très critiques sur les interventions foncières, notamment la collectivisation des terres pour créer la ferme d'État. C'est pourquoi ils n'hésitent pas à revendiquer les champs qu'ils possédaient avant, tout en admettant « qu'ils ne produisaient rien ».

---

<sup>119</sup> "وعى"

<sup>120</sup> "إرشاد"

### C. Une mémoire vive des premières appropriations mais de plus en plus floue

Si les individus ont aujourd'hui l'impression que la vie était précaire sur le plateau dans les années 1960, ils ont conscience que leurs familles l'habitent depuis bien avant la construction des canaux. Ainsi, sur les trente-six interlocuteurs qui ont évoqué cette question, trente ont été capables de dire, soit précisément, soit à quelques hectares près, quelle surface eux-mêmes, leurs parents ou leurs grands-parents détenaient avant la construction des aménagements hydrauliques. Cette proportion importante est sans doute liée au fait que les terres sont redistribuées aux anciens détenteurs de droits depuis 2001 et que les familles ont donc dû retrouver leurs attestations pour les faire valoir auprès de l'administration.

Néanmoins, cette mémoire encore vivante est également révélatrice du sentiment d'appropriation de l'espace pour ceux qui sont originaires de la région. Lorsque les interlocuteurs annoncent combien leurs familles détenaient dans le passé, leurs paroles sonnent parfois comme une revendication, certains ajoutant même des phrases telles que : « *ils ont disparu avec l'Établissement* » ou « *puis l'État nous les a pris* ». En outre, beaucoup gardent chez eux les droits qu'ils avaient reçus, ceux-ci datant parfois de l'Empire ottoman, « *au cas où* » comme ils disent. Parfois, ils savent précisément localiser les parcelles que leurs familles détenaient dans le passé.

Néanmoins, on peut se demander si avec le temps, cette mémoire qui vise à exclure ceux qui sont arrivés après la construction des aménagements hydrauliques disparaîtra car au fil des générations elle sera peut-être de moins en moins transmise. Les six interlocuteurs qui ne savent pas combien leurs grands-parents détenaient sur le plateau ont moins de trente-cinq ans et sont donc assez jeunes. Parmi ceux-ci, seuls deux savent que leurs grands-parents avaient habité le plateau. Les quatre autres disent seulement que leurs grands-parents résidaient auparavant sur les rives de l'Euphrate et n'avaient jamais eu de terres dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad, avant d'être corrigés par un parent ou des amis qui leur expliquent le contraire.

En outre, si la plupart des individus savent que leurs familles détenaient des terres sur le plateau, beaucoup ont oublié quand et comment elles s'y sont installées, notamment lorsque cette installation est ancienne. Les membres des tribus et des clans<sup>121</sup> qui étaient sur le plateau

---

<sup>121</sup> L'utilisation dans cette thèse des notions de tribu et de clan s'inspire de la relecture critique qui a été proposée par les anthropologues à partir des années 1990 jusqu'aux travaux les plus récents (BONTE Pierre, CONTE Édouard, DRESCH Paul (dir.), 2001, *Émirs et présidents : figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS éditions ; BONTE Pierre, BEN HOUNET Yazid, 2009, « La tribu à l'heure de la globalisation : introduction », *Études Rurales*, n° 184, pp. 13-32). Pour Pierre Bonte et É. Conte (BONTE Pierre, CONTE Édouard. (dir.), 1991, *La quête des origines. Al-Ansâb, anthropologie historique de la société tribale arabe (mélanges pour Mokhtar Ould Hamidou)*, Paris, Editions de la MSH, p.15), « *la tribu (qabîla) est un*

depuis plus de soixante ans ont plus de mal à donner des dates précises que ceux dont la famille s'est installée à partir des années 1950. On peut supposer qu'avec le temps, cette mémoire des appropriations originelles sur le plateau se perdra petit à petit, même pour les clans qui se sont installés dans les années 1950 et 1960, car elle ne sera plus un élément indispensable à la construction des identités collectives et individuelles. En effet, ceux dont les familles habitaient le plateau avant la construction des aménagements hydrauliques ont encore besoin de revendiquer la détention de droits fonciers anciens pour justifier leurs droits à recevoir des terres aujourd'hui. Mais dans le futur, lorsque la redistribution des terres liée à la liquidation de la ferme d'État sera achevée et les nouveaux droits fonciers fixés, cette mémoire n'appartiendra probablement plus qu'au folklore. D'autant plus que l'entretien d'une telle mémoire nécessite d'évoquer les relations intertribales et les relations avec l'État, ce qui est tabou et ne peut pas être évoqué publiquement sans précautions. Si quelques uns ont appris auprès des anciens les légendes (au sens de « *ce qui doit être lu* »<sup>122</sup>) de leurs tribus et de leurs grands chefs, la plupart des individus n'ont qu'une connaissance très approximative de ces histoires qui ne les intéressent pas beaucoup. La mémoire des premières appropriations tend donc déjà à s'effacer chez les plus jeunes qui voient le plateau d'avant les aménagements comme un désert. En outre, si la plupart se souviennent encore que leurs aïeux habitaient et possédaient cet espace, certains commencent déjà à l'oublier.

---

*mode d'organisation sociale qui combine de manière spécifique deux valeurs que l'on retrouve généralement dans les sociétés arabophones : celle de l'ascendance (nasab), qui permet de distinguer et de classer groupes et individus à partir de leur généalogie, et celle de la solidarité ('ashabiyya) qui lie des personnes se prévalant d'une origine commune (...). Solidarités, alliances et conflits s'organisent selon cette structure ». Le « clan » (« 'ashīra ») est alors considéré par les personnes interrogées lors des enquêtes réalisées dans le cadre de cette thèse comme une sous-unité de la tribu (« qabīla ») ; d'après leur fonctionnement, on peut d'ailleurs les classer dans « la catégorie des systèmes semi-complexes » (COPET-ROUGIER Élisabeth, 1990, « Le clan, le lieu, l'alliance », in HÉRITIER-AUGÉ François, COPET-ROUGIER Élisabeth (dir.), *Les complexités de l'alliance. Les systèmes semi-complexes*, Paris, Éditions des archives contemporaines, vol. 1, p. 194) ; à ce titre, la définition que É. Copet-Rougier donne du « clan » dans le dictionnaire d'anthropologie et d'ethnologie (COPET-ROUGIER Élisabeth, 2010, « Clan », in BONTE Pierre, IZARD Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 252 : « le clan est défini de manière minimale comme un groupe d'unifiliation dont les membres ne peuvent établir les liens généalogiques réels qui les relient à un ancêtre commun, souvent mythique ») correspond à ce qu'en disent leurs membres dans la zone d'étude ; si comme c'est montré dans ce chapitre, dans les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles, il existe une certaine homogénéité de clan, tous les membres du clan ne sont pas dans ces villages et ceux-ci peuvent être répartis dans de nombreux villages parfois éloignés les uns des autres de plusieurs centaines de kilomètres, voire se situant dans différents pays ; le village constitue alors un niveau d'organisation intermédiaire fondé non plus sur les liens de parenté mais sur un territoire. Le cheikh est nom donné au chef d'un de ces groupes. Dans ce chapitre, ce sont surtout les représentations du passé qui sont évoquées et à ce titre, les liens de parenté revendiqués entre les membres d'un même clan ne sont pas discutés ; c'est dans les chapitres 5 et 6 que la configuration de ces liens de parenté est discutée. Le lignage constitue un dernier sous-groupe au sein des clans, qui correspond ici au groupe de parenté exogame.*

<sup>122</sup> LACOSTE Yves, 1996, *La légende la Terre*, Paris, Flammarion, p.13

### III) Vagues de sédentarisation à l'ouest de l'Euphrate et processus d'appropriation depuis l'empire ottoman

Le plateau s'est peuplé suivant plusieurs vagues successives. Ce sous-chapitre vise à comprendre quand et dans quelles conditions les groupes et individus se sont installés dans le périmètre irrigué avant sa construction. Ainsi sera saisie l'origine de l'appropriation de l'espace par les individus, ce qui permettra de mieux comprendre le sentiment d'appartenance à la région et l'injustice que les habitants ont vécu lors de la confiscation de leurs droits fonciers pour construire la ferme d'État. Ce sont donc les ressorts de la première phase d'appropriation agraire de l'espace dans la région par ses habitants qui sont ici détaillés.

#### A. Un sentiment d'appropriation séculier sur les terres du plateau proches de l'Euphrate

Les terres du plateau situées à proximité de l'Euphrate étaient détenues par des habitants des rives du fleuve (figure 5). Comme l'écrit Françoise Métral, « *les tribus de semi sédentaires établies le long du fleuve se répartissaient le terrain en bandes perpendiculaires à la rive selon un principe qui accordait à chaque groupe ou sous-groupe tribal un droit d'usage sur la jouissance des terres du plateau correspondante à la portion du zor qu'il cultivait* »<sup>123</sup>.

Une majorité d'habitants ou d'individus originaires des villages de Maskana, 'ain al-bumāna'a et Waḍḥa ne savent pas depuis quand leurs aïeux cultivent ces terres suivant ce partage. Mais les plus vieux et les mieux informés affirment qu'il faut remonter à l'empire ottoman, entre la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et le début du 20<sup>ème</sup> siècle environ. C'est d'ailleurs ce qui m'a également été dit par des habitants âgés des villages de Samūma et Raḍḍa (villages n° 6 et 7 sur la figure 5). D'après ces témoignages, les cultivateurs travaillaient pour eux-mêmes et se considéraient donc, au moins symboliquement, comme propriétaires des champs. Le sentiment d'appropriation collective et individuelle de ces espaces est donc ancien et d'autant plus profond.

Pour autant, les régimes fonciers dans ces villages n'étaient pas identiques. D'après un document de la direction de la propriété d'Etat, avant la collectivisation, les superficies agricoles de Maskana et Waḍḥa étaient des lots distribués dans le cadre de la réforme agraire ou faisaient partie de la propriété d'État et étaient mises en location à des exploitants

---

<sup>123</sup> MÉTRAL Françoise, 1987, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate syrien : modes de gestion et politique agricole », in MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Maison de l'Orient, Lyon, p. 126

individuels. Au contraire, l'ensemble des terres de 'ain al-bumāna'a étaient sous le régime de la propriété privée.

Les témoignages des plus vieux habitants de ce dernier village sur l'histoire de l'installation de leurs aïeux dans la région correspondent à ce qu'en disent les ouvrages de référence<sup>124</sup>. Après un crime de sang, le cheikh Mohamed Al-Ghānim quitta la région du Balīkh avec une partie des membres de sa tribu les Walda. Vers 1850, ils traversèrent l'Euphrate au niveau de Hubūba (villages n° 1 sur figure 5) et s'installèrent sur la rive droite, repoussant les autres groupes tribaux déjà présents vers le nord et le sud. Ils passèrent quelques mois ou quelques années sous la tente, puis le gouvernement leur céda une partie de son domaine privé afin qu'ils s'y sédentarisent. Ce faisant, d'autres Walda, restés en Jazīra traversèrent également l'Euphrate pour s'installer dans la Caza de Minbij. Parmi ces derniers se trouvent les ancêtres des habitants actuels de 'ain al-bumāna'a, du clan Ja'ābat.

Avant les années 1950, les agriculteurs de 'ain al-bumāna'a détenaient probablement des droits d'usufruit datant de l'empire ottoman sur ces terres qui faisaient partie de la propriété d'État. Comme l'expliquait un habitant de plus de quatre-vingts ans, il y avait beaucoup de place sur le plateau et celui qui venait avec sa charrue pouvait aisément prendre une parcelle et la cultiver, ce qui laisse supposer que ces terres étaient dites mortes « *puisque considérées comme terres incultes n'appartenant à personne* »<sup>125</sup>. Comme ces terres étaient libres, ceux qui prouvaient qu'ils les exploitaient depuis au moins dix ans pouvaient demander à ce qu'elles soient considérées comme terres domaniales, et ensuite réclamer un droit d'usufruit officiel sur celles-ci<sup>126</sup>.

Cette hypothèse peut néanmoins être contradictoire avec l'interprétation issue des archives des services fonciers de Syrie pendant le Mandat français. D'après le *Rapport relatif aux travaux du cadastre et d'amélioration foncière effectués en 1936*<sup>127</sup>, 'ain al-bumāna', d'une superficie de 653 ha, ne compte qu'une seule propriété, comme Ḥawīja 'Ishāq, d'une

<sup>124</sup> MÜLLER Victor, 1931, *En Syrie avec les bédouins : les tribus du désert*, Paris, Leroux, p. 126 ; HAMIDÉ Abdul-Rahman, 1959, *La région d'Alep : étude de géographie rurale*, Thèse de géographie, Université de Paris, p. 174 ; ŞAFĪ ZAKARĪA 'aḥmadu, 1983, *'ashā'ir al-Shām* (Les tribus de Syrie), Beyrouth, Dār al-Fikr, p. 561 ; LEWIS Norman Nicholson, 1987, *Nomads and Settlers in Syria and Jordan : 1800-1980*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 43

<sup>125</sup> VELUD Christian, 1993, « La politique mandataire française à l'égard des tribus et des zones de steppe en Syrie : l'exemple de la Djézireh », in BOCCO Riccardo, JAUBERT Ronald, MÉTRAL Françoise (dir.), *Steppes d'Arabie*, Paris, PUF, p. 75

<sup>126</sup> HAMIDÉ Abdul-Rahman, 1959, *La région d'Alep. Étude de géographie rurale*, Thèse de géographie, Université de Paris, pp. 182-183 ; VELUD, « La politique mandataire », *op. cit.*, pp.75-76

<sup>127</sup> SERVICES FONCIERS ET CADASTRE, 1937, *Rapport relatif aux travaux du cadastre et d'amélioration foncière effectués en 1936*, République syrienne, p. 71 (Centres des archives diplomatiques de Nantes. Archives du Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban ; Fond Cabinet politique ; Série Dossiers de principe 1926-1941 ; Carton BEY 388)

superficie de 385 ha. Aucune autre information n'était communiquée dans ce rapport sur la nature de la propriété et à 'ain al-bumāna', aucun interlocuteur n'avait eu vent de cette intervention des Français. Il est donc impossible de savoir s'il s'agissait d'un notable qui aurait inscrit l'ensemble des terres de ces villages à son nom, comme cela a été fait ailleurs<sup>128</sup> ou s'il s'agissait de parcelles appartenant toujours à l'État. En tout cas, dans les années 1970, toutes les terres de 'ain al-bumāna' étaient sous le régime de la propriété privée, ce qui signifie qu'à la veille des lois de réforme agraire dans les années 1950, elles étaient déjà sous ce régime et qu'aucun propriétaire ne possédait des superficies dont la taille était supérieure à 300 ha<sup>129</sup>.

Dans ce village, même si certains possédaient plus que la moyenne, les structures foncières semblent assez équilibrées. Parmi les personnes interrogées dans ce village, excepté un individu dont le père possédait environ 300 ha avant la collectivisation, les autres affirment que leurs familles détenaient entre 7 et 50 ha. Les inégalités semblent donc avoir été limitées et le pouvoir des notables (notamment celui qui possédait environ 300 ha) insuffisant pour dessaisir les autres membres de leurs biens.

Les cas de Maskana et Waḍḥa sont plus complexes. D'autant plus que n'ayant pas fait d'enquêtes de terrain approfondies sur l'histoire de ces villages, je ne peux que m'appuyer sur des rumeurs, des discussions informelles et des entretiens formels avec des jeunes interlocuteurs originaires de ces villages pour compléter les sources historiques. Comme dans le village de 'ain al-bumāna', les habitants informés de Waḍḥa et de Maskana avec qui je me suis entretenu affirment que leurs aïeux cultivaient les terres qu'ils détenaient sur le plateau depuis l'empire ottoman. Néanmoins, aucune information complémentaire n'a pu être obtenue auprès d'eux sur les conditions de leur arrivée dans la région. Comme dans les villages de 'ain al-bumāna' et de Ḥawīja 'Ishāq, les services fonciers du mandat français n'avaient recensé qu'une propriété par village sans qu'on puisse savoir si c'est parce qu'une seule personne privilégiée aurait inscrit l'ensemble des terres de ces villages à son nom ou s'il s'agissait de parcelles appartenant toujours à l'État.

Pour compliquer l'analyse, certaines sources de seconde main sont contradictoires avec les représentations que les habitants se font de leur passé et d'eux-mêmes. D'après Ṣafi

<sup>128</sup> HAMIDÉ, *La région d'Alep, op. cit.*, pp. 79-84 ; VELUD, *loc. cit.*, pp.76-77

<sup>129</sup> Plafond fixé par le décret législatif n° 88 du 23 juin 1963 modifiant l'article 1 de l'arrêté-loi n° 161 du 27 septembre 1958 sur la réforme agraire.

Zakarīā<sup>130</sup>, les habitants de Waḍḥa et de Maskana appartiennent à la tribu des Walda, la même que celle des habitants de ‘ain al-bumāna’. Ainsi, d’après cet auteur, l’histoire de l’installation des habitants de Waḍḥa et de Maskana sur le plateau serait la même que celle de ‘ain al-bumāna’. Néanmoins, les enquêtes de terrain invalident cette hypothèse puisque ni les habitants de Waḍḥa ni ceux de Maskana ne se revendiquent de la tribu Walda. Bien au contraire : les premiers affirment appartenir aux Bumāna’, un clan des ‘idlim (mieux connus dans les ouvrages de référence sous la dénomination Dilīm), qui est la tribu localement connue pour avoir été métayers des grands propriétaires sur le plateau ; les seconds se considèrent comme une tribu indépendante, les Khafāja. Une rumeur qui court dans la région vient d’ailleurs rendre plus opaque l’histoire foncière. Pour certains, le cheikh de la tribu des Khafāja aurait reçu dans les années 1940 des terres du plateau de la part du cheikh ‘ibn Muḥayd, un grand propriétaire de la région, en récompense d’une aide qu’il aurait fourni dans une guerre intertribale contre les Walda (section III.B de ce chapitre).

Si cette rumeur est vraie et si les habitants de Waḍḥa, appartenant à la tribu des ‘idlim, étaient des métayers, cela signifierait que les terres de Waḍḥa et Maskana appartenaient à la famille ‘ibn Muḥayd. Charles va d’ailleurs dans ce sens puisqu’il considère que Malāḥ, village des rives de l’Euphrate habité par les habitants de Waḍḥa, était une des « terres à blé » appartenant à la famille ‘ibn Muḥayd<sup>131</sup>, même s’il se contredit quelques pages plus loin en disant que Maskana était tenu par les Wadla<sup>132</sup>. En outre, après la réforme agraire, aucune superficie de Waḍḥa et Maskana n’était sous le régime de la propriété privée<sup>133</sup>. Elles étaient toutes soit des terres domaniales mises en location, soit des superficies redistribuées dans le cadre des lois de réforme agraire. Ainsi, avant 1958, les terres de ces villages pouvaient, soit appartenir à des grands propriétaires, soit être cultivées par des exploitants n’en détenant que l’usufruit, soit n’être pas cultivées du tout.

En l’absence d’informations complémentaires, des questions subsistent. Une partie des habitants Waḍḥa et Maskana étaient-ils les métayers d’Ibn Muḥayd ? Pourquoi ceux qui détenaient les droits d’usufruit sur les terres domaniales n’ont-ils pas essayé d’obtenir des droits de propriété au début des années 1950 à la faveur des réformes foncières (comme cela a été fait à ‘ain al-bumāna’) ? Les habitants de Waḍḥa et de Maskana appartenaient-ils originellement à des clans de la tribu Walda dont ils se seraient séparés ultérieurement pour

<sup>130</sup> ṢAFĪ ZAKARĪĀ, *op. cit.*, p. 563

<sup>131</sup> CHARLES, Henri, 1942, *La sédentarisation entre Euphrate et Balikh*, Beyrouth, Les Éditions des lettres orientales, p. 60

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 82

<sup>133</sup> Document obtenu à la direction de la propriété d’État

une raison inconnue, d'où les complications actuelles pour retracer l'histoire de ces groupes ? Quelles étaient les structures foncières et sociales dans ces villages ?

Ces questions historiques n'étaient pas au cœur de cette thèse et les habitants de ces deux villages ont été peu enquêtés. En outre, j'ai préféré éviter de trop remuer le passé des relations intertribales, très sensible dans la région. Je n'ai donc pas pu dépasser ces contradictions. Pour la suite du propos, il suffit de retenir qu'en dépit des différences, les habitants des trois villages Maskana, Waḍḥa et 'ain al-bumāna' considèrent qu'ils détiennent et cultivent ces terres depuis l'empire ottoman mais que la véracité historique de cette mémoire n'est pas toujours établie. En outre, d'après les habitants avec qui je me suis entretenu, les sentiments d'appropriation de l'espace étaient individuels en plus d'être collectifs. En effet, dans leurs discours, les terres étaient détenues avant tout par leurs familles restreintes et non pas par les clans tout entier.

*B. A l'intérieur du plateau : un sentiment d'appropriation agraire plus récent mais pas moins profond aujourd'hui*

L'histoire des villages plus enfoncés dans le plateau n'est pas moins complexe que celle des villages qui viennent d'être évoqués. En revanche, le sentiment d'appropriation individuelle de la part des habitants interrogés est plus récent même s'il ne semble pas moins profond aujourd'hui. D'après la plupart des personnes avec lesquelles je me suis entretenu, ce n'est qu'à partir des années 1950 que leurs familles ont obtenu des droits fonciers. Auparavant, seuls des grands propriétaires s'étaient accaparés les terres du plateau et les faisaient cultiver par des métayers. Ces grandes propriétés ont souvent été considérées comme un symbole de l'accaparement des terres par des riches féodaux citadins ou grands chefs tribaux qui auraient assujéti les populations rurales pauvres réduites au métayage<sup>134</sup>.

Dans la région, le plus emblématique était 'ibn Muhayd. Il passe pour le grand propriétaire par excellence, celui qui possédait toutes les terres, l'exemple de féodal<sup>135</sup> pour qui tous les habitants de la région travaillaient. A tel point que certains disent que ce grand chef tribal possédait les terres de leurs villages même lorsque ce n'était très probablement pas

<sup>134</sup> C'est ainsi que les régimes nassérien et ba'athiste concevaient explicitement la réforme agraire comme un moyen de lutter contre les grandes bourgeoisies agraires (MÉTRAL Françoise, 1980, « Le monde rural syrien à l'ère des réformes (1958-1978), in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Éditions, p. 298 ; HANNOYER Jean, 1985, « Grands projets hydrauliques en Syrie. La tentation orientale », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, pp. 25-26 ; HINNEBUSCH Raymond A., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria – The Political Economy of Rural Development*, Boulder, Westview Press, p. 89

<sup>135</sup> "إقطاعي"



le cas. Même les plus jeunes en ont vaguement entendu parler, sans connaître forcément les limites de ses propriétés : « *Tout le monde connaît 'ibn Muhayd* » (E85), dit l'un d'entre eux. Cette notoriété encore vivante est sans doute liée au fait qu'il détenait au moins deux sources de notabilité : l'une tribale, en tant que cheikh, l'autre capitalistique, grâce à ses grandes propriétés. Il est largement mythifié dans la région comme une figure emblématique de ces anciens cheikhs dont les valeurs morales et la force de caractère lui assurait l'estime de tous alors qu'aujourd'hui, comme le disent certains, « *il n'y a plus de cheikh, il n'y a plus que l'argent* ». Signe qu'il devient progressivement une légende locale, on le connaît sans vraiment se souvenir de son véritable nom : certains l'appellent cheikh Jada'ān, d'autres Mujḥim, parfois les deux dans une seule phrase : « *Mon père, avant, il était chez 'ibn Muhayd, chez Jada'ān 'ibn Muhayd, Mujḥim. Mujḥim 'ibn Muhayd était un État. Tout était entre ses mains. Tous les champs étaient à lui. Les champs qui sont à nous maintenant étaient à lui. Toutes les terres étaient à Jada'ān 'ibn Muhayd* » (E85).

'ibn Muhayd est en fait le nom d'une dynastie, celle des chefs du clan Wuld Fada'ān de la tribu 'anaza<sup>136</sup>. Le premier d'entre eux s'appelle Jada'ān 'ibn Muhayd. Il serait sorti de l'ombre lorsqu'il a été choisi au début de la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle parmi d'autres notables de sa tribu pour sécuriser la « *ligne du désert* », c'est-à-dire la limite entre les zones d'estivage des tribus nomades et les terres en cultures permanentes<sup>137</sup>. Peu après, lorsqu'il évinça ses concurrents et prit le titre de « *Shaykh of the Desert, officially supreme over all sections of the Fid'an* »<sup>138</sup>, il obtint de l'empire ottoman des titres de propriété d'une vingtaine de villages autour du Jabal Shubayth, au sud-est du lac Jabbūl, où il installa des métayers<sup>139</sup>. Décédé en 1882, ses deux successeurs (son fils Turkī et son cousin Ḥājim) ne se sont pas intéressés à la région de Maskana, sauf comme zone d'estivage pour leurs troupeaux. C'est en fait le petit fils de Jada'ān, Mujḥim 'ibn Muhayd, qui obtint de grandes propriétés

<sup>136</sup> La tribu 'anaza est une des plus célèbres en Syrie. Venant du désert d'Arabie, ils auraient progressivement occupé une grande partie des zones de parcours à l'ouest et au sud de l'Euphrate à partir de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle et étaient connus comme étant une des plus puissantes tribus bédouines durant les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles (MÜLLER, *op. cit.*, pp. 23-30, 41-45 et 116-121 ; CHARLES, *op. cit.*, pp. 52-63 ; LEWIS, *op. cit.*, pp. 8-12, 26-37 et 154-167 ; ABABSA Myriam, 2009, *Raqqa : territoires et pratiques sociales d'une ville syrienne*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient, pp. 26-36 et pp. 49-55)

<sup>137</sup> LEWIS, *op. cit.*, p. 26

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 26

<sup>139</sup> MÜLLER, *op. cit.*, pp. 118 et 128 ; LEWIS, *op. cit.*, p. 31 ; ABABSA Myriam, 2002, « Mise en valeur agricole et contrôle politique de la vallée de l'Euphrate (1865-1946) : étude des relations État, nomades et citadins dans le Caza de Raqqa », *Bulletin d'études orientales*, t. 53-54, p. 463 ; ABABSA, *Raqqa : territoires et pratiques*, *op. cit.*, p. 54

dans la région de Maskana, autour des villages de Madīna al-Fār (village n° 16 sur la figure 5) et Tall Faḍḍa (village n° 12 sur la figure 5)<sup>140</sup>.

Néanmoins, ces terres n'ont pas été officiellement enregistrées, ce qui a pu poser des problèmes d'appropriation conflictuelle, notamment là où les Walda cultivaient également des terres pour leurs propres comptes<sup>141</sup>. Plusieurs conflits ont ainsi eu lieu entre cette tribu et les 'anaza des années 1920 aux années 1940. Le village de Maskana semble d'ailleurs avoir été particulièrement disputé<sup>142</sup>. De nombreux habitants de la région se souviennent de ces luttes et sont encore capables de définir approximativement les frontières que chaque camp avait obtenues après le règlement du conflit<sup>143</sup>. L'absence d'enregistrement des terres appartenant à Mujḥim 'ibn Muhayd et les conflits intertribaux peuvent expliquer qu'il est difficile de reconstituer aujourd'hui l'histoire foncière exacte du plateau autour de Maskana (section III.A de ce chapitre). D'autant plus que la mémoire des individus interrogés est parfois contradictoire avec les sources historiques. Par exemple, pour Charles<sup>144</sup>, Malaḥ (village n° 3 de la figure 5) appartenait au cheikh Mujḥim 'ibn Muhayd (section III.A de ce chapitre) ; au contraire, les membres du clan Bumāna' affirment qu'il est le leur depuis l'empire ottoman.

Outre ce chef tribal, de grands propriétaires aleppins sont également restés dans les mémoires des habitants, sans que les limites de leurs propriétés n'aient pu être tracées. Certains m'ont notamment parlé d'un grand propriétaire nommé Jābrī, qui possédait des terres sur le plateau, à l'ouest de l'actuel Établissement Al-Assad, notamment à 'aṭayra (village n° 10 de la figure 5). Comme d'autres aleppins, cette riche famille (« *Enourmeously influential* »<sup>145</sup>) aurait en fait profité de son pouvoir pour s'accaparer de grandes superficies à l'est d'Alep. Ils ont notamment obtenu la direction de l'administration du cadastre créée en 1866 à Alep<sup>146</sup>. D'autres noms d'aleppins m'ont encore été cités : Shlāḥ et Sukkar. Ils étaient tous les deux des riches commerçants qui servaient d'agents à la famille 'ibn Muhayd pour gérer ses terres dans la région de Makana : d'après les témoignages des habitants de la région, Sukkar s'occupait de la zone de Tall faḍḍa et Shlāḥ avait la charge de la zone de Madina al-

<sup>140</sup> CHARLES, *op. cit.*, p. 60 ; LEWIS, *op. cit.*, p. 158 ; 'AYĀSH 'abd al-Qādir, 1989, *Ḥaḍāra wādī al-Furāt – al-qasam al-sūrī* (Sédentarisation sur l'Euphrate syrien), Damas, Walīd Mashūh, p. 362

<sup>141</sup> LEWIS, *op. cit.*, pp. 158-159

<sup>142</sup> CHARLES, *op. cit.*, pp. 81-86 ; LEWIS, *op. cit.*, pp. 156-157

<sup>143</sup> K. Lange qui a travaillé au début des années 2000 auprès de membres de la tribu Walda expliquait également que ces batailles entre Walda et 'anaza étaient présentes dans la mémoire collective (LANGE Katharina, 2005, « 'Shawāyā' : Economic Mélange, Pure Origins ? Outsiders' and insiders' Account of Tribal Identity in Northern Syria », in LEDER Stephan, STRECK Bernhard (dir.), *Shifts and Drifts in Nomad-Sedentary Relations*, Wiesbaden, Reichert, p. 99-100).

<sup>144</sup> CHARLES, *op. cit.*, p. 60

<sup>145</sup> LEWIS, *op. cit.*, p. 49

<sup>146</sup> *Ibid.*, p.49

far. Des traces de ces grands domaines existent d'ailleurs encore aujourd'hui dans la toponymie, à travers le village de Sukkariya au centre de l'actuelle ferme d'État ou le village Mazīwna al-Jābrī au nord-ouest de l'Etablissement Al-Assad.

Ce sont ces terres qui avaient auparavant été accaparées par ces grandes figures que les habitants du plateau détenaient à la veille de la collectivisation dans les années 1970. Les droits avaient changé de main et étaient passés des grands propriétaires à une classe de petits et moyens paysans qui avaient racheté des parcelles dans les années 1950 ou avaient été bénéficiaires de la réforme agraire dans les années 1960. Il s'agissait donc d'un rééquilibrage dans la répartition des droits fonciers.

Dans les années 1950, Mujḥim 'ibn Muhayd chercha à vendre les terres qu'il détenait dans la région de Maskana. Certains racontent qu'il souhaitait liquider son domaine en prévision des lois de réforme agraire qui semblaient arriver à grands pas<sup>147</sup>. D'autres expliquent qu'il prévoyait de partir en Arabie Saoudite, ce qu'il a effectivement fait en 1956 lorsqu'il a fui la Syrie suite à l'échec de la tentative de coup d'État auquel il avait participé<sup>148</sup>. Quoi qu'il en soit, outre ses agents Shlāḥ et Sukkar qui récupérèrent une partie de son domaine, plusieurs familles et groupes suffisamment aisés cherchèrent à lui acheter des terres.

Parmi eux, les plus vieux habitants de Khadhrāf (village n° 14 de la figure 5) racontent comment eux-mêmes et leurs parents quittèrent leur région d'origine autour de Jarāblūs pour s'installer au sud de Tall Faḍḍa. Au nord de la Syrie, ils travaillaient pour des féodaux, mais des « *proches* », membres de leurs tribus et habitants non loin de Maskana, les prévinrent qu'ils pouvaient acheter des terres à 'ibn Muhayd. Plusieurs familles se déplacèrent donc de Jarāblūs en 1952 et achetèrent collectivement environ 2 000 ha autour de Khadhrāf.

La part de chacun était proportionnelle aux fonds avancés : « *Moi je veux 10 ha, je paie. Je paie cash, 1 000 livres par exemple. (...) Pour les vingt familles du village, quatre personnes ont collecté l'argent et sont allés voir Jeda'ān* » (E24). Le fait que tous aient pu financer l'achat de terres indique qu'aucun n'était particulièrement pauvre. Certaines personnes interrogées dans ce village expliquent d'ailleurs qu'à Jarāblūs, leurs parents

<sup>147</sup> Déjà, dans les années 1920 et 1930, plusieurs intellectuels les présentaient comme une nécessité. On peut par exemple citer MOUNAYER Nassib, 1929, *Le régime de la terre en Syrie – Étude historique, juridique et économique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, pp. 243-250. À la fin de cet ouvrage, il plaide pour le démantèlement des grands domaines particuliers. On peut également mentionner SARRAGE Mohammed, 1935, *La nécessité d'une réforme agraire en Syrie*, Thèse de droit de l'Université de Toulouse. Dans les années 1950, les partis de gauche, notamment les nassériens et le Ba'th, étaient de plus en plus populaires et promettaient déjà des réformes agraires (LEWIS, *op. cit.*, pp. 163-164 + Batatu, *op. cit.*, pp. 124-143).

<sup>148</sup> LEWIS, *op. cit.*, p. 164

n'étaient pas de simples métayers mais des gardiens des parcelles ou même des agents du grand propriétaire pour qui ils travaillaient. Les inégalités foncières à Khadhrāf étaient donc limitées. D'après mes interlocuteurs, chacun a acheté entre dix et cent hectares. Ces témoignages sont confirmés par un rapport recensant les droits fonciers à la veille de la collectivisation<sup>149</sup> pour qui il y a avait au début des années 1970 à Khadhrāf (d'une superficie d'environ 1 700 ha) quatre-vingt-onze détenteurs de droits fonciers agricoles, dont dix qui détenaient plus de quarante hectares et soixante-et-un entre dix et trente hectares.

Ces terres étaient néanmoins domaniales car les acquéreurs avaient refusé de les enregistrer même s'ils les avaient achetées dans les années 1950, par méfiance envers l'État (E24). Lors de l'application des lois de réforme agraire dans les années 1960, ils furent donc enregistrés en tant que détenteurs de droits d'usufruit et contraints de payer une location à l'administration : « *Ils [les fonctionnaires chargée d'appliquer la réforme agraire] sont venus vers nous et nous ont demandé un loyer, le loyer des terres. Ils nous ont dit "c'est la propriété de l'État, vous devez louer ces terres". Nous avons payé le loyer pendant vingt ans. (...) Mais ils ont dit qu'après une certaine période, il ne resterait plus de loyers à payer pour nous, parce qu'à la fin, après quinze ans, nous deviendrions propriétaires. Ils nous ont dit qu'après quinze ans, les terres seraient à nous et que nous n'aurions plus à payer aucun loyer* » (E17).

Mais même si les terres étaient domaniales, le sentiment d'appropriation n'en était pas diminué. Ils avaient acheté les champs et ils s'en considéraient donc propriétaires, quelque soit le droit légal qui s'y appliquait. À tel point qu'aujourd'hui, des confusions existent encore sur le statut originel de ces terres. Un habitant dit ainsi que lorsqu'ils avaient acheté les terres, ils détenaient des droits de propriété, mais que c'est lorsque les fonctionnaires chargés d'appliquer les lois de réforme agraire sont venus leur demander qu'ils ne les présentèrent pas par peur de les perdre. Entendant ces mots pendant l'entretien, un autre réagit de manière véhémente : « *Avant, on était propriétaire ! Comment cela, on n'était pas propriétaire ? Et c'est la ferme qui nous les a pris. Ce n'est pas qu'on ne les avait pas. On les avait ! Les terres du village ici, c'est 2000 ha. On les avait achetés !* ». Ainsi, quelque soit le statut officiel des terres après l'application des lois de réforme agraire, pour lui, les parcelles que sa famille avaient achetées lui appartenaient.

Certains entrepreneurs aleppins ont également profité de l'occasion d'acheter des terres à 'ibn Muhayd. Un bijoutier raconte notamment comment lui et ses frères ont récupéré 2 000 ha sur le plateau dont 600 à Tall Faḍḍa. Ils ont commencé par les louer à partir de 1953,

<sup>149</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 13

puis les ont achetées en 1956 et les ont faites enregistrer comme propriété privé lorsque Muḥim 'ibn Muḥayd a fui la Syrie. Après les lois de réforme agraire, ils ne leur a plus resté que 1 200 ha dont 450 à Tall Faḍḍa, qu'ils avaient partagé en plusieurs parts réparties entre les frères et leurs épouses. Même si ces grands propriétaires habitaient à Alep, ils s'étaient approprié affectivement ces terres où ils avaient construit une maison pour passer les weekends. Le fils de l'aîné des frères, aujourd'hui âgé d'une soixantaine d'années, a encore des souvenirs assez précis de cette région qu'il visitait régulièrement depuis son plus jeune âge.

D'autres groupes et individus ont obtenu des terres dans la région lors de l'application des lois de réforme agraire qui désignent un ensemble de décisions<sup>150</sup> visant à éliminer les grands domaines privés en redistribuant une partie aux paysans sans terre. Dans certains villages du plateau autour de Maskana, ces lois et décrets ont permis de réduire les inégalités foncières et sociales<sup>151</sup>. Ce faisant, comme il s'agissait de distribuer des droits fonciers à des individus et des familles, elles ont eu pour conséquence de renforcer le sentiment d'appropriation individuel de la terre.

Certains groupes qui faisaient autrefois partie des métayers des grands propriétaires en profitèrent pour obtenir des lots. C'est le cas des habitants de Sukkariya, du clan 'abū Khamīs de la tribu 'idlim, qui travaillaient autrefois pour Sukkar et 'ibn Muḥayd. Dans ce village, les lois de réformes agraires ont éliminé les grands propriétaires : sur les vingt-huit détenteurs de droits fonciers agricoles, aucun ne détenait plus de trente hectares, un seul entre vingt-cinq et trente hectares et tous les autres moins de vingt hectares dont vingt détenaient entre dix et vingt hectares<sup>152</sup>. A 'aṭayra, dont une partie des terres furent confisquées pour créer la ferme d'État, les bénéficiaires de la réforme agraire étaient des membres de la tribu Bū 'ajūz qui travaillaient autrefois pour les Jābrī.

D'autres groupes ont profité de la réforme pour créer leurs propres villages et obtenir des lots dans cette région où ils ne résidaient pas auparavant. C'est le cas des membres du

---

<sup>150</sup> On peut notamment citer l'arrêté-loi n° 161 du 17 septembre 1958 portant sur la réforme agraire dans la province nord (Syrie) et le décret législatif n° 88 du 23 juin 1963 qui modifiait l'arrêté-loi n° 161 en abaissant les plafonds des superficies des propriétés autorisés.

<sup>151</sup> Pour plus de détails sur les lois de réforme agraire, leur application et leurs conséquences dans certaines régions de Syrie ou dans le pays tout entier, voire notamment : MÉTRAL Françoise, 1980, « Le monde rural syrien à l'ère des réformes (1958-1978), in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Éditions, pp. 298-300 ; BIANQUIS Anne-Marie, 1989, *La réforme agraire dans la Ghoutta de Damas*, Damas, Institut Français de Damas, pp. 65-74 ; HINNEBUSCH Raymond A., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria – The Political Economy of Rural Development*, Boulder, Westview Press, pp. 87-122.

<sup>152</sup> AL-'ABD Ṣalāḥ, 1976 C, *Proposed Land Used Pattern and Production Structure for the Model State Farm (4 000 ha in West Meskenah)*, Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate, p. 12

clan Bū Baṭūsh de la tribu des 'idlim qui se sont installés à Tall Faḍḍa. Une vieille dame raconte dans une discussion informelle qu'ils travaillaient autrefois pour 'ibn Muhayd dans la région de Safīra, probablement dans le Jabal Shubayth. Mais pendant la réforme agraire ils décidèrent de venir sur le plateau où les pluies étaient plus abondantes et où il y avait de la place. Ils ont construit leurs maisons et ont obtenu des lots à cultiver. Même si leur arrivée sur le plateau est plus tardive que celle d'autres groupes, leur attachement à l'espace est fort. Dans la région, on m'a beaucoup parlé des Bū Baṭūsh qui considèrent que les terres du plateau sont les leurs et que la confiscation par l'État a été injuste.

Des membres du clan Wuld 'alī de la tribu 'anaza se sont installés à Madīna al-Fār au début des années 1960. Auparavant, ils transhumaient de la frontière syro-turque au désert d'Arabie. Mais d'après un vieil habitant du village, comme ils étaient de la même tribu que 'ibn Muhayd, Shlāḥ, un des agents du cheikh, les a prévenus qu'ils pourraient obtenir des terres dans le cadre de la réforme agraire s'ils s'installaient dans la région. Ils ont donc construit des fondations en pierres sur lesquelles ils ont planté leurs tentes (les fondations suffisaient pour être considéré comme sédentaire) et ont obtenu des lots. On peut également supposer que cette installation est liée aux sécheresses entre 1958 et 1961 et à une politique d'importation coûteuse des produits fourragers qui ont eu de lourdes conséquences sur les troupeaux ainsi qu'à la mécanisation des transports qui rendait le chameau moins utile dans le commerce<sup>153</sup>. Même sans information sur les structures sociales dans ces villages créés à la faveur des lois de réforme agraire, on peut supposer que comme la superficie maximale redistribuée ne pouvait excéder 300 ha, les inégalités foncières étaient limitées.

Des ḥadīdīn se sont également installés sur le plateau dans les années 1960. Je n'ai rencontré qu'un jeune homme appartenant à cette tribu et il ne connaît pas bien les conditions d'arrivée de ses aïeux sur le plateau. Néanmoins, les sources historiques sont bien documentées et leur histoire est un peu différente de celle des autres groupes. Il est donc intéressant de les évoquer en quelques phrases. D'après 'aḥmadu Ṣafī Zakarīa<sup>154</sup>, ils occupaient au 19<sup>ème</sup> siècle le plateau jusqu'à Bābīrī, mais se seraient fait repousser vers le sud lorsque les premiers Walda ont traversé l'Euphrate (section III.A de ce chapitre). Il s'agissait d'une tribu de pasteurs qui avaient leurs propres troupeaux ovins et avaient également la

---

<sup>153</sup> MÉTRAL Françoise, 2000, « Zones arides du Proche-Orient, projets de développement et outils d'analyse », in BALLAND Daniel (dir.), *Hommes et terres d'Islam – Mélanges offerts à Xavier de Planhol – Tome 1*, Téhéran, Institut français de recherche en Iran, p. 140 ; HINNEBUSCH *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, p. 211

<sup>154</sup> MÜLLER, *op. cit.*, p. 126 ; ṢAFĪ ZAKARĪA, *op. cit.*, p. 561

charge des troupeaux de riches commerçants d'Alep et de Hama<sup>155</sup>. C'étaient d'ailleurs des troupeaux des ḥadīdyin qui utilisaient les champs d'un bijoutier aleppin (E89) qui avait acheté des terres à Tall Faḍḍa dans les années 1950. D'après plusieurs ouvrages<sup>156</sup>, ils passent pour des nomades paisibles en comparaison des autres tribus, réputation sans doute due à leurs relations commerciales privilégiées avec les élites urbaines. Comme la zone du plateau située au sud de l'Euphrate faisait partie de leurs parcours durant le 20<sup>ème</sup> siècle<sup>157</sup>, il est probable qu'une partie de la tribu s'y est installée à la faveur de la réforme agraire.

Aucune information précise n'a pu être obtenue sur les structures sociales et foncières dans les villages ḥadīdīn au sud de Maskana. Néanmoins, on m'a parlé d'un membre d'un lignage prestigieux et aujourd'hui député. Il aurait ainsi hérité d'un statut social privilégié de son père, qui aurait possédé beaucoup de terres sur le plateau avant la collectivisation dans les années 1970. Ainsi, même si les autres membres de ce groupe devaient détenir des droits grâce aux lois de réforme agraire, des inégalités foncières, reflets des inégalités sociales liées aux structures tribales, semblent exister.

Certaines familles isolées se sont également installées sur le plateau dans les années 1950 et 1960, sans que les membres interrogés, âgés de moins cinquante ans, ne sachent comment ils sont arrivés là ni pourquoi ils se sont séparés de leurs tribus ou clans. Trois cas de ce type ont été rencontrés durant les enquêtes : deux dans le village de 'ain al-bumāna' et un dans le village d'al-'awja. Si les deux premiers ne connaissent que le nom de leurs tribus sans savoir de quels villages leurs familles sont originaires, le dernier explique que son père est venu dans les années 1950 d'un village situé à une centaine de kilomètres à l'ouest de Maskana.

Les liens qui les attachent à la terre sont différents d'une famille à l'autre. Une des deux familles résidant à 'ain al-bumāna' détenait une trentaine d'hectares avant la collectivisation et la famille résidant à al-'awja (village n° 15 sur la figure 5) une vingtaine d'hectares. Il est probable que ces terres aient été acquises lors de la redistribution liée aux lois de réformes agraires dans les années 1960 ou qu'elles ont été achetées à des grands propriétaires dans les années 1950. Ils vivent aujourd'hui à l'écart des autres villages. À al-'awja, toute la famille est isolée, loin des autres villages. À 'ain al-bumāna', les trois frères résident dans trois

<sup>155</sup> PAVIE Charles, 1924, *Renseignements agricoles – Etat d'Alep*, Alep, Gouvernorat de l'État d'Alep, pp. 65 ; MÜLLER, *op. cit.*, p. 129

<sup>156</sup> PAVIE, *op. cit.*, p.66 ; MÜLLER, *op. cit.*, p. 130 ; LEWIS, *op. cit.*, p.31

<sup>157</sup> *Croquis indiquant les très grands courants bédouins de Syrie* (Centres des archives diplomatiques de Nantes. Archives du Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban ; Fond Cabinet politique ; Série Dossiers de principe 1926-1941 ; Carton BEY 499)

maisons rassemblées dans une cour que quelques arbres séparent du reste des habitations des Ja‘ābat. En revanche, le troisième cas est différent. Sa famille vit au milieu de ‘ain al-Bumāna’ et semble complètement intégrée au village. Ils ne détenaient d’ailleurs pas de droits fonciers avant la collectivisation, ce qui laisse supposer qu’ils sont arrivés après la réforme agraire.

Ces trois familles sont différentes des familles commerçantes qui se sont accaparé des grandes superficies sur le plateau. Elles ne sont pas non plus assimilables aux clans qui se sont installés en groupes pour acheter des terres dans les années 1950 ou recevoir des parcelles dans le cadre des lois de réforme agraire. L’hypothèse la plus probable est donc que ces familles ne se sont pas installées dans la région par opportunisme, mais qu’elles ont plutôt cherché à se séparer des autres membres de leurs clans ou tribus. Il est difficile de savoir quel type d’accident a pu provoquer un tel mouvement. Les crimes de sang au sein d’une famille expliquent souvent que certains membres soient contraints de fuir pour éviter la vengeance des victimes, mais en l’absence d’informations, il ne s’agit là que d’une hypothèse parmi d’autres.

### *C. Recul du nomadisme, construction d’un État moderne et appropriations individuelles de l’espace*

Dans une approche critique, D. Retailé explique comment civilisation et sédentarisation ont longtemps été associées dans les idéologies géographiques et politiques : « *la civilisation passerait-elle d’abord par la sédentarisation, condition d’une domestication de la terre. La culture trouverait son origine dans l’agriculture, le développement dans son extension, son intensification, puis sa libération des contraintes dites naturelles, jusqu’à ce que le plus gros des activités s’en trouvent en partie dégagées. Par la civilisation organisatrice de la domestication, la terre devient donc territoire* »<sup>158</sup>.

En Syrie, les réformes foncières successives menées dans l’est du pays par les autorités ottomanes, françaises et syriennes avaient explicitement pour but de repousser vers l’est la ligne qui séparait sédentaires et nomades<sup>159</sup>. Alors qu’entre le lac Jabbūl et l’Euphrate, aucune

<sup>158</sup> RETAILÉ Denis, 2010, « Le développement : domestication, civilisation, mondialisation », in BOUQUET Christian, *Les géographes et le développement. Discours et actions*, Pessac, Maison des sciences de l’homme d’Aquitaine, p. 40

<sup>159</sup> MÉTRAL, « Zones arides du Proche-Orient », *op. cit.*, p. 139 ; BAROUT Mohammed Jamal, 2014, « La renaissance de la Jéziré : Deir ez-Zor ottomane, de la désertion à la reconstruction », in BOISSIÈRE Thierry, DAVID Jean-Claude, *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d’une ville (1968-2011)*, Beyrouth, Presses de l’IFPO, p. 112



terre n'était cultivée dans les années 1860<sup>160</sup>, on y dénombrait cent ans plus tard de nombreux villages<sup>161</sup>. Ainsi, sur cet espace autrefois uniquement traversé par des populations nomades, plusieurs groupes s'étaient installés. Les spatialités des individus qui se mirent à cultiver ces nouvelles terres étaient différentes de celles des caravaniers et des éleveurs. À un espace fait de points d'eau, de parcours et de pâturages se superposait, puis s'imposait, un espace quadrillé par les parcelles agricoles aux limites de mieux en mieux définies.

Les groupes qui détenaient des terres sur le plateau autour de Maskana n'étaient pas toujours les mêmes que ceux qui y transhumaient avant les constructions des villages. L'obtention de droits fonciers entre les années 1880 et 1970 constituait donc à l'époque une mutation de la spatialité pour les habitants de la région et en particulier une nouvelle forme d'appropriation de l'espace dont la source était justement ces droits. Avec la multiplication des villages et la diminution du nombre d'éleveurs transhumants, cette nouvelle forme d'appropriation tendait à se généraliser et à devenir dominante par rapport à l'ancien système de partage saisonnier des puits et des pâturages.

Certes, le système d'appropriation nomade n'est jamais complètement disparu de la région. À 'ain al-bumāna' et Madīna al-Fār, les puits qui étaient utilisés pour abreuver les troupeaux (et qui sont marqués sur certaines cartes réalisées à l'époque du mandat français par l'armée du levant) existent toujours et peuvent encore servir de preuves pour légitimer l'habitation et l'appropriation des villages. On sait où ils se trouvent et on peut y amener le visiteur pour qu'il puisse les voir et les photographier (figure 6).

À Madīna al-Fār, on raconte qu'on s'est fixés à cet endroit parce que c'était une étape dans le parcours entre la frontière turco-syrienne et le désert d'Arabie. Aujourd'hui encore, si on demande à quelqu'un : « *d'où viens-tu* » ? Il répond le nom de sa tribu et non celui de son village, ce qui signifie que l'identité collective fondée sur la reconnaissance d'un ancêtre commun est plus forte que celle qui consiste à reconnaître un lieu où un ensemble d'individus réside. Comme le dit H. Batatu : « *The fidelity of the members of the tribe or the tribal fraction to one another has not been swept away, and the old norms continue, if diminishingly, to govern social relationships. The old conceptions also survive and are dying only gradually* »<sup>162</sup>.

---

<sup>160</sup> LEWIS, *op. cit.*, p. 15

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 54-56

<sup>162</sup> BATATU Hanna, 1999, *Syria's Peasantry, the Descendants of Its Lesser Rural Notables, and Their Politics*, Princeton, Princeton University Press, p. 24



**Figure 6 : Le premier puits de ‘ain al-bumāna‘: symbole pour la revendication d’un espace. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2009**

Mais aujourd’hui, la principale source d’appropriation de l’espace mobilisée par les groupes et les individus est agraire. En général, on se souvient surtout des terres que les parents ou les grands-parents détenaient avant la collectivisation. On s’en souvient d’autant mieux qu’il a parfois fallu se battre physiquement contre d’autres tribus pour les conserver. Outre les employés de la ferme d’État, ce sont les anciens détenteurs de droits de propriété et d’usufruit à qui ont été redistribuées des parcelles agricoles suite à la liquidation de la ferme d’État en 2000. Ce sont ces droits qui sont invoqués par les habitants pour démontrer l’injustice de leurs confiscations. Ce sont donc surtout ces droits fonciers qui constituent une des sources principales des processus de réappropriation suite à la liquidation de la ferme d’État en 2000. En outre, à quelques exceptions près, les villages construits avant les aménagements hydrauliques sont homogènes en termes de clan, ce qui signifie que si certes c’est le clan qui fixe les identités collectives, les lieux dans lesquels les individus sont rassemblés, les villages, ne contredisent généralement pas ces sentiments d’appartenance.

Cette prééminence de la source d’appropriation agraire de l’espace est telle que les mémoires des habitants tendent à transformer l’identité de leurs aînés. Dans l’Établissement Al-Assad, les individus interrogés en 2008-2010 disent tous, parfois avec fierté, qu’ils sont

« *paysans, fils de paysans* »<sup>163</sup>. Pourtant, leurs aînés ne se qualifiaient eux-mêmes probablement pas de « *paysans* ». D'après A. Rabo<sup>164</sup>, les villageois des rives de l'Euphrate, qui partagent de nombreuses caractéristiques socioculturelles avec les habitants du plateau de Maskana, se qualifiaient rarement de paysans à la fin des années 1970 ; ils préféraient ainsi souligner les valeurs tribales qu'ils partageaient avec les bédouins. De même, pour K. Lange, qui a fait des enquêtes autour de la ville de Maskana au début des années 2000, la composante agricole de l'identité des habitants n'était pas mise en avant dans les années 1930-40 : « *Welde [nom d'une des tribus de cette région] arguments to the French administration in the nineteen-thirties and -forties were fashioned to emphasize similarities between the Bedouin and themselves* »<sup>165</sup>. I Younes, doctorant en dialectologie à l'Université Paris 3 Sorbonne-nouvelle qui travaille sur le dialecte *shawāya* au Liban, celui des habitants du plateau de Maskana, explique lors d'une discussion informelle que les personnes qu'il a interrogées pour construire son corpus ont même aujourd'hui plutôt tendance à mépriser les « *paysans* » ; surtout dit-il, jamais ils ne se qualifieraient de « *paysans, fils de paysans* ». La mise en avant par les habitants de l'Établissement Al-Assad d'un *ethos* paysan qui aurait traversé les générations et qui démontrerait le lien entre soi-même et la terre agricole, à travers la phrase « *je suis paysan, fils de paysan* », est donc récente. Ce faisant, mettre en avant ces conditions de vie agraires qui se perpétuent risque d'effacer des mémoires les caractéristiques nomades des modes de vie passés.

Ce sont sans doute notamment les règles récentes de redistribution des terres suite à la liquidation de la ferme d'État en 2000 qui ont aujourd'hui rendu exclusif ce mode d'appropriation agraire de l'espace par rapport aux autres. Ainsi, en instituant les droits fonciers comme conditions d'obtention d'un lot, les modes d'appropriation nomades de l'espace existant avant les aménagements hydrauliques tendent à disparaître des discours officiels et également des mémoires collectives<sup>166</sup>. Ce n'était sans doute pas le cas dans les années 1950 et 1960 dans la mesure où les individus et les groupes restaient mobiles, ne

<sup>163</sup> "فلاح ابن فلاح" ; K. Lange constate également au début des années 2000 que dans les villages où elle a enquêté, situés autour de la ville de Maskana, les tribus ont tendance à mettre en avant la composante agricole de leur identité (LANGE, « '*Shawāya*' : Economic Mélange, Pure Origins ? », *op. cit.*, p. 118).

<sup>164</sup> RABO Anika, 1986, *Changes on the Euphrates*, *op. cit.*, p. 83

<sup>165</sup> LANGE Katharina, 2005, « '*Shawāya*' : Economic Mélange, Pure Origins ? Outsiders' and insiders' Account of Tribal Identity in Northern Syria », in LEDER Stephan, STRECK Bernhard (dir.), *Shifts and Drifts in Nomad-Sedentary Relations*, Wiesbaden, Reichert, p. 119

<sup>166</sup> K. Lange ajoute en outre à propos d'une tribu auprès de laquelle elle a enquêté dans les années 2000 autour de la ville de Maskana : « *Through stressing the importance of agriculture as an integral part of their tribal history from time immemorial, Welde historical experts today position themselves in the framework of a modernist rhetoric which associates nomadic lifestyle with primitiveness and a settled life with progress* » (LANGE, « '*Shawāya*' : Economic Mélange, Pure Origins ? », *op. cit.*, p. 118).

serait-ce que pour la transhumance des troupeaux (section IV-A de ce chapitre). À l'époque, d'autres formes d'appropriation de l'espace devaient donc coexister avec la détention de droits fonciers<sup>167</sup>. Néanmoins celles-ci semblent avoir partiellement disparu de la mémoire des individus et il ne reste donc plus que les droits fonciers pour revendiquer aujourd'hui une portion d'espace.

Avant la création de la ferme d'État, l'appropriation générée par l'obtention de droits fonciers était collective et individuelle. Lorsque les interlocuteurs évoquent l'obtention de leurs droits fonciers, ils parlent de groupes, leurs clans ou leurs tribus, mais également d'eux-mêmes et de leurs grands-parents. C'est généralement en groupes qu'ils se sont déplacés et qu'ils se sont installés dans leurs villages. Mais ce sont leurs aïeux qui détenaient des droits sur les terres agricoles. Comme le dit H. Batatu, « *The effective economic unit is no longer the tribe, of course, but the individual household* »<sup>168</sup>. Cette nouvelle forme d'appropriation tend à remplacer l'ancienne lorsque les terres, les puits ou les pâturages étaient appropriés par un cheikh qui représentait tous les membres de son clan ou de sa tribu, voire également ses serviteurs et ses esclaves. L'officialisation et la distribution des droits fonciers à des familles dans les années 1950 et 1960, point culminant d'un mouvement de formalisation des modes d'appropriation agraire de l'espace qui commence dans les 1860 en Syrie<sup>169</sup>, a donc participé à la propagation de l'individualisme qui est le corolaire de la modernisation des États<sup>170</sup>.

#### **IV) Habiter le plateau avant les aménagements hydrauliques**

Pour comprendre dans quelles mesures l'espace a été modifié par les aménagements hydrauliques, il est nécessaire de se représenter comment les individus vivaient avant sur le plateau. Les témoignages des habitants de la région sont la source première de documentation. Néanmoins, comme les souvenirs sont flous et les chiffres et les dates peu précis, notamment

<sup>167</sup> Sans s'intéresser aux modes d'appropriation de l'espace, K. Lange a montré comment la catégorie « *semi-sédentaire* », couramment utilisé pour décrire une partie des tribus durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, n'avait en fait qu'une visée politique et ne correspondait pas à un mode de vie qui restait principalement mobile (LANGE, *op. cit.*, pp. 110-113) ; voir également LEWIS, *op. cit.*, pp. 45-46

<sup>168</sup> BATATU, *op. ci.*, pp. 23-24

<sup>169</sup> BAROUT, « La renaissance de la Jéziré », *op. cit.*, p. 112

<sup>170</sup> ELIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard, pp. 215-223 montre bien comment l'individualisme grandit au fur et à mesure que l'État se renforce et que la société se complexifie. Il ne faut pas pour autant confondre formalisation des droits fonciers et occidentalisation : comme le démontrent M. Mundy et R. S. Smith, les lois sur la propriété de la terre et la taxation foncière prises dans l'empire ottoman au 19<sup>ème</sup> siècle découlent de débats séculaires entre juristes musulmans sunnites (MUNDY Martha, SMITH Richard Saumarez, 2007, *Governing Property, Making the Modern State. Law, Administration and Production in Ottoman Syria*, Londres, I. B. Tauris, pp. 9-52).

concernant certains changements techniques, il est nécessaire de recouper ces informations avec d'autres sources historiques.

*A. Un plateau somme toute peu peuplé malgré des changements sensibles entre 1950 et 1970*

Avant les années 1950, le plateau était habité mais il n'y avait pratiquement pas de maisons en dur. D'après les individus interrogés, ceux qui résidaient sur les rives de l'Euphrate et montaient quelques semaines par an pour la culture pluviale de leurs terres se contentaient de tentes pour les quelques semaines qu'ils avaient à y passer. Les métayers des grands propriétaires, comme 'ibn Muhayd, vivaient également dans des tentes blanches<sup>171</sup>. Les maisons en dur étaient bien plus nombreuses au bord de l'Euphrate et avaient des formes bien différentes de celles du plateau : il s'agissait de « *maisons en pain de sucre* »<sup>172</sup> (figure 7).



**Figure 7 : Des maisons en pain de sucre au bord de l'Euphrate<sup>173</sup>**

On trouvait également des *sibāt*, cabanes de bois de réglisse, de roseaux et d'argile<sup>174</sup>, qui servaient d'habitats sur les rives du fleuve (figure 8).

<sup>171</sup> MÜLLER, *op. cit.*, p. 133

<sup>172</sup> CHARLES, *op. cit.*, p. 40

<sup>173</sup> CHARLES, *op. cit.*, Pl. II

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 40 ; LANGE, *op. cit.*, p. 101 ; ABABSA, *Raqa : territoires et pratiques, op. cit.*, p. 33



**Figure 8 : Des cabanes sur les rives de l'Euphrate<sup>175</sup>**

C'est probablement à partir de la fin de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle que les premières maisons en terre apparurent sur le plateau<sup>176</sup>. Elles étaient néanmoins encore peu nombreuses. À Khadhrāf, créé au début des années 1950, les estimations des interlocuteurs tournent autour d'une vingtaine de maisons tout au plus. Avant la réforme agraire et l'arrivée des Bū Baṭūsh, il n'y avait dans les années 1950 que la maison d'un joaillier aleppin (E89) à Tall Faḍḍa. Le recensement de 1960 confirme cette faible population, même s'il semble que tous les villages n'ont pas été relevés<sup>177</sup>. On comptait dans les villages étudiés dans cette thèse huit habitants à Tall Faḍḍa, 144 à Waḍḥa, 137 à Sukkariya, 83 à Madīna al-Fār.

La population du plateau a connu une croissance importante dans les années 1960, avec l'arrivée de nouveaux habitants comme les Wuld 'alī de Madīna al-Fār ou les Bū Baṭūsh de Tall Faḍḍa. En outre, de nombreux habitants des rives de l'Euphrate ont été déplacés sur le plateau au tout début des années 1970, juste avant que leurs maisons soient submergées par le lac Al-Assad (section II.B du chapitre 2). À la veille de la construction du périmètre irrigué en 1976, il y avait dans et autour de l'Établissement Al-Assad 11 397 habitants répartis dans une

<sup>175</sup> CHARLES, *op. cit.*, pl. II

<sup>176</sup> Al-'abd estime que les plus vieilles maisons situées dans les frontières du Projet de 4 000 ha Maskana-ouest dataient des années 1930 (AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 12).

<sup>177</sup> Khadhrāf en est par exemple absent alors que d'après les plus vieux habitants, ce village existait depuis le début des années 1950

cinquantaine de villages et hameaux<sup>178</sup>. Parmi les quelques villages qui nous intéressent dans cette thèse, on comptait 317 habitants à ‘aṭayra, 308 habitants à ‘ajūjīa, 281 habitants à Bandūqa, 71 à Tall Faḍḍa, 64 à Al-‘awja, 115 à Waḍḥa, 768 à Maskana, 614 à ‘ayn al-būmāna’a, 884 à Madīna al-fār et 29 à Nāyfa ‘anz, 606 à Khadhrāf et 2216 à Sukkariya. La population avait donc fortement augmenté entre 1960 et 1976 :

**Tableau 3 : Une croissance démographique déjà importante avant la construction des aménagements hydrauliques**

Villages	1960 <sup>179</sup>	1976 <sup>180</sup>
‘aṭayra	<i>Non communiqué</i>	317
‘ajūjīa	<i>Non communiqué</i>	308
Bandūqa	<i>Non communiqué</i>	281
Tall Faḍḍa	8	71
‘Al-‘awja	<i>Non communiqué</i>	64
Waḍḥa	144	515
Maskana	<i>Non communiqué</i>	768
‘ayn al-būmāna’a	<i>Non communiqué</i>	614
Madīna al-fār	83	884
Nāyfa ‘anz	<i>Non communiqué</i>	29
Khadhrāf	<i>Non communiqué</i>	606
Sukkariya	137	213

Les maisons en argile, avec un toit soutenu par des poutres en bois, se sont généralisées alors dans la plupart des villages. La mémoire des habitants confirme l’enquête réalisée par Al-‘abd pour qui plus de 90 % des maisons recensées dans le Projet de 17 000 ha Maskana-ouest correspondaient à ce modèle alors que seulement quelques unes avaient des murs en

<sup>178</sup> AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-‘istithmār al-zirā’ī wa-l-tanmīa*, op. cit., pp. 10-11 ; AL-‘ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 7. Les données contenues dans les documents ci-dessus étaient insuffisantes pour déterminer les villages situés à l’intérieur de l’Établissement Al-Assad et ceux à l’extérieur. La population mentionnée comprend donc l’ensemble des villages dont tout ou partie du territoire est compris dans le périmètre de l’Établissement Al-Assad. Les chiffres présentés dans cette section sont de toute façon à prendre avec les précautions de rigueur et ne servent qu’à donner un ordre d’idée des grandeurs. Ils sont le résultat d’une enquête d’un mois qui a mobilisé une vingtaine d’enquêteurs (AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-‘istithmār al-zirā’ī wa-l-tanmīa*, op. cit., p. 8). Certains chiffres sont aberrants.

<sup>179</sup> Recensement 1960

<sup>180</sup> AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-‘istithmār al-zirā’ī wa-l-tanmīa*, op. cit., pp. 10-11 ; AL-‘ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 7

Pierre ou en ciment<sup>181</sup>. D'après plusieurs interlocuteurs, la plupart des maisons étaient en argile car ce matériau était abondant sur le plateau mais surtout parce que c'est un très bon isolant : il garde la pièce fraîche en été et conserve un peu de chaleur en hiver.

L'intimité était limitée. Les maisons en argile, mesurant environ 4-5 m sur 8-10 m se composaient généralement d'une ou deux pièces<sup>182</sup> (figures 9 et 10) dans lesquelles tous les membres d'une famille vivaient, mangeaient et dormaient, d'où une certaine promiscuité. Les densités assez faibles sur le plateau faisaient que plusieurs dizaines de mètres pouvaient séparer les maisons d'un même village (figure 11). Néanmoins aucun mur n'existait pour séparer les demeures de chaque famille. Ainsi, même si les droits fonciers avaient encouragé un attachement individuel à la terre, ces quelques éléments sur l'habitat démontrent que la collectivité gardait encore une importance considérable dans la vie de tous les jours. Aucun témoignage ne vient réellement commenter cet aspect de la vie quotidienne de l'époque. Néanmoins, comme il en sera question dans les parties suivantes de cette thèse, l'évolution des formes de l'habitat entre les années 1960 et les années 2000 témoigne d'une volonté croissante de protéger la vie privée, notamment en érigeant des murs. En outre, certains habitants de villages-modèles originaires de villages situés dans ou à quelques kilomètres de l'Établissement Al-Assad expliquent sans ambiguïté les pesanteurs liées à ce mode de vie en collectivité villageoise : « *Dans le village là-bas [dans son village d'origine], les gens sont les uns sur les autres. Ici [dans le village-modèle], tout le monde vient d'ailleurs, on se respecte plus. Les proches [c'est à dire les membres d'un même clan], ils ne te respectent pas* » (E69). Un autre, originaire d'un village plus lointain, exprime cette idée autrement : « *dans les villages où il n'y a qu'une seule famille [un seul lignage], c'est-à-dire là où il n'y a que des proches, tu dois aller chez les autres, sinon [on te demande] : "Pourquoi ? Tu a des problèmes avec lui" ? (...) Il y a des obligations.* » (E76). Ces témoignages n'ont qu'un rapport indirect avec l'architecture décrite plus haut mais montrent bien la volonté de certains de s'individualiser depuis la construction des aménagements hydrauliques.

<sup>181</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, pp. 22-23 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 11. Les chiffres étant aberrants (l'auteur compte plus de 6 000 maisons dans le Projet de 17 000 ha Maskan-ouest), il a semblé préférable de ne donner qu'un pourcentage approximatif.

<sup>182</sup> AL-'abd note que sur les 2012 maisons recensées dans l'Établissement Al-Assad, 1077 n'ont qu'une pièce et 664 en ont deux (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, pp. 19-21 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 10).

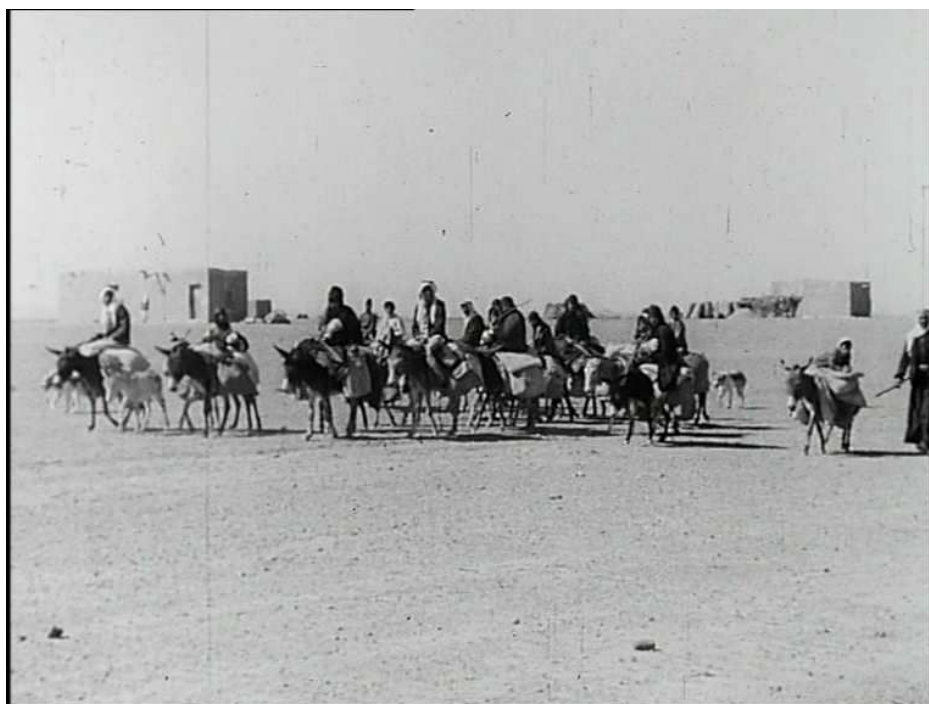




**Figure 9 : Des maisons en terre sur le plateau (maison construite à Al-Ḥamīdiya dans les années 1960). Cliché : Roman-Oliver Foy, nov. 2009**



**Figure 10 : Des maisons plus grandes pour les gros propriétaires (maison du bijoutier d'Alep construite en 1960). Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**



**Figure 11 : Un bâti peu dense dans les villages autour de l'Euphrate<sup>183</sup>**

Comme cela a déjà été évoqué dans la section II.B de chapitre, les villages, peu peuplés, ne bénéficiaient pas des équipements installés aujourd'hui. D'après un rapport rédigé en 1976<sup>184</sup>, il y avait en tout une trentaine de cabinets de toilette, environ 150 puits et 300 puits perdus pour l'évacuation des eaux usées. Aucun village n'était équipé de réseaux électriques. Malgré la présence des quelques puits et puisards, l'eau de boisson pouvait manquer en été. Plusieurs interlocuteurs aiment donc raconter comment on devait se lever dans la nuit pour partir vers l'Euphrate à dos de chameau, en dormant sur la selle, remplir ses réservoirs tôt le matin et rentrer pour être au village au milieu de la journée.

En outre, il existait dans l'ensemble du périmètre des aménagements, dix écoles primaires et un collège situé dans le chef-lieu de canton<sup>185</sup> de Maskana<sup>186</sup>. Néanmoins, il est

<sup>183</sup> AMIRALAY Omar, 1970, *Film-essai sur le barrage de l'Euphrate*, Damas, Télévision arabe syrienne, 5'25. Le lieu où ce plan a été pris et la saison ne sont pas connus ; je peux seulement dire qu'il s'agit d'un endroit autour de l'Euphrate, probablement à proximité de l'actuel lac Al-Assad. Néanmoins, le paysage montré correspond aux descriptions que les plus vieux habitants m'ont faites lors des entretiens ; je les ai donc considérés comme représentatif.

<sup>184</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 21

<sup>185</sup> Le terme canton est utilisé comme traduction de l'arabe *nāḥīa* « car son territoire correspond au rayon d'action d'une escouade de gendarmerie » (BALANCHE Fabrice, 2000, *Les Alaouites, l'espace et le pouvoir dans région côtière syrienne : une intégration nationale ambiguë* », Thèse de géographie de l'Université de Tours, p. 3).

<sup>186</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, *op. cit.*, p. 25-27 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, pp. 5-6

probable que ces écoles ont été construites à la fin des années 1960 ou au début des années 1970 dans le cadre de la politique de diffusion de services publics en milieu rural<sup>187</sup>. Avant cette période, les enfants pouvaient apprendre à lire et à écrire auprès d'un cheikh religieux, mais cette opportunité restait rare. Ainsi, sur les environ 8 500 individus âgés de plus de six ans, Al-'abd comptait environ 5 500 analphabètes<sup>188</sup>. En outre, dans tout le périmètre des aménagements, aucun dispensaire n'existait. Même si aucun interlocuteur n'en a parlé, ceci signifie qu'il fallait faire plusieurs dizaines de kilomètres, aller à Raqqa, Alep ou éventuellement, à partir de la fin des années 1960 à Ṭabqa, pour espérer recevoir le moindre soin.

### *B. Des populations toujours mobiles sur un plateau où l'agriculture nécessitait peu de travail*

Avant les aménagements hydrauliques, l'agriculture, pluviale, ne nécessitait pas beaucoup de travail. Sur le plateau, du blé et surtout de l'orge (car moins consommatrice d'eau) étaient cultivés. La saison commençait en octobre, avant les premières pluies. D'après les plus vieux habitants, après le labour à l'aide d'une charrue, travail qui pouvait durer quelques semaines (environ un hectare par jour), on semait en famille à la volée en hiver 100 à 120 kg par hectare, ce qui durait moins d'une semaine pour dix à vingt hectares. On ne cultivait souvent que la moitié des surfaces détenues, le reste étant laissé en jachère jusqu'à l'année suivante. L'usage d'une épaisse pièce de bois pour tasser la terre et recouvrir les semences de blé était la dernière opération culturale de la fin de l'automne et ne durait pas plus de quelques jours. Après ces quelques semaines de travail, en l'absence d'engrais, plus rien n'était à faire jusqu'à la moisson<sup>189</sup>.

Les productions agricoles dépendaient alors essentiellement des quantités et de la répartition des pluies d'hiver, très irrégulières d'une année à l'autre dans ce climat semi-aride d'influence méditerranéenne. Durant les meilleures années, lorsque les précipitations dépassaient 300 mm, ce qui n'arrivait qu'une fois tous les cinq ans, les productions pouvaient atteindre environ 2 t / ha. C'était suffisant pour valoir le coût de la moisson entre mai et juin ;

<sup>187</sup> BATATU, *op. cit.*, pp. 71-74

<sup>188</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, p. 33

<sup>189</sup> Pour recouper ces données, voir également PAVIE, *op. cit.*, p. 105 (pour qui la quantité de blé semé dans la région de Maskana était en moyenne de 150 kg / ha et de 180 kg / ha pour l'orge) et HAMIDÉ, *op. cit.*, pp. 401-409 (où est détaillée la culture céréalière dans « la steppe » du gouvernorat d'Alep). Des précisions sur les opérations agricoles dans le vilayet d'Alep ou en Syrie sont également données dans PAVIE, *op. cit.*, pp. 9-15 et pp. 105-106 ; ORGELS Bernard, 1962, *Contribution à l'étude des problèmes agricoles de la Syrie*, Bruxelles, Publications du Centre d'étude des problèmes du monde musulman contemporain, pp. 52-53 ; WEULERESSE Jacques, 1946, *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard, pp. 141-151.

les épis mesuraient plus de 40 cm<sup>190</sup>. Avant l'usage des moissonneuses mécaniques, il fallait une dizaine de personnes pour effectuer un hectare en une journée. Les moissons étaient ensuite transportées à dos de chameau au village, puis entreposées dans des greniers en argile avant d'être utilisées pour le pain ou, plus rarement, vendues à des commerçants citadins. Quatre années sur cinq, les productions étaient moindres. Lorsque les épis mesuraient moins de 10 cm (ce qui arrivait lorsque les pluies étaient inférieures à 200 mm par an), les productions ne pouvaient pas être moissonnées (car il n'y avait pas suffisamment de place entre le sol et l'épi pour que la main attrape la tige à la base et les coupe à la faucille), les champs étaient donc laissés aux troupeaux comme pâturages. Pour Ş Al-'abd<sup>191</sup>, lors des plus mauvaises saisons, les récoltes pouvaient être inférieures aux semis, ce qui avait des conséquences néfastes sur les troupeaux.

Les modes d'exploitation dépendaient de la taille des fermes. Dans les plus grandes propriétés (de plusieurs centaines d'hectares), toutes les tâches étaient effectuées par des métayers rassemblés dans des villages contre 50 % de la récolte maximum sachant que ce taux pouvait baisser en fonction des années et des types d'arrangement (qui fournit la charrue, qui fournit les semences, etc.)<sup>192</sup>. Dans les fermes moins grandes, de quelques dizaines d'hectares, la plupart des tâches étaient effectuées par un ou plusieurs membres de la famille, sauf la moisson à la main, pour laquelle on embauchait des ouvriers journaliers qui venaient d'Alep et vivaient dans des tentes le temps nécessaire<sup>193</sup>.

Avec la mécanisation, les modes de partage des revenus agricoles et le temps de chaque opération ont évolué. Ces changements techniques ont été apportés par des commerçants citadins à partir des années 1950. Ils ont commencé par louer leurs machines à des grands propriétaires, puis rapidement se sont appropriés des terres afin de les exploiter directement<sup>194</sup>.

---

<sup>190</sup> Pour PAVIE, *op. cit.*, p. 9, les récoltes dans le vilayet d'Alep pouvaient atteindre maximum 1,2 to / ha pour le blé et 2,3 to / ha pour l'orge. Pour HAMIDÉ, *op. cit.*, p. 408, les rendements de blé s'élèvent dans la steppe du gouvernorat d'Alep à « 6 à 7 quintaux en moyenne dans l'ensemble des terres emblavées, et de 8 à 9 quintaux d'orge dans les terres qui lui sont consacrées ». Orgels (ORGELS Bernard, 1962, *Contribution à l'étude des problèmes agricoles de la Syrie*, Bruxelles, Publications du Centre d'étude des problèmes du monde musulman contemporain, p. 50) avait calculé pour toute la Syrie des rendements moyens de 0,7 to / ha pour le blé et 0,8 to / ha pour la période 1945-1958.

<sup>191</sup> AL-'ABD, 1976 C, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 21

<sup>192</sup> PAVIE, *op. cit.*, p. 105 explique que le propriétaire des champs donnait les semences au cultivateur qui recevait la moitié des récoltes « une fois le 8<sup>ème</sup> de la récolte (part du gouvernement) mis à côté ». Pour ABABSA, *Raqqa : territoires et pratiques*, *op. cit.*, p. 73, « le paysan (...) touchait le quart de la récolte, ou la moitié s'il fournissait les semences ».

<sup>193</sup> PAVIE, *op. cit.*, pp. 105-106 donne de nombreux détails chiffrés sur les coûts de la main d'œuvre au début des années 1920.

<sup>194</sup> HAMIDÉ, *op. cit.*, pp. 408-409 explique ainsi que pendant la seconde guerre mondiale qui a provoqué une hausse des prix des céréales, de « puissants capitalistes enrichis d'une expérience heureuse dans des terres identiques en Mésopotamie syrienne se sont lancés à la conquête de cette marge avec tous les moyens dont ils disposent ».

Un joaillier aleppin (E89) qui avait sa maison à Tall Faḍḍa est par exemple arrivé en 1952. Après avoir fait des accords de fermage avec 'ibn Muhayd, il a décidé de lui acheter plusieurs milliers d'hectares. Dans l'équipe qu'il dirigeait, on comptait un mécanicien de 'afrīn qui travaillait toute l'année et plusieurs chauffeurs embauchés pour les semis et la moisson. Dans les années 1950, ce grand propriétaire n'utilisait que deux tracteurs et embauchait des ouvriers journaliers pour la moisson à la main. Mais à partir des années 1960, il a également acheté six moissonneuses. Il détenait également deux utilitaires et une voiture de tourisme. Ses machines étaient utilisées pour ses propres champs mais étaient également louées à d'autres exploitants. Il recevait en échange du labour au tracteur une centaine de livres syriennes par hectare et en échange de la moisson à la moissonneuse-batteuse un faible pourcentage des récoltes (environ 1 %). Pour ne pas dépendre des propriétaires de machines, certains petits et moyens paysans (comme à Khadhrāf) se sont cotisés pour acheter un tracteur dès la fin des années 1950. Les gains de temps permis par la mécanisation ont été significatifs et ont permis d'étendre les superficies cultivées<sup>195</sup>. Les semis restaient manuels mais grâce aux tracteurs (figure 12), le labour d'un hectare ne durait plus que quelques heures. De même, l'apparition des moissonneuses-batteuses dans les années 1960 a rendu inutile l'embauche d'ouvriers journaliers.

Si le secteur public était intervenu dans le domaine foncier, il était absent de l'exploitation agricole. Seulement trois villages comprenaient une coopérative agricole<sup>196</sup>, probablement issues de la réforme agraire. Pour R. A. Hinnebusch, « *the cooperatives are, of course, an integral part of the Ba'ḥist state, not an independent social force* »<sup>197</sup> ; leur quasi-absence dans la région de Maskana est donc significative du manque d'implication du secteur public. En outre, aucune planification agricole n'existait puisque les premières décisions sur les cultures stratégiques datent de 1975<sup>198</sup>.

Sur le plateau, les travaux agricoles n'étaient pas très consommateurs de temps et ne duraient, même avant la mécanisation, que deux ou trois mois par an. Beaucoup d'habitants avaient donc d'autres activités qui les amenaient à quitter leurs terres plus ou moins longtemps afin de compléter leurs maigres récoltes. Par exemple, les métayers et les petits et moyens paysans quittaient leurs terres pour transhumer dans la steppe non cultivée en hiver où ils vivaient avec leurs familles dans des tentes. Les produits laitiers et carnés de leurs

<sup>195</sup> C'est également l'opinion de HAMIDÉ, *op. cit.*, pp. 408-409

<sup>196</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, p. 25-27

<sup>197</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy, op. cit.*, p. 180

<sup>198</sup> Loi n° 14 de 1975 ; HINNEBUSCH, 1989, *op. cit.*, p. 51

élevages ovins et caprins leur servaient alors de compléments alimentaires et pouvaient également être vendus en cas de besoin.



**Figure 12 : Mécanisation dans la steppe (tracteur acheté en 1973 dans un village du plateau). Cliché : Roman-Oliver Foy, novembre 2009<sup>199</sup>**

Ceux qui avaient des terres sur le plateau et au bord de l'Euphrate vivaient tout l'hiver sur les rives du fleuve où ils possédaient quelques hectares (moins de dix en moyenne d'après mes enquêtes) pour cultiver du blé, de l'orge, des lentilles, du maïs, des légumes et, à partir des années 1950, du coton. Durant la première moitié du vingtième siècle, l'irrigation se faisait par décrue ou à l'aide de roues tractées par des ânes ou des vaches qui remontaient une outre en peau et permettaient d'irriguer quelques hectares<sup>200</sup> L'apparition des motopompes, souvent possédées par des commerçants aleppins ou de Raqqa, a changé les modes de partage des revenus. Comme ce changement technique a permis une augmentation importante des productions agricoles, les propriétaires des pompes recevaient au moins la moitié de la récolte dans les années 1950 alors que les propriétaires des champs ne recevaient que 10 à 20 % et les métayers 30 %<sup>201</sup>. Après l'application des lois sur les relations agricoles<sup>202</sup>, le propriétaire de

<sup>199</sup> Voir également HAMIDÉ, *op. cit.*, planche XXIII

<sup>200</sup> HAMIDÉ, *op. cit.*, pp. 456-458

<sup>201</sup> ORGELS, *op. cit.*, pp. 87-90, explique que les propriétaires des champs reçoivent 10 à 20 % de la récolte, les cultivateurs entre 25 et 30 % de la récolte et le propriétaire des pompes, le reste. Pour ABABSA, *Raqqa : territoires et pratiques*, *op. cit.*, p. 73, « le propriétaire [du champs] touchait 20 à 25 %, les paysans 30 % et les exploitants le reste ». S. Khalaf explique quant à lui que dans la région de Raqqa, le métayer et sa famille recevaient 25 % de la récolte contre la main d'œuvre et 33 % s'il fournissait également les fertilisants, la main

la pompe ne touchait plus que 40 % de la récolte, le propriétaire du champ 20 % et le cultivateur les 40 % restant. Outre ces revenus de la terre, les habitants des rives de l'Euphrate pouvaient également avoir des troupeaux ovins et caprins qu'un membre de la famille, souvent un adolescent, accompagnait pour la transhumance sur la steppe en hiver.

Même si les individus et les groupes étaient mobiles, les activités restaient en lien avec l'agriculture. Les industries étaient alors inexistantes dans cette région de la Syrie. À partir des années 1960, les migrations pendulaires pour la Jordanie et le Liban commencèrent à se développer. Il s'agissait généralement pour les jeunes hommes de partir quelques années, le temps de récupérer les fonds nécessaires pour financer les coûts du mariage, la construction de la maison et le lancement d'une activité dans la région d'origine : « *En 1974, mon père m'a donné une carte d'identité et je suis allé au Liban. Je pesais 45 kg. Je portais des sacs de ciment de 50 kg. Des sacs de 50 kg et je pesais 45 kg. Je suis resté là-bas pour travailler pendant un temps. (...) Puis je suis allé à l'armée pendant un temps. J'ai terminé l'armée en 1978. Ensuite, je suis allée en Iraq. J'y suis allé avec un jeune d'ici. J'y suis resté quelques jours et je suis revenu. Je n'y ai pas trouvé de travail. Je suis allé en Jordanie. J'ai travaillé en Jordanie. Par intermittence : j'allais et je revenais. Mon père est décédé. Nous avons fait un accord avec mes frères. Nous étions trois car le quatrième est décédé. On a décidé de s'entraider pour financer la dot de chacun. (...) On s'est dit qu'il fallait que nous nous aidions pour pouvoir nous marier chacun : le grand, le suivant et le dernier [des frères]. (...) On a marié le grand. Il restait mon petit frère, ma mère et moi. J'ai dit à mon petit frère : "Ibrahim". Il m'a répondu "Oui ?" J'ai poursuivi : "les terres, je n'en veux pas une miette". (...) Mon petit frère et ma mère ont gardé les terres. J'ai leur ai dit que je leur laissais ma part. (...) C'était les terres de Qameshli, ici il n'y avait pas de terres<sup>203</sup>. Puis j'ai travaillé à Beyrouth (...) dans les années 1970. J'avais 28 ans lorsque je suis allé au Liban. J'ai travaillé six mois. Puis les gens me disaient qu'il fallait que je me marrie. Ils me disaient : "Il faut que tu te marries. Prends-en une d'ici". Ils m'ont amené une fille. J'ai fait sa connaissance. Elle s'appelait Aïcha... Mais je suis revenu au bout de six mois [sans me marier]. (...) J'avais 6 000 centimes. Je suis revenu ici. Quelqu'un est arrivé... Il travaillait en Arabie Saoudite. Je lui ai dit "comment es-tu allé là-bas ?" Il m'a expliqué. Nous sommes*

---

d'œuvre non domestique éventuelle étant à sa charge (KHALAF Suleyman, 1993, « Cheikhs, paysans et membres du parti Ba'th : changements politiques en Syrie du nord », in BOCCO Riccardo, JAUBERT Ronald, MÉTRAL Françoise (dir.), *Steppes d'Arabies : États, pasteurs, agriculteurs et commerçants. Le devenir des zones sèches*, Paris, Presses universitaires de France).

<sup>202</sup> Loi n° 134 du 4 septembre 1958 sur le travail agricole

<sup>203</sup> Il affirme pourtant à un autre moment de la discussion que sa famille détenait sur le plateau de Maskana sept hectares.

*allés en Arabie Saoudite ensemble. J'y suis resté six mois. J'étais ouvrier dans le bâtiment. (...) J'y suis resté six mois. Je n'étais toujours pas marié. Mais Dieu était avec moi. J'ai travaillé là-bas avec trois autres du village, d'ici. Nous avons fini un bâtiment. Mes amis m'ont dit, nous allons t'aider et te donner l'argent pour que tu te marries. (...) Mes frères n'ont pas voulu m'aider. Mais je n'ai pas voulu que mes amis m'aident. La dot valait de 145 000 livres. (...) Je suis resté un mois. J'ai obtenu l'argent de la dot : 173 000 livres. (...) Je suis revenu et je me suis marié. Puis j'ai travaillé dans l'Établissement » (E14).*

Les grands propriétaires et les entrepreneurs étaient également absents de la région. Ils avaient d'autres activités ailleurs ; c'est d'ailleurs ce qui leur fut notamment reproché lors de la prise de pouvoir par les partis nassériens et ba'athistes (section III.B de ce chapitre). Charles et S. Khalaf ont bien montré comment dès les années 1930, grâce aux automobiles, les grands propriétaires comme 'ibn Muhayd ont commencé à rester de plus en plus à Alep sans jamais s'occuper de leurs domaines<sup>204</sup>, de même que la famille Jābrī qui avait probablement des agents sur place pour s'occuper de leur terre. Un bijoutier aleppin (E89) qui a une maison à Tell Faḍḍa ne venait également qu'en villégiature puisqu'il avait la majeure partie de ses activités de joaillerie à Alep.

## **V) La grande hydraulique : une perspective moderniste faisant fi des spatialités précédentes**

Dans les documents officiels collectés en Syrie, les rares évocations de l'est du pays avant les aménagements hydrauliques ne servent qu'à justifier une intervention de développement dans la région. La situation y est présentée comme précaire, sous-développée voire arriérée. Outre cette perspective moderniste visant notamment à stigmatiser les habitants de la région, les spatialités des individus, notamment leurs sentiments d'appropriation de l'espace, ne semblent pas avoir vraiment été pris en compte, ce qui peut expliquer les résistances face à une intervention considérée comme extérieure et confiscatoire. C'est le cas de beaucoup de ces grands aménagements déshumanisés pour lesquels les habitants et leurs sensibilités ne comptent pas.

### *A. Un espace uniquement considéré comme une ressource à exploiter*

La région avant les aménagements est peu évoquée par les concepteurs du Projet de l'Euphrate. En effet, les communications, qui présentent un projet, se focalisent sur les

<sup>204</sup> CHARLES, *op. cit.*, p. 65 ; KHALAF, « Cheikhs, paysans et membres du parti Ba'ath », *op. cit.*, pp. 183-184



aménagements en train de se faire, sur les lendemains qui chantent. Le passé disparaît sous le présent et le futur, il a vocation à être révolu. Excepté dans le court-métrage d'Amiralay dont il sera question à la fin de cette section, l'environnement avant les aménagements est donc surtout considéré comme une ressource : les sols et les conditions hydrologiques et climatiques ne sont analysés qu'en termes de potentiel pour une future exploitation par des aménagements hydrauliques : « *a large scale soil survey was carried out for the various areas of the Euphrates Basin covering nearly 2 millions hectares of land and resulted in the elaboration of irrigability maps at a scale of 1 / 100 000, the determination of water and drainage requirements in the different areas and the preliminary design of irrigation systems therein* »<sup>205</sup>.

Les descriptions de l'environnement se veulent donc objectives, sans jugement de valeur. Le terme « désert » n'est jamais employé et aucun document ne semble dire qu'il n'y avait rien. Seuls des chiffres servent de descripteurs de l'environnement. Un classement de la fertilité des sols est effectué en fonction de leurs profondeurs et de leurs perméabilités (mesurées au millimètre près)<sup>206</sup>. De même, les mesures des températures moyennes annuelles, des précipitations et des taux d'humidité permettent d'évaluer les conditions de production agricoles optimales. Par exemple, pour l'Établissement Al-Assad, « *on the basis on the above climatic information the area is considered as unsecured rain-fed area. (...) On the other hand the climatic conditions of the area ensure the irrigated cultivation of fine fibre breed of cotton with an expected high yield and a number other heat loving crops and plants* »<sup>207</sup>. On ne peut manquer de noter la logique productiviste de ces lignes qui ne mentionnent ni l'état du vivant, ni les paysages.

Si cette approche de l'environnement n'est pas forcément choquante et apparaît même sous certains aspects nécessaire pour un aménagement tel que le Projet de l'Euphrate, il est intéressant de noter que le système d'énonciation n'est pas très différent lorsque ces documents évoquent les hommes et les femmes qui résident dans les régions à aménager. Comme pour l'environnement, des évaluations des besoins pour l'exploitation sont réalisées : « *which starts with preliminary studies concerning demographical, social and agricultural aspects for the purpose of the defining the most suitable cropping rotations to be adopted, the best way for developing the new societies, resettlement of people and rendering the social*

<sup>205</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, pp. 33-34

<sup>206</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa, op. cit.*, pp. 3-4 ; AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa, op. cit.*, pp. 2-5

<sup>207</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 4

*services to them. This duty includes the exploitation of reclaimed lands, rearing available livestock, providing all requirements of production such as fertilizers, seeds, insecticides, machineries, etc.... and marketing the products* »<sup>208</sup>.

Dans cette optique, les individus sont comptabilisés uniquement dans le but d'évaluer leurs capacités de production et leurs besoins. Ainsi, dans le Projet de ferme d'État de 4 000 ha au centre de l'Établissement Al-Assad, « *the human force power in the three villages (which exceeding 10 years) consists of 461 (225 males and 236 females). (...) A number of 138 males members and 24 female members of the human force power are engaged in agriculture, and 148 are house-wives. In the three villages there are only 4 persons engaged in non-agricultural activities ; one of the mis a car driver, the other is a tractor driver, the third is a thresher driver and the fourth is a teacher. (...) There are 9 male handicapped citizens* »<sup>209</sup>. Cette comptabilité s'inscrit dans une volonté de déterminer la capacité de main d'œuvre dans la région en vue d'une future exploitation agricole collective. L'homme n'est pas ici considéré comme un individu doué d'une conscience, d'un libre-arbitre et d'une sensibilité mais seulement comme un automate avec un potentiel de production et des besoins à assouvir (sous-chapitre III du chapitre 3).

### *B. La construction rhétorique du sous-développement avant les aménagements hydrauliques*

Outre l'époque à laquelle l'aménagement a été réalisé, son inspiration socialiste et sa visée moderniste (sous-chapitre III du chapitre 2 et sous-chapitre III du chapitre 3), cette objectivation de l'environnement et des hommes s'explique sans doute par le fait que les concepteurs avaient une perception négative des habitants et de la région dans laquelle ils intervenaient. Cette perception négative constituait le nœud central d'une argumentation visant à présenter le Projet de l'Euphrate comme nécessaire aux niveaux local et national.

Comme le dit M. Ababsa, « *les textes édités dans les années 1960 et 1970 attribuent aux régions de la vallée de l'Euphrate un caractère retardé et "basique"* »<sup>210</sup>. Outre la structure sociale inégalitaire dont il sera question dans la prochaine section (section V.C de ce chapitre), c'est le sous-développement socioéconomique qui est en cause. Certaines expressions comme « *underdeveloped society* »<sup>211</sup> ou, dans une rhétorique plus socialiste

<sup>208</sup> MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *Euphrates Project, op. cit.*

<sup>209</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, pp. 7-8

<sup>210</sup> ABABSA Myriam, 2004, *Idéologies et territoires dans un front pionnier : Raqqa et le Projet de l'Euphrate en Jazîra syrienne*, Thèse de géographie de l'Université de Tours, p. 167

<sup>211</sup> MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *Euphrates Project, op. cit.* ; la version arabe du document emploie l'expression « *al-mujtama' al-mutakhalaf* ».

utilisée lorsque Ṣalāh Jadīd était au pouvoir, « *old economic state* »<sup>212</sup> peuvent être relevées. Les rapports de Ṣ Al-‘abd, derrière leur apparence scientifique, sont parfois plus acerbes encore. L’auteur parle ainsi de « *sociétés syriennes anciennes* »<sup>213</sup> et utilise l’expression « *sous-développement* »<sup>214</sup> à plusieurs reprises, expression qu’il traduit par « *backwardness* »<sup>215</sup> en anglais, ce qui peut également signifier arriération. Lorsqu’il parle de « *mœurs indésirables qui freinent le progrès* »<sup>216</sup>, le propos perd toute objectivité.

D’après les concepteurs du Projet de l’Euphrate, cette arriération se traduit concrètement par une agriculture fragile car sans modernité. Plusieurs documents<sup>217</sup> soulignent l’irrégularité des précipitations afin de sous-entendre la précarité de l’agriculture pluviale et de justifier la nécessité d’irriguer : « *Le fait de compter uniquement sur les pluies n’est pas la voie exacte pour réaliser le développement agricole car la quantité et la répartition des pluies varient d’une année à l’autre, faisant varier avec elles le volume de la production : récoltes abondantes durant les années pluvieuses, mauvaises récoltes durant les années de sécheresse. Les choses étant ainsi, il était donc indispensable de compter sur des ressources hydrauliques stables et durables afin de pouvoir établir un plan à long terme de développement économique* »<sup>218</sup>. Ainsi, l’exploitation du milieu sans aménagements hydrauliques assurant le transfert de l’eau de l’Euphrate apparaît comme inadéquate. Plus généralement, pour Ṣ. Al-‘abd, les productions agricoles seraient faibles car elles n’utiliseraient aucune technologie (« *the lack of applying advanced technology* » ou « *without the use of any advanced agricultural technology* »<sup>219</sup>).

En outre, les modes de vie eux-mêmes sont critiqués, notamment à travers l’habitat. Les maisons seraient insuffisamment équipées (« *The houses (...) lack the essential utilities* »<sup>220</sup>), notamment parce qu’elles ne comprendraient pas de cabinets de toilette<sup>221</sup>. Dans le rapport sur le Projet de 17 000 ha, l’auteur indique qu’il faut éradiquer les insectes et microbes des

<sup>212</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 42

<sup>213</sup> « *al-mujtama’āt al-sūrīa al-qadīma* » (AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-’istithmār al-zirā’ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 34)

<sup>214</sup> « *takhalluf* » est employé deux fois (AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-’istithmār al-zirā’ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 34)

<sup>215</sup> AL-‘ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 33

<sup>216</sup> « *al-’ādāt ghayr mustaḥabba wa-latī ta’awaq taqdīm al-mujtama’* » (AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-’istithmār al-zirā’ī wa-l-tanmāa*, op. cit., p. 54)

<sup>217</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l’Euphrate*, op. cit., p. 1 ; AL-‘ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., pp. 3-4

<sup>218</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l’Euphrate*, op. cit., p. 1

<sup>219</sup> AL-‘ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., pp. 18-19

<sup>220</sup> AL-‘ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 10

<sup>221</sup> « *lā yuwjad dawra mīāh fī ’ay masakin* » (AL-‘ABD, *Khuṭṭa al-’istithmār al-zirā’ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 11)

maisons<sup>222</sup> ce qui sous-entend que l'hygiène n'y est pas suffisante. Ainsi, la description qui est faite des maisons et de l'agriculture est plus un inventaire des insuffisances supposées par rapport à un canon défini par les concepteurs du Projet de l'Euphrate qu'une étude de l'existant. Même si les thématiques ne sont pas exactement les mêmes, ce procédé d'énonciation est semblable à celui qui est employé aujourd'hui par les habitants pour évoquer le passé (sous-chapitre II de ce chapitre). Moi-même, lorsque je décris le passé (sous-chapitre IV de ce chapitre), je devais également souligner les manques pour en déduire l'existant dans la mesure où ce mode de pensée correspond à celui des sources auxquelles j'avais accès.

Dans cette perspective moderniste, le procédé énonciatif principal utilisé pour décrire le passé est donc une opposition entre arriération et modernité, comme s'il y avait un avant et un après aménagement hydraulique. Cette façon de voir le passé en miroir du présent (ou plus précisément, dans le cas des concepteurs du Projet de l'Euphrate dans les années 1970, de voir le présent en miroir d'un futur fantasmé), peut conduire à certaines exagérations. Le film-essai d'Amiralay<sup>223</sup> est à cet égard remarquablement représentatif. Le montage est conçu à partir d'oppositions : le chantier du barrage, montré pendant les quatre premières minutes, est ainsi suivi des régions proches de l'Euphrate sans aménagements hydrauliques pendant les 6'20 suivantes<sup>224</sup>.

Avec une certaine emphase, tous les plans de ce court-métrage décrivant les régions proches de l'Euphrate sans les aménagements hydrauliques évoquent non seulement la sécheresse mais également le dénuement et la précarité et surtout la peine et l'épuisement. Les 4'10 de plans montrant des grandes machines-outils sont rythmées par une musique orientale entraînante qui laisse la part belle aux percussions. Elles sont suivies d'un plan montrant dans le silence un homme rachitique habillé d'un unique pagne qui construit un petit mur en argile (figure 13). Ses maigres mains, parfois en gros-plan, qui portent des petites mottes de terre humide (figure 14) contrastent avec les grandes pelles mécaniques qui déplaçaient d'énormes quantités de sable une vingtaine de secondes plus tôt.

<sup>222</sup> « *yajib 'an tataḍamin al-barāmij (...) taḥīr al-manāzil min al-ḥasharāt wa-l-mūkrūbāt* » (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, op. cit., p. 54)

<sup>223</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit.

<sup>224</sup> On ne sait pas précisément où les images des régions autour de l'Euphrate ont été prises. Néanmoins, une observation rapide (notamment des formes des maisons, des tentes et de la topographie) permet d'établir qu'il s'agit de paysages du plateau et des rives de l'Euphrate. Comme l'auteur montre des images du plateau et pas seulement des terres basses, il est intéressant de confronter ce film aux représentations que les habitants se font aujourd'hui du passé.



Figure 13 : Un vieil homme rachitique qui construit seul un mur<sup>225</sup>



Figure 14 : Gros-plan sur les mains faisant des petites mottes de terre<sup>226</sup>

Un homme hors-champ coupe le silence pour lui demander ce qu'il fait : il construit un mur pour protéger les cultures des bêtes, il dit qu'il n'avance pas vite, qu'il travaille « *de*

<sup>225</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 4'56

<sup>226</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 4'32

*l'aube jusqu'au coucher du soleil* »<sup>227</sup> et que comme son fils unique est parti pour l'armée, « *y a que Dieu qui m'aide* »<sup>228</sup>. Cette discussion d'une trentaine de secondes est la seule du film. Les plans des régions proches de l'Euphrate avant les aménagements hydrauliques sont présentés sur fond de musique sans percussions ou, lorsqu'on entend des percussions, à un rythme lent ; les éventuels chants sonnent comme des plaintes. Après le vieil homme construisant son petit mur, c'est d'abord la terre craquelée, révélatrice d'une sécheresse aigue, qui apparaît, puis un groupe d'hommes et de femmes sur des ânes avec leur troupeau, puis encore la terre craquelée, puis un mouton famélique, puis la carcasse d'un mouton qui pourrit au soleil (figures 15 et 16). La sécheresse est ici sans ambiguïté associée à la précarité, à la mort même.



**Figure 15 : Squelette de mouton qui pourrit au soleil**<sup>229</sup>

Changement de musique, plus rapide mais sans percussions ; gros-plan éblouissant de quelques secondes sur les reflets du soleil dans l'eau, comme pour donner soif ou rendre étourdi. Puis on voit des tentes où résident des familles, les femmes préparent le pain, rient, allaitent ; elles sont en habits traditionnels, on devine qu'elles sont édentées et un peu salies par le sable. Puis on voit le visage d'un vieil homme en gros-plan, puis ses mains, puis ses

<sup>227</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 4'39

<sup>228</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 4'51

<sup>229</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 6'38

pieds avec un gros-plan sur son talon à la peau craquelée (figure 17), comme la terre sèche que le réalisateur ne manque pas de nous montrer au plan suivant (figure 18).



**Figure 16 : Cadavre de mouton en gros plan<sup>230</sup>**



**Figure 17 : Un pied à la peau craquelée...<sup>231</sup>**

<sup>230</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 6'41

<sup>231</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 8'28



**Figure 18 : ... Qui rappelle la terre craquelée à cause de la sécheresse<sup>232</sup>**

Le film continue par les travaux des champs avec un outil aussi rudimentaire qu'une araire. Enfin, on voit le cimetière, puis les familles sur des bateaux qui quittent leurs villages avant qu'ils soient submergés par le lac, puis le squelette d'un mouton, rappelant la précarité d'antan, puis l'intérieur des maisons en terre, vides. Après quelques images des machines-outils du chantier du barrage de l'Euphrate, l'opposition reprend avec l'alternance d'une part d'écolier-ère-s (figure 20), d'autre part de jeunes femmes en habits traditionnels avec leurs nouveau-nés dans les bras (figure 19), d'un vieil homme ou d'une main ridée. Le regard de ces derniers semble perdu, notamment parce qu'ils sont immobiles et ne regardent pas la caméra. À travers ces images, ce sont les individus eux-mêmes qui sont stigmatisés et non seulement leur environnement, leur mode vie ou leurs pratiques agricoles.

Ces représentations véhiculées par les concepteurs du Projet de l'Euphrate et une certaine élite intellectuelle ne sont finalement pas très différentes de celles que certains habitants ont aujourd'hui de la vie sur le plateau (section II.A de ce chapitre). A l'évocation des images du film, les expressions « *désert* » ou « *il n'y avait rien* » tant utilisées par les habitants prennent tout leur sens. Ce film, les propos tenus par les concepteurs du Projet de l'Euphrate et ceux des habitants lors des entretiens sont significatifs de la perspective

---

<sup>232</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 8'32



moderniste dans laquelle ils se situent lorsqu'ils parlent de la période précédant les aménagements.



**Figure 19 : Mère qui regarde ailleurs, sans fond musical...**<sup>233</sup>



**Figure 20 : ...Qui contraste avec l'écolière appliquée (avec une musique orientale rythmée comme fond)**<sup>234</sup>

<sup>233</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 12'03

On peut se demander dans quelle mesure cette rhétorique qui vise à exagérer la précarité de la vie dans les régions à aménager n'est pas commune à de nombreux grands projets hydrauliques dans le monde. La perspective moderniste et civilisatrice visant à « *faire fleurir le désert* » a déjà été soulignée dans de nombreux travaux<sup>235</sup>. Néanmoins, il semble qu'au-delà de ces idéologies prométhéennes, ce sont parfois les représentations mêmes des concepteurs des aménagements hydrauliques qui sont à mettre en question car elles ont tendance à stigmatiser les populations qu'elles comptent civiliser. Le cas syrien est loin d'être unique. Par exemple, sur le site Internet du GAP en Turquie (dont l'idéologie est loin d'être socialiste), on peut lire des expressions qui rappellent la rhétorique syrienne : « *those traditional ones [organizations and institutions] which impede development* » ; « *the social, educational and health status of women who remain in the margin of development and modernization process* »<sup>236</sup>. Ainsi, « *the dominant (Western) apprehension of deserts and arid lands as barren, poor, uncivilized places that must be hydraulically re-engineered in order to be made civilized has been a motivating factor, or pretext, behind the colonial and neo-colonial materialization of modern water on several continents* »<sup>237</sup>. Plus généralement, dans le cadre des fronts pionniers, « *le thème de l'éternelle conquête d'un espace considéré comme vierge* »<sup>238</sup> permet également de justifier « *une politique destructrice à l'égard des populations minoritaires non-étatiques* »<sup>239</sup>.

### C. Un manque de prise en compte des appropriations de l'espace précédant les aménagements hydrauliques

Si les habitants du plateau ont aujourd'hui adopté la perspective moderniste des concepteurs du Projet de l'Euphrate, ils ne partagent pas le même point de vue sur la question de l'appropriation des terres. Comme l'ont montré les sous-chapitres précédents (sous-

<sup>234</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 12'06

<sup>235</sup> Par exemple : HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 236 ; ABABSA, *Raqqa : territoires et pratiques*, op. cit., pp.108-112 ; LIPCHIN Clive, 2007, « Water, Agriculture and Zionism : Exploring the Interface between Policy and Ideology », in LIPCHIN Clive, PALLANT Eric, SARANGA Danielle, AMSTER Allyson, *Integrated Water Resources Management and Security in the Middle-East*, Berlin, Springer, pp. 253-255 ; HAMILTON-MCKENZIE Jennifer, 2009, « California Dreaming : Selling the Irrigationist Dream », *The Journal of Historical and European Studies*, n° 2, pp. 27-38 ; MOLLE François, MOLINGA Peter P., WESTER Philipus, 2009, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission : Flows of Power, Flow of Water », *Water Alternatives*, Vol. 2, n° 3, pp. 330-331

<sup>236</sup> GAP, 2011, *Objectives of GAP*, Ministry of Development, <http://www.gap.gov.tr/about-gap/objectives-of-gap>, Consulté le 25 avril 2013

<sup>237</sup> LINTON Jamie, 2010, *What is Water. The history of a Modern Abstraction*, Vancouver, UBC Press, p. 123

<sup>238</sup> GRELAND Pierre, 1997, « La problématique de l'espace indigène. L'exemple du front pionnier au Brésil », *Civilisations*, vol. 44, p. 117

<sup>239</sup> GRELAND, op. cit., p. 117

chapitres II et III de chapitre), les habitants se sont appropriés l'espace qu'ils occupent selon un long processus et certains n'ont toujours pas abandonné toute velléité de le posséder entièrement (section IV.B du chapitre 5). En revanche, dans le film d'Omar Amiralay et surtout dans les documents des concepteurs du Projet de l'Euphrate, ces appropriations collectives et individuelles de l'espace ne sont pas au centre des préoccupations.

Ce désintérêt à propos de ce sujet n'est pas lié à une méconnaissance de la question. Dans les rapports de Ş Al-'abd, quelques pages sont consacrées aux structures agraires dans la région<sup>240</sup>. En outre, des enquêtes avaient été réalisées afin de donner des indemnités en échange de la confiscation des terres. Mais l'appropriation considérée n'était alors que juridique et l'indemnisation était censée compenser une perte envisagée comme uniquement économique. Les concepteurs du Projet de l'Euphrate ne semblent donc pas s'être préoccupés de l'appropriation immatérielle de l'espace. En outre, si on en croit A. Rabo et R. A. Hinnebush<sup>241</sup>, comme beaucoup de terres étaient propriété d'État et à ce titre louées par leurs cultivateurs<sup>242</sup>, la mainmise par le secteur public n'était pas si illégitime.

D'autant plus que pour eux, les structures sociales dans cette région étaient très inégalitaires. Certaines expressions telles que « *brutal feudalism* »<sup>243</sup> ou « *old property types* »<sup>244</sup> sont révélatrices des jugements portés sur les structures sociales mais également agraires. Ces propos suggèrent ainsi que certes les terres pouvaient avoir été appropriées par certains, mais que la répartition était si inégalitaire que beaucoup n'avaient finalement rien. D'une certaine manière, en instituant des fermes d'État, on ne faisait que déposséder les grands propriétaires. Ce faisant, on oubliait du même coup les autres petits détenteurs de droits.

En outre, la conception du Projet de l'Euphrate s'inscrivait dans un cadre plus large de lutte contre l'impérialisme et le capitalisme. Les enjeux n'étaient donc pas uniquement locaux mais concernaient également des échelles nationales, voire internationales. A. Guiné et Ş. Al-'abd indiquaient que la balance commerciale du pays était déficitaire et soulignaient la nécessité de réduire ce déséquilibre<sup>245</sup>. Les communications datant de la période 1966-1970

<sup>240</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., pp. 13-14 ; AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, op. cit., p. 29

<sup>241</sup> RABO Anika, 1986, *Changes on the Euphrates. Villagers, Townsmen and Employees in Northeast Syria*, Thèse de sociologie de l'Université de Stockholm, pp. 195-196 ; HINNEBUSCH Raymond A., 1989, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 243

<sup>242</sup> Environ 18 000 ha d'après AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 48

<sup>243</sup> MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *Euphrates Project*, op. cit. ; la version arabe du document emploie l'expression « *al-'iqṭa' al-zālim* » qui signifie plutôt « *féodalisme tyrannique* » ou « *féodalisme injuste* ».

<sup>244</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 42

<sup>245</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 40 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 40

durant laquelle l'aile gauche du Ba'ath était au pouvoir<sup>246</sup> insistaient en outre sur un passé marqué par la toute-puissance du capitalisme. A. Guiné<sup>247</sup> évoquait par exemple la surexploitation des nappes côtières par « *le secteur privé avec ses moteurs et ses pompes* ». Dans un discours inaugurant le début des travaux du barrage de l'Euphrate en 1968, le premier ministre Youssef Zuaen [sic] affirmait : « *From the imperialist countries, we shall only remeber [sic] plotting, agression and permanent theft of the huge wealth of our nation for the purpose of preserving it under development, partition and humiliation* »<sup>248</sup>. Dans ces conditions, effectuer une révolution agraire pour renverser les structures sociales inégalitaires et participer à l'émancipation du peuple syrien exploité était un projet ambitieux face auquel les appropriations locales de l'espace précédant les aménagements n'avaient pas vraiment de poids.

Cette rhétorique visant à minimiser le sentiment d'appropriation locale pour un projet plus ambitieux se retrouve dans d'autres grands aménagements agricoles ou hydrauliques. Par exemple, la Montana Farming Corporation, utopie fondée en 1918 par un entrepreneur américain, a été réalisée dans quatre réserves indiennes sur une superficie de plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Un article du New York Time de l'époque justifiait ainsi la mainmise sur les terres : « *It was the desire of the Department of the Interior that the verry valuable agricultural lands of these four reservations, and later, possibly of others, should be employed to their full capacity in increasing the wheat supply of the nation during the war, but it was out of the question for the Indians many of whom, on these reservations, are still on a primitive stage of civilization, to undertake the cultivation of the lands on a requisite scale* »<sup>249</sup>. Ce type de négation des appropriations antérieures de l'espace se retrouve également dans les procédures de collectivisation des terres dans les États socialistes comme en URSS dans les années 1930<sup>250</sup>. Pour M. Marié, un projet hydraulique est une rencontre entre l'épaisseur de l'espace sur lequel l'aménagement se déploie et ceux qui construisent et gèrent cet aménagement<sup>251</sup>. On peut néanmoins ajouter que cette épaisseur n'est pas perçue de

---

<sup>246</sup> BATATU, *op. cit.*, pp. 144-175

<sup>247</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, p. 40

<sup>248</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 4

<sup>249</sup> 1918, « Plans Cultivation of 200,000 Acres. Montana Farming Corporation Will Raise Wheat on Indian Reservations », *New York Time*, 5 juin

<sup>250</sup> FITZPATRICK Sheila, 1994, *Stalin's Peasants. Resistance and Survival in the Russian Village After Collectivisation*, New York, Oxford University Press, pp. 103-127

<sup>251</sup> MARIE Michel, 1984, « Pour une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 21, pp. 5-35

la même façon par tous les individus et groupes engagés et que cette perception peut évoluer au fil du temps.

## Conclusion du chapitre 1

L'analyse de la période précédant les aménagements hydrauliques permet de mieux comprendre quels liens les individus entretiennent avec l'espace que leurs familles habitent depuis plusieurs décennies. L'espace sur lequel l'Établissement Al-Assad a été construit n'était pas vierge avant les années 1970. Au contraire, il était cultivé et habité par plusieurs milliers d'individus. Mais la construction des canaux d'irrigation a provoqué de tels changements dans les paysages et les modes de production que certains habitants en viennent à dévaloriser le passé. À tel point que dans la région, l'expression « *il n'y avait rien* » est couramment utilisée pour décrire la situation précédant la construction des aménagements hydrauliques, sous-entendant ainsi que l'irrigation et la mécanisation avaient tout apporté.

En revanche, les habitants n'hésitent pas à revendiquer les droits fonciers que leurs familles détenaient sur le plateau, quitte même à revendiquer un *ethos* paysan que leurs grands-parents ne mettaient probablement pas en avant de la sorte. L'occupation de l'espace s'était réalisée selon plusieurs vagues d'installation. Les modes d'appropriation successifs de l'espace par les individus et les groupes ont été divers. Certains sont arrivés en groupes et s'étaient appropriés des terres en étant les premiers à les mettre en culture, d'autres en avaient achetées à des grands propriétaires, d'autres avaient bénéficié de la réforme agraire, etc.

Néanmoins, en dépit de l'appartenance à différents clans et tribus (qui est aujourd'hui encore reconnue de tous et revendiquée), les titulaires de droits fonciers datant d'avant les aménagements hydrauliques et leurs héritiers tendent aujourd'hui à constituer un groupe cohérent. Il s'agit de ceux qui se sentent dépossédés par la construction des aménagements hydrauliques et la collectivisation de leurs terres même s'ils n'hésitent pas à reconnaître que l'irrigation a permis l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de leurs conditions de vie (à tel point que certains ont oublié comment ils vivaient auparavant). Ce groupe est donc constitué de ceux qui justifient l'appropriation actuelle de portions d'espace (les parcelles redistribuées suite à la liquidation de la ferme d'État) à partir de la réminiscence d'une appropriation et d'une habitation originelles, précédant les aménagements hydrauliques, dont ils ne maîtrisent pas forcément les contours mais savent qu'elles ont existé.

## **Chapitre 2 : Construction du périmètre irrigué et collectivisation agraire : naissance d'un territoire et modification des spatialités individuelles et collectives**

Avec la construction des aménagements hydrauliques et la création d'une ferme d'État à partir des années 1970, des nouveaux-venus originaires de toute la Syrie se sont joints aux habitants précédemment installés sur le plateau. Les premiers, à la recherche d'un emploi, ont donc quitté leurs villages d'origine pour s'installer dans cette région qui leur paraissait parfois lointaine. Les seconds ont conservé de la création de la ferme d'État, structure gestionnaire et exploitante des aménagements hydrauliques, la mémoire à la fois d'une dépossession et d'une opportunité de développement. Dans le même temps, ils voyaient le bouleversement total de leur environnement sur les rives de l'Euphrate et sur le plateau limitrophe. La constitution d'un nouveau territoire, l'Établissement Al-Assad, a donc modifié les modes d'habiter et d'appropriation de l'espace.

Pour comprendre le processus de territorialisation dont est issu l'Établissement Al-Assad, il faut regarder à la fois du côté de la mémoire des habitants et du côté des aménagements. La légitimité dont se réclamaient les concepteurs de l'Établissement Al-Assad lorsqu'ils ont pris le contrôle de l'espace trouvait son origine dans des logiques politiques, économiques et techniques. Leur point de vue n'est pas partagé par les habitants précédemment installés dans les limites du périmètre irrigué parmi lesquels beaucoup considèrent encore aujourd'hui que les confiscations foncières n'étaient pas justifiées. Ces derniers ont en outre dû cohabiter avec les nouveaux-venus à la faveur des opportunités d'emploi offertes par la ferme d'État qui se sont installés durablement dans les frontières du périmètre irrigué.

Cette période est l'objet d'un chapitre entier car il s'agit d'un évènement clé, celui de la naissance d'un territoire qui continue encore aujourd'hui de cadrer, au moins partiellement, la vie de ses habitants. Certes, la ferme d'État a été liquidée au début des années 2000, mais le périmètre irrigué existe toujours et l'agriculture est encore l'activité économique principale dans la région. L'étude de la genèse de l'Établissement Al-Assad permet donc de remonter aux origines de l'empreinte laissée par les aménagements hydrauliques et de comprendre comment ceux-ci ont révolutionné en un temps assez court tout un espace et la vie de ses habitants.

Ce faisant, c'est également le choix des uns et des autres de vivre dans ce territoire qui est analysé. Les habitants précédemment installés dans les limites du périmètre des aménagements ne pouvaient pas résister efficacement à la vague modernisatrice qui déferlait sur eux mais ils pouvaient choisir entre rester ou partir et entre devenir employés de la ferme d'État ou trouver un autre moyen de subsistance sur place ou ailleurs : leurs marges de manœuvre n'étaient donc pas tout à fait nulles. Les nouveaux-venus ont également fait un choix lorsqu'ils ont obtenu un emploi dans la ferme d'État et se sont établis dans un village-modèle, parfois à des centaines de kilomètres de leurs villages d'origine. La population qui réside actuellement dans l'Établissement Al-Assad est issue de ces choix effectués il y a souvent plusieurs dizaines d'années. Comprendre pourquoi et comment ces individus et leurs familles sont restés, partis ou venus lorsque les aménagements ont été construits permet de mieux appréhender les points de vue et les contours des groupes qui existent aujourd'hui.

Cette période est assez courte à l'échelle du temps analysé dans cette thèse. De la conception à la mise en fonctionnement de la ferme d'État irriguée entre 1971 et 1979, moins d'une dizaine d'années s'étaient écoulées. Tout est donc allé très vite pour les habitants qui étaient déjà installés sur place depuis parfois plusieurs décennies. De même pour les nouveaux-venus, entre l'instant où ils prenaient conscience qu'ils avaient une opportunité d'emploi dans la ferme d'État et le moment où ils s'y établissaient, peu de temps s'écoulait. Dans leurs propos, la territorialisation de l'Établissement Al-Assad apparaît comme une rupture avec l'ère précédente durant laquelle la grande hydraulique était inconnue sur le plateau. En revanche, ils ont tendance à confondre cette période et la suivante, bien plus étendue, durant laquelle ils résidaient dans la ferme d'État en fonctionnement. Durant les entretiens, segmenter le temps qui a été vécu comme continu par les personnes interrogées est donc difficile. Néanmoins, pour que le propos reste clair et pour ne pas trop empiéter sur le chapitre suivant, il est nécessaire dans ce chapitre de ne pas s'attarder sur la vie dans la ferme d'État et de s'en tenir au strict moment de la territorialisation, même si ce découpage est partiellement factice.

## D) La création de l'Établissement Al-Assad : nouveaux contenants, nouveaux contenus<sup>252</sup>

Pour mieux comprendre la naissance du territoire formé par l'Établissement Al-Assad, son contenant et son contenu doivent être situés. La ferme d'État avait des limites officiellement linéaires mais les objets qui la composaient ne sont pas toujours évidents à définir. Les individus dont le point de vue est analysé dans ce chapitre ont des origines géographiques diverses mais ont pour point commun d'avoir eu à faire le choix de travailler et d'avoir un logement dans les limites du territoire de la ferme d'État.

### A) La fabrication d'un nouveau territoire et de nouvelles limites

L'objet de cette section est la définition du territoire formé par l'Établissement Al-Assad tel qu'il a été conçu dans les années 1970 et exploité en ferme d'État de 1979 aux années 2000<sup>253</sup>. Cette définition ne doit pas être considérée comme absolue mais simplement comme un moyen de limiter les ambiguïtés quant aux ensembles géographiques dont il sera question dans les prochains chapitres de cette thèse.

Les sources permettant de définir la localisation et les limites de l'Établissement Al-Assad sont nombreuses, de différentes natures et souvent contradictoires. Celles utilisées dans cette section sont des plans d'aménagement réalisés par des ingénieurs-bâisseurs, des cartes réalisées ou reproduites par des chercheurs en sciences sociales plus ou moins familiarisés avec le terrain, des images satellites qui offrent un instantané de l'occupation des sols, des observations des paysages qui témoignent d'évènements passés et des résultats d'enquêtes auprès d'individus qui essaient de se souvenir de leurs pratiques et perceptions. Entre ces différents points de vue qui ont été confrontés, il a fallu faire des choix.

Tout d'abord, la toponymie. Le périmètre irrigué exploité en ferme d'État dont les frontières sont définies dans cette section est appelé Établissement Al-Assad. Ce nom ne date que de 1986, lorsque la direction générale chargée de sa gestion et de son exploitation est

---

<sup>252</sup> Les expressions « *contenant* » et « *contenu* » sont empruntées à R. Pourtier qui parlait alors des territoires nationaux africains (POURTIER Roland, 1991, « L'Afrique dans tous ses états », *Espace Temps*, n° 43-44, pp. 82-86).

<sup>253</sup> Donner une date précise à la liquidation de la ferme d'État est difficile notamment parce qu'entre 2000 et 2005 des terres étaient déjà redistribuées et sa fin déjà annoncée officiellement, sans pour autant que la structure en elle-même n'ait disparue (section II.A du chapitre 4). C'est pourquoi dans ce chapitre, le flou est maintenu et aucune date précise n'est choisie.



passée sous la tutelle de l'administration générale des fermes d'État<sup>254</sup> dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire.

Utiliser l'expression Établissement Al-Assad permet d'éviter les nombreuses confusions qui existent dans les sources consultées et dans les discours des individus interrogés. Outre l'expression Établissement Al-Assad (déjà employé par S. Badlissi<sup>255</sup>), de nombreuses appellations différentes désignent ce même périmètre : par exemple (la liste n'étant exhaustive) « Zone 2 (...) c'est à dire l'est de Meskene-ouest »<sup>256</sup>, « Projet de 21 000 ha »<sup>257</sup>, « Projet d'irrigation des 21 000 ha »<sup>258</sup>, « Ferme Al-Assad »<sup>259</sup>, « Ferme d'État Al-Assad »<sup>260</sup> ou même tout simplement « Al-Assad »<sup>261</sup>. De même, un ancien cadre dirigeant de l'Établissement Al-Assad qui a fait toute sa carrière dans la ferme d'État hésite ainsi : « L'Établissement s'appelait Projet du barrage heu... Projet Établissement Al-Assad, ou... Projet Maskana. Projet des 21 000 ha du Projet Maskana »<sup>262</sup>.

Ces confusions sont liées à un manque de cohérence dans les appellations officielles<sup>263</sup>, à des problèmes de traduction entre l'arabe, l'anglais et le français et à des changements de tutelles administratives et de statut de la ferme d'État. Avant 1986, l'Établissement Al-Assad, était sous la tutelle de l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate appartenant au ministère du barrage de l'Euphrate. Il était alors scindé en deux parties<sup>264</sup> : la « Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) »<sup>265</sup>, au centre du périmètre, et la « Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest »<sup>266</sup> (figur 2.1). Officiellement, ces deux parties étaient considérées comme des subdivisions du Projet de l'Euphrate : la première

<sup>254</sup> المؤسسة العامة لمزارع الدولة

<sup>255</sup> BADLISSI Salim, 2002, *Le blé et le coton en Syrie : Stratégie d'un choix en une culture alimentaire et une culture d'exportation. Recherches sur l'optimisation de la rentabilité de l'utilisation des ressources hydriques*, Thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

<sup>256</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 123

<sup>257</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.*, p. 174

<sup>258</sup> 'AṬṬĀR Ḥasan, 1985, *Mashrū' al-furāt li ray wa 'istiṣlāḥ al-'arādī wa 'atharuhu 'ala al-mustawa al-'iqtisādī wa-l-'ijtmā'ī* (Le Projet de l'Euphrate pour l'irrigation et l'amélioration des sols et ses conséquences économiques et sociales), Raqqa, Centre de formation pluri-technique en aménagement

<sup>259</sup> YOUNIS Mahmoud, 1992, *Le barrage de Tabqa sur l'Euphrate au nord de la Syrie : étude d'impacts et propositions d'aménagement*, Thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

<sup>260</sup> « Mazra'a al-'asad » en arabe et « State Farm Al-Assad » en anglais (*Statistical Abstract*, 1991, p. 130)

<sup>261</sup> HOPFINGER Hans, 1989, *State Farming in Syria*, in British Society for Middle Eastern Studies, *Proceedings of the 1989 International Conference on Europe and the Middle East Held at the University of Durham*, Oxford, BRISMES, pp. 290-299

<sup>262</sup> Entretien réalisé dans le cadre de la réalisation du film TABEAUD, BROWAEYS, *L'État ferme*, *op. cit.*

<sup>263</sup> Il est nommé « Ferme d'État Al-Assad » dans les annuaires statistiques (voir note 260) et « Établissement Al-Assad » dans les archives de la ferme d'État.

<sup>264</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, *op. cit.* ; AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā*, *op. cit.*

<sup>265</sup> المزرعة الحكومية النموذجية (4 000 هكتار)

<sup>266</sup> منطقة استصلاح ال 17 الف هكتار غرب مسكنة

dépendait directement du premier ministre alors que la seconde était subordonnée à l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate<sup>267</sup>. Néanmoins, les anciens employés interrogés ont rarement conservé la mémoire d'une ancienne distinction administrative entre Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest et la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) et certains affirment même que la direction était déjà unique et située dans la Ferme Gouvernementale Modèle<sup>268</sup>. Ainsi, le changement de tutelle ministérielle qui est à l'origine du changement de nom ne semble pas avoir eu d'impacts dans l'organisation du travail et la vie quotidienne : « *Lorsque nous avons changé de tutelle ministérielle, c'était le même salaire, le même travail et la même organisation du travail* » (E86). L'appellation Établissement Al-Assad est donc utilisée dans cette thèse pour désigner le périmètre irrigué dès les années 1970, même si ce nom ne date officiellement que de 1986.

Ce choix de ne pas prendre en compte la distinction officielle entre « *Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha)* » et « *Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest* » permet en outre d'éviter de multiples confusions supplémentaires observées dans la littérature grise et les travaux scientifiques. Les auteurs qui faisaient la distinction entre ces deux structures parlent respectivement de « *Fermes d'Etat [SIC] Expérimentales* » et de « *Maskané-ouest 17 000 ha* »<sup>269</sup>, de « *Ferme Gouvernementale* » et de « *Ferme de Meskene* »<sup>270</sup>, de « *Ferme d'Etat [SIC]* »<sup>271</sup> et de « *Meskene-ouest Zone 3* »<sup>272</sup> ou « *Meskene 17 000 ha* »<sup>273</sup>. Dans cette thèse, l'appellation « *Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest* » n'est donc employée que lorsqu'il faut désigner l'Établissement Al-Assad sans la « *Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha)* ». Pour cette dernière, elle peut porter ce nom d'origine lorsque c'est la conception de l'aménagement qui est évoquée. Mais concernant son fonctionnement à partir de 1979, l'expression « *secteur de l'Amitié* » lui est préférée, même si ce nom ne semble dater que de 1986, lors du changement de tutelle ministérielle.

<sup>267</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 133

<sup>268</sup> C'est sans doute pour cette raison que certains auteurs parlent de « *Projet de 21 000 ha* ».

<sup>269</sup> KERBE Jihad, 1987, *Climat, hydrologie et aménagements hydro-agricoles de Syrie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux. Il faut relever les contradictions de l'auteur puisqu'il parle pour le même périmètre de « *Maskané* » (pp. 838-842, lorsqu'il décrit les résultats des enquêtes publiés dans AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā*, *op. cit.* et AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*), de « *Maskané-ouest 17 000 ha* » (pp. 841-842, lorsqu'il évoque le projet de réaliser sept fermes d'État) et de « *Maskané-est 17 000 ha* » (pp. 1123-1124, lorsqu'il publie des cartes de l'Établissement Al-Assad).

<sup>270</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*

<sup>271</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.* ; HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*

<sup>272</sup> HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*

<sup>273</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.* ; cet auteur utilise également l'expression « *Projet de 17 000 ha* ».

« Secteur » est la traduction adoptée pour le terme arabe *mazra'a* qui signifie littéralement « ferme ». « Secteur » permet d'éviter la confusion avec l'expression « ferme d'État », qui désigne l'ensemble de l'Établissement Al-Assad. En outre le terme « secteur » a parfois été employé dans la littérature scientifique francophone à propos des kolkhozes et des sovkhazes pour définir des objets similaires aux *mazra'a* de l'Établissement Al-Assad<sup>274</sup>. La ferme d'État était découpée en sept secteurs, chacun portant un nom et un numéro (figure 39) et constituant des territoires subordonnés à l'Établissement Al-Assad. Le secteur de l'amitié, seul à ne pas porter de numéro, est un peu à part : il s'agissait originellement de la « *Ferme Gouvernementale Modèle (4 000 ha)* » qui accueillait la direction générale de l'ensemble de l'Établissement Al-Assad entre 1979 et 2000. Ce secteur central a été entièrement financé par les soviétiques et était au départ considéré comme une ferme expérimentale pilote. Pour Al-'abd, c'est l'Établissement Al-Assad qui avait été choisi parmi huit sites<sup>275</sup> pour accueillir cette Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) grâce à sa position centrale, sur la route principale à mi-chemin entre Alep et Raqqa, et ses qualités édaphiques et hydrologiques<sup>276</sup>. Ce choix peut également être lié au fait que le périmètre accueille une gare ferroviaire sur la ligne Alep – Deir-ez-Zor et n'est qu'à quelques kilomètres du lac Al-Assad duquel il reçoit l'eau nécessaire à l'irrigation (figure 21).

Comme le dit F. Tesson, « *dès qu'on évoque le politique (...), le trait se pose sur la carte, on trace la limite, on construit un périmètre. Pour le politique, la norme est territoriale, continue, contigüe, délimitée* »<sup>277</sup>. Sur de nombreux plans d'aménagement et cartes de chercheurs<sup>278</sup>, les limites de l'Établissement Al-Assad sont nettes. Elles forment des segments plus ou moins longs ou des courbes. D'après ces cartes, ce qui est inclus dans le périmètre irrigué, l'intérieur du territoire, doit être distingué de ce qui en est exclu. Lorsqu'il est

<sup>274</sup> POULIQUEN Alain, 1982, « L'organisation du travail agricole et le contrôle social de l'activité agricole en URSS », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 13, n° 13, URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo\\_0338-0599\\_1982\\_num\\_13\\_3\\_2390](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_1982_num_13_3_2390), Consulté le 28 août 2013

<sup>275</sup> Les sept autres sites se trouvaient dans le bassin du Balikh, dans la subdivision de Raṣāfa et dans la subdivision de Maskana-ouest (AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 1).

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 1

<sup>277</sup> TESSON Frédéric, 2004, « Lorsque que le politique parle du territoire, c'est pour le fabriquer : utilité scientifique et vertus pédagogiques de la géographie sociale pour comprendre la relation du politique à l'espace », Rennes, *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, 21 et 22 octobre

<sup>278</sup> Par exemple, la liste n'étant pas exhaustive : AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā*, *op. cit.* ; HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*, p. 30 ; KERBE, *op. cit.*, p. 1123 ; MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, pp. 118 et 120 ; BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.*, p. 173. Les cartes des chercheurs et des agences étatiques sont mises sur le même plan dans cette section dans la mesure où les premiers s'inspirent généralement des secondes et que l'objectif de cette section est surtout de faire la recension de représentations savantes de l'espace.

représenté, le territoire du secteur de l'amitié est situé à l'intérieur de l'Établissement Al-Assad. Les procédés graphiques utilisés visent parfois à en faire un territoire à part : J. Kerbe figure par exemple un gros rectangle hachuré alors que le fond de la figure représentant la Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest est blanche ; J. Hannyer place la « *Ferme d'Etat* » au même niveau hiérarchique que les autres subdivisions du Projet de l'Euphrate en lui affectant un numéro et des limites dont les traits ont la même épaisseur que les autres subdivisions.

Néanmoins, toutes ces limites restent abstraites. Les formes représentées sont variables d'un document à l'autre dans la mesure où les systèmes de projection (jamais mentionnés) sont différents et les outils utilisés plus ou moins précis. Ces documents ne peuvent donc pas être géoréférencés et ne sont pas superposables à d'autres tels que des images satellite. Pour placer les limites de l'Établissement Al-Assad sur des images satellite, il a donc fallu utiliser une autre méthode, plus prosaïque, qui consiste à établir la correspondance entre les canaux d'irrigation sur les plans d'aménagement et sur les images satellite et à ensuite en déduire les limites (figure 21).

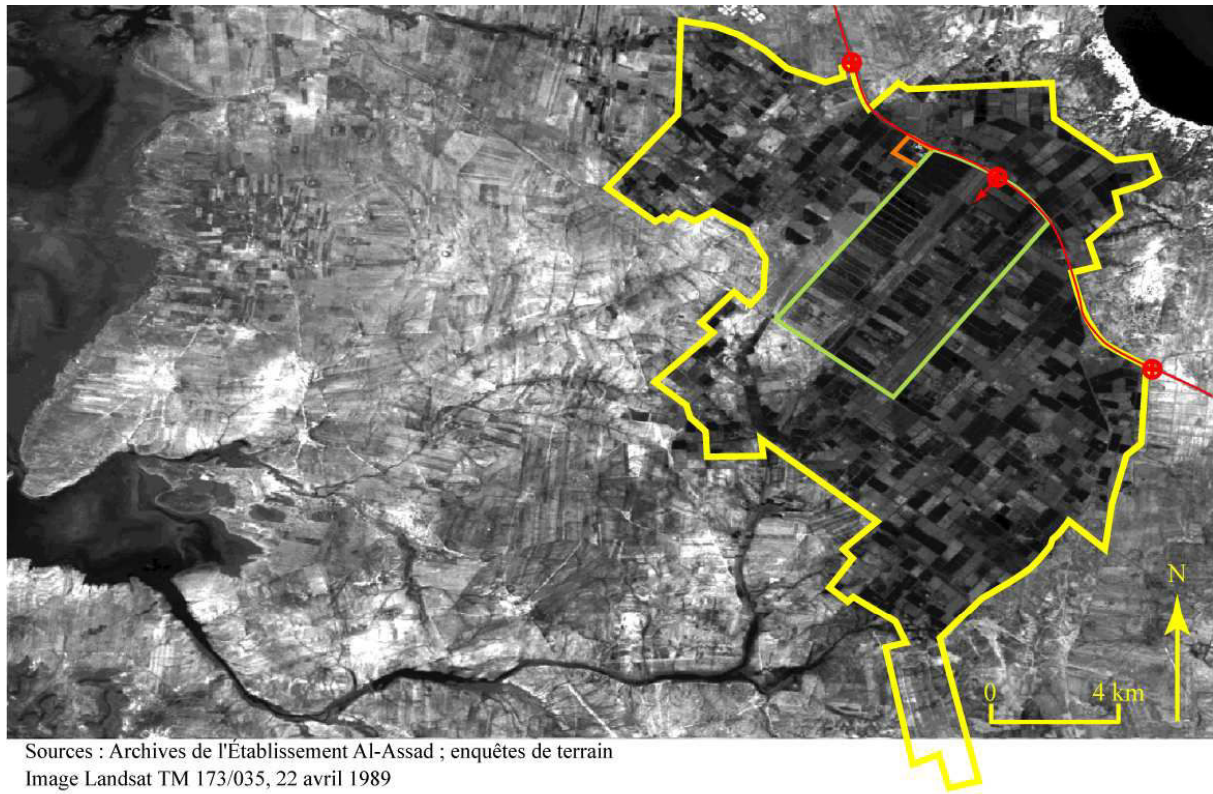
Cette méthode est d'autant plus utile qu'au sol, pratiquement aucun marquage du territoire n'existe et que les limites visibles se résument à des points d'accès : deux panneaux indicateurs bordant la route principale à l'ouest et à l'est du périmètre irrigué (figures 21 et 22) et un portail, avec une statue d'Hafez Al-Assad, au croisement de la route principale et d'une route menant aux bureaux de la direction de l'Établissement Al-Assad (figures 21 et 23).

Utiles, ces limites ne doivent pas pour autant être prises pour autre chose que des constructions politiques. L'eau est un fluide dont l'écoulement ne s'arrête pas à ces frontières : non seulement les réseaux de drainage de l'Établissement Al-Assad conduisent au lac Al-Assad et au lac Jabbūl, à l'extérieur du périmètre, mais en outre, comme les canaux d'évacuation sont en terre, il est probable qu'une grande partie s'infiltré dans le sol et rejoigne la masse invisible des nappes souterraines (qui évidemment n'est pas séparée des eaux de surface). De même, comme le remarque J. Lévy<sup>279</sup>, l'espace vécu par des individus correspond plus à la figure du réseau qu'à celle du territoire et leur horizon n'est donc pas celui des limites franches de l'Établissement Al-Assad. À tel point qu'en l'absence de marquages clairs, tous les habitants, notamment les plus jeunes, ne connaissent pas forcément avec précisions ces limites : lors d'un entretien, un débat s'est ouvert entre plusieurs

---

<sup>279</sup> LÉVY Jacques, 2013, « Frontière », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 415

personnes à propos de l'appartenance de quelques parcelles au périmètre irrigué, sans parvenir à trancher.



Sources : Archives de l'Établissement Al-Assad ; enquêtes de terrain  
Image Landsat TM 173/035, 22 avril 1989  
© Roman-Oliver Foy, 2014

Différentes limites, plusieurs territoires	Peu de marquages au sol des limites de l'Établissement Al-Assad
<p>— Limites de l'Établissement Al-Assad (ancienne Zone d'aménagement de Maskana-ouest 21 000 ou 17 000 ha)</p>	<p>— Route Alep-Raqa par laquelle on accède à l'Établissement Al-Assad</p>
<p>— Limites de la Ferme de l'Amitié (ancienne Ferme Gouvernementale Modèle 4000 ha)</p>	<p>⊕ Panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre irrigué</p>
<p>— Limites de l'usine à sucre, hors du périmètre de l'Établissement Al-Assad</p>	<p>➔ Portail débouchant sur la route menant à la direction générale de l'Établissement Al-Assad</p>

**Figure 21 : Des limites officielles pas toujours visibles au sol<sup>280</sup>**

<sup>280</sup> L'image satellite a été acquise dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN).



**Figure 22 : L'entrée de l'Établissement Al-Assad marquée par un portail donnant sur la route menant à la direction générale de la ferme d'État<sup>281</sup>**



**Figure 23 : « Bienvenue à l'Établissement Al-Assad » (pancarte à l'est de la ferme d'État).  
Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**

*B) Des habitants aux origines diverses qui se partagent un même territoire*

Comme l'a montré la section précédente, même en dessinant d'un trait fin les limites du territoire de la ferme d'État, il n'est pas forcément évident d'en saisir précisément tous les contours. Néanmoins, ce travail est indispensable pour définir, même approximativement, le territoire dans lequel les habitants de l'Établissement Al-Assad étaient rassemblés. En effet, pour pouvoir décrire un contenu, il faut avant tout avoir fixé le contenant.

<sup>281</sup> TABEAUD Martine, BROWAEYS Xavier, *L'État ferme*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 10'28

Les habitants de l'Établissement Al-Assad sont originaires de régions diverses. Leur provenance a eu une influence déterminante sur les perceptions qu'ils avaient du territoire de l'Établissement Al-Assad lorsqu'il s'est constitué. C'est pourquoi c'est d'abord à partir de ce critère d'origine géographique que les individus interrogés ont été classés. Néanmoins, ce critère n'est pas suffisant. Il doit être croisé avec les explications que les individus ont données pour avoir accepté ou refusé de travailler pour la ferme d'État. Venir dans l'Établissement Al-Assad, ou y rester lorsqu'on résidait déjà à cet endroit avant la construction des aménagements, dépendait de la volonté d'y vivre, mais également des possibilités d'y entretenir une famille.

Les premiers à avoir vécu la naissance de l'Établissement Al-Assad sont ceux qui résidaient déjà sur place auparavant et dont tout ou partie des terres de leurs villages a été collectivisé. Comme dans le chapitre 1, parmi ces habitants, les individus dont le village principal était sur les rives de l'Euphrate avant d'être submergé par le lac Al-Assad doivent être considérés au sein d'une sous-catégorie à part. D'autant plus que pour ces derniers, le déplacement lié à la submersion par le lac Al-Assad et la confiscation des terres sur le plateau doivent être compris comme appartenant à un même processus : ils ont tout deux eu lieu, à intervalle court, dans le cadre de la réalisation du Projet de l'Euphrate.

Contrairement à ceux qui résidaient déjà sur place, ceux qui sont venus d'ailleurs à la recherche d'un emploi dans la ferme d'État n'ont pas forcément vécu la période des travaux de construction du périmètre irrigué et de confiscation des droits fonciers. C'est donc seulement au moment où ils ont fait le choix de venir s'installer dans l'Établissement Al-Assad que ce territoire a pris corps pour eux. Ils ne sont pas tous arrivés à la même date mais la grande majorité des interlocuteurs sont venus à la fin des années 1970 et dans les années 1980 (25 sur 35 ayant précisé ce point sont arrivés avant 1985).

En principe, ces nouveaux-venus pourraient être classés en plusieurs sous-catégories en fonction de la distance qui sépare le périmètre irrigué de leurs régions d'origine. Néanmoins, il a été impossible de déterminer des seuils précis permettant de différencier longues et courtes distances. De même, certains individus originaires de villages situés à quelques kilomètres du périmètre irrigué affirment spontanément qu'ils sont de la région de Maskana, mais ce critère n'est pas suffisant pour les ranger dans une catégorie à part. En effet, un autre interlocuteur, originaire d'une région située dans le gouvernorat d'Alep mais à plus de 100 km de Maskana, affirme également à propos de l'Établissement Al-Assad : « *Ici c'est mon pays. Je suis de la région d'Alep* » (E72). Il est probable que cette revendication d'appartenance à une région commune, formulée de la même manière, ne recoupe pas les mêmes réalités : les

premiers appartiennent aux mêmes tribus que les habitants de Maskana et partagent une même histoire du peuplement de la région (sous-chapitre III du chapitre 1) alors que le second n'a de commun que le gouvernorat. En outre, d'autres interlocuteurs originaires de villages situés à quelques kilomètres de l'Établissement Al-Assad ne revendiquent pas forcément explicitement ce sentiment d'appartenance à une région commune avec Maskana et il n'est pas possible pour autant d'affirmer que ce sentiment n'existe pas. Il faut donc retenir que la catégorie des nouveaux-venus est vaste et recoupe des réalités très différentes qui ne peuvent être enfermées dans des cases closes mais qui doivent être détaillées au cas par cas si nécessaire (sous-chapitre IV de ce chapitre).

Le second chapitre de cette thèse a un double objectif : d'une part, comprendre les choix qui ont conduit des individus et des familles à s'installer dans l'Établissement Al-Assad, à y rester ou à le quitter, lors de sa constitution ou lorsqu'il était exploité en ferme d'État ; d'autre part, analyser comment la construction des aménagements hydrauliques et la collectivisation se sont inscrites dans les mémoires des habitants. Concernant le premier objectif, l'unité de référence est le ménage. Lorsque les uns et les autres s'installaient dans la ferme d'État, y restaient ou la quittaient, ils le faisaient avec toute leur famille ou à terme, en constituaient une là où ils avaient décidé de s'établir. Ce sont les membres de ces familles, dont certains ont pu plus tard construire la leur et quitter le foyer parental, qui résident aujourd'hui dans l'Établissement Al-Assad ou y détiennent des droits fonciers. Pour le second objectif de ce chapitre, l'unité de référence est l'individu. Certes la perception que les uns et les autres ont des événements qui se sont déroulés dans le passé a pu être influencée par des membres de leurs familles. Mais c'est au niveau individuel qu'ils ont vécu les changements ou qu'ils se les représentent aujourd'hui à partir des descriptions qu'on a pu leur en faire.

Le corpus sur les mécanismes qui ont conduit les ménages à s'installer dans l'Établissement Al-Assad, à y rester ou à le quitter, est suffisant pour considérer ce chapitre comme un morceau d'histoire orale. Les points de vue présentés ici peuvent donc être confrontés aux chronologies et discours officiels et esquisser une autre réalité, plus complexe, de la période de genèse de la ferme d'État. Ce faisant, comme les choix que les interlocuteurs ont eu à faire tout au long de leurs vies ont eu des conséquences sur leurs situations actuelles, cette histoire orale permet parallèlement de mieux interpréter le présent.

Les trajectoires des uns et des autres sont assez faciles à retracer grâce aux questions posées sur leurs histoires de vie. S'ils ne se souviennent pas toujours des dates, ils savent retracer les événements et font des diachronies assez précises et cohérentes, ce qui permet de



suivre les étapes de leurs vies avec une certaine fiabilité<sup>282</sup>. Parfois, ce sont les épouses ou les enfants, nés dans l'Établissement Al-Assad ou arrivés alors qu'ils étaient enfants ou adolescents, qui sont les interlocuteurs pendant l'entretien. Ils sont également assez précis et cohérents sur les trajectoires de leurs maris ou parents. C'est pourquoi tout en prenant les précautions de rigueur pour ce type d'expérience rapportée, on peut supposer que leurs propos sont fiables. Ainsi, les trajectoires des chefs de famille au moment de la construction de l'Établissement Al-Assad ou lorsqu'ils s'y sont installés peuvent être retracées dans 78 des 85 ménages dont une ou plusieurs personnes sont interrogées dans le cadre d'entretiens formels.

Les motivations liées au choix de venir dans la ferme d'État, d'y rester ou de la quitter sont plus difficiles à saisir aujourd'hui. Lorsque les interlocuteurs évoquent leurs choix ou ceux de leurs parents ou conjoints, ils le font en ayant un recul de plusieurs dizaines d'années sur ce qu'ils ont vécu depuis. Ils ont aujourd'hui conscience d'enjeux qui devaient les dépasser à l'époque. En outre, ceux qui étaient employés de la ferme d'État ont parfois récemment eu à faire de nouveaux choix après sa liquidation : prendre un lot ou rester fonctionnaire, vendre le lot ou le garder, rester dans l'Établissement Al-Assad ou partir ailleurs (chapitres 5 et 6). Les décisions qu'ils ont prises ces dernières années ont pu influencer leurs discours sur le passé plus lointain. Parmi les interlocuteurs, outre les individus avec lesquels je me suis directement entretenu sur leurs propres choix, trois épouses parlent des motivations de leurs maris et trois fils de celles de leurs pères. Comme pour les trajectoires, ces témoignages ont été jugés fiables : il est probable que les trois épouses, de même qu'un des trois interlocuteurs (âgé de 15 ans lorsque son père a décidé de venir dans la ferme d'État), aient discuté avec leurs conjoints ou parent au moment de la décision ; les deux derniers interlocuteurs avaient en revanche moins de dix ans lorsque leurs familles sont arrivées dans un village-modèle, mais semblaient tout de même assez bien informés.

Le second objectif de ce chapitre est de comprendre ce que la construction de l'Établissement Al-Assad a laissé dans les mémoires des habitants. Il ne s'agit donc plus d'une histoire orale mais bien d'une analyse des traces d'un passé partiellement effacé ou enfoui. Ce sont ces traces qui permettent de saisir les représentations que les habitants ont de l'espace qu'ils habitent actuellement et les éventuels désaccords qui persistent entre les uns et les autres sur la légitimité à s'approprier des parcelles depuis la liquidation de la ferme d'État. Ce sont également ces traces qui permettent de retrouver, au moins partiellement, ce qu'il

---

<sup>282</sup> Comme le dit F. Deschamps, « *les sources orales sont capables de proposer une diachronie, c'est à dire une succession vécue d'évènements dans le temps et, avec Daniel Bertaux, nous croyons à sa fiabilité* » (DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 507)

reste de l'ambiance dans laquelle l'Établissement Al-Assad a été construit. Pour A. Farge, « *la société est scandée par ces rythmes événementiels du passé. Bien sûr se reconstruit sans arrêt l'événement, qui prendra de multiples inflexions selon l'époque où il sera reçu. Par ailleurs et simultanément, la mémoire de l'événement par ceux qui l'ont vécu, même dans des temps lointains, renseigne l'historien sur ce qui est pour lui le plus difficile à atteindre : retrouver la manière sensible, sociale, politique dont les autres ont reconstruit l'événement, se sont identifiés à lui ou l'ont rejeté inexorablement. La mémoire de l'événement détermine son sens au fur et à mesure qu'elle s'en souvient* »<sup>283</sup>.

Parmi ceux qui sont originaires de villages construits avant les aménagements hydrauliques, cette mémoire est le résultat d'une expérience vécue pour ceux qui sont nés avant 1960 : ils ont vu la constitution de l'Établissement Al-Assad dès les premières années en ayant au moins quinze ans (15 interlocuteurs dans le corpus). D'autres, nés entre 1960 et 1970, avaient au moins dix ans à la veille de la première saison agricole dans la ferme d'État et pouvaient donc encore avoir quelques souvenirs d'enfant ou d'adolescent (12 interlocuteurs dans le corpus). Parmi les plus jeunes originaires de villages construits avant les aménagements hydro-agricoles, nés après 1970, quelques un font parfois part de l'expérience transmise par leurs parents, mais ils sont rares.

Si la mémoire d'un événement se reconstruit « *au fur et à mesure qu'elle s'en souvient* »<sup>284</sup>, parfois il peut y avoir conflit de représentation sur le choix même de l'évènement qui compte. Du point de vue des nouveaux-venus, l'évènement principal n'est pas la naissance de la ferme d'État mais celui qui marque leur arrivée et installation dans l'Établissement Al-Assad. Les interlocuteurs ont parfois du mal à décrire l'état d'esprit dans lequel ils venaient dans le périmètre irrigué et à faire part de leurs premières impressions de cet espace qu'ils découvraient. Ils semblent ainsi plus à l'aise à l'évocation de la période suivante, qui a duré une vingtaine d'années, lorsqu'ils vivaient dans la ferme d'État en fonctionnement. Mais quelques uns, rares et difficiles à compter tant il faut parfois lire entre les lignes pour en extraire le sens, peuvent tout de même faire part du souvenir de certaines de leurs impressions. Certes, celles-ci ont été altérées avec le temps, mais cette expérience vécue et souvenue donne des indices sur l'incompréhension, feinte ou sincère, des nouveaux-venus face à la mémoire violente que les habitants originaires de villages construits avant les aménagements ont conservé de la collectivisation.

---

<sup>283</sup> FARGE Arlette, 2002, « Penser et définir l'évènement en histoire », *Terrain*, n° 38, URL : <http://terrain.revues.org/1888>, consulté le 22 août 2013

<sup>284</sup> *Ibid.*

Les enquêtes sont principalement réalisées dans les limites de l'Établissement Al-Assad. Les individus interrogés sont donc très majoritairement ceux qui ont accepté de résider dans le périmètre de la ferme d'État, voire d'y travailler. Les autres, habitants précédemment installés sur le plateau ayant quitté leurs villages d'origine pour aller travailler et résider ailleurs ou potentiels nouveaux-venus n'ayant pas voulu venir dans la région, sont bien plus difficiles à rencontrer. D'autant plus qu'il s'agit d'évènements qui se sont déroulés il y a parfois plus de trente ans. Trois, parmi les premiers ont pu être rencontrés dans le cadre d'entretiens formels, mais aucun parmi les seconds. Plusieurs discussions informelles avec certains d'entre eux ou des personnes qui les connaissent permettent en outre d'apporter quelques informations sur le parcours de ces individus et les raisons de leurs choix.

Certains individus qui peuvent être considérés comme des habitants au sens large de l'Établissement Al-Assad lorsqu'il était exploité en ferme d'État, ne font pas partie du corpus. Parmi eux, on peut citer les cultivateurs de parcelles en aval du périmètre irrigué qui avaient profité du passage des canaux majeurs d'évacuation des eaux usées qui se jettent dans le lac Jabbūl et le lac Al-Assad à proximité de leurs terres pour les équiper illégalement de motopompes. S. Badlissi, géographe et agroéconomiste aleppin, a travaillé en tant que consultant auprès de quelques uns. Pour lui, la plupart d'entre eux a fait faillite parce que leurs champs se sont rapidement salinisés. Les employés de l'usine sucrière qui résident dans des logements collectifs publics à l'intérieur du périmètre irrigué ont également été exclus du corpus : ils ne travaillaient pas pour la ferme d'État, n'ont à ce titre pas reçu de lot de trois hectares après sa liquidation et résident à part, dans deux immeubles d'une superficie au sol restreinte comparée à la trentaine de milliers d'hectares que mesure l'Établissement Al-Assad ; même si leurs points de vue auraient sans doute été intéressants dans la mesure où ils ont résidé, voire résident encore, dans les frontières du périmètre irrigué, les enjeux concernant l'organisation du travail dans la ferme d'État et l'appropriation de portions d'espace sont bien moins prégnants pour eux.

## **II) Naissance d'un territoire et négation des appropriations antérieures de l'espace : souvenirs et empreinte d'une violence subie**

Ce sous-chapitre vise à comprendre ce qu'il reste de la naissance de l'Établissement Al-Assad dans la mémoire des habitants des villages qui préexistaient aux aménagements. Ils racontent comment, dans un espace qu'ils habitaient parfois depuis plusieurs décennies, ils

ont vécu la construction de grands aménagements hydro-agricoles et la confiscation de leurs terres. Ce faisant, ils expliquent également quels choix ils ont été amenés à faire suite à la confiscation de leurs droits fonciers et la perte de leurs moyens de subsistance.

#### *A. Souvenirs contradictoires d'une rupture*

Lorsque les habitants des villages qui préexistaient aux aménagements racontent en quelques phrases leurs histoires personnelles ou celle de la région, le moment de la construction de l'Établissement Al-Assad apparaît souvent comme une période de changement radical, en profondeur, comme une « *pluie à partir de laquelle plus rien n'est pareil* »<sup>285</sup>. Par exemple, ce vieil homme se souvient : « *Nous cultivions et nous travaillions jusqu'à ce qu'il y ait l'Établissement, l'amélioration des sols et la confiscation des terres. Ils nous ont pris les terres, puis pendant 25 ans (ricanement), nous devons vivre sans terres* » (E17). Ou cet interlocuteur qui parle de son père : « *Il y a longtemps, il avait des terres. Puis il y a eu l'Établissement Al-Assad. Il y a travaillé pendant 20 ou 30 ans. Puis l'Établissement Al-Assad s'est arrêté* » (E10). Ou encore cet autre individu qui parle également de son père : « *Avant, il n'y avait pas les aménagements actuels ... ni amélioration des sols, ni irrigation, ni arbres. Il cultivait sous pluie. Il avait de grandes superficies, c'est-à-dire 30 ou 40 hectares. Puis il y a eu l'amélioration des sols et les terres ont été prises* » (E25).

Ces trois témoignages résument bien les termes des changements provoqués par les aménagements hydro-agricoles et la collectivisation : avant, les habitants avaient des terres, après, ils n'en avaient plus ; avant, les terres étaient cultivées sous pluie, après, les terres étaient irriguées ; avant les agriculteurs travaillaient la terre pour eux-mêmes, après, ils travaillaient pour l'Établissement Al-Assad. Comme le sous-chapitre II du chapitre 1 le montre, ces trois enjeux sont révélateurs de deux attitudes contradictoires adoptées par les habitants vis-à-vis de la construction des aménagements hydro-agricoles : d'une part, cet événement semble s'être inscrit dans leurs mémoires comme un processus violent durant lequel ils ont perdu leurs terres et ont vu le bouleversement de leur environnement ; d'autre part, ils adoptent une perspective moderniste soulignant que la ferme d'État leur a offert du travail et que les aménagements ont rendu l'eau abondante.

---

<sup>285</sup> BENS A Alban, FASSIN Éric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, URL : <http://terrain.revues.org/1888>, consulté le 22 août 2013

### B. Une expérience particulièrement violente

Lorsqu'ils parlent de la mise en place de l'Établissement Al-Assad, le caractère confiscatoire de l'intervention revient souvent. Plusieurs interlocuteurs expliquent spontanément qu'on leur a « pris »<sup>286</sup> ou « confisqué »<sup>287</sup> leurs terres agricoles, qu'on les a « expropriés »<sup>288</sup>, qu'on a « pris possession de »<sup>289</sup> leurs champs ou encore que leurs parcelles « sont parties »<sup>290</sup> ou « ont été aliénées »<sup>291</sup>. Ces termes étaient indifféremment utilisés par tous les types de détenteurs de droits fonciers, ce qui montre bien qu'ils se sont tous sentis dépossédés d'un bien qu'ils considéraient leur appartenir.

D'après les entretiens réalisés dans l'Établissement Al-Assad, c'est dans la mémoire de toute la population, au-delà d'une quelconque appartenance à une classe sociale, que la violence des confiscations s'est inscrite. Pour autant, le mécontentement semble avoir été particulièrement vif chez les élites locales de la région de Maskana dont le patrimoine foncier était plus important que celui des autres habitants<sup>292</sup>. Un notable résident à Maskana explique par exemple lors d'une discussion informelle que certes les aménagements hydro-agricoles avaient permis de développer la région, mais que pour lui c'était une erreur d'avoir fait une ferme d'État là où il n'y avait auparavant que des tribus<sup>293</sup>. Sachant que son père possédait plus de 300 ha à la veille de la collectivisation, il n'est pas étonnant qu'il soit critique envers une intervention qui a fait perdre à sa famille une partie de ses ressources. C'est en outre probablement parce que son père était un notable avec une légitimité tribale qu'il est contre le système de ferme d'État : de son point de vue, l'idéal aurait été de bénéficier uniquement des investissements matériels considérables qu'a représentés la mise en place de l'Établissement Al-Assad, mais sans en payer le prix, c'est-à-dire sans bouleversement des structures sociales.

<sup>286</sup> "أخذ" (le verbe est ici au singulier masculin mais il pouvait aussi être accordé différemment en fonction du genre et du nombre du sujet)

<sup>287</sup> "استولى" (le verbe est ici au singulier masculin mais il pouvait aussi être accordé différemment en fonction du genre et du nombre du sujet)

<sup>288</sup> "استملاك" (le verbe est ici au singulier masculin mais il pouvait aussi être accordé différemment en fonction du genre et du nombre du sujet)

<sup>289</sup> "استلم" (le verbe est ici au singulier masculin mais il pouvait aussi être accordé différemment en fonction du genre et du nombre du sujet)

<sup>290</sup> "راح" (le verbe est ici au singulier masculin mais il pouvait aussi être accordé différemment en fonction du genre et du nombre du sujet)

<sup>291</sup> "أملك" (le verbe est ici au singulier masculin mais il pouvait aussi être accordé différemment en fonction du genre et du nombre du sujet ; la traduction est à la voie passive, mais en arabe, c'est la voie active qui est utilisée : « 'amlakna »)

<sup>292</sup> Pour MOLLE et al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 336, lorsqu'aucune collectivisation n'est prévue, les élites locales ont en général plutôt tendance à soutenir les grands projets hydrauliques.

<sup>293</sup> M. Ababsa insiste également à propos du Projet de l'Euphrate sur « l'existence d'un différentiel idéologique entre un projet politique nourri d'idéaux panarabes et socialistes, et des sociétés structurées par le phénomène tribal » (ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, *op. cit.*, p. 512).

De même, parmi les habitants des villages submergés par le lac Al-Assad, les plus réticents à être déplacés dans un village-modèle du Projet Pilote dont les terres seraient collectivisées faisaient partie des élites locales<sup>294</sup>.

Pour A. Dalmasso, « *l'acceptabilité des barrages dépend d'abord des perturbations introduites dans la répartition des droits de propriétés et d'usages du territoire et de la capacité à compenser gains et pertes entre les groupes sociaux concernés* »<sup>295</sup>. Il est probable que cette affirmation puisse également s'appliquer aux périmètres irrigués. À propos du Projet de l'Euphrate, si les avantages de la grande hydraulique n'étaient pas discutés parmi les élites politiques et administratives dans les années 1970, le choix d'exploiter les terres en fermes d'État l'était bien plus (section III.D de chapitre). Ce point de vue était aussi celui des habitants d'un village riverain de l'Euphrate en aval de Raqqa, dans lequel l'enjeu concernait la perte des terres, mais également la perte de la maîtrise de l'eau : « *Most of the villagers are in favour of an irrigation project aimed at levelling their land, building new canals and increasing their output. But they do not want the project to be run by a state agency. Ba'th socialism is greatly feared by most of them, because they feel it restricts their freedom* »<sup>296</sup>.

Les habitants des villages construits avant l'Établissement Al-Assad gardent donc la mémoire d'une intervention injuste. Plusieurs interlocuteurs jugent que les indemnités visant à compenser la perte des terres étaient négligeables, à tel point que certains ne se sont même pas déplacés pour les recevoir<sup>297</sup>. En outre, d'après des archives de la direction de la propriété d'État, seulement une partie des détenteurs de droits fonciers avaient été dédommagés. Les autres n'avaient donc rien reçu alors qu'ils ne se considéraient pas moins légitimes. Dans le territoire du secteur de l'Amitié, ferme pilote entièrement financée par l'Union Soviétique située au centre de l'Établissement Al-Assad (section I.A de ce chapitre), trois villages avaient été rasés et leurs habitants déplacés en périphérie (section II.B de ce chapitre) ; là encore, du point de vue plusieurs interlocuteurs, les maigres indemnités et les parcelles nues offertes à d'autres endroits ne valaient pas la perte subie par la destruction de leurs maisons.

---

<sup>294</sup> GATTINARA, *op. cit.*, p. 73

<sup>295</sup> DALMASSO Anne, 2008, « Barrages et développement dans les Alpes françaises de l'entre-deux guerres », *Revue de géographie alpine*, vol. 96, n° 1, URL : <http://rga.revues.org/400>, Consulté le 7 avril 2013

<sup>296</sup> RABO, *Changes on the Euphrates, op. cit.*, p. 86

<sup>297</sup> D'après M. Ababsa, les indemnités oscillaient dans le Projet Pilote en 2 000 et 5 000 livres syriennes en fonction de la superficie, auxquels il fallait rajouter 100 livres syriennes par dixième d'hectare (*dūnum*) ; ABABSA Myriam, 2007, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers en Jazîra syrienne (2000-2005) », *Revue d'études des mondes musulmans et méditerranéens*, n° 115-116, URL : <http://remmm.revues.org/3033>, consulté le 28 août 2013. Ces propos sont confirmés par un interlocuteur qui se souvient que son père avait reçu 25 000 livres syriennes pour les 20 ha qui lui avaient été confisqués (E13).

Tous ces individus voyaient en outre des nouveaux villages-modèles équipés de l'électricité et de l'eau potable être construits à leurs portes (figure 29) alors qu'eux ne bénéficiaient d'aucun aménagement et d'aucune infrastructure. Cette marginalisation met encore en colère un interlocuteur : « *Ils nous ont pris nos terres, ils ne nous ont pas indemnisés et ils ne nous ont pas fourni de services* ». Certains individus ont donc eu l'impression de ne récolter que les inconvénients de cette intervention, c'est-à-dire accepter le changement social et perdre leurs terres, sans n'en tirer aucun avantage comme par exemple profiter d'infrastructures de services publics.

Dans certains villages (Maskana, 'ain al-bumāna'a et Waḍḥa), la dépossession vécue sur le plateau faisait suite à une première intervention déjà particulièrement violente : la submersion de leurs champs et de leurs maisons qu'ils habitaient sur les rives de l'Euphrate. En quelques années, c'est donc toute leur vie qui a été bouleversée. Les travaux du barrage de l'Euphrate ont été lancés en 1968<sup>298</sup>. En 1973, les habitants ont dû partir ailleurs car leurs villages disparaissaient sous le lac. Certains d'entre eux sont donc allés sur le plateau pour occuper les champs qu'ils s'étaient approprié de longue date. Deux ans après, la construction de l'Établissement Al-Assad commençait et la collectivisation était lancée. On leur avait donc presque tout pris en moins de cinq ans, sur les rives de l'Euphrate comme sur le plateau.

La collectivisation n'est pas nécessairement le corolaire de la grande hydraulique. L'un va sans l'autre et vice versa<sup>299</sup>. Mais dans le cas de l'Établissement Al-Assad, la concomitance de ces deux types d'intervention a provoqué une accentuation de la violence produite. Aux confiscations des terres s'ajoutaient le bouleversement de l'environnement et la modification totale des paysages. Le changement vécu par ces habitants qui ont vu arriver de nombreuses machines de toutes sortes pour aplanir les terrains, poser des canaux d'irrigation, creuser des drains et construire des villages-modèles a dû être considérable. D'autant plus qu'il s'agissait d'imposantes machines-outils d'origine soviétique alors que dans cette région, les plus gros engins étaient jusqu'alors des moissonneuses-batteuses et des tracteurs de quelques dizaines de chevaux.

---

<sup>298</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 4

<sup>299</sup> Pour ne prendre que des exemples syriens, dans le Projet de l'Euphrate, les terres aménagées après 1983 ont donné lieu à des réformes agraires mais n'ont pas été collectivisées (HINNEBUSCH *Peasant and Bureaucracy, op. cit.*, p. 245). De même, le Ghab est un grand projet hydraulique sur l'Oronte dans lequel les terres n'ont pas été collectivisées (MÉTRAL Françoise, 1985, « État et paysans dans le Ghab en Syrie. Approche locale d'un projet d'État », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, p. 47).

Et pour quels résultats ! Il suffit de comparer les images satellites panchromatiques de l'avant (figure 3) et de l'après-construction des aménagements hydro-agricoles (figure 24) pour mesurer l'ampleur des changements dans l'occupation des sols.



Image Landsat TM 173/035, 22 avril 1989

**Figure 24 : Des canaux dans la steppe : une nouvelle occupation du sol qui efface les traces de la précédente<sup>300</sup>**

Le quadrillage de rectangles sombres, à droite (est) de la figure 24, représente un ensemble de parcelles irriguées et délimitées par des canaux d'irrigation et de drainage. Il contraste avec les quelques bandes désordonnées, à droite (est) de figure 3, qui représentent de longues parcelles de cultures pluviales. Le nouveau quadrillage semble avoir recouvert les paysages précédant les aménagements hydro-agricoles, comme sur un palimpseste sur lequel les anciennes lignes auraient disparues et ne pourraient plus être lues à l'œil nu. Cette personne âgée originaire d'un village détruit dans le secteur de l'amitié explique ainsi comment les traces de son passé s'étaient évanouies : « *Il ne reste plus rien des champs (...), c'est devenu des casiers [d'irrigation]* » (E84).

<sup>300</sup> L'image satellite a été acquise dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN).



Ces changements ont concerné des vastes surfaces, plusieurs dizaines de milliers d'hectares, d'où une rupture ressentie d'autant plus profondément pour les habitants de la région. Aujourd'hui, vus du sol, n'apparaissent que des terres aux sols profonds et aplanis et des champs délimités par des canaux, des drains, des poteaux électriques et des cyprès (figure 25) ; à partir du printemps, les parcelles prennent les couleurs des diverses cultures produites et l'air s'emplit du bruit de l'eau qui coule dans les canaux ; on se déplace sur des routes goudronnées et on réside dans des villages au bâti dense (figure 26). Dans les limites du périmètre irrigué, ce sont ces paysages qui ont remplacé la steppe aux sols légers sur lesquels d'épars épis de blé poussaient, où le vent pouvait souffler sans barrières et où les maisons étaient espacées de parfois une centaine de mètres entre elles (figure 27). La culture des peupliers, qui occupaient dans les années 1990 environ 8 500 ha, a même accentué ce contraste dans la mémoire de certains habitants pour qui le changement principal qui a marqué les paysages de la région est justement la multiplication d'arbres : « *Le paysage était évidemment différent [d'aujourd'hui]. Maintenant il y a des arbres. Avant c'était le désert, c'est tout* » (E13).



**Figure 25 : Des canaux d'irrigation, des poteaux électriques et des routes qui marquent les paysages de l'Établissement Al-Assad. Cliché : Roman-Oliver Foy, août 2009**



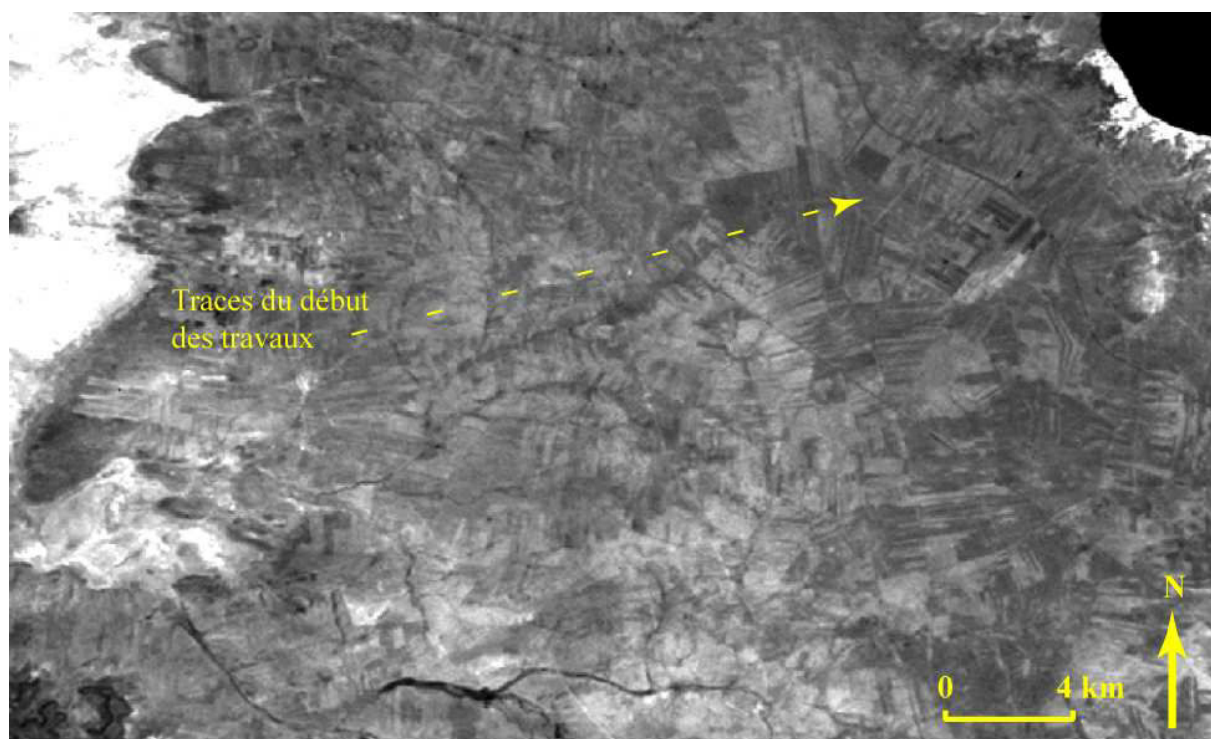
**Figure 26 : Des sols profonds et une utilisation intensive du sol. Cliché : Roman-Oliver Foy, août 2009**



**Figure 27 : La steppe cultivée sans irrigation : des champs de céréales clairsemées. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010<sup>301</sup>**

<sup>301</sup> Cette photographie est récente et n'a pas été prise dans les limites du périmètre de l'Établissement Al-Assad mais aux alentours. Elle a tout de même été considérée comme représentative des paysages qui pouvaient exister sur le plateau dans les années 1960 et 1970 avant la construction des aménagements hydro-agricoles et peut donc servir de point de repère pour mesurer les changements provoqués par la grande hydraulique. Les conditions climatiques sont similaires à celles qui existaient il y a quarante ans : la photographie a été prise à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de l'Établissement Al-Assad ; les données de la station météorologique de Maskana montre que la température moyenne annuelle a légèrement augmenté depuis le milieu des années 1990, mais que

La construction de l'Établissement Al-Assad a duré plusieurs années. Certes cette période est courte à l'échelle du temps analysé dans cette thèse (plusieurs décennies). Mais voir progresser les travaux jour après jour a dû paraître long pour les habitants : « *Cela a duré quatre ans pour se faire. Cela ne s'est pas fait comme avec le bon Dieu, en quelques minutes et ça y est il pleut. Non, ils ont travaillé, ils ont fait les drains, ils ont fait les canaux* » (E22). Sur l'image satellite panchromatique (figure 28), les quelques lignes sombres en quadrillage en haut à droite (nord-est) montre le début des travaux, qui n'ont été achevés qu'au début des années 1980.



Source : Images Landsat MSS 186/035, 28 juin 1975

**Figure 28 : Les prémices des travaux des aménagements hydro-agricoles<sup>302</sup>**

cela « *ne se traduit pas par un assèchement ou une hausse des précipitations* » (TABEAUD Martine, YOUSSEF Khawla, 2009, « Les variabilités climatiques en Syrie entre réalité enregistrée et perception », *Journée d'étude sur "Eau et développement durable dans un territoire aride méditerranéen : Maskané en Syrie"*, Présentation orale au campus numérique francophone de l'université d'Alep, 20 octobre). En revanche, il faut retenir que les itinéraires cultureux ont un peu évolué pendant ces quarante dernières années : le labour n'y est pas plus profond mais les quantités de semis et d'engrais phosphatés et azotés ont augmenté du simple au double environ d'après des discussions informelles avec les agriculteurs de la région, ce qui laisse supposer qu'il y a quarante ans, les chaumes de blé auraient été moins denses que sur cette photographie.

<sup>302</sup> L'image satellite a été acquise dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN)

La violence décrite aujourd'hui par les interlocuteurs en quelques phrases a donc en fait dû être d'autant plus difficile à supporter qu'ils la vivaient quotidiennement pendant plusieurs années.

### *C. Une violence subie et ressentie comme exogène*

Derrière le discours que les habitants portent aujourd'hui sur cette période, il apparaît que même s'ils avaient quelques marges de manœuvre (section II.D de ce chapitre), ils ont surtout subi les événements. Certains sous-entendent que leurs situations et leurs points de vue n'ont pas été pris en compte. Deux interlocuteurs rappellent qu'ils avaient été informés de l'imminence des aménagements uniquement « *par lettre* », c'est-à-dire sans concertation : « *Ils nous ont dit qu'on n'avait plus champs : confiscation de l'État pour irriguer. Ils nous ont interdit de labourer et de cultiver* » (E17). Cette absence de considération pour l'expérience vécue par les habitants apparaît également dans le discours de cet homme qui se souvient, lorsqu'il était enfant, du moment où sa maison a été détruite et qu'il a dû changer de village : « *Évidemment c'était dur ! Et comment ! Par exemple, je me rappelle lorsque nous sommes venus ici pour construire ; les gens n'avaient pas d'argent ; ils n'avaient pas d'argent pour construire ici, pas comme maintenant. (...) En plus je me souviens qu'on a dû partir en hiver, et on n'avait pas encore construit de maisons. C'était très difficile* » (E16). Il ajoute ensuite que pour construire leurs nouveaux logements, ils ont récupéré leurs anciennes poutres, ce qui signifie qu'ils ont dû eux-mêmes détruire leurs propres maisons avant de déménager. Ainsi, en parlant des événements tels qu'il les a vécus, cet individu souligne la différence de perception entre des bâtisseurs qui construisaient un territoire révolutionnaire (sous-chapitre III du chapitre 2) et les habitants qui subissaient quotidiennement les bouleversements, se retrouvant parfois dans des situations particulièrement délicates, chassés de chez eux, réduits à désosser eux-mêmes leurs maisons<sup>303</sup> et sans toit en hiver. De même, le fait de ne pas équiper les villages où ils résidaient déjà a été interprété par certains habitants comme une façon de les contraindre à se plier aux nouvelles normes sociales définies par les concepteurs de la ferme d'État. D'après un interlocuteur, même si tout était prêt, des cadres avaient décidé de ne pas raccorder les anciens villages pour que leurs habitants les quittent et s'installent dans les villages-modèles.

---

<sup>303</sup> J. Vivet souligne dans sa thèse sur les déplacés de guerre la « *violence symbolique* » d'un acte qui conduit « *à détruire sa maison soi-même (...) en extraire les poutres, déconstruire méthodiquement, pour une fois encore... reconstruire* » (VIVET Jeanne, 2010, *Déplacements forcés et citadinités. Les deslocados de guerra à Maputo (Mozambique)*, Thèse de géographie de l'université Paris Ouest Nanterre la Défense, p. 382).

Quelques actes de résistance collective ouverte, sans être apparemment coordonnés, se sont produits, mais ils se sont soldés par des échecs. Lors des déplacements forcés liés au barrage de Tabqa, certains habitants avaient refusé de quitter leurs villages et étaient restés sur place ; une vieille femme raconte que la montée progressive des eaux, rendant certaine et palpable l'inexorabilité de la submersion, avait fini par faire plier les plus têtus. Dans l'Établissement Al-Assad, plusieurs interlocuteurs expliquent qu'ils avaient semé du blé malgré l'interdiction de cultiver dans les années 1970 ; des bulldozers sont passés sur les cultures, sans égard pour ce qu'avaient pu ressentir les habitants. D'autres, au début des années 1980, avaient également voulu cultiver des terres situées à l'intérieur des frontières du périmètre irrigué mais qui ne devaient pas être exploitées par l'État. Là encore, ils ne sont pas parvenus à leurs fins : « *Ces terres sont exclues [des aménagements], l'eau n'y arrive pas. On y a cultivé pendant deux ou trois ans et encore une fois, ils sont venus nous les confisquer : ils nous ont dit "c'est interdit de cultiver". Celui qui cultive, ils le prennent et ils l'emprisonnent. C'est propriété d'État* ».

Les interlocuteurs se souviennent d'un joug d'autant plus lourd que de leur point de vue, la violence émanait explicitement d'une force extérieure. Beaucoup d'expressions utilisées par les interlocuteurs peuvent être traduites mot à mot ainsi : « *l'eau est venue* », « *les canaux sont venus* », « *l'Établissement est venu* », « *l'État est venu* », etc. Le verbe 'aja (qui signifie le plus souvent « venir » en français) est certes idiomatique en arabe dialectal, et devrait plutôt être traduit ici par « il y a eu », mais il exprime bien le mouvement du projet de territoire, arrivé en provenance d'ailleurs.

Exceptionnellement, certains précisent que « *l'administration du cadastre* »<sup>304</sup> ou l'administration de la « *propriété d'État* »<sup>305</sup> est venue évaluer les terres en vue d'indemniser les propriétaires ou que l'entreprise publique pour « *l'amélioration du sol* »<sup>306</sup> s'est chargée des aménagements ; ils désignent ainsi une structure bien identifiable, inscrite par nature dans des rapports hiérarchiques et dont la puissance peut donc être relativisée. Mais plus souvent, les forces décrites apparaissent particulièrement difficiles à combattre. Par exemple, lorsque des interlocuteurs expliquent que « *l'Établissement Al-Assad* » ou « *la ferme d'État* » sont venus, ils désignent une structure identifiable mais bien plus hégémonique que les précédentes. La plupart des interlocuteurs originaires de villages compris dans les limites du

<sup>304</sup> "أجا مقسّم الأرض... أجا المساحة"

<sup>305</sup> "أملاك الدولة"

<sup>306</sup> "استصلاح الأراضي"

périmètre irrigué ont été embauchés par la ferme d'État et en ont donc fait partie. Dire que cette structure est venue d'ailleurs revient alors à sous-entendre qu'en prenant le contrôle de l'espace, elle a « ingurgité » les habitants dont une partie importante y a été employée.

Parfois, les forces décrites étaient d'autant plus difficiles à affronter que leurs contours ne sont pas identifiables. Certains parlent des « *fonctionnaires [qui] sont venus d'Alep* »<sup>307</sup>, désignant ainsi des individus travaillant pour le secteur public mais sans autre précision que leur origine exogène. Pour les interlocuteurs les plus nombreux, c'est « *l'État* »<sup>308</sup> qui venait prendre le contrôle de l'espace. Celui-ci semble tout puissant, incontestable, sans pour autant qu'il soit possible de définir quels individus et groupes il incarne du point de vue de cet interlocuteur qui s'énerve lorsque j'insiste pour qu'il me fasse part de son avis sur la confiscation des terres : « *Ils sont venus et ils ont pris les terres, c'est tout. (...) Qu'est-ce que je vais penser, c'est l'État qui est venu prendre les terres ! (...) C'est l'État, l'État ! Qu'est-ce que je vais faire des problèmes à l'État. L'État est venu et il a confisqué les terres. C'est tout. Puis il a cultivé et exploité les terres. C'est l'État qui est venu prendre les terres et notre toit. (...) C'est l'État, l'État. Si l'État veut prendre, il prend. C'est l'État. (...) Tu ne peux pas contester. Qu'est-ce que tu veux contester, c'est l'État* ». Dans ces propos, on ne sait pas si « *l'État* » ne représente que les cercles les plus restreints du pouvoir ou l'administration publique en général, ni si c'est contre les ingénieurs bâtisseurs ou contre la police politique qu'il est inutile de lutter. La simple mention de « *l'État* », dans le régime autoritaire syrien<sup>309</sup>, suffit donc à justifier l'omnipotence de cette entité sans qu'il soit pour autant possible de la définir, à l'image du Léviathan biblique. A. Rabo a fait une observation similaire : « *The villagers (...) refer to the Ba'th party as "the state" or "the government". In so doing they can distance themselves from the abstract political system and turn national politics into something they have no share in or influence over. (...) Unknown people are<sup>310</sup> the party, the state or the government* »<sup>311</sup>. C'est néanmoins de politique nationale dont il s'agit dans cette citation et non spécifiquement du Projet de l'Euphrate. Au contraire, l'interlocuteur qui mentionne l'État à plusieurs reprises parle spécifiquement de la violence vécue lors de la collectivisation. Il parle donc d'une politique nationale sur laquelle il n'avait pas de prise,

<sup>307</sup> "الموظفون أجوا من حلب"

<sup>308</sup> "الدولة"

<sup>309</sup> HINNEBUSCH Raymond A., 1990, *Authoritarian Power and State Formation in Ba'thist Syria. Army, Party and Peasant*, Boulder, Westview Press ; DROZ-VINCENT Philippe, 2004, *Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris, Presses universitaires de France

<sup>310</sup> C'est A. Rabo qui souligne.

<sup>311</sup> RABO, *Change on the Euphrates*, op. cit., p. 168.

mais dont il considère qu'il a eu à en subir des conséquences qui lui étaient défavorables, d'où le sentiment d'impuissance.

L'opposition entre « *insiders* » qui résistent et « *outsiders* » qui s'imposent, pour reprendre les termes de la typologie d'A. Rabbo<sup>312</sup> a déjà été observée dans bien des grands périmètres irrigués et des fermes d'État, en Syrie<sup>313</sup> comme ailleurs dans le monde<sup>314</sup>. Elle recoupe les dialectiques État/société ou ingénieurs/paysans mais n'est pas exactement de la même nature que ces dernières qui se placent dans une perspective centrée sur l'État et analysent une structure hiérarchique entre différents niveaux décisionnels. L'opposition entre « *insiders* » et « *outsiders* » semble au contraire liée au point de vue des habitants de la région qui ont une vision essentiellement locale des enjeux de la grande hydraulique. Lors des entretiens, les enjeux internationaux, nationaux ou même régionaux liés à la construction du périmètre irrigué et de la ferme d'État ne sont jamais évoqués. Lorsqu'ils n'avaient pas voyagé, ce qui était probablement le cas de beaucoup d'individus, ils ne devaient avoir pour horizon que leurs villages et leurs champs, et éventuellement une pratique mais parfois seulement une idée de la grande ville voisine : Alep. Il est donc compréhensible que les nouveaux individus, groupes et institutions venus faire les travaux chez eux et confisquer leurs droits fonciers étaient perçus comme extérieurs à la région.

Néanmoins, cette opposition entre « *insiders* » et « *outsiders* » est plus complexe qu'il n'y paraît. Certains habitants originaires de villages qui préexistaient à l'Établissement Al-Assad (le père d'un interlocuteur et un interlocuteur) étaient employés dans l'entreprise d'amélioration des sols qui a construit le périmètre irrigué dans les années 1970. Ils participaient donc à l'opération de dépossession que vivaient leurs familles et proches. La

---

<sup>312</sup> RABO, *Change on the Euphrates*, op. cit., pp. 3-4

<sup>313</sup> Par exemple dans les cas de mise en place de grands projets hydrauliques dans le Ghab (MÉTRAL Françoise, 1991, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement rural en Syrie », in LONGUENESSE Élisabeth, *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et sociétés au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 237-238) ou sur l'Euphrate (RABO, *Change on the Euphrates*, op. cit., pp. 49-90 et pp. 129-150). De même, lors des collectivisations au nord de Hassaké, R. A. Hinnebusch explique : « *Kurdish peasants along the Turkish border were displaced to make room for a belt of state farms* » (HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 202) ; du point de vue des Kurdes, il est possible que cette mesure ait été ressentie comme une invasion, comme semble le suggérer l'article Wikipedia sur la « *ceinture arabe* », *al-ḥazām al-'arabī*, qui prend partie pour cette minorité et qui considère ces fermes d'État comme partie intégrante « *de la politique d'arabisation des régions des Kurdes en dépouillant ces derniers de leurs terres* » (« *siyāsa 'ila ta'arīb al-manāṭiq al-'akrād bi-tajrīdihim 'arādihim* » ; URL : [http://ar.wikipedia.org/wiki/الحزام\\_العربي](http://ar.wikipedia.org/wiki/الحزام_العربي), consulté le 28 août 2013).

<sup>314</sup> Par exemple, dans les cas de réhabilitations de systèmes d'irrigation dans des pays aussi divers que l'Indonésie, la Bolivie, le Mexique (DIEMER Geert, HUISBERS Frans P. (dir.), *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intremediate Technology Publication) ou le Maroc (PASCON, « De l'eau du ciel à l'eau de l'État », op. cit., pp. 69-71) ou encore lors de collectivisations comme en ex-URSS (FITZPATRICK Sheila, 1994, *Stalin's Peasants. Resistance and Survival in the Russian Village After Collectivisation*, New York, Oxford University Press, pp. 49-53).

violence subie n'en était d'ailleurs pas moindre pour ces deux interlocuteurs qui faisaient partie des plus critiques sur la collectivisation. Une certaine schizophrénie pouvait donc les atteindre puisqu'ils étaient employés dans l'organisation qui leur confisquait leurs propres biens ou ceux de leurs familles.

#### *D. Des marges de manœuvre limitées*

Ayant perdu leurs terres dans les années 1970, les habitants étaient à cette époque devant des choix limités : rester sur place en travaillant pour la ferme d'État ou quitter la région qui les avait vus naître pour trouver un moyen de subsistance ailleurs<sup>315</sup>. Certains sont partis avec plus ou moins de baume au cœur parce qu'ils voulaient être libres et parce qu'ils considéraient que les salaires de la ferme d'État ne leur suffisaient pas. Un interlocuteur (E94) raconte qu'entre 1978 et 1983, il était employé du bâtiment à Damas, Homs et Lattaquié, puis qu'il s'est mis à son compte pour travailler dans des chantiers dans ces mêmes villes syriennes mais également en Jordanie et au Liban jusqu'en 1995 ; à cette date il est revenu à Maskana pour se lancer dans le transport collectif avant de devenir commerçant d'intrants agricoles à partir de 2000. Un autre raconte dans une discussion informelle que son père était parti en 1977 à Alep après qu'on lui ait pris ses champs. Là-bas, il s'est installé dans un quartier à l'est de la ville et est devenu ouvrier dans le bâtiment avant d'essayer d'autres métiers comme chauffeur de taxi ou de pick-up.

Néanmoins, tous n'ont pas adopté ce type de trajectoires, loin s'en faut. Dans les entretiens formels réalisés pour cette thèse, au moins un membre a travaillé pour la ferme d'État dans 35 des 44 ménages dont la famille est originaire d'un village situé dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad. Certes, ce chiffre élevé est partiellement dû au fait que les entretiens ont essentiellement été réalisés dans l'enceinte du périmètre irrigué : comme ceux qui sont partis sont aujourd'hui ailleurs, je n'ai pu y avoir accès qu'exceptionnellement. Mais ce chiffre signifie également que de nombreux individus n'ont pas pu ou pas voulu partir à l'extérieur et ont préféré rester travailler pour la ferme d'État.

Pour autant, ce choix ne semble généralement pas avoir été fait de gaîté de cœur. Lors d'une discussion informelle, un membre d'une riche famille de Maskana m'explique qu'il faut comprendre la « *psychologie* » de la région. D'après lui, les habitants ne voulaient pas être

---

<sup>315</sup> Déjà, les anciens habitants des villages submergés par le lac Al-Assad cherchaient de nouvelles sources de revenus car ils avaient perdu leurs champs sur les rives de l'Euphrate qui constituaient une partie de leurs moyens de subsistance (MEYER Günter, 1994, « Rural Development and Migration in Northeast Syria », in SALEM-MURDOCK Muneera, HOROWITZ Michael M., SELLA Monica (dir.), *Anthropology and Development in North Africa and the Middle East*, Boulder, Westview Press, p. 263).



embauchés par la ferme d'État. Les mœurs proposées et l'organisation du travail ne leur plaisaient pas. En outre, ils ne voulaient pas participer à une entreprise qui avait conduit à la confiscation de leurs terres. Pour mieux illustrer son propos, mon interlocuteur, qui a fait une partie de ses études en Ukraine, compare la ferme d'État à une boîte de nuit qui ouvrirait au voisinage de chez lui : au début, comme il est musulman dit-il, il ne serait pas très content car voir des gens danser et boire toute la nuit ne correspondrait pas à sa culture. C'est d'après lui ce qui s'est passé lorsque de nombreux habitants ont résisté activement ou passivement à l'ouverture de l'Établissement Al-Assad. Certes cette interprétation émane du neveu du cheikh d'une tribu qui avait donc eu tout à perdre lors de la collectivisation. Mais ces propos sont confirmés par le fait que dans les 35 familles dont un ou plusieurs interlocuteurs originaires de la région ont été embauchés par la ferme d'État, seules quatre comprennent au moins un membre qui l'a été avant 1983, c'est-à-dire pendant les trois premières saisons agricoles du projet. Les autres, lorsqu'ils étaient en âge de travailler, avaient préféré partir ailleurs, au Liban, en Jordanie ou dans le Golfe, pendant quelques années.

Néanmoins, il semble que ces derniers n'aient pas pu rester longtemps si loin de chez eux et sont revenus à Maskana pour travailler dans l'Établissement Al-Assad. Leur retour était avant tout motivé par la possibilité de travailler dans cette région à laquelle ils sont très attachés. Sur les 15 interlocuteurs ayant expliqué leurs motivations ou de celles de membres de leurs familles pour avoir pris un emploi dans la ferme d'État, tous disent que c'est parce qu'ils voulaient travailler sur place. Certains expliquent en outre qu'à l'époque, ils étaient réticents à rester loin de leurs « *proches* », c'est-à-dire des membres de leurs tribus<sup>316</sup>. Aujourd'hui encore, de nombreux interlocuteurs disent qu'ils ne quitteraient définitivement leurs villages pour rien au monde (section IV.A du chapitre 5).

En outre, travailler à l'extérieur entraînait trop de contraintes. D'une part, les opportunités de gains ne semblent pas avoir été suffisantes pour justifier l'inconfort et l'instabilité d'un éloignement prolongé de sa région d'origine. D'autre part, les hommes mariés se retrouvaient séparés de leurs familles pendant plusieurs mois. Une vieille femme raconte que son mari a travaillé comme carreleur en Arabie Saoudite jusqu'en 1983 avant de revenir à Maskana pour obtenir un emploi dans la ferme d'État afin « *d'être tous ensemble* » (E83). Un autre raconte, après avoir énuméré ses nombreux voyages au Liban, en Jordanie et

---

<sup>316</sup> Plusieurs interlocuteurs dont les villages avaient été submergés par le lac Al-Assad expliquent d'ailleurs que c'est parce qu'ils ne voulaient pas être loin de chez eux qu'ils ont refusé de s'installer dans les villages situés dans le nord du gouvernorat de Hassaké où on leur offrait des terres en échange de celles perdues sur les rives de l'Euphrate.

en Arabie Saoudite qu'il est revenu pour y construire une famille : « *Je me suis marié et j'ai eu des enfants, donc je suis entré dans l'Établissement Al-Assad* » (E14).

Pour autant, c'est au départ par défaut que beaucoup d'interlocuteurs ont choisi de travailler dans la ferme d'État car c'était le seul moyen de rester dans la région de Maskana tout en ayant une activité de subsistance. Parmi les 15 interlocuteurs ayant expliqué leurs motivations ou celles de membres de leurs familles à s'engager dans l'Établissement Al-Assad, dix précisaient qu'en l'absence de terres, il n'y avait rien d'autre à faire dans la région. Certains allaient même plus loin en considérant que la ferme d'État n'était pas une opportunité, mais au contraire une contrainte : « *Dans les années 1980, l'Établissement Al-Assad a pris nos terres. Moi je suis un paysan fils de paysan. Depuis que j'ai dix ans, je travaille dans les champs, avec ma famille. J'irrigue, je laboure, je cueille le coton, je peux tout faire. Lorsqu'il n'y a plus eu de champs, on a dû travailler, comme ouvrier, où pouvions-nous travailler ?... Il y avait du travail à côté du village, dans l'Établissement Al-Assad, donc on s'y est engagés* » (E81).

De même, il semble que si certains habitants se sont installés dans les villages-modèles, c'est par manque d'alternatives. Sur les 35 ménages du corpus dont au moins un individu a travaillé dans la ferme d'État, seulement 14 ont pris un appartement dans un village-modèle. Parmi ces derniers, onze résidaient auparavant dans un village d'origine situé dans un lieu tel que l'accès au secteur dans lequel ils travaillaient était difficile. Deux avancent d'ailleurs explicitement la distance pour expliquer le choix d'être venu dans un village-modèle. D'autres ajoutent que c'est parce qu'il n'y avait plus de place dans le foyer de leurs parents qu'ils ont été contraints d'accepter une maison dans un village-modèle. Aucune raison positive, l'équipement des maisons par exemple, signifiant un certain entrain, n'est en revanche donnée pour être venu résider dans un village-modèle. En outre, les justifications apportées par ceux qui sont restés dans leurs villages d'origine pour ne pas s'être déplacé sont révélatrices de l'état d'esprit de l'époque à l'égard des villages-modèles : ils souhaitaient rester avec leurs proches et ne voulaient pas être mélangés avec des étrangers ; les maisons, trop petites, ne leur plaisaient pas. D'après un interlocuteur, les villages-modèles étaient vides dans les années 1990 et personne ne voulait y aller. Ces propos sont infirmés par les souvenirs d'habitants des villages-modèles (section IV.A du chapitre 2), mais ils sont révélateurs de cette hostilité chez les habitants des villages préexistant aux aménagements hydro-agricoles.

*E. L'adoption in fine d'une certaine posture moderniste et progressiste*

Malgré les résistances originelles, l'apport de l'eau dans le périmètre irrigué et même la possibilité d'avoir un emploi stable dans la ferme d'État sont, avec le temps, envisagés avec une certaine ambivalence, voire parfois de la bienveillance. Certes, comme les sections précédentes l'ont montré, les confiscations des terres sont restées dans la mémoire comme une expérience violente. En outre, il est probable qu'à l'époque de la construction des aménagements hydrauliques, l'ambiance devait être particulièrement hostile aux idéaux véhiculés par le projet de ferme d'État, comme le sous-entend le témoignage comparant l'Établissement Al-Assad à une discothèque.

Mais en même temps, certains « *idéaux de progrès et de modernisation* »<sup>317</sup> liés à la grande hydraulique ont progressivement été adoptés par les habitants de la région. Comme le dit l'interlocuteur cité précédemment, petit à petit, on s'habitue à la boîte de nuit voisine ; on tourne un peu autour, on observe les gens qui y entrent et en sortent, on fait un essai le temps d'une soirée, et peut-être, à terme, on commence à aimer. Même les plus critiques à l'égard de ce projet reconnaissent que « *lorsqu'est venue l'eau de l'Établissement, l'eau est devenue abondante* » (E17). Comme le sous-chapitre II du chapitre 1 le montre, le développement de la région est explicitement associé par les habitants à l'acheminement de l'eau du lac vers le plateau. En outre, plusieurs interlocuteurs mettent en avant toutes les infrastructures qui avaient été apportées par l'intervention du secteur public (section II.B du chapitre 1). De même, un vieil homme répète continuellement qu'avant les aménagements, il ne parvenait même pas à vivre avec les 50 ha qu'il détenait alors qu'aujourd'hui, grâce à ses trois hectares dit-il, « *je vis comme un roi, je fais deux hectares de blé et un hectare de coton. Dieu soit loué [puis il embrasse le dos de sa main]* » (E91).

La reconnaissance de l'émancipation qu'a représentée l'eau d'irrigation par rapport aux forces divines est justement cette expression de l'adoption partielle d'une posture moderniste par les habitants de la région. Auparavant, Dieu régissait l'agriculture en faisant varier les précipitations, variable principale sur leurs rendements (voir section II.B du chapitre 1). Il n'a certes pas disparu du discours des habitants de la région ; au contraire, Il est omniprésent dans les tournures idiomatiques et reste une Force décisive dans de nombreuses circonstances. Mais pour l'eau agricole, Il n'a plus de prise qu'en hiver, lorsque les canaux d'irrigation ne fonctionnent pas et Son intervention peut même être corrigée en appliquant de l'eau aux cultures dès fin février (sous-chapitre III du chapitre 3). Tout dépend alors de l'organisation

---

<sup>317</sup> DALMASSO, *Barrages et développement dans les Alpes françaises*, op. cit.,

du secteur public et des rapports de force entre groupes et individus (sous-chapitre IV du chapitre 3 et sous-chapitre V du chapitre 6). Ainsi, même du point de vue des habitants de la région, les êtres humains deviennent maîtres de l'élément naturel le plus décisif pour l'agriculture dans la région. Ils acceptent donc l'opération de rendre l'eau « naturelle » pour justifier son exploitation et s'affranchir de la tutelle divine.

Même à propos de la ferme d'État, modèle particulièrement controversé par beaucoup d'interlocuteurs, certains habitants n'adoptent plus un discours monolithique complètement hostile et reconnaissent le progrès social de cette structure. Deux individus habitant dans un village construit avant les aménagements disent explicitement qu'ils préféreraient être employés dans la ferme d'État irriguée que posséder des terres en culture pluviale : « *Avant, on cultivait les terres mais elles ne produisaient pas, c'est-à-dire faiblement. Une année, on récolte et pendant quatre ou cinq ans, on ne produit plus. Et grâce à Dieu on est devenus fonctionnaires, et c'est bien, c'est pas mal* » (E24). Certes, ils sont rares à adopter cette posture et on devine derrière l'expression « *c'est pas mal* »<sup>318</sup> un certain manque d'enthousiasme, mais ces propos sont révélateurs de l'ambivalence qui existe. De même, lorsque d'autres habitants comparent les lots de trois hectares qu'ils ont obtenus depuis 2000 et l'emploi dans la ferme d'État, beaucoup sont mesurés et voient les avantages et les inconvénients des deux situations (sous-chapitre II du chapitre 3 et sous-chapitre II du chapitre 6). La majorité de ceux qui ont fait le choix de s'installer dans un village-modèle, probablement avec certaines réticences au départ, sont aujourd'hui également très satisfaits et ne souhaitent plus revenir dans leurs villages d'origine (section IV.A du chapitre 5). Ainsi, malgré la violence dont la plupart des interlocuteurs originaires de villages qui préexistaient à la ferme d'État se souviennent, l'évènement de la naissance de l'Établissement Al-Assad a laissé une trace plus complexe dans la mémoire collective.

### **III) Le Projet de l'Euphrate et l'Établissement Al-Assad : territorialisations issues de logiques politiques, idéologiques et économiques**

Certes les aménagements hydro-agricoles sont mieux acceptés par la population locale lorsqu'ils ne modifient pas les structures foncières ou la répartition des droits d'eau. Mais la construction de telles infrastructures est le fruit d'investissements importants dont le but peut être le contrôle de l'espace ... et des hommes. La formation de l'Établissement Al-Assad,

---

<sup>318</sup> "ما شي الحال"

comme tout territoire, est le résultat d'actions, et donc d'intentions, d'individus et de groupes<sup>319</sup>. Pour être appréhendées dans toute leur complexité, celles-ci doivent être analysées à plusieurs échelles.

#### A. La territorialisation : une prise de contrôle de l'espace

Lorsqu'il était exploité en ferme d'État, l'Établissement Al-Assad était un territoire dans lequel le pouvoir exercé était fort. Il possédait des limites officielles à l'intérieur desquelles une grande partie des objets était sous son contrôle (figure 29). La gestion et l'exploitation des canaux d'irrigation et de drainage, des terres irriguées, des villages-modèles, des bâtiments liés à l'activité agricole ou des routes secondaires relevaient de la compétence de la ferme d'État de sa naissance à sa liquidation (sous-chapitre IV du chapitre 3). D'autres objets situés physiquement dans le périmètre des aménagements hydro-agricoles, comme les villages qui existaient déjà avant la ferme d'État ou certaines terres considérées comme « *exclues* »<sup>320</sup> (figure 52), étaient également sous son contrôle : même si aucun aménagement n'y avait été prévu, la construction n'y était pas libre et l'agriculture y était interdite. La station de pompage, pourtant située physiquement à l'extérieur des limites de l'Établissement Al-Assad, était de même exploitée par la direction général de la ferme d'État jusqu'en 1996 et appartenait donc à son territoire jusqu'à cette date (sous-chapitre IV du chapitre 3 et sous-chapitre III du chapitre 4). Seule l'usine de betteraves à sucre, physiquement dans le périmètre des aménagements, était exclue du territoire de la ferme d'État car elle relevait d'une autre tutelle ministérielle.

Même s'il s'agit d'un changement radical pour l'espace et ses habitants, la construction des aménagements hydro-agricoles et de la ferme d'État ne peut être uniquement appréhendée comme une contraction du temps et une rupture entre deux périodes qui, elles, s'étireraient. En effet, la territorialisation de l'Établissement Al-Assad a également été un processus dont les étapes peuvent être détaillées. C'est à partir de l'étude réalisée par les experts ouest-allemands au début des années 1960 que l'irrigation par l'Euphrate des terres situées entre Tabqa et Alep a été envisagée pour la première fois<sup>321</sup>, idée reprise ensuite par les experts

<sup>319</sup> RAFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, pp. 129-130 ; GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, pp. 98-107

<sup>320</sup> مستبعد. Ce terme désigne les terres situées à l'intérieur dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad mais qui n'ont pas été équipées de canaux d'irrigation et de drains.

<sup>321</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 8

hollandais de l'entreprise Nedeco en 1963<sup>322</sup>. Une dizaine d'années plus tard, en 1972–73<sup>323</sup>, les contours de ce qui devait devenir l'Établissement Al-Assad ont été dessinés et les travaux ont réellement commencé. À cette période, il y a eu plusieurs tergiversations pour choisir le mode d'exploitation des terres aménagées dans le périmètre irrigué. Outre la ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) où les droits fonciers étaient considérés comme appartenant au domaine privé de l'État<sup>324</sup>, il était originellement prévu de faire trois fermes d'État et trois coopératives de production dans la Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest, avec affectation de lots de 5 à 10 ha par famille nucléaire coopérante<sup>325</sup>. Ce n'est que plus tard qu'il a finalement été décidé que l'ensemble de l'Établissement Al-Assad, et pas seulement le secteur de l'amitié, serait exploité en ferme d'État. Après des expérimentations circonscrites à quelques centaines d'hectares alimentés par une motopompe temporaire au nord de Sukkarya dès 1974<sup>326</sup>, la première saison agricole a eu lieu dans l'ensemble du secteur de l'amitié en 1979–80 ; d'après plusieurs habitants les travaux n'ont été achevés dans l'ensemble du périmètre irrigué qu'en 1983. C'est cette même année que l'ensemble des droits fonciers compris dans le périmètre de la ferme d'État, fixé à 28 540 ha, ont été transférés par décret au domaine privé de l'État<sup>327</sup>. À ce moment, le processus de territorialisation de l'Établissement Al-Assad était donc bien avancé : les terres étaient désormais collectivisées, la construction des canaux permettant la maîtrise de l'eau était considérée comme achevée et une grande partie des habitants était embauchée dans la ferme d'État. Après plus d'une dizaine d'années de flou juridique sur le statut des terres<sup>328</sup> et de mise en place des aménagements hydro-agricoles, le territoire formé par l'Établissement Assad allait peu évoluer jusqu'au début des années 2000.

<sup>322</sup> Voir la carte du Projet de l'Euphrate dans NEDECO, 1963, *Taqrīr 'an al-istqṣā'āt fī maṭīqa mashrū' al-furāt* (Rapport d'études sur la région du Projet de l'Euphrate), Damas, Haut Comité pour le Projet de l'Euphrate (inédit), p. 74. D'après Antoine Guiné, les Soviétiques n'avaient envisagé d'irriguer le plateau entre l'Euphrate et Alep dans leur étude réalisée à la fin des années 1950 (GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., pp. 6-7).

<sup>323</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Use Pattern*, op. cit., p. 2 ; AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, op. cit., p. 1

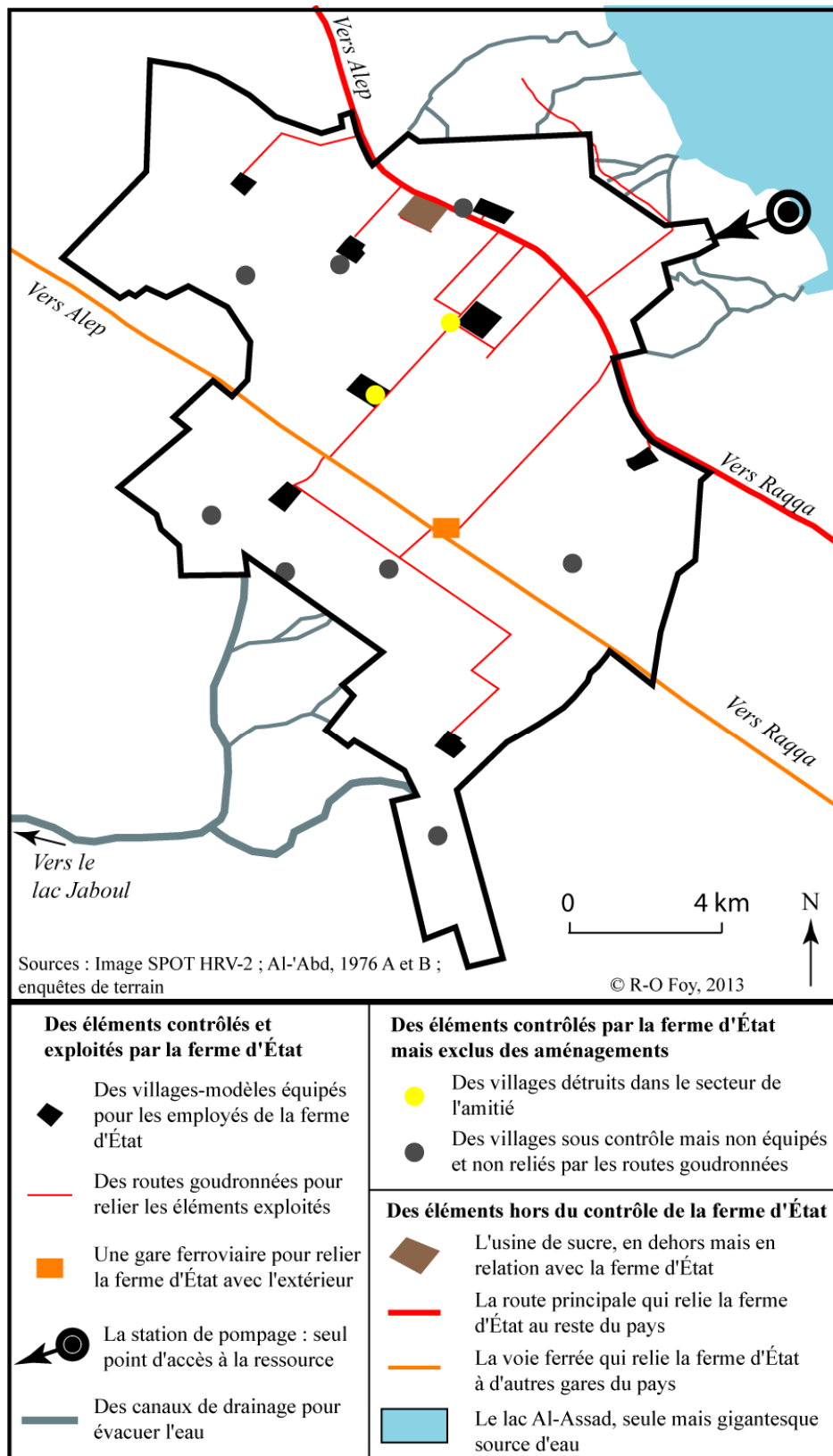
<sup>324</sup> Ce qui ne signifie pas que les terres n'étaient pas cultivées ni que certains ne pouvaient pas détenir des droits d'usufruit (sous-section III.B du chapitre 1).

<sup>325</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, op. cit., pp. 48-49

<sup>326</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Use Pattern*, op. cit., p. 15-17

<sup>327</sup> BADLISSI Salim, FOY Roman-Oliver, 2014, « Les fermes d'État dans le gouvernorat d'Alep : une expérience dans le contexte du développement hydro-agricole de la Réforme agraire », in BOISSIÈRE Thierry, DAVID Jean-Claude, *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d'une ville (1968-2011)*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, p. 151

<sup>328</sup> Le flou juridique était tel qu'un interlocuteur se rappelle avec ironie que des droits fonciers lui avaient été confisqués dans le périmètre de la ferme d'État en vertu du décret législatif n° 31 de 1980, alors qu'en pratique, comme l'exploitation publique avait déjà commencé, il n'y possédait déjà plus de terres.



**Figure 29 : La ferme d'État : un espace sous contrôle<sup>329</sup>**

<sup>329</sup> Trois villages, et non deux (comme c'est indiqué sur la carte), ont été détruits lors de la construction de la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha). Néanmoins, ni les documents d'archive ni les témoignages des habitants les plus âgés n'ont permis de localiser le troisième (dont le nom est *Khadhrāf sharkī*).

Ce territoire était essentiellement l'œuvre des employés de l'entreprise [publique] d'amélioration des sols<sup>330</sup> appartenant à l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate<sup>331</sup>. Ils étaient principalement ingénieurs civils spécialisés notamment en topographie, en pédologie et en hydraulique et étaient assistés de plusieurs dizaines de techniciens<sup>332</sup>. Des experts soviétiques de l'entreprise Selkhospromexport apportaient également leur savoir-faire dans cette opération<sup>333</sup>. Néanmoins, au-dessus de ces professionnels de la technique se situaient les dirigeants politiques. L'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate était sous tutelle du ministère du barrage de l'Euphrate<sup>334</sup>.

C'est donc dans un double cadre politique et technique que la construction de l'Établissement Al-Assad doit être appréhendée. D'après S. Hanafi, il y a en Syrie des « enjeux de pouvoir entre le technique et le politique et (...) le système politique a utilisé les ingénieurs comme façade publique »<sup>335</sup>. É. Longuenesse va plus loin : « en Syrie, le pouvoir n'est pas entre les mains des technocrates mais de politiques et si les dirigeants tiennent un discours de promotion de la science et de la technique, c'est une conception mythifiée et prométhéenne qu'ils en ont, loin de la rationalité technocratique des planificateurs des pays industriels »<sup>336</sup>. En même temps, c'est ce rôle de façade publique qui a permis aux agences hydrauliques de gagner en influence et de s'agrandir puisque leur épanouissement dépend de décisions politiques. Comme l'écrivent F. Molle, P. P. Mollinga et P. Wester, « *Bureaucratic power is strongly correlated with the size of the budgets received from state coffers, the number of staff, and in the case of water the heavy equipment needed from infrastructural interventions* »<sup>337</sup>.

En outre, l'Établissement Al-Assad ne peut être compris en dehors du Projet de l'Euphrate dont il n'est qu'une partie, même s'il devait servir d'exemple pour l'ensemble des

<sup>330</sup> شركة استصلاح الأراضي

<sup>331</sup> Son nom arabe est donné dans la note de bas de page n° 342. D'après le plan quinquennal de développement économique et social, les 1,740 milliards de livres syriennes nécessaires au financement des travaux d'aménagement de l'Établissement Al-Assad était du ressort de l'Organisation générale pour le barrage de l'Euphrate (note de bas de page n° 341). Cette information est néanmoins infirmée par les anciens employés de la ferme d'État qui affirment que c'était le GADEB qui s'était chargé des travaux. En outre, dans les rapports réalisés par Al-'abd (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.* ; AL-'ABD, *Proposed Land Use Pattern, op. cit.*), c'est le GADEB qui est désigné comme l'administration de tutelle.

<sup>332</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa, op. cit.*, p. 2

<sup>333</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 1

<sup>334</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, pp. 32-34 ; HINNEBUSH, *Peasant and Bureaucracy, op. cit.*, pp. 236-237

<sup>335</sup> HANAFI Sari, 1997, *La Syrie des ingénieurs. Un perspective comparée avec l'Égypte*, Paris, Karthala, p. 96

<sup>336</sup> LONGUENESSE Élisabeth, 2007, *Professions et société au Proche-Orient. Déclin des élites, crises des classes moyennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 86

<sup>337</sup> MOLLE et al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 336



périmètres aménagés. Le Projet de l'Euphrate relevait dans les années 1960–70 de la compétence du Comité supérieur pour le Projet de l'Euphrate<sup>338</sup> créé en 1966 et dirigé par le premier ministre<sup>339</sup>. Sous son contrôle, le ministère du barrage de l'Euphrate<sup>340</sup>, créé en 1970, comprenait notamment deux grandes agences étatiques : l'administration générale du barrage de l'Euphrate<sup>341</sup> et l'administration générale pour le développement du bassin de l'Euphrate<sup>342</sup> chargée de la construction et de l'exploitation des aménagements irrigués<sup>343</sup>.

D'après R. A. Hinnebusch, les grandes orientations politiques étaient avant tout données par la présidence de la République et les leaders du Parti Ba'ath, l'application étant ensuite laissée au gouvernement et aux agences étatiques<sup>344</sup>. Le Projet de l'Euphrate et l'Établissement Al-Assad ont dû faire partie, au moins au début, de ce domaine réservé du pouvoir central et ses configurations ont donc pu être influencées par les évolutions politiques

<sup>338</sup> هيئة العليا لمشروع الفرات. Il est nommé « *High Committee for the Euphrates* » par HINNEBUSCH, *Peasant and bureaucracy*, op. cit., p. 236 et « *General Organization of the Euphrates Project* » par GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, op. cit., p. 7.

<sup>339</sup> Décret législatif n° 115 du 3 décembre 1966 (disponible en arabe sur le site officiel du ministère des ressources en eau, URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=92&id=94>, consulté le 28 août 2013 ; disponible en français sur GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 25). Auparavant, le Projet de l'Euphrate était du ressort du comité général pour le Projet de l'Euphrate (*hay'a al-'amma li-mashrū' al-furāt* ; appelé « *Organisme générale du barrage de l'Euphrate* » par GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 4) créé en 1961 (décret législatif n° 92 du 30 septembre 1961 disponible sur le site officiel du Ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=92&id=93> ; consulté le 28 août 2013) et déjà sous tutelle du premier ministre.

<sup>340</sup> وزارة سد الفرات (décret législatif n° 208 du 30 décembre 1970 ; disponible sur le site officiel du ministère des Ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=94&id=98> ; consulté le 28 août 2013). Il est appelé « *Ministry of the Euphrates* » par HINNEBUSCH, *Peasant and bureaucracy*, op. cit., p. 236 et « *Ministère de l'Euphrate* » par ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., p. 157. Il a ensuite été nommé ministre de l'irrigation (*wazāra al-rāy*) en 1982 par le décret législatif n° 16 du 15 juin 1982 (disponible sur le site officiel du ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=94&id=99> ; consulté le 28 août 2013).

<sup>341</sup> المؤسسة العامة لسد الفرات. Cette administration est appelée dans le quatrième plan quinquennal General Establishment of the Euphrates Dam, mais est plus connue en anglais sous le nom General Organization of the Euphrates Dam et désignée par les initiales GOED. Il faut remarquer que dans le site Internet officiel du ministère des Ressources en eau, on n'en trouve aucune trace alors que de nombreux décrets législatifs y ont été publiés.

<sup>342</sup> المؤسسة العامة لاستثمار حوض الفرات. GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 29, le nomme « *Établissement de l'Exploitation du bassin de l'Euphrate* » et publie la traduction du décret législatif n° 14 du 29 janvier 1968 qui porte sur sa création (GUINÉ, op. cit., pp. 29-33). En anglais, on l'appelle General Administration for the Development of the Euphrates Basin (GADEB), mais le nom General Establishment for the Exploitation of the Euphrates Basin, bien moins courant, a également été utilisé dans le quatrième plan quinquennal de développement économique et social. En 1981, d'après le décret législatif n° 27 du 5 novembre (disponible sur le site officiel du ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=86> ; consulté le 28 août 2013), le GADEB a été scindé en deux agences : d'une part, l'administration générale pour l'exploitation et le développement du bassin de l'Euphrate (*mu'asasa al-'amma la-'istithmār wa tanmīa ḥatūḍ al-furāt* ; GOEDEB, c'est-à-dire en anglais General Organization for the Exploitation and the Development of the Euphrates Basin), d'autre part l'administration générale pour l'amélioration des sols (*mu'asasa al-'amma la-istiṣlāḥ al-'arāḍī*).

<sup>343</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and bureaucracy*, op. cit., pp. 236-237 ; RABO, *Change on the Euphrates*, op. cit., pp. 32-35

<sup>344</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and bureaucracy*, op. cit., pp. 37-39

à l'échelle nationale. Ce n'est pas un hasard si le lac du barrage de Tabqa et la ferme d'État étudiée dans cette thèse ont pris le nom du président de la République Hafez Al-Assad. Le Projet de l'Euphrate était considéré dans les années 1960–70 comme « *la colonne vertébrale des plans et programmes de développement économique et social* »<sup>345</sup> du pays. Les moyens financiers mobilisés pour sa réalisation ont été considérables dans les années 1970, se chiffrant à plusieurs centaines de millions de livres syriennes et retenant 19,6 % et 16,6 % des fonds publics dédiés respectivement aux troisième (1971-1975) et quatrième (1976-1980) plans quinquennaux de développement économique et social. Dans ces deux plans quinquennaux, le Projet de l'Euphrate se positionnait dans les trois premiers postes (avec d'une part l'industrie et la métallurgie et d'autre part l'énergie et les carburants) sur les neuf indiqués. Si seuls les « *projets de première priorité* » sont considérés (c'est-à-dire sans les projets de réserves), les pourcentages s'élèvent à respectivement à 24,7 % (à la première place parmi les neuf postes) et 18,4 % (à la seconde place juste derrière l'industrie et les mines) des troisième et quatrième plans quinquennaux<sup>346</sup>. Au sein du Projet de l'Euphrate, l'Établissement Al-Assad avait une place particulière : dans le quatrième plan quinquennal, les 1,740 milliards de livres syriennes allouées à l'amélioration des sols à Maskana représentaient 23,6 % de l'ensemble des fonds publics destinés au Projet de l'Euphrate<sup>347</sup>. En outre, certains chercheurs en sciences sociales reconnaissaient à partir d'enquêtes réalisées à la fin des années 1970 la place particulière de ce périmètre irrigué par rapport aux autres. A. Rabo écrivait ainsi sur l'Établissement Al-Assad, alors qu'elle observait un découragement des fonctionnaires du Projet Pilote<sup>348</sup> : « *In Meskane, (...) six big state farms are running, and running well according to many people. This project, which covers 18,000 ha, is so far seen as successful* »<sup>349</sup>.

Ce sont ces ingénieurs et dirigeants politiques, en tant que membres d'agences étatiques, du parti Ba'ath, du gouvernement ou de la présidence, qui ont pris le contrôle de l'espace dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad. Il ne faut néanmoins pas oublier que ce contrôle a

<sup>345</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, pp. 21-22

<sup>346</sup> OFFICE ARABE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION, 1971, *Troisième plan quinquennal de développement économique et social en République Arabe Syrienne (1971-1975)*, Damas, Office arabe de presse et de documentation, p. 51 ; ARAB OFFICE FOR PRESS AND DOCUMENTATION, 1976, *Fourth Five Year Economic and Social Development Plan of the Syrian Arab Republic 1976-1980*, Damas, Arab Office for Press and Documentation, p. 55a

<sup>347</sup> ARAB OFFICE FOR PRESS AND DOCUMENTATION, *Fourth Five Year Economic and Social Development Plan of the Syrian Arab Republic 1976-1980, op. cit.*, p. 75 ; M. Younis indique que l'ensemble du projet aurait effectivement coûté environ 800 millions de livres syriennes (YOUNIS, *Le barrage de Tabqa sur l'Euphrate, op. cit.*, p. 181).

<sup>348</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, p. 132

<sup>349</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, p. 195

ensuite été transféré à d'autres individus, ceux qui ont dirigé la ferme d'État de 1979 au début des années 2000 et dont il est question dans le chapitre 3<sup>350</sup>. Ceux-ci restaient sous tutelle du GADEB (qui allait devenir GOEDEB au début des années 1980 ; note de bas de page n° 342) mais ne travaillaient plus pour l'entreprise d'amélioration des sols ; ceux qui étaient affectés à la Ferme gouvernementale modèle 4 000 ha dépendaient officiellement du premier ministre<sup>351</sup>. Cette première phase a duré jusqu'en 1985, lorsque l'Établissement Al-Assad a été transféré à l'administration générale des fermes d'État (AGFE)<sup>352</sup>, créée cette même année, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire<sup>353</sup> (sous-chapitre IV du chapitre 3). Les institutions qui s'étaient approprié l'espace dans les années 1970 lors de la territorialisation de l'Établissement Al-Assad n'étaient donc pas toujours les mêmes que celles qui en avaient le contrôle durant son exploitation à partir des années 1980.

### *B. Un gigantisme assumé par les concepteurs des aménagements hydrauliques*

Contrairement aux cadres de la future ferme d'État qui y ont résidé pendant plusieurs années, les concepteurs et bâtisseurs de l'Établissement Al-Assad et plus généralement du Projet de l'Euphrate se représentaient l'espace essentiellement à partir de cartes, de chiffres et de grands projets à réaliser (voir également le sous-chapitre V du chapitre 1). D'après plusieurs interlocuteurs, les ingénieurs et techniciens qui planifiaient et effectuaient les travaux étaient logés à Tabqa et ne venaient sur place qu'en journée. Ils parcouraient le terrain pour effectuer des mesures (relief, eau, sol, etc.) et mener des enquêtes socio-économiques. De retour au bureau, ils faisaient des plans et surtout concevaient les aménagements hydro-agricoles et les villages-modèles. La place laissée à l'expérience sensible de l'espace qu'ils aménageaient était limitée. Leurs représentations et leurs objectifs étaient d'un autre ordre.

R. A. Hinnebusch et M. Ababsa<sup>354</sup> ont souligné le gigantisme du Projet de l'Euphrate qui visait la construction d'un barrage autorisant au lac Al-Assad une hauteur d'eau de 300 m d'altitude<sup>355</sup> (qui a ensuite été élevée à 340 m<sup>356</sup>) et une capacité de 12 milliards de mètres

<sup>350</sup> Ceci signifie d'ailleurs qu'entre 1979 et 1983, une direction générale de la ferme d'État avait déjà été mise en place alors que l'entreprise d'amélioration des sols, hors de sa tutelle, continuait les travaux d'aménagement et que les terres n'avaient pas encore été légalement confisquées. Cette période transitionnelle de transfert de compétence d'une administration à l'autre pour le contrôle de l'espace s'est donc faite avec une certaine confusion.

<sup>351</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 133

<sup>352</sup> مؤسسة العامة لمزارع الدولة

<sup>353</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria*, *op. cit.*, p. 292

<sup>354</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, pp. 218-219 et 236 ; ABABSA Myriam, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, *op. cit.*, pp. 158-159

<sup>355</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, *op. cit.*, p. 20 ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, *op. cit.*, p. 12

cube<sup>357</sup> (puis de 14 milliards<sup>358</sup>). La centrale hydroélectrique est composée de huit générateurs de 100 MW<sup>359</sup> chacun (dont la capacité a ensuite atteint 110 MW<sup>360</sup>). Cet aménagement comprend également le projet d'irriguer 640 000 ha de terre<sup>361</sup>. Les fermes d'État de plus de 20 000 ha chacune et de plusieurs milliers de travailleurs semblent également démesurées : pour M. Mazoyer et L. Roudart, une exploitation dépassant sept employés et quelques centaines d'hectares, en grandes cultures, engendre déjà des déséconomies d'échelle<sup>362</sup>.

Comme l'expriment plusieurs documents, ce gigantisme était un objectif explicite du Projet de l'Euphrate, sans pour autant d'ailleurs qu'il ait été jugé nécessaire de justifier les raisons de ce choix. On sent ainsi cette fascination pour la démesure, ce « *goût de la puissance* »<sup>363</sup>, représentatifs de ces grands projets hydrauliques perçus comme autant de « *spectacles of technoscience and engineering* »<sup>364</sup>. Les superlatifs de quantité tels que « *abundant* »<sup>365</sup>, « *vastes superficies* »<sup>366</sup>, « *grand projet* »<sup>367</sup> apparaissent à plusieurs reprises. Les chiffres continuellement annoncés dans plusieurs documents de communication, sans qu'il soit parfois réellement possible de mesurer ce qu'ils représentent, sonnent comme des performances (par exemple, les légendes des figures 30 et 35). Les photographies de grandes machines-outils (figure 30) ou même du barrage de l'Euphrate (figure 31) en plan serré permettent d'accentuer l'impression de démesure, surtout lorsque les grues en arrière-plan augmentent l'effet de hauteur car la prise de vue est en contre-plongée :

---

<sup>356</sup> Site officiel du Ministère des ressources en eau (URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=142> ; consulté le 28 août 2013)

<sup>357</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 20 ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 12

<sup>358</sup> Site officiel du Ministère des ressources en eau (URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=142> ; consulté le 28 août 2013)

<sup>359</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 20 ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 12

<sup>360</sup> Site officiel du Ministère des ressources en eau (URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=142> ; consulté le 28 août 2013)

<sup>361</sup> YOUNIS, op. cit., pp. 150-160 ; MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *Euphrates Project*, op. cit. ; Site officiel du Ministère des ressources en eau (URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=142> ; consulté le 28 août 2013). Au départ, les superficies aménagées devaient atteindre 1 040 000 ha (GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 34 ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 14) mais les caractéristiques édaphiques de certaines zones ont rapidement conduit à diminuer les superficies programmées (HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 239-240 ; BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, op. cit., pp. 171-172 ; YOUNIS, op. cit., pp. 55-65).

<sup>362</sup> MAZOYER Marcel, ROUDART Laurence, 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil, p. 549

<sup>363</sup> CORM Georges, 1993, *Nouveau désordre économique mondial. Aux racines des échecs du développement*, Paris, La découverte, p. 39

<sup>364</sup> ALLON Fiona, 2006, « Dams, Plants, Pipes and Flows : from Big Water to Everyday Water », *Reconstruction*, vol. 6, n° 3, URL : <http://reconstruction.eserver.org/063/allon.shtml>, consulté le 28 août 2013

<sup>365</sup> MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *Euphrates Project*, op. cit.

<sup>366</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 1

<sup>367</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 1



**Figure 30 : Une pelleuse en plan serré qui ne permet pas de distinguer l'environnement, les contours et la taille de l'objet<sup>368</sup>**



**Figure 31 : Le barrage de l'Euphrate en plan serré qui ne permet pas de distinguer le nombre total de conduites (il n'y en a que huit)<sup>369</sup>**

Dans cet affichage de modernité et de technicité, la puissance du fer et du feu est exaltée à de nombreuses reprises. En noir et blanc, les jeux d'ombre et de lumière permettent d'en faire ressortir la clarté. Après un plan d'une quinzaine de secondes sur la coque d'un bateau

<sup>368</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 20

<sup>369</sup> Carte postale publiée en 1979 et distribuée par le Ministère du barrage de l'Euphrate

pour le générique, le court-métrage d'Amiralay<sup>370</sup> s'ouvre par une séquence de vingt secondes sur des étincelles (figure 32). Durant toute la première partie du film montrant le chantier, le fer des tiges, des grues ou des rails quadrille de nombreuses images au point de parfois saturer le cadre et donner ainsi l'impression qu'il y en a partout (figure 32). Lorsqu'elles sont prises en contre-plongée totale, on a l'impression que ces droites métalliques s'étirent très haut dans le ciel (figure 34). Dans une communication du GADEB (figure 35), le fer d'un pylône électrique qui quadrille plus de la moitié supérieure d'une photographie semble si lourd qu'on a l'impression qu'il fait ployer les hommes qui poussent le chariot dans la partie inférieure de l'image.



**Figure 32 : Une pluie d'étincelles comme symbole de la création par le feu<sup>371</sup>**

---

<sup>370</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit.

<sup>371</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 00'30

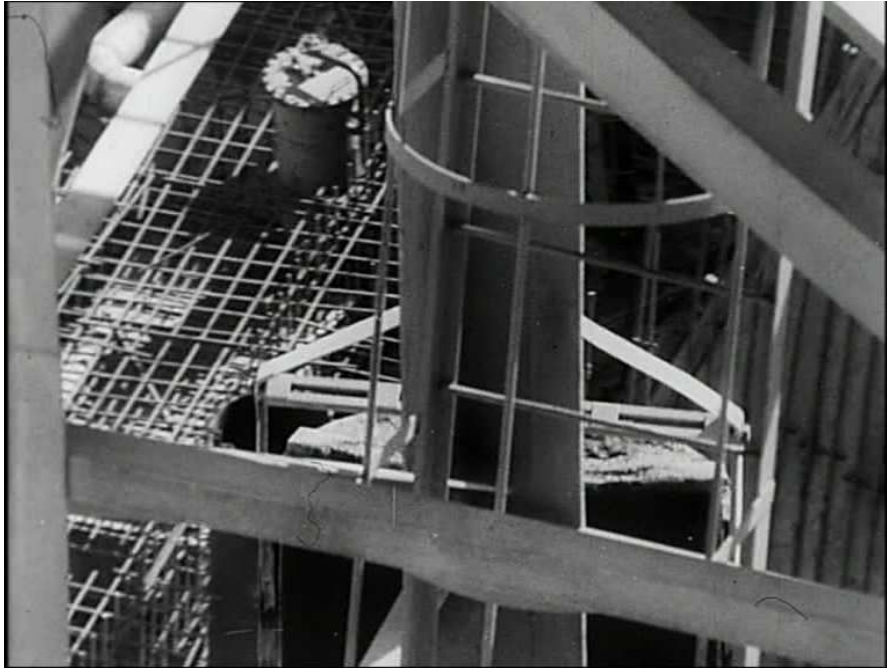


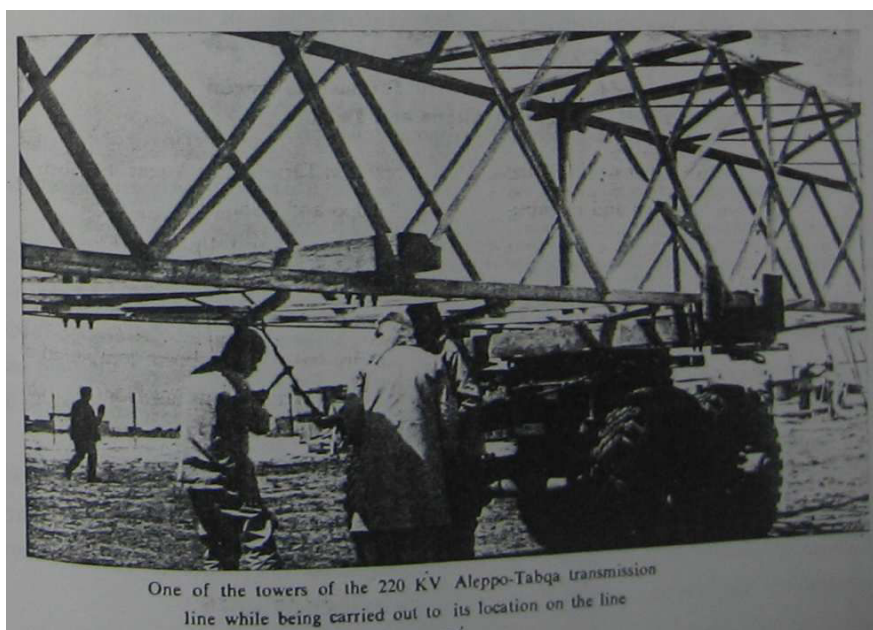
Figure 33 : L'omniprésence du fer sur tous les plans<sup>372</sup>



Figure 34 : Des plans en contre-plongée totale pour accentuer l'impression de hauteur<sup>373</sup>

<sup>372</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 2'24

<sup>373</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage*, op. cit., 3'02



**Figure 35 : Un pylône électrique qui semble faire ployer les ouvriers<sup>374</sup>**

Puissant, le projet se veut dynamique. Antoine Guiné affirmait ainsi que « *les travaux sur les chantiers se poursuivent à un rythme très accéléré ; une intense activité se déploie de la manière la plus fébrile et la ville industrielle de Tabaka, qui a surgit dans le désert sur les rives de l'Euphrate ressemble à une ruche d'abeilles* »<sup>375</sup>. Cette métaphore est appuyée par la référence constante aux 10 000 à 12 000 ouvriers<sup>376</sup> qui participent à la construction du barrage de l'Euphrate, sous-entendant ainsi que, comme le disait l'ancien premier ministre Youssef Zuaen [SIC] en 1968, « *such achievements would not have been completed without the support of vast masses* »<sup>377</sup>. Omar Amiralay<sup>378</sup> soulignait bien ce dynamisme et ce fourmillement par le montage alterné des 4'10 ouvrant son court-métrage. Comme la progression du film ne semble pas avoir été calquée sur la progression réelle des travaux et que les plans qui se succèdent sont courts<sup>379</sup>, le réalisateur donne l'impression d'un chantier aux multiples tâches mais perd en même temps le spectateur qui ne peut distinguer concrètement ce que fait chaque ouvrier. La musique rythmée et rapide, les nombreux

<sup>374</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 31

<sup>375</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, p. 2

<sup>376</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 26 ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, p. 2

<sup>377</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 4

<sup>378</sup> AMIRALAY, *Film-essai sur le barrage, op. cit.*

<sup>379</sup> Dans cette première partie, un plan dure en moyenne 3 à 4 secondes alors que cette durée s'élève à 12 secondes en moyenne dans la deuxième partie consacrée aux paysages de la région avant les travaux hydrauliques (sous-chapitre V du chapitre 1).



travelings et panoramiques verticaux, horizontaux et obliques et les inserts sur les roues et poulies en mouvement accentuent la cadence, mais également la confusion, à tel point de parfois donner parfois le tournis.

*C. Un conflit de rationalité entre les concepteurs des aménagements hydrauliques et les habitants déjà installés*

Ce gigantisme assumé par les concepteurs du Projet de l'Euphrate permet de mieux comprendre l'ampleur de la violence subie par les habitants déjà installés. Cette violence a été accentuée par l'optique rationaliste des aménageurs dont l'objectif était entre autres de construire une agriculture scientifique dans les périmètres irrigués du Projet de l'Euphrate et en particulier dans l'Établissement Al-Assad (sous-chapitre III du chapitre 3). Cette gestion rationnelle de l'espace et des êtres humains ne semblait pas pouvoir se faire sans une transformation de la société qui devait passer par une révolution agraire et une collectivisation qui a rendu le contrôle particulièrement fort. Outre la mainmise sur les ressources hydrauliques et les réseaux de distribution de l'eau, les assolements étaient également maîtrisés. Ce faisant, l'exploitation en ferme d'État privait officiellement les individus, réduits au rang d'ouvriers devant appliquer les consignes de leurs cadres, de toute capacité d'initiative (sous-chapitres IV et V du chapitre 3).

On comprend ainsi mieux le conflit de représentation et de rationalité qui a existé dès le départ entre les concepteurs du Projet de l'Euphrate et les habitants des régions aménagées. Du point de vue des premiers, on peut considérer, comme F. Conac<sup>380</sup>, que l'apport d'importants capitaux extérieurs pour construire les aménagements hydrauliques et permettre une augmentation importante des capacités de production agricole pouvait justifier un transfert de propriété : il fallait bien que « *l'État récupère en terres les plus-values créées par les travaux qu'il a entrepris* »<sup>381</sup>. En construisant une « *société nouvelle* »<sup>382</sup> performante, les concepteurs du Projet de l'Euphrate pouvaient avoir l'impression de faire œuvre utile puisqu'ils participaient à l'émancipation des habitants des régions aménagées pour qui ils avaient un certain mépris (sous-chapitre V du chapitre 1). Les objectifs macro-économiques

<sup>380</sup> CONAC Françoise, 1978, *Irrigation et développement agricole. L'exemple des pays méditerranéens et danubiens*, Paris, CEDES, pp. 186-187

<sup>381</sup> *Ibid.*, p. 186

<sup>382</sup> "المجتمع الجديد". AL-'ABD, *Khuffa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, p. 24

parmi lesquels figurait l'accroissement du revenu des habitants des régions aménagées et des productions agricoles<sup>383</sup> pouvaient servir de caution supplémentaire à leurs actions.

D'autant plus que les concepteurs des aménagements de l'Euphrate considéraient non seulement apporter le développement dans cette région qui en était apparemment dépourvue mais qu'en outre, ils voyaient dans leur mission hydraulique le réveil d'un des berceaux de l'humanité. M. Ababsa montre bien comment certains documents officiels sur l'histoire de la région de Raqqa affirment qu'à Tall Murayba, un des villages submergés par le lac Al-Assad, se trouvent les traces du « *premier village de l'humanité* »<sup>384</sup>. Elle ajoute que le Projet de l'Euphrate était associé aux civilisations mésopotamiennes dans un discours de Hafez Al-Assad prononcé en 1973 sur le barrage de Tabqa : « *le bassin de l'Euphrate fut le berceau de plusieurs civilisations anciennes qui ont accompagné les premiers pas de l'Humanité. Sur les rives de ce fleuve vécut des peuples qui jouèrent leur rôle dans le mouvement historique perpétuel, et qui ont laissé en héritage à leurs successeurs les traces de leur effort intellectuel et matériel, afin qu'ils s'en inspirent dans la voie du développement et du progrès* »<sup>385</sup>. Enfin, pour cette auteure, c'est également et surtout le renouveau des califats abbassides qui était souligné dans la rhétorique du Projet de l'Euphrate<sup>386</sup>.

Le point de vue des concepteurs du Projet de l'Euphrate et de l'Établissement Al-Assad n'était donc pas le même que celui de la population locale. Ils voyaient les aménagements de haut et de loin, avec un horizon temporel et spatial bien plus étendu que celui des habitants des régions à aménager qui, s'ils n'avaient pas voyagé, ne connaissaient que leurs villages, leurs champs et les terres de parcours. Face aux résistances de la population locale, certains ingénieurs et personnalités politiques considéraient probablement que la grande hydraulique et la collectivisation, avec leurs objectifs ambitieux, étaient comme « *une grande roue qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un* »<sup>387</sup>.

Cette distance entre les habitants de la région et les ingénieurs qui concevaient les aménagements a pu être accentuée par la distance sociale qui séparait ces deux catégories. Dans les années 1970, la massification des formations d'ingénieurs n'en était qu'à ses prémices en Syrie. Ceux qui étaient aux commandes des grands projets étaient donc, lorsqu'il ne s'agissait pas d'experts étrangers notamment soviétiques, le plus souvent issus de la

---

<sup>383</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, p. 20 ; GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 37 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 37

<sup>384</sup> ABABSA, *Idéologies et territoires, op. cit.*, p. 318

<sup>385</sup> AL-ASSAD Hafez, cité par ABABSA, *Idéologies et territoires, op. cit.*, p. 317

<sup>386</sup> ABABSA, *Idéologies et territoires, op. cit.*, p. 321

<sup>387</sup> HUGO Victor, 1856, « À Villequier », *Les contemplations*

bourgeoisie urbaine et étaient rarement originaires des régions rurales aménagées<sup>388</sup>. Le cas de Ṣubḥī Kaḥāla est emblématique. Il a été à la tête du Projet de construction du barrage de l'Euphrate à partir de 1967<sup>389</sup> et devint, à la fin de sa carrière, ministre du Barrage de l'Euphrate de 1974 et 1980<sup>390</sup>. Il est issu d'une famille commerçante et a grandi à Damas avant de partir en Turquie et aux États-Unis dans les années 1920 pour suivre une formation d'ingénieur civil. Ce n'est que dans les années 1960 qu'il a été affecté au Projet de l'Euphrate, après avoir passé la majeure partie de sa carrière dans les travaux publics urbains à Amman, puis à Damas lorsque la France se retira de la Syrie<sup>391</sup>. D'après un site d'informations émirati présentant une quinzaine de « *chevaliers de l'économie syrienne* » ayant exercé depuis le début du vingtième siècle à nos jours, Ṣubḥī Kaḥāla aurait dit lorsqu'il était ministre du barrage de l'Euphrate : « *Parmi les 13 000 ouvriers qui travaillent sur le barrage de l'Euphrate, l'un d'entre eux s'appelle Ṣubḥī Kaḥāla* »<sup>392</sup>, affichant un esprit de corps et un sentiment d'appartenance fort au groupe formé par les travailleurs du Projet de l'Euphrate. Néanmoins, il n'est pas sûr que cet ingénieur profondément nationaliste et animé d'un grand sens du service de l'État<sup>393</sup> éprouvait la même fraternité pour ceux qui résidaient dans les régions à aménager.

Encouragés par un régime politique autoritaire et arrivant avec des moyens techniques et financiers considérables, les concepteurs du Projet de l'Euphrate et de l'Établissement Al-Assad semblent donc n'avoir pas toujours pris en compte le point de vue des habitants qu'ils prétendaient développer. Ils ont réalisé des enquêtes dans les périmètres à irriguer<sup>394</sup>, mais elles ne concernaient que les caractéristiques socio-économiques et démographiques et jamais l'organisation sociale ou l'opinion des personnes interrogées<sup>395</sup>. De même, outre la

<sup>388</sup> LONGUENESSE, *Professions et société*, op. cit., p. 91

<sup>389</sup> *Ibid.*, p. 77

<sup>390</sup> Site officiel du Ministère des ressources en eau (URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=71> ; consulté le 28 août 2013)

<sup>391</sup> LONGUENESSE, *Professions et société*, op. cit., p. 75-77

<sup>392</sup> « 'idha 'amala fī sad al-furāt 13 'alif 'āmil, wāḥid min haw'ulā'i 'ismuhu Ṣubḥī Kaḥāla » (Al-'iqtisādī, 2011, « Fursān al-'iqtisād al-sūrī waqāda marāḥilihi, 'abraz masu'ulan iqtisādīan fī sūrā », Site internet Al-'iqtisādī, URL : [al-iqtisadi.com/](http://al-iqtisadi.com/) /فرسان-الاقتصاد-السوري-وقادة-مراحلهمأ, consulté le 18 novembre 2013).

<sup>393</sup> Il insistait à plusieurs reprises dans une interview parue en 1980 dans la revue *L'ingénieur arabe* sur l'importance que revêtait pour lui la Syrie et son choix de revenir à Damas et s'engager au service de l'État en 1947 après que le pays avait été débarrassé de la tutelle du mandat français (LONGUENESSE, *Professions et société*, op. cit., pp. 75-77).

<sup>394</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., Annexe I (Family survey sheet)

<sup>395</sup> E. W. Coward Jr. donne trois raisons expliquant le manque d'envergure des enquêtes socio-économiques réalisées lors de la conception de grands périmètres irrigués : elles sont conçues et menées par des économistes qui recherchent surtout des caractéristiques sociales des individus mais sans chercher à comprendre comment la société s'organise ; elles doivent pouvoir être effectuées rapidement afin ne pas déborder du cadre temporel des études de faisabilité ; la méthode du sondage, qui est le plus couramment utilisée, conduit le plus souvent à ne pratiquer que le volet socio-économique de l'enquête (COWARD JR. E. Walter, 1998, « La planification du

collectivisation qui est une négation des appropriations antérieures de l'espace, l'Établissement Al-Assad a été réalisé sans égard pour les villages déjà construits, comme si ceux-ci n'existaient pas, à tel point qu'aucune route goudronnée n'y menait et que certains ont été détruits (figure 29). Le bouleversement des paysages provoqué par la construction de canaux, l'aplanissement des sols et la restructuration des parcelles, effaçant les anciennes traces de l'occupation de l'espace, est de la même façon révélateur d'une volonté de faire table-rase du passé. Les cartes elles-mêmes, dont l'une est affichée en grand format dans le bureau de la direction générale de l'Établissement Al-Assad, ont été un moyen de gommer sur le papier les anciennes parcelles, les villages détruits et même parfois ceux qui existaient encore, c'est-à-dire « *the scars, the abnormalities, through with the violence could still be traced* »<sup>396</sup>. Ce faisant, l'éventuel attachement affectif des habitants pour certaines de ces traces du passé qui disparaissaient ne semble à aucun moment avoir été pris en compte, de même que la violence que pouvaient avoir causé tous ces bouleversements. Les territoires (villages, cantons, etc.) qui préexistaient à la mise en place des périmètres irrigués étaient également niés puisque les contours de ces derniers ne suivaient pas les frontières administratives dessinées auparavant (sous-chapitre I du chapitre 1).

Ainsi, les fermes d'État semblent hors-sol, ignorant les spatialités des habitants précédemment installés. Cette approche caractérisée par l'absence de concertation et la prise de contrôle de l'espace correspond bien à l'esprit colonial qui caractérise de nombreux grands projets hydrauliques<sup>397</sup>. B. Ghalioun, un universitaire syrien aujourd'hui opposant déclaré à Bachar Al-Assad, décrivait ainsi il y a une vingtaine d'années dans un ouvrage très critique sur les régimes arabes autoritaires ce sentiment de raz-de-marée vécu par la population face aux grands projets étatiques : « *À chaque tentative de redressement et de modernisation, l'État agit sur la société, et avec son mandat, comme un rouleau compresseur, détruisant des*

---

changement technique et social dans les zones irriguées », in CERNEA Michel M., *La dimension humaine dans les projets de développement. Les variables sociologiques et culturelles*, Paris, Karthala, pp. 67-69).

<sup>396</sup> MITCHELL Timothy, 2002, *Rule of Experts. Egypt, Techno-politics, modernity*, Los Angeles, Berkeley, p. 91

<sup>397</sup> Voir par exemple : MARIÉ Michel, 1987, « Présence du territoire : le cas d'un grand équipement hydraulique », *Cahiers / groupe*, n° 7, pp. 79-82 ; ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., p. 510 ; LINTON Jamie, 2010, *What is Water. The history of a Modern Abstraction*, Vancouver, UBC Press, pp. 58-62 ; KUPER Marcel, 2011, « Des destins croisés : regards sur 30 ans de recherches en grande hydraulique », *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 1-2, URL : <http://www.jle.com/e-docs/00/04/66/86/article.phtml>, consulté le 30 août 2013 ; BOELEN Rutgerd, POST UITERWEER, Nynke C., 2013, « Hydraulic Heroes : the ironies of utopian hydraulism and its politics of autonomy in the Guadalhorca Valley, Spain », *Journal of Historical Geography*, n° 41, pp. 50-51

*équilibres anciens, introduisant de nouveaux rapports ou objets, brisant des affinités ou établissant des parentés inconnues* »<sup>398</sup>.

#### *D. La grande hydraulique : instrument et résultat d'un processus de construction étatique*

Même si cela a pu être masqué par la mise en avant du caractère rationnel des aménagements, la prise de contrôle de l'espace dans l'Établissement Al-Assad et le Projet de l'Euphrate s'inscrivait dans un processus politique de construction étatique. Pour F. Molle, P. P. Molinga et P. Wester, « *it is evident that water development by state water bureaucracies can play an important role in state formation and the centralisation of power, both in the distant and recent past* »<sup>399</sup>. Ces derniers auteurs ajoutent néanmoins à la fin de leur article : « *Instead of evolutionary schemes of paradigm succession, a framework that looks at the reasons for dominance among competing paradigms seems to be closer to contemporary reality* »<sup>400</sup>. Dans le projet de l'Euphrate, les enjeux concernaient la taille des aménagements, mais également l'origine des financements (publique ou privée) et les modes d'exploitation (des petites exploitations familiales ou des grandes fermes privées ou publiques).

D'après É. Picard, l'État syrien a été « *constitué en 1920 par la puissance mandataire, sous une forme plurielle, et (...) ne prit ses contours définitifs qu'à la fin des années 1930, à la veille de son indépendance* »<sup>401</sup>. À cette époque, l'irrigation était assez peu développée sur

<sup>398</sup> GHALIOUN Burhan, 1991, *Le malaise arabe : l'État contre la nation*, Paris, La découverte, p. 63

<sup>399</sup> MOLLE et al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 329

<sup>400</sup> *Ibid.*, p. 344

<sup>401</sup> PICARD Élisabeth, 2004, « Stéphane Walter, La construction nationale syrienne. Légitimation de la nature communautaire du pouvoir par les discours historiques, Paris, CNRS éditions, 2002, 400 p. », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 103-104, URL : <http://remmm.revues.org/2417>, consulté le 29 août 2009. C'est également l'avis de A. Raymond : « *Sous l'égide de la France, la Syrie et le Liban connurent un régime de transition qui les fit passer de l'état de vilayets ottomans à celui d'états [SIC] modernes* » (RAYMOND André, 1980, « La Syrie, du royaume arabe à l'indépendance (1914-1946) », in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS, p. 83). Il n'est pas ici question de discuter d'une date exacte pour fixer les prémices de l'État moderne syrien. Il est néanmoins nécessaire de mentionner que pour d'autres auteurs, par exemple R. A. Hinnebusch, l'État syrien trouve ses origines dans le coup d'État ba'athiste de 1963 (HINNEBUSCH, *Authoritarian Power and State Formation*, pp. 8-16). Néanmoins, R. A. Hinnebusch semble dans son analyse confondre État et régime (*Ibid.*, p. 3). Pourtant, d'après Y. Déloye, l'État a une existence plus structurelle et une historicité plus profonde que le régime qui est conjoncturel et qui correspond principalement aux modalités de répartition du pouvoir (commentaire en tant que président du jury de la thèse RUIZ DE ELVIRA Laura, 2013, *Associations de bienfaisance et ingénierie politique dans la Syrie de Bachar Al-Assad : Émergence d'une société civile et retrait de l'État ?*, Thèse de science politique à l'EHESS). Je prends ici le parti de considérer que l'arrivée du Ba'ath marque l'émergence d'un nouveau régime en Syrie : elle correspond à une prise de pouvoir par de nouveaux groupes et individus qui a débouché sur une nouvelle manière d'organiser « *les pouvoirs publics, c'est-à-dire leur mode désignation, leurs compétences respectives et les règles juridiques et politiques qui gouvernent leurs rapports* » (HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNHAUM Pierre, BRAUD Philippe, 2010, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, p. 259 pour la définition « Régime »). En revanche, l'État syrien semble bien trouver ses origines dans le mandat français, au moins pour ses frontières et une partie de sa structure administrative

l'Euphrate et pas mécanisée (sous-chapitre III du chapitre 1). Quelques réflexions sur une exploitation hydraulique éventuelle avaient été lancées par les autorités mandataires : en 1927 par exemple, « *la régie des Études Hydrauliques, relevant du Haut-Commissariat Français, recommandait la création d'un barrage, près du village de Youssef Pacha, sur les frontières turques* »<sup>402</sup> ; au début des années 1940, Mazloum, qui allait devenir « *en 1948-58 (...) Directeur général des Irrigations et des Forces hydrauliques* »<sup>403</sup> de Syrie, a effectué une étude pour localiser d'éventuels sites où installer des barrages sur l'Euphrate<sup>404</sup>. Mais ces réflexions en sont restées à l'état de projet : même si les aménagements proposés étaient modestes<sup>405</sup>, les frais à engager semblaient trop importants<sup>406</sup>. Contrairement à l'Égypte, les Indes ou le Soudan français où des grands aménagements hydrauliques avaient été financés par les métropoles coloniales<sup>407</sup>, c'est « *l'absence générale de moyens qui caractérise la politique française au Levant* »<sup>408</sup>. En outre, comme le dit F. Métral, les priorités étaient ailleurs : « *l'époque du mandat français fut surtout celle du cadastrage des terres, du remembrement, des études préalables, et de la mise en place de services techniques dans l'administration. (...) Les réalisations dans le domaine de l'hydraulique concernèrent l'équipement des villes, la réfection de barrages permettant de produire de l'énergie électrique et la modernisation ou l'extension de divers réseaux d'irrigation traditionnels* »<sup>409</sup>.

L'indépendance de la Syrie en 1946 constitue une nouvelle marche dans la maîtrise politique croissante de la technique et de la science. La première école d'ingénieurs a justement ouvert ses portes à Alep cette année 1946 alors qu'auparavant, les ingénieurs

---

(notamment les services techniques comme l'administration du cadastre) : « *La notion d'État implique (...) aussi bien la maîtrise complète du territoire que la mise en œuvre d'une bureaucratie différenciée des autres formes sociales, animée par des fonctionnaires recrutés de manière méritocratique à travers un système scolaire public, des écoles de formation des agents de l'État, une laïcité minimale renforçant la séparation de l'espace étatique et de l'espace religieux, un droit public protecteur des frontières de l'État, une conception forte de la citoyenneté rattachant directement les citoyens à l'État et limitant l'emprise des groupes et des communautés intermédiaires, se marquant aussi par une quasi-fusion entre la nationalité et la citoyenneté lorsqu'on se trouve en présence d'un État-nation* » (HERMET et al., *op. cit.*, p. 110). On peut néanmoins concéder que l'arrivée du Ba'th au pouvoir marque bien une étape dans un processus plus ancien de formation étatique (voir également RABO, *Change on the Euphrates*, *op. cit.*, pp. 37-38).

<sup>402</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, *op. cit.*, p. 3

<sup>403</sup> PARDÉ Maurice, 1965, « Nécrologie : Sur un hydrologue disparu de haute distinction : Subhi Mazloum », *Annales de géographie*, vol. 74, n° 404, p. 447

<sup>404</sup> MOUSSLY Nazim, 1951, *Le problème de l'eau en Syrie*, Lyon, Bosc frères, p. 219 ; Voir également MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 113

<sup>405</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, *op. cit.*, p. 3

<sup>406</sup> MOUSSLY, *op. cit.*, p. 219

<sup>407</sup> MOLLE et al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 329

<sup>408</sup> GEYER Bernard, PASCUAL Jean-Paul, VELUD Christian, 1995, *Une mission de reconnaissance sur l'Euphrate en 1922. Deuxième partie : les textes. Enjeux économiques, politiques et militaires*, Damas, Institut français de Damas, p. 10

<sup>409</sup> MÉTRAL Françoise, 1990, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement rural en Syrie », in LONGUENESSE Elisabeth (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, p. 233

syriens devaient se rendre pour leur formation à Istanbul, au Caire, à Beyrouth ou, plus rarement, en Europe<sup>410</sup>. Les réflexions sur les grands projets hydrauliques se sont poursuivies mais avec des concrétisations aussi limitées que précédemment. Dès 1947, une nouvelle étude est commandée par l'État syrien à l'entreprise Sir Alexandre Gibb's and Co pour évaluer les possibilités d'approvisionnement de la ville d'Alep en eau potable, d'irrigation d'une centaine de milliers d'hectares et de la création d'une usine hydro-électrique<sup>411</sup>. Mais le projet a finalement rapidement été abandonné. À cette époque, c'est l'irrigation privée à partir de motopompes qui s'était développée sur les rives de l'Euphrate<sup>412</sup>. Ce mode d'exploitation profitait essentiellement aux élites au pouvoir<sup>413</sup> et celles-ci n'avaient aucun intérêt à lancer des investissements publics puisqu'elles pouvaient prendre le contrôle du fleuve grâce à leurs financements privés. D'autant plus que les difficultés budgétaires importantes<sup>414</sup> et la succession de coups d'État entre 1946 et 1958<sup>415</sup> n'étaient probablement pas propices au lancement de grands investissements publics dont la programmation nécessite de nombreuses années. D'après R. A. Hinnebusch, au milieu des années 1950, sur les 550 000 ha irrigués dans le pays, seulement 48 000 étaient des projets gouvernementaux<sup>416</sup>.

La fin des années 1950 lors de l'Union Socialiste Arabe avec l'Égypte et surtout les années 1960 ont marqué une nouvelle étape dans la consolidation de l'État syrien<sup>417</sup> dont le parti au pouvoir à partir de 1963, le Ba'ath, ne devait plus quitter la direction des affaires du pays jusqu'à aujourd'hui. Ces changements ont constitué un tournant majeur pour l'économie politique de la Syrie dans la mesure où les anciennes élites urbaines et rurales ont été remplacées à la tête de l'État par des classes paysannes moyennes<sup>418</sup>. Dans ce pays où 60 % environ de la population était rurale dans les années 1960<sup>419</sup>, la politique menée à l'égard de la

<sup>410</sup> LONGUENNESSE Élisabeth, 1991, « Ingénieurs et développement au Proche-Orient : Liban, Syrie, Jordanie », *Sociétés contemporaines*, n° 6, pp. 23-24

<sup>411</sup> ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., p. 156 ; MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », op. cit., p. 113

<sup>412</sup> ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., p. 156 ; RABO, *Change on the Euphrates*, op. cit., pp. 29-30

<sup>413</sup> RABO, *Change on the Euphrates*, op. cit., p. 29 ; KHALAF, « Cheikhs, paysans et membres du parti Ba'ath », op. cit., pp. 183-184

<sup>414</sup> YOUNIS, op. cit., pp. 66-67

<sup>415</sup> PICARD Élisabeth, 1980, « La Syrie de 1946 à 1979 », in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 144-157

<sup>416</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria*, op. cit., p. 215

<sup>417</sup> DROZ-VINCENT Philippe, 2004, *Moyen-Orient : Pouvoirs autoritaires et sociétés bloquées*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 148-156

<sup>418</sup> HINNEBUSCH, *Authoritarian Power and State Formation*, op. cit., pp. 121-122 ; BATTATU, op. cit., pp. 145-155

<sup>419</sup> SANLAVILLE Paul, MÉTRAL Jean, 1979, « L'eau, la terre et les hommes dans les campagnes syriennes », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 54, n° 3, p. 236

campagne est alors devenue particulièrement interventionniste : outre les lois de réforme agraire (sous-chapitre III du chapitre 1), des grands projets hydrauliques ont été menés, dans le Ghab sur l'Oronte<sup>420</sup>, mais surtout sur l'Euphrate. Ce faisant, concomitamment à la construction de ces grands aménagements, la formation des ingénieurs s'est considérablement développée. Une seconde école a été créée à Damas en 1961, et dans les années 1970 des facultés de génie de différentes spécialités ont été implantées dans des universités de province, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre de diplômés<sup>421</sup>.

Dans une optique réformatrice, les grands investissements publics comme le Projet de l'Euphrate devaient servir d'alternative aux initiatives privées de pompage. Celles-ci étaient alors considérées comme prédatrices pour les ressources hydrauliques et vectrices d'inégalités socio-économiques. Antoine Guiné écrivait ainsi : « *De son côté, le secteur privé avec ses moteurs et ses pompes a épuisé les eaux souterraines se trouvant dans les principaux bassins de Syrie* »<sup>422</sup>. J. Hannoyer expliquait quant à lui : « *L'eau était amenée à partir de motopompes installées sur l'Euphrate et l'irriguait en quantité sans qu'aucune installation de drainage ne fût aménagée (...). La bourgeoisie agraire et marchande essentiellement citadine, qui tira une partie importante de son pouvoir de cette spéculation intensive sur l'agriculture préparait ainsi sa propre chute en révélant les limites de son souci du bien public* »<sup>423</sup>. R. A. Hinnebusch reprend également à plusieurs reprises les effets pervers liés aux pompages privés sur l'Euphrate : une salinisation importante liée à l'absence de drainage et une augmentation trop limitée des superficies irriguées par manque de capitaux<sup>424</sup>. Cette rhétorique qui stigmatisait les pompages privés des nappes ou des fleuves étaient donc adoptée aussi bien par des chercheurs en sciences humaines et sociales que dans les communications des agences hydrauliques syriennes ; elle est révélatrice du consensus qui existait à l'époque sur l'opportunité de l'origine publique des investissements dans les grands aménagements hydrauliques<sup>425</sup>. J. Hannoyer expliquait ainsi à propos du Projet de l'Euphrate : « *Partisans et*

<sup>420</sup> MÉTRAL, « État et paysans dans le Ghab en Syrie », *op. cit.* ; MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement rural », *op. cit.* ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'hist Syria*, *op. cit.*, pp. 222-232.

<sup>421</sup> LONGUENNESSE, « Ingénieurs et développement au Proche-Orient », *op. cit.*, p. 24

<sup>422</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, *op. cit.*, p. 19

<sup>423</sup> HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*, p. 25

<sup>424</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'hist Syria*, *op. cit.*, pp. 214-218.

<sup>425</sup> Pour F. Molle, ce type de récits, « *qui établissent implicitement une causalité entre un impact environnemental ou un comportement d'une part, et un état du monde d'autre part* », est souvent adopté pour influencer un débat sur l'opportunité d'une technique hydraulique (MOLLE François, 2012, « La gestion de l'eau et les apports d'une approche par la *political ecology* », in GAUTIER Denis, BENJAMINSEN Tor A., *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, éditions Quae, p. 233).



*détracteurs s'accordent sur l'intérêt national de l'entreprise. Les uns et les autres adhèrent à l'objectif de développement qu'elle vise »<sup>426</sup>.*

En revanche, la taille des aménagements a été l'occasion de plus de débats parmi les chercheurs et chez certains cadres politiques, même si ceux-ci restaient limités. M. Younis par exemple, membre du parti Ba'ath<sup>427</sup>, a beaucoup critiqué dans sa thèse de doctorat le choix d'effectuer un seul barrage gigantesque<sup>428</sup>, de même que des chercheurs tels que R. A. Hinnebusch, H. Meliczezek ou R. Maury<sup>429</sup> : pour eux, plusieurs petits barrages auraient été plus pertinents. Mais les bénéfices politiques auraient été moindres et c'est notamment cette logique qui semble avoir prévalu. Au-delà de la fascination des concepteurs du Projet de l'Euphrate pour le gigantisme, un aménagement spectaculaire permettait d'augmenter le prestige de l'État en formation, ce que n'auraient pas permis une multitude de petits barrages<sup>430</sup>. En outre, un des buts politiques principaux du Projet de l'Euphrate, au-delà du développement économique du pays, était d'incorporer les individus à la structure du pouvoir<sup>431</sup>. Des périmètres irrigués modestes et des petits barrages auraient nécessité pour leur gestion une structure administrative éclatée et une certaine indépendance des agences publiques compétentes. Au contraire, la construction de quelques grosses infrastructures permettait une concentration des sources de contrôle de la terre et de l'eau : dans l'Établissement Al-Assad, par exemple, une seule station de pompage permet d'irriguer une vingtaine de milliers d'hectares. Ce modèle qui appelait une centralisation administrative poussée devait donc mieux correspondre aux intérêts du pouvoir en place et à sa volonté de construire un État fondé sur le contrôle de l'espace et des hommes<sup>432</sup>.

---

<sup>426</sup> HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*, pp. 34-35. MOLLE, *et al.*, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 332 expliquent qu'en général, dans les agences hydrauliques, « *the most disputed issues was whether irrigation development was to be supported by the government and public investment or though private investment* ». Ce débat a existé plus tard en Syrie à partir de la fin des années 1970 (section III.C du chapitre 4). Mais dans les années 1960, les rapports de force politique étaient tels qu'il semble avoir été évident pour tous que c'était au secteur public de se charger de la mission hydraulique.

<sup>427</sup> Source qui doit rester anonyme.

<sup>428</sup> YOUNIS, *op. cit.*, pp. 77-81

<sup>429</sup> MAURY René-Georges, 1983, « Alcune riserve sui grandi progetti irrigui nei bacini dell'Euphrate e del Tigri in Turchi e in Siria », in SANTORO LEZZI Cecilia, *Ricostruire l'agricoltura per ricostruire l'ambiente*, atti del III Convegno su la salvaguardia dell'ambiente nel Mezzogiorno, Lecce 7-8-9 ottobre 1982, Lecce, Congedo, pp. 439-454 ; MELICZEK Hans, 1987, « Colonisation rurale dans le bassin de l'Euphrate (Syrie) », in FAO, *Réforme agraire. Colonisation et coopératives agricoles*, Rome, FAO, p. 140 ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria*, *op. cit.*, pp. 219-220

<sup>430</sup> YOUNIS, *op. cit.*, pp. 77-81

<sup>431</sup> HANNOYER, *Campagne et pouvoir en Syrie*, *op. cit.*, pp. 304-330 ; HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*, p. 35 ; ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, *op. cit.*, pp. 155-213

<sup>432</sup> C'est également l'hypothèse de J. Hannoyer qui décrivait les différences de vue entre le GERSAR (Groupement d'études et de réalisations des sociétés d'aménagement régional ; société française de consultance

C'est surtout sur le mode d'exploitation à adopter dans le Projet de l'Euphrate que les tergiversations ont été les plus vives. L'approche initiale était de redistribuer des lots à chaque famille nucléaire et de les exploiter au sein de coopératives de production, une petite partie pouvant éventuellement être laissée aux paysans pour des cultures maraîchères domestiques<sup>433</sup>. Ce choix permettait d'éviter que les investissements publics profitent à des grands propriétaires terriens sans pour autant devoir confisquer l'ensemble des droits fonciers et donc de respecter l'idéologie essentiellement réformiste et redistributive qui a prévalu dans la politique agraire du parti Ba'ath<sup>434</sup>.

Néanmoins, plusieurs facteurs ont conduit les concepteurs du Projet de l'Euphrate à exploiter les premiers périmètres irrigués (le Projet-Pilote et l'Établissement Al-Assad) en grandes fermes d'État de plusieurs milliers d'hectares. Tout d'abord, on ne peut complètement négliger l'idéologie. C'est la branche considérée comme « radicale »<sup>435</sup> qui était au pouvoir lorsque la conception et la construction des aménagements hydrauliques débutaient sur l'Euphrate. À la tête de l'État entre 1966 et 1970, cette branche semble avoir encouragé la création de quelques fermes d'État dans toute la Syrie<sup>436</sup>. Ce n'est cependant pas le facteur principal. Dès 1966, « *les régimes baasistes (...) apparaissent [déjà] clairement comme des pouvoirs exercés sans autre base ni objectif que le groupe gouvernant lui-même et ses intérêts* »<sup>437</sup>. Les concepteurs du Projet de l'Euphrate ne faisaient pas confiance aux habitants des périmètres irrigués, majoritairement contre les collectivisations, pour exploiter correctement des coopératives de production. Ils voyaient donc dans les grandes fermes d'État des structures intermédiaires permettant d'éduquer et de contrôler la population locale avant que celle-ci puisse plus tard éventuellement adopter le modèle idéal de la coopérative de

---

notamment en aménagements hydrauliques) et le GADEB sur la structure des canaux primaires d'amenée de l'eau pour la réhabilitation des périmètres de la moyenne-vallée de l'Euphrate : les premiers optaient plutôt pour un système avec une prise par village afin de respecter la structure hydraulique originelle ; au contraire, le GADEB désirait réduire au maximum le nombre de prise d'eau. J. Hannoyer interprète le choix de l'agence hydraulique syrienne comme une façon pour l'État de garder le contrôle de l'eau : « *le monopole du contrôle de l'eau par l'État lui donnerait les moyens d'une mise en ordre de la société rurale* » (HANNOYER Jean, 1982, *Campagne et pouvoir en Syrie : essai d'histoire socio-économique sur la région de Deir-Ez-Zor*, Thèse de sociologie à l'EHESS, p. 321).

<sup>433</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, *op. cit.*, pp. 48-49 ; <sup>433</sup> GATTINARA, *op. cit.*, p. 73 ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria*, *op. cit.*, p. 244

<sup>434</sup> CARRÉ, *op. cit.*, p. 62 ; BATTATU, *op. cit.*, pp. 162-170 ; HINNEBUSCH Raymond A., 2001, « The Ba'ath's Agrarian Revolution (1963-200) », in HINNEBUSCH Raymond A. (dir.), *Agriculture and Reform in Syria*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria, pp. 9-11. Les terres aménagées dans le Ghab sur l'Oronte ont d'ailleurs été alloties et redistribuées à des familles nucléaires (MÉTRAL, « État et paysans dans le Ghab », *op. cit.*, pp. 48-49)

<sup>435</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria*, *op. cit.*, p. 39

<sup>436</sup> La majorité des rares fermes d'État situées hors du Projet de l'Euphrate avaient été mises en place sous leur mandature (GUINÉ Antoine, 1971, « Les fermes d'État en Syrie », *Syrie et Monde Arabe*, n° 204, pp. 24-27)

<sup>437</sup> CARRÉ, *op. cit.*, p. 48

production lorsqu'elle eut été prête<sup>438</sup>. Cette approche s'est poursuivie durant la première moitié des années 1970, même si Hafez Al-Assad avait déjà pris le pouvoir et lancé le « *Mouvement rectificatif* »<sup>439</sup>. C'est pourquoi le Projet Pilote et l'Établissement Al-Assad, dont l'exploitation avait respectivement démarré en 1973 et 1979, sont restés des fermes d'État jusqu'à leur liquidation en 2000.

#### *E. Un contexte international favorable à ce type de grands projets*

Au-delà des enjeux proprement internes à la Syrie, le Projet de l'Euphrate, par sa taille, son esprit et sa place dans le développement du pays, était représentatif de son époque. Comme J. Linton l'a montré, la constitution d'une représentation moderne de l'eau, faisant de cet élément une ressource quantifiable et donc exploitable de façon rationnelle, ne date que du début du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>440</sup>. Il ajoutait : « *The centralization and concentration of state control over water in the twentieth century was evident in all parts of the world, including regimes as diverse as the United States, post-colonial India, and the former Soviet Union* »<sup>441</sup>. Durant les années 1950-60, dans le contexte de la décolonisation, la grande hydraulique a permis grâce à des travaux présentés comme modernisateurs de légitimer les régimes naissants<sup>442</sup>.

Cette logique a été particulièrement vraie dans le sud et l'est de la Méditerranée où des grands projets hydrauliques visant à irriguer des périmètres de plusieurs milliers d'hectares ont été financés par les États dans les années 1960 et 1970<sup>443</sup>. On peut se demander dans quelles mesures outre le contexte international de l'époque favorable à la grande hydraulique, l'environnement physique n'a pas joué un rôle particulier dans cette région, notamment quant à la place importante de l'irrigation dans ces projets. Le climat y est méditerranéen et sa « *dégradation (...) s'effectue avec la continentalité vers l'est, vers l'aridité au sud et vers*

<sup>438</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'hist Syria*, op. cit., p. 244

<sup>439</sup> Le Mouvement rectificatif est une politique adoptée par Hafez Al-Assad lors de son arrivée au pouvoir. Il s'agissait de rompre avec l'idéologie socialiste de l'aile radicale du Ba'th qui avait été aux affaires entre 1966 et 1970 et de pratiquer une politique « d'ouverture » envers les capitaux privés, sans pour autant abandonner officiellement le soutien envers un secteur étatique fort ni libéraliser la vie politique du pays (PICARD Élisabeth, 1979, « Ouverture économique et renforcement militaire en Syrie », *Oriente moderno*, vol. 59, n° 7-12, pp. 663-676)

<sup>440</sup> LINTON, *What Is Water*, op. cit., pp. 150-153

<sup>441</sup> LINTON, *What is Water*, op. cit., pp. 52-53

<sup>442</sup> MOLLE et al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », op. cit., p. 335

<sup>443</sup> Sur le Maroc PASCON : « De l'eau du ciel à l'eau de l'État », op. cit. Sur les trois pays du Maghreb PÉRENNES Jean-Jacques, 1993, *L'eau et les hommes au Maghreb. Contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris Karthala, pp. 321-415. Sur l'Égypte, LAVERGNE Marc, 1981, « L'agriculture égyptienne dix ans après l'achèvement du haut-barrage d'Assouan », in COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-233. Sur Israël : LIPCHIN Clive, 2007, « Water, Agriculture and Zionism : Exploring the Interface between Policy and Ideology », in LIPCHIN Clive, PALLANT Eric, SARANGA Danielle, AMSTER Allyson, *Integrated Water Resources Management and Security in the Middle-East*, Berlin, Springer, pp. 251-267.

*l'intérieur en relation avec l'orographie* »<sup>444</sup>. Les amplitudes thermiques diurnes et annuelles sont importantes et ont tendance à s'accroître « *de la côte vers l'intérieur. (...) La lame d'eau précipitée est médiocre (...). Elle se réduit régulièrement en direction du tropique, et sur le continent. (...) Ces précipitations surviennent surtout pendant la saison fraîche* »<sup>445</sup>. Les étés sont secs et « *l'insolation est presque toujours généreuse* »<sup>446</sup>. Ces conditions sont propices pour pratiquer des cultures d'hiver pluviales avec irrigation éventuelle de complément (comme le blé, l'orge, les lentilles, etc.) et arroser ensuite abondamment des cultures d'été consommatrices en eau et nécessitant de longues périodes d'ensoleillement (comme le coton, le maïs, etc.). Certes les modes d'exploitation des grands périmètres irrigués construits dans les années 1970 étaient différents d'un pays à l'autre. Mais on ne peut manquer de remarquer des problématiques environnementales similaires auxquelles chaque État a eu des réponses voisines quelques années après avoir pris leur indépendance<sup>447</sup>.

Dans le cadre de la guerre froide, les États devaient choisir leur camp s'ils souhaitaient obtenir un financement extérieur pour leurs grands projets hydrauliques. La Syrie ba'athiste avait obtenu le soutien de l'URSS à partir de la fin des années 1950 et des années 1960. L'Union soviétique cherchait à s'allier certains pays arabes pour s'ouvrir un accès au pétrole du Moyen-Orient et aux routes maritimes de l'est de la mer Méditerranée<sup>448</sup>. La Syrie, comme l'Égypte, s'était tournée vers le bloc de l'est après la crise de Suez en 1956 et la consommation de la rupture avec les anciennes puissances coloniales<sup>449</sup>.

De cette rencontre d'intérêts convergents est née la collaboration entre l'URSS et la Syrie pour le financement du Projet de l'Euphrate. Un protocole, signé le 22 avril 1966, fixait les termes de la coopération entre l'Union Soviétique et la République Arabe Syrienne pour la construction du barrage de Tabqa<sup>450</sup> : la première offrait à la seconde un prêt à taux avantageux et s'engageait à former les cadres et techniciens syriens tandis que la seconde

---

<sup>444</sup> GODARD Alain, TABEAUD Martine, 2004, *Les climats. Mécanismes, variabilité, répartition*, Paris, Armand Colin, p. 191

<sup>445</sup> *Ibid.*, p. 188

<sup>446</sup> *Ibid.*, p. 189

<sup>447</sup> Il ne s'agit évidemment pas ici de confirmer l'hypothèse de Karl Wittfogel selon laquelle les zones arides ont des caractéristiques propices au développement de régimes despotiques qui instaurent « *des méthodes hydrauliques de contrôle social* » (WITTFOGEL Karl, 1977 (1ère éd.1964), *Le despotisme oriental*, Paris, Les éditions de minuit, pp. 25-26). En effet, l'autoritarisme qui est un trait spécifique des pays du Moyen-Orient et du Monde arabe (BOZARSLAN Hamit, 2011, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La découverte, pp. 54-58) est lié à de nombreux facteurs parmi lesquels les conditions climatiques jouent probablement un rôle négligeable, sinon nul.

<sup>448</sup> RAMET Sabrina Petra, 1990, *The Soviet-Syrian Relationship since 1955 : a troubled alliance*, Boulder, Westview, pp. 3-4

<sup>449</sup> CORM Georges, 2007, *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, La Découverte, pp. 267-278

<sup>450</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, pp. 9-13

devait s'approvisionner en machines et en matériaux auprès des entreprises du bloc de l'est. De même, la construction de l'Établissement Al-Assad était le résultat d'accords signés entre les gouvernements syriens et soviétiques en septembre 1971 (pour la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha))<sup>451</sup> et en juillet 1972 (pour la Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest)<sup>452</sup>.

Pour G. Corm, « *la construction de barrages géants [en Égypte et en Syrie] avec l'aide de l'Union soviétique a constitué un symbole fondamental de libération économique réalisé dans un cadre "socialiste"* »<sup>453</sup>. L'influence idéologique liée à l'alliance privilégiée avec le bloc de l'est est effectivement évidente dans la construction du Projet de l'Euphrate, ne serait-ce que par l'omniprésence des experts soviétiques. Le gigantisme du barrage de l'Euphrate et des périmètres irrigués en Syrie et leur caractère utopique est donc partiellement le résultat d'un mimétisme avec l'URSS (sous-chapitres III et IV du chapitre 3). Le mode d'exploitation en fermes d'État de certains des périmètres irrigués est également calqué sur le modèle des sovkhozes (sous-chapitres III et IV du chapitre 3). En outre, lorsque l'aile radicale du Ba'ath était au pouvoir entre 1966 et 1970, la rhétorique opposant l'ami soviétique et l'ennemi impérialiste permettait d'inscrire le Projet de l'Euphrate dans l'opposition est-ouest<sup>454</sup>. Par exemple, le premier ministre Zuaen [SIC] expliquait dans son discours d'inauguration du début des travaux de barrage de l'Euphrate en 1968 : « *Our Arab people who are known by their historical loyalty and gratitude shall always remember with friendship and affection through eternal historical monuments in Asswan and Tabqa, the assistance of the Soviet Union, its cooperation in the development and construction projects and its provision of arms for defending the aspirations and hopes of our people and liberating their divided and occupied lands. From imperialist countries we shall only remember [SIC] plotting, aggression and permanent theft of the huge wealth of our nation for the purpose of preserving it under development, partition and humiliation* »<sup>455</sup>.

Pour autant, l'influence de l'URSS sur la grande hydraulique syrienne ne doit pas être surestimée. À l'image de la collaboration entre l'Égypte et l'URSS, les relations syro-soviétiques n'étaient pas monolithiques, comme le sous-entend le sous-titre du livre de S. P.

<sup>451</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 1

<sup>452</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, op. cit., p. 1

<sup>453</sup> CORM Georges, 2007, *Le Proche-Orient éclaté. Annexes documentaires et bibliographiques*, p. 54, URL : <http://www.georgescorm.com/personal/pdf/annexes.pdf>, consulté le 29 août 2013

<sup>454</sup> M Ababsa écrivait d'ailleurs que « *cette rhétorique-là s'est développée entre les deux guerres israélo-arabes de 1967 et 1973* » (ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., p. 170).

<sup>455</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 5

Ramet consacré à cette question : « *a troubled alliance* »<sup>456</sup>. G. Corm affirme que les dirigeants égyptiens se sont tournés vers l'URSS pour le financement du barrage d'Assouan seulement après que les puissances occidentales leur aient refusé leur aide. Nasser et Sadate, comme Mohammed Ali un peu plus d'un siècle auparavant, auraient ainsi toujours eu une attirance naturelle pour l'Occident et ne se seraient alliés avec l'Union Soviétique que par défaut<sup>457</sup>. Il semble que la période 1966–70 exceptée, cette ambivalence ait également existé en Syrie. Avant le protocole signé en 1966 avec l'URSS, les Syriens avaient à plusieurs reprises mis en concurrence des compagnies de l'ouest et de l'est pour financer le barrage de l'Euphrate et ce même lorsque la Syrie appartenait à la République Arabe Unie (1958–61) ou après que le parti Ba'ath a pris le pouvoir en 1963<sup>458</sup>. Le Projet de l'Euphrate n'a d'ailleurs pas seulement été l'œuvre d'entreprises du bloc de l'est ; des entreprises française (dans la basse vallée de l'Euphrate)<sup>459</sup> et japonaise (dans la zone de Maskana-est)<sup>460</sup> ont par exemple également participé et des agences de l'ONU ont fourni leur expertise<sup>461</sup>.

Ainsi, même si la grande hydraulique syrienne est passée par le filtre soviétique, il faut dépasser ce cadre restrictif. Non seulement il existe des logiques internes qui ont conduit l'État syrien à adopter ce mode de développement indépendamment de l'URSS comme les sections précédentes de ce sous-chapitre l'ont montré. Mais en outre l'idéologie ba'athiste fondée sur « *l'antagonisme entre le "peuple" et les "féodaux"* »<sup>462</sup> et le respect de la propriété privée<sup>463</sup>, diffère de l'idéologie proprement socialiste basée sur la lutte des classes et la collectivisation. Comme le dit S. P. Ramet, même si pour l'agence TASS, l'Établissement Al-Assad était perçu comme l'exemple de l'adoption des principes socialistes par la Syrie, le régime syrien ne le voyait que comme une « *agricultural experimentation station* »<sup>464</sup> à circonscrire originellement au périmètre de la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha). Cette prise de distance idéologique vis-à-vis des soviétiques s'est d'ailleurs accentuée à partir des années 1970, après la mise à l'écart de l'aile radicale du parti Ba'ath. Ainsi, la rhétorique

---

<sup>456</sup> RAMET, *op. cit.*

<sup>457</sup> CORM, *Le Proche-Orient éclaté*, *op. cit.*, pp. 267-278

<sup>458</sup> GUINÉ, *Le Projet de l'Euphrate*, *op. cit.*, pp. 3-4 ; BOURGEY André, 1974, « Le barrage de Tabqa et l'aménagement du bassin de l'Euphrate en Syrie », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n° 4, pp. 345-346 ; MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 123

<sup>459</sup> HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*, p. 29 ; il s'agit du GERSAR (Groupement d'études et de réalisations des sociétés d'aménagement régional ; ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, *op. cit.*, p. 163).

<sup>460</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy in Ba'athist Syria*, *op. cit.*, p. 238

<sup>461</sup> GATTINARA, *op. cit.* ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*

<sup>462</sup> ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, *op. cit.*, p. 167 ; voir également RABO, *Change on the Euphrates*, *op. cit.*, pp. 181-182

<sup>463</sup> CARRÉ, *op. cit.*, p. 62

<sup>464</sup> RAMET, *op. cit.*, p. 221

visant à opposer bloc de l'est et bloc de l'ouest a progressivement disparu des documents de communication sur le Projet de l'Euphrate à partir de cette période<sup>465</sup>.

En outre, ni le gigantisme, ni l'utopie n'étaient le domaine réservé de l'URSS. L'augmentation de la taille des kolkhozes et des sovkhozes ne datent en Union soviétique que des années 1950–60<sup>466</sup>, période qui correspond à un mouvement général de mécanisation et d'agrandissement des structures d'exploitation agricole dans les pays industriels<sup>467</sup>. La construction d'un grand barrage et la mise en place de grandes fermes d'État mécanisées en Syrie s'inscrit donc dans ce mouvement général de modernisation et de mécanisation. Aux États-Unis, des utopies fondées sur l'industrialisation de l'agriculture, comme la Montana Farming Corporation, existaient déjà depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Soviétiques et Américains dialoguaient et échangeaient régulièrement sur leurs expériences utopiques respectives, parfois même dans un esprit d'admiration mutuelle sur les qualités et avantages de chacun des modèles<sup>468</sup>. L'ambition exemplaire du Projet de l'Euphrate syrien et de l'Établissement Al-Assad doit être considérée dans ce cadre global de recherche d'un modèle social et économique le plus efficace et le plus juste.

#### **IV) L'Établissement Al-Assad : un nouveau territoire attractif**

Avec l'irrigation de terres autrefois arrosées uniquement par la pluie sous un climat soumis à une aridité chronique, les rendements et les quantités de travail nécessaires à l'hectare ont augmenté. Une particularité du Projet de l'Euphrate par rapport à d'autres grands périmètres irrigués dans le monde est d'avoir partiellement été exploité en grandes fermes d'État pendant plusieurs décennies. L'augmentation du travail nécessaire à l'agriculture suite à la mise en irrigation n'a donc pas été régulée au niveau de familles à qui des lots auraient été distribués, mais au niveau de directions générales responsables de plusieurs milliers d'hectares dans l'Établissement Al-Assad et le Projet Pilote. Dans ces fermes d'État, le travail était uniquement appréhendé sous son aspect quantitatif : un hectare nécessite  $x$  heures de

<sup>465</sup> Dans GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, l'alliance avec l'URSS est mentionnée mais sans la rhétorique de lutte contre l'impérialisme occidental. Dans les communications postérieures, les financements soviétiques ne sont même plus évoqués (MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *Euphrates Project, op. cit.* ; cartes postales publiées en 1979, reliées et distribuées par le Ministère du barrage de l'Euphrate).

<sup>466</sup> POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole », *op. cit.* ; MAUREL Marie-Claude, 1984, « Trames agraires et sociétés rurales en Union soviétique. Le modèle et ses formes socio-spatiales », in BONNAMOUR Jacqueline, BIAYS Pierre, CABOURET Michel, et al., *Paysages agraires et sociétés*, Paris, SEDES, pp. 157-158

<sup>467</sup> MAZOYER et al., *Histoire des agriculture du monde, op. cit.*, pp. 502-506

<sup>468</sup> SCOTT James. C., 1998, *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, pp. 196-201

travail ; un individu peut travailler  $x$  heures par jour (sous-chapitre III du chapitre 3). Dans cette optique, comme le nombre d'habitants désirant et en âge de travailler n'était pas suffisant à l'intérieur des limites des aménagements hydro-agricoles, il était également prévu de faire venir des hommes et des femmes d'ailleurs et de les installer dans des villages-modèles construits pour les accueillir<sup>469</sup>.

#### *A. Des nouveaux-venus à la recherche d'un emploi pas trop loin de chez eux*

Les nouveaux-venus n'ont pas connu la période durant laquelle les aménagements ont été construits et donc le moment où le territoire de l'Établissement Al-Assad est littéralement né. Néanmoins, c'est uniquement lorsqu'ils en ont entendu parler et qu'ils ont eu à faire le choix de venir y travailler qu'ils se sont représentés ce territoire et qu'il a donc pris corps pour eux. En s'installant dans les limites de la ferme d'État, ils ont participé à la formation des groupes qui y résident actuellement.

Les premiers à avoir eu vent de l'opportunité de trouver du travail et un appartement dans l'Établissement Al-Assad faisaient déjà partie du personnel de l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate. Ils étaient employés en poste à Tabqa, à la direction générale de Raqqa ou dans le projet Pilote depuis les années 1960-70 et ont demandé leurs mutations pour l'Établissement Al-Assad en réponse à des annonces publiées en interne ou à des propositions de supérieurs hiérarchiques. Parmi les neuf personnes du corpus dans cette situation, l'un se vante à plusieurs reprises d'avoir été le deuxième à s'installer dans la ferme d'État, « *le 5 juin 1979* », et un autre affirme avoir été le troisième. Les autres sont également arrivés peu de temps après l'ouverture du projet à la toute fin des années 1970 et au début des années 1980.

Une autre catégorie de nouveaux-venus parmi ceux que j'ai rencontrés se compose d'individus diplômés de lycées et d'instituts agricoles. Salariés pendant leurs études et tenus par un engagement de travailler pour le service public pendant plusieurs années, ils avaient

---

<sup>469</sup> GATTINARA, *op. cit.*, p. 10 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, pp. 5-6 et 40 ; il faut néanmoins noter que dans la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest, Al-'abd considèrait qu'il y avait suffisamment d'habitants sur place pour ne pas avoir à embaucher d'autres ouvriers ailleurs (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, p. 48). Néanmoins, cette évaluation datait de 1976. Il est possible que les cinq villages-modèles, qui n'étaient pas prévus initialement, ont été finalement construits à la fin des années 1970 et au début des années 1980 suite à d'autres estimations moins optimistes quant à la force de travail locale. Ces nouvelles estimations pouvaient être liées au fait que de nombreux habitants avaient initialement refusé de travailler pour l'Établissement Al-Assad (et avaient même déménagé temporairement ou durablement pour chercher du travail ailleurs) et constituaient autant de travailleurs potentiels en moins. En outre, ces villages-modèles devaient également être destinés aux ouvriers qualifiés, techniciens et cadres de la ferme d'État, dont une majorité provenait de l'extérieur (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, pp. 55-56).



choisi l'Établissement Al-Assad parmi les débouchés auxquels ils avaient accès après l'obtention de leurs diplômes<sup>470</sup>. Parmi eux, les étudiants du « *département de développement social et d'exploitation agricole* »<sup>471</sup> (E63) de l'institut d'amélioration des sols<sup>472</sup> de Raqqa étaient spécialement formés pour être embauchés dans l'Établissement Al-Assad ou le Projet pilote où ils avaient déjà fait des stages pendant leurs classes. Les huit que j'ai rencontrés dans le cadre d'entretiens formels sont arrivés assez tôt, dans les années 1980, mais généralement un peu plus tard que les anciens employés de l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate ayant demandé leurs mutations.

Contrairement aux individus décrits dans les deux paragraphes ci-dessus, les autres nouveaux-venus n'étaient pas assurés d'un statut de fonctionnaire. Ils avaient appris l'existence de l'Établissement Al-Assad parce qu'ils vivaient à quelques kilomètres du périmètre irrigué ou par le biais de connaissances, souvent originaires de leurs villages d'origine, qui travaillaient déjà dans la ferme d'État. Ils devaient alors présenter leurs candidatures et parfois passer des tests pour des postes spécifiques. Certains avaient fait le tour des secteurs avant de trouver une place alors que d'autres avaient profité de la position hiérarchique élevée d'un proche ou d'une connaissance. Ceux qui avaient le baccalauréat ou le permis de conduire pouvaient, au début du projet, obtenir un poste de fonctionnaire en tant que cadre ou ouvrier qualifié. Les autres étaient embauchés en tant que manœuvres avec un contrat d'une durée limitée ; parmi ces derniers quelques uns ont pu, après quelques années, obtenir un poste de fonctionnaire, mais ce n'était pas automatique. Parmi les 16 nouveaux-venus dans cette situation, certains, notamment parmi ceux qui étaient originaires de villages proches de la ferme d'État, sont arrivés dès l'ouverture du projet ; les autres, notamment parmi ceux qui viennent de plus loin et qui ont été appuyés par des connaissances, sont venus un peu plus tard, au milieu des années 1980.

D'après A. Rabo, dès la fin des années 1970, le Projet de l'Euphrate ne véhiculait plus l'enthousiasme qui existait à la fin des années 1960 et le début des années 1970 : « *Many of the former young enthusiasts are today middle-aged employees. They may reminisce about the*

<sup>470</sup> D'après F. Métral, ce service obligatoire date de 1965 (MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement », *op. cit.*, p. 238).

<sup>471</sup> قسم التنمية الاجتماعية والاستثمار الزراعي. Ce département ne semble plus exister aujourd'hui (Site officiel du ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=134> ; consulté le 30 août 2013) mais on en retrouve une trace dans d'autres rapports datant des années 1980 ('AṬṬĀR, *Mashrū' al-furāt li ray*, *op. cit.*, p. 14 et pp. 21-22).

<sup>472</sup> المعهد المتوسط لاستصلاح الأراضي. Il était sous tutelle du ministère du barrage de l'Euphrate (Site officiel du ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=134> ; consulté le 30 août 2013).

*hectic old and heroic days when the Euphrates Scheme was an exciting project for many young Syrians. (...) Today the new arrivals show little heroism, and most of the middle-aged have found it hard to sustain theirs. (...) To most of the new employees there is nothing special in working for and belonging to GADEB. They, too, simply become employees* »<sup>473</sup>.

Parmi les individus interrogés pour cette thèse, si certains ont expliqué que le mode de vie proposé dans les villages-modèles ne leur avait pas déplu, tous affirment que c'est avant tout les opportunités d'emploi offertes par la ferme d'État qui les avaient attirés. Certains ont même expliqué qu'au contraire, ils auraient préféré rester dans leurs villages d'origine pour ne pas s'éloigner de leurs proches. Néanmoins, par rapport à ceux qui résidaient sur le plateau avant la construction des aménagements hydro-agricoles, ce déplacement n'a pas été vécu aussi négativement dans la mesure où ils n'étaient pas forcés de subir le processus de territorialisation de l'Établissement Al-Assad. Au contraire, ils considèrent avoir fait le choix de venir pour bénéficier d'opportunités qu'ils n'auraient pas eu ailleurs.

Plusieurs individus interrogés décrivent la précarité qui régnait dans leurs villages d'origine. Par exemple, dans les montagnes à l'ouest d'Idleb : « *Notre région est pauvre. Ici [dans notre région d'origine], il y a de la pauvreté. Ici, il n'y a pas de possibilité d'obtenir un emploi de fonctionnaire ou du travail dans l'agriculture. Et au début pour se marier, pour rendre sa vie plus sûre, on est prêt à aller n'importe où. (...) On doit aller travailler à l'extérieur. Il y a des gens qui sont allés au Liban, d'autres à Lattaquié, d'autres à Damas, d'autres à Alep, cela dépend du travail. Et j'avais des amis, des anciens camarades d'école qui étaient allés à Maskana et qui m'ont dit de venir là-bas* » (E96). De même, un diplômé du lycée agricole d'Idleb explique qu'il n'y avait pas d'emplois correspondant à sa spécialité dans sa région d'origine et qu'il a donc dû s'en éloigner.

D'autres venaient de villages plus proches, à quelques kilomètres de l'Établissement Al-Assad. C'est toujours à la suite de la perte de leurs terres agricoles ou de leurs moyens de production qu'ils avaient décidé de trouver un travail salarié car ils avaient besoin d'une nouvelle activité de subsistance. Plusieurs interlocuteurs étaient originaires de villages riverains de l'Euphrate submergés par le lac du barrage de Tabqa au début des années 1970. Parmi eux certains s'étaient déplacés sur le plateau mais considéraient que l'agriculture ne produisait pas suffisamment : « *il y avait de la sécheresse. Dans la région, ici, il y a de la sécheresse. Avant, c'était pluvial, on semait du blé ou de l'orge et on dépendait de Dieu, pour la pluie. Au départ, il y avait beaucoup de pluie, puis les pluies se sont raréfiées* » (E62).

---

<sup>473</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, p. 132

D'autres avaient accepté d'aller dans le nord-est de la Syrie, mais n'étaient pas plus satisfaits des terres qu'ils y avaient reçu : « *En 1975, le barrage Al-Assad nous a déplacé, le formidable barrage de l'Euphrate, à Tabqa, à cause du lac. On nous a déplacés à Qameshli, on nous y a donné des terres. Et on est partis d'ici pour aller à Qameshli. On est partis en 1975, en juin, euh en avril. Je suis resté à Qameshli de 1975 à 1979, donc quatre ans. On nous a donné 200 décares chacun, vingt hectares. L'État [les avait pris] aux anciens propriétaires, ceux qui étaient féodaux dans la région de Hassaké. On y est resté jusqu'en 1979. Les terres n'étaient pas productives. Il y avait des mauvais rendements, c'était pluvial, sans irrigation. Donc j'ai décidé de partir chercher du travail ici, dans la région de Maskana. Je suis parti de Qameshli pour chercher du travail à Maskana, dans l'Établissement Al-Assad, dans la ferme d'État. Mon cousin, Ahmad, était cadre. Il m'a affecté en tant que gardien ici* » (E75). Un dernier était allé à Raqqa, mais n'avait pas apprécié l'environnement urbain : « *Nous sommes venus [dans l'Établissement Al-Assad] parce qu'on en a eu l'occasion, pour le mode de vie. La ville là-bas, c'était difficile et il n'y avait pas beaucoup de travail. Ici, c'est le travail agricole et le travail agricole, c'est ce qu'on sait faire. À la ville, cela ne marchait pas. Je suis resté 17 ans à Raqqa, cela n'a pas fonctionné* » (E67).

Deux individus originaires de villages situés à une dizaine de kilomètres à l'est de l'Établissement Al-Assad sont arrivés plus tard, mais également suite à la perte de leurs moyens de production. Le premier est venu en 1990, lorsque ses terres ont été temporairement confisquées pour qu'une entreprise japonaise effectue l'amélioration des sols du Projet de Maskana-est. Le second a fait le choix de venir en 1995, lorsque les conditions climatiques et la hausse des prix du fourrage lui ont fait perdre presque la totalité de son troupeau ovin avec lequel il vivait dans la steppe (E58).

Ceux qui avaient déjà trouvé un emploi de fonctionnaire dans l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate avant d'être mutés dans l'Établissement Al-Assad avaient été embauchés à la fin des années 1960 ou dans les années 1970 lorsque, jeunes adultes, il leur fallait un moyen de subsistance. Six d'entre eux, originaires d'un village submergé par le lac Al-Assad, devaient compenser la perte de leurs terres agricoles au bord de l'Euphrate. Parmi ceux-ci, trois expliquent qu'eux-mêmes ou leurs pères ne voulaient pas aller au nord du gouvernorat de Hassaké car ils préféraient le statut de fonctionnaire aux terres pluviales qui leur étaient proposées. Les trois autres disent qu'ils étaient trop jeunes pour être inscrits comme bénéficiaires de tels lots ; devenir fonctionnaire était alors un des seuls moyens de gagner sa vie sans champs et en évitant une trop grande précarité.

En arrivant dans l'Établissement Al-Assad, ces anciens employés de l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate, comme les diplômés de lycées et instituts agricoles, étaient déjà assurés d'avoir un emploi de fonctionnaire. C'est donc avant tout la localisation de la ferme d'État qui les a attirés car ils voulaient être le plus proche possible de leurs villages d'origine. Plusieurs interlocuteurs rappellent que dans les années 1980, les routes goudronnées n'étaient pas aussi bonnes ni aussi nombreuses qu'aujourd'hui, de même que les services de transport en commun. En outre, rares étaient ceux qui possédaient une voiture, un utilitaire ou une camionnette. La route goudronnée qui partait du village de Ma'mūra (à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Maskana) vers le nord n'existait pas encore. Pour aller à Manbij, 'a'zāz, Idleb ou Hama, d'où plusieurs interlocuteurs étaient originaires, il fallait passer par Alep, ce qui prenait une journée alors qu'aujourd'hui, ces trajets ne prennent que deux ou trois heures. Parmi les 17 interlocuteurs diplômés d'un lycée ou d'un institut agricole ou déjà fonctionnaires de l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate et mutés, onze étaient originaires du gouvernorat d'Alep, un du gouvernorat de Raqqa mais à moins de vingt kilomètres de Maskana, un du gouvernorat d'Idleb et un du gouvernorat de Hama. Comparé au barrage de Tabqa, à la direction générale à Raqqa ou au Projet Pilote, l'Établissement Al-Assad était donc la subdivision de l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate la plus proche de leurs villages d'origine.

Excepté ceux qui avaient déjà été employés dans l'administration générale pour l'exploitation du bassin de l'Euphrate, beaucoup de nouveaux-venus étaient assez jeunes et avaient moins de 35 ans lorsqu'ils sont arrivés dans la ferme d'État. N'ayant pas encore de foyers avec une grande famille, ils étaient prêts à quitter leurs villages d'origine et à trouver un logement ailleurs si besoin. Ils pouvaient donc venir résider dans un village-modèle de l'Établissement Al-Assad sans trop de difficultés. Ce faisant, ils allaient y rester plusieurs décennies et progressivement s'attacher à cette région.

Les choix de venir travailler dans la ferme d'État émanaient généralement d'hommes<sup>474</sup>, les femmes ne faisant que suivre leurs maris. Certains d'entre eux sont arrivés avec leurs familles et se sont directement installés dans un appartement d'un village-modèle. Mais d'autres sont venus célibataires, ou en laissant leurs femmes dans leurs villages d'origine. Ils

---

<sup>474</sup> A. Rabo confirme que les femmes ingénieurs célibataires n'étaient pas encouragées à venir dans les fermes-modèles du Projet pilote et on peut supposer que c'était la même chose dans l'Établissement Al-Assad (RABO, *Changes on the Euphrates*, op. cit., p. 146).

pouvaient alors rester quelques mois ou un à deux ans sur place, dans des chambres qui leur étaient réservés, et revenaient ensuite dans leurs villages d'origine pour se marier ou chercher leurs familles avant de s'installer pour plusieurs années dans un appartement d'un village-modèle. Certains devaient entretemps effectuer leur service militaire, qui durait à l'époque trois ans ; ils quittaient alors leurs logements et, s'ils souhaitaient revenir dans l'Établissement Al-Assad, s'installaient dans un nouvel appartement.

En principe, être employé dans la ferme État était une condition suffisante pour obtenir un logement dans le village-modèle du secteur pour lequel on travaillait. Au tout début du projet en 1979 et dans les années 1980, la place était telle que les premiers venus avaient été autorisés à prendre deux appartements. Néanmoins, à partir du début des années 1990, comme les logements se faisaient de plus en plus rares, il a été décidé que seules les familles de huit membres et plus seraient autorisées à occuper un deuxième appartement.

En outre, quelques individus, pour des raisons particulières, n'ont pas vécu dans des logements classiques. Parmi ceux que j'ai rencontrés, l'un était infirmier et résidait donc avec sa femme et ses enfants dans le dispensaire d'un village-modèle. Le second raconte qu'à son arrivée il avait reçu l'autorisation par la direction générale de s'installer dans un village-modèle. Néanmoins, embauché dans le quatrième secteur où le village-modèle programmé n'avait pas été achevé (section III.A du chapitre 4), il avait dû chercher un logement dans un autre secteur et n'en avait pas trouvé qui l'acceptait. Il avait donc dû acheter un terrain où il a construit une maison dans un autre village. Un troisième individu, dont plusieurs fils ont été interrogés dans le cadre d'entretiens formels et informels, était originaire de 'a'zāz et a d'abord participé à la construction de la ferme d'État comme employé dans l'entreprise d'amélioration des sols. Néanmoins, en 1979, il a décidé d'abandonner son emploi pour ouvrir un garage de réparation, s'installer à Maskana et devenir ainsi sous-traitant de l'Établissement Al-Assad.

Outre les individus évoqués ci-dessus qui ont résidé quotidiennement dans la ferme d'État et pour lequel ils ont travaillé directement et indirectement pendant plusieurs années, d'autres nouveaux-venus ont pu y être embauchés sans pour autant y détenir un logement. Il est important de les mentionner dans la mesure où ils ont été désignés comme potentiels bénéficiaires de lots de 3 ha lors de la liquidation de la ferme d'État à partir 2000 et que certains se sont même alors installés durablement dans des tentes au bord des champs qu'ils ont reçus (section IV.A du chapitre 5). Parmi ceux-ci, des ouvriers journaliers, hommes et femmes, étaient amenés des villages environnants en voiture par des chefs d'équipes pour effectuer les travaux les plus consommateurs en main d'œuvre. Certains éleveurs venaient en

outré en été des gouvernorats de Hama et Homs pour conclure des contrats de pâture avec l'Établissement Al-Assad. Certains exploitants et associés contractuels pouvaient également cultiver des parcelles attribuées par la ferme d'État en échange d'un pourcentage de la récolte ou d'un loyer fixe. Parmi les huit que j'ai rencontrés dans le cadre d'entretiens formels, deux résidaient dans des villages-voisins, s'étaient engagés dans ce mode d'exploitation en 2000 et n'avaient pas pu obtenir d'appartement dans un village-modèle. Le troisième, résidant dans le gouvernorat d'Idleb, ne venait pratiquement jamais sur place : il servait en fait de prête-nom et laissait l'exploitation à son frère qui était cadre dans l'Établissement Al-Assad.

*B. Une vision moderniste et progressiste sans égard pour le sentiment de dépossession de ceux qui résidaient la région précédemment*

Les nouveaux-venus évoqués dans ce sous-chapitre ne doivent pas être confondus avec les concepteurs et bâtisseurs des périmètres irrigués qui, comme le sous-chapitre III de ce chapitre le montre, n'ont jamais résidé durablement dans les espaces qu'ils aménageaient. Au contraire, attirés par les emplois offerts dans la ferme d'État, les nouveaux-venus sont restés pendant plusieurs années, voire plusieurs décennies, dans l'Établissement Al-Assad et ont même souvent reçu des lots lors de la liquidation dans les années 2000. Ainsi, « *d'outsiders* », pour reprendre l'expression d'A. Rabo<sup>475</sup>, ils ont pu devenir avec le temps « *insiders* », du moins de leurs points de vue, et se sentir aujourd'hui chez eux dans le périmètre irrigué (sous-chapitres IV et V du chapitre 5).

Il existe un conflit de représentation, qui perdure jusqu'à aujourd'hui, entre les nouveaux-venus attirés par les opportunités d'emploi dans la ferme d'État et ceux dont la famille était déjà installée avant la construction des aménagements hydrauliques. Même si les uns et les autres en parlent rarement, la gêne, les balbutiements et les yeux baissés lorsque j'évoque cette question sont suffisants pour laisser transparaître les tensions. Les nouveaux-venus ont conscience que ceux qui se sont installés avant les aménagements les considèrent comme des étrangers qui n'ont pas leur place dans la région et qui n'auraient surtout pas dû recevoir de parcelles agricoles lors de la liquidation en 2000. Un interlocuteur installé dans un village-modèle utilise la métaphore du conflit entre le Liban et Israël pour illustrer les tensions avec les habitants du village voisin qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles. Il explique que ces derniers considèrent que les terres appartenaient à leurs grands-parents et leur reviennent donc de droit.

---

<sup>475</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, pp. 3-4

Néanmoins les nouveaux-venus ne sont pas tout à fait d'accord avec cette mobilisation du passé qui délégitime leur présence. Au contraire, certains avancent parmi eux des interprétations concurrentes de l'histoire de la région afin de démontrer que le sentiment d'appropriation des habitants des villages construits avant les aménagements hydrauliques n'est pas si justifié. Par exemple, plusieurs habitants du village-modèle cité dans le paragraphe ci-dessus explique que le village voisin qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles ne comprenait que cinq maisons en 1980, c'est-à-dire très peu, et que c'est seulement lors de la redistribution des terres dans les années 2000 que les logements se sont multipliés. Pour mieux délégitimer les habitants de ce village, certains habitants du village-modèle les qualifiaient en outre de « *féodaux* »<sup>476</sup>, terme désignant l'ancienne classe dominante contre laquelle le parti Ba'th s'est construit<sup>477</sup>. Un autre interlocuteur résidant dans un autre village-modèle adopte un état d'esprit similaire en racontant qu'avant la collectivisation, il n'y avait que des grands propriétaires dans la région de Maskana : « *parfois, une seule personne avait 1 000 ha* » (E73). Consciemment ou non, ce propos vise également à montrer que les appropriations précédant la ferme d'État étaient illégitimes.

Ces représentations du passé sont confortées par la vision communément admise d'une vie particulièrement précaire qui aurait été révolutionnée par la construction des aménagements hydro-agricoles. Un habitant originaire d'un village situé à une vingtaine de kilomètres au nord de l'Établissement Al-Assad et venu en 1979 pour travailler dans la ferme d'État affirme ainsi : « *Je connais bien la région, c'est chez moi. Je connais même l'époque où c'était le désert. Avant ici c'était le désert. C'était le désert. Il n'y avait rien. L'Établissement Al-Assad mesure environ 21 000 ha. Dans les 21 000 ha, il n'y avait même pas 200 maisons. Il n'y avait rien. Il n'y avait pas d'eau. On cultivait de l'orge pluviale et du blé pluvial. Parfois il y avait beaucoup de pluie et grâce à Dieu on produisait ; et parfois cela ne marchait pas. Les bonnes années, cela marchait et parfois il y avait des années sèches* » (E73). Durant tout l'entretien, il ne cesse de vanter les bienfaits de l'intervention du secteur public ; son exagération est sans doute involontaire mais pas moins révélatrice : un recensement effectué en 1975 à la veille de la construction des aménagements recensait environ 1 900 maisons dans la Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest<sup>478</sup> (sous-chapitre IV du chapitre 1), c'est-à-dire bien plus que 200. Un autre interlocuteur, originaire du

<sup>476</sup> "إقطاعي"

<sup>477</sup> HINNEBUSCH, *Authoritarian Power and State Formation*, op. cit., pp. 20-48

<sup>478</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā*, op. cit., p. 53

gouvernorat d'Idleb, tenait des propos similaires : « *Nous avons entendu au début, avant d'y aller, avant qu'il y ait le projet, que c'était le désert. Dans le désert, on cultive normalement, sous pluie. Tous les dix ans, lorsqu'il y a de la pluie, on peut faire une récolte. Il n'y avait ni eau, ni irrigation, il n'y avait pas d'habitants. Personne n'y habitait. Il n'y avait ni eau, ni irrigation, ni habitants. Lorsqu'il y a eu le projet, et qu'on a amélioré les sols, les terres sont devenues agricoles et des gens sont venus. L'État a offert des maisons et de l'eau et de l'électricité, ils ont fait des groupes de maisons et les gens se sont mis à venir. Avant, même le sauvage ne pouvait pas vivre là-bas. Il n'y avait ni eau, ni électricité, il n'y avait rien, c'était le désert, le désert. Lorsqu'il y a eu l'eau et l'électricité, c'était possible pour les gens d'y habiter* » (E102). Après deux phrases présentant de façon crédible le passé de la région (une agriculture pluviale précaire), l'interlocuteur se contredit totalement en affirmant que personne n'habitait dans la région et que même un « *sauvage* »<sup>479</sup> ne pourrait y vivre. En insistant sur l'importance de l'électricité et de l'eau comme facteur de peuplement de la région, il souligne le rôle de l'Établissement Al-Assad et légitime ainsi sa présence jusqu'à aujourd'hui.

Les nouveaux-venus sont arrivés dans l'Établissement Al-Assad après la construction des aménagements hydrauliques et la collectivisation, c'est-à-dire après les bouleversements de l'espace. Tout en ayant conscience des changements radicaux qu'a connus la région, ils ne se représentent pas forcément avec précision la violence que les habitants déjà installés avaient vécue. À leur arrivée, les canaux étaient déjà là et les maisons des villages-modèles prêtes à être habitées : « *J'y suis allé comme invité. Il y avait mon beau-frère, le mari de ma sœur, qui était infirmier là-bas. Il nous a invités chez lui. Je suis allé là-bas et j'ai vu qu'il y avait un environnement agricole, qu'il y avait de l'eau, que les gens étaient sympathiques, qu'on pouvait y travailler. Donc lorsque je suis allé là-bas, j'ai aimé cette région, j'ai aimé* » (E96). Cet interlocuteur explique ensuite à plusieurs reprises que ce qui lui a le plus plu, c'était le travail salarié ; son propos montre bien les difficultés qu'il y avait à se représenter la période précédant les aménagements hydro-agricoles dans la mesure où toute trace de ce passé lointain n'existait déjà plus. D'autant plus que sauf exception, les nouveaux-venus s'installaient dans les villages-modèles. Ils pouvaient donc avoir conscience des inégalités qui existaient entre ces derniers et les villages construits avant la ferme d'État, mais ne voyaient pas quotidiennement que l'eau potable, les réseaux d'assainissement et l'électricité y étaient absents.

---

<sup>479</sup> "الوحشي"



Se représenter un espace habitable à Maskana sans canaux d'irrigation devait en outre être encore plus difficile pour ceux qui étaient originaires de l'ouest de la Syrie dans la mesure où ils avaient parfois eux-mêmes du mal à supporter ce climat semi-aride malgré la présence des aménagements hydro-agricoles : « *L'environnement était très mauvais, très très mauvais. L'été il y avait de la poussière, tout le temps. Et l'hiver les routes étaient coupées. Il y avait beaucoup de moustiques [rire général dans la pièce]. La région était très très fatigante. Personne ne peut y vivre plus d'un mois, ni en hiver ni en été* ». Sa femme continue : « *c'est un environnement désertique, désertique en été. Il fait chaud et sec, et la chaleur est très élevée. Et lorsqu'il y a du vent, il y a de la poussière* ». Et son mari de conclure : « *Il y avait de la poussière pendant tout l'été, pendant tout l'été, il y avait beaucoup beaucoup de poussières. (...) Ici, c'est très différent. Ici il n'y a pas de poussière. Ici la région est saine, agréable (...) Pour le travail c'était bien. Pour le travail c'était bien. Mais comme région ce n'était pas bien* » (E99).

En outre, il est probable qu'un certain dédain ambiant existait à l'époque pour ces habitants locaux, considérés comme arriérés, qui semblaient résister aux changements. Certains nouveaux-venus formés dans les lycées et instituts agricoles suivaient ainsi les perspectives modernistes en délégitimant l'agriculture pluviale avant les aménagements et, par là-même, les cultivateurs eux-mêmes. D'autant plus qu'ils étaient destinés à être les cadres de la ferme d'État et peuvent donc aujourd'hui justifier leur présence par l'action de développement qu'ils prétendent avoir apporté. L'un d'eux, pourtant originaire d'un village situé à une vingtaine de kilomètres de l'Établissement Al-Assad et donc familier des façons culturelles pratiquées sur le plateau, dit ainsi avec un paternalisme que d'autres devaient également adopter : « *le paysan, il était primitif<sup>480</sup> dans la région. Avant, il ne labourait et cultivait que sous pluie. Il n'y avait pas de technique, il n'y avait pas de développement technique. Donc on a guidé le paysan, c'est-à-dire l'ouvrier : "Travaille comme cela, fais cela, exécute cela". Nous, nous le dirigeons, et lui il exécutait comme nous le voulions. Evidemment il exécutait avec technique. Il ne cultivait pas n'importe comment ; il cultivait avec science. Avant, lorsqu'il cultivait, il ne faisait pas de bénéfices. Il cultivait sans semoir, il cultivait avec les mains. Nous, nous labourons avec le tracteur, nous semons avec le semoir, nous sarclons avec le sarcler. Les lignes d'eau, c'est devenu de l'irrigation moderne, cela s'appelle irrigation contrôlée, c'est-à-dire avec des lignes. Avant il n'y en avait pas, tu mets*

---

<sup>480</sup> "بسيط"

*l'eau ici, [il siffle et balaie d'un revers de la main], c'est bon elle s'en va. Donc petit à petit, les paysans et les ouvriers ont bénéficié de notre expérience » (E30).*

En outre, certains habitants venant de l'ouest de la Syrie semblent avoir cultivé un certain mépris pour les groupes structurés en tribus à Maskana, même s'ils s'en défendent (section II.B du chapitre 3). Sans souscrire à l'ensemble de l'argumentation de Seurat sur le compartimentage qu'il réalise de la société syrienne, on peut relever qu'il avait déjà remarqué « *la rivalité ancestrale entre le sédentaire et le nomade* »<sup>481</sup>. Dans une approche plus critique, K. Lange montre comment la catégorie *shawāyā* a été construite pour désigner certaines tribus (parmi lesquelles se trouvent celles de la majorité des habitants originaires de la région de Maskana) dont les pratiques se situeraient entre les deux pôles sédentaire et nomade. Elle ajoute : « *Following the opinion of Bedouin informants, European observers in the nineteenth-thirties explained the low social status of shawāyā with their deficient genealogies and lack of "noble" origins* »<sup>482</sup>. Ce double mépris liés d'une part à la rivalité entre les habitants de l'ouest de la Syrie et ceux de la steppe syrienne et d'autre part aux préjugés sur l'origine prétendument moins noble d'une grande partie de la population du plateau semble avoir influencé le regard que portaient certains nouveaux-venus. Un interlocuteur originaire du gouvernorat d'Idleb explique par exemple que les habitants des villages construits avant les aménagements étaient moins bien éduqués et ne connaissaient pas les bonnes manières. Ces derniers auraient ainsi appris beaucoup des nouveaux-venus, notamment comment manger des olives ou préparer certains plats comme les légumes ou les feuilles de vignes farcis. En revanche, lorsque je demande à cet individu originaire du gouvernorat d'Idleb si lui-même avait découvert certaines spécialités culinaires de Maskana, comme le *thrīd*<sup>483</sup>, il répond par la négative, illustrant bien le sentiment de supériorité qu'il éprouvait. De même, derrière l'expression « *même le sauvage ne pouvait pas vivre là-bas [sur le plateau]* » (E102), alors que cet interlocuteur sait que certains y avaient eu des champs et des maisons, on devine un mépris implicite. Un troisième, également originaire du gouvernorat d'Idleb, associe explicitement l'appartenance tribale à l'arriération : « *C'est différent [de chez nous]. Là-bas [à Maskana], il y a des tribus, des clans, les gens sont simples, sous-développés* » (E198).

<sup>481</sup> SEURAT Michel, 1980, « Les populations, l'État et la société », in RAYMOND André, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS, p. 109

<sup>482</sup> LANGE, « *Shawāyā* » : Economic Mélange, Pure Origins ? », *op. cit.*, p. 104 ; voir également ABABSA Myriam, 2009B, « La recomposition des allégeances tribales dans le Moyen-Euphrate syrien (1958-2007) », *Études rurales*, n° 184, p. 66.

<sup>483</sup> Poulet bouilli avec des épices et servi dans des grands plats sur des sortes de galettes de pain typiques de la région.

## Conclusion du chapitre 2

Revenir sur la naissance de l'Établissement Al-Assad en observant le point de vue des différents individus et groupes impliqués à différentes échelles permet de mieux comprendre cet événement qui constitue un tournant majeur pour la région. Appréhendé dans la perspective plus large du Projet de l'Euphrate, cet aménagement est même un des fondements de la consolidation de l'État syrien dans les années 1960 et 1970. Les actions des concepteurs de la ferme d'État et du périmètre irrigué ont complètement bouleversé l'environnement. Leurs motivations étaient diverses, oscillant entre une volonté de prendre le contrôle de l'espace et des hommes, une confiance envers une perspective progressiste permettant l'enrichissement des populations locales et nationales et un objectif de réduction des inégalités socio-économiques.

Face à eux, les habitants déjà installés depuis parfois plusieurs dizaines d'années se sentent injustement traités, mais reconnaissent les bienfaits de cette politique volontariste d'aménagement du territoire sur leurs conditions de vie. Ils entretiennent donc une mémoire complexe de cette naissance qui a changé leurs vies. Les nouveaux-venus sont en porte-à-faux avec eux et n'ont pas la même perception des événements dans la mesure où ils n'ont pas vécu la violence liée à la collectivisation et sont arrivés en ayant tout à gagner c'est-à-dire un emploi, un logement et, à terme, des terres. En outre, face à la population locale qui résistait, ils sont arrivés en étant dans le bon camp, c'est-à-dire celui de la ferme d'État et d'un prétendu développement, et ils trouvent donc une légitimation à habiter aujourd'hui cet espace dont ils pensent avoir contribué à sa transformation. Dès lors, tous ces habitants, nouveaux et anciens, allaient devoir vivre ensemble. Certains conflits de représentation et de rationalité ont pu les séparer, mais parallèlement plusieurs décennies de cohabitation ont pu les rassembler.

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

En transformant profondément l'environnement, la naissance de l'Établissement Al-Assad a provoqué une modification des spatialités individuelles et collectives de l'ensemble des habitants de ce territoire. Ceux qui résidaient déjà dans les villages qui préexistaient à la construction des aménagements hydro-agricoles ont vécu des changements tels qu'ils considèrent qu'il n'y avait rien avant le périmètre irrigué. Ils adoptent ainsi partiellement une perspective progressiste et moderniste en soulignant les bienfaits liés à l'augmentation des rendements agricoles et l'amélioration de leurs conditions de vie et en prenant acte de la réduction de la dépendance aux forces divines pour l'approvisionnement en eau. Ce faisant, ils se sont sentis dépossédés des terres qu'ils s'étaient appropriées parfois depuis plusieurs décennies, ce qui a eu pour effet de leur laisser un souvenir assez négatif de la période de construction du périmètre irrigué.

En s'installant dans l'Établissement Al-Assad, les nouveaux-venus ont également connu une modification des manières de s'approprier et d'habiter l'espace dans la mesure où ce déplacement a impliqué un abandon de leurs villages. Néanmoins, aujourd'hui, ce changement n'est pas forcément perçu de façon négative pour eux dans la mesure où ils n'en ont pas gardé la mémoire d'une expérience subie. En outre, leur légitimité à habiter cet espace, et à terme à s'en approprier des portions, est discutée par les habitants des villages construits avant le périmètre irrigué. D'autant plus qu'arrivés alors que les aménagements hydro-agricoles étaient déjà réalisés et la collectivisation déjà bien avancée, ils ne semblent pas toujours se rendre compte de la violence qu'a été la perte des terres agricoles et le bouleversement de l'environnement pour ceux qui habitaient déjà là.

Ces modifications des manières d'habiter et de s'approprier l'espace sont le résultat d'un projet conçu et réalisé par des ingénieurs, experts et techniciens qui travaillaient pour des agences publiques, c'est-à-dire au nom de l'État syrien soutenu par les Soviétiques. Contrairement à ceux décrits dans les deux paragraphes précédents, ces individus n'ont jamais vraiment résidé dans le périmètre irrigué qu'ils construisaient. Ils considéraient donc l'environnement initial qu'ils aménageaient uniquement en termes de contraintes à dépasser et de ressources à exploiter et leur action a débouché sur une prise de contrôle de l'espace afin d'impulser un changement technique et social. L'impact en a été d'autant plus fort qu'ils ont été appuyés par des moyens considérables et qu'ils semblent avoir particulièrement adhéré au projet moderniste et progressiste qu'ils réalisaient.

Néanmoins, comme les concepteurs et bâtisseurs du périmètre irrigué sont ensuite partis pour construire ailleurs de nouveaux aménagements, il ne restait plus que les habitants, nouveaux et anciens, qui n'avaient d'autre choix que de vivre ensemble. Chacun allait progressivement se sentir chez lui dans ce territoire qui semble sorti de nulle part et des relations sociales nouvelles se sont constituées. Avec le temps, la dichotomie entre « *insiders* » et « *outsiders* » allait donc partiellement s'estomper et parfois les frontières entre ces deux catégories se brouiller, ou en tout cas s'enchevêtrer car d'autres réseaux, clivages et structures ont émergé. D'une certaine façon, la naissance de l'Établissement Al-Assad a donc bien donné lieu à l'édification d'une « *nouvelle société* » (locale), pour reprendre l'expression de Al-'Abd, un des concepteurs de l'Établissement Al-Assad. Plus précisément, des individus rassemblés dans un même territoire, habitants dans le périmètre de la ferme d'État voire travaillant pour elle, ont tous fait partie d'une même structure organisationnelle et dépendu, peu ou prou, d'une même autorité jusque dans les années 2000.





**DEUXIÈME PARTIE : VIE ET MORT DE LA FERME D'ÉTAT :  
UNE EMPREINTE PROFONDE SUR L'ESPACE**

De toutes nos machines réunies, de toutes nos routes kilométrées, de tous nos tonnages accumulés, de tous nos avions juxtaposés, de nos règlements, de nos conditionnements, on ne saurait réussir le moindre sentiment. Cela est d'un autre ordre, et réel, et infiniment plus élevé. De toutes vos pensées fabriquées, de tous vos concepts triés, de toutes vos démarches concertées, ne saurait résulter le moindre frisson de civilisation vraie. Cela est d'un autre ordre, infiniment plus élevé et sur-rationnel.

*Aimé Césaire, Appel au magicien*



## INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Dans l'Établissement Al-Assad, la ferme d'État a fonctionné pendant plus de vingt ans. Il s'agissait d'un territoire quasi exclusif dans lequel l'ensemble de la vie professionnelle et quotidienne des habitants était organisé par une seule et même structure au sommet de laquelle un directeur général avait potentiellement tout pouvoir. Fin 2000, cet ensemble s'effondre presque d'un seul coup et est remplacé par une multitude de territoires administratifs alors que les habitants se réapproprient les parcelles agricoles et les maisons des villages-modèles et tentent de lancer des processus de reterritorialisation par le bas. Ainsi, l'unité territoriale qui existait jusqu'alors se retrouve complètement éclatée et la hiérarchie unique, abolie. Pour autant, les marques laissées par cette période dans le paysage et les structures sociales sont encore si profondes en 2010 qu'aucune dynamique ne peut être appréhendée sans un passage par ce passé récent.

La seconde partie de cette thèse se concentre sur l'époque pendant laquelle l'Établissement Al-Assad était exploité en ferme d'État, afin d'en comprendre l'empreinte encore fraîche en 2010, lorsque cette structure a disparu. Le troisième chapitre traite de la mémoire qui a été conservée de la période collectiviste : les anciens employés et habitants se souviennent avoir formé une collectivité fondée sur la coprésence du lieu de travail et du logement au sein de laquelle toute leur vie était prise en charge mais dont la hiérarchie était systématiquement détournée. Pour appréhender ce fonctionnement complexe, il ne faut néanmoins pas s'arrêter à cette expérience vécue et remémorée. Comme la constitution de cette collectivité est le résultat d'un projet particulièrement élaboré, détailler les intentions des concepteurs de l'Établissement Al-Assad est indispensable pour identifier les tensions qui existaient dans la genèse même de l'aménagement. En outre, dans ce système très hiérarchique, l'histoire que chacun a vécue dépend du statut dont il bénéficiait dans la ferme d'État ; analyser la structure organisationnelle et son fonctionnement est donc nécessaire pour resituer les discours des uns et des autres dans le contexte social de l'époque.

Le quatrième chapitre se focalise sur la disparition de la ferme d'État. C'est le second grand événement dans l'histoire que les habitants de l'Établissement Al-Assad ont vécue à propos de ce grand périmètre irrigué. Pour eux, outre la stupeur, cette disparition s'est d'abord traduite par la création d'un vide qui n'est que très partiellement comblé lorsqu'en août 2010, les enquêtes de terrain effectuées pour cette thèse s'achèvent. Néanmoins, derrière l'impression que tout a été bouleversé d'un seul coup, il faut prendre du recul et resituer la liquidation de la ferme d'État dans la durée : non seulement, dès le début des années 1990, des

signes avant-coureurs préfiguraient l'assouplissement de cette structure hiérarchique originellement assez stricte ; mais en outre, après que la décision de lancer la décollectivisation a été prise, les processus de transfert des compétences et des biens mobiliers et immobiliers prennent du temps et ne se font pas en un jour.

Alors que dans la première partie de cette thèse, les individus originaires de villages situés dans les frontières de l'Établissement Al-Assad font l'objet d'un traitement privilégié, ce sont les habitants des villages-modèles, toutes origines confondues, dont les propos sont les plus évoqués dans cette seconde partie. En effet, comme la coprésence du lieu de travail et du logement y était la plus forte lorsque la ferme d'État fonctionnait, c'est là que le sentiment d'appartenir à une collectivité y était le plus intense. Cette période s'y est donc inscrite de façon plus profonde dans les mémoires et y a eu bien plus d'influence sur les modes d'habiter et d'appropriation de l'espace que dans les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles. De même, c'est là que la disparition de cette structure a eu le plus de conséquences pour la vie quotidienne des habitants.

Progressivement, dans cette seconde partie, on se rapproche du présent. Les souvenirs sont donc plus précis, mais l'identité au nom de laquelle les interlocuteurs s'expriment, bien plus composite. Certes, lorsque la ferme d'État fonctionnait, les hiérarchies de statut étaient clairement liées à la catégorie socioprofessionnelle et sont à ce titre simples à identifier. Mais dès lors que cette structure a disparu, les catégories se brouillent et plus aucune n'est exclusive. Des héritiers d'anciens droits fonciers ont également été employés dans la ferme d'État ; des habitants de villages-modèles sont également originaires d'une localité préexistante à l'Établissement Al-Assad ; les cadres dirigeants de la structure sont également des habitants ; des enfants nés dans la ferme d'État et qui n'y ont jamais travaillé sont également fils d'employés originaires d'ailleurs ; etc.

### Chapitre 3 : Une ferme d'État en pratique : vie en collectivité, contrôle économique et social et rigidités dans un environnement complexe

Lorsqu'ils évoquent la période collectiviste dans l'Établissement Al-Assad, les individus se souviennent avoir formé un ensemble, une collectivité fondée sur la coprésence du lieu de travail et du logement. Ils soulignent qu'une certaine cohésion existait grâce à l'existence d'une hiérarchie stricte qui concurrençait les autres logiques d'appartenance et d'allégeance sociales mais qui était, paradoxalement, contournée à tous les niveaux. L'Établissement Al-Assad avait originellement été conçue avec l'ambition de maîtriser l'ensemble des dimensions du projet. Mais la bureaucratie mécaniste et l'appréhension des phénomènes agricoles et sociaux à travers des moyennes effectuées à l'échelle de la ferme d'État ont fait que face à la complexité de l'environnement et de la collectivité, les objectifs de départ ont progressivement été détournés.

Ce troisième chapitre se focalise sur le fonctionnement de la ferme d'État irriguée. Après avoir analysé dans la première partie de cette thèse les traces laissées par l'évènement de la prise de contrôle de l'espace, il s'agit maintenant d'appréhender la mémoire de ce contrôle en pratique, et de ses limites. « *Système irrigué* »<sup>484</sup>, « *waterscape* »<sup>485</sup>, « *périmètre irrigué* »<sup>486</sup>, toutes ces expressions traduisent l'existence d'une structure cohérente au sein de laquelle peuvent être observés les rapports de pouvoir et les comportements des individus et des groupes à différents niveaux.

C'est particulièrement vrai lorsque les aménagements sont gérés dans le cadre d'une ferme d'État, comme c'était le cas de l'Établissement Al-Assad entre 1980 et 2000, territoire dans lequel l'ensemble de la vie professionnelle et personnelle des habitants est prise en charge par une seule et même tête. L'existence d'une seule station de pompage qui alimente l'ensemble du réseau hydraulique dont les canaux se déploient sur une vingtaine de milliers d'hectares accentue également l'impression d'être face à une « *arène* »<sup>487</sup> fermée et

<sup>484</sup> MOLLE François, RUF Thierry, 1994, « Eléments pour une approche systémique du fonctionnement des périmètres irrigués », in SEBILLOTTE Michel (dir.), *Recherches-système en agriculture et développement rural : communications*, Montpellier, CIRAD-SAR, p. 114

<sup>485</sup> MOLLE François, 2011, « Justice spatiale et bassins hydrographiques : distribution des coûts, des bénéfices et du risque », in BLANCHON David, GARDIN Jean, MOREAU Sophie, *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, p. 119, note n° 4

<sup>486</sup> KADIRI Zakaria, KUPER Marcel, ERRAHJ Mostafa, 2011, « Projets d'aménagement et développement territorial : le cas du périmètre irrigué du Moyen Sebou au Maroc », *Pôle Sud*, vol. 2, n° 35, p. 78

<sup>487</sup> Cette expression est utilisée par F. Molle pour définir les enjeux de pouvoir à l'échelle d'un bassin versant (MOLLE François, 2011, « Justice spatiale et bassins hydrographiques : distribution des coûts, des bénéfices et du risque », in BLANCHON David, GARDIN Jean, MOREAU Sophie, *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, p. 119). « *Un bassin versant est une portion d'espace drainée*

chapeauté par la direction générale. Pour autant, les frontières de ce territoire doivent être parfois transgressées. La ferme d'État dépendait elle-même de hiérarchies localisées à Raqqa, Deir-Ez-Zor et Damas. En outre, les horizons des habitants dépassaient parfois les limites formelles du périmètre irrigué.

Ce chapitre ne vise pas seulement à comprendre les rapports sociaux, les modes de production économique ou les contraintes techniques. Pour réellement appréhender les traces laissées par cette période passée sur la situation actuelle, il faut dépasser le cadre strictement économique et plus largement s'intéresser à la vie des habitants, au travail mais également à la maison. Ainsi, les conditions de constitution et d'existence de la collectivité que formaient les employés et habitants de l'Établissement Al-Assad peuvent être saisies dans toute leur complexité. Comme le périmètre irrigué est un hybride entre nature et société<sup>488</sup>, c'est également l'environnement qui doit être pris en considération. Néanmoins, au même titre que les individus ne doivent pas être uniquement considérés comme des travailleurs, l'environnement ne doit pas être réduit au simple rang de ressource en vue d'une production agricole. Il doit au contraire être envisagé au sens large comme ce qui entoure quotidiennement les habitants de la ferme d'État et influence leurs perceptions et leurs vies quotidiennes.

### **D) Un corpus mêlant entretiens et sources de seconde main**

Ce troisième chapitre vise à comprendre comment la période d'exploitation en ferme d'État s'est inscrite dans la mémoire des habitants, particulièrement ceux situés au plus bas de l'échelle hiérarchique. Ce faisant, ces discours doivent être confrontés aux logiques qui ont guidé les concepteurs et les gestionnaires de la ferme d'État. Celles-ci peuvent être

---

*vers un exutoire grâce à un système de pentes* » (TOUCHARD Laurent, n.c., « Bassin-versant », *Hypergéô*, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article408#>, consulté le 15 janvier 2014). Un périmètre irrigué tel que l'Établissement Al-Assad peut donc rentrer dans cette définition, en tenant compte de deux particularités : d'une part le système de pentes est constitué de canaux ; d'autre part il est alimenté par une station de pompage, alors que généralement, l'eau provient directement de précipitations ou de la fonte de glaciers.

<sup>488</sup> C'est notamment B. Latour qui a défini la notion d'hybridité appliquée à de nombreux objets fabriqués dans une perspective moderne : ceux-ci seraient à la fois techniques, sociaux et discursifs et c'est dans ces trois dimensions qu'ils doivent être simultanément appréhendés (LATOUR Bruno, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, pp. 7-22). Depuis, plusieurs chercheurs, notamment des géographes, considèrent justement les périmètres irrigués (RICHARDS Paul, DIEMER Geert, 1996, « Agrarian technologies as socio-technical hybrids. Food crop improvement and management of land and water in sub-Saharan Africa », *Bulletin de l'APAD*, n° 11, URL : <http://apad.revues.org/641>, consulté le 23 décembre 2013 ; SWINGUEDOUW Erik, 1999, « Modernity and Hybridity : Nature, Regeneracionismo, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890-1930 », *Annals of the Association of the American Geographers*, Vol. 89, n° 3, pp. 443-465), et plus généralement l'environnement (VEYRET Yvette, 2007, « Environnement », in VEYRET Yvette (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, p. 134), comme des hybrides entre nature et société.

appréhendées à partir de l'analyse de rapports de conception et d'enquêtes de terrain réalisées dans le Projet de l'Euphrate et l'Établissement Al-Assad par des chercheurs en sciences sociales dans les années 1970 et 1980.

*A. Des enquêtes qui se sont principalement focalisées sur le point de vue des habitants situés à la base de la hiérarchie de la ferme d'État*

La nouvelle collectivité constituée dans l'Établissement Al-Assad était fondée sur la coprésence du logement et du lieu de travail (sous-chapitre II de ce chapitre), au-delà des autres logiques d'appartenance. L'emploi occupé à l'époque est donc fondamental pour différencier les individus dans la mesure où il déterminait la position de chacun dans la vie professionnelle mais également dans la vie quotidienne puisque le rapport à la collectivité en dépendait. Dans le corpus utilisé pour cette thèse, ce sont surtout ceux situés aux niveaux hiérarchiques inférieurs qui ont été interrogés<sup>489</sup> : ils sont vingt-trois manœuvres (ou ouvriers non qualifiés<sup>490</sup>), vingt-et-un ouvriers qualifiés (majoritairement des chauffeurs<sup>491</sup>), sept employés de bureau (majoritairement des secrétaires<sup>492</sup>), douze cadres (essentiellement des contremaîtres agricoles<sup>493</sup>) et quatre individus qui ont occupé un contrat à durée déterminée pendant les vacances scolaires<sup>494</sup>. Le nombre très faible de femmes interrogées (trois au total dont une secrétaire et deux ouvrières non qualifiées) est également à souligner dans la mesure où en réalité, elles étaient nombreuses à travailler pour la ferme d'État.

Le second facteur de différenciation est le lieu du logement de l'époque. Parmi les employés de la ferme d'État, certains résidaient avec leurs familles dans des villages-modèles, d'autres étaient restés (voire, exceptionnellement, s'étaient installés) dans des villages qui

---

<sup>489</sup> Comme l'Établissement Al-Assad constitue une forme d'industrialisation agricole, la typologie présentée ici s'inspire de l'organisation des industries lourdes. Ces termes ne sont forcément pas employés par les personnes interrogées. Comme les interlocuteurs confondent parfois les contrats qu'ils avaient signés, une clarification est faite *a posteriori*. Lorsque certains ont connu durant leurs carrières des évolutions, c'est le poste le plus élevé qui est pris en compte.

<sup>490</sup> Les gardiens de casier (section IV.D de ce chapitre) ont été considérés comme des manœuvres dans la mesure où même s'ils bénéficiaient d'une situation plus stable, car ils étaient employés toute l'année, leurs contrats étaient temporaires et leurs qualifications peu élevées.

<sup>491</sup> Si les ouvriers qualifiés embauchés dans les années 1980 avaient généralement le statut de fonctionnaires, ceux qui sont entrés en fonction dans les années 1990 avaient souvent des contrats temporaires (section III.B du chapitre 4).

<sup>492</sup> L'infirmier interrogé a été compté parmi les employés de bureau.

<sup>493</sup> Trois cadres supérieurs ont été interrogés dans le cadre d'entretiens formels mais ils se sont peu étendus sur leur vécu en tant qu'employés de la ferme d'État ; d'autres se sont exprimés lors de la réalisation du film sur l'Établissement Al-Assad (TABEAUD, *et al.*, *L'État ferme, op. cit.*) ou lors de discussions informelles, mais les propos sont souvent trop peu approfondis et les informations parcellaires.

<sup>494</sup> Les exploitants contractuels et les locataires de terres n'ont pas été comptés dans ce corpus dans la mesure où ces contrats, créés dans les années 1990, sont révélateurs d'évolutions ultérieures du fonctionnement de la ferme d'État et sont donc traités dans le chapitre 4.

préexistaient aux aménagements hydrauliques. Le sentiment d'appartenance à la collectivité n'était donc pas le même dans la mesure où la coprésence du lieu de travail et du logement n'avait pas la même intensité si les individus résidaient dans un village-modèle ou ailleurs dans les frontières du périmètre irrigué. Contrairement à l'emploi, pour appréhender le lieu d'habitat, l'unité élémentaire n'est pas l'individu mais la famille nucléaire dans la mesure où le logement était partagé entre ses différents membres. Parmi les ménages dont un ou plusieurs individus ont été interrogés, quarante-huit vivaient dans un village-modèle et comprennent au moins un membre qui a travaillé pour la ferme d'État et vingt-et-un résidaient dans un village qui préexistait à l'Établissement Al-Assad et comprennent au moins un membre qui a travaillé pour la ferme d'État.

Dans le corpus, rares sont ceux qui ne répondaient pas à cette coprésence du lieu de travail et du logement pendant la ferme d'État. Ainsi, seulement huit ménages résidaient dans des villages situés dans les frontières du périmètre irrigué mais ne comptaient aucun membre à travailler dans la ferme d'État (à ce propos l'usine sucrière est considérée dans cette thèse hors de la ferme d'État même si elle est physiquement située à l'intérieur de ses frontières). En outre, aucun ménage qui résidait dans des villages situés hors des limites de l'Établissement Al-Assad et dont au moins un membre travaillait pour la ferme d'État n'a été rencontré dans le cadre des enquêtes de terrain.

Ainsi, contrairement à la première partie de cette thèse, le facteur de différenciation principal dans ce troisième chapitre n'est ni le lieu d'origine, ni même l'âge. L'opposition entre « *insiders* » qui résistent et « *outsiders* » qui s'imposent (section II.C du chapitre 2) était pertinente au début des aménagements hydrauliques. Mais lorsque la ferme d'État, nouvelle organisation structurante de la population, fonctionnait, ces différences tendaient à s'estomper même si les logiques d'appartenance qui existaient précédemment n'ont pas totalement disparu (section II.B de ce chapitre).

C'est particulièrement vrai dans l'Établissement Al-Assad. Certes, au début, les techniciens et ingénieurs étaient principalement des nouveaux-venus (section IV.A du chapitre 2) qui avaient vocation à prendre le contrôle de l'espace et de ses habitants. Mais avec le temps, des individus originaires de villages préexistants à la ferme d'État ont également pu obtenir des postes de cadres et donc participer à ce contrôle de l'espace. En outre, le brassage de la population dans les villages-modèles a renforcé le mélange des catégories fondées sur l'origine géographique des uns et des autres. D'autant plus que les nouveaux-

venus ont pu progressivement s'habituer à vivre dans la région et investir l'espace en pensant y rester, voire y mourir.

### *B. Une histoire orale mise en perspective par des sources de seconde main*

Ce chapitre permet de combler un manque dans la mesure où aucune enquête qualitative ne s'était jusqu'alors focalisée sur les individus situés en bas de l'échelle hiérarchique dans les fermes d'État en Syrie, et notamment dans le Projet de l'Euphrate. Comme le souligne H. Bernstein et T. J. Byres, ces lacunes concernent en fait de nombreuses structures collectivistes à travers le monde<sup>495</sup> : d'une part, le caractère autoritaire des régimes politiques socialistes limitaient probablement les possibilités de faire librement des enquêtes de terrain approfondies et systématiques<sup>496</sup> ; d'autre part, il existait une certaine pudeur de la part des « chercheurs de gauche » à critiquer un modèle qui correspondait alors à leurs présupposés idéologiques<sup>497</sup>. De même, comme le rappelle F. Molle, P. P. Mollinga et P. Wester, peu d'études ont été consacrées au fonctionnement des administrations hydrauliques<sup>498</sup>. Les enquêtes présentées dans ce chapitre permettent donc également d'apporter des éléments dans ce domaine, bien qu'il faille garder à l'esprit que l'Établissement Al-Assad, exploité en ferme d'État, était une administration hydraulique bien particulière : elle ne se contentait pas seulement d'exploiter les réseaux de distribution d'eau mais avait également à sa charge les terres mises en culture et les villages habités.

Le corpus utilisé pour cette thèse est suffisamment large (67 individus ayant travaillé pour la ferme d'État entre 1980 et 2000, sans compter les associés et exploitants contractuels) pour effectuer une histoire orale qui permet de compléter les entretiens réalisés dans les années 1970-80, puis dans les années 2000, avec des cadres dirigeants de ces structures<sup>499</sup>.

<sup>495</sup> Quelques exceptions existent néanmoins, par exemple l'ouvrage HANN Chris, 1980, *Tázlár: a village in Hungary*, Cambridge, Cambridge University Press. On peut également citer M-C. Maurel sur la Hongrie, la Pologne et la République tchèque au lendemain de la décollectivisation retrace notamment la mémoire des habitants des fermes d'État (MAUREL Marie-Claude, 1994, *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan) ; mais comme ce travail concerne trois pays, étudie plusieurs structures à la fois et se focalise surtout sur l'éventuelle permanence d'un *ethos* paysan, les relations de pouvoir et les modalités concrètes de la cohabitation au sein des structures collectives analysées ne sont pas très détaillées.

<sup>496</sup> Voir également à ce propos : MAUREL Marie-Claude, 1980, *La campagne collectivisée. Société et espace rural en Russie*, Paris, éditions anthropos, pp. 19-25

<sup>497</sup> BERNSTEIN Henry, BYRES Terence J., 2001, « From Peasant Studies to Agrarian Change », *Journal of Agrarian Change*, vol. 1, n° 1, p. 14, note de bas de page n° 22

<sup>498</sup> MOLLE et al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, p. 344

<sup>499</sup> HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.* ; RABO, *Changes on the Euphrates*, *op. cit.* ; KERBE, *Climat, hydrologie et aménagements*, *op. cit.*, pp. 746-853 ; MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.* ; HOPFINGER, *State Farming in Syria*, *op. cit.* ; BAUEUR Susanne, BOSTROEM Martin, GOERDTEN Dick, et al., 1990, *The Euphrates Development Scheme in Syria. Social Impact, Production Organization and Linkages*, Berlin, German Development Institute ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, chap. 8 ; HOPFINGER Hans, 1991, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien: eine*

Symétriquement, les propos tenus par les anciens techniciens et ouvriers (qualifiés et non qualifiés) dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse doivent être compris à l'aune de ce que pensaient les dirigeants de la ferme d'État. Or le corpus comprend peu de personnes qui étaient auparavant au sommet de la hiérarchie de l'Établissement Al-Assad entre 1980 et 2000 et ceux qui ont été interrogés se sont peu exprimés sur l'expérience qu'ils vivaient pendant la ferme d'État. Néanmoins, le fait d'avoir été en poste à la faculté d'agronomie de l'Université d'Alep pendant deux ans m'a permis de fréquenter quotidiennement ceux qui forment les ingénieurs agronomes et les étudiants, futurs ingénieurs eux-mêmes, et donc de m'imprégner de l'esprit qui les anime tous. Les discussions informelles et les entretiens filmés réalisés avec certains cadres dirigeants de l'Établissement Al-Assad de l'époque permettent également d'obtenir quelques informations. En outre, certains discours de contremaîtres agricoles peuvent être interprétés comme une reformulation des propos des cadres dirigeants. L'analyse des documents que ces derniers utilisaient pour se représenter les phénomènes techniques, économiques et sociaux et prendre des décisions sont également autant d'indicateurs permettant de saisir leur rationalité. Enfin, des sources de seconde main qui se sont justement focalisées sur leur point de vue sont utilisées pour mettre en perspective l'histoire orale présentée dans ce chapitre. Outre les travaux concernant spécifiquement l'Établissement Al-Assad<sup>500</sup>, le travail ethnographique d'A. Rabo<sup>501</sup> sur une ferme d'État du Projet pilote (équivalant à un secteur dans l'Établissement Al-Assad) a été largement utilisé en supposant, toute chose égale par ailleurs, que l'ambiance et le point de vue de ses dirigeants étaient voisins de ce qui aurait pu être observé dans l'Établissement Al-Assad.

Le fonctionnement de la ferme d'État doit également être mis en perspective avec le projet et les aspirations de départ qui avaient été très élaborées avant même la phase d'exécution. Comme il est difficile de s'entretenir avec les personnes concernées, dont une grande partie était soviétique, c'est principalement à travers les rapports de Ş. Al-'abd qui

---

*wirtschafts- und sozialgeographische Untersuchung im Nordwesten und Nordosten des Landes*, Erlangen : Palm & Enke, pp. 233-311 ; YOUNIS, *Le barrage de Tabqa sur l'Euphrate*, op. cit. ; ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., chap. 3 et 4 ; MILLOT Camille, 2009, *Désorganisation et réorganisation des services publics dans les fermes d'État de l'Établissement Al-Assad en Syrie*, Mémoire de Master 1 en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pp. 11-26

<sup>500</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », op. cit., pp. 133-135 ; HOPFINGER, *State Farming in Syria*, op. cit. ; HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien*, pp. 239-247 sur l'ensemble des fermes d'État de Syrie et pp. 290-311 spécifiquement sur l'Établissement Al-Assad ; YOUNIS, *Le barrage de Tabqa sur l'Euphrate*, op. cit., pp. 156-160, pp. 180-183, pp. 192-199 et pp. 290-295 ; MILLOT, op. cit., pp. 11-26

<sup>501</sup> RABO, *Changes on the Euphrates*, op. cit., notamment les chapitres 5, 6 et 7 ; on peut également ajouter le travail de HINNEBUSCH *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 246-249, sur le secteur « Rabiea » du Projet pilote.



traitent spécifiquement de l'Établissement Al-Assad<sup>502</sup> et celui de l'ingénieur agronome Ḥ 'aṭṭār sur l'ensemble du Projet de l'Euphrate<sup>503</sup>, parfois complétés par d'autres documents de communication officielle récoltés en Syrie<sup>504</sup>, que l'esprit qui animait les concepteurs et bâtisseurs de cet aménagement a été appréhendé. Cette source est lacunaire. Ş. Al-'abd se présente comme un expert en sociologie rurale et n'est donc pas ingénieur. Les questions spécifiquement hydrauliques y sont donc assez peu traitées au profit des enjeux agricoles, économiques et sociaux, les domaines hautement techniques ayant surtout été du ressort des ingénieurs et experts soviétiques qui intervenaient sur place. En outre, les préconisations de Ş. Al-'abd (section III.B de ce chapitre) n'ont souvent pas été suivies dans l'exécution du projet dans la mesure où les Soviétiques semblent avoir été en mesure d'imposer leurs opinions dans toutes les dimensions de l'aménagement. Des sources émanant directement des Soviétiques auraient sans doute permis de mieux comprendre les logiques qui ont guidé la conception du projet, mais aucune n'a pu être obtenue ni aux archives de l'Établissement Al-Assad, ni dans la Bibliothèque Nationale Al-Assad à Damas, ni dans la bibliothèque de la FAO. Cette absence est néanmoins partiellement comblée par une observation fine de la structure du réseau hydraulique et de l'organisation de la ferme d'État et l'obtention d'une littérature grise (notamment rédigée par Ş. Al-'abd) contestant le point de vue soviétique, et donc par là-même l'énonçant. La lecture d'articles scientifiques sur le fonctionnement des sovkhozes et des kolkhozes en URSS dans les années 1960 et 1970 permet également de comprendre la rationalité qui animait à l'époque ces experts et ingénieurs étrangers.

### *C. Une approche synchronique qui ne doit pas éluder l'importance du temps*

Ce chapitre adopte essentiellement une approche synchronique. L'objectif est de comprendre le fonctionnement de l'Établissement Al-Assad dans les premières années et les contradictions que son organisation supposait dès l'origine. Les changements structurels qui ont affecté l'Établissement Al-Assad, notamment dans les années 1990, et qui constituaient partiellement une réponse aux dysfonctionnements décrits dans ce chapitre, sont traités dans le quatrième chapitre consacré aux processus de déterritorialisation et de reterritorialisation liés à la liquidation de la ferme d'État. Comme il n'a pas été retenu par les personnes

<sup>502</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, *op. cit.* ; AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tannīa*, *op. cit.* ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*

<sup>503</sup> 'AṬṬĀR, *Mashrū' al-furāt li ray*, *op. cit.*

<sup>504</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *The Euphrates Project*, *op. cit.* ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, *op. cit.* ; GUINÉ, « Les fermes d'État en Syrie », *op. cit.* ; MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, *The Euphrates Project*, *op. cit.* ; Treize cartes postales, *op. cit.*

interrogées comme un tournant (section I.A du chapitre 2), le transfert de l'Établissement Al-Assad du GOEDEB à l'AGFE en 1985 n'est pas considéré comme un changement structurel marquant une modification de la nature du fonctionnement originel de la ferme d'État<sup>505</sup>. Dans cette optique, comme le fonctionnement décrit dans ce chapitre concerne surtout les années 1980 (avant les changements structurels), les propos des plus jeunes à avoir travaillé dans l'Établissement Al-Assad, dans les années 1990, ont été utilisés uniquement lorsqu'ils pouvaient être appliqués à la situation de départ de la ferme d'État.

Pour autant, cette approche synchronique ne doit pas conduire à négliger l'importance du temps. L'état d'esprit des habitants et employés, la structure organisationnelle comme l'environnement n'étaient pas les mêmes au début, dans les années 1980, et à la fin, en 2000. C'est sur la durée que les liens se sont tissés entre les individus et que les dysfonctionnements sont progressivement apparus. À une échelle plus fine, la prise en compte du temps est d'autant plus fondamentale dans le cas de l'Établissement Al-Assad qu'il s'agit d'une exploitation agricole, soumise à la succession des cycles des saisons et des plantes. De nombreuses tâches doivent donc être réalisées à certains moments précis, sous peine de voir les productions diminuer.

C'est également le temps de la mémoire des individus qu'il convient de ne pas oublier. Les interlocuteurs parlent d'une période révolue, lorsque les changements se sont déjà produits. En 2009-10, période de réalisation des enquêtes de terrain, les habitants ont déjà vécu le début et la fin de la ferme d'État et exploitent individuellement depuis quelques années les lots qu'ils ont reçus lors de la redistribution. C'est à l'aune de cette nouvelle expérience qu'ils se rappellent ce qu'ils ont vécu précédemment. Parfois, pour qualifier le passé, ils passent par une comparaison avec le présent, afin de donner une sorte de mètre-étalon à leurs perceptions.

Cette mémoire est importante non seulement pour saisir comment la ferme d'État fonctionnait du point de vue de ses habitants mais également pour saisir sur quoi repose concrètement le lien social entre les individus actuellement rassemblés dans l'Établissement Al-Assad. Le sentiment de vivre-ensemble qui a pris corps pendant la ferme d'État perdue aujourd'hui encore malgré les clivages qui peuvent exister (sous-chapitre IV et V du chapitre 5). C'est pendant cette période collectiviste que s'est cristallisé et a mûri le lien social entre les habitants du périmètre irrigué. Cette mémoire est également fondamentale pour savoir

---

<sup>505</sup> Ceci ne signifie néanmoins pas que ce changement ait été sans conséquences dans les ministères concernés.

comment les modes de vie et de production agricole actuels ont été marqués par l'exploitation en ferme d'État, ce qui a changé et ce qui s'est reproduit.

C'est justement parce que l'enquête de terrain est réalisée une trentaine d'années après le début de l'exploitation en ferme d'État que les changements sociaux et économiques liés à la collectivisation peuvent être appréhendés. A. Rabo notait en 1986 à propos du Projet pilote, « *it is still very difficult to assess the ideological impact of GADEB headquarters and the Pilot Project farms. But up to the present there are few signs Adnan's reasoning [un impact idéologique important des aménagements hydrauliques] is gaining ground. Too many factors influence regional population in other directions* »<sup>506</sup>. À l'époque, l'empreinte qu'avaient laissée les aménagements hydrauliques était sans doute trop fraîche. Aujourd'hui, trente ans après, celle-ci est bien plus profonde.

## **II) Souvenirs de la vie quotidienne et professionnelle dans la ferme d'État : une collectivité d'individus pris en charge par une seule et même structure**

Résider et travailler dans la ferme d'État, sans être synonymes, étaient des actions liées, l'une découlant de l'autre. Aspects économiques et sociaux ne peuvent donc pas être séparés et c'est en les analysant comme un tout que la vie dans l'Établissement Al-Assad des années 1980 et 1990 peut être concrètement appréhendée. L'exploitation en ferme d'État s'est inscrite dans les mémoires de beaucoup d'employés comme une période de sécurité matérielle et psychologique, chacun recevant un salaire régulier et ayant des horaires généralement fixes. Ils se souviennent également d'une ambiance particulière dans laquelle le collectif était important puisque tous travaillaient ensemble pour une même structure. Ce faisant, cette collectivité naissante, qui n'était pas fondée sur la revendication d'un lignage commun ni sur la cohabitation ancestrale dans un même village, facilitait l'affirmation des individualités. Elle se maintenait donc par l'existence d'une division des tâches strictes et d'une hiérarchie structurée qui paradoxalement était contournée à tous les niveaux.

### *A. La ferme d'État : coprésence du logement et du lieu de travail*

Lorsqu'on demande aux habitants des villages-modèles pourquoi ils ne sont pas restés dans leurs villages d'origine, ils répondent, souvent sans autre explication, qu'ils se sont installés sur leurs lieux de travail. Par exemple, cette femme âgée explique : « *Mon mari avait*

---

<sup>506</sup> RABO, *Changes on the Euphrates*, op. cit., p. 144

*du travail ici, donc on est venus ici, pour son travail* » (E56). Puis elle répète après que j'ai insisté pour comprendre pourquoi ils ne sont pas restés dans le village qu'ils habitaient à quelques kilomètres de là : « *On est venus ici pour le travail. Pour notre travail. On devait vivre ! Il est devenu gardien pour nous faire vivre* » (E56). Dans ces propos qui se retrouvent chez d'autres interlocuteurs, il existe donc une sorte de relation de cause à effet entre le besoin de travailler, « *pour vivre* », et le choix de s'installer dans un village-modèle, pour se rapprocher du lieu de travail, comme si les deux allaient de pair. Cette relation est également soulignée dans cette explication d'un autre interlocuteur détaillant l'association entre le logement et l'emploi dans l'Établissement Al-Assad : « *L'État a fait des maisons. Et celui qui veut travailler, il vient prendre une maison. Lui et sa famille habitent la maison et travaillent* » (E34). Quelques aient été les motivations liées à la décision de devenir employés de la ferme d'État (sections II.D, II.E et IV.A du chapitre 2), l'installation dans un village-modèle, si elle n'en découlait pas automatiquement, était donc liée à l'obtention d'un emploi dans cette structure.

Ce lien entre habitat et emploi était confirmé par les règles mêmes qui encadraient la possibilité de s'installer dans un village-modèle : d'après plusieurs interlocuteurs, il fallait travailler pour l'Établissement Al-Assad pour avoir le droit d'y obtenir un appartement. Lorsqu'un employé prenait sa retraite ou même quittait temporairement son emploi pour effectuer son service militaire, il devait abandonner son logement. À moins qu'au moins un autre membre de sa famille, parfois sa compagne et plus souvent un de ses fils, se fasse lui-même embaucher par la ferme d'État et puisse alors enregistrer l'appartement à son propre nom : sur les 34 familles résidant dans un village-modèle dont au moins un interlocuteur s'est prononcé sur la question, 28 comprenaient plusieurs membres (conjoint(e), parent(s) ou enfant(s)) à travailler dans la ferme d'État. Dans cet esprit, le groupe formé par les employés habitant l'Établissement Al-Assad dans les années 1980 et 1990 était à même de se reproduire.

Toute la vie quotidienne des employés, du lever au coucher, au travail et à la maison, se concentrait généralement dans un même lieu, le secteur, avec au centre son village-modèle, et dépendait d'une même structure elle-même territorialisée : la direction de secteur, avec au-dessus la direction générale de la ferme d'État. Les villages-modèles comptent entre environ 70 (dans le second secteur) et 200 (à Sukkariya, village principal du secteur de l'amitié)

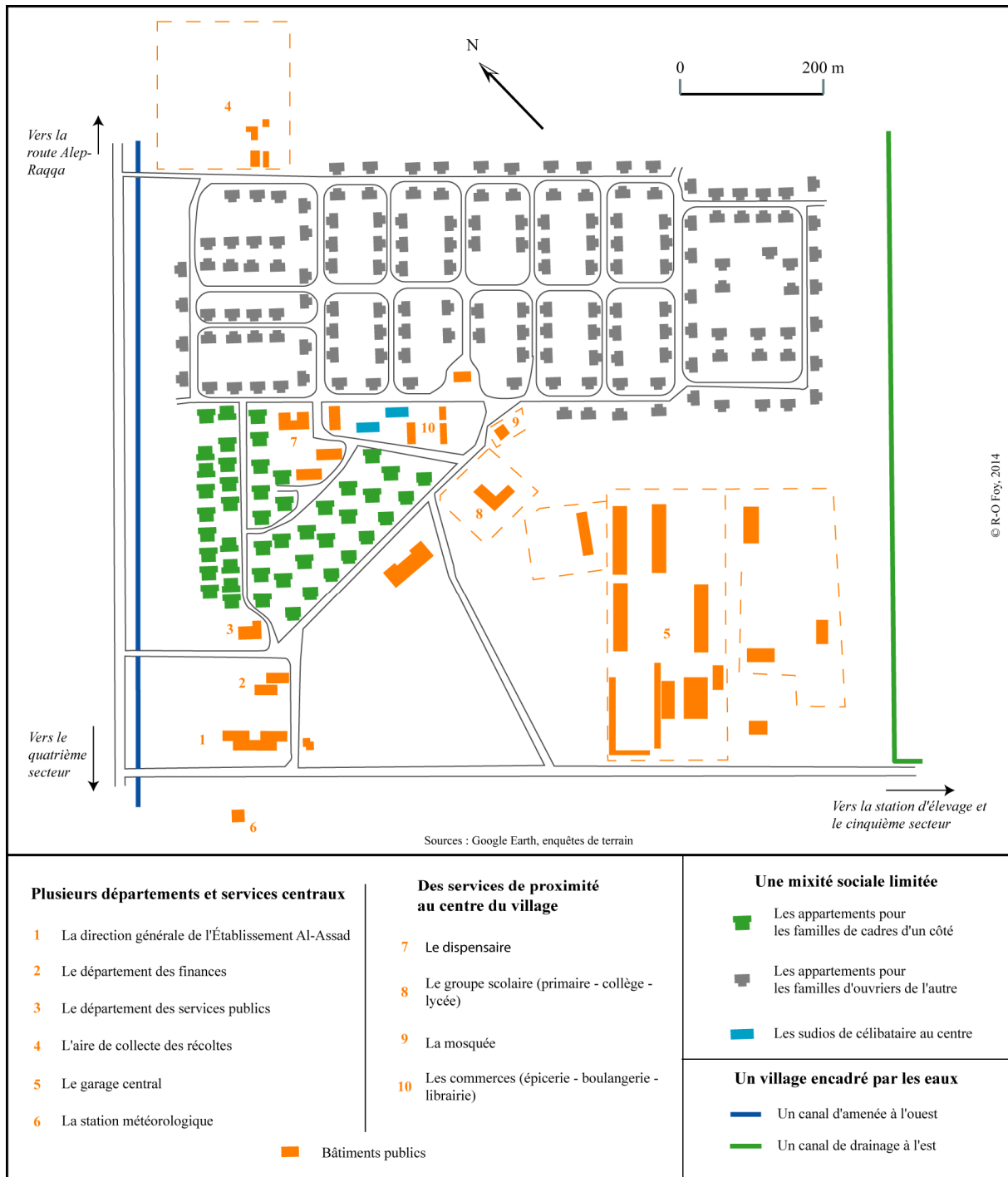
maisons<sup>507</sup>, chacune étant divisée en deux appartements par famille de huit membres maximum (figure 36). Souvent, les individus résidaient dans le village-modèle du secteur qui les employait. Lorsqu'ils étaient mutés dans un autre secteur, ils changeaient également de village-modèle, à moins qu'ils préférassent conserver leur logement initial. Tous les matins, vers 7h30, les ouvriers sortaient de chez eux et se rassemblaient sur l'esplanade centrale, en face des bureaux de la direction de secteur, avant d'être envoyés aux champs. Durant ce moment commun, ils croisaient également les autres employés affectés à la direction de secteur.



**Figure 36 : Un appartement de deux pièces pour huit personnes maximum. Cliché : Roman-Oliver Foy, décembre 2009**

Cette concentration de la vie dans le village-modèle était renforcée par le fait que plusieurs services de proximité y étaient localisés (figure 37).

<sup>507</sup> Chiffres obtenus en comptant manuellement les maisons sur les images satellites Google Earth. Les chiffres donnés sont donc approximatifs dans la mesure où la qualité des images n'a pas permis une photo-interprétation toujours précise (132 maisons ont été comptées dans le premier secteur, 72 dans le second, 79 dans le troisième, 124 dans le cinquième, 143 dans le sixième, 203 dans le village-modèle principal du secteur de l'amitié et 91 dans le village secondaire de ce même secteur). M. Younis, dont la source est l'annuaire statistique du GADEB, trouve des chiffres très différents (YOUNIS, *op. cit.*, p. 295) puisqu'il compte par exemple 318 maisons dans le secteur de l'amitié et 320 dans le troisième secteur. Cet écart est probablement en partie lié au fait qu'il a confondu appartement et maison. Les chiffres qu'il a obtenus doivent donc être divisés par deux, mais même après cette opération, ses chiffres sont encore très différents de la comptabilité qui peut être effectuée à partir des images Google Earth.



**Figure 37 : Sukkariya, village-modèle où les besoins quotidiens des habitants pouvaient être satisfaits<sup>508</sup>**

D'après plusieurs habitants, chacun d'entre eux comprenait un centre commercial avec une boulangerie, une épicerie et éventuellement une librairie<sup>509</sup>. On y trouvait également une

<sup>508</sup> Ce plan rappelle ceux des villages des sovkhozes des années 1930 en URSS (MAUREL, *La campagne collectivisée*, op. cit., pp. 208-209).

école primaire (figure 38) sous tutelle du Ministère de l'éducation nationale, une mosquée et un centre culturel. En outre, des bois de pins de quelques hectares avaient été plantés ici et là afin de servir d'aires de détente aux habitants. M. Younis évoque d'autre part l'existence dans chaque village-modèle de « bureaux de poste », de « postes de police » et de « restaurants »<sup>510</sup>. À partir de l'exemple de Sukkariya, C. Millot a calculé que « la distance à parcourir pour atteindre un bâtiment de service public, quel qu'il soit, est inférieure à 400 mètres, soit moins de 10 minutes [à pied] »<sup>511</sup>. En effet, les services, comme les bâtiments de gestion des secteurs, étaient plus ou moins situés au centre des villages-modèles.



**Figure 38 : Une école primaire par village-modèle. Cliché : Camille Millot, avril 2009**

Les villages-modèles les plus importants étaient en outre mieux équipés que les autres (figure 39). Sukkariya, Tishrīn et Al-Shahābiy comprenaient d'après certains habitants un dispensaire où logeait avec sa famille l'infirmier qui y était affecté. Des collèges avaient été construits à Tishrīn et Sukkariya qui accueillait en outre respectivement un lycée littéraire

<sup>509</sup> D'après l'actuel boulanger d'un village-modèle, les commerçants devaient à l'époque acheter le fond de commerce (qui comprenait les machines) à leurs prédécesseurs et établir un bail pour une durée limitée avec la direction générale de l'Établissement Al-Assad.

<sup>510</sup> YOUNIS, *op. cit.*, p. 291

<sup>511</sup> MILLOT Camille, 2009, *Désorganisation et réorganisation des services publics dans les fermes d'État de l'Établissement Al-Assad en Syrie*, Mémoire de Master 1 en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, p. 16

et un lycée agricole, le lycée scientifique ayant été établi à Maskana<sup>512</sup>. En outre, pour M. Younis, « *les villages comportent des jardins d'enfants, notamment Al-Sukkariya* »<sup>513</sup>. C. Millot n'en a pas entendu parler lors de son terrain en 2009 : « *Avant cela [l'âge de six ans], le jeune enfant reste à la maison avec ses parents* »<sup>514</sup>. En revanche, les anciens cadres de la ferme d'État lui ont décrit les systèmes de transports en commun qui permettaient de relier les villages entre eux. Certains services, comme le ramassage des ordures qui fonctionnait entre 1980 et 2000<sup>515</sup>, étaient en outre mis en commun entre tous les villages-modèles de la ferme d'État. Une caserne de pompiers, comptant d'après son chef 22 employés, avaient également été installée à Sukkariya.

Ainsi, outre les limites officielles tracées sur le papier lors de la construction de l'Établissement Al-Assad (section I.A du chapitre 2), la coprésence du logement et du lieu de travail a probablement partiellement limité l'horizon même des habitants puisqu'ils avaient rarement besoin de sortir de la ferme d'État, voire de leurs secteurs. Comme les métropoles régionales (Alep, Raqqa ou même Tabqa) susceptibles d'offrir quelques services inexistant à la campagne étaient à plusieurs dizaines de kilomètres, elles étaient difficiles d'accès car les routes et les transports collectifs étaient encore de mauvaise qualité. Seul Maskana, chef-lieu de canton, qui déjà accueillait un marché hebdomadaire à l'est de la ville et voyait ses services à la personne se développer dès les années 1980 d'après un garagiste installé là depuis la fin des années 1970, pouvait exercer une certaine attractivité. Un ancien chauffeur de la direction générale raconte ainsi que même s'il pouvait utiliser sa voiture de service pour des trajets personnels, il n'avait pratiquement nulle part où aller, sauf à Maskana : « *Où vas-tu aller ? Tu peux aller à Maskana, à sept kilomètres. Il n'y a rien d'autre* » (E76). Néanmoins, il précise que cette petite ville rurale n'est pas comparable avec Raqqa, métropole régionale où il vivait avant de s'installer dans l'Établissement Al-Assad : « *[Ici], c'était le désert. (...) Raqqa, c'est une ville* » (E76).

---

<sup>512</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 19

<sup>513</sup> YOUNIS, *op. cit.*, p. 317

<sup>514</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 19

<sup>515</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 16



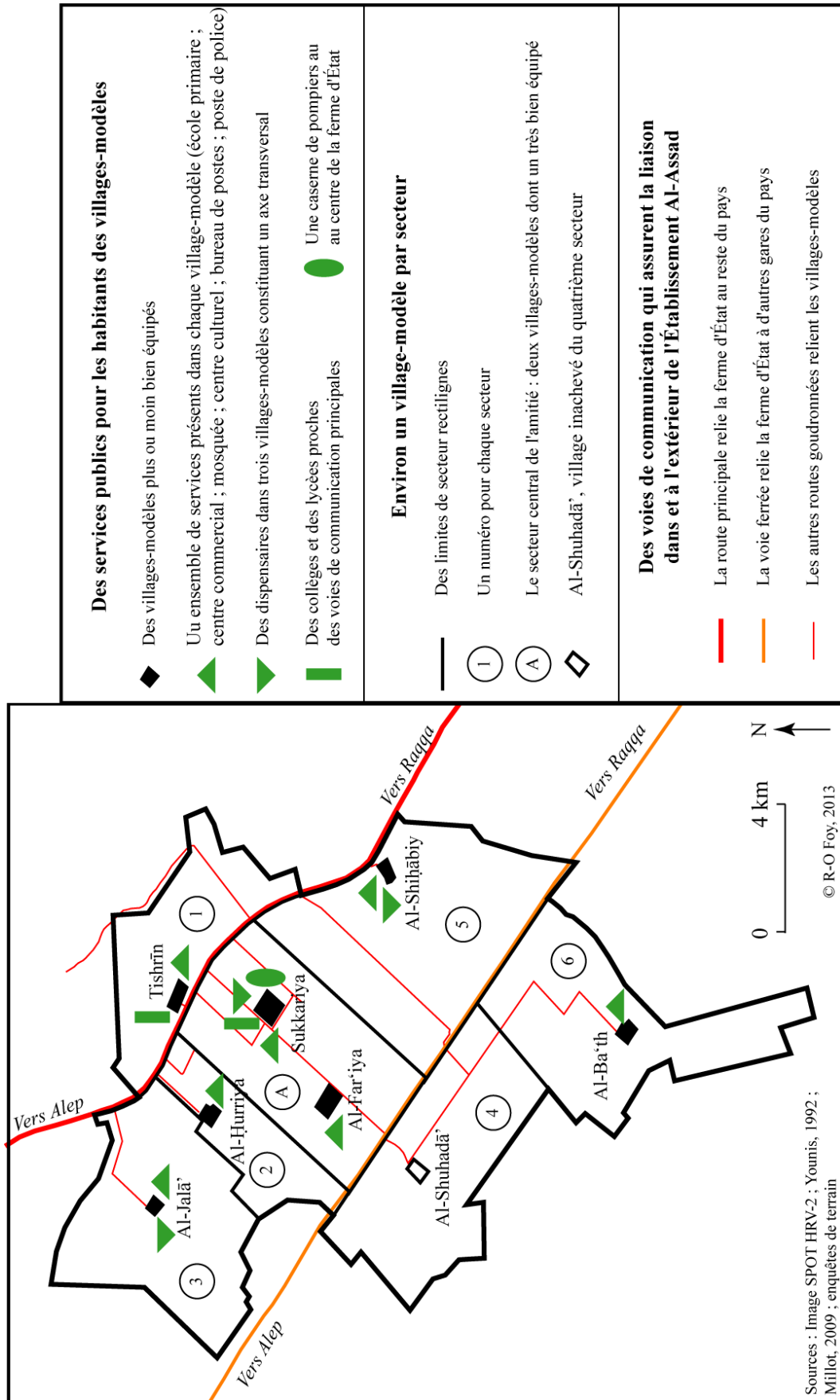


Figure 39 : Une ferme d'Etat prenant en charge la vie de ses employés

Ceux qui résidaient déjà dans un village qui préexistait au périmètre irrigué mais travaillaient pour la ferme d'État ont parfois refusé de déménager dans un village-modèle (section II.D du chapitre 2). Néanmoins, pour eux, la coprésence du lieu de travail et du logement reste vraie. Elle était certes moins forte dans la mesure où plusieurs kilomètres pouvaient séparer leurs maisons de la direction de secteur dont ils dépendaient. Mais les villages construits avant les aménagements hydro-agricoles faisaient partie de la ferme d'État, même s'ils n'étaient que contrôlés par la direction générale de l'Établissement Al-Assad (section III.A du chapitre 2) et qu'ils ne bénéficiaient pas à ce titre des services publics qui avaient été fournis aux villages-modèles. Cette appartenance à la collectivité pouvait d'ailleurs être renforcée par le fait que dans les premier, second et cinquième secteurs, les villages préexistants à la ferme d'État étaient au voisinage des villages-modèles. En outre, pour leurs habitants, la proposition associant les actions de résider et de travailler reste vraie, même si celle-ci est inversée puisque c'est parce qu'ils résidaient dans le périmètre de la ferme d'État avant même qu'elle ait été créée qu'ils y ont travaillé et non le contraire.

En revanche, certains individus étaient en marge de ce groupe dont ils ne peuvent être considérés comme membres à part entière dans la mesure où ils ne répondent qu'à un seul de ses critères. Ceux qui résidaient dans les villages préexistants à l'Établissement Al-Assad avaient certes un logement dans les frontières du périmètre irrigué, mais s'ils ne travaillaient pas pour la ferme d'État, ils ne devaient pas vraiment se sentir intégrés dans cette structure. De même, ceux qui travaillaient dans la ferme d'État, pour des périodes plus ou moins longues, sans pour autant y résider comme les éleveurs établissant des contrats de pâture dans certaines parcelles ou les manœuvres amenés en pick-up pour la journée (section IV.A du chapitre 2) devaient également se sentir à part. Ils travaillaient pour la ferme d'État mais n'y possédaient pas de logement ; comme ils rentraient chez eux tous les après-midis après le travail, une partie de leur vie quotidienne se déroulait hors de l'Établissement Al-Assad.

### *B. Constitution d'une collectivité tiraillée par des logiques contradictoires*

Le discours des interlocuteurs sur le rapport des individus au groupe dont ils faisaient partie et qui était constitué par les employés de la ferme d'État, notamment par les habitants des villages-modèles, est contradictoire. D'une part, ils avaient le sentiment d'appartenir à une collectivité, c'est-à-dire à « *un ensemble d'individus groupés (...) pour atteindre un but*

*commun* »<sup>516</sup>. Mais d'autre part, ils insistent sur la dispense de certaines obligations vis-à-vis des autres habitants des villages-modèles dans la mesure où ils n'appartiennent pas aux mêmes communautés villageoises ou tribales, ce qui laisse supposer une montée de l'individualisme. Inversement, la description de certaines de leurs pratiques pendant la ferme d'État permet de supposer un maintien des logiques d'appartenance préexistantes à l'Établissement Al-Assad.

Lorsqu'ils comparent l'ambiance qui régnait lorsque la ferme d'État fonctionnait avec la période actuelle, certains anciens employés se souviennent d'une époque pendant laquelle un certain esprit collectif avait été insufflé : on travaillait ensemble et on vivait ensemble, alors qu'aujourd'hui, chacun s'occupe de ses propres champs et ne prend plus le temps de visiter ses voisins et camarades (section IV.C du chapitre 5). Plusieurs interlocuteurs racontent comment, après le travail pour la ferme d'État, on avait auparavant l'habitude d'occuper les après-midis autour de verres de thé ou de jeux de cartes. Un contremaître agricole se rappelle également de la solidarité qui régnait entre les habitants des villages-modèles : « *Les relations sociales au départ, dans les années 1980 (...) jusqu'en 2000, étaient très très bonnes*<sup>517</sup>, on était solidaires. Par exemple, la tête de Roman lui fait mal ? Moi, je dois aller le voir. Il faut lui amener un médecin. On amène une voiture, de l'argent pour le médecin » (E30). Alors que la période actuelle est marquée par l'exploitation familiale individuelle, officiellement, « *pendant l'Établissement Al-Assad, il n'y avait pas d'intérêt personnel. C'était l'intérêt général. Nous étions fonctionnaires de l'État, nous prenions un salaire de l'État. Nous étions tous ensemble, on se posait ensemble avec Ahmad, avec untel ou untel* » (E42), comme le dit un autre ancien contremaître agricole. Un interlocuteur raconte également les déjeuners en commun avec ses collègues, chaque jour, dans les parcelles agricoles ou les bâtiments de la ferme.

Ce sentiment d'appartenance à cette structure commune, cette collectivité, était probablement plus fort au niveau local, dans les villages-modèles : c'est là que la vie des habitants se résumait et que la coprésence du lieu de travail et du logement était la plus forte. Néanmoins, un certain esprit de corps semble également avoir existé à l'échelle de la ferme d'État, notamment pour les employés affectés à la direction générale qui travaillaient dans l'ensemble des secteurs. Cet ancien mécanicien à Sukkaryia explique ainsi comment, travaillant avec des habitants de différents villages, il recevait des nouvelles de partout : « À

<sup>516</sup> Premier sens de l'article « Collectivité », Grand Robert 2001, t.2, p. 275

<sup>517</sup> "ممتاز جيداً"

*l'époque, on se connaissait tous, les 4 000 employés, on se connaissait tous. Moi j'en connaissais beaucoup. Maintenant je ne reconnais presque plus personne. (...) Les relations sociales sont différentes. Avant, on voyait les gens qui travaillaient dans l'Établissement. On avait des nouvelles des uns et des autres, untel s'est marié à tel endroit, untel est décédé à tel autre, nous avions des nouvelles. Aujourd'hui, on est séparés, on va rarement les uns chez les autres. Ce n'est pas parce qu'il y aurait des problèmes, c'est par rapport au travail. Tu as seulement des nouvelles de tes voisins. Au sein du secteur, on sait ce qu'il se passe. (...) Dans le secteur, on est côte à côte, on a des nouvelles. Mais à l'extérieur du secteur, on ne sait plus ce qu'il se passe. (...) Avant, on se voyait plus, au travail, on allait au travail ensemble. Par exemple, dans le garage, nous étions 20 personnes environ pour l'ensemble du garage, chaque ouvrier venait d'un secteur différent, ils venaient en voitures ou en bus, certains venaient de villages [préexistant à l'Établissement Al-Assad]. Ils travaillaient jusqu'à 15h00 et rentraient. Donc ils nous donnaient des nouvelles de chez eux, de leurs villages » (E86).*

La constitution de cette collectivité doit être appréhendée dans la durée. Celle-ci ne s'est pas faite en un instant, avec des nouveaux-venus qui arriveraient et instantanément se fonderaient au groupe. Au contraire, c'est en cohabitant, jour après jour, année après année, que les individus du périmètre irrigué ont fait connaissance, ont pu prendre conscience d'une appartenance commune à une même structure et à un ensemble commun et que la cohésion s'est ainsi renforcée. C'est également avec le temps que les habitants ont pu définir de nouveaux critères de regroupement et de distinction sociale ou recycler les anciens.

Progressivement, les habitants des villages-modèles ont dû s'approprier l'espace qu'ils habitaient, consolidant du même coup cette collectivité fondée sur la coprésence du lieu de travail et du logement. Certains ont envisagé de s'installer durablement dans les villages-modèles, notamment en y plantant des arbres ou en y construisant une chambre annexe car la famille s'agrandissait, c'est-à-dire en investissant l'espace. À son arrivée dans les années 1980, raconte un ancien mécanicien (E77), il ne pensait pas rester longtemps dans l'Établissement Al-Assad. Certains lui avaient dit de planter des arbres fruitiers dont la ferme d'État fournissait les graines, mais il avait répondu par des sarcasmes, sûr que son emploi était temporaire et qu'il repartirait rapidement. Après quelques années, dans les années 1990, il a construit deux pièces supplémentaires à côté de l'appartement de son village-modèle et a planté des oliviers. Aujourd'hui, s'exclame-t-il, *il a une forêt !* Les enfants nés dans les villages-modèles ou ceux arrivés petits, n'ont de surcroît connu que cet espace. Aujourd'hui, beaucoup d'habitants qui ont décidé de rester dans le village-modèle après la redistribution

des terres considèrent qu'ils sont maintenant chez eux et veulent y rester « *jusqu'à la mort* » (section IV.A du chapitre 5).

La constitution de cette nouvelle collectivité pouvait parallèlement contribuer à atténuer les autres sentiments d'appartenance, notamment liés aux communautés villageoises ou tribales d'origine. Plusieurs habitants des villages-modèles expliquent qu'ils ne visitaient le village où ils sont nés qu'une ou deux fois par an, pendant certaines fêtes, ou pour les grandes occasions, notamment le mariage ou le décès d'un proche. D'une part la nécessité de ne pas s'absenter trop longtemps du travail, d'autre part la distance, étaient les justifications principales rapportées par les interlocuteurs. Aujourd'hui, même ceux qui ont préféré revenir pour résider dans leurs villages d'origine après la liquidation de la ferme d'État disent qu'ils y sont moins connus, voire moins à l'aise, que dans le village-modèle où ils ont vécu pendant plusieurs dizaines d'années.

Cette dynamique de déstructuration des communautés préexistantes à la ferme d'État a également touché, dans une moindre mesure, les habitants des villages construits avant les aménagements hydro-agricoles. D'après quelques interlocuteurs, une partie des membres des lignages locaux qui n'ont pas déménagé dans les villages-modèles étaient intégrés à la ferme d'État, en tant qu'employés ou ouvriers. Si les communautés villageoises ou tribales n'ont pas forcément disparu, elles ont probablement été fragilisées par l'entrée de certains de leurs membres dans une nouvelle collectivité fondée sur de nouveaux rapports sociaux comme le salariat, débouchant sur des allégeances alternatives. C'est d'ailleurs ce que confirmait le neveu du cheikh d'une tribu qui affirmait que les mélanges entre lignages avaient été plus importants dans l'Établissement Al-Assad que dans les autres périmètres irrigués du Projet de l'Euphrate situés à l'ouest du lac Al-Assad où les terres n'ont jamais été exploitées en ferme d'État.

Pour autant, cette collectivité issue de la constitution de l'Établissement Al-Assad est différente des communautés liées à la revendication d'un lignage commun ou à la cohabitation ancestrale dans un même village. La première est caractérisée par la coprésence du lieu de travail et du logement, mais également, contrairement aux secondes, par la diversité des origines de ses membres. Plusieurs interlocuteurs insistent sur le mélange qui existait dans les villages-modèles et plus généralement dans l'ensemble de l'Établissement Al-Assad, soulignant, comme cet ancien magasinier originaire du gouvernorat d'Idleb, la multitude des lieux de provenance des différents employés : « *Il y avait des Aleppins, des Damascènes, des*

*Lattaquiottes, des Idlébiens, des enfants de leur pays [de Maskana], et là-bas les gens vivaient très confortablement, il n'y avait aucun racisme* » (E96). Plusieurs anciens cadres de la ferme d'État déclarent ainsi, assez fiers, que c'est en fait toute la Syrie qui était concentrée dans le territoire de l'Établissement Al-Assad.

Cette diversité des origines traduisait également une certaine diversité culturelle. Comme la section IV.B du chapitre 2 l'a montré, il existe un sentiment de différenciation entre les tribus des steppes syriennes et les habitants de l'ouest de la Syrie. En soulignant la variété des dialectes parlés dans la ferme d'État, un ancien chauffeur montre bien comment les différentes régions d'où les employés étaient originaires sont révélatrices d'un certain métissage culturel : « *les gens venaient de tous les gouvernorats et tous parlaient des dialectes différents* » (E102). D'autres passaient par la mise en avant de la pluralité des arts culinaires pour souligner les différences. Un autre parlait des « *coutumes* »<sup>518</sup> (E34) qu'il ne connaissait pas auparavant, et qu'il aurait découvertes en s'installant dans un village-modèle. Certains soulignent en outre la coexistence dans les villages-modèles de membres de lignages différents, insistant non plus sur la variété des pratiques, mais sur le mélange de groupes d'appartenance fondés chacun sur la revendication d'ancêtres communs : « *Des Būma'nā des Jā'abāt, des Ḥawiwāt, des Bū Baṭṭūsh ont été mélangés* » (E56).

La mise en avant du vivre-ensemble dans la diversité, assumée par de nombreux interlocuteurs, sans distinction de région d'origine, de classe sociale ou d'âge, correspond à la revendication d'un projet politique de construction nationale visant à dépasser les groupes d'appartenance qui existaient précédemment. Comme l'affirme l'article 15 de la constitution du parti Ba'ṯh arabe socialiste, « *le lien national est le seul lien existant dans l'État arabe qui assure l'harmonie entre les citoyens et leur brassage dans un même creuset national et lutte contre tous les fanatismes confessionnels, tribaux, raciaux et particularistes* »<sup>519</sup>. Certes, plusieurs intellectuels syriens (par exemple M. Kilo<sup>520</sup>) et chercheurs en sciences sociales (par

<sup>518</sup> "عادات"

<sup>519</sup> « *Al-rābiṭa al-qawmiya hiya al-rābiṭa al-waḥīda al-qā'ima fī al-dawla al-'arabiya allatī takful al-'insijām al-mawāṭinīn wa 'inshārahum fī buwṭaqa 'umma wāḥida, wa takāfih sā'ir al-'aṣabiyyāt al-madhhabiya wa-l-ṭā'ifiya wa-l-qabaliya wa-l-'irqiya wa-l-'iqlīmiya* » (Site Internet officiel du Parti ba'ṯh arabe socialiste ; URL : [http://www.baath-party.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3:3&catid=7&Itemid=102&lang=ar](http://www.baath-party.org/index.php?option=com_content&view=article&id=3:3&catid=7&Itemid=102&lang=ar) ; consulté le 15 janvier 2014).

<sup>520</sup> KILO Michel, 2012, « 'akhtā' qātila... al-ṭā'ifiya » (*Erreurs fatales... le confessionnalisme*), *al-sharaq al-'awsaṭ*, 9 décembre, n° 12430, URL : [http://www.aawsat.com/leader.asp?section=3&article=707866&issueno=12430#.Utagp\\_TuIko](http://www.aawsat.com/leader.asp?section=3&article=707866&issueno=12430#.Utagp_TuIko), consulté le 15 janvier 2014

exemple, M. Seurat, H. Battatu ou M. Ababsa<sup>521</sup>) défendent l'idée selon laquelle ce vœu n'existait que dans le discours et expliquent que dans la pratique les dirigeants syriens membres du parti Ba'ath ont surtout instrumentalisé les solidarités de corps à leur propre profit. Néanmoins, on ne peut complètement négliger l'impact de cette rhétorique panarabe omniprésente dans le registre politique. Ainsi, implicitement, derrière le discours des habitants de la ferme d'État, on peut déceler la perception d'un Établissement Al-Assad considéré comme un creuset, l'unité de lieu dans lequel se réunissait une diversité d'individus représentant les différentes composantes d'une nation en construction.

Les liens entre les membres de la collectivité formée par les habitants et employés de l'Établissement Al-Assad étaient d'une autre nature que dans les communautés villageoises ou tribales. Ainsi, tout en soulignant l'entraide qui pouvait exister à l'époque de la ferme d'État, les interlocuteurs insistent sur l'absence de certaines obligations vis-à-vis des autres habitants des villages-modèles : « *Dans la ferme ici, les gens sont originaires de plusieurs régions. Ils se respectent les uns les autres. Entre proches, dans le village normal, les gens ne se respectent pas. (...) Ici c'est mieux, personnellement, je me sens mieux ici. Si tu ne veux pas de moi, si tu ne viens pas chez moi, tu ne viens pas chez moi. Tu es libre. Dans les villages où il n'y a qu'une seule famille [un seul lignage], c'est-à-dire là où il n'y a que des proches, tu dois aller chez les autres, sinon [on te demande] : "Pourquoi ? Tu a des problèmes avec lui" ? (...) Il y a des obligations. Ici, si tu m'aimes bien, tu veux venir chez moi, je t'en prie, si tu ne viens pas, tu es libre* » (E76).

En fait la coprésence du lieu de travail et du logement peut certes constituer un ciment, mais les relations sont d'un autre type que dans les groupes d'appartenance fondés sur la revendication d'un lignage commun ou la cohabitation ancestrale dans un même village : « *Les relations étaient bonnes et les gens s'occupaient de leurs affaires. Ils ne s'occupaient pas des affaires des autres. Les relations, c'était leur travail, rien d'autre* » (E84). Comme la vie de famille était séparée de la vie professionnelle, la promiscuité était moindre que dans les communautés villageoises ou tribales et les conflits semblent donc avoir été généralement plus faciles à résoudre : « *Il n'y avait absolument aucun racisme. Parce que chacun avait sa famille. Donc les gens n'avaient pas de temps pour les problèmes. Et puis les gens allaient au travail vers 7 ou 8 heures et revenaient entre midi et 14 heures, cela dépendait des horaires de chacun, et donc il n'y avait pas de problèmes entre les gens* » (E96).

---

<sup>521</sup> SEURAT Michel, 1989, *L'État de barbarie*, Paris, Éditions du Seuil, p. 30-31 ; BATATU, *Syria's Peasantry*, op. cit., pp. 217-243 ; ABABSA, *Idéologies et territoires dans un front pionnier*, op. cit., pp. 509-510

La collectivisation a donc débouché de façon apparemment paradoxale sur la montée d'une certaine forme d'individualisme. L'appartenance à la collectivité qu'a constituée l'Établissement Al-Assad a conduit ses membres à se séparer au moins partiellement de leurs anciennes communautés villageoises ou tribales. Les liens sur lesquelles ces dernières se fondaient étaient d'autant plus profonds qu'ils étaient ancestraux et avaient donc traversé les générations, ce qui n'était pas le cas du tout nouveau groupe que formaient les employés et habitants de la ferme d'État. Des obligations moins importantes vis-à-vis des autres membres signifiaient donc une indépendance accrue des individus les uns les autres.

On peut se demander dans quelle mesure cette montée de l'individualisme qui fait suite à la collectivisation observée dans l'Établissement Al-Assad a également existé dans d'autres fermes d'État, coopératives de production ou, dans une moindre mesure, grands périmètres irrigués. Comme le dit Elias, « *l'établissement de la domination d'une nouvelle forme d'organisation humaine, plus étendue et plus complexe, va toujours de pair avec une nouvelle poussée et un nouveau mode d'individualisation* »<sup>522</sup>. Les révolutions agraires (comme en URSS<sup>523</sup>, en Algérie<sup>524</sup>, en Chine<sup>525</sup>, au Vietnam<sup>526</sup> ou au Kampuchéa démocratique<sup>527</sup>), de même que les interventions foncières et hydrauliques en vue de construire des grands aménagements hydro-agricoles gérés par des agences étatiques<sup>528</sup> modifient les rapports de production et se font généralement sur fond de volonté de casser les liens communautaires considérés comme archaïques, pour construire un nouveau groupe d'appartenance plus large, par exemple le peuple (comme au Vietnam<sup>529</sup>), l'ethnie (comme au Kampuchéa

<sup>522</sup> ELIAS, *La société des individus*, op. cit., p. 222

<sup>523</sup> FITZPATRICK Sheila, 1994, *Stalin's Peasants*, op. cit., pp. 48-79

<sup>524</sup> SUTTON Keith, 1984, « Algeria's Socialist Villages – a Reassessment », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 22, n° 2, p. 224

<sup>525</sup> TAILLARD Christian, 1983, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes en Asie entre 1978 et 1982 (Chine, Vietnam, Cambodge, Laos) », *Études rurales*, n° 89-90-91, p. 112-114

<sup>526</sup> TAILLARD, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes », op. cit., p. 114-116

<sup>527</sup> TAILLARD, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes », op. cit., p. 125-127

<sup>528</sup> Par exemple, dans des cas d'irrigation de nouvelles terres en Égypte (FAGGI Pierpaolo, 1987, « Étatisation de l'eau dans le Projet « Nouvelle vallée » en Égypte », in MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 105-107) ou dans les cas de réhabilitations de systèmes d'irrigation en Indonésie (HORST Lucas, 1996, « Intervention in Irrigation Water Division in Bali, Indonesia. A Case of farmer's circumvention of modern technology », in DIEMER Geert, HUISBERS Frans P., *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intermediate Technology Publication, pp. 34-52) ou au Maroc (PASCON, « De l'eau du ciel à l'eau de l'État », op. cit.) ; d'autres exemples sont également cités dans MOLLE, et. al., « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », op. cit., pp. 333-335.

<sup>529</sup> Dans la traduction anglaise de la Constitution de la République démocratique du Vietnam adoptée le 31 décembre 1959, année de création des premières coopératives (TAILLARD, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes », op. cit., p. 114), le terme « *people* » apparaît 113 fois alors que le mot « *proletariat* » n'apparaît pas et que l'expression « *working class* » n'apparaît qu'une seule fois (voir la Constitution la traduction anglaise de la Constitution de la République démocratique du Vietnam dans SIMONS



démocratique<sup>530</sup>), la nation (outre la Syrie qui est sujet de cette thèse, et l'Égypte<sup>531</sup>, plusieurs exemples de grands travaux hydrauliques au nom d'une construction nationale sont cités par F. Molle, P. P. Mollinga et P. Wester<sup>532</sup>) ou le prolétariat (comme en URSS<sup>533</sup> ou en Chine<sup>534</sup>). De tels changements, agissant sur les structures mêmes des communautés villageoises et tribales peuvent mener au moins partiellement à leurs déstructurations. D'autant plus lorsque ces interventions conduisent à un relogement des populations, et donc à un mélange des individus, dans des nouveaux villages (comme dans l'Établissement Al-Assad mais également en Algérie<sup>535</sup>, en Tanzanie<sup>536</sup> ou au Kampuchéa démocratique<sup>537</sup>). Ce faisant, le lien social existant dans ce type de collectivité, d'un genre nouveau, ne peut *a priori* pas réellement être un ciment aussi fort que dans les communautés villageoises ou tribales : le groupe revendiqué étant bien plus large, le sentiment d'appartenance est probablement plus diffus et moins visible au quotidien. En outre, au moins au moment de la collectivisation et dans les années qui suivent cette intervention, le groupe nouvellement constitué est plus récent et le sentiment d'appartenance des individus sans doute moins profond que dans les communautés villageoises ou tribales, fondées sur des liens ancestraux.

Néanmoins, même si l'individualisation a été une tendance suite à la collectivisation, les communautés villageoises et tribales dont étaient issus les habitants de l'Établissement Al-Assad n'ont pas été complètement déstructurées. Localement, la tribu et le lignage sont encore des référents identitaires revendiqués pour se différencier des autres. Les nouveaux-venus n'avaient pas rompu tout lien avec leurs villages d'origine et certains avaient même gardé un terrain ou une maison afin d'éventuellement y retourner à la retraite (section V.B de ce chapitre).

C'est dans les villages qui préexistaient aux aménagements hydrauliques que la tendance à l'individualisation, même si elle a existé, a été la moins marquée. Ceux-ci n'ont pas bénéficié de services publics : aujourd'hui encore, une partie des villages anciens situés

---

William B. (dir.), 1980, *The Constitution of the Communist World*, Alphen aan den Rijn, Sijthoff & Noordhoff, pp. 400-422)

<sup>530</sup> Le terme anglais est « *race* » CHANDLER David P., 1991, *The Tragedy of Cambodian History : Politics, War, and Revolution since 1945*, New Haven, Yale University Press, pp. 237-238

<sup>531</sup> FAGGI, *op. cit.*, p. 104

<sup>532</sup> MOLLE, *et. al.*, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, pp. 333-335

<sup>533</sup> DEPRETTO Jean-Paul, 1997, *Les ouvriers en URSS, 1928-1941*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 16

<sup>534</sup> Les statuts du Parti communiste chinois adopté le 18 août 1977 et publié par la revue *Pouvoirs* affirme dès la première phrase que « *le Parti communiste chinois est un parti politique du prolétariat* » (PARTI COMMUNISTE CHINOIS, 1977, « Statuts du Parti communiste chinois », *Pouvoirs*, n° 3, p. 115).

<sup>535</sup> SUTTON, *op. cit.*, p. 224

<sup>536</sup> SCOTT, *Seeing like a State, op. cit.*, pp. 229-237

<sup>537</sup> TAILLARD, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes », *op. cit.*, p. 125-127

dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad attendent un raccordement aux réseaux d'eau potable, l'électricité étant arrivée il y a parfois à peine moins de dix ans. À ce titre l'investissement idéologique a dû y être moins profond que dans les villages-modèles. Certains de leurs habitants ont donc pu avoir l'impression de ne rien retirer de l'intervention étatique, en particulier dans les premières années de fonctionnement de la ferme d'État (section II.D du chapitre 2). Même s'ils ont été touchés par les changements sociaux provoqués par la collectivisation et la construction du périmètre irrigué, ils ont probablement eu tendance, au moins dans les années 1980, à se renfermer sur eux-mêmes afin de constituer des corps unis contre ce qui leur paraissait être une intrusion<sup>538</sup>. D'autant plus que tous n'ont pas été employés par la ferme d'État. Ceux qui travaillaient ailleurs, par exemple dans l'usine de betteraves à sucre, à la station d'élevage située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de l'Établissement Al-Assad ou plus loin dans les métropoles nationales ou à l'étranger, étaient des habitants du périmètre irrigué, mais rien de plus. Au quotidien ils échangeaient probablement peu avec les habitants des villages-modèles et les autres employés de la ferme d'État et n'ont donc probablement jamais considéré faire partie de cette collectivité qui se constituait.

Dans les années 1980, alors que le Projet de l'Euphrate n'en était qu'à ses prémices, les observateurs étaient partagés entre une perspective moderniste et l'observation du maintien de certaines pratiques coutumières. Par exemple, pour F. Métral<sup>539</sup>, « *les effets les plus visibles de ce vaste Projet de l'Euphrate sont actuellement peut être moins à lire dans les résultats économiques que dans les mutations socio-culturelles qui s'opèrent au sein d'une société hier encore bédouine* ». Au contraire, pour J. Hanoyer<sup>540</sup>, les individus concernés par le Projet de l'Euphrate se réfugiaient déjà « *dans l'organisation traditionnelle de leurs rapports* ». M. Ababsa, quant à elle, voyait dans les années 2000 des logiques hybrides entre tribu et « nouvelle société » : « *l'idéologie ba'ithiste s'est adaptée aux réalités tribales (...) et les réalités tribales se sont adaptées aux structures baathistes* »<sup>541</sup>.

En fait, on assiste à une triple (et non double) tendance contradictoire. Certes une nouvelle collectivité s'est constituée parallèlement au maintien des logiques d'appartenance préexistant à la ferme d'État. Mais en outre, une dynamique d'individualisation a également

---

<sup>538</sup> B. Ghalioun, alors professeur syrien de sociologie politique dans le département Orient et Monde arabe de l'Université Paris 3 Sorbonne-nouvelle, expliquait lors d'un séminaire que les groupes d'appartenance comme la tribu et la confession sont généralement essentiellement mobilisés « *en temps de crise* ».

<sup>539</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 143

<sup>540</sup> HANNOYER, « Grands projets hydrauliques en Syrie », *op. cit.*, p. 40

<sup>541</sup> ABABSA, *Raqqa : territoires et pratiques*, *op. cit.*, p. 77

été enclenchée. Dans cette complexité des rapports sociaux issus de la collectivisation agraire, les trois mouvements décrits ne doivent pas être considérés comme absolus. Au contraire, il s'agit uniquement de processus inachevés et susceptibles à tout moment de se rétracter ou de s'amplifier en fonction des conditions historiques. En outre, s'ils concernent l'ensemble des habitants de l'Établissement Al-Assad, ces derniers ne sont pas tous touchés de la même façon ni avec la même intensité. C'est la raison pour laquelle changements et résistances aux changements sont les deux facettes d'une même dynamique particulièrement difficile à saisir.

*C. Sécurité et division du travail : fondements de l'organisation de la vie quotidienne et professionnelle dans la ferme d'État*

La collectivité reposant sur le travail et la cohabitation dans l'Établissement Al-Assad tenait par l'existence du salariat qui rendait les employés à la fois dépendants de la structure d'embauche et protégés par elle. Il existe ainsi une relation entre d'une part la sécurité matérielle et psychologique qui régnait pendant la ferme d'État et d'autre part la prise en charge de la vie quotidienne et professionnelle des habitants liée à une hiérarchie des statuts et une division des tâches particulièrement strictes.

Comparée à l'investissement matériel et psychologique que nécessite la culture des lots qu'ils ont reçus depuis 2000, l'exploitation en ferme d'État est restée dans la mémoire de beaucoup d'employés et ouvriers comme une période de sécurité, sans trouble ni inquiétude (*sine cura* en latin<sup>542</sup>). S'ils n'emploient pas le terme arabe *'amn*, plusieurs interlocuteurs utilisent des expressions telles que « *il n'y avait pas de prise de tête* »<sup>543</sup> (E26) ou « *c'était confortable* »<sup>544</sup> (E73), sous-entendant ainsi que de nombreux aspects de la vie quotidienne et professionnelle des habitants étaient pris en charge.

Les interlocuteurs se souviennent qu'au moins jusque dans le courant des années 1990, tous les habitants pouvaient aisément se faire embaucher dans l'Établissement Al-Assad. D'après un ancien cadre, les contrats de manœuvre étaient accessibles à toute personne ayant une carte d'identité, qu'on peut officiellement recevoir à partir de 14 ans ; pour les postes plus qualifiés, en revanche, il fallait être majeur, c'est-à-dire avoir plus de 18 ans. Ainsi, plusieurs membres de chaque famille nucléaire étaient occupés et surtout bénéficiaient d'un salaire pour participer aux dépenses du foyer. Même les femmes pouvaient travailler et étaient à ce titre

<sup>542</sup> GROS Frédéric, 2012, *Le principe Sécurité*, Paris, Gallimard, p. 10

<sup>543</sup> "ما في تفكير"

<sup>544</sup> "فكري مرتاح"

rémunérées comme les hommes. Les interlocuteurs se souviennent que même pour les saisonniers et les journaliers, il y avait du travail toute l'année durant les années 1980<sup>545</sup>. La précarisation liée à ce type de contrat à durée déterminée était donc négligeable et la sécurité du travail était proche de celle des employés permanents. En outre, alors qu'aujourd'hui il faut attendre la moisson pour avoir des liquidités, on était à l'époque de la ferme d'État sûr de toucher son salaire tous les mois, ce qui permettait d'éviter d'avoir à s'endetter pour les dépenses quotidiennes.

Cette sécurité matérielle était renforcée par le fait que d'après plusieurs interlocuteurs, les coûts de la vie étaient peu élevés. L'électricité et l'eau courante dans les appartements des villages-modèles étaient « *données* »<sup>546</sup> comme le dit un habitant. De même, d'après un ancien cadre, chaque employé bénéficiait d'une assurance-maladie qui couvrait 100 % de ses dépenses de santé et 50 % de celle des membres de sa famille nucléaire<sup>547</sup>. Les produits de première nécessité comme le pain ou d'autres denrées alimentaires de base étaient en outre subventionnés. Devant chaque appartement des villages-modèles, des jardins de 20 ares étaient laissés aux habitants pour qu'ils cultivent des légumes et des arbres fruitiers, et on pouvait posséder des petits cheptels ovins et caprins, ce qui permettait également de faire quelques économies dans le budget alimentaire. Ainsi, même avec des salaires assez faibles, on pouvait aisément vivre et gagner « son pain quotidien ».

La sécurité n'était pas uniquement matérielle mais également psychologique pour une grande partie des employés et ouvriers qui étaient chargés des tâches d'exécution. Comme leurs salaires étaient fixes, leur gagne-pain ne dépendait pas des productions agricoles ni des performances de la ferme d'État<sup>548</sup>. Ainsi, la journée de travail achevée, certains, comme cet ancien tractoriste, disent eux-mêmes qu'ils pouvaient rentrer chez eux : « *À l'époque de l'Établissement c'était confortable. Rires. Avant c'était confortable. Maintenant cela va, le travail est bien, mais avant c'était confortable. Tu vas au travail et tu reviens à 15h00. Le*

---

<sup>545</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 295

<sup>546</sup> En fait, en fonction des personnes interrogées, le loyer de chaque appartement, qui comprenait le prix de l'électricité et de l'adduction d'eau, était compris entre 10 et 60 livres syriennes. YOUNIS, *op. cit.*, p. 297, affirme que le loyer représentait 7 % du revenu des employés. MILLOT, *op. cit.*, p. 18, affirme que ce montant s'élevait à 40 livres syriennes, prélevées directement sur la paie. Tous les interlocuteurs s'étant exprimés sur cette question reconnaissent que cette participation était « *symbolique* » et que c'est comme si les maisons étaient « *gratuites* » ou « *données* ».

<sup>547</sup> Lire également MILLOT, *op. cit.*, pp. 20-21 qui donnent des détails sur les services de santé et le fonctionnement de l'assurance maladie.

<sup>548</sup> H. Hopfinger donne le détail d'un système de primes qui aurait existé dans les années 1980 (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 292-293). Mais les employés n'en ont pas gardé de souvenirs et seule la mémoire d'un revenu auparavant fixe a été conservée (section V.B de ce chapitre). C'est la raison pour laquelle il est considéré dans cette section que ce système de bonus ne constituait pas une motivation telle que les individus se sentaient encouragés à faire des efforts supplémentaires à ceux qui leur étaient demandés.

*reste du temps est pour toi* » (E82). Les habitants pouvaient alors vaquer à d'autres occupations comme les loisirs, le jardinage ou, pour certaines mères de famille, les tâches domestiques.

À l'image de la « *configuration salariale* » dans les grandes industries en Europe occidentale et aux États-Unis<sup>549</sup> durant les Trente Glorieuses, la sécurité matérielle et psychologique était une contrepartie de la structure organisationnelle hiérarchique qui existait dans la ferme d'État. Plusieurs interlocuteurs opposent la liberté actuelle dont ils jouissent puisqu'ils peuvent cultiver à leur guise les lots de trois hectares qu'ils ont reçus après 2000 et les directives qu'ils recevaient à l'époque de la ferme d'État. Ainsi, en comparant terme à terme la période de la ferme d'État et celle suivant la décollectivisation, on a d'une part la hiérarchie et la sécurité, d'autre part la liberté et la « *prise de tête* ».

Pour R. Castel, le « *rapport salarial* »<sup>550</sup> implique des droits pour le travailleur, notamment à une protection de son corps (réglementation sur l'hygiène, les accidents du travail, etc.) et à la sécurité de sa situation (garantie contre les licenciements arbitraires, droit à un salaire décent, droits au chômage en cas d'interruption involontaire)<sup>551</sup>. Mais l'existence de ce nouveau type de salariat qui a émergé après la seconde révolution industrielle est liée aux « *nouvelles normes de production [qui] exigent une main-d'œuvre stable, travaillant à plein temps et d'une manière régulière, effectuant une tâche précise sur des postes de travail fixes* »<sup>552</sup>. Ainsi, les droits offerts aux travailleurs impliquent « *un rapport de subordination* »<sup>553</sup>, l'acceptation d'une hiérarchie.

Les interlocuteurs insistent souvent sur la division du travail qui existait dans la ferme d'État : « *Chacun son emploi : le chauffeur est avec son tracteur, l'ingénieur fait son travail, le technicien d'irrigation est avec les canaux, chacun fait son travail* » (E8). Il ajoutait, insistant sur la nécessité pour chacun de tenir sa place : « *Si toi tu es ingénieur, tu as un territoire et tu dois enregistrer des informations avec un stylo. Moi, je suis saisonnier, ouvrier. Toi tu ne peux pas faire mon travail. Moi je fais mon travail et toi tu fais ton travail* » (E8). L'outil, le stylo pour l'ingénieur, est à opposer à celui de l'irrigant, la pelle ; une expression courante dans la région pour indiquer qu'on est ouvrier agricole peut être traduite

<sup>549</sup> CASTEL Robert, 2012, « Salariat », in BEVRORT Antoine, JOBERT Annette, LALLEMENT Michel, *et al.*, *Dictionnaire du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 705-706

<sup>550</sup> CASTEL, *op. cit.*, p. 706

<sup>551</sup> Dans l'Établissement Al-Assad, un fonctionnaire démissionnaire recevait une indemnité qui dépendait du nombre d'années de service. Une personne interrogée avait ainsi touché 170 000 livres syriennes pour 21 ans de service lorsqu'en 1995, il avait démissionné.

<sup>552</sup> CASTEL, *op. cit.*, p. 705

<sup>553</sup> CASTEL, *op. cit.*, p. 706

ainsi : « *je travaille avec une pelle* »<sup>554</sup>. Outre les outils, c'est également l'absence de marges de manœuvre qui est restée dans les mémoires de plusieurs anciens ouvriers agricoles : « *Il y avait un directeur, il y avait des techniciens, et des ingénieurs. Il y avait des instructions. Les instructions du directeur, les instructions du technicien, les instructions de l'ingénieur* » (E10). Son frère complète : « *Voilà comment étaient les instructions : aujourd'hui il te dit de labourer et le lendemain "non : va semer ou poser les engrais", en fonction des instructions. (...) Lui, il me dirige, et moi je travaille. Par exemple, pendant la saison du blé, tu viens, il te dit de semer le blé. Je viens le matin à 7h30, le tracteur arrive et je vais semer le blé* » (E11).

La division du travail était également sexuelle. Excepté quelques femmes qui étaient secrétaires, les autres étaient la plupart du temps cantonnées aux tâches manuelles, principalement aux champs (binage, démariage<sup>555</sup>, etc.), au sein d'équipes d'ouvrières agricoles<sup>556</sup>. Ces tâches sont spécifiques par rapport à celles des hommes dans la mesure où elles nécessitent des positions accroupies ou courbées et qu'elles se font collectivement ; au contraire, l'irrigation, la conduite d'un tracteur, le travail mécanique ou l'ouverture d'une vanne mobilisent les muscles des membres, donnent généralement lieu à des positions plus droites et sont souvent réalisés par un homme seul (voir également section IV.B du chapitre 6). En outre, les femmes étaient souvent subalternes : il semble qu'aucune n'ait été cadre supérieur et encore moins directrice de secteur, de département ou même directrice générale. À la maison, cette division sexuelle était encore plus forte. Les hommes interrogés sur leurs activités après le travail racontent qu'ils avaient l'habitude de vaquer à leurs loisirs avec des amis ou de se reposer. En revanche, une femme interrogée sur ce point explique : « *Après le travail, chacun rentrait chez soi, parce qu'à la maison aussi on avait du travail* » (E2).

Au plus haut niveau de la hiérarchie, les individus qui tenaient localement les rênes étaient les cadres dirigeants des secteurs et de la ferme d'État, souvent titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent. En tant que fonctionnaires, ils étaient comme les autres assurés de toucher leurs salaires et étaient donc à ce titre libérés des soucis matériels quotidiens. Mais contrairement à leurs subordonnés, en tant que responsables, ils étaient probablement moins

<sup>554</sup> "أشتغل بالقاروق"

<sup>555</sup> « *Le démariage consiste à enlever les jeunes plantules en surnombre résultant d'un semis effectué avec des semences polygermes* » (MAZOYER Marcel (dir.), 2002, *Larousse agricole. Le monde paysan au XXIème siècle*, Paris, Larousse, p. 230) ou, dans le cas de la culture du coton dans l'Établissement Al-Assad, résultant d'un semis en poquet.

<sup>556</sup> Sur les 20 femmes dont la fonction dans la ferme d'État a pu être obtenue pendant les entretiens, 19 étaient manouvrières et 1 seule était employée de bureau.

détachés des performances de l'Établissement Al-Assad et, pour certains, pris dans des enjeux de pouvoir qui les conduisaient à bien plus s'investir psychologiquement dans leur travail.

La déresponsabilisation des exécutants, synonyme d'un certain confort, n'était possible que grâce à la responsabilisation des individus situés au sommet de la structure. Du point de vue de ces derniers, ces responsabilités apparaissent souvent comme de lourdes charges à assumer lorsqu'elles étaient menées avec sérieux. Le directeur d'une ferme d'État du Projet pilote (équivalant à un secteur dans l'Établissement Al-Assad) interrogé en 1980 par A. Rabo raconte ainsi une épuisante journée après avoir passé la matinée en réunion : « *I was back again on the farm by noon and I had to solve a few problems between workers, try to help to mend a broken plough, and give information to an agricultural engineer from the headquarters. He wanted to know last year's cotton yields. Then the new clerk needed help in calculating salaries. Finally I had lunch and then rounded up the workers for a late shift of irrigation. I have left work at 6 o'clock and went to Raqqa to see a few friends. But I have to go back later tonight to check on the irrigation again. We must be finished by tomorrow morning. We work ourselves into the ground to show everybody that the Pilot farms can produce against the odds of broken canals, calcium soils, small plots and broken machinery. And then we produce for nothing. But the only thing I believe in, is thing hard work. We must set a good example* »<sup>557</sup>. Certes, comme l'écrit A. Rabo après ce témoignage, cet ingénieur était une exception parmi les directeurs de ferme. Mais ces propos, mis en relief avec la mémoire véhiculée par ceux qui n'étaient qu'exécutants, sont révélateurs de l'expérience vécue et revendiquée par les cadres dirigeants de la ferme d'État qui avaient l'impression de devoir endosser de lourdes responsabilités.

Les enjeux de pouvoir à ces niveaux hiérarchiques élevés devaient en outre être forts. Que les cadres supérieurs aient cherché de l'avancement par l'application au travail ou par l'entretien de réseaux, la concurrence devait être acerbée. Trop peu d'entretiens ayant été réalisés auprès de cadres supérieurs pour cette thèse, la mémoire que les habitants ont conservé de cette période concernant ces relations de pouvoir ne peut être appréhendée. Néanmoins, les propos d'A. Rabo<sup>558</sup> sur ces phénomènes dans le Projet pilote éclairent particulièrement bien l'ambiance qui pouvait régner. Dans un monde marqué par la proximité entre les individus puisque tous résidaient côte à côte dans le même village et travaillaient ensemble, l'observation réciproque des us et coutumes de chacun était aisée. Ce faisant, les rumeurs qui circulaient sur la vie professionnelle et personnelle des uns et des autres étaient

<sup>557</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, pp. 144

<sup>558</sup> RABO, *Change on the Euphrates, op. cit.*, pp. 146-148

autant de ressources pour évincer un concurrent ou soutenir un compagnon. Dans ces conditions, d'après A. Rabo, les femmes des cadres supérieurs, qui souvent ne travaillaient pas, pouvaient jouer un rôle décisif grâce à un comportement décent ou en faisant courir des bruits sur les mœurs dissolues des conjointes des autres.

Aux niveaux hiérarchiques intermédiaires, les responsabilités se traduisaient également par une implication importante. Un ancien contremaître agricole, responsable d'un territoire de quelques centaines d'hectares raconte que même sa journée achevée, il devait rester sur le qui-vive : « À l'époque de l'Établissement Al-Assad, j'avais des responsabilités, des horaires, à 7h00 je devais être là, s'il y avait des problèmes, tu devais... et même à la maison, tu étais responsable. Si ça brûlait, si les joncs dans les drains brûlaient, tu devais savoir qui avait brûlé, qui surveillait » (E64). Un autre contremaître agricole confirmait cet état d'esprit : « En tant que technicien agricole, je n'avais pas d'horaires fixes. Parfois, je travaillais 24 heures. Par exemple, les horaires c'est de 8h00 à 15h00. Je restais jusqu'à 15h00. À partir de 15h00 j'avais les semis, un tracteur qui laboure, il fallait que je les gère. Il y avait des moissonneuses, l'épandage des engrais, le vendredi, pendant les vacances... » (E70).

Ce sentiment était partagé par les employés situés à certains postes sensibles. Un ancien magasinier<sup>559</sup> dans un garage de secteur explique qu'à l'époque de la ferme d'État, son équipe était continuellement prise par son travail. Il travaillait 24h/24, raconte-t-il, et ne pouvait surtout pas faire confiance aux ouvriers car s'il y avait un problème, c'est lui qui en était responsable. La moisson, qu'il compare à une guerre, était particulièrement rude car il y avait des dizaines de machines et il devait gérer la distribution des pièces détachées et des outils de l'ensemble. Un ancien mécanicien dans une brigade d'urgence de la direction générale raconte également ses journées épuisantes ; il devait à chaque instant se tenir prêt à être envoyé à n'importe quel endroit dans l'Établissement Al-Assad pour suivre un tracteur utilisé pour les opérations agricoles dans les secteurs où les besoins étaient tels qu'ils ne pouvaient être satisfaits localement : « J'étais parfois dehors du lever du soleil à 22h00-23h00. Je travaillais et il y avait de l'argent, mais il n'y avait jamais de vacances ni de vendredi, et les seuls jours de repos, c'était lorsqu'il pleuvait. Lorsqu'il pleuvait, le tracteur ne pouvait pas fonctionner, je ne pouvais pas sortir, je pouvais enfin avoir un jour de repos. Avec les tracteurs, il n'y avait pas de congés, ni en octobre, ni avec l'anniversaire du maître [le président de la République], ni l'anniversaire de ma mère, ni avec telle ou telle fête, il n'y

---

<sup>559</sup> "أمين مستودع"



avait pas de vacances, il n'y avait pas de vendredi. Donc à part les jours de pluie, on ne pouvait pas s'arrêter. Le directeur général nous dirigeait par l'intermédiaire du chef de brigade. S'il nous disait "à la ferme Al-Ba'th, il y a besoin de labourer", on allait à la ferme Al-Ba'th et on regardait ce qu'il y avait à faire. "Tu dois labourer 200 ha et tu me tiens au courant", le directeur de la ferme Al-Ba'th nous disait de labourer les 200 ha et on labourait les 200 ha, le chef de la brigade informait le directeur général que les 200 ha de la ferme Al-Ba'th ont été labourés. Donc il te dit "maintenant, va à Tishrīn, pour faire 300 ha". Et lorsqu'on a fini les 300 ha, il nous envoie par exemple à la ferme Al-Ba'th, ou Hamadāniy, il y avait différents types de tâche » (E77). Un chauffeur au service des cadres dirigeants de la ferme d'État se souvient, de même, de journées particulièrement longues et d'un dévouement quotidien : « Vraiment, avant, nous avons des obligations, on devait être au travail tous les jours à 8h00 du matin. Pendant dix ans, j'avais plus de 12h00 de travail par jour. (...) Si on est en train de manger à 18h00, on doit partir tout de même. Il n'y avait pas d'horaires. Si le directeur était là, on devait être là. Et on pouvait rester jusqu'à 22h00, jusqu'à minuit, cela dépendait des besoins du directeur. Après, on pouvait rentrer à la maison. (...) Nos journées de travail, c'était des journées et demi » (E76). Le chef de la caserne de pompiers était également sollicité quotidiennement, les milliers de peupliers constituant un danger d'incendie permanent : « Par jour, on pouvait parfois sortir deux fois. On ne se reposait jamais » (E28).

La division du travail déterminait la structure sociale au sein de la ferme d'État, comme le souligne cet ancien manouvrier : « le fonctionnaire<sup>560</sup> a un salaire plus élevé et il a un bon travail, parce qu'il a fait des études. Moi, je suis un simple paysan, j'irrigue, l'ingénieur, il n'irrigue pas. Moi je me déplace en marchant, l'ingénieur prend une voiture. Moi, je reçois 5 000, l'ingénieur, il reçoit 15 000<sup>561</sup> » (E8). Les types de contrats de travail étaient le premier facteur de différenciation. Les employés affectés à la direction générale, les cadres des secteurs et les techniciens tels que les contremaîtres agricoles<sup>562</sup> ou les techniciens d'irrigation<sup>563</sup> étaient fonctionnaires, c'est-à-dire qu'ils occupaient un emploi permanent et

<sup>560</sup> "موظف" ; en fait, il y a ici confusion de l'interlocuteur entre le contrat, de fonctionnaire, et le métier. La suite de la phrase montre bien que l'interlocuteur parle en fait des ingénieurs.

<sup>561</sup> Il faut relativiser ces chiffres dans la mesure où les montants ont beaucoup évolué entre 1980 et 2000. Les chiffres présentés par cet interlocuteur correspondent aux salaires pratiqués à la fin des années 1990, les salaires pratiqués pendant les années 1980 s'élevant à quelques centaines de livres syriennes d'après les interlocuteurs s'étant prononcés sur cette question.

<sup>562</sup> "مراقب زراعي" , "مراقب فني زراعي" , "فني منطقة"

<sup>563</sup> "مستلم قسم الري" , "موزع الري" , "فني ري"

avaient des droits à la retraite. Les ouvriers qualifiés, comme par exemple les chauffeurs<sup>564</sup>, les mécaniciens<sup>565</sup> ou les secrétaires<sup>566</sup> n'avaient en revanche pas de contrat défini *a priori* : dans les années 1980, comme le marché du travail était assez tendu<sup>567</sup>, ils étaient généralement fonctionnaires ; néanmoins, à partir des années 1990, ils n'obtenaient plus que des contrats d'un an<sup>568</sup> ou même de saisonniers de trois mois. Les manœuvres<sup>569</sup>, comme les gardiens de casier, les irrigants ou les ouvrières agricoles, avaient la situation la plus précaire : ils étaient soit payés à la tâche, soit bénéficiaires de contrats de saisonniers, d'une journée<sup>570</sup> à trois mois<sup>571</sup>.

Ces différences de contrat ont eu des conséquences sur les modes de rémunération. Les fonctionnaires et les ouvriers annuels et saisonniers avaient un salaire mensuel fixe. En revanche, les journaliers étaient payés à la journée (30 à 50 LS en 1986-87<sup>572</sup>) ou, pour certains irrigants, à l'hectare travaillé, sachant que le montant touché dépendait de la difficulté du travail : « *Le travail manuel est plus confortable avec les peupliers qu'avec le coton ou le blé. (...) Les peupliers, par exemple, on fait couler l'eau dans 10 ou 15 lignes, puis on laisse comme cela. Pour le blé, le maïs ou le coton, tu dois faire attention, tu dois travailler correctement. Mais en revanche, le prix est plus cher que pour les peupliers. (...) Si tu irrigues deux fois 20 ha de peupliers, tu gagnais 2 000 à 2 500 livres. Alors que pour le blé ou le coton, les deux irrigations de 20 ha rapportent 10 000 livres. (...) 10 ha de peupliers, tu l'irrigues en deux jours. Alors que 10 hectares de coton, cela prend 10 ou 15 jours avant de terminer* » (E67). Le montant total, dépendant du nombre de jours travaillés et des tâches réalisées, était touché à la fin du mois.

Néanmoins, d'après certaines personnes interrogées, le modèle égalitariste était tel que les inégalités matérielles étaient limitées, comparées aux écarts de richesses qui peuvent aujourd'hui exister depuis la redistribution des lots à des familles nucléaires (sous-chapitres III et IV du chapitre 6). Certes, les cadres avaient des maisons plus grandes que les ouvriers (trois pièces pour les premiers contre deux pour les seconds) et mieux agencées (par exemple, elles étaient carrelées). En outre, d'après H. Hopfinger, un système de primes, commun à

---

<sup>564</sup> "سائق"

<sup>565</sup> "مساعد ميكانيك"

<sup>566</sup> "كاتب"

<sup>567</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 295

<sup>568</sup> "عقد سنوي" ' "مستأجر"

<sup>569</sup> "عامل زراعي"

<sup>570</sup> "عامل يومي" ' "عامل مؤقت"

<sup>571</sup> "مستأجر" ' "عامل موسمي"

<sup>572</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 292

divers autres observés dans la fonction publique syrienne, existait pour les fonctionnaires : en fonction du nombre d'années d'exercice, de la position dans la hiérarchie de la ferme d'État et des évaluations effectuées par les supérieurs, une prime de 50 à 200 % du salaire mensuel pouvait être versée à la fin de l'année<sup>573</sup>. Néanmoins, même s'ils touchaient plus que les manœuvres, plusieurs anciens fonctionnaires considèrent que leurs rémunérations étaient somme toute assez faibles à l'époque de la ferme d'État.

Dans ces conditions, la structuration sociale se traduisait surtout par des différences de statut au sein de la collectivité. Ce technicien d'irrigation se souvient avec une pointe de regret du respect, lié à sa fonction, dont il jouissait : « *Avant, ils me voyaient et ils me serraient la main et me saluaient, j'étais fonctionnaire, technicien d'irrigation* » (E61). Les ingénieurs devaient être encore mieux considérés : comme le souligne S. Hanafi, « *contrairement à l'agriculteur, par exemple, l'ingénieur bénéficie d'une aura que la banalisation n'entache guère. (...) L'ingénieur exerce un pouvoir symbolique puissant sur le public et bénéficie d'un statut symbolique avantageux* »<sup>574</sup>. Comme officiellement, l'emploi et la fonction dans la hiérarchie dépendaient du niveau d'études, c'est le capital culturel institutionnalisé (outre le capital social), plus que le capital économique, qui déterminait la position des uns et des autres. Ainsi, les cadres de la ferme d'État étaient généralement ingénieurs ou titulaires d'un diplôme équivalent, les contremaîtres étaient techniciens supérieurs ou titulaires d'un baccalauréat technique. Ceux qui avaient un permis de conduire pouvaient devenir chauffeur et ceux qui avaient un baccalauréat, secrétaires. Les autres étaient ceux qui avaient le moins de qualifications<sup>575</sup>.

Les études constituaient donc une nouvelle source de notabilité, susceptible de concurrencer les anciennes (fondées notamment sur le lignage) et a permis à certains individus de se hisser dans la société. En principe, le niveau d'étude n'évoluant généralement plus après l'entrée dans la vie active, les promotions internes des employés de la ferme d'État étaient limitées. Néanmoins, plusieurs facteurs rendaient possibles des évolutions de carrière. Tout d'abord, la formation continue : un contremaître agricole était devenu, après une

<sup>573</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, op. cit., p. 292

<sup>574</sup> HANAFI, *La Syrie des ingénieurs*, op. cit., p. 86

<sup>575</sup> Ces observations rappellent les propos de de M-C. Maurel qui expliquait à propos de l'URSS que « *le sociologue Iu. V. Arutjunjan a tenté de réduire l'importance attribuée à la forme juridique de propriété, en tant que critère de différenciation sociale, en montrant que ce qui différenciait les individus était moins la relation aux moyens de production que le degré d'usage de la propriété sociale. Or celui-ci est fonction de la position sociale de l'individu, de sa place dans l'organisation sociale qui dépendent de la nature et de la qualité du travail effectué. Intellectuel ou manuel, qualifié ou non qualifié, le travail détermine des différenciations sociales qui s'expriment dans le niveau de vie, les modes de vie, les habitudes culturelles* » (MAUREL, *La campagne collectivisée*, op. cit., p. 79).

quinzaine d'années de service, cadre supérieur dans la direction générale (comptable) suite à l'obtention d'une maîtrise d'économie à l'Université d'Alep en candidat libre. En outre, le passage de saisonnier à fonctionnaire, qui ne dépendait pas dans les années 1980 uniquement du niveau de qualification, était possible pour certains ouvriers qualifiés (mécaniciens, secrétaires, etc. ; section IV.A du chapitre 2). Le manque de main d'œuvre avec des hauts niveaux de qualification dans les années 1980<sup>576</sup> rendait également nécessaire la promotion d'employés à des postes pour lesquels leurs diplômes n'étaient en principe pas suffisants. Parmi les personnes interrogées dans le cadre de cette thèse, c'est le cas d'un technicien supérieur qui était responsable de la comptabilité dans un des secteurs de l'Établissement Al-Assad, poste en principe dévolu au titulaire d'une maîtrise.

Cette structuration sociale se traduisait dans l'occupation des villages-modèles. Les maisons des cadres étaient séparées de celles des ouvriers. Certes tous pouvaient se retrouver à certains moments de la journée ou de la semaine au centre du village-modèle devant les bureaux de la direction de secteur, à la mosquée, à l'école ou dans les commerces de proximité. Mais les relations de voisinage se faisaient entre individus appartenant à des catégories sociales voisines. Ainsi, les affinités liées à un statut partagé et des problèmes communs étaient renforcés par une proximité spatiale qui favorisait probablement le côtoiement et donc la fréquentation régulière. Plus précisément, ceux qui exécutaient et « ne se prenaient pas la tête » étaient en dehors du travail séparés de ceux qui exerçaient des responsabilités et en supportaient le poids quotidiennement (figure 37). Des degrés pouvaient néanmoins exister entre ces deux pôles. Si les contremaîtres logeaient généralement dans des appartements de cadre, certains chauffeurs, magasiniers et mécaniciens en brigades d'urgence résidaient dans des appartements d'ouvrier, notamment lorsqu'ils avaient débuté en tant que manœuvres et n'avaient pas changé d'appartement entretemps.

#### *D. La mémoire d'un nouveau pouvoir fort mais contourné et détourné*

La comparaison des relations sociales dans l'Établissement Al-Assad et du « *rapport salarial* » dans les grandes industries en Europe occidentale et aux États-Unis durant les Trente Glorieuses s'arrête à un point fondamental : dans les fermes d'État du Projet de l'Euphrate syrien, la formation de la collectivité n'avait pas qu'une finalité économique, elle était également politique. La stricte hiérarchie qui se traduisait par la division verticale du travail et la prise en charge de la vie quotidienne et professionnelle des habitants pouvait se

---

<sup>576</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 295-297

traduire par un certain contrôle social. Lors d'une discussion informelle, des vieux habitants d'un village-modèle disent qu'aujourd'hui, il n'y a plus de respect et que chacun fait ce qui lui plaît alors qu'à l'époque de la ferme d'État, les gens ne se comportaient pas comme bon leur chantait. Ils avaient peur, disait l'un des interlocuteurs. Je n'ai pas su de quoi, mais il est probable que dans les villages-modèles, la surveillance mutuelle était plus facile lorsque tous étaient employés de l'Établissement Al-Assad et travaillaient ensemble alors qu'aujourd'hui, chacun a ses propres champs et passe donc le plus clair de son temps séparé des autres.

En outre, lorsque tous travaillaient pour la ferme d'État, les leviers de contrôle étaient plus nombreux et plus faciles à mobiliser. Tout le pouvoir était concentré dans les mains d'une seule instance. Celle-ci distribuait les salaires à l'ensemble des employés et interdisait les constructions non autorisées dans les villages ; si une irrégularité était commise, c'est elle qui en référerait à la justice qui décidait alors des suites, éventuellement pénales, à adopter. L'organisation du culte dans les mosquées des villages-modèles, les activités dans les centres culturels, de même que le bon fonctionnement des dispensaires relevaient également exclusivement de sa compétence. Pour souder la population autour d'un projet commun, il est probable que cette instance avait en charge l'organisation des fêtes qui permettaient au pouvoir politique de se mettre en scène<sup>577</sup>.

Dans son ambition moderniste, la légitimation de ce pouvoir était également fondée sur la maîtrise du savoir. Si les anciennes sources de notabilité, notamment tribales, n'avaient pas disparu, une nouvelle, dont la source était le niveau d'étude, permettait à certains individus d'accéder à un nouveau type de pouvoir. La direction générale de la ferme d'État organisait des conférences dispensées par des experts venus d'Alep et des formations d'une durée de quelques jours : « *Je me rappelle qu'avant, à l'époque de l'Établissement, ils rassemblaient les paysans (...) Un enseignant venait et il nous montrait des images, avec une télévision. Il expliquait par exemple comment cultiver le coton, où cultiver, comment il fallait semer, quand irriguer et quand par exemple tu démaries et quand tu bines* » (E31). Certes très peu d'individus disent y avoir assisté et ce genre d'opportunité ne se présentait qu'une fois tous les trois ou quatre ans. Mais ces initiatives sont révélatrices de la volonté d'institutionnaliser et de justifier l'exercice du pouvoir par la transmission des savoirs et des savoirs-faires qu'il détenait. Cette volonté se traduisait également, dans la mémoire de certaines personnes

---

<sup>577</sup> A. Pouliquen évoque également à propos des fermes collectives soviétiques « *le rôle des fêtes et des célébrations diverses* » dans la mise en place du contrôle collectif des personnes (POULIQUEN, « Travail agricole collectif et contrôle social », *op. cit.*, p. 36). L. Wedeen a consacré sa thèse sur les manifestations symboliques du pouvoir dans la Syrie de Hafez Al-Assad, parmi lesquelles les fêtes jouent un grand rôle (WEDEEN Lisa, 1999, *Ambiguities of Domination. Politics, Rhetoric and Symbols in Contemporary Syria*, Chicago, University of Chicago).

interrogées, par la reconnaissance des bienfaits des directives données par les techniciens et ingénieurs aux ouvriers non qualifiés : « *Et ils nous apprennent. Ils nous apprennent comment travailler. “C’est comme cela que tu dois faire”, te dit l’ingénieur agronome, “tu mesures grossièrement, entre chaque plant de coton, il doit y avoir un espace de 20 à 25 cm”, c’est ce que nous a appris l’ingénieur ; pour la betterave, c’est la même chose. Le blé, ce n’est pas notre problème, on sème avec le semoir et on moissonne avec la moissonneuse. Mais le travail manuel, ce sont eux qui nous l’ont appris, ici on ne le connaissait pas. Ils nous l’ont appris et on applique en suivant leurs méthodes* » (E20). L’école, enfin, a dû constituer un outil particulièrement efficace pour inculquer aux plus jeunes les fondements du projet politique et social mené par les dirigeants et, notamment à travers l’uniforme, promouvoir la création d’un citoyen de la nation débarrassée des particularismes locaux liés aux communautés tribales ou villageoises (figure 40).



**Figure 40 : L'école comme vecteur de discours politiques. Des élèves en uniformes entonnant un chant pour l'émancipation de la Palestine<sup>578</sup>**

Ce contrôle social pouvait en outre être facilité par l’enrôlement de la population dans les structures du régime : tous les employés appartenaient à la branche locale de l’Union des ouvriers<sup>579</sup> et il est probable que beaucoup aient eu leur carte au parti Ba‘th<sup>580</sup>. Comme le montre L. Ruiz de Elvira<sup>581</sup>, le parti Ba‘th et les syndicats en Syrie, comme l’ensemble des

<sup>578</sup> TABEAUD Martine, BROWAEYS Xavier, *L’État ferme*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 17’53

<sup>579</sup> اتحاد العام للعمال

<sup>580</sup> De nombreux Syriens, à Maskana et ailleurs, racontent comment, au lycée, chaque année, un membre du parti Ba‘th passe dans les classes et demande aux élèves qui souhaitent prendre sa carte. D’après les témoignages, généralement, seuls un ou deux individus maximum ont le courage de ne pas lever la main.

<sup>581</sup> RUIZ DE ELVIRA, 2013, *Associations de bienfaisance et ingénierie politique*, op. cit., p. 83

organisations populaires, « *deviendront rapidement de vrais mécanismes de contrôle de la mobilisation populaire en assurant l' enrôlement des masses* ». A. Rabo précise en outre que le parti Ba' th était un « *bastion* »<sup>582</sup> des employés du GABED et que toute promotion passait notamment par l'entretien de réseaux au sein de cette institution politique.

La constitution de la collectivité formée par les employés et habitants de la ferme d'État s'est donc accompagnée de l'émergence d'un nouveau pouvoir capable de contrôler la population et d'assurer la cohésion du groupe. Les individus désignent ce nouveau pouvoir de différentes sortes. Pour les plus nombreux, qui confondent la structure et sa tête, c'est « *l'Établissement* »<sup>583</sup>, et bien moins souvent « *l'Établissement Al-Assad* »<sup>584</sup> ou « *la ferme d'État* »<sup>585</sup> ou encore, plus rarement « *le bassin de l'Euphrate* »<sup>586</sup>; d'autres, assez peu nombreux, nomment explicitement la « *direction de la ferme* »<sup>587</sup>, la « *direction générale* »<sup>588</sup>, la « *direction* »<sup>589</sup>, le « *directeur général* »<sup>590</sup> ou « *les fonctionnaires* »<sup>591</sup>, notamment lorsque les hiérarchies sont concrètement évoquées. Plusieurs, enfin, affirmaient sans ambages qu'ils travaillaient « *pour l'État* »<sup>592</sup>. Ces expressions, ainsi que d'autres couramment utilisées, comme celle indiquant qu'on travaillait « *pour le compte de l'État* »<sup>593</sup> ou qu'on était « *paysans chez l'État* »<sup>594</sup>, voire même « *métayers chez l'État* »<sup>595</sup>, ainsi que l'omniprésence du terme « *État* » dans les propos des interlocuteurs lorsqu'ils parlent de la ferme d'État, peuvent sous-entendre une forme d'allégeance à cette entité.

Néanmoins, qu'il s'agisse de l'État ou, plus localement, de l'Établissement, ce nouveau pouvoir ne semble pas avoir été à même de tenir complètement la population et n'a remplacé que partiellement les anciens systèmes d'allégeance comme le lignage. Ainsi, l'exploitation en ferme d'État est restée dans les mémoires des habitants comme une période de contournement systématique des règles et de détournements à tous les niveaux (section V.B

<sup>582</sup> « *Stronghold* » (RABO, *Changes on the Euphrates*, op. cit., p. 157)

<sup>583</sup> "المنشأة"

<sup>584</sup> "المنشأة الأسد"

<sup>585</sup> "مزارعة الدولة"

<sup>586</sup> "حوض الفرات"; il s'agit en fait d'une expression désignant le GOEDEB.

<sup>587</sup> "إدارة المزرعة"

<sup>588</sup> "إدارة العامة"

<sup>589</sup> "الإدارة", "القيادة", "المديرية"

<sup>590</sup> "المدير العام"

<sup>591</sup> "موظف", "الموظفون"

<sup>592</sup> "عند الدولة", "ضمن الدولة"

<sup>593</sup> "أحساب الدولة"

<sup>594</sup> "فلاح بالدولة"

<sup>595</sup> "فلاح عند الدولة"

de ce chapitre). Malgré les moyens de contrôle considérables dont il disposait, le nouveau pouvoir en place ne parvenait donc pas à faire respecter les règles officielles dont il était censé être le garant.

Ces contournements systématiques n'étaient pas présentés par les interlocuteurs comme des processus acceptables mais plutôt comme des actions nuisibles au fonctionnement de la structure. Néanmoins, sachant que les salaires étaient fixes, beaucoup trouvaient normal et justifiaient sans ambages ces stratégies individuelles visant à chercher à tirer avantage de sa situation personnelle et professionnelle. Pour autant, rares sont ceux qui avouent adopter ce type de comportement et c'est souvent en désignant les autres qu'on explique le fonctionnement de ces procédés. Parfois, ceux qui étaient à la base de la hiérarchie peuvent sous-entendre qu'ils ne savaient pas ce qui se passait au-dessus d'eux, comme cet ancien ouvrier non qualifié : « *Avant, c'était l'État qui venait semer. Le technicien ou l'ingénieur, il apporte les grains, combien il y en a, combien il en met, combien il n'en met pas [et donc il gardait pour lui], on ne le savait pas. Nous, nous étions des ouvriers destinés à la pelle* ». À l'inverse, ceux qui étaient proches des dirigeants ont plutôt tendance à désigner les stratégies de contournement de la base qui consistaient à chercher à travailler le moins possible (section V.B de ce chapitre) : les personnes interrogées par R. A. Hinnebusch et A. Rabo qui étaient au sommet de la hiérarchie des fermes d'État du Projet pilote (équivalant à des secteurs dans l'Établissement Al-Assad), soulignent ainsi la malhonnêteté<sup>596</sup> ou les combines<sup>597</sup> de leurs subordonnés. On retrouve ainsi l'image d'une collectivité scindée en deux strates reliées par des rapports de subordination et des employés à des positions intermédiaires, mais s'accusant mutuellement de détourner la structure à laquelle tous appartenaient.

### **III) Concevoir et organiser un énorme projet : le tout appréhendé comme la somme des parties**

Pour comprendre la collectivité qui s'est constituée dans l'Établissement Al-Assad, il faut revenir à son origine. Elle est le résultat d'un projet d'ingénieurs qui avaient conçu la ferme d'État comme une expérience en vue de servir de modèle d'exploitation et de développement pour le Projet de l'Euphrate. Afin de défendre la pertinence du projet, les concepteurs de l'Établissement Al-Assad semblent avoir cherché à prédire les conséquences des actions qu'ils effectuaient. De même, lorsque la ferme d'État fonctionnait, la planification

---

<sup>596</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 247

<sup>597</sup> RABO, op. cit., p. 142



annuelle était un instrument qui permettait de prévoir la production qui découlerait de la mobilisation de différents facteurs. Pour effectuer les anticipations et contrôler ensuite leurs réalisations, les indicateurs concernaient principalement deux niveaux scalaires : d'une part la description précise des phénomènes à l'échelle des parcelles et des familles de travailleurs, d'autre part l'établissement de sommes et de moyennes à l'échelle de l'ensemble de la ferme d'État.

#### *A. Un projet d'ingénieurs et d'experts mobilisés pour répondre à des enjeux techniques mais également économiques et sociaux*

Le Projet de l'Euphrate est un projet d'ingénieurs, notamment en génie civil, soviétiques et syriens (sous-section III.B du chapitre 2). D'après Y. Michaud<sup>598</sup>, la naissance de l'ingénieur moderne au 19<sup>ème</sup> siècle en Occident provient de la volonté d'associer science et technique, savoir et savoir-faire<sup>599</sup>. Les formations des ingénieurs en génie civil en URSS et en Syrie, comme ailleurs dans le monde<sup>600</sup>, correspondent bien à cette optique puisqu'outre quelques modules en économie politique, culture générale et langues, elles mettent au centre de leurs cursus des matières scientifiques et techniques : mathématiques, physique, chimie, hydrologie, hydraulique, topographie, mécanique, génie de la construction, génie électrique, dessin industriel, montage et gestion de projet, économie pour l'ingénieur, etc.<sup>601</sup>. Ces compétences donnent à l'ingénieur plusieurs fonctions qui vont de l'analyse à la gestion en passant par la conception. D'après le dictionnaire Larousse, un ingénieur est une « *personne*

<sup>598</sup> MICHAUD Yves, 2010, « Ingénieurs et société : d'Auguste Comte à la technoscience et l'intelligence collective », in MICHAUD Yves (dir.), *Qu'est-ce qu'un ingénieur aujourd'hui ? L'ingénieur, le génie, la machine*, Cycle de conférence de l'Université de tous les savoirs, URL : [http://www.canal-u.tv/video/universite\\_de\\_tous\\_les\\_savoirs/ingenieurs\\_et\\_societe\\_d\\_auguste\\_comte\\_a\\_la\\_technoscience\\_et\\_l\\_intelligence\\_collective.5506](http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/ingenieurs_et_societe_d_auguste_comte_a_la_technoscience_et_l_intelligence_collective.5506), consulté le 15 janvier 2013

<sup>599</sup> Sans en tirer de conclusions sur la filiation entre les ingénieurs des empires omeyyades et abbassides et ceux d'aujourd'hui, il est intéressant de remarquer que cette posture intellectuelle et pratique qui consistait à combiner science et technique existait déjà chez les ingénieurs (*muhandisîn*) arabes du moyen-âge (EL FAÏZ Mohammed, 2005, *Les maîtres de l'eau. Histoire de l'hydraulique arabe*, Paris, Actes Sud, pp. 92-96). Le mot arabe *muhandis* a pour origine étymologique l'iranien *handāzah* qui signifie proportions. Certaines définitions classiques, comme celle du dictionnaire *lisān al-'arab*, réalisé au moyen-âge, ont d'ailleurs tendance à ne mentionner que la spécificité hydraulicienne de cette activité. Beaucoup des ingénieurs arabes étaient en effet hydrauliciens et avaient une grande importance pour le pouvoir califal qui avait notamment l'ambition de développer des ouvrages hydro-agricoles (EL FAÏZ, *op. cit.* pp. 92-96). Néanmoins M. El Faïz souligne que cette acception est déjà trop restrictive pour l'époque et que « *le mot muhandis englobe d'autres spécialités qui relèvent du génie civil (irrigation, adduction d'eau, barrages, ponts, topographie...) et du génie mécanique (fabrication des machines élévatoires). Par extension, il peut désigner les fonctions d'architecte et d'agronome* » (EL FAÏZ, *op. cit.*, pp. 96-97).

<sup>600</sup> DIEMER, et al., *Crops, People and Irrigation*, *op. cit.*, p. 6

<sup>601</sup> DE WITT Nicholas, 1961, *Education and Professional Employment in the U.S.S.R. : Prepared for the National Science Foundation*, Washington D.C., National Science Foundation, p. 731 ; HANAFI Sari, 1990, « La formation des ingénieurs en Syrie et son adaptation aux besoins de la société », in LONGUENESSE Élisabeth (dir.), 1990, *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 173-175

que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de prévoir, créer, organiser diriger, contrôler les travaux qui en découlent, ainsi qu'à tenir un rôle de cadre »<sup>602</sup>.

Certes d'après É. Longuenesse, contrairement à l'acception française, le terme arabe *muhandis* est ambigu<sup>603</sup>. En effet, pour le dictionnaire Munjid, la définition est assez lapidaire puisque l'ingénieur n'est rien de plus que celui qui « calcule la géométrie des canaux »<sup>604</sup> et le génie civil (littéralement « génie hydraulique et du bâtiment »<sup>605</sup>) est uniquement l'action de « calculer et concevoir »<sup>606</sup> les bâtiments et les canaux. De même, l'ordre des ingénieurs syrien se limitait en 1981 à une définition assez vague et évacuait les fonctions liées à la conduite et la gestion de projets : « le génie est l'art de comprendre et de contrôler les forces et les ressources naturelles »<sup>607</sup>. En outre, poursuit É. Longuenesse, « dans un pays faiblement industrialisé, l'ingénieur, ingénieur d'Etat ou ingénieur civil, est surtout associé à un statut social, et à l'aspiration à une certaine "modernité" ; le titre d'ingénieur, plus qu'une place dans la production et dans l'économie, suggère une compétence abstraite et générale, autorisant la revendication d'une reconnaissance sociale, et d'un certain nombre d'avantages supposés en découler »<sup>608</sup>.

Néanmoins, dans un projet tel que l'Établissement Al-Assad, les aspects techniques, liés notamment à l'agriculture et à l'hydraulique, sont essentiels, sinon primordiaux, au fonctionnement du système ; la place des ingénieurs dans les processus de conception et de production y a donc été probablement bien plus importante que dans d'autres domaines du secteur public syrien. En outre, les ingénieurs soviétiques ont des compétences techniques et scientifiques bien plus élevées que leurs homologues syriens et leur rôle dans la conduite du développement économique de l'URSS a été déterminant, notamment s'agissant des grands aménagements<sup>609</sup>. Leur participation à la conception et à l'exploitation de l'Établissement Al-

<sup>602</sup> Premier sens de l'article « ingénieur », Larousse en ligne, URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ing%C3%A9nieur/43051?q=ing%C3%A9nieur#42954>, consulté le 15 janvier 2013

<sup>603</sup> LONGUENNESSE, « Ingénieurs et développement au Proche-Orient », *op. cit.*, p. 19

<sup>604</sup> "مقَدَّر مجاري القني" ; Munjid, 1956, p. 875

<sup>605</sup> "هندسة مجاري القني والأبنية ونحوها" ; Munjid, 1956, p. 875

<sup>606</sup> "قَدَّر ورسم اشكال" ; Munjid, 1956, p. 875

<sup>607</sup> "الهندسة هي فن تفهم قوى وموارد الطبيعة والتحكم فيها" ; Loi n° 26 de 1981 et ses modifications portant sur l'organisation de la fonction d'ingénieur dans la République arabe syrienne (disponible sur le site Internet de la branche de Damas de l'ordre des ingénieurs syriens : URL : [dam-eng.net/synsys.php](http://dam-eng.net/synsys.php), consulté le 3 février 2014).

<sup>608</sup> LONGUENNESSE, « Ingénieurs et développement au Proche-Orient », *op. cit.*, p. 19

<sup>609</sup> JOSEPHSON Paul R., 1995, « "Projects of the Century" in Soviet History : Large-Scale Technologies from Lenin to Gorbachev », *Technology and Culture*, Vol. 36, n° 3, pp. 519-559

Assad a donc sans doute participé au renforcement des fonctions techniques des ingénieurs syriens dans ce territoire particulier.

En Syrie, dans les années 1960 et 1970, les compétences des ingénieurs ne devaient en principe pas être cantonnées aux seules fins techniques mais devaient également être mobilisées pour l'ensemble des besoins de la société. L'idéologie du parti Ba'ath défendait l'idée selon laquelle l'État arabe doit organiser « *une planification économique générale, la plus scientifique et moderne possible* »<sup>610</sup>. Le rôle spécifique des ingénieurs était en outre souligné puisque d'après l'ordre des ingénieurs syrien, « *la fonction sociale [de l'ingénieur] est de participer activement à la constitution et au développement de la société* »<sup>611</sup>. Pour S. Hanafi, les ingénieurs syriens considèrent d'ailleurs avec une idéologie qui se rapproche du saint-simonisme qu'eux seuls ont les capacités de gérer la société et l'économie de « *façon rationnelle (...). Ils pensent que seuls les groupes de technocrates sont responsables de l'évolution des techniques et peuvent l'utiliser pour l'intérêt général* »<sup>612</sup>.

Dans le Projet de l'Euphrate, l'intervention ne devait donc pas se résumer aux aspects techniques, mais devait également toucher les domaines économique et social. Dans l'Établissement Al-Assad, non seulement les plans des aménagements avaient été dessinés avec des mesures précises, mais l'organigramme de la ferme d'État, ainsi que la construction des villages-modèles avec dispensaires, centres culturels et écoles, avaient été programmés. Ainsi, comme l'écrivait Ş. Al-'abd : « *The Ministry of Euphrates Dam is not only giving the major attention to the development of the soil but it is also giving equal attention to the social, administrative, cultural and physical development of those who are living on the land* »<sup>613</sup>.

Les bâtisseurs ne se sont pas contentés de programmer les actions qu'ils prévoyaient de réaliser, ils ont également formulé de nombreux objectifs. Il s'agissait de prévoir les effets, en particulier économiques et sociaux, des interventions programmées afin d'en défendre la pertinence. Ces objectifs étaient de nature et d'envergure différentes. L'économie était ainsi résumée, de façon souvent lapidaire, à des aspects uniquement productifs traduits par la « *croissance économique* »<sup>614</sup> ou l'accroissement des rendements agricoles<sup>615</sup>. À ces

<sup>610</sup> CARRÉ, *Le nationalisme arabe*, op. cit., p. 65

<sup>611</sup> "مهنة إنسانية تساهم مساهمة في بناء وتطوير المجتمع" ; Loi n° 26 de 1981 et ses modifications portant sur l'organisation de la fonction d'ingénieur dans la République arabe syrienne (disponible sur le site Internet de la branche de Damas de l'ordre des ingénieurs syriens : URL : dam-eng.net/synsys.php, consulté le 3 février 2014).

<sup>612</sup> HANAFI, *La Syrie des ingénieurs*, op. cit., p. 97

<sup>613</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 33

<sup>614</sup> "النمو الاقتصادي" ('ATṬĀR, *Mashrū' al-furāt li ray*, op. cit., p. 32)

<sup>615</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 33

indicateurs locaux, certains ajoutaient des objectifs nationaux comme la hausse des exportations grâce à des cultures industrielles comme le coton<sup>616</sup> ou l'accroissement de la production nationale grâce à l'augmentation de la consommation des ménages habitant dans les périmètres aménagés<sup>617</sup>.

Au contraire, les caractéristiques sociales du développement rural recherché apparaissaient souvent bien plus floues et, peut-être parce que les auteurs avaient du mal à définir précisément ce sur quoi ils écrivaient, le propos était souvent moins concis. H Atṭār se réappropriait la proposition du directeur de la FAO qui définissait en 1979 le développement comme « *la synthèse des mesures, des actions et des activités qui visent non seulement la croissance économique, mais à condition que celle-ci soit couplée à une amélioration de différentes caractéristiques sociales comme la culture, la santé, le niveau de vie, les relations sociales, le bien-être général et l'environnement naturel* »<sup>618</sup>. Dans cette définition, social semble pouvoir se décliner sous de multiples aspects, aussi divers que « *la culture* » et « *l'environnement naturel* ». H Atṭār ajoutait en outre quelques lignes plus loin de nouvelles caractéristiques à la dimension sociale de ce qu'il nommait développement : « *cela signifie que le développement rural est une opération intégrée qui vise simultanément la dignité individuelle et le bien-être* »<sup>619</sup>. Ainsi, face à une dimension économique réduite à sa plus simple expression, le social était au contraire constitué de tout le reste.

Ş. Al-'abd n'était pas moins concis et tout aussi flou puisque pour lui, le Projet de l'Euphrate et plus précisément l'Établissement Al-Assad avait « *pour objectif que les sociétés nouvelles dans les terres aménagées deviennent des sociétés accomplies en matière de services, de compétences et de force de travail, afin d'être un modèle pour les sociétés syriennes archaïques* »<sup>620</sup>. Il ajoutait qu'il faut un « *développement social, culturel, sanitaire et managérial* »<sup>621</sup>. Ailleurs, il expliquait que « *land reclamation objective should not be limited to the increase in crop productivity, or the improvement of soil fertility, but it should*

<sup>616</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa*, op. cit., p. 40 ; GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., pp. 20-21

<sup>617</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 37

<sup>618</sup> « *Mujmal al-'ajrā'āt wa-l-'a'māl wa-l-nashātāt alatī la-'istihdaf mujarrad taḥqīq al-numuw al-'iqtiṣādī bal tatajāwazzahu 'ila taḥqīq numuw mawāz fī mukhtalaḥ al-nawāḥī al-'ijtimā'īya ka-l-thaqāfa wa-l-ṣaḥḥa wa mastawa al-ma'īsha wa-l-'alāqāt al-'ijtimā'īya wa-l-rafāha al-'āmm wa-l-biy'a al-ṭabī'īya* » (le « directeur de la FAO », cité par ATṬĀR, op. cit., p. 32).

<sup>619</sup> « *Wa hādihā ya'anīy 'inna-l-tanmiya al-rifiya hiya 'amal mutakāmil wa mutalāzīm yahdif 'ila taḥqīq karāma al-fard wa rafahūtihi* » (ATṬĀR, op. cit., p. 32).

<sup>620</sup> « *Ḥatta taṣbaḥ al-mujtama'āt al-jadīda fī al-'arāḍī al-mustaṣlaḥa mujtama'āt mutakāmmilan li-khadamāt wa-l-'inkaniyāt wa-l-ṭāqa al-bashariya, li-takwun namuw dhajan li-l-mustama'āt al-sūriya al-qadīma* » (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 34)

<sup>621</sup> « *Tanmiya 'ijtimā'īyan wa thaqāfiyan wa ṣaḥiyan wa tanzīmiyan* » (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 34)

*attach equal importance to the development of man. Human resources should be converted into development* »<sup>622</sup>. Dans la version arabe, cette idée se traduisait par « *la constitution d'une société moderne* »<sup>623</sup>.

En outre, certains objectifs sociaux étaient teintés d'idéologie, par exemple la « *modification des structures sociales* »<sup>624</sup>, la création d'une « *société socialiste* »<sup>625</sup> ou encore la « *socialistic transformation* »<sup>626</sup>. Ş Al-'abd a même parlé de « *la constitution de l'homme nouveau sur la terre nouvelle* »<sup>627</sup>, laissant ainsi transparaître l'optique utopique qui pouvait animer les concepteurs de l'Établissement Al-Assad. Cette terre nouvelle était d'ailleurs si symbolique que la majorité des villages-modèles y avaient un nom emblématique du point de vue du régime : Tishrīn (Octobre ou Novembre) dans le premier secteur<sup>628</sup> ; Al-Ḥurriyya (la Liberté) dans le second secteur<sup>629</sup> ; Al-Jalā' (l'Indépendance) dans le troisième secteur<sup>630</sup> ; Al-Shuhadā' (les Martyrs) dans le quatrième secteur<sup>631</sup> ; Al-Ba'th (La Résurrection) dans le sixième secteur<sup>632</sup>. En outre le secteur de l'Amitié était nommé ainsi car il avait été entièrement financé par les Soviétiques<sup>633</sup>.

C'est probablement parce que les phénomènes collectifs et sociaux, en particulier lorsqu'ils sont teintés d'idéologie, sont complexes et difficiles à résumer sous de simples rapports de cause à effet que les auteurs rédigeaient des listes sans fin d'ambitions. En effet, pour un programme économique visant à prévoir les conséquences de la ferme d'État sur la production agricole, les outils de comptabilité étaient assez bien développés dans les années

<sup>622</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., pp. 19-20

<sup>623</sup> « *Takuwīn mujtama' ḥadīth* » (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 19).

<sup>624</sup> "تغيير بنيانهم الاجتماعي" (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 34)

<sup>625</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate*, op. cit., p. 21

<sup>626</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project*, op. cit., p. 38

<sup>627</sup> « *Takuwīn al-'insān al-jadīd fī al-'arḍ al-jadīda* » (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, op. cit., p. 34)

<sup>628</sup> "تشرين" ; c'est une partie du nom du mois d'octobre (*Tishrīn al-'awwal*), en référence à la guerre de kippour (« *Ḥarb Tishrīn* » en arabe), et du mois de novembre (*Tishrīn al-thāniy*), en référence au mouvement rectificatif, politique adoptée par Hafez Al-Assad lors de son arrivée au pouvoir le 16 novembre 1970 (PICARD, « Ouverture économique et renforcement militaire », op. cit., pp. 663-676).

<sup>629</sup> "الحرية" : la Liberté est un des trois termes de la devise de la République arabe syrienne « *Unité, Liberté, Socialisme* » (« *Waḥda, Ḥurriyya, 'ishtirākīyya* »).

<sup>630</sup> "الجلء" : c'est le jour de la fête nationale syrienne qui commémore l'évacuation des dernières troupes françaises de Syrie et du Liban le 17 avril 1946.

<sup>631</sup> "الشهداء" : dans la rhétorique ba'thiste, martyr est le nom donné à celui qui est tombé lors des luttes contre des forces étrangères, par exemple ottomanes, françaises, britanniques ou israéliennes.

<sup>632</sup> "البعث" ; c'est également le nom du parti au pouvoir.

<sup>633</sup> En revanche, étonnamment, dans ce secteur qui avait été plus investi que les autres, les villages-modèles n'ont pas de noms particulièrement évocateurs. Le plus grand, Sukkariya, qui accueillait les bureaux de la direction générale de la ferme d'État, a conservé le nom d'un des villages qui avaient été détruits pour laisser la place aux aménagements (section II.B du chapitre 2). Le second, qui accueillait les bureaux de la direction du secteur de l'amitié, se nomme simplement Al-Far'īya, c'est-à-dire « l'annexe ».

1970 : il suffisait d'additionner les rendements espérés de chaque parcelle pour en déduire un résultat global. De même, certains phénomènes comme l'augmentation du niveau de vie des ménages, l'amélioration du taux d'emploi de la population ou les impacts sur la santé et l'éducation sont quantifiables : les indicateurs qui les décrivent sont appliqués aux individus pris isolément et ramenés ensuite à l'échelle de la ferme d'État par le biais de simples moyennes. Néanmoins, effectuer une programmation cherchant à décrire la « *nouvelle société* »<sup>634</sup> qui pourrait se dessiner suite à la construction des aménagements, du changement agraire et de la fourniture de services sociaux était bien plus délicat : il ne s'agissait plus ici de considérer isolément les éléments du système mais de caractériser les relations qu'ils entretenaient entre eux ; comme le sous-chapitre II de ce chapitre le montre, les dynamiques sociales étaient complexes à l'échelle des villages-modèles et de l'ensemble de la ferme d'État et il aurait été dans ces conditions difficile de déterminer des facteurs donnant mécaniquement lieu aux effets escomptés.

Énoncer ces objectifs comme autant de conséquences potentielles de la construction des aménagements hydrauliques permettait en fait, malgré les difficultés évoquées ci-dessus, de justifier le projet. D'autant plus qu'à un niveau plus large, la pertinence économique de l'aménagement de l'Euphrate semblait incontestable. Le directeur général du Comité supérieur pour le Projet de l'Euphrate considérait lors de l'inauguration du début des travaux du barrage en mars 1968 que les eaux de l'Euphrate inutilisées étaient autant de ressources perdues : « *the quantities of water (...) which are at present wasted in vain in marshes or in the sea* »<sup>635</sup>. Pour A. Guiné, « *l'Euphrate constitue un des facteurs les plus importants de la transformation économique future de la Syrie. Dans un pays agricole presque désertique comme la Syrie où les fluctuations du régime des pluies peuvent fléchir le revenu national de 40 % d'une année à l'autre, l'exploitation des eaux abondantes de l'Euphrate est à coup sûr l'unique solution pour parer à ces éventualités, assurer la progression constante du revenu national et réaliser le développement horizontal du secteur agricole* »<sup>636</sup>. L'importance de l'Euphrate pour pérenniser et sécuriser les apports hydriques aux plantes était d'autant plus grande que l'agriculture était l'activité qui créait le plus de richesses dans le pays : « *L'agriculture étant le secteur clef de l'économie syrienne, car elle participe pour plus de 25 % du revenu national, soit pour un montant supérieur à un milliard de livres syriennes,*

<sup>634</sup> "المجتمع الجديد" (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, *op. cit.*, p. 34)

<sup>635</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *op. cit.*, p. 7. Cette rhétorique rappelle celle des régénérationnistes espagnoles du début du 20<sup>ème</sup> siècle, un document parlementaire rédigé en 1912 écrivant : « *not a single drop of water should reach the Ocean without paying its obligatory tribute to the earth* » (cité par SWINGUEDOUW, « *Modernity and Hybridity* », *op. cit.*, p. 453).

<sup>636</sup> GUINÉ, *op. cit.*, p. 19

*l'étude des projets d'irrigation et de promotion de l'agriculture revêt un caractère particulièrement important et d'actualité* »<sup>637</sup>. D'après F. Molle, cette technique discursive consistant « à présenter certaines actions ou certains projets comme inévitables ou indiscutables »<sup>638</sup> est fréquente dans la défense des grands projets hydrauliques. En effet, comme mécaniquement la réalisation des aménagements hydrauliques est censée conduire à la résolution de différents problèmes aussi bien économiques que sociaux et politiques, la remise en cause *a priori* est délicate<sup>639</sup>.

Les aspects techniques, économiques et sociaux étaient tous présentés ensemble et sans hiérarchie claire, sous-entendant ainsi qu'ils participaient tous également à un même processus général visant un développement intégré<sup>640</sup>. Pour autant, ces ambitions appartenaient à des registres différents, les uns à celui de l'action publique, les autres à celui de la morale politique. Pour L. Villoro, tout projet utopique se caractérise par « une confusion entre l'intention finale et le terme de l'action »<sup>641</sup>. C'est le cas de l'Établissement Al-Assad, mais également d'autres grands projets hydrauliques qui associent la recherche d'un changement social profond au changement technique impulsé<sup>642</sup>, amalgamant ainsi la réalisation d'un grand ouvrage et la concrétisation d'une idéologie politique, voire d'une utopie.

Lorsque l'Établissement Al-Assad était exploité en ferme d'État, les processus de production étaient organisés préalablement à l'exécution. Toute modification des quantités d'eau qui entre dans un périmètre irrigué de plusieurs milliers d'hectares implique en amont une programmation précise des actions à réaliser pour ajuster la position de l'ensemble des

<sup>637</sup> GUINÉ, *op. cit.*, p. 1

<sup>638</sup> MOLLE, « La gestion de l'eau », *op. cit.*, p. 233

<sup>639</sup> R. Bocco explique également à propos des projets de sédentarisation, souvent associés à la construction d'aménagements hydrauliques : « *Sedentarization, taken to be inevitable, seemed to be led by an almost teleological necessity* » (BOCCO Ricardo, 2006, « The Settlement of Pastoral Nomads in the Arab Middle East : International Organizations and Trends in Development Policies, 1950-1990 », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, p. 322).

<sup>640</sup> Ş Al-'abd utilisait en effet le terme « *integration* » (AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 19) pour défendre l'idée que l'irrigation, l'agriculture, l'élevage et la société devaient être considérés en relation les uns aux autres. Ḥ 'aṭṭār utilise pour sa part l'expression « *Al-tanmiya al-mutakāmila* » ('AṬṬĀR, *op. cit.*, p. 32).

<sup>641</sup> VILLORO Luis, 2005, « La triple confusion de l'utopie », *Diogenes*, n° 209, p. 3

<sup>642</sup> Par exemple, en Espagne avec le régénérationisme (BOELEN, POST UITERWEER, *op. cit.*, p. 51-52), en Australie avec l'idéal yeoman (HAMILTON-MCKENZIE, *op. cit.*), en Israël avec la construction nationale sioniste (LIPCHIN Clive, 2007, « Water, Agriculture and Zionism : Exploring the Interface between Policy and Ideology », in LIPCHIN Clive, PALLANT Eric, SARANGA Danielle, AMSTER Allyson, *Intergrated Water Resources Management and Security in the Middle-East*, Berlin, Springer, pp. 253-255) ou en Égypte avec la promotion du « *développement de la petite propriété paysanne* » (GUMUCHIAN Hervé, 1975, « La République Arabe d'Égypte à la conquête de ses déserts », *revue de géographie alpine*, vol. 63, n° 2, p. 247).

régulateurs et des partiteurs<sup>643</sup>. La production était planifiée, d'abord par le GOEDEB<sup>644</sup>, puis par le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire lorsque l'Établissement Al-Assad est passé sous la tutelle de l'Administration générale des fermes d'État en 1985<sup>645</sup>. Ce plan était contraignant et fixait les impératifs de production en termes de superficies à cultiver et de rendements à réaliser<sup>646</sup>. Comme l'explique un ancien cadre dirigeant de la Branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad<sup>647</sup>, ce plan intégrait également les besoins programmés de chaque parcelle au cours de la saison agricole afin d'établir à l'avance comment l'eau allait être répartie dans le réseau.

La planification agricole dans l'Établissement Al-Assad était réalisée en fonction des besoins estimés aux niveaux national et local (tableau 4). Le blé, cultivé entre 1986 et 2000 sur des superficies de 3 418 ha (en 1995) à 7 251 ha (en 1990)<sup>648</sup>, permettait notamment d'alimenter les moulins à farine publics afin de fournir du pain subventionné à la population et d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays<sup>649</sup>. Le coton, cultivé à hauteur de 526 ha (en 1991) à 2 648 ha (en 1986), était destiné à l'export et à l'amélioration de la comptabilité nationale<sup>650</sup>. Les productions comme le maïs, l'orge ou la luzerne, respectivement cultivés sur des superficies de 1 110 ha (en 1999 et 2000) à 5 226 ha (en 1989), de 175 ha (en 1996) à 1 904 ha (en 1989) et de 853 ha (en 1996) à 1 378 (en 1988), étaient écoulées notamment dans les filières étatiques de fourrages afin d'alimenter les troupeaux des exploitants privés et publics<sup>651</sup>. Les betteraves à sucre, qui occupaient 193 ha (en 2000) à 1 506 ha (en 1986), était

<sup>643</sup> ROUSSET Pierre, 2003, « La régulation des réseaux d'irrigation gravitaire », Site Internet du Canal de provence, URL : [http://www.canal-de-provence.com/Portals/0/files/pdf/Publications/2003/Janvier\\_2003/La\\_regulation\\_des\\_reseaux\\_d\\_irrigation\\_gravi\\_taire.pdf](http://www.canal-de-provence.com/Portals/0/files/pdf/Publications/2003/Janvier_2003/La_regulation_des_reseaux_d_irrigation_gravi_taire.pdf), consulté le 23 janvier 2014

<sup>644</sup> D'après le décret législatif n° 27 du 5 novembre 1981 créant le GOEDEB (disponible sur le site officiel du ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=86> ; consulté le 28 août 2013), cette agence est chargée de l'exécution de l'exploitation agricole dans le bassin de l'Euphrate.

<sup>645</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien, op. cit.*, p. 242

<sup>646</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria, op. cit.*, p. 292 ; HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien, op. cit.*, p. 244-245

<sup>647</sup> "شعبة ري منشأة الأسد" ; c'est l'administration chargée de l'exploitation du réseau d'irrigation de l'Établissement Al-Assad depuis la liquidation de la ferme d'État (section III.A du chapitre 5).

<sup>648</sup> Les chiffres contenus dans ce paragraphe sont issus des archives de l'Établissement Al-Assad ; seules les cultures principales ont été indiquées. Étant donnée la grande approximation des statistiques qui existe généralement en Syrie, ces chiffres ne servent qu'à donner des ordres de grandeur indicatifs.

<sup>649</sup> M. Westlake indique que même si les moulins privés sont autorisés depuis 1991, la majorité des exploitants vendent encore leurs productions au secteur public (WESTLAKE Michael, 2003, « The Economics of Strategic Crops, in FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies, pp. 141-144). Il n'y aucune raison de penser que l'Établissement Al-Assad, en tant que ferme d'État et étant donnée la rigidité de son fonctionnement (sous-chapitre V de ce chapitre), faisait partie des exceptions et écoulait sa production de blé dans le secteur privé.

<sup>650</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 40

<sup>651</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 25 ; HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien, op. cit.*, p. 301



destinées à l'usine sucrière publique située dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad<sup>652</sup>. Les peupliers, dont la superficie totale plantée a atteint 8 575 ha en 1996<sup>653</sup>, devaient servir à alimenter une usine à papier dont la construction était programmée à Deir-Ez-Zor<sup>654</sup>. Chaque culture programmée avait donc un objectif défini à l'avance.

**Tableau 4 : Des cultures alimentaires, fouragères et industrielles (en hectares)**<sup>655</sup>

<b>Année</b> <b>Cultures</b>	<b>1985</b>	<b>1991</b>	<b>1997</b>
<b>Blé</b>	5344	5376	4050
<b>Orge</b>	4030	1774	229
<b>Coton</b>	2454	526	1027
<b>Betteraves sucrières</b>	1899	759	313
<b>Maïs</b>	1233	3153	1450
<b>Légumineuses</b>	532	1151	-
<b>Alfa-Alfa</b>	1133	1190	874
<b>Arboriculture fruitière</b>	434	502	133
<b>Peupliers</b>	904	4967	8475
<b>Autre</b>	675	159	62
<b>Total</b>	18638	19557	16613

<sup>652</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'isithmār al-zirā'ī wa-l-tanmā, op. cit.*, p. 40 ; HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien, op. cit.*, pp. 302 et 305

<sup>653</sup> La diminution moyenne des superficies cultivées en plantes annuelles est liée à la mise en culture des peupliers.

<sup>654</sup> YOUNIS, *op. cit.*, pp. 238-240

<sup>655</sup> Chiffres obtenus dans les archives de l'Établissement Al-Assad

*B. Cartographier et mathématiser : réduire le nombre de variables à prendre en compte*

En vue de réduire *a priori* les variables et de faciliter la conception et l'organisation de ce grand projet, il fallait fabriquer des outils de représentation n'affichant que les informations utiles à la conception et au contrôle. Les cartes utilisées par les bâtisseurs et les gestionnaires de l'Établissement Al-Assad correspondent à cette ambition de rendre « lisible », pour reprendre l'expression de J. C. Scott<sup>656</sup>, l'espace qu'ils avaient à leur charge. La plus complexe qui existe dans les bureaux de la direction générale de l'ancienne ferme d'État (et qui est encore utilisée aujourd'hui par les fonctionnaires de la Branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad<sup>657</sup>) a été réalisée en 1980 par le département de la classification des sols<sup>658</sup> du GADEB. Elle est composée d'informations précises mais somme toute peu nombreuses : ne sont lisibles que des informations sur les caractéristiques des sols et le numéro des casiers ; les villages-modèles et les villages construits avant les aménagements sont représentés par des figurés ponctuels ; les canaux, les drains et les voies de communication sont des lignes ; les parcelles exclues des aménagements sont des surfaces hachurées alors que les casiers cultivés sont blancs ; le périmètre irrigué et les secteurs qui le composent sont délimités par des figurés linéaires.

L'utilisation d'instruments de mesure et de calcul était également une façon d'accéder à une réalité plus simple, faite uniquement de quantités. La géométrie des réseaux hydrauliques d'amenée de l'eau et de drainage avaient été calculés à partir de formules issues de modèles mathématiques en mécanique des fluides<sup>659</sup>. Concrètement, dans ce réseau qui comprend plusieurs milliers de kilomètres de canaux et de drains, le débit était calculé en fonction des pentes, du diamètre et de la profondeur des biefs, du degré d'ouverture des régulateurs et de la résistance des matériaux de revêtement. Le dessin du réseau était ensuite réalisé, en fonction des contraintes topographiques, pour qu'une certaine équité soit assurée. Lorsque le périmètre fonctionne, c'est également l'utilisation de calculs qui permet de programmer à l'avance le moment et le degré de déplacement des régulateurs et des partiteurs dans le réseau<sup>660</sup>.

<sup>656</sup> « lisible » (SCOTT, *Seeing like a State, op. cit.*, p. 3)

<sup>657</sup> شعبية ري منشأة الأسد

<sup>658</sup> قسم تصنيف الأراضي

<sup>659</sup> Par exemple, pour calculer l'espacement des drains souterrains dans les parcelles cultivées, c'est une formule soviétique (« de Shestakov ») qui a été utilisée (VAN HOORM, J. W., 1978, *Report of Sub-surface Drainage Problems in the Meskanah Area of the Syrian Arab Republic*, Rome, FAO, p. 4). Cette formule met en relation la capacité des drains et la perméabilité et l'épaisseur du sol (VAN HOORM, *op. cit.*, annexe 1).

<sup>660</sup> ROUSSET, « La régulation des réseaux d'irrigation gravitaire », *op. cit.*

Cette approche par les chiffres a également été appliquée à l'évaluation de la réalisation des objectifs économiques et sociaux fixés en amont lors de la conception de l'Établissement Al-Assad. Deux niveaux scalaires étaient alors favorisés. D'une part, à la base, les caractéristiques et le comportement de chaque élément du système (la parcelle agricole et la famille de travailleurs) étaient précisément modélisés. D'autre part, au sommet de la ferme d'État, considérant sans doute que le tout est la somme des parties, des moyennes et des sommes permettaient une photographie simplifiée de l'ensemble.

Que ce soit du point de vue du GADEB ou de celui des experts soviétiques, la rationalité économique était toujours quantitative. Pour Ş. Al-'abd, consultant au GADEB, c'était la recherche de la maximisation des retours sur investissements (« *maximising return* »<sup>661</sup>) qui était prioritaire. Il s'appuyait sur des expériences réalisées sur quelques centaines d'hectares en 1975 permettant de calculer les coûts et les bénéfices de l'activité agricole<sup>662</sup>. Il avait ainsi évalué le temps de travail nécessaire à chaque culture et converti ces durées en salaires, de même qu'il avait converti les quantités d'intrants requis en dépenses. Ces montants avaient ensuite été soustraits aux revenus évalués en fonction des rendements réalisés et le tout avait été ramené à l'échelle de la ferme d'État.

De son point de vue ici essentiellement économique, Ş. Al-'abd pensait qu'il fallait avant tout limiter les coûts<sup>663</sup> : réduire le nombre de tracteurs à acheter aux soviétiques<sup>664</sup>, construire des canaux en terre et non en ciment<sup>665</sup>, laisser les maisons des habitants en état et se contenter de quelques améliorations<sup>666</sup>, abandonner la responsabilité des services publics aux ministères compétents afin que les coûts de fonctionnement de ces secteurs soient externalisés du bilan de la ferme d'État<sup>667</sup>. Il cherchait également à déterminer les productions agricoles les plus pertinentes en fonction des besoins nationaux et des contingences liées à la rotation nécessaire des cultures<sup>668</sup>. Là encore, c'est à partir de l'analyse de statistiques, ici nationales, qu'il pouvait estimer les besoins de l'État.

<sup>661</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 19 ; cet aspect n'apparaît pas dans la version arabe du rapport.

<sup>662</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, pp. 15-17

<sup>663</sup> D'après F. Métral, au contraire, « au GADEB, comme dans les autres organismes publics que nous avons consultés, l'accent était en effet toujours mis sur la productivité ou l'expérimentation technique. On omettait soigneusement d'aborder les problèmes de rentabilité » (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate syrien », *op. cit.*, p. 135). On peut néanmoins se demander dans quelles mesures en réalité, les deux points de vue ne coexistaient pas dans les agences publiques syriennes, Ş. Al-'abd représentant ceux qui souhaitaient la rentabilité du système, ou en tout cas la limitation des coûts.

<sup>664</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, pp. 16-17

<sup>665</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 21

<sup>666</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 21

<sup>667</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 21

<sup>668</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, pp. 22-25

Le point de vue des Soviétiques, qui l'a finalement emporté dans l'Établissement Al-Assad, était différent. Si on en croît certains commentaires de Ş. Al-'abd<sup>669</sup> et si on observe l'aménagement tel qu'il a été réalisé (canaux en ciment, plusieurs villages-modèles, etc.), ceux-ci promouvaient des investissements lourds et la fourniture d'un matériel haut de gamme. Il est néanmoins probable qu'ils aient, comme Ş. Al-'abd, justifié ce choix par un arbitrage entre des coûts et des retours sur investissement à partir du détail des processus de production à l'échelle d'une parcelle, le tout ramené ensuite à l'échelle de la ferme d'État. La différence résidait sans doute dans le fait que les Soviétiques devaient promouvoir la réalisation d'économies d'échelle, passant par des investissements de départ lourds<sup>670</sup>. L'augmentation consécutive de la productivité et la réduction du coût unitaire de production devaient sans doute justifier leurs préconisations d'effectuer bien plus de dépenses que le GADEB.

Les instruments de mesure concernant les aspects sociaux du projet devaient également se traduire par une enquête quantitative régulière auprès des habitants de la ferme d'État. Néanmoins, comme ces enjeux étaient d'une nature différente, Ş. Al-'abd expliquait qu'ils ne pourraient pas être intégrés au bilan économique de l'Établissement Al-Assad. Il avait donc prévu comme instrument d'analyse de reconduire tous les deux ans<sup>671</sup> l'enquête socio-économique qu'il avait réalisée en amont des travaux. Voici tels quels les objectifs de cette opération : « - *To obtain initial data of each family including information regarding family, size, marital status, sex, state of health, educational level and occupation for each family member ; - To obtain information regarding changes in the economic condition of the family. This information would include changes in income level, expenditures patterns, households possession and housing conditions ; - To obtain information on the social and psychological development of the families. This includes information regarding changes in educational standard, degree and manner of participation in community life, attitudes and values and the*

---

<sup>669</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 16

<sup>670</sup> Même s'ils n'y sont parvenus que dans les années 1960-70 (POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole collectif », op. cit., pp. 11-14), les Soviétiques ont cherché depuis les années 1920 à établir de gigantesques exploitations agricoles collectives, très mécanisées et considérées comme l'expression de la modernité (FITZPATRICK, *Stalin's Peasants*, op. cit., pp. 104-106). La rhétorique visant à justifier des investissements lourds par la réalisation d'économies d'échelle était donc courante depuis plusieurs décennies lorsque l'accord entre l'URSS et la Syrie a été signée pour la construction de l'Établissement Al-Assad. Comme l'écrit M-C. Maurel, « *la grande agriculture mécanisée est apparue comme la norme indispensable à l'édification de l'agriculture socialiste. L'efficacité de la grande entreprise, sa capacité à réaliser des économies d'échelle ont fait figure de véritable dogme, jamais remis en question, en dépit des déboires rencontrés* » (MAUREL, *La campagne collectivisée*, op. cit., p. 283).

<sup>671</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 6

*level of aspiration and ambition* »<sup>672</sup>. Là encore, si on excepte la « *manière de participer à la vie de la communauté* » (l'indicateur étant alors sans doute les fonctions de chacun dans différentes organisations collectives comme les syndicats), c'est essentiellement au niveau des familles, isolées les unes des autres et formant un tout par le biais de moyennes, que la collectivité était appréhendée.

C'est également la possibilité de traduire en chiffres l'activité économique qui a permis de procéder à une planification annuelle de l'agriculture. Les calculs se résumaient, de même, à une appréhension des phénomènes à l'échelle de la parcelle, le tout étant ensuite additionné à l'échelle de la ferme d'État, à partir de quoi des moyennes pouvaient éventuellement être effectuées. Pour chaque production agricole, des modèles de consommation hydrique, correspondant à une estimation des besoins totaux par hectare, avaient été réalisés<sup>673</sup>. La multiplication de ces chiffres par le nombre d'hectares cultivés pour chaque culture permettait alors de savoir, mensuellement et annuellement, la quantité d'eau que la station devait pomper et, à l'échelle de tout le Projet de l'Euphrate, le débit minimum nécessaire du fleuve : pour 640 000 ha, l'État syrien estimait en 1971 ses besoins annuels à 12 milliards de mètres cubes<sup>674</sup>, l'existence du grand lac Al-Assad permettant alors de ne pas avoir à se soucier des débits d'étiage qui se produisent généralement en août-septembre<sup>675</sup>. Les sols avaient également été classés d'une part en fonction des taux de gypse, d'autre part en fonction de « *l'irrigabilité et la cultivabilité* »<sup>676</sup>, estimées à partir de la vitesse d'infiltration de l'eau, le taux de salinité et la profondeur de chaque sol<sup>677</sup>. Pour chaque classe, sept au total, l'auteur déterminait alors l'opportunité d'une exploitation agricole, les besoins en drainage et éventuellement les cultures les plus adéquates. De même, les quantités d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) et la durée des travaux mécaniques et manuels avaient été

<sup>672</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, p. 6 ; dans la version arabe, d'une part, il n'était pas indiqué que l'enquête devait être renouvelée tous les deux ans, d'autre part le troisième volet concernant les aspects « socio-psychologiques » n'étaient pas mentionnés (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraḥa*, *op. cit.*, p. 7).

<sup>673</sup> Ils se sont pour cela inspirés des hydrologues et pédologues soviétiques qui étaient à la pointe de ces sciences dans les années 1960 (Linton, *What is Water*, *op. cit.*, pp. 165-166) et dont les aînés russes avaient travaillé sur les questions relatives aux liens entre plantes, sols et eau depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (TOUCHARD Laurent, 2014, *Les territoires de l'eau en Russie*, Paris, L'Harmattan, p. 17).

<sup>674</sup> DAOUDY Marwa, 2005, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie. Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris, CNRS Éditions, p. 166

<sup>675</sup> MUTIN Georges, 2003, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo*, vol. 4, n° 3, URL : <http://vertigo.revues.org/3869>, consulté le 24 février 2014

<sup>676</sup> "ملاّمتها للري وزراعة" (AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī*, *op. cit.*, p. 3)

<sup>677</sup> AL-'ABD, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī*, *op. cit.*, pp. 3-4 ; AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, *op. cit.*, pp. 2-3

mesurés et traduits en coûts<sup>678</sup>. À tel point que même les tâches généralement destinées aux femmes (section II.C de ce chapitre) et considérées comme invisibles dans une économie familiale si c'est l'homme qui tient les cordons de la bourse étaient rémunérées afin d'être comptabilisées<sup>679</sup>. La connaissance du climat (qui se traduit par des « *moyennes des différents paramètres du temps (...), la récurrence des types de temps en fonction du moment de l'année (...) et la probabilité d'évènements extrêmes* »<sup>680</sup>) permettait alors de prévoir une répartition des besoins en eau et en travail dans l'année en fonction du cycle cultural de chaque plante.

Ces informations étaient ensuite confrontées à une comptabilité des intrants, des machines et des « ressources » foncières, hydrauliques et humaines disponibles afin de programmer un partage entre chaque parcelle de la ferme d'État. De même, pour adapter, par le calcul, les quantités d'eau d'irrigation à fournir en fonction des variations pluviométriques, une station météorologique, avec des instruments de mesure, avait été construite à quelques dizaines de mètres des bureaux de la direction générale.

Afin de vérifier que les objectifs de la planification étaient remplis à la fin de la saison agricole, les chiffres étaient encore l'outil principal. La stratégie étant du ressort de la direction générale (section IV.C de ce chapitre), il s'agissait essentiellement de sommes et de moyennes réalisées à l'échelle de l'Établissement Al-Assad à partir des données récoltées dans chaque parcelle. Comme le dit H. Hopfinger, au niveau de la ferme d'État, les contraintes de gestion étaient strictes : « *above all this includes exact regulations concerning use and costs of means of production, payment of wages and salaries as fixed by the state, as well as the liability to sell the production to the state at fixed price* »<sup>681</sup>. On sent derrière ces impératifs la volonté de maîtriser l'ensemble du processus de production en intégrant un maximum d'éléments dans un bilan comptable. Cette volonté se traduisait par un impératif d'enregistrement dans de nombreux et longs tableaux, pour chaque parcelle, de l'ensemble des opérations agricoles avec la date, la durée, le nombre d'ouvriers, les machines utilisées, les coûts, etc., autant d'informations utiles à la comptabilité<sup>682</sup>. Aux niveaux supérieurs, les

---

<sup>678</sup> D'après A. Pouliquen, les mêmes types de calcul étaient réalisés dans les fermes collectives soviétiques (POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole collectif », *op. cit.*, p. 13).

<sup>679</sup> S. Jacobs considère que cette monétarisation du travail féminin agricole qui accompagne souvent le processus de collectivisation est un progrès vers l'équité homme-femme : même si elles sont moins bien rémunérées que les hommes et les tâches domestiques ne sont pas comptabilisées, cette monétarisation rend une partie de leur travail visible, ce qui n'est souvent pas le cas dans les exploitations familiales (JACOBS Susie, 2008, « Doi Moi and Its Discontents : Gender, Liberalisation, and Decollectivisation in Rural Viet Nam », *Journal of Workplace Rights*, vol. 13, n° 1, pp. 23-24).

<sup>680</sup> TABEAUD Martine, 2008, *La climatologie générale*, Paris, Armand Colin, p. 13

<sup>681</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria*, *op. cit.*, p. 292

<sup>682</sup> Archives de l'Établissement Al-Assad

informations étaient synthétisées à l'échelle des secteurs afin d'en simplifier la lecture<sup>683</sup>. À la fin de chaque saison agricole, des calculs permettaient de déterminer le coût moyen d'un hectare ou d'un kilogramme de chaque production, sans doute afin de mieux maîtriser le processus de production à l'échelle de la ferme d'État toute entière et de réfléchir à la pertinence et la rentabilité de chaque opération agricole<sup>684</sup>.

### C. Standardiser, géo-maîtriser

Que le point de vue ait été celui du GADEB ou celui des Soviétiques, la standardisation semblait permettre de faciliter les calculs. À l'image d'autres systèmes visant à la rationalisation de l'organisation du travail (comme le taylorisme par exemple), la standardisation des tâches, qui passait par une simplification de chacune d'entre elles, devait permettre un gain de temps et donc une hausse de la productivité de chaque travailleur. À chaque tâche correspondait une rémunération dans l'échelle des salaires, ce qui simplifiait encore la comptabilité dans une économie planifiée qui cherchait à réduire les variables.

La standardisation des temporalités des individus, en donnant à la majorité des employés des horaires fixes et réguliers, permettait également de faciliter la programmation des tâches<sup>685</sup>. Cette opération passait alors, pour des besoins de comptabilité, par la création d'une échelle de conversion du temps en salaires, et donc en dépenses pour la ferme d'État. L'irrigation elle-même, en corrigeant les variabilités interannuelles, inter-saisonnières et intra-saisonnières<sup>686</sup>, est une opération visant à modifier les rythmes climatiques pour standardiser les quantités d'eau appliquée et ainsi diminuer les risques de perturbation du cycle cultural.

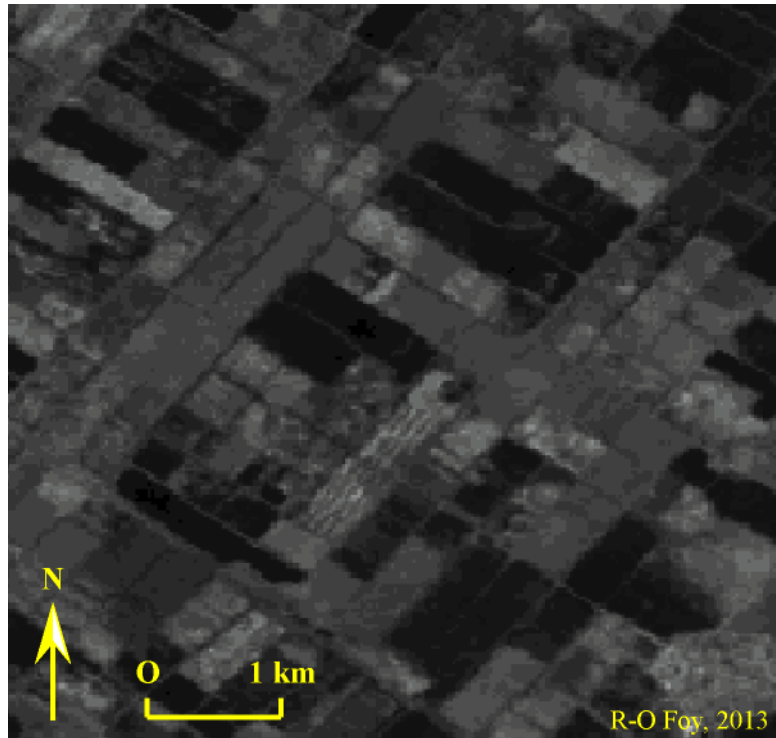
La standardisation concernait également la forme des aménagements hydro-agricoles. Les canaux d'irrigation et de drainage forment un quadrillage assez régulier (figure 41). Les casiers mesurent 30 à 50 ha environ et sont tous rectangulaires, à l'exception de quelques parcelles en cercle, irriguées par aspersion et aménagées au début des années 1990 (section III.B du chapitre 4).

<sup>683</sup> Archives de l'Établissement Al-Assad

<sup>684</sup> Archives de l'Établissement Al-Assad

<sup>685</sup> Pour Norbert Elias, « le besoin de coordonner et synchroniser le déroulement des activités humaines à la fois entre elles et avec le déroulement des processus physiques extérieurs à l'homme (...) est d'autant plus perceptible que celles-ci [les sociétés humaines] sont vastes, peuplées, différenciées et complexes » (ELIAS Norbert, 1996, *Du temps*, Paris, Fayard, p. 136).

<sup>686</sup> DURAND-DASTÈS François, 2005, « À propos de la géographie de l'eau : temporalités et échelles spatiales », *L'information géographique*, vol. 69, n° 3, pp. 80-81



**Figure 41 : Des casiers d'irrigation rectangulaires. Image Landsat TM 173/035, 22 avril 1989<sup>687</sup>**

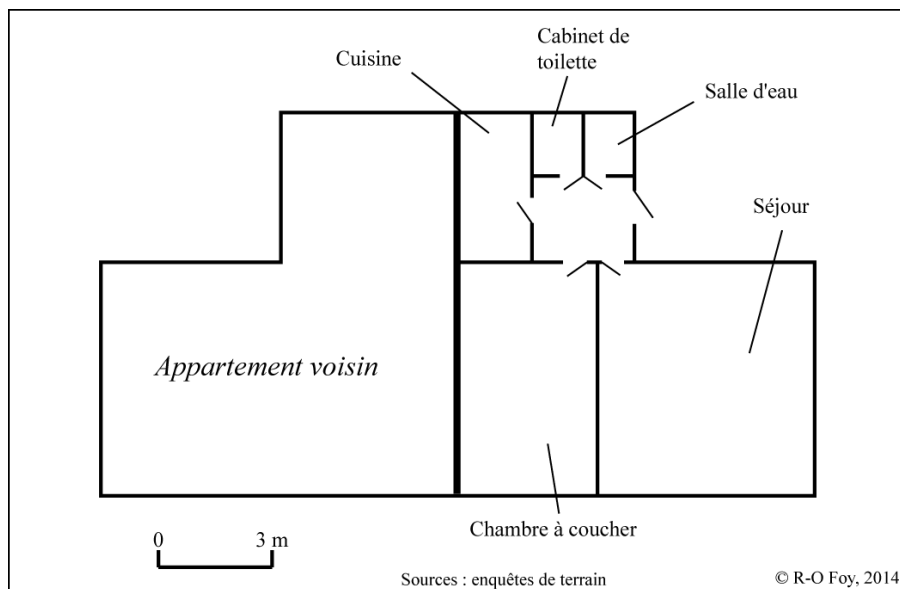
Les villages-modèles répondaient également à des standards fixés par les concepteurs de l'Établissement Al-Assad. Les appartements étaient tous conçus selon un même modèle (figure 42) : une salle d'eau, un cabinet de toilette, une cuisine et deux ou trois pièces en fonction du statut des membres de la famille (section II.C de ce chapitre). Elles avaient en outre le plus souvent la même forme (sauf dans le village-modèle Jalā').

La standardisation des formes allait de pair avec la généralisation de la ligne droite et de l'angle droit. Cette forme régulière facilite les calculs de surface et la planification de la production et simplifie les opérations agricoles, chaque parcelle pouvant être travaillée à partir d'allers-retours (réalisés par des êtres humains, des machines ou de l'eau) d'égales longueurs. De même, les modèles hydrauliques permettant de déterminer les débits d'eau, sont plus aisés à concevoir lorsque l'écoulement est linéaire et ne subit pas de virages. Sans oublier que la construction et le montage de canaux rectilignes est plus pratique, et donc moins cher, que la fabrication et l'assemblage de biefs en forme de courbes. À l'image du réseau d'irrigation et de drainage, les îlots des villages-modèles forment également un quadrillage régulier, tout

<sup>687</sup> Cette image a été acquise dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement de Genève (IUED), le Centre International des Recherches pour le Développement des Zones Arides (ICARDA), et l'Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes (IRAGUN).



comme les villages-modèles eux-mêmes qui forment des polygones assez simples, parfois proches du carré ou du rectangle (figures 37 et 39). C'est également à partir de lignes droites que la ferme d'État a été divisée en secteurs et celui de l'amitié, central, serait sans doute un rectangle si la route au nord et la voie de chemin de fer au sud n'avaient pas constitué des limites trop contraignantes (figure 39).



**Figure 42 : Des appartements d'ouvrier fonctionnels et standardisés**

Pierre Gentelle<sup>688</sup>, observant les paysages agraires de la Chine, fait le même constat sur la relation entre le quadrillage des champs et la standardisation (« *règles uniformes au nom d'une organisation rationnelle* »<sup>689</sup>). Il va même plus loin en soulignant que « *géométrer, c'est géo-mâîtriser le territoire* »<sup>690</sup>. Plus précisément, c'est chercher à limiter les aléas environnementaux et humains. La collectivisation et la grande hydraulique débouchent donc sur un contrôle de l'espace (section III.A du chapitre 2) qui rend possible la réduction et la standardisation afin de rendre les opérations de programmation plus sûres et de faciliter la maîtrise de l'ensemble par le sommet.

#### *D. Des adaptations nécessaires pendant la phase d'exécution du projet*

En dépit de la propension à vouloir maîtriser les effets des actions programmées, il ne faut pas prendre cette ambition au pied de la lettre. Comme l'écrit T. Mitchell : « *Although*

<sup>688</sup> GENTELLE Pierre, 1993, « Chine : quadrillage agraire, quadrillage totalitaire ? », in REY Violette (dir.), *Géographies et campagnes. Mélanges offerts à Jacqueline Bonnamour*, Paris, ENS Éditions, pp. 329-332

<sup>689</sup> GENTELLE, *op. cit.*, p. 330

<sup>690</sup> GENTELLE, *op. cit.*, p. 332

*technical development portrayed the world as passive, as nature to be overcome or material resources to be developed, the relations of science and development came into being only by working with such forces. (...) Introducing these other forces is not a question of describing the resistance of nature or material conditions. It is not a matter of acknowledging nonhuman forces that worked against human expertise or created obstacles to technical progress and capitalist development. The reports describing the problems of the Aswan Dam, the setbacks in malaria eradication, or the failure of technical assistance programs often used such formulations to express the difficult relationship between human intention and the world experience. Expertise, however, did not confront such resistance externally, after it was already complete, nor did the power of capital. Plans, intentions, scientific expertise, techno-power, and surplus value were created in combination with these other forces or elements. The technology of dam construction was formed at the construction site in Aswan, and in earlier and subsequent projects. (...) The world out of which techno-politics emerged was an unresolved and prior combination of reason, force, imagination, and resources. Ideas and technology did not precede this mixture as pure forms of thought brought to bear upon the messy world of reality. They emerged from the mixture and were manufactured in the processes themselves »<sup>691</sup>.*

Les réactions et profondes réflexions autour des problèmes de gypse et de salinisation dans le Projet de l'Euphrate en Syrie<sup>692</sup> ont participé à l'élaboration de nouvelles stratégies au fur et à mesure que de nouveaux projets d'irrigation étaient construits<sup>693</sup>. De même, la conception des maisons des villages-modèles de l'Établissement Al-Assad avait pris en compte les problèmes rencontrés dans le Projet pilote<sup>694</sup>. À une échelle temporelle plus fine, les adaptations quotidiennes du plan agricole, notamment en matière de fourniture de l'eau d'irrigation en fonction des précipitations (section III.B de ce chapitre), sont encore autant d'exemples permettant de relativiser, dans la gestion au jour le jour, cette impression que tout a été totalement prévu en amont du projet.

Certes, l'Établissement Al-Assad a été réalisé selon un modèle soviétique. D'après un ancien contremaître agricole, plusieurs experts étaient originaires d'Ouzbékistan. Dans ce pays, comme dans la région de Maskana, les étés, torrides, sont secs même si les hivers y sont

<sup>691</sup> MITCHELL, *Rule of Experts*, op. cit., pp. 51-52

<sup>692</sup> Certains travaux à ce propos sont mentionnés dans BADLISSI, op. cit., pp. 207-209

<sup>693</sup> M. Younis explique par exemple que « la priorité accordée au bassin de Meskéné et à la plaine d'Alep est motivée par les difficultés et le relatif échec rencontrés dans la bonification du bassin du Balikh entre les années 1974 et 1981 » (YOUNIS, op. cit., p. 157). Il explique ensuite que ces difficultés sont liées à « des problèmes de salinité, de présence importante de gypse, de croutes dures de nature désertique et d'autres encore [qui], s'accumulant, ont entraîné l'arrêt des travaux » (YOUNIS, op. cit., p. 159).

<sup>694</sup> YOUNIS, op. cit., p. 292

bien plus rudes<sup>695</sup>. En outre, l'URSS y a pratiqué de longue date le développement de l'irrigation en vue de cultiver le coton dans des grandes exploitations collectivistes, avec une extension considérable des surfaces dans les années 1950 et 1960<sup>696</sup>, lorsque l'agriculture soviétique entamait sa phase industrialisante<sup>697</sup>. Même si les rotations agricoles étaient différentes, la mécanisation y a été poussée<sup>698</sup> et les trames agraires (observées sur Google Earth), particulièrement régulières, rappellent celles observées dans la ferme d'État syrienne. Il est donc probable que les experts soviétiques se soient largement inspirés de leur expérience en Asie centrale et aient cherché à appliquer les mêmes recettes pour concevoir la ferme d'État syrienne. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si l'espèce de coton semée à cette époque dans l'Établissement Al-Assad s'appelait Tachkent<sup>699</sup>.

Néanmoins, des adaptations du modèle ouzbek ont également été nécessaires et les réalisations n'ont pas été l'exacte application du projet. Par exemple, dès les premières années les cueilleuses mécaniques pour le coton, qui étaient un symbole de la modernité de l'Établissement Al-Assad, ont été abandonnées. D'après un ancien contremaître agricole, elles aspiraient les feuilles avec la graine, ce qui donnait à la récolte une très mauvaise qualité, voire la rendait inutilisable. Des équipes d'ouvrières, qui cueillaient les graines plus proprement, sont donc rapidement apparues plus efficaces. De même, des évolutions dans la structure organisationnelle se sont produites à plusieurs reprises, notamment pour corriger certains effets pervers de la structure et s'adapter à certains changements politiques au niveau national (section III.B du chapitre 4).

#### **IV) La mise en place de longues chaînes de commandement : la prééminence de la conception sur l'exécution**

Pour les concepteurs et les gestionnaires de la ferme d'État, il était possible d'établir des chaînes de commandement grâce auxquelles les plantes, dont le fonctionnement individuel était théoriquement parfaitement maîtrisé, pourraient être cultivées en très grande quantité de

---

<sup>695</sup> Un climat semi-aride continental avec pluies réparties en hiver et une chaleur élevée en été (Site Internet Aquastat ; URL : [http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries\\_regions/UZB/indexfra.stm](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/UZB/indexfra.stm) ; consulté le 15 janvier 2014).

<sup>696</sup> ALLWORTH Edward (dir.), 1994, *Central Asia : 130 Years of Russian Dominance. A historical Overview*, London, Duke University Press, pp. 289-295

<sup>697</sup> POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole », *op. cit.* ; MAUREL Marie-Claude, 1984, « Trames agraires et sociétés rurales en Union soviétique. Le modèle et ses formes socio-spatiales », in BONNAMOUR Jacqueline, BIAYS Pierre, CABOURET Michel, et al., *Paysages agraires et sociétés*, Paris, SEDES, pp. 157-158

<sup>698</sup> ALLWORTH, *op. cit.*, pp. 289-295

<sup>699</sup> MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement », *op. cit.*, 134

façon standardisée. Dans ces conditions, l'intelligence était au sommet et l'application à la base, donnant ainsi une sensation de maîtrise pour ceux qui décidaient de la programmation des tâches. Néanmoins, comme c'est le cas dans d'autres fermes d'État, le contrôle collectif des personnes résultant de cette structure organisationnelle n'était pas uniquement motivé par une visée productiviste mais participait également d'un enrôlement de la population aux structures du pouvoir.

#### *A. Une prééminence de la conception sur l'exécution dans les tutelles de l'Établissement Al-Assad*

À tous les niveaux, une hiérarchie stricte existait entre conception et exécution. Tout d'abord, entre Soviétiques et Syriens. Pour S. Hanafi, en général, les ingénieurs syriens sont seulement considérés comme des techniciens au service des experts étrangers<sup>700</sup>. Dans le cas de l'Établissements Al-Assad, certes les ingénieurs et experts syriens n'ont pas tous été de simples exécutants. Mais ils ont essentiellement été cantonnés aux études préliminaires physiques<sup>701</sup> et sociales<sup>702</sup> alors que les travaux de conception et de programmation semblent avoir été réservés à la partie soviétique<sup>703</sup>. Ainsi, les rapports de Ş. Al-'abd contiennent principalement des données et recommandations socio-économiques et peu d'informations en génie hydraulique ou même en agronomie. Surtout, pratiquement aucune de ses préconisations n'ont été suivies d'effets, ce qui montre bien le rôle subalterne auquel il devait être relégué. En outre, plusieurs interlocuteurs se souviennent que pendant les dix premières années de fonctionnement de l'Établissement Al-Assad, une dizaine d'experts soviétiques étaient quotidiennement dans la ferme d'État pour former et conseiller les ingénieurs et techniciens syriens ; l'un d'entre eux était même affecté à l'assistance permanente du directeur général<sup>704</sup>.

Une hiérarchie existait également entre ceux qui avaient participé à la construction du périmètre irrigué et ceux qui étaient chargés de l'exploiter. Ce sont principalement des ingénieurs en génie civil qui avaient la charge, au sein du GADEB, de concevoir et de construire l'Établissement Al-Assad (section III.A du chapitre 2)<sup>705</sup>. En revanche, ceux qui avaient pris sa direction pour le faire fonctionner étaient généralement issus des facultés

<sup>700</sup> HANAFI, « La formation des ingénieurs en Syrie », *op. cit.*, p. 176

<sup>701</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Use Pattern*, *op. cit.*, p. 2

<sup>702</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Use Pattern*, *op. cit.*, p. 6

<sup>703</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Use Pattern*, *op. cit.*, pp. 1 et 5

<sup>704</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, *op. cit.*, p. 290

<sup>705</sup> Pour F. Métral, c'était toujours des ingénieurs en génie civil qui se chargeaient de la construction des périmètres irrigués en Syrie (MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement », *op. cit.*, p. 236).

d'agronomie et d'économie<sup>706</sup>. La faculté de génie civil est plus prestigieuse, et surtout plus difficile d'accès, que celle d'agronomie<sup>707</sup>. En outre, comme le souligne F. Métral, en Syrie, il existe un certain mépris des ingénieurs en génie civil pour les ingénieurs agronomes, considérés comme inférieurs<sup>708</sup>. L'un d'entre eux se plaint d'ailleurs lors d'une discussion informelle du fait que certains ne les considèrent même pas comme des ingénieurs<sup>709</sup>.

Au-delà des différences de prestige, on peut supposer que c'est même la représentation qu'ils se font des phénomènes techniques, économiques et sociaux qui diffère. Les formations universitaires n'étaient pas les mêmes : les disciplines enseignées par les facultés de génie civil des universités syriennes appartiennent essentiellement aux domaines des mathématiques, de la physique et de la chimie (section III.A de ce chapitre) ; les matières enseignées par les facultés d'agronomie des universités syriennes, outre l'économie et les langues étrangères, sont plus expérimentales puisqu'on enseigne aux étudiants la chimie mais également la biologie (zoologie, botanique, etc.), la science du sol, la géologie ou encore la climatologie, certains enseignements étant même exclusivement destinés à la conduite d'expériences<sup>710</sup>. Ainsi, la formation des ingénieurs en génie civil les conduit à appréhender les phénomènes à travers des modèles mathématiques et physiques. Au contraire, les agronomes sont sans doute plus pragmatiques même si dans le cas spécifique de l'Établissement Al-Assad, la structure organisationnelle et la taille de l'ensemble ont rendu nécessaire une gestion par les chiffres (section III.B de ce chapitre).

Néanmoins, leurs connaissances limitées en mathématiques et leurs besoins en matière de gestion du périmètre irrigué a sans doute conduit les agronomes à avoir une vision moins précise des aménagements hydrauliques. Les ingénieurs en génie civil qui ont bâti le

<sup>706</sup> A. Rabo explique que dans le Projet pilote, les directeurs de secteurs étaient des ingénieurs agronomes (RABO, *op. cit.*, p. 138). F. Métral confirme que l'exploitation des terres du Projet de l'Euphrate est généralement laissée aux ingénieurs agronomes (MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement », *op. cit.*, p. 236). À partir de 1985 et du transfert de l'Établissement Al-Assad au ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, la situation est encore plus claire. Il faut ajouter qu'un économiste, rencontré lors des enquêtes de terrain effectuées pour cette thèse et embauché dans les années 1980, a également dirigé pendant plusieurs années un secteur de la ferme d'État.

<sup>707</sup> D'après un ingénieur en génie civil et une ingénieure en agronomie qui ont tous deux passé le baccalauréat en 1998 en Syrie, il fallait cette année-là 208/240 pts (sans compter l'éducation religieuse) pour entrer dans la faculté de génie civil de l'université de Lattaquié et 195/240 pts pour entrer dans la faculté d'agronomie de la même université.

<sup>708</sup> MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement », *op. cit.*, p. 236

<sup>709</sup> Il est intéressant de noter que sur la page du site officiel de l'Université de Damas présentant les facultés, celle d'agronomie (qui s'appelle pourtant officiellement « *faculté de génie agricole* », « *kuliya al-handasa al-zirā'iyā* ») ne contient pas le mot « *génie* » (*handasa*) mais est seulement appelée *kuliya al-zirā'a* (URL : <http://www.damascusuniversity.edu.sy/university-guide/2011-09-14-10-13-02> ; consulté le 20 janvier 2013).

<sup>710</sup> Comme les programmes des facultés d'agronomie des universités syriennes n'étaient pas mis en ligne, la recension des matières enseignées a été réalisée par le biais du calendrier des examens du premier semestre de l'année universitaire 2013-14 de la faculté d'agronomie de l'Université de Damas (URL : <http://damascusuniversity.edu.sy/faculties/agriculture/images/stories/121.pdf> ; consulté le 20 janvier 2014).

périmètre avaient probablement adopté un modèle mécaniste, leur permettant d'étudier « *le mouvement réel du fluide* »<sup>711</sup>, afin de concevoir précisément le réseau. Au contraire, à l'exception des ingénieurs gérant les canaux et devant donc programmer l'ensemble des actions sur les régulateurs et partiteurs, les responsables de la ferme d'État pouvaient probablement se contenter d'informations sur les entrées dans le réseau (consommation globale) et d'une estimation des sorties (alimentation des parcelles en fonction des besoins des cultures) ; un modèle conceptuel, caractérisé « *par le fait que l'on ne cherche pas à comprendre en détail les phénomènes physiques qui se produisent au sein de l'écoulement, mais on considère le réseau dans sa globalité ("boîte noire")* »<sup>712</sup>, était donc sans doute suffisant.

Dans l'organigramme institutionnel des tutelles de l'Établissement Al-Assad, ceux qui programmaient étaient également au-dessus de ceux qui organisaient et exécutaient les tâches. Le GOEDEB, de qui dépendait la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest<sup>713</sup> les premières années, ou l'AGFE, qui a chapeauté l'ensemble de l'Établissement Al-Assad à partir de 1985<sup>714</sup>, étaient en principe les responsables de la planification. Ces structures étaient très hiérarchiques et laissaient peu de place à l'initiative stratégique dans les niveaux inférieurs.

Le GOEDEB, qui a succédé au GADEB en 1981 (note de bas de page n° 342) était responsable de « *l'exécution de l'exploitation et du développement agricole et social des terres aménagées dans le bassin de l'Euphrate* »<sup>715</sup>. Cette agence était sous tutelle du ministère du Barrage de l'Euphrate, rebaptisé ministère de l'Irrigation en 1982 (note de bas de page n° 340). Outre les secteurs de la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest, cette institution devait également s'occuper des terres aménagées et exploitées directement par des familles nucléaires (par exemple sur les rives du Moyen-Euphrate<sup>716</sup>) et d'un autre grand périmètre exploité sous la forme de quinze fermes d'État (mais dont le niveau hiérarchique correspondait à celui des secteurs dans l'Établissement Al-Assad) dans le Projet

<sup>711</sup> VAZQUEZ José, n.c., *Hydraulique à surface libre*, Strasbourg, École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, p. 66

<sup>712</sup> VAZQUEZ, *op. cit.*, p. 64

<sup>713</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 133 ; la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha), dépendait du premier ministre (MÉTRAL, *op. cit.*, p. 133)

<sup>714</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria*, *op. cit.*, p. 292

<sup>715</sup> « *Tahaddada muhimma al-mu'asasa al-'amma li-'istithmār wa-tanmiya ḥawḍ al-furāt bi-l-qiyām bi-'istithmār wa-tanmiya al-'arādī al-mustaṣlaḥa fī ḥawḍ al-furāt zirā'īyan wa-'ijtimā'īyan* » (décret législatif n° 27 du 5 novembre 1981 ; disponible sur le site officiel du ministère des ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=86> ; consulté le 28 août 2013)

<sup>716</sup> 'AṬṬĀR, *op. cit.*, p. 9

pilote<sup>717</sup>. Ces périmètres irrigués étaient sous la tutelle dans le GOEDEB de la section de l'agriculture, également en charge de l'entretien des machines, de l'étude des sols et du commerce et de la planification<sup>718</sup>. A. Rabo décrit ainsi le fonctionnement de la direction générale du GADEB (devenu GOEDEB en 1981) : « *GADEB has one director-general. Vice directors-general head each section, with a director responsible for each sub-section. The chain of command is from the top down ; it is long and hierarchical with individual employees being given specific tasks by their direct superiors. Sub-section directors carry a heavy administrative burden, having to sign and countersign almost all the petty requests made by those employed under them* »<sup>719</sup>. Dans ce système, les directeurs de fermes d'État du Projet pilote (équivalant à des secteurs dans l'Établissement Al-Assad) étaient uniquement chargés de la « *conduite quotidienne* »<sup>720</sup> des opérations.

Le fonctionnement de l'Administration générale des fermes d'État (AGFE)<sup>721</sup> était encore plus contraignant. Créée en 1985 pour remplacer une ancienne structure en charge du secteur public agricole syrien hors du Projet de l'Euphrate, cette agence, basée à Deir-Ez-Zor, était uniquement chargée de coordonner le travail des fermes d'État, de transmettre le plan agricole et de veiller à son respect<sup>722</sup>. C'est au niveau de sa tutelle, le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire à Damas, que le plan annuel de production était conçu<sup>723</sup>. L'AGFE n'avait donc qu'un rôle d'exécution et était seulement autorisé à faire des suggestions en matière d'investissements ou d'élaboration du plan examinées, comme le précise H. Hopfinger, avant approbation<sup>724</sup>.

Les structures organisationnelles très hiérarchiques du GOEDEB et de l'AGFE correspondaient à une gestion sectorielle de l'économie. Ainsi, les territoires gérés au sein de ces administrations l'étaient entièrement. La presque totalité des aspects techniques, économiques et sociaux des fermes d'État du GOEDEB dépendaient du ministère de l'Irrigation. De même pour les établissements de l'AGFE qui étaient sous tutelle du ministère

<sup>717</sup> 'ATṬĀR, *op. cit.*, pp. 8-9

<sup>718</sup> RABO, *op. cit.*, p. 133 ; en réalité, aucune information n'a été obtenue sur la structure administrative du GOEDEB. En revanche, A. Rabo a détaillé la structure de son prédécesseur le GADEB (RABO, *op. cit.*, p. 133) : le siège embauchait environ 1 000 personnes et était composé, outre la section de l'agriculture, d'une section administrative et économique (pour la gestion), d'une section sociale (pour l'alphabétisation, la question agraire et les formations) et d'une section de l'irrigation (pour l'extension des périmètres irrigués). F. Métral ne compte en revanche pour sa part que trois sections (qu'elle appelle « *directions* ») car elle ne compte pas la section administrative (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 116) : « *irrigation, agriculture et affaires sociales* »).

<sup>719</sup> RABO, *op. cit.*, p. 133

<sup>720</sup> « *daily running* » (RABO, *op. cit.*, p. 138)

<sup>721</sup> مؤسسة العامة لمزارع الدولة

<sup>722</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 242-243

<sup>723</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 244

<sup>724</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 244

de l'Agriculture et de la Réforme agraire. Ils échappaient donc entièrement au contrôle des gouvernorats où ils se trouvaient. Même le plan annuel de production agricole était transmis du haut-commissariat au plan<sup>725</sup> aux fermes d'État par l'intermédiaire de leur tutelle directe et non par le biais des directions régionales comme c'est habituellement le cas<sup>726</sup>. L'Établissement Al-Assad n'avait donc aucun compte à rendre à l'administration déconcentrée du gouvernorat d'Alep, de fait exclue de la gestion d'une portion d'espace située sur son territoire.

Les seules relations qui sortaient de ce cadre hiérarchique contraignant étaient commerciales. Certaines cultures comme le blé, le coton, la betterave à sucre, l'orge ou le maïs devaient généralement être écoulées à prix fixes dans les filières étatiques et étaient alors acheminées dans les centres locaux. Pour d'autres cultures comme certains fruits et légumes ou le lait de la station d'élevage, les productions pouvaient être vendues au prix du marché à des particuliers ou des marchands privés<sup>727</sup>.

#### *B. L'Établissement A-Assad : une ferme d'État particulière*

L'Établissement Al-Assad était considéré comme un pôle d'excellence technique, un modèle de modernité agricole pour les autres périmètres irrigués du Projet de l'Euphrate<sup>728</sup>. Apparues quelques années après les fermes d'État du Projet pilote au nord de Raqqa, la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) et la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest ont sans doute bénéficié de cette première expérience et ont donc pu éviter la reproduction de certains effets pervers. Surtout, abondamment financées grâce à l'aide bilatérale soviétique (section III.E du chapitre 2), ces deux structures disposaient des financements suffisants pour suivre la tendance à « *l'industrialisation agraire* » prise en URSS depuis les années 1950-60<sup>729</sup>. Les moyens techniques étaient particulièrement lourds. Les machines (figure 43), par exemple des tracteurs de plusieurs centaines de chevaux ou des cueilleuses de coton d'origine soviétique<sup>730</sup>, mais également les canaux, en ciment<sup>731</sup>, et des pistes d'atterrissage destinés à des avions-pulvérisateurs, attestent d'investissements de départ plus importants que dans les

<sup>725</sup> Il est appelé « *Supreme Planning Council* » par R. A. Hinnebusch (HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, p. 49) et « *National Planning Commission* » par A. A. Abdalla (ABDALLA A. Abdalla, 2000, *Reorganization of the Ministry of Agriculture and Agrarian Reform*, Rome, FAO, p. 18).

<sup>726</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, p. 51

<sup>727</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, *op. cit.*, p. 301

<sup>728</sup> RABO, *op. cit.*, p. 195 ; MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, pp. 133-134

<sup>729</sup> POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole », *op. cit.*, p. 11 ; MAUREL Marie-Claude, 1984, « Trames agraires et sociétés rurales », *op. cit.*, pp. 157-158

<sup>730</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 133

<sup>731</sup> Alors que dans le Projet pilote ou dans le périmètre de Maskana-est, les canaux à la parcelle étaient creusés dans le sol, sans autre revêtement apparent.



autres périmètres irrigués du Projet de l'Euphrate. La tendance au gigantisme, visible à travers la trame agraire, était également plus marquée qu'ailleurs en Syrie. Par exemple, dans l'Établissement Al-Assad, les secteurs mesuraient en moyenne 4 000 ha (lorsqu'il y en avait sept) à 4 800 ha (lorsqu'il y en avait six)<sup>732</sup> alors que les fermes d'État du Projet pilote (équivalent à des secteurs dans l'Établissement Al-Assad) avaient une superficie moyenne de 1 000 ha environ<sup>733</sup>. L'impression était telle que F. Métral, ayant visité la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest une journée en 1982, évoquait (à tort puisqu'elle justifiait son propos par l'absence de villages-modèles) une « *agriculture sans paysans* »<sup>734</sup>, cette expression signifiant sans doute pour elle, sans humains.



**Figure 43 : Essais de l'utilisation des cueilleuses de coton soviétiques dans l'Établissement Al-Assad<sup>735</sup>**

Ce rôle d'avant-garde, la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) et la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest l'ont conservé lorsqu'en 1985, elles ont fusionné en une seule structure, pris officiellement le nom d'Établissement Al-Assad et rejoint l'AGFE. Elles devaient en outre servir de moteur pour le secteur public agricole en crise

<sup>732</sup> C'est la superficie totale de 28 540 ha (section III.A du chapitre 2) qui a été retenue pour ces calculs.

<sup>733</sup> RABO, *op. cit.*, p. 138

<sup>734</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 133

<sup>735</sup> MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, 1975, *Euphrates Project*, Damas, Ministry of the Euphrates Dam

depuis quelques années<sup>736</sup>. Malgré les discours officiels<sup>737</sup>, le modèle de ferme d'État n'a jamais été en vogue en Syrie<sup>738</sup>. Excepté dans le Projet de l'Euphrate, les réalisations, dont la majorité date de la fin des années 1960 (section III.D du chapitre 2), étaient moins liées à une inspiration idéologique, celle-ci restant secondaire, que le résultat de circonstances particulières : produire dans des zones pratiquement impropres à l'agriculture, produire des cultures non profitables aux petits paysans, sécuriser les ressources foncières le long de la frontière syro-turque et déplacer des populations kurdes, etc.<sup>739</sup>. En 1969, les 160 000 ha cultivées par 14 fermes d'État ne représentaient que 3 % des terres cultivables en Syrie<sup>740</sup>. Officiellement parce que ces structures n'étaient pas rentables, cette superficie a été progressivement réduite de moitié durant les années 1970 et le début des années 1980<sup>741</sup> (figure 44). Grâce à son rôle de pôle d'excellence technique et le soutien des experts soviétiques dont il bénéficiait, l'Établissement Al-Assad a donc intégré l'AGFE dans l'espoir de dynamiser le secteur public agricole sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire<sup>742</sup>.

Ce rôle de modèle mettait l'Établissement Al-Assad dans des situations particulières vis-à-vis de ses tutelles. Paradoxalement, alors qu'il devait constituer une avant-garde technique, l'Établissement Al-Assad semble avoir été marginalisé lorsqu'il relevait du GOEDEB : sur les 26 études sociales consacrées aux périmètres irrigués du Projet de l'Euphrate mentionnées par H 'Aṭṭār dans son rapport, 13 portaient exclusivement sur le Projet pilote contre une seule sur la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) et la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest (trois portaient sur le Moyen-Euphrate et une sur le Projet de Bi'r Al-Hashim)<sup>743</sup>. Situé à une centaine de kilomètres à l'ouest de Raqqa où se trouvait la majorité des bureaux du GOEDEB (même si la direction était localisée à Tabqa,

<sup>736</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria*, op. cit., p. 292

<sup>737</sup> A. Guiné disait par exemple en 1971 à propos des fermes d'État : « tous les efforts seront déployés pour faire réussir cette étape importante dans la transformation socialiste » (GUINÉ, « Les fermes d'État en Syrie », op. cit., p. 27)

<sup>738</sup> En Syrie, les fermes d'État ne doivent pas être confondues avec ce qui est appelé d'une part fermes coopératives, ou coopératives de production, et d'autre part associations paysannes coopératives, ou coopératives de service (voir ABBAS Abbas, 1984, *Évolution du mouvement coopératif agricole en Syrie*, Mémoire de DEA d'économie de l'Université Montpellier 1 ; BIANQUIS Anne-Marie, 1989, *La réforme agraire dans la Ghoutta de Damas*, Damas, Institut Français de Damas, pp. 105-132 ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 171-206) ; les conditions d'existence de fonctionnement des associations paysannes coopératives dans l'Établissement Al-Assad après la décollectivisation sont traitées dans la section V.C du chapitre 5.

<sup>739</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 202

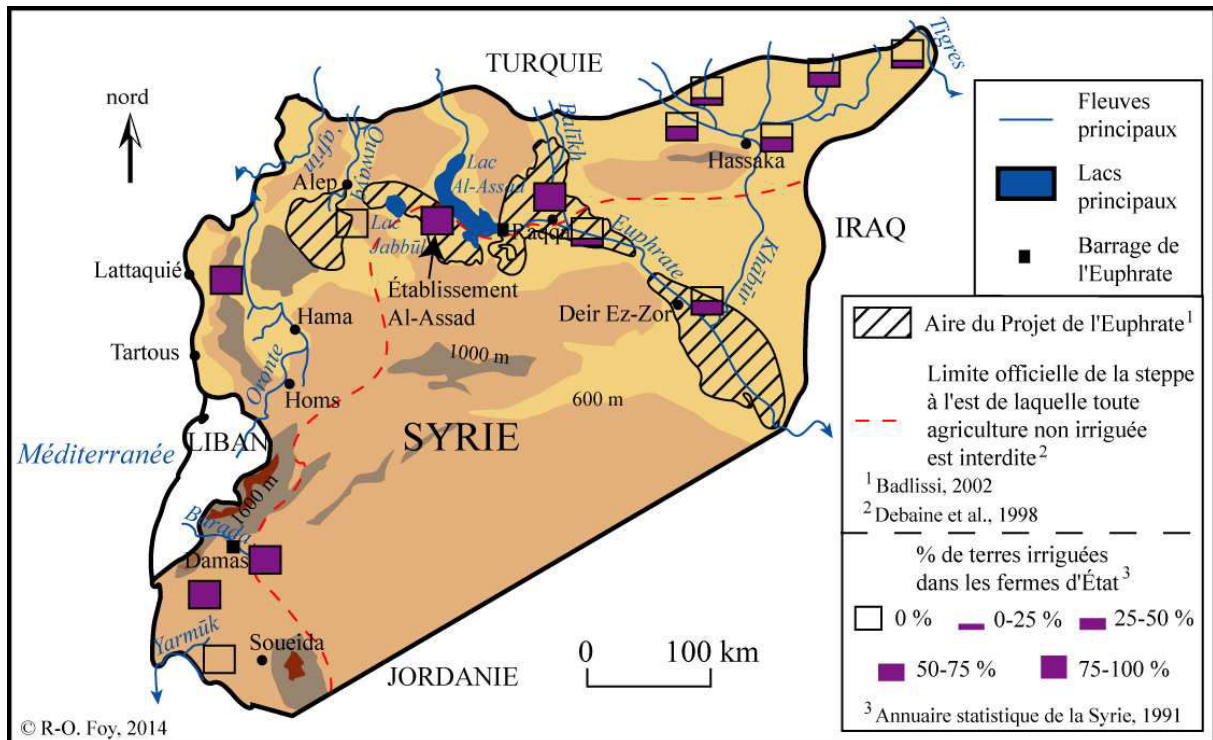
<sup>740</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria*, op. cit., p. 291

<sup>741</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 202-203 ; HOPFINGER, *State Farming in Syria*, op. cit., p. 291 ; ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers », op. cit., p. 215

<sup>742</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria*, op. cit., p. 292

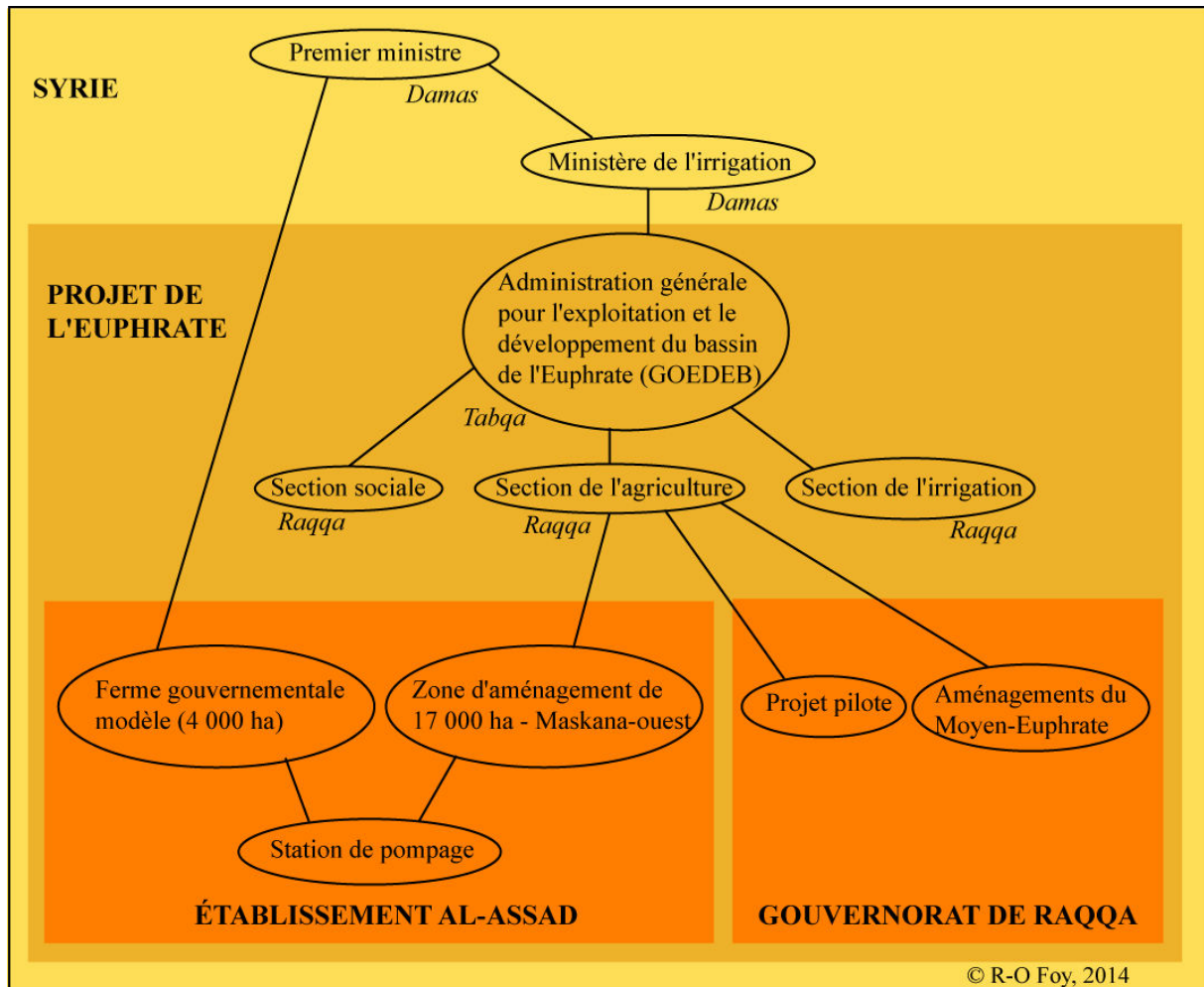
<sup>743</sup> 'AṬṬĀR, op. cit., pp. 30-31

à mi-chemin entre Raqqa et Maskana)<sup>744</sup>, l'Établissement Al-Assad était excentré. Les moyens de communication disponibles en Syrie ne permettaient pas dans les années 1980 une gestion directe aisée de structures éloignées du centre de décision : un appel téléphonique pouvait parfois prendre plusieurs heures, de même qu'un déplacement par la route<sup>745</sup>. En outre, seuls les secteurs de la Zone d'aménagement de 17 000 ha Maskana-ouest étaient officiellement sous la tutelle du GOEDEB, la Ferme gouvernementale modèle (4 000 ha) étant directement du ressort du premier ministre (figure 45). Ce statut particulier ne devait pas être aisé à gérer au quotidien dans la mesure où le périmètre irrigué était alimentée par une seule station de pompage, mais était tirailé entre deux tutelles administratives différentes.



<sup>744</sup> RABO, *op. cit.*, pp. 132-133

<sup>745</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 244

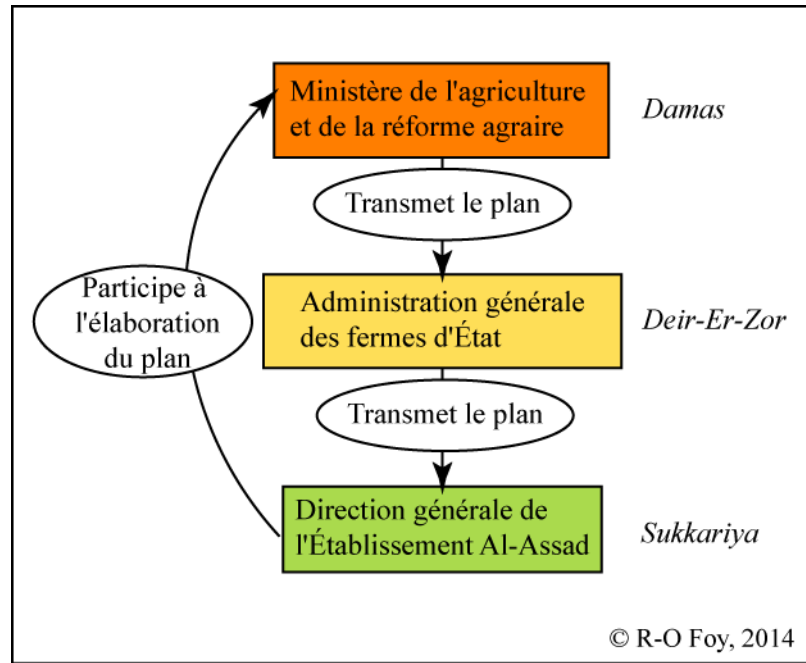


**Figure 45 : L'Établissement Al-Assad séparé en deux : une station de pompage pour deux ensembles aux tutelles différentes (jusqu'en 1985)**

Cette mise à l'écart de l'Établissement Al-Assad a sans doute facilité son départ du GOEDEB. Intégrée à l'AGFE, la ferme d'État n'était alors plus marginalisée, mais au contraire privilégiée. Cette situation nouvelle n'a pourtant pas rendu plus aisée son intégration dans sa nouvelle structure d'accueil. Comme le dit H. Hopfinger, le directeur général de cette ferme d'État travaillait directement en relation avec le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire et le ministère de la Planification et participait même activement à l'élaboration du plan<sup>746</sup> (figure 46). Les anciens cadres supérieurs de l'Établissement Al-Assad confirment cette situation exceptionnelle qui leur permettait de n'avoir à répondre du directeur de l'AGFE que formellement. Comme l'écrit C. Millot qui s'est entretenue avec certains d'entre eux en 2009, « *l'Établissement Al Assad a une indépendance financière totale. C'est-à-dire qu'il met en place lui-même les études prévisionnelles, après approbation*

<sup>746</sup> HOPFINGER, *op. cit.*, p. 291

par la Direction financière et, à partir du produit des récoltes, il doit gérer l'ensemble des frais des fermes et des villages. S'il est déficitaire, il peut faire des emprunts à la banque agricole. S'il est excédentaire, il peut remplacer le matériel usagé, comme ses 400 tracteurs »<sup>747</sup>.



**Figure 46 : L'Établissement Al-Assad sous tutelle de l'AGFE (à partir de 1985) : une situation privilégiée qui lui permet de passer outre les hiérarchies formelles**

*C. Un directeur général, un centre, une tête de réseau : la prééminence de la conception sur l'exécution à son paroxysme*

Imitant le modèle de production soviétique des années 1960-70, la structure organisationnelle de l'Établissement Al-Assad, plus encore que celle de ses tutelles, consacrait la prééminence de la conception sur l'exécution. Comme au moins à partir de 1985<sup>748</sup>, cette ferme d'État était une structure assez autonome, de nombreuses initiatives pouvaient être prises dans les bureaux de sa direction générale, qui n'était donc pas cantonnée à l'exécution d'ordres réfléchis dans les couloirs des ministères.

<sup>747</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 14

<sup>748</sup> Les sources de seconde main concernant la période pendant laquelle l'Établissement Al-Assad était sous tutelle du GOEDEB sont très lacunaires et limitées. En outre, les personnes interrogées dans le cadre de cette thèse ne semblent pas en avoir de souvenirs précis. C'est donc sur la période pendant laquelle la ferme d'État était sous tutelle de l'AGFE que ce sous-chapitre se concentre pour analyser la structure organisationnelle de l'Établissement Al-Assad. On peut d'ailleurs penser que lorsque c'était le GOEDEB qui chapeautait la ferme d'État, certes la structure était différente, mais le fonctionnement devait être assez proche.

Pour s'acquitter de ses obligations, la direction générale était composée, d'après un ancien responsable des ressources humaines, de huit départements (figure 47) : les ressources humaines, les finances, la planification et les statistiques, la production, les machines, le réseau d'irrigation, la station d'élevage bovin et les services publics, auxquels il faut ajouter la station de pompage, sous tutelle de l'Établissement Al-Assad jusqu'en 1996 (section III.B du chapitre 4)<sup>749</sup>. Ces départements avaient des compétences transversales à tous les secteurs. Ils devaient centraliser les informations qui remontaient de la base de la ferme d'État et, inversement, faire redescendre les décisions et directives prises au sommet. Outre ce travail de conception et d'organisation, ils avaient une fonction de contrôle et d'arbitrage : « *S'il y a un problème à Tishrīn par exemple, les peupliers ne sont pas élagués correctement. Il y a un conflit [entre le contremaître agricole et l'exploitant-contractuel chargé de l'élagage<sup>750</sup>] : qui va nous mettre d'accord ? La direction de la production à Sukkariya. Le directeur vient avec deux ou trois ingénieurs. Ils voient quel est le problème et ils prennent une décision* » (E30). Certains de ces départements exécutaient également des tâches qui pouvaient concerner tous les secteurs : la station de pompage et le département du réseau d'irrigation, responsable de l'entretien des canaux et du fonctionnement des canaux principaux, fournissaient l'eau à toutes les parcelles de la ferme d'État ; le département des machines se chargeait du gros entretien et des travaux utilisant les véhicules les plus puissants et non disponibles à l'échelle des secteurs.

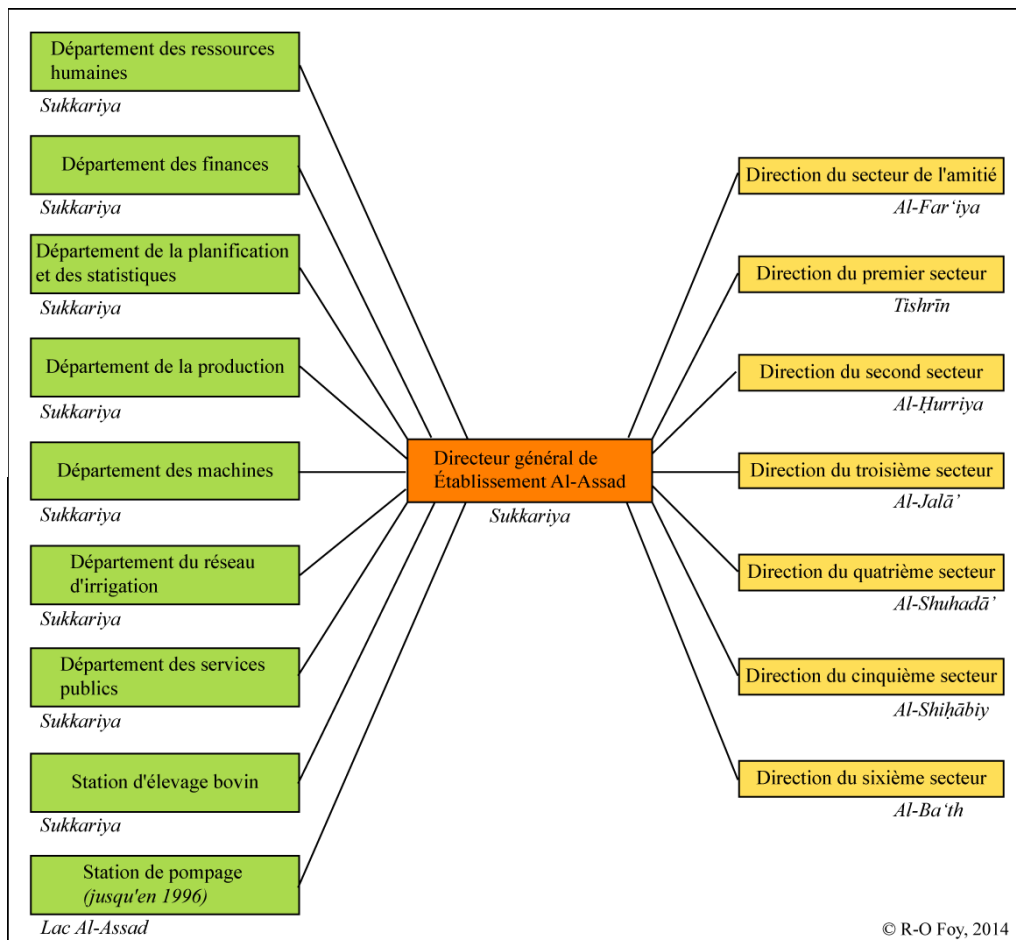
Au sommet de cette structure, comme un demiurge, le directeur général « *est doté de pouvoirs quasi-souverains* »<sup>751</sup>. Un ancien responsable des ressources humaines explique que ce seul homme était théoriquement responsable de l'ensemble des informations et des décisions qui, comme la communication entre les départements et les secteurs, devaient forcément passer par lui. Un ancien technicien de réseau raconte comment les directeurs de secteur et les chefs de département se réunissaient tous les soirs dans le bureau du directeur général à Sukkariya pour y faire le point et prendre les directives pour le lendemain. La répartition de l'eau, les opérations agricoles, l'affectation des ouvriers, les services publics ou

<sup>749</sup> Pour H. Hopfinger, il n'y avait que six départements : finances (« *Finanzen* »), planification et statistiques (« *Planung und Statistik* »), production (« *Produktion* »), irrigation (« *Bewässerung* »), station de pompage (« *Pumpstation* »), machines (« *Mashinen* ») ; en effet, il considère que la station d'élevage n'est pas un département mais un secteur et il ne compte pas les ressources humaines parmi les départements (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 291). Pour C. Millot, il y avait huit départements, mais ce ne sont pas les mêmes que ceux mentionnés ci-dessus : elle ne considère pas les ressources humaines comme un département, mais a ajouté la station de pompage, qui en réalité est sortie de la tutelle du l'Établissement Al-Assad en 1996.

<sup>750</sup> Section III.B du chapitre 4

<sup>751</sup> « *ist mit nahezu unumschränkten Vollmachten ausgestattet* » (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 291)

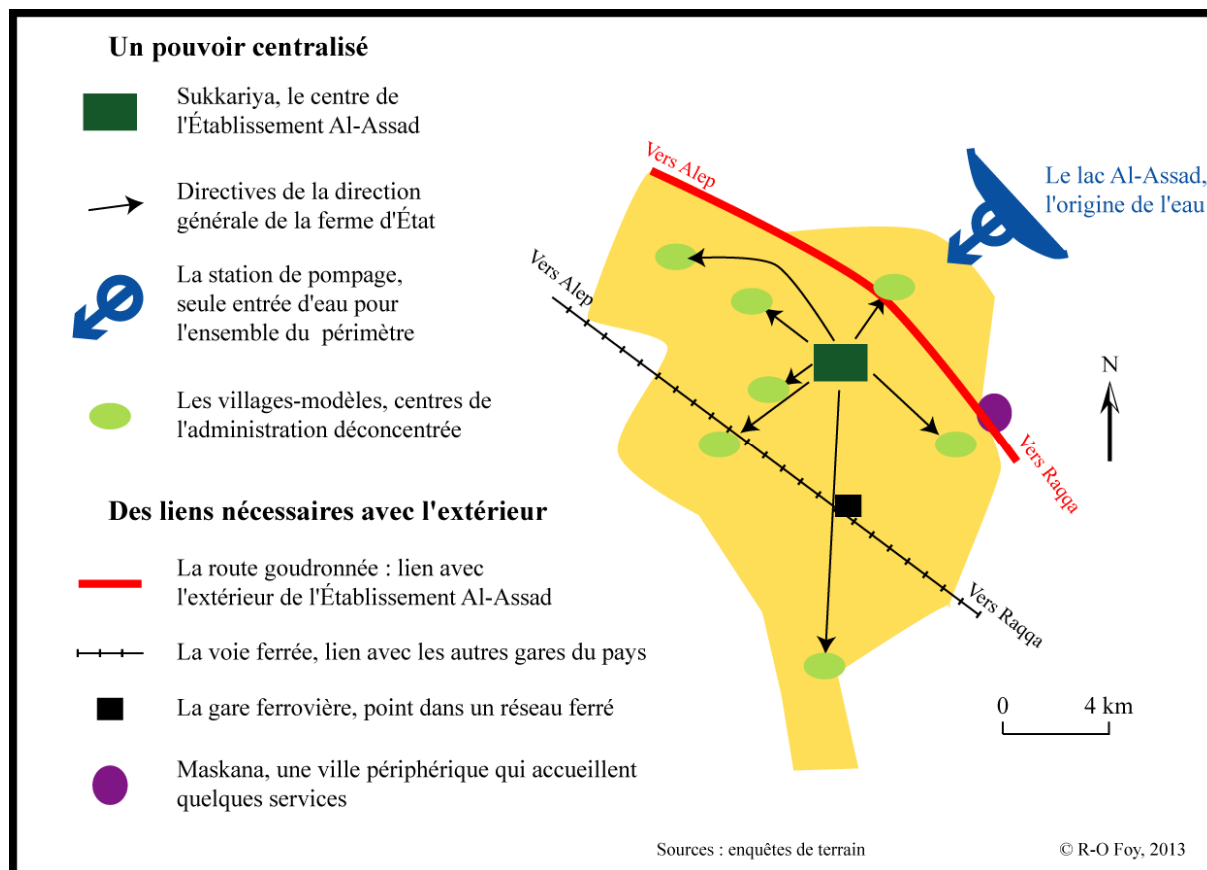
les éventuels problèmes de cohésion sociale, tout pouvait donc potentiellement être du ressort du directeur général. Pour appuyer ses décisions, cet homme, en principe très compétent, devait avoir une connaissance très précise du comportement de chaque plante et disposait de moyennes à l'échelle de la ferme d'Établissement Al-Assad (section III.B de ce chapitre).



**Figure 47 : Le directeur général au centre de la structure**

Certes, nuançait un ancien cadre, dans la pratique, les pesanteurs du système pouvaient être allégées et si le directeur général faisait confiance à ses collaborateurs, il se contentait d'approuver leurs décisions. Mais même cette approbation signifiait qu'une personne entrait dans son bureau et présentait une feuille qu'il signait sur un coin de table. Aujourd'hui encore, alors qu'il ne reste que quelques dizaines d'employés, plusieurs personnes par heure rentrent et sortent du bureau du directeur général du comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad pour que ce dernier appose son cachet à telle ou telle décision.

Cette structure organisationnelle hiérarchique était visible dans l'occupation des sols de la ferme d'État (figure 48). Elle a tout d'abord conduit à une polarisation du territoire de l'Établissement Al-Assad. En vue de maîtriser l'espace, les bureaux de la direction générale devaient être situés à une distance optimale des autres points du périmètre irrigué. Ils ont donc été établis à Sukkariya, village-modèle du secteur central de la ferme d'État :



**Figure 48 : Une bureaucratie mécaniste qui se traduit par une polarisation de l'espace**

En outre, il existait une adéquation entre la structure de l'organisation de la ferme d'État et celle du réseau hydraulique. Comme un reflet du directeur général par qui tout devait passer, une seule station de pompage alimente les environ 800 km de canaux<sup>752</sup> qui se déploient dans tout l'Établissement Al-Assad. Un seul point fait donc la liaison entre le lac, d'une superficie de 630 km<sup>2</sup><sup>753</sup>, et la trentaine de milliers d'hectares sur lesquels s'étend le périmètre irrigué, à tel point que H. Hopfinger qualifiait la station de pompage de « *point*

<sup>752</sup> Pour KERBE, *op. cit.*, p. 843, la somme des longueurs des canaux principaux, secondaires et tertiaires s'élèvent à 831 km.

<sup>753</sup> 'ATTĀR, *op. cit.*, p. 6



*névralgique* »<sup>754</sup> de la ferme d'État. Les environ 230 millions de m<sup>3</sup>/an<sup>755</sup>, soit en moyenne 630 000 m<sup>3</sup>/jour, étaient élevés de la station au plateau par deux énormes conduits blancs d'une longueur de 700 m environ<sup>756</sup> (figure 49).



**Figure 49 : Deux tubes blancs remontent quotidiennement l'eau du lac au périmètre.  
Cliché : Roman-Oliver Foy, janvier 2009**

Ils se déversent ensuite dans le canal principal (figure 50).



**Figure 50 : Le canal principal, seule entrée d'eau dans le réseau. Cliché : Roman-Oliver  
Foy, janvier 2009**

<sup>754</sup> « *Lebensader* » (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 290)

<sup>755</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, p. 178 donne un chiffre de 227,76 m<sup>3</sup>/an pour l'année 1985

<sup>756</sup> Mesuré sur les images Google Earth

Celui-ci traverse alors les champs sur trois kilomètres environ avant de se séparer en deux, puis en deux, et ainsi de suite jusqu'aux canaux d'irrigation qui longent les parcelles ; plus celles-ci sont éloignées de la station de pompage, plus les niveaux hiérarchiques entre le canal principal et les canaux d'irrigation sont nombreux. Le drainage suit la même organisation hiérarchique inversée que le réseau d'irrigation : des tuyaux souterrains à 2,5 à 7 m de profondeur évacuent l'eau des parcelles qui se déverse dans les canaux longeant les champs<sup>757</sup> ; l'eau « *va ensuite dans les drains secondaires qui se rejoignent dans les drains principaux dont une partie se jette dans le lac salé Jabbūl et l'autre partie dans le lac Al-Assad* »<sup>758</sup>.

Cette structure ramifiée, caractérisée « *par une hiérarchisation marquée de canaux* »<sup>759</sup> et semblable à de nombreux réseaux d'irrigation gravitaire dans le monde<sup>760</sup>, facilitait les opérations de conception et de contrôle au niveau de la direction générale. Il suffisait que le directeur général ordonne à la station de pompage d'augmenter ou de réduire les prélèvements pour que le bilan hydrique total du périmètre, facilement calculable puisque tout pouvait être comptabilisé en ce seul point, en soit modifié. Néanmoins, dans ces conditions, il fallait également que les quantités d'eau nécessaire à chaque parcelle dans l'ensemble du réseau aient été décidées à l'avance afin qu'aucun casier ne soit en situation de pénurie à un moment ou à un autre. Parvenue dans le réseau, l'eau était répartie dans les canaux principaux sur décision de l'ingénieur hydraulicien à la tête du département du réseau d'irrigation de la direction générale. Cette répartition devait également avoir été programmée *a priori*, comme la distribution des tâches d'ouverture et de fermeture des régulateurs, des partiteurs et des siphons : « *À l'époque de l'Établissement Al-Assad, il y avait un ingénieur de l'irrigation qui était aidé par des techniciens d'irrigation. Et il y avait le directeur de la ferme, qui avait des parcelles. Le directeur de la ferme demande par exemple à l'ingénieur de l'irrigation : "je veux de l'eau, à telle parcelle". L'ingénieur de l'irrigation me demande à moi [technicien d'irrigation] : (...) "va ouvrir là-bas".* » (E61).

<sup>757</sup> VAN HOORM, *op. cit.*, pp. 2-3

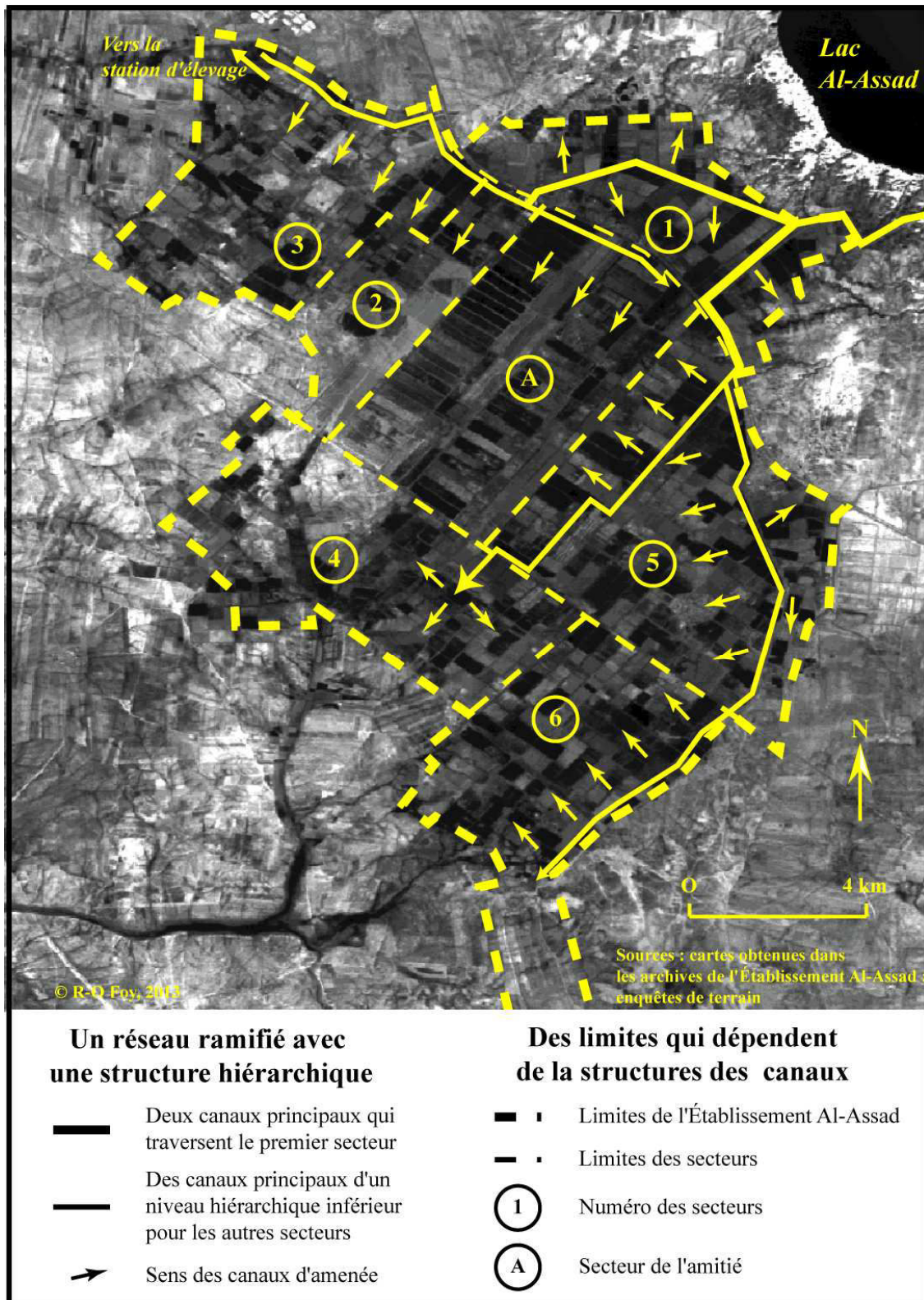
<sup>758</sup> Entretien réalisé avec un ancien cadre de la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad (section III.A du chapitre 5) dans le cadre de la réalisation du film TABEAUD, BROWAEYS, *L'État ferme, op. cit.*

<sup>759</sup> ROUSSET, *op. cit.*, p. 4

<sup>760</sup> On peut par exemple citer les réseaux d'irrigation gravitaire moderne au Maroc (PASCON, « De l'eau du ciel à l'eau de l'État », *op. cit.*, p. 61), en Inde (MOLLINGA Peter P., BOLDING Alex, 1996, « Signposts of struggle. Pipe outlet of the material interface between water users and the state in a large-scale irrigation system in South India », in DIEMER Geert, HUISBERS Frans P. (dir.), 1996, *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intremediate Technology Publication, pp. 13-15) ou au Mali (AW Djibril, DIEMER Geert, 2004, *Making a Large Irrigation Scheme Work*, Washington, The World Bank, pp. 7-9).

Les frontières des secteurs semblent avoir également été dessinées pour s'adapter à la structure du réseau hydraulique (figure 51). L'objectif était de limiter le nombre de canaux principaux alimentant un même secteur, ce qui permettait de réduire le nombre de leviers à activer pour réguler les quantités d'eau à fournir et, dans un souci de standardisation, d'éviter les inégalités spatiales. Néanmoins, certaines contingences topographiques liées à la structure hiérarchique du réseau ne semblent pas avoir pu être dépassées. Le premier secteur, le plus proche de la station de pompage, est le plus favorisé puisque les deux canaux principaux du niveau hiérarchique le plus élevé (nommés canal principal ouest et canal principal est) le traversent et alimentent ses parcelles. Le secteur de l'amitié a son propre canal principal (nommé canal principal ouest n° 2), mais d'un niveau hiérarchique inférieur à ceux du premier secteur. Les deuxième et troisième secteurs, qui ont à certaines périodes fusionné, se partagent également un canal principal (nommé canal principal ouest n° 1) du même niveau hiérarchique que celui du secteur de l'amitié. Le cinquième secteur est traversé et alimenté par deux canaux principaux (nommés canal principal est n° 1 et canal principal est n° 2). Les quatrième et sixième secteurs sont en bout de chaîne, alimentés par des canaux principaux (respectivement nommés canal principal est n° 1 et canal principal est n° 2) qui ont déjà alimenté d'autres parcelles dans les premier et cinquième secteurs.

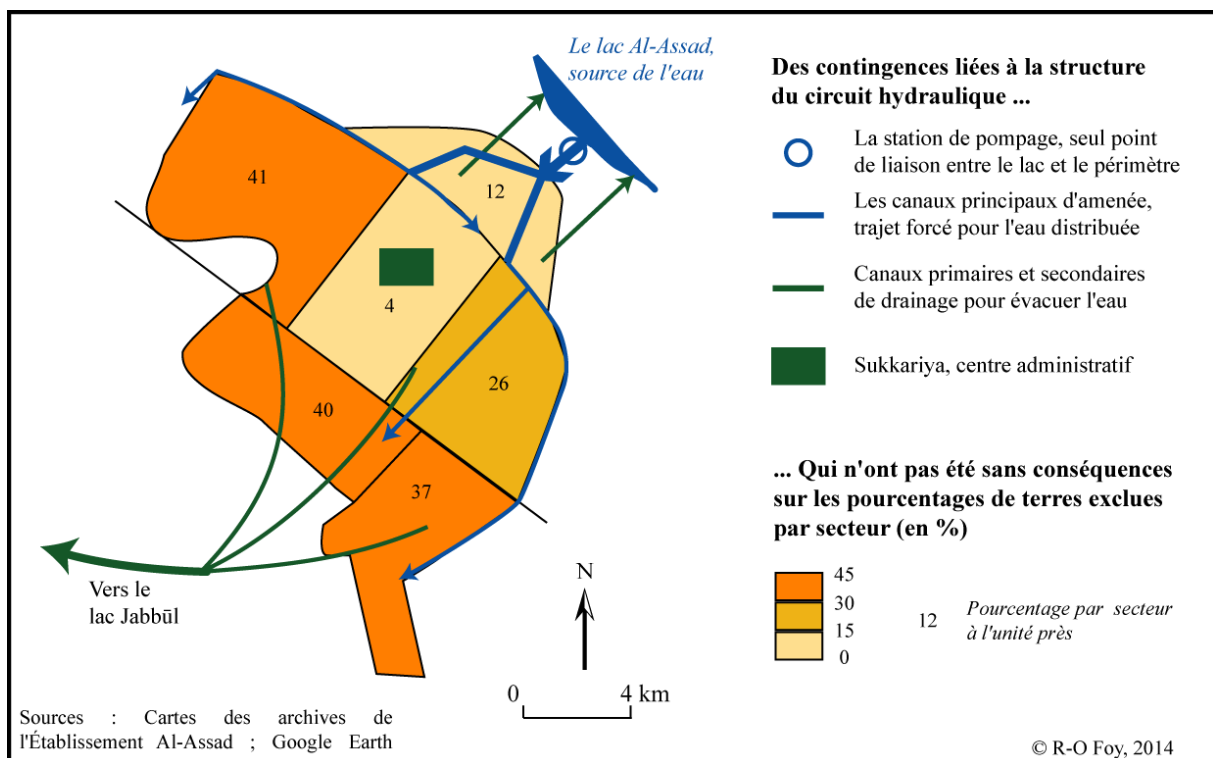
Jusqu'en 1996, date à laquelle l'exploitation de la station de pompage a été séparée de la ferme d'État (section III.B du chapitre 4), d'après plusieurs anciens cadres de l'Établissement Al-Assad, l'eau coulait continuellement dans les canaux. Le partage de l'eau n'était donc pas très tendu et en suivant la voie hiérarchique, le plan pouvait facilement être ajusté : *« Il y a un ingénieur de l'irrigation, pour l'ensemble des fermes. (...) L'ingénieur de l'irrigation fait une lettre et va à la direction. Il dit : "Nous n'avons pas assez d'eau il nous faut de l'eau". "Combien de mètres" ? "Il nous faut 1 m<sup>3</sup>/seconde". Un responsable de la direction vient et il augmente l'eau pour Tishrīn »* (E30). Si les besoins étaient tels qu'il fallait plus d'eau au niveau de l'ensemble du périmètre, le responsable du département de l'irrigation pouvait faire une demande au directeur général de l'Établissement Al-Assad qui ordonnait alors à la station de pompage, dans la mesure où la capacité des moteurs le permettait, d'augmenter les quantités à fournir.



**Figure 51 : Une recherche d'adéquation entre la structure des canaux et les limites des secteurs<sup>761</sup>. Image Landsat TM 173/035. 22 avril 1989**

<sup>761</sup> Cette image a été acquise dans le cadre du programme de recherche "Marges arides du Croissant Fertile" mené par la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), l'Institut Universitaire d'Etude du Développement

Néanmoins, malgré cette absence de limitation quantitative de la ressource jusqu'en 1996, les contingences géographiques n'ont pas permis d'aplanir toutes les rugosités dans le périmètre irrigué. Ainsi, à l'image de la collectivité issue de la constitution de l'Établissement Al-Assad, le territoire était marqué par une hiérarchie de fonctions et donc loin d'être homogène. Outre la polarisation de l'espace autour des centres de décision primaire (direction générale) et secondaires (directions de secteur) et la vulnérabilité accrue en cas de défaillance du réseau pour les casiers situés en bout de chaîne, plusieurs portions ont été moins investies. Les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles semblent avoir été oubliés par les concepteurs des aménagements. La direction générale de la ferme d'État y a donc sûrement exercé une fonction de contrôle mais n'y a pas financé d'équipements publics tels que des réseaux d'électricité, d'eau potable ou d'assainissement, contrairement aux villages-modèles (section II.A de ce chapitre). En outre, le pourcentage de terres aménagées diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la station de pompage (figure 52).



**Figure 52 : Une relation entre la structure du réseau hydraulique et les capacités de mise en culture**

La station d'élevage bovin (figure 53), qui a ouvert en 1985 d'après un de ses anciens contremaîtres, était un peu à part dans la structure spatiale de l'Établissement Al-Assad.



**Figure 53 : La station d'élevage bovin de l'Établissement Al-Assad : des bâtiments fixes et des animaux mobiles pour un fonctionnement se rapprochant du modèle de l'industrie lourde<sup>762</sup>**

Située à quelques centaines de mètres à l'est des bureaux de la direction générale (planche 1) et comptant jusqu'à 3 000 têtes de bétail, cet espace productif, au même titre que les stations d'élevage ovines situées dans chaque village-modèle, n'était pas aussi dépendant du réseau hydraulique que les parcelles cultivées dans la mesure où l'eau n'y était pas un facteur de production aussi fondamental. Dans l'optique d'impulser un développement intégré<sup>763</sup>, cette station était considérée comme le pendant animal des productions végétales cultivées dans les parcelles<sup>764</sup>. D'après un ancien contremaître de cette station, les productions, principalement laitières, étaient vendues à des particuliers et au secteur public. La standardisation des temporalités et la géométrisation de l'espace étaient tout aussi fortes, si ce n'est plus, que dans les casiers d'irrigation : d'après le contremaître cité ci-dessus et une ancienne ouvrière, la traite des vaches, avec des outils mécaniques, se déroulaient à heures fixes (une à 4h00 du matin et une à 16h00), de même que l'entretien quotidien des machines et le nettoyage des étables. En outre, la structure spatiale de la station se rapprochant plus de celle d'un atelier de production, ce type d'élevage hors-sol pouvait probablement plus

<sup>762</sup> MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, 1975, *Euphrates Project*, Damas, Ministry of the Euphrates Dam

<sup>763</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., p. 19

<sup>764</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, op. cit., pp. 26-28

facilement reproduire le modèle de production industrielle, ce qui a sans doute permis d'éviter certaines contingences environnementales liées à l'activité proprement agricole (section V.A de ce chapitre).

#### *D. Du secteur à la parcelle : organisation et exécution des directives des niveaux supérieurs*

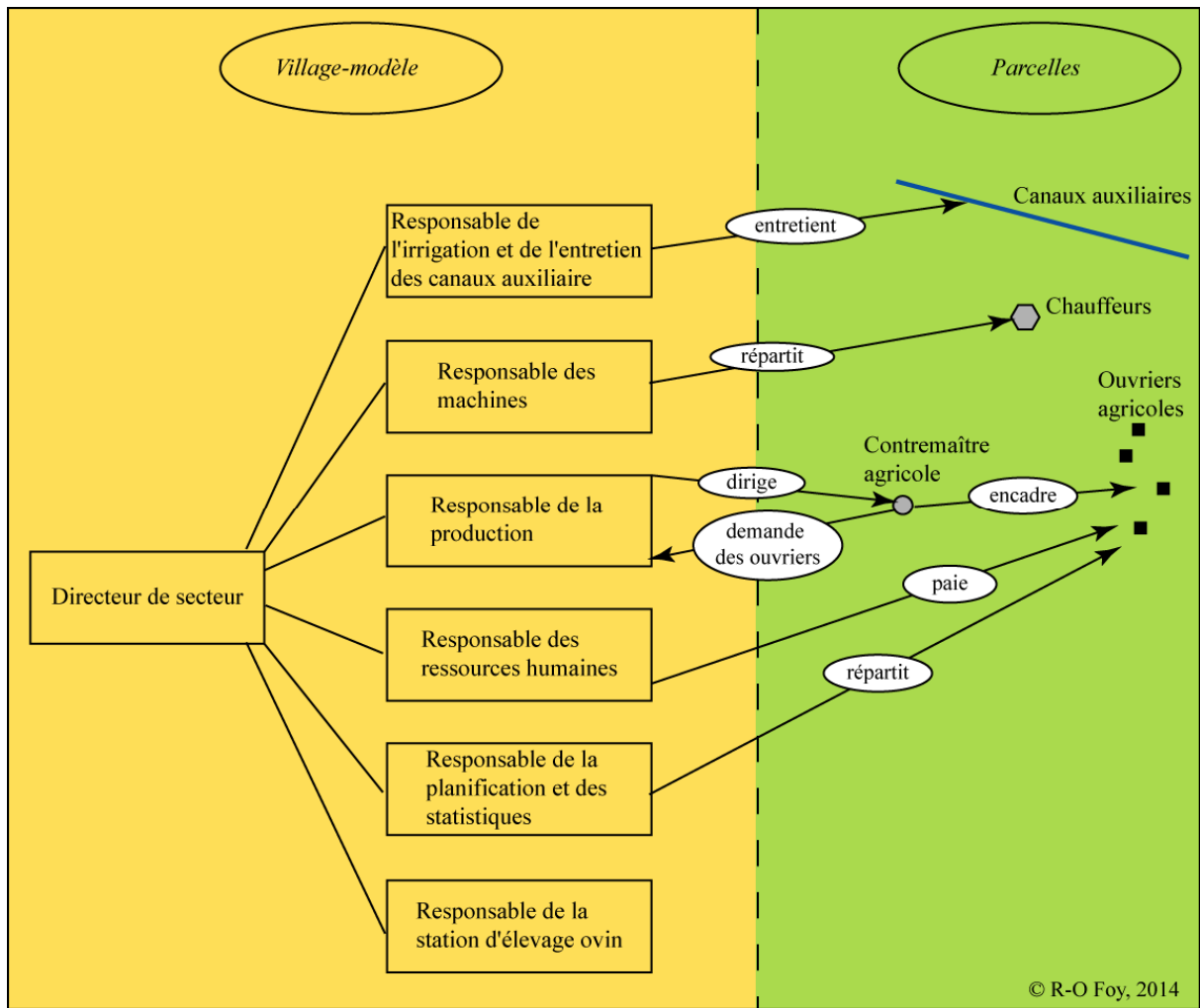
Les secteurs, au nombre de six ou sept en fonction des périodes<sup>765</sup> étaient les « *centres opérationnels* »<sup>766</sup>. Ils étaient principalement chargés d'appliquer les décisions prises par la direction générale : « *Leur principale fonction est d'assurer et organiser la mise en œuvre du plan et de ses objectifs. Ils se chargent des détails de l'exploitation : par exemple, quand labourer ou épandre, quand semer ou rentrer les récoltes. Parmi leurs compétences, ils peuvent également embaucher les saisonniers, mais pas les employés permanents* »<sup>767</sup>

Pour remplir leurs missions, ils adoptaient une structure organisationnelle hiérarchique tout aussi stricte que celle de la direction générale (figure 54). Plusieurs anciens cadres expliquent que le directeur de secteur, le plus souvent ingénieur ou détenant un diplôme équivalent, était assisté de plusieurs autres cadres pour les machines (ce dernier pouvait d'ailleurs remplacer le directeur du secteur en cas d'absence de celui-ci), l'irrigation et l'entretien des canaux auxiliaires, la production, la planification et les statistiques, les ressources humaines ou encore la gestion de petites stations d'élevage ovin (dans le secteur de l'amitié et dans les cinquième et sixième secteurs). L'organisation et la distribution des tâches et des ressources, de même que la recension des informations, à l'échelle du secteur étaient du ressort de certains de ces responsables en fonction de leurs domaines de compétence respectifs. Un ancien responsable de la planification et des statistiques explique qu'avec son équipe, il se chargeait de partager le travail, l'eau, les intrants et les machines entre les casiers en fonction des besoins. Il ajoute qu'il devait également produire les factures pour les ouvriers temporaires et les reçus pour les dépenses et les produits écoulés. L'ancien secrétaire d'un responsable des ressources humaines raconte comment son supérieur et lui-même assumaient l'enregistrement des ouvriers saisonniers et leurs affectations dans les brigades.

<sup>765</sup> À certaines périodes, qu'il n'a pas été possible de déterminer avec précision, les second et troisième secteurs ont fusionné pour n'en former qu'un seul, les bureaux de la direction étant alors localisés dans le troisième secteur.

<sup>766</sup> « *Le centre opérationnel est composé des membres de l'organisation – les opérateurs – dont le travail est directement lié à la production des biens et des services* » (MINTZBERG Henry, 1982, *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Les Éditions d'organisation, p. 41).

<sup>767</sup> « *Ihre primäre Aufgabe ist es, die organisatorischen Voraussetzungen für die Umsetzung des Planziele zu schaffen. Sie legen die Details des Bewirtschaftung fest, z. B. wann gepflügt und wann gedüngt wird, wann gesät oder die Ernte eingebracht wird. Im Rahmen ihrer Kompetenz sind sie auch verantwortlich für die Anstellung von temporären Arbeitskräften, nicht Jedoch von fest angestelltem Personal* » (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, op. cit., p. 291).



**Figure 54 : Une séparation entre l'organisation et l'exécution des tâches dans les secteurs**

Cette distribution des tâches dépendait d'une part des directives données par la direction générale, d'autre part des besoins formulés en début de chaque mois par les contremaîtres agricoles dirigés par le responsable de la production du secteur : « *Nous, tous les débuts de mois, on faisait un plan avec le nombre d'ouvriers dont nous avons besoin. (...) Chaque contremaître agricole faisait une liste : "je veux 50 ouvriers, je veux 50 ouvrières, je veux des tracteurs, je veux des voitures, je veux des engrais, je veux des grains, je veux ci, je veux ça", et il [le responsable de la planification et des statistiques] en fait un plan complet. Il le donne au directeur de la ferme. Le directeur de la ferme le confirme et il le donne au département des ressources humaines afin qu'il enregistre le nombre et la date et qu'il n'y ait pas d'ouvriers supplémentaires [imprévus]* » (E30).

Pour les ajustements quotidiens, les contremaîtres devaient d'abord programmer et être approuvés en amont par le directeur de secteur et éventuellement par le directeur général de la



ferme d'État. Tous les matins, ils se réunissaient avec les cadres de leur secteur. Le directeur de secteur pouvait ainsi faire passer les messages reçus à la direction générale la veille au soir et prendre lui-même certaines décisions pour la journée, en fonction des informations transmises par son équipe : « *Tous les jours, le matin, à 8h00, on allait à la direction [de la ferme]. Les techniciens et les ingénieurs, on se réunissait avec le directeur et on discutait de la situation des casiers et des ouvriers. On réglait les problèmes et les difficultés. Puis on appliquait les nouvelles décisions* » (E30).

Si elle pouvait effectuer des ajustements tactiques mineurs, la direction de secteur n'avait en revanche aucune initiative ni marge de manœuvre stratégique. D'après H. Hopfinger, « *presque tous les directeurs de secteur qui ont pu être interrogés pendant l'enquête se sont vivement plaints de l'absence de marge de manœuvre dont ils disposent. Ils reçoivent des directives sur les superficies qu'ils doivent mettre en culture pour chaque production et qui sont précisément réglementées, sur la quantité d'engrais à appliquer ou sur le mode de paiement de la main d'œuvre à adopter* »<sup>768</sup>. En outre, les directeurs de secteur ne disposaient pas d'une information exhaustive sur les coûts de production dans leurs parcelles. Les opérations exigeant un matériel lourd et le paiement des salaires des fonctionnaires étaient directement effectués par les départements de la direction générale qui ne transmettaient pas ces données aux secteurs. En l'absence de ces informations, ils ne pouvaient pas réellement maîtriser l'ensemble du processus de production<sup>769</sup>. L'achat des intrants passaient également forcément par la direction générale qui pouvait ainsi contrôler les dépenses de chaque secteur : « *Dans l'Amitié, il y avait des greniers centraux. Par exemple, pour les graines de coton. On semait 500 ha de coton. On le transportait en voitures ou en tracteurs. Combien nous en fallait-il ? dix tonnes. On envoyait les voitures récupérer dix tonnes au grenier central de la direction générale à Sukkariya et on mettait le tout dans notre propre grenier. Puis chacun en prenait en fonction de ses besoins* » (E30). De même pour la commercialisation des productions, les secteurs devaient généralement passer par la direction générale<sup>770</sup>. D'après un ancien contremaître agricole, lorsqu'exceptionnellement la production était vendue directement à un commerçant privé, comme les secteurs n'avaient aucune

---

<sup>768</sup> « *Fast alle Farmdirektoren, die im Rahmen der Untersuchung befragt werden konnten, führten heftige Klagen darüber, dass sie keine Entscheidungsfreiheit besitzen. Dass ihnen vorgeschrieben ist, wie viele Hektar ihrer Nutzflächen sie mit welchen Anbauprodukten zu bestellen haben, dass im Einzelnen genau geregelt ist, wieviele Kilo Dünger z. B. sie einer jeden der angebauten Nutzpflanzen zukommen zu lassen haben oder wie die Arbeitskräfte zu bezahlen sind* » (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 301-302)

<sup>769</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 306

<sup>770</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 301

indépendance financière, c'est tout de même la direction générale de l'Établissement Al-Assad qui facturait.

L'exécution des tâches agricoles proprement dites revenaient aux individus situés à la base de la hiérarchie, sous la houlette d'un contremaître agricole, responsable d'une brigade affectée à un territoire de quelques centaines d'hectares. Celle-ci était composée de gardiens de casier et de manœuvres. Les premiers étaient affectés quelques jours et nuits par semaine à la surveillance des parcelles de peupliers près desquels ils restaient continuellement pour éviter les vols. Les seconds se chargeaient de l'ensemble des tâches manuelles sans qualifications requises comme l'irrigation, les semis manuels, le démariage, le binage, la cueillette, etc.

Leurs nombres dépendaient de la taille du territoire de brigade auquel ils étaient affectés, des cultures produites et des saisons. Entre décembre et février, les travaux manuels étaient peu nombreux et une brigade ne comprenait en tout qu'une vingtaine de personnes, souvent des gardiens de parcelle. Mais entre mars et octobre, le travail était bien plus dense : les contremaîtres agricoles devaient organiser les ouvriers pour l'entretien des cultures d'été comme le coton ou le maïs et les nombreuses irrigations pour compenser la quasi-absence de précipitation. Dans ces conditions, une brigade pouvait compter plus de cent ouvriers. Les travaux plus qualifiés, notamment ceux nécessitant des outils mécaniques, étaient réalisés par des employés qui n'appartenaient pas à la brigade mais dépendaient du responsable des machines du secteur<sup>771</sup> ou du département des machines de la direction générale. Si leur nombre ne variait pas en fonction des saisons, leurs tâches n'étaient pas les mêmes. En hiver, morte saison agricole, le travail se résumait à l'entretien des machines dans la mesure où l'activité était au ralenti, en particulier après les semis des céréales d'hiver en novembre-décembre ; l'Établissement Al-Assad comptait alors environ 3 000 employés d'après un de ses anciens cadres supérieurs. En revanche, à partir de mars, le travail des sols et les semis pour les cultures d'été, les traitements phytosanitaires ou les récoltes mobilisaient tracteurs, moissonneuses et cueilleuses en grand nombre et la ferme d'État pouvait embaucher jusqu'à 6 000 personnes environ<sup>772</sup>. C'est également à cette saison, alors que les graminées sont rares dans la steppe, que des éleveurs pouvaient effectuer des contrats de pâture pendant quelques

---

<sup>771</sup> Le garage du premier secteur comptait ainsi, d'après un ancien contremaître agricole, une cinquantaine de tracteurs et le cinquième, d'après H. Hopfinger, 63 en 1987 (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 299).

<sup>772</sup> D'après les statistiques obtenues aux archives de l'Établissements Al-Assad, la ferme d'État embauchait entre 1987 et 1999 entre 5 000 et 7 000 personnes, donc 15 à 20 % de fonctionnaires et 80 à 85 % de manœuvres (merci à S. Badlissi qui a eu la gentillesse de me transmettre ces chiffres).

jours dans les champs qui venaient juste d'être récoltés ou entre les peupliers où l'irrigation en grande quantité rendait l'herbe abondante.

De même que dans les niveaux supérieurs de l'Établissement Al-Assad, l'occupation du sol permettait d'optimiser la prééminence de l'organisation sur l'exécution. Le territoire de chaque secteur était polarisé autour du village-modèle qui accueillait les bureaux de la direction, souvent en son centre (figure 37). Les territoires de chaque brigade, d'une superficie allant de 200 à 1 000 ha environ, étaient dessinés de telle sorte que l'accès à l'eau ne dépendait que d'un minimum de vannes<sup>773</sup> (Planche 1). Par exemple, dans le secteur de l'Amitié, chaque territoire de brigade était alimenté à partir d'une seule sortie, sauf pour les territoires n° 1 et 3, en raison de contraintes techniques qui rendaient nécessaires la création d'une sortie secondaire pour quelques parcelles<sup>774</sup>. De la sorte, le contremaître agricole était le seul responsable de la répartition de l'eau qui lui était allouée pour le territoire de sa brigade : « *C'est moi qui ouvrais l'eau : si j'avais un champ à irriguer là, je l'irriguais. Je connaissais les endroits qui avaient besoin d'eau, j'y envoyais l'ouvrier et il ouvrait l'eau* » (E42). Néanmoins, comme aux échelons supérieurs, la structure hiérarchique du réseau avait conduit à une inégalité d'accès, ce qui pouvait limiter l'indépendance de certains contremaîtres agricoles qui dépendaient directement des consommations en amont de leurs territoires. Ainsi, dans le secteur de l'Amitié, les territoires n° 2 et 4 dépendaient respectivement des canaux auxiliaires des territoires n° 1 et 3. De même, à chaque casier correspondait une culture, de sorte que la planification des tâches et l'affectation des ouvriers agricoles étaient bien plus aisées : sur l'image satellite prise en 1989 (figure 51), les rectangles ayant des couleurs unies sont nombreux, en particulier dans le secteur de l'Amitié.

#### *E. Bureaucratie mécaniste, rationalité et contrôle social : des logiques qui se renforcent mutuellement*

Dans cette bureaucratie mécaniste<sup>775</sup>, la conception (réalisée par la direction générale et les agences ministérielles), l'organisation (du ressort des directions de secteurs et ses chefs de brigades) et l'exécution (par les ouvriers qualifiés et non qualifiés) étaient séparées. Ceux qui organisaient appliquaient ce que leurs supérieurs avaient déjà conçu et ceux qui exécutaient

<sup>773</sup> Les territoires de brigade du secteur de l'amitié mesuraient environ 800 ha. En revanche, dans le cinquième secteur, un contremaître agricole se souvient d'avoir géré un territoire de 300 ha, ce que confirmait H. Hopfinger qui, ayant surtout étudié ce cinquième secteur, annonçait des superficies de 200 à 250 ha par territoire (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, op. cit., p. 292). Cette superficie de 300 ha était également celle dont se souvient avoir été responsable un contremaître agricole dans le troisième secteur. À l'inverse, un contremaître agricole du premier secteur affirme qu'il avait un territoire de 1 000 ha à sa charge.

<sup>774</sup> AL-'ABD, *Proposed Land Used Pattern*, p. 23

<sup>775</sup> MINTZBERG, op. cit., pp. 282-307

suivaient les ordres de ceux qui organisaient. C'est cette division qui avait débouché sur l'existence d'une collectivité à deux strates, chacune composée d'individus résidant séparément : la première était constituée de décideurs partageant le poids des responsabilités et la seconde d'exécutants qui se contentaient de recevoir leurs salaires et étaient censés obéir aux ordres (sections II.C et II.D de ce chapitre).

Cette structure hiérarchique peut être interprétée comme l'expression du contrôle social qui existait dans les fermes d'État. M. Ababsa parle ainsi à propos de l'organisation des villages-modèles du Projet pilote « *d'encadrement* » de la population<sup>776</sup>. A. Pouliquen explique également à propos des kolkhozes et des sovkhoses des années 1970 en URSS qu'ils sont « *aussi, et surtout, un lieu et un mécanisme actifs de reproduction du système général de pouvoir sur les individus, qui dépasse largement (et transcende) celui, dominant à l'ouest, qui passe par leur position de vendeurs isolés de force de travail salariée et d'exécutants subalternes d'ordres passant par une hiérarchie fonctionnelle* »<sup>777</sup>. Pour H. Mintzberg, la création d'une bureaucratie mécaniste est d'ailleurs souvent liée à « *l'existence d'un contrôle externe de l'organisation* »<sup>778</sup>, ce qui explique, ajoute-t-il, que beaucoup d'agences gouvernementales adoptent ce type de structure.

Effectivement, il est difficile, dans des structures comme l'Établissement Al-Assad issues d'une revendication idéologique forte, d'en extraire les implicites politiques. Dans le régime autoritaire syrien, avec un pouvoir personnel qui s'est constitué à partir des années 1970, de même que dans l'URSS de cette même période, l'ambition de contrôler politiquement et socialement la population était certaine. Elle n'est néanmoins jamais affirmée explicitement dans les textes officiels et la littérature grise<sup>779</sup> dans lesquels le débat porte surtout sur la rationalité que permettent de telles structures à travers le contrôle, non pas des hommes, mais des procédés de production.

« *L'obsession du contrôle* »<sup>780</sup> qui est un trait caractéristique des bureaucraties mécanistes, capitalistes comme socialistes, n'a pas que des fins politiques et sociales. Elle a également pour ambition « *d'éliminer l'incertitude* »<sup>781</sup> afin d'assurer l'efficacité économique du système. Ce sont, outre le changement social, ces objectifs de rationalité et de performance technique et économique qui étaient mis en avant par les concepteurs et les cadres des fermes

<sup>776</sup> ABABSA, *Raqqa : territoires et pratiques*, op. cit., pp. 122-123

<sup>777</sup> POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole », op. cit., p. 35

<sup>778</sup> MINTZBERG, op. cit., p. 290

<sup>779</sup> A. Pouliquen fait d'ailleurs la même observation à propos des débats entre chercheurs soviétiques sur l'organisation des fermes collectives en URSS (POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole », op. cit., p. 25 ; note n° 41).

<sup>780</sup> MINTZBERG, op. cit., p. 285

<sup>781</sup> MINTZBERG, op. cit., p. 285

d'État syriennes et on ne peut postuler, en l'absence de témoignages explicites, que ces individus mentaient ou étaient hypocrites<sup>782</sup>. F. Métral souligne la passion qu'inspirait l'Établissement Al-Assad aux ingénieurs et techniciens car il « *exigeait une transformation complète des techniques culturelles et ils se donnaient pleinement à l'expérimentation* »<sup>783</sup>.

Certes le contrôle collectif des personnes à des fins politiques ne peut être négligé dans l'Établissement Al-Assad. Mais pour en comprendre concrètement et précisément les modalités de mise en place et de fonctionnement, il faut passer par l'analyse fine des conditions techniques et microéconomiques qui l'ont favorisé. On retrouve ainsi le double cadre politique et technique exposé dans le sous-chapitre III du chapitre 2 qui permet de mieux appréhender le renforcement mutuel d'une part des visées économiques et sociales des technocrates, d'autre part des ambitions politiques des dirigeants à la tête de l'État syrien.

#### **V) Une structure qui s'accorde mal avec la complexité de l'activité agricole et des phénomènes sociaux**

La structure organisationnelle de la ferme d'État pouvait donner l'impression qu'une seule personne était en mesure de maîtriser l'ensemble du système à travers des chaînes de commandement bien huilées. Pourtant, bien que de nombreux phénomènes aient été calculés avec une grande précision, inmanquablement certains processus n'avaient pas été envisagés. Le manque de flexibilité de la structure et la prise de nombreuses décisions à partir de moyennes à l'échelle du périmètre n'a pas permis de s'adapter à la complexité de l'activité agricole et des phénomènes sociaux.

##### *A. La complexité de l'activité agricole peu propice à une exploitation par une bureaucratie mécaniste*

La rigidité de la structure mécaniste de la bureaucratie de l'Établissement Al-Assad ne pouvait pas répondre aux besoins de flexibilité d'une activité telle que l'agriculture. Pour H. Mintzberg, « *tant que l'environnement demeure parfaitement stable, la Bureaucratie Mécaniste ne rencontre pas de grandes difficultés. Les procédures standards résolvent les problèmes de coordination routiniers, et il n'y a pas de problème non routinier* »<sup>784</sup>.

<sup>782</sup> Même si, comme M-C. Maurel le souligne à propos de l'URSS (MAUREL *La campagne collectivisée, op. cit.*, p. 22 et note n° 9 du chapitre 1), il est probable que certains hauts-fonctionnaires et experts se soient autocensurés.

<sup>783</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 134

<sup>784</sup> MINTZBERG, *op. cit.*, p. 303

Néanmoins, explique-t-il quelques pages plus tôt, « *dans un environnement complexe, le travail ne peut pas être rationalisé et décomposé en tâches simples ; dans un environnement dynamique, le travail ne peut pas être prévu à l'avance : on ne peut donc pas le rendre répétitif, ni pas conséquent le standardisé* »<sup>785</sup>.

Or, l'agriculture est une activité qui demande une adaptation constante, notamment « *aux conditions "naturelles"* »<sup>786</sup>. Certes, l'irrigation a permis de compenser la variable pluviométrique, mais d'une part les quantités d'eau à appliquer à chaque parcelle restent dépendantes des précipitations, d'autre part la température est fluctuante. La difficulté d'effectuer des prévisions fiables et donc une programmation efficace était d'autant plus importante dans l'Établissement Al-Assad que le climat méditerranéen est caractérisé par son irrégularité interannuelle (section IV.B du chapitre I). En outre, une plante est un mécanisme particulièrement complexe dont les besoins sont pour partie imprévisibles et nécessitent des ajustements en permanence.

H. Hopfinger donne plusieurs exemples montrant comment le manque de flexibilité lié à la structure organisationnelle de la ferme d'État a eu des conséquences parfois désastreuses sur les résultats économiques. Comme de nombreuses opérations étaient du ressort de la direction générale, celle-ci était parfois débordée et ne pouvait pas répondre aux demandes de tous les secteurs au même moment. Ainsi, la centralisation des achats et de la redistribution des intrants agricoles pouvaient conduire à des rendements d'échelle décroissants. Certes, comme le souligne H. Hopfinger, cette configuration permettait de mutualiser l'approvisionnement et d'économiser ainsi des coûts de main d'œuvre. Mais ensuite, de nombreux retards pouvaient se produire car tous les secteurs avaient besoin des mêmes produits au même moment. Par exemple, dans le cinquième secteur, la culture de betteraves à sucre pour la saison 1985-86 a été abandonnée : les semences sont arrivées trop tard et les sols étaient déshydratés, les risques de pertes auraient donc été trop élevés. La centralisation des récoltes pour certaines productions agricoles pouvaient également poser des problèmes. Par exemple, explique H. Hopfinger, les cueilleuses pour le coton, uniquement disponibles au garage central de Sukkariya, étaient toutes demandées en même temps et elles n'étaient pas en nombre suffisant. Un comité spécial a donc dû être mis en place afin de vérifier pour chaque casier de l'Établissement Al-Assad la maturité des fibres et établir des priorités. De même, c'est la direction générale qui devait se charger durant la saison 1985-86 de la récolte des 125 ha d'arbres fruitiers, avec un gain espéré de deux millions de livres syriennes. Mais

<sup>785</sup> MINTZBERG, *op. cit.*, p. 289

<sup>786</sup> CHALÉARD Jean-Louis, CHARVET Jean-Paul, 2004, *Géographie agricole et rurale*, Paris, Belin, p. 9

l'entreprise publique qui avait été employée pour cette tâche a pris énormément de retard et une grande quantité de fruits étaient avariés au moment de la cueillette, ce qui a provoqué une perte d'au moins de 500 000 livres syriennes<sup>787</sup>.

Ces phénomènes de files d'attente, particulièrement dommageables concernant l'agriculture qui nécessite que certaines tâches ne prennent pas de retard sur le calendrier, étaient également ressentis à l'échelle des territoires de brigade. Un ancien contremaître agricole explique comment, à son niveau, les retards liés à des pénuries de main d'œuvre étaient monnaie courante à l'époque de la ferme d'État : « *Par exemple, tu dois biner à un moment donné, et c'est très important à ce moment-ci car il y a des mauvaises herbes dans les lignes. Tu dois biner aujourd'hui, aujourd'hui, ou demain. Parfois tu étais en retard de 7, 8 ou même 10 jours parce que tu n'avais pas assez d'ouvrières* » (E64). Il avait donc pu effectuer des demandes au responsable des ressources humaines de son secteur en débuts de mois, selon la procédure habituelle (section IV.D de ce chapitre) ; mais comme la main d'œuvre était insuffisante à l'échelle du secteur ou de la ferme d'État, il devait attendre que d'autres tâches aient déjà été réalisées dans d'autres territoires de brigade avant de pouvoir répondre à son tour aux besoins de ses propres parcelles.

Ces difficultés pouvaient en outre être accentuées par le fait que l'information circule mal et trop lentement dans les bureaucraties mécanistes : « *Souvent il arrive (...) que le système d'information soit en retard sur l'évènement. Il faut du temps pour que ce dernier soit enregistré, transmis et reconnu officiellement comme un "fait", plus de temps encore pour qu'il parcourt la hiérarchie avant d'arriver sur le bureau du directeur général. Dans un environnement parfaitement stable, ce dernier peut peut-être attendre ; mais si l'environnement est changeant ce n'est pas possible* »<sup>788</sup>. Or, une des caractéristiques de l'agriculture est de dépendre d'un environnement en perpétuelle évolution.

Les retards sont d'autant plus dommageables que dans la bureaucratie mécaniste, les informations qui remontent ont déjà été « *filtrées et agrégées aux différents niveaux de la hiérarchie* »<sup>789</sup>. En outre, elles sont souvent quantitatives (section III.B de ce chapitre) alors qu'un directeur général, d'après H. Mintzberg, aurait plutôt besoin de données qualitatives<sup>790</sup>. C'est particulièrement vrai dans le domaine agricole pour lequel il est nécessaire de voir (et

---

<sup>787</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 300-301

<sup>788</sup> MINTZBERG, *op. cit.*, p. 304

<sup>789</sup> MINTZBERG, *op. cit.*, p. 304

<sup>790</sup> MINTZBERG, *op. cit.*, p. 304

éventuellement de toucher, sentir, goûter) la terre, les fleurs, la pollinisation, les feuilles des plantes ou encore l'état des canaux pour percevoir les enjeux et prendre les bonnes décisions.

La perception des enjeux était d'autant plus limitée aux plus hauts niveaux hiérarchiques de l'Établissement Al-Assad que parfois les informations étaient des moyennes à l'échelle de l'ensemble de la ferme d'État (section III.B de ce chapitre). Des chiffres différenciés en fonction des casiers, des territoires de brigade ou des secteurs auraient probablement été plus pertinents que ces estimations globales. Même les informations qualitatives devaient déjà être bien loin d'une réalité sensible puisqu'avant de parvenir au directeur général, elles étaient déjà passées par le filtre des directeurs de secteur qui s'étaient renseignés auprès de leurs responsables de production qui dirigeaient les contremaîtres agricoles, seuls à être quotidiennement sur le terrain. Comme l'explique un ancien technicien d'irrigation, le directeur général de l'Établissement Al-Assad ne pouvait pas faire des choix pertinents alors qu'il devait gérer plusieurs dizaines de milliers d'hectares ; un individu ne pouvait pas traiter autant d'informations sans les réduire à une expression telle qu'elles en devenaient déconnectées de toute réalité complexe. Ainsi, l'impression de maîtrise donnée par la prééminence de la conception sur l'exécution et la mise en place de longues chaînes de commandement apparaissait surtout comme un leurre tant la distance entre la plante qui pousse et la tête qui prend les décisions était grande.

Ces informations qui remontaient au directeur général étaient d'autant moins précises que les compétences techniques des ingénieurs syriens ne semblaient pas aussi développées que dans des vieux pays industriels tels que l'URSS, certains pays d'Europe ou les États-Unis d'Amérique<sup>791</sup>. Le manque de main d'œuvre qualifiée, au moins dans les années 1980<sup>792</sup>, devait être une difficulté supplémentaire dans la gestion. En outre, le modèle conceptuel utilisé pour exploiter le réseau d'irrigation (section IV.A de ce chapitre) permet certes de limiter la quantité d'informations nécessaires, les investissements techniques (un modèle mécaniste aurait nécessité de nombreux capteurs répartis dans l'ensemble du réseau) et les compétences requises. Mais sur une superficie de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, la marge d'erreur augmente considérablement si seules les entrées dans le réseau et des mesures à quelques points sont prises en compte dans les évaluations et la programmation de la répartition de l'eau dans le périmètre irrigué. D'autant plus qu'au fur et à mesure que le temps

---

<sup>791</sup> HANAFI, « La formation des ingénieurs en Syrie », *op. cit.*, pp. 177-178 ; LONGUENESSE, *Professions et sociétés*, *op. cit.*, p. 86

<sup>792</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft*, *op. cit.*, pp. 295-297



passé et que le réseau se dégrade, le repérage des dommages n'est pas aisé avec si peu d'indicateurs pour un si grand territoire.

À ces difficultés s'ajoute le fait que les marges de standardisation sont également limitées en matière agricole : des semis à la récolte en passant par l'irrigation et l'entretien des plantes, sachant en outre qu'il faut effectuer une rotation agricole pour entretenir les sols, les tâches pour chaque parcelle sont diverses. La production agricole est attachée à son casier et ne peut donc pas se déplacer, contrairement aux pièces fabriquées dans une usine qui peuvent être transportées d'un atelier à l'autre, l'ouvrier restant dans ce cas immobile. En outre, la standardisation, associée à la mécanisation, peut probablement engendrer des gains en productivité horaire par travailleur et des économies de main d'œuvre qualifiée<sup>793</sup>. Mais la performance d'une agriculture, contrairement à beaucoup de productions industrielles, se qualifie également par ses rendements (production rapportée à une superficie et non à une unité de temps) qui eux peuvent être moins élevés dans les grandes exploitations<sup>794</sup> à cause de la plus faible implication des travailleurs.

*B. Une structure lourde ne laissant pas suffisamment de place à la liberté individuelle formelle et réduite à redistribuer la rente des aides publiques*

La structure était telle que certaines personnes interrogées insistent sur l'absence de marge de manœuvre pendant la ferme d'État (section II.C de ce chapitre) et s'en plaignent parfois. Plusieurs interlocuteurs expliquent qu'ils préfèrent l'autonomie dont ils jouissent aujourd'hui en cultivant eux-mêmes leurs propres champs aux directives qu'ils devaient continuellement suivre auparavant : « *Tout être humain préfère être libre et travailler pour lui-même plutôt que d'avoir un responsable sur le dos* » (E22). Un des interlocuteurs allait même jusqu'à dire que pendant la période de la ferme d'État, ils « *appartenaient à l'État* »<sup>795</sup>, soulignant bien l'objectivation qu'il avait l'impression de subir. En outre, si d'après H. Hopfinger un système d'intéressement à la production semble avoir existé<sup>796</sup>, aucun interlocuteur ne s'en souvient aujourd'hui. C'est donc surtout la déconnexion des efforts et de

<sup>793</sup> A. Pouliquen explique qu'une des raisons données par les officiels soviétiques pour justifier l'industrialisation du travail agricole en URSS était justement la volonté d'économiser de la main d'œuvre qualifiée dans des campagnes qui en manquaient (POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole », *op. cit.*, p. 13). H. Hopfinger soulignait également que la pénurie de main d'œuvre qualifiée était un problème pour les cadres de l'Établissement Al-Assad (HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 295-297).

<sup>794</sup> C'est le cas pour l'Établissement Al-Assad, qui a vu ses rendements augmenter depuis la liquidation de la ferme d'État (section II.B du chapitre 6)

<sup>795</sup> "مملوك للدولة"

<sup>796</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 292-293

la rémunération qui s'est inscrite dans les mémoires des individus qui insistent sur l'attitude générale qui consistait à ne rien faire de plus que respecter sa hiérarchie.

Même certains cadres de secteurs, d'après H. Hopfinger<sup>797</sup> (section IV.D de ce chapitre), semblent avoir mal vécu cette période pendant laquelle ils n'avaient pas l'impression d'être responsabilisés et soulignent les absurdités liées aux rigidités de la structure. Par exemple, l'obligation de vendre à prix fixes les cultures aux filières publiques alors que le marché privé aurait été bien plus rentable était particulièrement critiquée par les cadres des secteurs. À la fin de la saison 1985-86, la récolte des 15 ha d'oignons s'est élevée à 46 t ; celle-ci a été vendue au secteur public à un montant de 0,80 livre syrienne par kilogramme alors que le prix du marché était de 4 livres syriennes. De même, pour la luzerne, dans le cinquième secteur, outre les 47 ha servant d'engrais verts pour la culture du coton à venir, 97 ha avaient été récoltés par l'administration centrale et la production vendue à différentes entreprises publiques d'élevage ou de fabrication de fourrage pour un montant total de 500 000 livres syriennes. Les responsables du cinquième secteur avec, une fois n'est pas coutume, le soutien du directeur général, avait pourtant protesté, arguant que la location des 144 ha à des éleveurs de la région aurait rapporté 5 millions de livres syriennes. Mais le ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire est finalement venu en personne pour imposer la vente de la production aux entreprises publiques<sup>798</sup>.

Alors qu'au départ, l'émancipation de l'être humain faisait partie des objectifs des concepteurs du Projet de l'Euphrate, la structure organisationnelle mécaniste de la ferme d'État a conduit à une absence de prise en compte de l'expérience vécue par la base. Comme le sommet était maître des réflexions et des décisions, qui se fondaient essentiellement sur des moyennes et une répercussion des choix par des chaînes de commandement, les éventuelles adaptations liées à des perceptions plus sensibles et localisées étaient difficiles. Cette expérience sensible aurait pourtant été capitale puisque l'habitation de la ferme d'État faisait partie des fondements de la constitution de la collectivité. Par exemple, les appartements des villages-modèles, dont la forme standardisée avait été décidée en amont de la construction de l'aménagement par des individus qui donnaient les ordres aux exécutants, n'avaient été conçus que pour répondre à certaines fonctions supposées indispensables. Néanmoins, ces logements n'ont pas répondu à toutes les attentes des habitants qui s'y installaient. Plusieurs, parmi ces derniers, étaient certes satisfaits des services publics qui se trouvaient dans les

<sup>797</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, pp. 301-302

<sup>798</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 301

villages-modèles, mais beaucoup jugeaient les appartements trop petits, insuffisamment isolés en comparaison des pièces en argile auxquelles ils étaient habitués et n'acceptaient pas que les toilettes soient à l'intérieur.

La culture des peupliers devait fournir en bois une usine de papier à Deir-Ez-Zor (qui n'a jamais véritablement fonctionné<sup>799</sup>); conformément au processus de planification (sections IV.A et IV.B de ce chapitre), cette décision a probablement uniquement été prise dans les couloirs du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire en collaboration avec la direction générale de l'Établissement Al-Assad. Théoriquement, dans l'hypothèse où l'usine de Deir-Ez-Zor avait vu le jour, les gains économiques auraient probablement été importants. Mais en réalité, outre les pertes financières supposées par certains<sup>800</sup>, les milliers d'hectares plantés sont restés dans les mémoires des habitants comme une calamité dans la mesure où les parcelles de peupliers, humides et insalubres, étaient un milieu de prolifération des moustiques : « *La vie quotidienne était très difficile. En été, il y avait des moustiques. (...) Si tu voulais te poser à l'extérieur, c'était impossible* » (E76), se souvient un habitant de Sukkariya. « *Les moustiques ! baqq, baqq, baqq<sup>801</sup> !* » (E76), répète-t-il en faisant des gestes avec les doigts. Quelques minutes plus tard, il continue à s'attarder sur ce point alors que la discussion porte sur un autre sujet : « *Ils nous pompaient le sang, ces moustiques !...* » (E76). Ainsi, alors que l'exploitation agricole devait permettre « *le bien-être* » et « *la dignité* » des êtres humains, ces derniers étaient au contraire bien embarrassés par un effet non prévu et non corrigé, les incessantes piqûres de moustiques.

En outre, aucun cimetière n'avait été construit dans les villages-modèles. Les défunts étaient donc rapatriés en utilitaires, aux frais de la famille, dans leurs villages d'origine. Les individus avaient ainsi pu investir l'espace qu'ils habitaient de longue date et pouvaient même finir par apprécier la vie dans les villages-modèles, notamment grâce aux services mis à disposition. Mais ils ne pouvaient *in fine* pas s'y ancrer complètement car il leur était impossible d'y mourir, voire, si au moins un de leurs enfants ne prenait pas leur suite, d'y rester après la retraite (section II.A de ce chapitre). Les concepteurs de la ferme d'État avaient donc su partiellement anticiper les conditions de vie des habitants des villages-modèles, mais aucunement l'après-emploi, élément pourtant fondamental si le projet était bien de construire une nouvelle collectivité visant à dépasser les logiques d'appartenance antérieures.

<sup>799</sup> D'après M. Younis, cette usine a fonctionné par intermittence de 1981 à 1987, date à laquelle les problèmes étaient tels qu'elle s'est définitivement arrêtée (YOUNIS, *op. cit.*, pp. 238-240).

<sup>800</sup> Les questions de la rentabilité et de la pertinence des choix économiques de la ferme d'État sont discutées dans la section III.A du chapitre 4.

<sup>801</sup> « *Baqq* » signifie moustique en arabe, mais il semble ici utilisé comme une onomatopée.

Négliger les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles est également révélateur de l'absence de considération pour l'expérience que vivaient les habitants déjà installés sur place. Des enquêtes avaient été réalisées. Mais les indicateurs essentiellement quantitatifs et la distance (géographique et sociale) entre les concepteurs et les habitants (section III.B du chapitre 2) ont débouché sur l'évacuation d'une perception sensible de la façon d'habiter l'espace par les individus. En outre, ne s'intéressant qu'aux familles prises isolément ou aux individus réduits à de simples travailleurs, ces enquêtes n'ont pas permis de percevoir la force des corps sociaux que constituaient les lignages locaux. L'approche fonctionnaliste et productiviste que les bâtisseurs avaient adoptée a donc conduit à ne pas identifier que ces groupes qu'ils tenaient pour quantité négligeable étaient composés d'habitants se considérant chez eux, et qu'ils resteraient donc sur place, constituant dans leurs villages un facteur d'inertie plus important que dans les villages-modèles.

L'ambition émancipatoire de rendre l'être humain sujet du développement entraine donc en contradiction avec la structure organisationnelle, officiellement liée aux besoins d'efficacité économique du projet, qui consistait à objectiver l'individu en le réduisant à un simple facteur de production<sup>802</sup> (section III.B de ce chapitre). Comme l'écrit H. Mintzberg à propos de la bureaucratie mécaniste, « *traiter les individus comme des "moyens", comme des catégories de statuts et de fonctions plutôt que comme des "individus" a eu pour conséquences de détruire le sens même du travail* »<sup>803</sup>. Dans l'Établissement Al-Assad, le travail était justement un des fondements de la collectivité qui se constituait (sous-chapitre II de ce chapitre). Faire perdre son sens à ce fondement revenait donc à faire perdre, au moins partiellement, son sens à l'existence même de la collectivité.

Cette contradiction rappelle celle de l'émergence conjointe de la grande industrie et de la démocratie parlementaire au 19<sup>ème</sup> siècle en Europe, bien décrite par J-M. Domenach qui paraphrase Marx : « *il se trouve que les hommes, théoriquement libérés par cette révolution bourgeoise, sont retombés dans le servage, - le servage industriel. La rationalité a triomphé, mais la réalité qui en est résulté la contredit. Marx en conclut que cette rationalité est abstraite, illusoire, et que le monde hégélien est "un monde à l'envers", qu'il faut mettre sur ses pieds. C'est une idée de l'homme qui a été libéré ; l'homme concret, le travailleur, pris dans la réalité écrasante des rapports de production, aliène le meilleur de lui-même à des*

---

<sup>802</sup> A. Pouliquen évoquait également à propos des fermes collectives soviétiques « *la transformation des travailleurs de base en simples objets exécutant des tâches centralement définis* » (POULIQUEN, « L'organisation du travail agricole collectif », *op. cit.*, p. 14).

<sup>803</sup> MINTZBERG, *op. cit.*, p. 288

*idées fallacieuses : la démocratie formelle, la patrie, et d'abord la religion, modèle et matrice des fausses interprétations* »<sup>804</sup>. Néanmoins, contrairement aux sociétés industrielles du 19<sup>ème</sup> siècle, le contrôle dans l'Établissement Al-Assad n'était pas seulement lié à une ambition économique, mais avait également des objectifs politiques pour des dirigeants qui se présentaient comme le vecteur de l'émancipation sociale<sup>805</sup>. C'était donc au sein de la même « *entreprise politique* »<sup>806</sup>, l'État, que se jouaient toutes ces contradictions. M-C. Maurel évoquait d'ailleurs à propos des coopératives de production et des fermes d'État en Europe centrale une « *forme perverse d'aliénation produite par un système social qui prétendait la supprimer* »<sup>807</sup>.

Cette tension entre projet émancipatoire et objectivation des individus était en outre renforcée par la volonté de faire de l'Établissement Al-Assad une « *expérience* »<sup>808</sup>. Comme l'explique B. Latour, un des fondements de la constitution moderne est la séparation entre le social d'un côté, sujet du politique, et les non-humains de l'autre, objets de laboratoires<sup>809</sup>. Dans l'Établissement Al-Assad, comme l'intelligence était séparée de la base agissante, les concepteurs sont allés encore plus loin en réduisant une partie des individus au simple rang d'objets dont le comportement face à des sortes de stimuli (la grande hydraulique et la collectivisation) pourrait être observé et étudié. Ainsi, avec un mandat reçu de l'État, c'est-à-dire symboliquement le représentant transcendant des sujets de la nation, les concepteurs de la ferme d'État se donnaient le droit d'objectiver une partie des êtres humains, sous prétexte de le faire pour leur bien. Néanmoins, ils considéraient uniquement des individus et des familles isolées, mais oubliaient qu'un groupe n'est pas la somme des parties qui le constituent.

Dans ces conditions, face à une structure trop rigide et un manque de prise en compte des liens horizontaux entre individus, chacun cherchait à répondre à ses propres intérêts. Aux niveaux inférieurs, comme le racontent plusieurs interlocuteurs, certaines familles pouvaient chercher à arrondir leurs fins de mois en envoyant leurs enfants de moins de 14 ans travailler avec la carte d'identité d'un autre, un habitant de la ferme d'État ou d'autres localités de la région, comme l'explique cet habitant d'un village-modèle : « *Tu donnes la carte d'identité de*

<sup>804</sup> DOMENACH Jean-Marie, 1995, *Approches de la modernité*, Paris, Ellipses, p. 69

<sup>805</sup> MÉTRAL, « Le monde rural syrien à l'ère des réformes », *op. cit.* ; BATATU, *Syria's Peasantry, op. cit.*, pp. 38-74

<sup>806</sup> WEBER Max, 2003, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, p. 123

<sup>807</sup> MAUREL, *La transition post-collectiviste, op. cit.*, p. 53

<sup>808</sup> AL-'ABD., *Proposed Land Used Pattern, op. cit.*, p. 4 ; il faut encore ici souligner la réduction des êtres humains à l'état de ressource puisqu'Al-'abd dit précisément : « *an experiment of human and natural resource development* ».

<sup>809</sup> LATOUR, *Nous n'avons jamais été modernes, op. cit.*, pp. 43-46

*n'importe qui et cela te permet de faire un contrat officiel* ». Sinon, comme les marges de manœuvre pour gagner de l'argent étaient somme toute limitées, ils cherchaient à gagner du temps. Comme le montant de leurs revenus ne dépendait pas des productions agricoles, ne pas être consciencieux au travail n'avait pas vraiment d'importance. Certaines histoires circulent sur ceux qui se contentaient d'ouvrir le canal d'irrigation d'une parcelle à irriguer et rentraient chez eux « *pour dormir* » ; si l'eau n'était pas répartie, ils ne se sentaient pas concernés car ils touchaient le même salaire. Un autre, qui a travaillé occasionnellement pour la ferme d'État, explique comment certains épandaient les récoltes dans les parcelles ou se chargeait du sarclage : « *Par exemple, pour les engrais, on devait épandre quatre ou cinq sacs. Beaucoup les mettaient tous directement dans les drains. Ensuite, ils présentaient leurs cartes [d'identité] et rentraient. (...) Pour le sarclage : on le fait sur un demi hectare et le reste, on le laisse* ». À un niveau intermédiaire dans la hiérarchie, c'est en profitant d'une présence quotidienne dans la parcelle que les contremaîtres agricoles, disposant de quelques marges de manœuvre, pouvaient s'enrichir. Ils sont ainsi parfois accusés de profiter de leur position avantageuse pour garder une partie des intrants destinés aux parcelles et les revendre pour leur propre profit.

Certaines solidarités tribales ou villageoises qui s'étaient maintenues pouvaient également constituer une ressource pour profiter de la rente que représentait la ferme d'État. Pour se faire embaucher, de nombreux interlocuteurs étaient passés par des relations personnelles, des « *oncles* »<sup>810</sup>, c'est-à-dire des membres du clan du père ou de la mère, ou des individus issus du même village d'origine. Ces groupes d'appartenance permettaient également de peser dans certains conflits<sup>811</sup> ou de se couvrir contre un supérieur hiérarchique, notamment lorsqu'on pouvait avoir l'appui de lignages locaux, bien ancrés et comprenant de nombreux membres sur place. La citation du directeur d'une ferme d'État du Projet pilote (équivalant à un secteur dans l'Établissement Al-Assad) par A. Rabo est révélatrice de la tournure complexe que pouvaient prendre la mobilisation des réseaux : « *Last week I was patrolling the alfaafila late at night in the jeep. We have had a great many problems with trespassing shepherds. Now I ran into a big herd of 200 sheeps. I drove them off the fields and scattered them and I got hold of the shepherd. I know him. He has tried before to graze his herd on those fields. I grabbed him and shook him. I was very angry. He has a brother working at Ruba' and he thinks this gives him special rihts. He told me – like they all do –*

<sup>810</sup> Celui qu'on appelle couramment oncle paternel (« *al-'amm* ») est un membre du lignage du père et celui qu'on appelle couramment oncle maternel (« *al-khāl* ») est un membre du lignage de la mère.

<sup>811</sup> G. Meyer évoque ainsi une querelle qui s'est *in fine* muée en un conflit entre deux tribus dans un village-modèle du Projet pilote (MEYER, « Rural Development and Migration », *op. cit.*, p. 259).

*that he always took the sheep along this route. Before the Pilot Project arrived his village used this land, and the farm manager before me 'respected' this old convention. I got furious and screamed at him. He then tried to come to an agreement – he would give me a lamb if the sheep were let through. That of course was the 'respect' of the former manager. I hit him, I think, and told him I would report him to the makhfar as well as to headquarters in Raqqa. But he was quicker than I was. I had a lot to do that week and then I found out that he had reported me both to GADEB headquarters and to the makhfar claiming that I used physical violence on him. So today we had a meeting about all this. I said I would not back down. Costs of destroyed crops are running too high on the farms. We must be firm on this issue. But I do understand the logic of the villagers. They think a small bribe will solve all problems, because it usually does. Complaints by the makhfar are forgotten through 'gifts' of sheep, yoghurt or cheese. We at GADEB must behave differently. I have the backing of my boss but the shepherd has kinsmen in the Peasant Union and in the Ba'th party so I don't know how it will be resolved. They might transfer me. But most probably some sort of compromise will be reached »<sup>812</sup>.*

Parfois, c'est même par le biais d'institutions concurrentes, par exemple l'Union générale des paysans<sup>813</sup>, les municipalités ou les préfectures de canton, appartenant également à l'appareil d'État, que les résistances s'exprimaient le plus fortement. Les hiérarchies qui les régissaient étaient indépendantes de la ferme d'État. La direction générale de l'Établissement Al-Assad n'exerçait aucune responsabilité officielle sur les membres de ces institutions qui étaient sous la tutelle de leurs sections locales et conseils nationaux. S. Khalaf a montré comment dans le Gouvernorat de Raqqa d'anciens notables locaux avaient pu assurer une reproduction sociale en investissant avec le temps les postes à responsabilité dans le parti Ba'th ou l'Union générale des paysans<sup>814</sup>. Dans la citation (le paragraphe ci-dessus) extraite de l'ouvrage d'A. Rabo, l'ancien directeur d'une ferme d'État dans le Projet pilote expliquait qu'il avait eu un problème avec un habitant mais qu'il n'avait pu avoir gain de cause parce qu'un membre du lignage de ce dernier occupait un poste haut placé dans l'Union générale des paysans. À Maskana, certains postes à responsabilité dans la préfecture de canton et la municipalité ont été occupés par des membres de la famille du cheikh d'une tribu importante. Sans pouvoir le démontrer par manque d'informations, il est probable que cette stratégie ait

<sup>812</sup> RABO, *op. cit.*, pp. 143-144

<sup>813</sup> الاتحاد العام للفلاحين

<sup>814</sup> KHALAF, « Cheikhs, paysans et membres du Parti », *op. cit.*, pp. 187-191

notamment été un moyen de contrebalancer l'hégémonie de l'Établissement Al-Assad dont ils ne parvenaient pas à prendre le contrôle.

Outre l'absence de formation des ingénieurs au management<sup>815</sup>, le contrôle par le sommet de la hiérarchie était d'autant plus difficile que les dirigeants n'étaient pas plus sages que les autres employés, le directeur d'une ferme du Projet pilote cité ci-dessus étant considéré par A. Rabo comme une exception<sup>816</sup>. Dans les sphères les plus élevées, comme les individus avaient plus de marges de manœuvre, ils cherchaient à gagner non pas du temps mais de l'argent. Il était de notoriété publique que certains membres de la direction générale, les directeurs de secteurs ou les comptables truquaient les comptes à leurs profits, comme l'explique cet habitant qui a travaillé occasionnellement pour la ferme d'État : « *Par exemple, tel jour, il faut biner ou ... ou labourer. Ils inscrivent environ 40 ou 50 ouvrières, mais en fait aucune ouvrière ne venait. C'était du détournement* ». La citation recueillie par A. Rabo ci-dessus montre bien comment la distribution de certains produits de l'élevage pouvait aider à fermer les yeux sur certaines illégalités. Le témoignage d'un ancien membre du parti Ba'ath recueilli par M. Ababsa à propos du Projet pilote est également révélateur des liens qui existaient entre les dirigeants des fermes d'État du Projet de l'Euphrate et les plus hautes sphères de l'État dans la capitale : « *chaque semaine, des voitures partaient pour Damas porter le bénéfice de la corruption sur les fermes d'État. Ainsi, quand 40 sacs de blé étaient produits, 33 partaient payer de hauts fonctionnaires à Damas* »<sup>817</sup>.

Au plus haut niveau, sachant que le politique chapeautait l'ensemble de la structure, c'est également cette dimension qui a parfois primé au dépend de la pertinence économique ou technique. F. Métral explique ainsi que d'après un ingénieur agronome avec qui elle s'était entretenue dans l'Établissement Al-Assad en 1982, « *les tracteurs soviétiques de 300 chevaux tirant 9 socs de charrue (...) consommaient 35 litres d'essence à l'heure pour ne labourer que 9 hectares par jour* »<sup>818</sup>. Cette critique est faite dans les mêmes termes que celle de Ş Al-'abd dans son rapport de conception rédigé en 1976 lorsqu'il appelait à l'adoption de tracteurs plus légers (section III.B de ce chapitre). Mais, même si des justifications techniques et économiques (notamment la réalisation d'économies d'échelle) ont probablement été données pour légitimer le choix d'opter pour un matériel lourd, comme le note F. Métral, celles-ci ont surtout servi à masquer des « *négociations* » politiques en haut lieu<sup>819</sup>. En effet, quelques aient

<sup>815</sup> HANAFI, « La formation des ingénieurs en Syrie », *op. cit.*, p. 178

<sup>816</sup> RABO, *op. cit.*, p. 144

<sup>817</sup> ABABSA Myriam, 2004, *Idéologies et territoires*, *op. cit.*, pp. 219-220

<sup>818</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 134

<sup>819</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 134



été les besoins des Syriens, les Soviétiques avaient probablement conditionné leurs prêts et poussé à l'achat du matériel le plus sophistiqué (machines lourdes, canaux en ciment, etc.) afin de gonfler leurs exportations et offrir des marchés à leurs entreprises publiques.

Cette habitude de contourner les règles et de considérer la ferme d'État comme une ressource économique ou politique ne concernait pas que la dimension professionnelle mais également la sphère domestique. Pour rendre les maisons des villages-modèles plus conformes à leurs habitudes, certains les transformaient en construisant par exemple des toilettes à l'extérieur ou en détruisant certains murs pour agrandir les pièces. Des annexes en torchis (et dont les poutres en bois de peupliers avaient été achetées illégalement au sein-même de la ferme d'État) pour agrandir les maisons ont même été construites, notamment à partir des années 1990 lorsque les individus commençaient à investir véritablement l'espace. Même si ces constructions étaient interdites et que la direction générale pouvait engager des poursuites judiciaires, certains arrangements pouvaient être trouvés comme l'explique un interlocuteur : les pots-de-vin qu'il avait distribué aux juges, à la police et à ses supérieurs hiérarchiques, et une lettre, dans laquelle il expliquait qu'il avait plus de six enfants et qu'un seul appartement ne lui suffisait pas, lui avaient permis de ne passer que deux semaines en prison et de voir ensuite l'affaire oubliée. La satisfaction pour les services publics et l'augmentation du niveau de vie permis par la construction des aménagements hydro-agricoles peut également être considérée dans ce même cadre d'un rapport à un secteur public qu'on considère avant tout comme une ressource pour améliorer sa condition.

De même, la constitution d'une nouvelle collectivité fondée sur le mélange était limitée par les pratiques des habitants qui ne semblent pas avoir souhaité rompre tout lien avec leurs anciens groupes d'appartenance fondés sur la cohabitation ancestrale dans un même village ou la revendication d'un lignage commun. Comme les réseaux conduisant à l'embauche étaient notamment les groupes de parenté ou se constituaient à travers l'appartenance à un même village d'origine, les villages-modèles semblent avoir connu une surreprésentation de certains groupes d'appartenance. Par exemple, un village-modèle, les habitants affirment que la première moitié des appartements sont occupés par des membres d'un lignage local et la seconde moitié par les membres d'un second (les deux provenant de villages situés à une dizaine de kilomètres de l'Établissement Al-Assad)<sup>820</sup>. Ces estimations sont sans doute exagérées dans la mesure où des familles originaires du gouvernorat d'Idleb y ont été rencontrées. Mais elles sont révélatrices d'une tendance à reproduire les regroupements liés à

---

<sup>820</sup> De même, dans le village-modèle du second secteur, plusieurs habitants affirment que le tiers des habitants était originaires d'un lignage dont le village se situe au nord de l'Établissement Al-Assad.

la revendication d'un même clan, en dépit de la volonté affichée des dirigeants de déstructurer ces communautés pour construire une nouvelle collectivité. C'est d'ailleurs également en passant par ses proches qu'on s'intégrait dans la nouvelle collectivité : « *J'avais des proches ici. J'ai rencontré des gens par leur intermédiaire* » (E67). De même, dans cet esprit d'éviter les mélanges avec des individus qui n'appartenaient pas à leurs communautés, certains habitants des villages-modèles, même s'ils étaient venus célibataires dans l'Établissement Al-Assad, étaient retournés après quelques mois dans leurs villages d'origine pour s'y marier avant de revenir avec leur famille pour s'installer dans un village-modèle.

En fait, d'après G. Corm, c'est la confusion du pouvoir économique et du pouvoir politique qui conduit à ce type de détournements systématiques : « *La puissance publique redevenait ainsi patrimoniale et vénale, comme elle l'avait toujours été jusqu'à l'épanouissement de la révolution industrielle en Europe. L'État accaparant toutes les sources de la richesse, les luttes sociales les plus âpres et les plus sordides se dérouleront pour l'investir, le diriger sans que le moindre souci d'entrer dans une spirale sociale cumulative de productivité et de progrès technique ne préoccupe les protagonistes de ces luttes. Les solidarités ethniques, religieuses, tribales, régionales sont, dans ce cas, sourdement ou ouvertement mobilisées pour partir à l'assaut de la seule forteresse de pouvoir moderne, l'Etat sorcier, bon à tout faire* »<sup>821</sup>. Ainsi, l'aide publique dont bénéficiait l'Établissement Al-Assad constituait une rente distribuée à tous les niveaux qui maintenait une certaine cohérence dans la collectivité. Dans ces conditions, poursuit G. Corm plus loin, « *la corruption n'est pas une aberration économique, loin de là. Elle est au contraire, dans le cas du tiers monde et des régimes socialistes, une réponse économique rationnelle à un environnement socio-économique dénué de logique et de règles économiques claires. En effet, dans ce type d'environnement, la maximisation des revenus permettant d'augmenter les niveaux de consommation en biens et services modernes ne peut se faire par une compétition ouverte entre individus et entre firmes dans le cadre de normes claires et impersonnelles, comme le requiert un environnement véritablement libéral* »<sup>822</sup>. D'après J. Cartier-Bresson, ces pratiques peuvent en outre être favorisées lorsque, comme c'était le cas de l'Établissement Al-Assad, les salaires sont faibles (section II.C de ce chapitre), les risques de sanction peu importants et le phénomène de détournements institutionnalisé au sein de la collectivité<sup>823</sup>.

<sup>821</sup> CORM, *Le nouveau désordre économique*, op. cit., p. 77

<sup>822</sup> CORM, op. cit., p. 80

<sup>823</sup> CARTIER-BRESSON Jean, 2009, *L'économie politique de la corruption et de la gouvernance*, Paris, L'Harmattan, pp. 97-109

### Conclusion du chapitre 3

Dans ce chapitre, sont confrontés la mémoire des personnes interrogées dans le cadre de cette thèse, les rapports des concepteurs de l'Établissement Al-Assad, leurs réalisations concrètes (à travers les aménagements et des statistiques) et des témoignages d'époque par certains cadres dirigeants (dans des ouvrages scientifiques). Les habitants se souviennent avoir fait partie d'une nouvelle collectivité tiraillée entre une tendance à l'individualisme et la résistance des communautés qui préexistaient aux aménagements. Ils se souviennent également d'une structure lourde qui leur apportait une certaine sécurité, mais dont la hiérarchie était continuellement détournée. Celle-ci était le résultat d'une ambition d'experts et d'ingénieurs soviétiques et syriens pour qui il était possible de prévoir les effets de leurs actions. Elle a conduit à un mode de fonctionnement où ceux qui formulaient les décisions, souvent dans des bureaux, transmettaient des ordres à ceux qui les appliquaient sur le terrain par le biais de longues chaînes de commandement.

Trois moments sont également confrontés dans ce chapitre. Les fondements de la constitution de l'Établissement Al-Assad précèdent le fonctionnement de la ferme d'État qui laisse pour l'avenir des traces dans la mémoire des habitants. De même, plusieurs points de vue différents se nouent. Les concepteurs et bâtisseurs du périmètre irrigué, de même que les cadres dirigeants de la ferme d'État, regardaient les aménagements de loin et considéraient les éléments du système comme autant d'objets isolés à additionner ou pouvant se réduire à une moyenne. Au contraire, les individus, dont font également partie les cadres dirigeants, qui ont habité cet espace et qui l'habitent encore, perçoivent les événements à travers des pratiques quotidiennes et font revenir le passé au présent par un mécanisme intellectuel, la mémoire. Celle-ci conduit, comme les autres réductions, à des sélections et à des oublis, à la différence qu'ici la discrimination ne dépend pas de calculs *a priori* mais de l'expérience vécue *in situ* et remémorée *a posteriori* par chacun.

Pour autant, ces différents niveaux de lecture sont présentés dans ce chapitre conjointement. Ils sont interdépendants, s'éclairent l'un l'autre et forment en fait un tout qui doit être considéré comme tel pour que les tensions de l'ensemble du système puissent être mises au jour. L'approche visant à séparer l'intelligence de l'exécution a conduit à mettre en place une structure lourde. Néanmoins, les êtres humains (« trop humains »), les corps sociaux qu'ils constituent et leur environnement sont complexes et ne peuvent pas être uniquement dirigés par le biais de chaînes de commandement. D'où l'image d'aménagements ne

conduisant pas toujours l'eau et les autres ressources là où elles étaient destinées ou d'une administration continuellement détournée par ses membres.

Néanmoins, il ne faut pas en déduire l'échec ou la réussite du projet à partir de ces seules observations. L'assouplissement pendant les années 1990 puis la liquidation de la ferme d'État dans les années 2000 sont certes liés à toutes les tensions qui traversaient la structure. Mais ils sont également le résultat de l'évolution de l'idéologie constitutive du régime syrien et de choix politiques formulés notamment à Damas. D'où l'importance, pour comprendre le processus de déterritorialisation de la ferme d'État, précédant celui de reterritorialisation, d'observer en parallèle les conditions internes et externes à la structure.

## **Chapitre 4 : Un vide à remplir : liquidation de la ferme d'État, reterritorialisations et (ré)appropriations de l'espace par les habitants**

Malgré quelques signes avant-coureurs durant la décennie 1990, la liquidation de la ferme d'État a localement été accueillie avec une certaine stupeur lorsqu'elle a été annoncée à la fin de l'année 2000. Après la collectivisation et la construction des aménagements hydro-agricoles, c'est le second évènement marquant, un second tournant dans l'histoire de l'Établissement Al-Assad, une seconde pliure dans le temps. La structure qui contrôlait pendant une vingtaine d'années le territoire disparaît, créant une sorte d'appel d'air institutionnel à combler par une multitude d'organismes publics et privés. Ce faisant, ce sont également les habitants, originaires de la région et nouveaux-venus, qui se (ré)approprient l'espace et sont contraints d'adopter dans ce processus une posture active.

Dans ce quatrième chapitre, déterritorialisation et reterritorialisation sont traitées ensemble, comme deux éléments d'une même dynamique. La décision n° 83 du commandement régional du parti Ba'ath arabe socialiste<sup>824</sup> qui a signé « en un instant », le 16 décembre 2000, l'arrêt de mort de l'Établissement Al-Assad avec l'Administration générale des fermes d'État, mentionne dès les alinéas suivants certaines des dispositions à prendre pour remplacer la structure territoriale qui s'évapore. C'est donc au sein du même texte que sont édictées les modalités de disparition du territoire et une partie des conditions de mise en place de nouvelles modalités organisationnelles de contrôle, d'appropriation et d'exploitation de l'espace.

Si le lancement de la liquidation de la ferme d'État est précisément daté, c'est le résultat d'une évolution qui doit s'observer dans la durée. Le contrôle du territoire par la direction générale de l'Établissement Al-Assad s'est progressivement relâché entre 1980 et 2000, notamment suite à plusieurs décisions prises dans les années 1990. De même, après la publication de la décision n° 83 de 2000, la redistribution des terres agricoles et des appartements et la prise de fonction des nouvelles administrations compétentes ne se sont pas faites en un jour ; en août 2010, date qui marque la fin des enquêtes de terrain pour cette thèse, l'ensemble des procédures ne sont toujours pas closes.

Comme le souligne M-C. Maurel, une décollectivisation « *doit s'entendre comme un processus global affectant les trois facteurs de production, terre, capital et travail, qui*

---

<sup>824</sup> قرار القيادة القطرية رقم 83/ تاريخ 2000/12/16 من حزب البعث العربي الاشتراكي ; dans la suite de cette thèse, elle est appelée décision n° 83 de 2000

*interviennent conjointement dans le fonctionnement des exploitations pour assurer la production agricole* »<sup>825</sup>. Néanmoins, il faut dépasser ce cadre strictement économique : ce n'est pas uniquement le système productif qui a été modifié lors de la décollectivisation dans l'Établissement Al-Assad, c'est plus généralement la vie des habitants et leur environnement, jusqu'alors pris en charge par la ferme d'État.

## I) Un changement récent

La liquidation de la ferme d'État dans les années 2000 est le second tournant dans l'histoire de l'Établissement Al-Assad. Il marque à la fois la disparition d'un territoire quasi-exclusif qui existait jusqu'alors et le remplacement de celui-ci par d'autres organismes, groupes et individus chargés de contrôler, posséder ou exploiter à leur tour l'espace. Lorsqu'en août 2010 le terrain effectué pour cette thèse s'achève, aucun évènement n'a eu depuis 2000 autant de retentissement que cette décision n° 83. Celle-ci est donc particulièrement importante pour comprendre les dynamiques sociales actuelles.

### A. Qualifier le changement

Alors que les discours officiels justifiant et expliquant la politique agraire syrienne et le Projet de l'Euphrate étaient légions dans les années 1960 et 1970, c'est surtout par des textes juridiques et administratifs que l'esprit de la décollectivisation peut être appréhendé<sup>826</sup>. Les principaux d'entre eux ont une portée nationale et concernent l'ensemble des fermes d'État de Syrie. Ainsi, même si dans le cadre de ce chapitre et plus généralement de cette thèse, ce sont essentiellement les enjeux locaux, à l'échelle de l'Établissement Al-Assad, qui sont étudiés, il faut garder à l'esprit que c'est dans un contexte plus large que ces changements ont été impulsés.

Ces textes juridiques sont rarement rendus publics et souvent introuvables. Dans le cadre de cette thèse, seuls les deux principaux ont été obtenus. Les exemplaires de la décision n° 83 du 16 décembre 2000 signé par le commandement régional du parti Ba'ath arabe socialiste<sup>827</sup> qui circulent sont des photocopies de très mauvaise qualité et certains mots sont

---

<sup>825</sup> MAUREL, *La transition post-collectiviste*, op. cit., p. 16

<sup>826</sup> Plusieurs rapports sur les avancées de la décollectivisation dans les établissements de l'Administration générale des fermes d'État existent, mais ils n'ont pas été obtenus. Il semble d'ailleurs que leur contenu soit essentiellement fait de chiffres sur les transferts de biens mobiliers et immobiliers, mais qu'ils ne s'attardent pas sur l'esprit de cette mesure.

<sup>827</sup> Voir note de bas de page n° 824

illisibles<sup>828</sup>. C'est ce texte qui a déclenché le processus de liquidation de l'Administration générale des fermes d'État et du Projet pilote et qui fixe les conditions générales de transfert des biens mobiliers et immobiliers. Le décret législatif n° 4 du 18 janvier 2005<sup>829</sup> a été trouvé sur le forum du site Internet d'un Centre syrien pour le conseil et les études juridiques<sup>830</sup>. Il n'apporte pas d'élément nouveau concernant le processus de liquidation ; par contre, signé par le Président de la République lui-même, il permet de mettre définitivement « *un terme légal à l'Administration générale des fermes d'État et le Projet pilote* »<sup>831</sup> et de trancher les débats sur les fondements juridiques de la décision n° 83 de 2000, contestée parce qu'elle n'émanait pas directement du pouvoir exécutif et législatif (section V.A de ce chapitre).

Les autres textes, moins fondamentaux dans la mesure où ils ne font que préciser ou modifier le processus, n'ont pas été obtenus. Ceux qui portent sur les transferts de biens immobiliers (parcelles agricoles et maisons des villages-modèles) à des particuliers sont résumés par des interlocuteurs bien informés ou des articles de journaux<sup>832</sup>. Il s'agit d'une décision du Commandement régional du parti Ba'th arabe socialiste<sup>833</sup> et de circulaires du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire ou de son administration déconcentrée, la

<sup>828</sup> Merci à M. Ababsa, docteure en géographie et chercheuse à l'Institut français du Proche-Orient, qui a eu la gentillesse de m'envoyer le texte de cette décision qui m'a été très utile dans le cadre de ma thèse.

<sup>829</sup> 2005/1/18 تاريخ 4/ المرسوم التشريعي رقم 4 ; il sera appelé par la suite décret législatif n° 4 de 2005

<sup>830</sup> "المركز السوري للاستشارات والدراسات القانونية" (URL : <http://www.bara-sy.com/forum/archive/index.php/t-2658.html> ; consulté le 12 avril 2014).

<sup>831</sup> ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers », *op. cit.*, par. 29

<sup>832</sup> AL-'AḤMAD Muḥammad, 2009, « Ḥirmān 'akthar min mi'a 'āmil min tawzī' al-'arāḍiy bi-maskana ... mudīr al-zirā'a : ta'wīḍ 'ā al-āmilīn al-dā'imīn al-qā'imīn 'ala ra's 'amalhim sharīṭa al-'istiḳāla w-l-mu'aqqat mimman ladayhi khadama 'akthar min sana » (« Plus de cent ouvriers ont été privés de terres ... Le directeur de l'agriculture : ceux qui sont indemnisés sont les employés permanents à condition qu'ils démissionnent et les vacataires qui justifient de plus d'un an de service »), *Al-jamāhir*, 26 avril, URL : [http://jamahir.alwehda.gov.sy/\\_print\\_veiw.asp?FileName=29160069920090425204629](http://jamahir.alwehda.gov.sy/_print_veiw.asp?FileName=29160069920090425204629), consulté le 12 avril 2014 ; 2004, « Fiy taqrīr la-« sānā » : mazāri 'a al-dawla tasāhama fiy tanmiya al-'iḳṭisād » (« D'après un rapport publié par Sana, les fermes d'État ont participé au développement économique »), *Tishreen*, 1<sup>er</sup> septembre, URL : <http://tishreen.news.sy/tishreen/public/read/12462>, consulté le 12 avril 2014 ; 2005, « Baḥṭh waḍ' tawzī' al-'arāḍiy w-al-sakan fiy munsha'a al-'asad al-zirā'īya » (« Enquête sur l'avancement de la redistribution des terres et des logements dans l'Établissement agricole Al-Assad »), *Tishreen*, 1<sup>er</sup> septembre, URL : <http://www.tishreen.news.sy/tishreen/public/read/47860>, consulté le 12 avril 2014 ; 2009, « mutāba'āt hātifīya ... zirā'a ḥalab ... waḍa'at al-niqāt 'ala-l-ḥurūf » (« Échanges téléphoniques ... l'Agriculture d'Alep ... a mis les points sur les i »), *Tishreen*, 29 juin, URL : <http://www.tishreen.news.sy/tishreen/public/read/184336>, consulté le 12 avril 2014 ; 2009, « Lam wa-lan ta'addil al-qarārāt al-khaṣṣa bi-tawzī' al-'arāḍiy fiy munsha'a al-'assad fiy maskana » (« Les décisions concernant la redistribution des terres dans l'Établissement Al-Assad n'ont pas été et ne seront pas modifiées »), *Tishreen*, 10 août, URL : <http://tishreen.news.sy/tishreen/public/read/192215>, consulté le 12 avril 2014.

<sup>833</sup> قرار القيادة القطرية رقم 168/ سنة 2006 من حزب البعث العربي الاشتراكي ; Décision du Commandement régional du parti Ba'th arabe socialiste n° 168 de 2006 (appelée dans la suite de cette thèse décision n° 168 de 2006).

Direction de l'agriculture d'Alep<sup>834</sup>. En revanche, rien d'officiel n'a été obtenu à propos des textes concernant les transferts de compétence et de biens mobiliers et immobiliers à des organismes publics et privés ; ceux-ci ne peuvent donc être appréhendés que par les conséquences concrètement observées ou certaines rumeurs sur des mesures à venir.

Plusieurs termes officiels existent pour qualifier la disparition de l'Établissement Al-Assad et plus généralement l'Administration générale des fermes d'État. La décision n°83 de 2000 emploie le substantif « *suppression* »<sup>835</sup>. Pour le décret n° 4 de 2005, il s'agit « *d'abroger* »<sup>836</sup> les « *décrets n° 275, n° 276, n° 277, n° 278, du 14 mai 1975, du 13 octobre 1983, et du 8 avril 1985, ainsi que tous les textes relatifs à l'Établissement Al-Mūnājir, l'Établissement Al-Sa'alū, l'Établissement Abū Firās Al-Ḥamadāniy, l'Établissement Al-Rashīd, l'Établissement du Tigres, l'Administration générale des fermes d'État et l'Établissement Al-Assad* »<sup>837</sup>. Le comité mis en place en 2005 pour organiser les transferts de compétences et de propriété s'appelle Comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad<sup>838</sup>.

Dans ces trois cas, il s'agit bien de défaire le territoire que constituait auparavant l'Établissement Al-Assad. Outre ces termes officiels, « *décollectivisation* » est employé dans cette thèse pour qualifier ce processus qui consiste à annuler la collectivisation foncière réalisée une vingtaine d'années auparavant. Néanmoins, ce terme n'est pas ici entendu comme un retour en arrière, « *à l'avant-collectivisation* »<sup>839</sup>, mais plutôt, à l'instar de l'Europe de l'est du début des années 1990, comme « *la fin d'une expérience qui aura duré une trentaine d'années, et la volonté affichée de rompre avec ce mode de production* »<sup>840</sup>. Dans une acception plus large, comme la ferme d'État ne concernait pas que le foncier, le capital ou le travail, mais constituait un territoire, le terme « *déterritorialisation* », entendu comme la décomposition des mailles, des nœuds et des réseaux<sup>841</sup> qui composaient l'Établissement Al-Assad jusqu'en 2000, est également utilisé.

<sup>834</sup> Si le contenu de ces textes est approximativement connu, seules les références de la circulaire du ministre de l'agriculture n° 6637 du 13 novembre 2008 (Kitāb wazāra al-zirā'a raqm 6637 m.d. tārikh 13/11/2008) portant sur l'attribution de parcelles agricoles sur critères sociaux est explicitement mentionnée dans AL-'AḤMAD, « Ḥirmān 'akthar min mi'a 'āmil min tawzī' », *op. cit.*

<sup>835</sup> "رافع المؤسسة العامة لمزارعة الدولة"

<sup>836</sup> "تلغى"

<sup>837</sup> Section 1 du décret législatif n° 4 de 2005

<sup>838</sup> لجنة تصفية منشأة الأسد ; il est appelé par la suite comité de liquidation.

<sup>839</sup> MAUREL, *La transition post-collectiviste*, *op. cit.*, p. 15

<sup>840</sup> MAUREL, *ibid.*, p. 15

<sup>841</sup> Pour C. Rafestin, « *la production territoriale en acte est constituée de mailles, de nœuds et de réseaux* » (RAFESTIN Claude, 1986, « Écogénèse territoriale et territorialité », in AURIAC Franck, BRUNET Roger, *Espaces. Jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 181). La disparition d'un territoire se traduit donc bien par la disparition de ces différents éléments qui le constituent.



La disparition de la ferme d'État a créé un vide à combler. Deux processus, considérés dans cette thèse comme distincts même s'ils peuvent être concomitants, participent au remplacement du territoire qui n'est plus. D'une part, des reterritorialisations (au pluriel car l'Établissement Al-Assad est remplacé par plusieurs territoires administratifs et politiques pour reprendre les compétences dont il s'acquittait auparavant) sont à l'œuvre. D'autre part, pour se dégager de la prise en charge de la vie professionnelle et quotidienne dans l'Établissement Al-Assad, le secteur public procède à la « redistribution »<sup>842</sup> des terres agricoles alloties à des particuliers, appelés « bénéficiaires »<sup>843</sup>, et à la « vente »<sup>844</sup> des appartements des villages-modèles.

Ces processus conduisent à la disparition de l'unité territoriale que constituait l'Établissement Al-Assad lorsque les terres étaient collectivisées. D'une part, les « productions territoriales »<sup>845</sup> qui visent à remplacer le territoire unique qui existait jusqu'alors sont multiples et dépassent généralement les frontières du périmètre irrigué (section III.A du chapitre 5). D'autre part, les processus de (ré)appropriation<sup>846</sup> de l'espace par les habitants, ainsi que leurs initiatives pour engager des reterritorialisations par le bas (section IV.B de ce chapitre), tendent à une fragmentation de ce qui formait jusqu'alors un ensemble assez cohérent.

Il faut dès à présent avoir à l'esprit ce double processus d'écartèlement et de division du territoire. Néanmoins, dans ce chapitre, ce sont essentiellement les modalités choisies par les initiateurs de la liquidation et les opinions et attitudes des habitants de l'Établissement Al-Assad face à ces mesures qui sont traitées. Les nouvelles tendances territoriales et spatiales qui se dessinent depuis 2000, ainsi que les conséquences économiques, sociales et politiques de la décollectivisation et les stratégies des individus sont analysées dans la troisième partie de cette thèse. Certes, ce découpage du temps est factice dans la mesure où il n'a pas été vécu comme tel par les habitants pour qui la disparition de la ferme d'État, le transfert des parcelles agricoles et des maisons et les choix face aux nouvelles alternatives étaient mêlés. Mais ici, il a été jugé préférable de séparer ces processus afin d'isoler, dans la troisième partie de cette

---

<sup>842</sup> "توزيع"

<sup>843</sup> "منتفع"

<sup>844</sup> "بيع"

<sup>845</sup> RAFESTIN, « Écogénèse territoriale et territorialité », *op. cit.*, p. 181

<sup>846</sup> Le préfixe « ré » est entre parenthèses car si les héritiers d'anciens droits fonciers dans les frontières du périmètre irrigué ont bien l'impression de s'approprier une nouvelle fois l'espace, ce n'est pas le cas des nouveaux-venus qui ne détenaient rien avant de s'installer dans la ferme d'État.

thèse, les mécanismes de reconstitution des territoires, des groupes et des structures sociales depuis la liquidation de la ferme d'État.

### *B. Un passé et des enjeux de plus en plus présents*

Ce chapitre est le dernier de cette thèse à constituer une histoire orale. Chronologiquement, les périodes évoquées se rapprochent de plus en plus du présent. Les signes avant-coureurs de la liquidation de la ferme d'État sont apparus dans les années 1990 et sont encore un peu lointains. En revanche, les différentes décisions de liquidation de cette structure et les processus de reterritorialisation et (ré)appropriation de l'espace dans les années 2000 appartiennent au passé proche, voire au présent puisque la redistribution des terres et la vente des maisons des villages-modèles ne sont pas achevées lorsque les enquêtes de terrain s'effectuent dans le cadre de cette thèse entre 2008 et 2010.

À ce titre, la mémoire des interlocuteurs est encore fraîche, et certains phénomènes peuvent être observés directement. Néanmoins, actuels, les sujets abordés sont parfois également plus sensibles que le passé lointain. Les contestations des habitants en réaction à la décision de louer et vendre les maisons des villages-modèles à des prix jugés prohibitifs se déroulent en 2009 et aboutissent à un rassemblement de quelques centaines de personnes devant les bureaux du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire (section IV.D de ce chapitre). Ces problèmes ont été évoqués lors des entretiens enregistrés, de même que la corruption pendant la redistribution des terres ; mais la sensibilité de ces sujets a exigé des précautions, ce qui s'est probablement traduit par une perte d'informations lors de certains entretiens. D'autant plus que les interventions de la police politique durant les enquêtes de terrain effectuées pour cette thèse avaient officiellement comme justification l'évocation de ces points épineux (sous-chapitre V de l'introduction générale).

Dans ces conditions, c'est la présence parfois quotidienne chez certains habitants, les nombreuses discussions informelles et l'observation directe de certains événements qui ont permis de mieux appréhender les faits évoqués lors des entretiens. Ainsi, par hasard, le jour de la publication des noms sélectionnés suite à l'enquête pour l'attribution sur critères sociaux<sup>847</sup>, je suis sur place, avec un bénéficiaire et je peux ainsi saisir ce que signifie concrètement cette redistribution du point de vue des ayants-droits. De même, je suis présent dans un bureau du comité de liquidation lorsqu'un attributaire vient se voir définitivement abandonner sa parcelle et c'est alors du point de vue des liquidateurs que je peux observer ce processus. En

---

<sup>847</sup> Cette enquête est appelée localement, ainsi que par certains journalistes (2009, « mutāba'āt hātifiya ... », *op. cit.*), « *al-baḥṭh al-'ijtimā'iy* ».

outre, sauf lorsqu'il s'agit de chiffres, les informations émanant des membres de ce comité de liquidation sont le plus souvent obtenues dans le cadre de discussions informelles lorsque je visite leurs bureaux, lors de rencontres dans un minibus ou chez un villageois.

### *C. Une catégorisation des individus complexe et non exclusive*

Dans ce chapitre, différencier les habitants en fonction de catégories bien définies est délicat à plusieurs titres. Le propos vise à faire apparaître une dynamique d'ensemble afin de ne pas en rester à l'impression de rupture, brusque surtout en apparence ; deux processus distincts et séparés dans le temps, d'une part l'assouplissement de la structure hiérarchique de la ferme d'État et d'autre part la décollectivisation, y sont donc traités ; ce chevauchement fait que la nature même des catégories est différente d'une période à l'autre, puisque dans un cas c'est surtout le statut occupé pendant la ferme d'État qui importe alors que dans le second, c'est surtout la légitimité au nom de laquelle les habitants occupent l'espace et sont éventuellement comptés dans son partage qui est mis en avant. En outre, comme on se rapproche du présent, l'identité des individus est de plus en plus composite et, sauf exception, tous peuvent être placés dans plusieurs catégories ; celles présentées dans ce chapitre ne doivent donc pas être comprises comme des types idéals exclusifs les uns des autres, mais uniquement comme une façon de désigner un ensemble d'individus partageant certaines caractéristiques pour un phénomène donné.

Concernant les changements dans le fonctionnement de la ferme d'État durant les années 1990, aux catégories socioprofessionnelles déjà définies dans le chapitre 3 (section I.A du chapitre 3) doivent être ajoutées plusieurs éléments de distinction. Tout d'abord, les exploitants et associés contractuels sont emblématiques de cet assouplissement de la structure organisationnelle de la ferme d'État qui a consisté à donner plus d'initiatives aux cultivateurs (section III.B de ce chapitre) : six exploitants contractuels et quatre associés contractuels ont été interrogés dans le cadre d'entretiens formels pour cette thèse.

En outre, comme ce chapitre vise notamment à distinguer les années 1980 des années 1990 dans le fonctionnement de la ferme d'État, un critère d'âge doit être ajouté. Les habitants nés avant 1986 avaient la possibilité d'être légalement employés de la ferme d'État durant les années 1990. Néanmoins, ils n'ont pas connu la décennie 1980 durant laquelle l'emploi était plus facile d'accès et le management plus rigoureux. Il semble qu'une relation existe entre leur âge et les expériences qu'ils ont vécues dans l'Établissement Al-Assad. Néanmoins, comme il n'existe pas véritablement de rupture séparant un soi-disant « âge

d'or » de l'Établissement Al-Assad et une période de dégradation car ce phénomène correspond plutôt à une évolution lente dans la durée, il n'a pas été possible de définir une année de naissance seuil qui permettrait de les différencier de leurs aînés. En outre, si plusieurs interlocuteurs de cette génération, née grossièrement entre 1970 et 1985, témoignent des difficultés d'embauche dans la ferme d'État durant les années 1990, d'autres du même âge avaient trouvé un emploi de fonctionnaire à cette époque, même si ces derniers semblent proportionnellement moins nombreux que leurs aînés. Dans ces conditions, un inventaire précis n'est pas envisageable ; l'âge de chaque interlocuteur, en annexe 1 de cette thèse, permet néanmoins de prendre en considération ce critère au cas par cas.

Enfin, les anciens cadres dirigeants de la ferme d'État sont également distingués des autres habitants dans ce chapitre, notamment parce qu'il y a un lien entre le jugement qu'ils portent sur la liquidation de la ferme d'État et la position privilégiée qu'ils occupaient au sein de cette structure. Les propos ont le plus généralement été recueillis dans le cadre d'entretiens non enregistrés et non pris en notes, réalisés avec d'autres membres du programme « Eau & Développement » duquel j'étais membre. Un contremaître agricole, qui a donné son avis sur le bilan de la ferme d'État, a également été considéré comme représentatif de l'opinion qui pouvait circuler chez les cadres dirigeants dans la mesure où il avait occupé des responsabilités importantes dans l'Union générale des ouvriers.

Concernant la décollectivisation, la nature de la catégorisation est différente si c'est la redistribution des parcelles agricoles aux particuliers qui est évoquée ou si ce sont les processus de déterritorialisation et reterritorialisation d'une part et de ventes des appartements d'autre part. Pour ces derniers, les habitants des villages-modèles sont bien plus concernés que les habitants des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles dans la mesure où ce sont eux qui bénéficiaient des services publics assurés par la direction générale de la ferme d'État et qui doivent depuis 2009 racheter leurs appartements (ils sont comptabilisés dans la section I.C du chapitre 5).

Pour la redistribution des terres, le premier niveau de différenciation dépend des critères d'attribution définis dans la décision n° 83 de 2000. Ces catégories sont exclusives dans la mesure où pas plus d'un lot par famille nucléaire ne peut être octroyé. Dans le corpus utilisé pour cette thèse<sup>848</sup> : cinq interlocuteurs ont reçu des terres parce qu'ils détenaient un droit

---

<sup>848</sup> Les catégories définies ici sont celles utilisées généralement par les personnes interrogées, dont les termes diffèrent légèrement de ceux mentionnés dans la décision n° 83 de 2000 (pour une traduction légèrement

foncier antérieur à la collectivisation<sup>849</sup> ; trente-trois parce qu'ils avaient été fonctionnaires dans la ferme d'État au moins un an et qu'ils pouvaient justifier de jours travaillés en 2000<sup>850</sup> ; dix-huit parce qu'ils avaient été ouvriers annuels, saisonniers ou journaliers dans la ferme d'État au moins un an et qu'ils pouvaient justifier de jours travaillés en 2000<sup>851</sup> ; dix parce qu'ils avaient signé au moins un contrat d'exploitation, d'association ou de pâturage avec l'Établissement Al-Assad en 2000<sup>852</sup>.

Néanmoins, pour comprendre les points de vue des uns et des autres, il faut dépasser ce cadre restrictif. D'une part, les catégories s'enchevêtrent, et si la règle d'un lot par famille nucléaire n'existait pas, certains individus auraient pu faire plusieurs demandes car leurs situations correspondent autres critères de plusieurs catégories à la fois. D'autre part, certains individus ne donnent pas forcément leur point de vue quant à leur propre situation, mais à celle d'un de leurs proches. Ainsi, dans le corpus utilisé pour cette thèse, 36 interlocuteurs ont au moins un parent proche (frère/sœur ; père/mère ; fils/fille ; mari/femme ; grand-père/grand-mère) qui a bénéficié d'un lot en tant qu'héritier d'un ancien ayant droit foncier. De même, six interlocuteurs ont au moins un parent proche (frère/sœur ; père/mère ; fils/fille ; mari/femme ; grand-père/grand-mère) qui a bénéficié d'un lot en tant qu'ancien fonctionnaire.

Enfin, les plus jeunes doivent être distingués des autres. Ceux qui avaient moins de 14 ans en 2000 n'ont pas pu être légalement employés par la ferme d'État puisqu'ils n'avaient pas l'âge requis pour y travailler. Lorsqu'ils peuvent être bénéficiaires d'un lot de l'Établissement Al-Assad, c'est donc uniquement dans le cadre de l'attribution sur critères sociaux en 2009, sachant que les conditions d'attribution ne dépendent pas d'une situation passée mais présente<sup>853</sup>. Si aucun de ces jeunes interlocuteurs n'a évoqué cette redistribution lancée en octobre 2009 dans l'Établissement Al-Assad, d'autres habitants de cette génération ont déposé des demandes à cette époque et en parlent parfois lors de discussions informelles.

---

différente des termes des catégories mentionnées dans cette décision n° 83 de 2000, voir également ABABSA, *Idéologies et territoires*, op. cit., p. 227).

<sup>849</sup> Ils correspondent à la catégorie A dans la décision n° 83 de 2000 et sont appelés littéralement « *mālik, muntafi'a* ».

<sup>850</sup> Ils correspondent dans la décision n° 83 de 2000 d'une part aux catégories B et C (« *al-'āmilūn bi-l-shārika* »), d'autre part à la catégorie F (« *al-fanniyūn al-zirā'iyūn man 'āmiyūn fī al-mazāri' fī hāl 'istiqālatihim* »).

<sup>851</sup> Ils correspondent aux catégories D et E dans la décision n° 83 de 2000 et sont appelés littéralement « *al-'ummāl al-zirā'iyūn fī al-mazāri'a* ».

<sup>852</sup> Ils correspondent, comme les précédents, aux catégories D et E dans la décision n° 83 de 2000 et sont appelés littéralement « *al-'ummāl al-zirā'iyūn fī al-mazāri'a* ».

<sup>853</sup> L'attribution de parcelles agricoles sur critères sociaux est une nouvelle vague de distribution qui a pour but d'achever la liquidation des fermes d'État et qui a été lancée par la circulaire du ministre de l'agriculture n° 6637 du 13 novembre 2008 (Kitāb wazāra al-zirā'a raqm 6637 m.d. tārikh 13/11/2008). Les ayants droits potentiels sont prioritairement les habitants ne possédant pas de parcelles agricoles et n'étant pas fonctionnaires dont les familles à charge sont nombreuses et les revenus maigres (AL-'AḤMAD, « *Ḥirmān 'akthar min mi'a 'āmil min tawzī'* », op. cit.).

En outre, cinq jeunes interlocuteurs, alors âgés d'au moins 21 ans, parlent de la question de la vente des maisons des villages-modèles, sujet brûlant lors des enquêtes effectuées dans le cadre de cette thèse. Quelques uns peuvent en outre occasionnellement évoquer les périodes plus reculées, comme un jeune homme de 18 ans qui a encore des souvenirs d'enfant sur les transformations liées à la liquidation. Un autre, né en 1986, a vécu en 2002 la redistribution d'un lot de trois hectares au nom de sa mère en tant que « *chef de famille* », dit-il, car son père était décédé quelques années plus tôt et il était le fils aîné (il avait d'ailleurs été saisonnier dans la ferme d'État en utilisant la carte d'identité de quelqu'un d'autre dès ses onze ans pour faire vivre sa famille).

## II) La déterritorialisation de la ferme d'État : « *Déluge au pays du Baas* »<sup>854</sup>

La liquidation de la structure qui avait organisé la vie professionnelle et quotidienne des habitants de l'Établissement Al-Assad pendant une vingtaine d'années a été accueillie localement avec une certaine stupeur. Plusieurs interlocuteurs expliquent ainsi qu'ils avaient du mal à concevoir la disparition de tant d'objets qui les environnaient jusqu'alors. Ce faisant, le démantèlement de la ferme d'État, comme le révèlent plusieurs témoignages mais également certaines traces qui subsistent encore dans le paysage, a généré un vide qui n'est pas encore totalement comblé. D'où d'inévitables critiques à l'encontre d'une décision qui, du point de vue des habitants, a été prise sans eux et qui pourtant est à l'origine du changement des conditions mêmes de cohabitation dans le périmètre irrigué.

### A. Une décision subite, la fin d'une époque

Beaucoup d'individus racontent qu'ils ne s'attendaient pas à voir la ferme d'État liquidée et qu'ils n'ont été prévenus qu'au dernier moment, durant l'année 2000 : « *Personne ne savait rien ! Peut-être à la fin, on savait qu'on allait distribuer les terres aux paysans, trois hectares, et aux retraités, et aux propriétaires* » (E3). Quelques interlocuteurs insistent même sur le fait qu'ils n'ont été réellement mis au courant qu'après la publication de la décision : « *Avant personne n'était au courant de la redistribution. Jusqu'à la délivrance du décret, la délivrance de la décision... 83 ; la décision n° 83 édictée par le commandement [régional du parti Ba'th]* » (E1). À l'instar de sa mise en place dans les années 1970, la fin de

<sup>854</sup> Ce titre s'inspire de celui du film d'Amiralay (AMIRALAY Omar, 2003, *Déluge au Pays du Baas*, Paris, Arte France), qui dresse un bilan très critique des 40 années d'intervention ba'thiste autour de l'Euphrate.

la ferme d'État s'est donc inscrite dans les mémoires comme un évènement soudain, comme si cette structure s'était effondrée subitement.

L'impression de rupture était telle que même les quelques rumeurs qui ont circulé pendant les derniers mois de fonctionnement ne paraissaient pas crédibles aux yeux des habitants : « *Avant, il n'y avait pas d'informations. On ne nous a pas donné d'informations du tout. En 2001, ils nous ont dit que l'Établissement allait être redistribué, mais on pensait qu'il n'allait pas être redistribué. On pensait que c'était une blague. On pensait que c'était une blague, l'Établissement ne pouvait pas être distribué. L'Établissement Al-Assad, c'était une grande ferme, 21 000 ha dans l'Établissement. Il y avait des peupliers, des fonctionnaires, comment redistribuer ? On ne pouvait pas redistribuer, ce n'était que des rumeurs. Les rumeurs sont devenues réelles. Il y a eu la redistribution. (...) L'Établissement ne pouvait pas être redistribué. Il y avait des ouvriers, il y avait des machines, il y avait des peupliers, il y avait des champs, où vont-ils partir ? (...) Ils ont dit que l'Établissement Al-Assad allait être redistribué. On a dit que l'Établissement n'allait pas être redistribué, que c'était des mensonges* » (E45). Ainsi, la structure qui encadrait les habitants et organisait leur vie depuis une vingtaine d'années était si lourde et l'empreinte laissée dans le paysage si profonde, notamment à travers les milliers d'hectares de peupliers, qu'il était difficile d'envisager que cet ensemble puisse disparaître du jour au lendemain. D'où la stupeur et l'incrédulité devant le moment qui marque la fin de cette époque.

### *B. La création d'un vide*

La ferme d'État tenait une telle place dans la vie quotidienne et professionnelle des habitants que sa disparition a d'emblée créé un vide, ressenti par la population et visible dans le paysage. Les descriptions de certains interlocuteurs sous-entendent une forme de détricotage, comme cette femme âgée : « *[dans les années 1970], ils nous ont dit "les terres ne sont plus à vous, on va faire l'Établissement"* ; et ensuite il y a eu la redistribution en 2000. D'abord ils ont aménagé *[dans les années 1970]* et ensuite ils ont redistribué *[dans les années 2000]* » (E83). De ce point de vue le terme décollectivisation prend tout son sens puisqu'il s'agit de défaire la collectivisation qui avait eu lieu une vingtaine d'années auparavant.

Certains symboles de l'exploitation agricole publique ont alors rapidement disparu. Par exemple, ce jeune homme qui avait huit ans en 2000 commence ainsi la description des conséquences de la décollectivisation : « *Je me souviens que lorsque les terres ont été redistribuées, dans toute la région, ce n'était que des arbres, des peupliers. Puis l'État est*

*venu et a enlevé les peupliers, les arbres* » (E5). La mise à bas de ces grands peupliers apparaît ainsi comme emblématique de la disparition de tout un environnement avec la décollectivisation. En effet, ces arbres mesuraient plus de dix mètres de haut. Les cultivars plantés à racines nues en alignement, comme c'était le cas, ont une croissance rapide, qui se traduit en peu de temps dans le paysage par des barrières bien visibles. En outre, ces parcelles complantées occupaient dans les années 1990 environ 8 500 ha, c'est-à-dire environ la moitié des surfaces cultivées dans le périmètre. Présentés comme un marqueur du passage du « désert » au périmètre irrigué dans les années 1970 (section II.B du chapitre 2), incarnations de la ferme d'État, ces peupliers sont aussi au centre des débats sur la rentabilité de cette structure et la cause, pour certains, de sa chute (sections II.C et III.A de ce chapitre). La coupe de ce qui était parfois considérée comme une « forêt »<sup>855</sup>, c'est enfin la disparition des moustiques, qui avaient tant accablé les habitants lorsque la ferme d'État fonctionnait : « *Il n'y a plus de moustiques. Avant, c'était à cause des peupliers. (...) Si, dans les drains, il y a des moustiques, il y a des moustiques la nuit. Mais ce n'est pas comme avant. Avant c'était impossible. La vie était très difficile* » (E76).

La création de ce qui apparaît être un appel d'air institutionnel est également visible à travers les traces d'abandon, rappelant les anciens kolkhozes et sovkhoses de l'ex-URSS et de l'Europe de l'est dans les années 1990<sup>856</sup>. Dans une parcelle, des grumes de peupliers jonchent toujours le sol (figure 55). Au milieu d'autres champs, certains bâtiments qui servaient autrefois à la production sont vides (figure 56). De même, la station d'élevage bovin, ouverte aux quatre vents avec ses vitres brisées, semble abandonnée. Le cimetière de machines agricoles (figure 57) est une trace supplémentaire de ce retrait brutal, presque précipité, du secteur public. Les bureaux de l'ancienne direction générale de la ferme d'État (figure 58) ont également perdu de leur éclat. Les bâtiments sont vieillissés, vétustes, à l'image de nombreux autres édifices publics construits en Syrie dans les années 1960 et 1970, mais qui n'ont pas été rénovés ni suffisamment entretenus depuis. Certaines pièces sont condamnées, d'autres, presque vides. Par exemple, dans celle qui contient les archives de l'Établissement Al-Assad et les registres des terres redistribuées depuis la liquidation, quelques classeurs contenant les anciens relevés des opérations agricoles par parcelle, autant de feuilles jaunies, s'amoncellent le long d'un mur ; de l'autre côté de la pièce, un simple bureau métallique permet d'inscrire les noms des nouveaux bénéficiaires qui viennent s'enregistrer sur un registre rangé dans un des tiroirs.

---

<sup>855</sup> "غاية"

<sup>856</sup> MAUREL, *La transition post-collectiviste, op. cit.*, p. 13





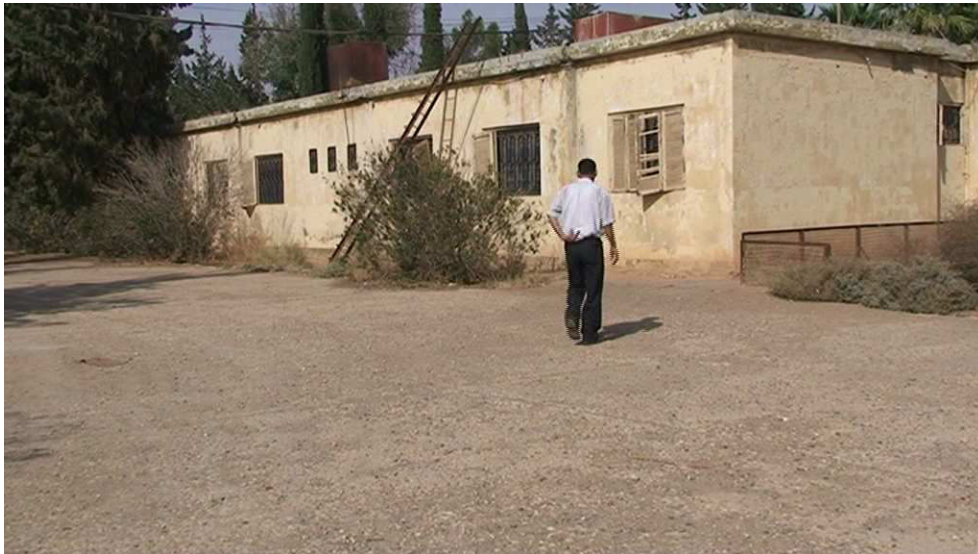
**Figure 55 : Grumes de peupliers dans une parcelle : quelques restes de la ferme d'État.  
Cliché : Roman-Oliver Foy, février 2009**



**Figure 56 : Des bâtiments abandonnés au milieu des parcelles. Cliché : Roman-Oliver  
Foy, juin 2009**



**Figure 57 : L'ancien garage central : cimetière de machines agricoles. Cliché : Roman-Oliver Foy, novembre 2009**



**Figure 58 : Vétusté et délabrement des bâtiments de l'ancienne direction générale de la ferme d'État (bâtiment de l'ancien département des finances de la direction générale)<sup>857</sup>**

Ce faisant, c'est l'ensemble des fondements de la collectivité que formaient jusqu'alors les habitants et employés de l'Établissement Al-Assad qui s'est effondré. L'exploitation agricole publique cessant, les salaires que touchaient les employés de cette structure ont été suspendus du même coup. Même s'il est globalement satisfait des conséquences de la

<sup>857</sup> TABEAUD Martine, BROWAEYS Xavier, *L'État ferme*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 17'35

liquidation de la ferme d'État, cet ancien saisonnier regrette la stabilité liée auparavant à son traitement mensuel : « *Avant, lorsqu'il y avait l'Établissement, tous les mois nous avions de l'argent, des moyens de subsistance. Depuis qu'il [l'Établissement Al-Assad] est parti, nous n'avons plus de salaire. De janvier à juillet, nous n'avons pas d'argent. Avant, en six mois, nous touchions de l'argent six fois. Maintenant, de janvier à juin ou juillet, nous ne touchons de l'argent qu'une seule fois* » (E8).

En contrepartie de cette perte de sécurité, l'autonomie des cultivateurs a augmenté puisqu'ils ne sont plus réduits à seulement appliquer les ordres venus d'en haut mais peuvent désormais s'organiser comme ils l'entendent. Cet ancien ouvrier agricole dans la ferme d'État qui critique vertement le système collectiviste souligne ainsi les avantages de ce nouveau système dans lequel l'encadrement s'est levé : « *Maintenant, tu irrigues tes propres champs. Personne ne te dirige, tu n'es asservi par personne. Tu travailles comme tu veux. Tu sèmes comme tu veux, tu épandes les engrais comme tu veux. Tu travailles par toi-même. (...) Tu es libre. Tu as trois hectares, tu y vas et tu mets les grains comme tu veux. Avant c'était l'État qui semait* » (E21).

Dans les villages-modèles, creuset de la « *nouvelle société* » qui devait originellement se constituer, la fourniture de logements et de services publics à bas coûts a cessé. Depuis 2005, les loyers des appartements ont grimpé et, le temps que leurs occupants les rachètent, ils s'élèvent à 500 livres syriennes par mois : « *[Lorsque] nous étions fonctionnaires, ils retenaient un prix symbolique sur notre salaire. Maintenant, c'est devenu nos propres maisons [ils vont les acheter]. Mais cela fait cinq ans que nous restons à la maison, et ils ont décidé de pratiquer un loyer normal [c'est-à-dire bien plus élevé]* » (E73). L'augmentation du coût de la vie dans son ensemble est également perçue par cet ancien fonctionnaire qui réside pourtant dans sa propre maison située dans un village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles et qui n'a pas eu à ce titre à supporter le renchérissement d'un loyer : « *Les choses étaient moins chères. J'avais un salaire de 6 500 livres, lorsque j'ai pris ma retraite. Avec 6 000, j'avais assez. Maintenant il faut 15 000 pour subsister* » (E24).

En outre, certaines infrastructures publiques, comme les rues des villages-modèles ou les adductions d'eau, ne sont plus entretenues et beaucoup de services de proximité ont disparu. Ces dégradations mettent en colère cet habitant : « *les routes sont abîmées, tu as vu la boue ? Les petits enfants ne peuvent pas aller à l'école. Lorsqu'ils vont à l'école, après ils reviennent, c'est dans la boue, c'est possible ? Les chemins sont abîmés partout, c'est possible ça ? Il n'y a pas de comptabilité, il n'y a pas de municipalité, on ne peut pas faire les*

*comptes. Les conduites d'eau sont cassées, les canaux sont cassés. (...) Tout le secteur se délabre. Sukkariya était le meilleur secteur. C'est devenu le plus mauvais »* (E80). D'autres regrettent la fermeture de certains édifices publics : « *Sukkariya, tous les jours, il perd ce qu'il y avait de bien. (...) Avant il y avait un lycée à Sukkariya et ils l'ont déplacé à Maskana »* (E77). Dans d'autres villages-modèles, ce sont les services de proximité qui ont disparu ; par exemple, à Jalla', depuis que la boulangerie a fermé, si les habitants ne veulent pas du pain industriel vendu par l'épicerie, ils doivent se rendre à Tishrīn ou à Maskana pour avoir du pain frais. Même les ordures ne sont plus ramassées<sup>858</sup> : elles s'amoncellent dans les rues des village-modèles, devant les écoles et même jusque dans les bois de pins qui servaient autrefois d'aires de détente (figure 59).



**Figure 59 : Bas-côté couvert d'ordures le long de l'école dans un village-modèle. Cliché : Camille Millot, avril 2009**

---

<sup>858</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 35

*C. Une décision qui émane du pouvoir central et dont certains fondements et principes sont critiqués localement*

Du point de vue des habitants, la liquidation de la ferme d'État émane directement du pouvoir central. Quelques interlocuteurs expliquent que la décision a été édictée par le « *commandement régional* »<sup>859</sup> ou le parti Ba'ath. D'autres parlent d'une « *décision de Monsieur le Président* » ou, à propos des parcelles agricoles redistribuées, de « *l'indemnité de Monsieur le Président* ». Un autre affirme que cette mesure n'a été prise que par une seule personne, le « *Guide* »<sup>860</sup>, soulignant bien le rôle primordial du sommet dans ce changement, et en tout cas l'absence d'initiative de la part des habitants.

De même, les cadres dirigeants de l'Établissement Al-Assad confirment que s'ils étaient au courant de la liquidation de la ferme d'État depuis au moins un an avant sa promulgation, ils n'ont à aucun moment été consultés. Non seulement, on ne leur a jamais demandé de bilan, mais en outre les modalités du démantèlement et du transfert des biens mobiliers et immobiliers ont été décidées sans eux. Ils apparaissent donc tout aussi impuissants que les autres habitants face à cet événement qui signifie de leur point de vue une sorte de mise à l'écart (section V.A du chapitre 6).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que localement cette décision qui semble avoir été prise à la capitale soit discutée sur le fond et sur la forme. Deux niveaux de critiques peuvent être distingués. D'une part, une partie des cadres dirigeants défendent le bilan de l'Établissement Al-Assad et considèrent à ce titre que la liquidation de la ferme d'État est une erreur. D'autre part, certains habitants, tout en ne désapprouvant pas forcément le principe de rendre l'exploitation agricole aux cultivateurs, sont mécontents de certaines modalités de transfert des parcelles aux particuliers.

Dans la défense de leur bilan, les cadres dirigeants de l'Établissement Al-Assad commencent par critiquer les critères d'évaluation des fermes d'État. Lors d'une discussion informelle dans les bureaux de l'ancienne direction générale, plusieurs de ses anciens membres affirment que seuls les aspects économiques étaient avancés pour justifier le démantèlement du secteur agricole public. Pourtant, défendent-ils, la composante sociale, en particulier dans l'Établissement Al-Assad, était fondamentale et ils considèrent celle-ci comme une réussite. La construction d'écoles et la création d'une collectivité comprenant des

---

<sup>859</sup> "القيادة القطرية"

<sup>860</sup> "القائد"

individus aux origines géographiques variées constituaient un bon exemple d'investissement sur l'avenir que le simple calcul coût/bénéfice ne prend pas en compte.

Ils contestent également les affirmations selon lesquelles la ferme d'État n'était pas rentable et soulignent une perception biaisée liée à une évaluation économique réalisée depuis Damas et n'ayant pas pris en compte les spécificités locales et notamment la singularité des peupliers. Des arbres ne rapportent jamais rien pendant plusieurs saisons de croissance avant leur vente. Un déficit annuel en liquidités (par exemple, 54 millions de livres syriennes en 1999) s'aggravait donc d'année en année, et les dettes également, d'où l'impression de pertes en constante augmentation<sup>861</sup>. Néanmoins, pour les anciens cadres supérieurs de l'Établissement Al-Assad, ces déficits n'étaient en fait qu'apparents et ne représentaient que les revenus ajournés à recevoir avec la vente des peupliers. D'ailleurs soulignent-ils, malgré les déficits en liquidités, les bilans financiers étaient excédentaires (par exemple, 42 millions de livres syriennes en 1999<sup>862</sup>). Un ancien contremaître agricole (qui avait eu accès à certaines informations comptables grâce à sa position de responsable de section dans l'Union des ouvriers) renchérit et avance que la vente des peupliers lors de la liquidation de la ferme d'État avait non seulement permis de rembourser les dettes de l'Établissement Al-Assad, mais en outre de faire de « *gros bénéfices* » (E30)<sup>863</sup>.

Dans ces conditions, poursuit cet ancien contremaître agricole, c'est essentiellement à cause des autres établissements de l'Administration générale de la ferme d'État que celle-ci aurait été liquidée : « *À la fin, en 2000, le commandement politique a décidé de transférer l'Administration, ou ... l'Établissement, l'Établissement Al-Assad avec les fermes d'État, de les transférer au secteur privé. Parce que Raqqa faisait des pertes, l'Administration de Deir-Ez-Zor était en déficit, des grosses pertes. L'État ne supporte pas les pertes. Donc il a publié la décision de redistribuer les terres du secteur public vers le secteur privé, les paysans* » (E30).

Ces discours témoignent du décalage entre ceux qui ont pris la décision à Damas de liquider le secteur agricole public et les cadres supérieurs de l'Établissement Al-Assad qui vivaient et travaillaient quotidiennement dans ce périmètre irrigué. Les premiers sont accusés d'avoir été trop sommaires dans leurs jugements et d'avoir mis toutes les fermes d'État « dans

<sup>861</sup> BADLISSI, *et al.*, « Les fermes d'État », *op. cit.*, p. 153

<sup>862</sup> BADLISSI, *et al.*, « Les fermes d'État », *op. cit.*, p. 153

<sup>863</sup> Un habitant indique lors d'une discussion informelle que le bois des peupliers avait été vendu à des commerçants de Munbij et des particuliers de la région de Maskana pour 170 livres syriennes la poutre, alors que le prix du marché pour cette quantité était de 300 livres syriennes et qu'on l'obtient en 2009 contre 1 000 livres syriennes. Un autre habitant affirme qu'en 2002, le prix des poutres de peupliers (utilisées pour soutenir le toit des maisons en torchis) était de 2 500 livres syriennes la tonne.

le même panier ». Les seconds, qui sont à l'origine de ces critiques, s'enferment alors dans une impression locale de réussite et se dédouanent de toute responsabilité en pointant du doigt les autres établissements, seuls fautifs d'après eux de l'échec de l'ensemble de l'Administration générale des fermes d'État<sup>864</sup>.

Le second niveau de critiques se situe en aval. C'est le fait d'habitants qui contestent certaines modalités adoptées dans la redistribution des parcelles agricoles. La discussion ne concerne ici pas tant le fond – si certains préféreraient être salariés dans la ferme d'État, d'autres sont très satisfaits d'avoir récupéré des terres et gagné leur indépendance (sous-chapitre II du chapitre 6) – que la forme. Tout le débat se concentre sur la décision n° 83 de 2000 qui a fixé les règles générales de la première vague d'attribution des parcelles agricoles. C'est la rigidité et la simplicité de certaines règles dans les modalités de redistribution qui sont en cause.

Les premiers à s'opposer aux modalités de la redistribution se trouvent parmi les héritiers d'anciens droits fonciers. Ce sont les plus virulents. Du point de vue de plusieurs d'entre eux, l'égalitarisme qui a consisté à donner la même superficie « *à tout le monde* » est « *injuste* », selon les termes mêmes de plusieurs interlocuteurs, et ils se sentent spoliés. En effet, détenant des droits fonciers antérieurs à la collectivisation, ils considèrent être les plus légitimes à recevoir aujourd'hui des terres et ont parfois du mal à ce titre à partager avec tous les autres (section IV.B du chapitre 5). Certes, cet antagonisme apparent entre « *insiders* » et « *outsiders* » mérite d'être discuté dans la mesure où les catégories s'enchevêtrent et les points de vue sont variés et complexes (sous-chapitre V du chapitre 5). Mais il est dès à présent intéressant de souligner cette crispation liée à la valeur patrimoniale qu'affectent les héritiers d'anciens droits fonciers à la terre, au-delà de sa valeur d'usage.

En outre, n'attribuer que des lots aux personnes dont le nom est inscrit sur les anciens titres fonciers qui servent de justificatifs est pour eux absurde. En effet, celles-ci sont souvent âgées (parmi les cinq interlocuteurs dans cette situation, le plus jeune a 64 ans et leur âge moyen est de 74 ans), sinon décédées, et ont de nombreux enfants et petits-enfants qui doivent se partager les trois hectares reçus. Le témoignage suivant, qui rejoint les propos d'autres interlocuteurs, montre à quel point certaines situations leur apparaissent ridicules : « *Il y a une maison ici, ils on eu trois hectares ; pour tous. Combien sont-ils pour ces trois hectares ? 50*

---

<sup>864</sup> On peut d'ailleurs souligner que dans cette affaire, chacun cherche à se dédouaner de l'échec économique apparent de ce modèle d'exploitation, puisque « *l'Administration générale des fermes d'État a assuré avoir réalisé des bénéfices importants entre 1990 et 2003 (...) excepté l'année 1999 (...) à cause de la sécheresse qui a sévi dans la région* » (2004, « *Fiy taqrīr la-“sānā”* », *op. cit.*)

*personnes. Ils ont distribué les trois hectares pour 50 personnes, pour 50 individus. Qu'est-ce qu'ils vont faire, ils vont prendre un sillon chacun ?* » (E16)<sup>865</sup>.

Dans ces conditions, plusieurs anciens détenteurs de droits fonciers plaident, sinon pour l'exclusivité des terres, au moins pour plus de justice distributive, comme le souligne un interlocuteur : « *Il fallait faire au cas par cas* » (E16). Lors des entretiens, deux approches principales étaient présentées comme préférables. La première aurait consisté à donner une superficie proportionnelle au nombre d'héritiers, afin d'éviter les situations citées dans le paragraphe ci-dessus. La seconde aurait été d'attribuer une surface qui tienne compte de la taille des champs détenus avant la décollectivisation. Aucun interlocuteur n'exige d'ailleurs que la totalité des droits antérieurs à la construction de la ferme d'État lui soit rendue. Beaucoup reconnaissent que les parcelles irriguées par le secteur public sont bien plus productives que les terres steppiques qu'ils exploitaient auparavant et permettent des bénéfices très supérieurs (sous-chapitre II du chapitre 1). Mais certains auraient souhaité que le plafond de 16 ha soit appliqué, comme dans les autres terres irriguées par le secteur public (excepté dans le Projet pilote et Maskana-est)<sup>866</sup>.

Ce type de propos était tenu aussi bien par d'anciens gros propriétaires que par des détenteurs de droits plus modestes. Un interlocuteur résume ainsi : « *Mon frère, c'est vrai, avant j'avais trente hectares, et ils étaient en agriculture pluviale. Maintenant, les trois hectares sont mieux. Mais dans les autres régions, ils ont fixé le plafond de la propriété à seize hectares* » (E22). De l'autre côté du spectre social, lors d'une discussion informelle, le neveu d'un cheikh qui détenait auparavant 300 ha dans l'Établissement Al-Assad n'exige pas que totalité lui soit rendue ; mais, à l'image du témoignage précédent, il considère qu'au moins le plafond en vigueur dans les autres terres irriguées par des réseaux publics aurait pu être respecté.

Les individus qui plaident pour plus de justice distributive se trouvent également parmi les anciens employés de la ferme d'État. De leur point de vue, c'est la règle consistant à octroyer uniquement un lot de trois hectares par famille nucléaire qui est inadéquate. D'une part, ceux qui ont les plus grandes familles se retrouvent de fait défavorisés, dans la mesure où ils ont plus de bouches à nourrir que les autres, comme l'explique ce père de dix enfants : « *trois hectares, pour [une famille] 12 personnes. Et ceux qui étaient un ou deux, ils ont trois*

<sup>865</sup> M. Ababsa (ABABSA, *Idéologies et territoires, op. cit.*, pp. 230-231) a observé des contestations à propos du même sujet dans le Projet pilote.

<sup>866</sup> Ce plafond est appliqué depuis 1983 (HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy, op. cit.*, p. 245) ; voir également ABABSA, *Idéologies et territoires, op. cit.*, p. 231 sur cette volonté de certains détenteurs d'anciens droits fonciers d'obtenir au maximum 16 ha.



hectares. *C'est injuste, cela n'est pas possible* » (E58). D'autre part, souvent, plusieurs individus dans la même famille nucléaire avaient travaillé dans l'Établissement Al-Assad et il semble à certains normal qu'à ce titre ils puissent recevoir plusieurs lots.

En outre, certains anciens employés qui n'ont pas été comptés parmi les ayants droits critiquent la nécessité d'avoir été salarié durant l'année 2000 pour obtenir des terres. Cet habitant d'un village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles donne ici le point de vue de son oncle : « *Mon oncle paternel par exemple, il a travaillé jusqu'en 1999 pour l'Établissement. Il a travaillé environ 18 ans de façon permanente ; 18 ans ! Il a travaillé jusqu'en 1999 et il n'a pas bénéficié. S'il avait travaillé une journée en 2000, il aurait bénéficié. Il a laissé son travaille pour aller à Beyrouth, et il n'a pas bénéficié* » (E16)<sup>867</sup>. Insister sur les nombreuses années que son oncle a passées comme salarié de la ferme d'État revient à démontrer la légitimité dont celui-ci peut se prévaloir et à ce titre l'injustice qu'il a subie. Implicitement, l'interlocuteur considère qu'il aurait été préférable d'être plus souple afin de s'adapter à certaines situations particulières.

Que les critiques viennent des héritiers d'anciens droits fonciers ou d'anciens salariés, c'est toujours un sentiment d'injustice lié à des règles trop strictes et trop simplistes qui ressort. Le plus souvent, c'est l'égalitarisme qui est mis en cause, considéré comme inique. Logiquement, ce sont ceux qui pensent être plus méritants que les autres, de par leur ancienneté dans la région ou la taille de leurs familles, qui plaident pour plus de justice distributive. De même, ce sont ceux qui ont pâti des rigidités de cette mesure à cause desquelles ils n'ont pu être comptés comme bénéficiaires, ou leurs proches, qui s'en plaignent.

Les critiques des modalités de la redistribution des terres sont révélatrices du décalage entre les responsables politiques damascènes et les habitants de l'Établissement Al-Assad. La décision n° 83 de 2000 et tous les textes en découlant modifient les conditions de partage de l'espace entre les habitants. La définition des catégories d'ayant droit à une parcelle agricole désigne de fait ceux qui peuvent participer au partage et ceux qui ne le peuvent pas. Néanmoins, depuis Damas, la perception de la place qui revient à chaque habitant suite à la liquidation de la ferme d'État ne peut évidemment correspondre que très imparfaitement à celle que ceux qui y vivent quotidiennement se voient eux-mêmes occuper.

---

<sup>867</sup> AL-'AHMAD, *op. cit.* évoque en 2009 le cas d'anciens employés de l'Établissement Al-Assad ayant travaillé de 1985 à 1999 et ayant envoyé une pétition au ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire pour demander à être inscrit parmi les ayants droits à une parcelle agricole.

### III) Une liquidation décidée à Damas et à inscrire dans la durée

Si le bilan de l'Établissement Al-Assad est plus mitigé que l'optimisme de certains anciens cadres de la ferme d'État le laisse supposer, il n'est pas désastreux. La faible rentabilité économique de cette ferme d'État n'est en fait qu'un des éléments expliquant sa liquidation avec le reste de l'Administration générale des ferme d'État. En effet, au-delà de cette justification financière, les priorités politiques du régime syrien avaient changé. D'où le déphasage de certains cadres et habitants de l'Établissement Al-Assad qui, localement, n'avaient pas tous perçu cette évolution en dépit des indices qui auraient pu leur mettre la puce à l'oreille dès les années 1990.

#### A. Un bilan mitigé, mais pas désastreux

Les données récoltées dans le cadre de cette thèse ne permettent pas de faire un bilan précis de la ferme d'État. Néanmoins, elles sont suffisantes pour déterminer globalement les points positifs et négatifs de cette expérience. La défense des réussites sociales par les anciens cadres supérieurs de l'Établissement Al-Assad semble partiellement justifiée et est partagée par de nombreux habitants (section II.B du chapitre 1, section II.E du chapitre 2 et sous-chapitre II du chapitre 3). Certes, les défauts de cette structure lourde conduisant à l'objectivation partielle et au contrôle social des individus ne doivent pas être oubliés. En outre, les investissements réalisés ont été considérables et peut-être même injustifiés compte tenu du caractère limité des résultats qui n'ont concerné qu'une étendue d'environ 300 km<sup>2</sup> et sa périphérie. Mais localement les conséquences sont loin d'avoir été dérisoires. Plusieurs interlocuteurs soulignent que dans les années 1980-90, les services publics étaient de meilleure qualité dans l'Établissement Al-Assad que dans leurs villages d'origine ou dans les autres périmètres irrigués du Projet de l'Euphrate qui n'avaient pas connu de collectivisation. La hausse de la production grâce à l'irrigation a de surcroît permis de maintenir sur place de nombreux habitants, d'absorber la croissance démographique et d'attirer de nombreux nouveaux-venus dans une région au climat semi-aride.

Néanmoins, même si les habitants ont tendance à associer la plupart des changements sociaux à la construction des aménagements hydro-agricoles (sections II.A et II.B du chapitre 1), il ne faut pas exagérer l'impact lié spécifiquement à l'existence de la ferme d'État dans la région. Les services culturels et de santé relevaient certes directement de l'Établissement Al-Assad, mais les écoles primaires et secondaires étaient du ressort du ministère de l'Éducation nationale et leur construction s'intégrait dans un plan de diffusion de l'enseignement primaire

et secondaire en milieux urbain et rural dans l'ensemble du pays<sup>868</sup>. Plus généralement, la politique de diffusion des services publics dans les années 1960-70 a concerné toute la campagne syrienne et pas uniquement les fermes d'État ; de même, des investissements productifs permettant de limiter l'exode rural ont été réalisés dans d'autres secteurs du bassin de l'Euphrate et de l'Oronte où les terres n'étaient pas collectivisées.

Concernant les aspects économiques du bilan, les données sont également insuffisantes pour apporter une caution définitive aux versions défendant la rentabilité de l'Établissement Al-Assad. En outre, comme le souligne H. Hopfinger, les règles comptables utilisées n'étaient claires qu'en apparence et une véritable analyse des résultats d'exploitation est particulièrement difficile<sup>869</sup>. En tout état de cause, si les déficits peuvent sans doute s'expliquer par des liquidités insuffisantes, le manque à gagner lié à l'immobilisation de certaines parcelles agricoles a dû handicaper la structure : comme les peupliers de l'Établissement Al-Assad ne trouvaient pas de débouchés car l'usine à papier de Deir-Ez-Zor ne fonctionnait pas (section V.B du chapitre 3), ils ne pouvaient pas être récoltés et restaient donc plantés plusieurs années supplémentaires inutilement, empêchant ainsi la culture d'une nouvelle production. De même, les rendements, assez faibles comparés à la moyenne des gouvernorats de Raqqa et d'Alep<sup>870</sup>, sont autant d'indices démontrant que ce mode d'exploitation n'était pas le plus productif.

Le caractère inachevé de l'aménagement est également révélateur des difficultés de la structure à remplir ses objectifs. Les prévisions d'extension des surfaces cultivées ne se sont pas réalisées : elles devaient atteindre 19 386 ha en 1986<sup>871</sup> mais d'après l'estimation la plus élevée lorsque la ferme d'État était en fonctionnement, les superficies équipées n'ont jamais dépassé 16 110 ha<sup>872</sup>. De même, le village-modèle du quatrième secteur n'a jamais été achevé : dans certains ilots, aucun bâtiment n'a été construit et dans les autres, les maisons n'ont pas toutes un toit (figure 60) ; il n'a donc pas été habité lorsque la ferme d'État était en fonctionnement.

---

<sup>868</sup> BATATU, *op. cit.*, pp. 71-74

<sup>869</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.* pp. 306-307 et 309-310

<sup>870</sup> Par exemple, en 1996, dans l'Établissement Al-Assad, les rendements de coton et de blé étaient respectivement de 13,3 q/ha et de 27,6 q/ha alors qu'ils s'élevaient en moyenne dans les gouvernorats d'Alep et de Raqqa à 32,8 q/ha et 40 q/ha (BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, pp. 552-553).

<sup>871</sup> YOUNIS, *op. cit.*, p. 181

<sup>872</sup> BUREAU CENTRAL POUR LES STATISTIQUES, 1996, *Annuaire statistique de la Syrie*, Damas, République arabe syrienne, p. 136. En 1998, les superficies irriguées dans l'Établissement Al-Assad étaient tombées à 14 891 ha (BUREAU CENTRAL POUR LES STATISTIQUES, 1999, *Annuaire statistique de la Syrie*, Damas, République arabe syrienne, p. 134).



**Figure 60 : Al-Shuhadā' : un village-modèle inachevé**

Certes, ces phénomènes sont probablement liés à une baisse progressive des financements extérieurs (sous-section III.C de ce chapitre). Mais les défauts de la structure organisationnelle lourde de la ferme d'État, de même que son incapacité manifeste à financer et organiser de façon autonome son propre développement, ne sont sans doute pas hors de cause.

Cette inaptitude à respecter l'ensemble de ses objectifs se retrouvait également dans le non-respect de la planification. Pour H. Hopfinger, bien que la projection des surfaces plantées ait été assez bien respectée dans l'Établissement Al-Assad en 1985-86, les productions agricoles n'avaient pas répondu aux attentes : si les productions de blé avaient atteint 97 % de la production totale espérée, ces taux s'élevaient à seulement 76 % pour le maïs, 65 % pour le coton, 61 % pour l'orge et 26 % pour la betterave à sucre<sup>873</sup>. Comme le dit H. Hopfinger, « *state farms managers had a large variety of possible reasons to explain the failures : Lack of rainfall, poor soils, lack of skilled labour, parasites or just not protective fences for the orchards* »<sup>874</sup>. Mais là encore, en dépit des excuses conjoncturelles avancées par les dirigeants, ces résultats sont sans doute liés à la déconnexion entre la formulation au sommet d'objectifs trop importants et des réalités de terrain bien plus complexes.

<sup>873</sup> HOPFINGER, *Öffentliche und private Landwirtschaft, op. cit.*, p. 308

<sup>874</sup> HOPFINGER, *State Farming in Syria, op. cit.*, p. 295

L'impact de ce grand périmètre irrigué sur l'environnement doit également être intégré au bilan même si, contrairement aux aspects économiques et sociaux de la ferme d'État qui sont souvent longuement discutés, cette composante semble secondaire lorsqu'elle n'est pas absente des débats. Les personnes interrogées dans le cadre de cette thèse soulignent souvent les conséquences les plus visibles, en particulier à travers la description qu'ils font des changements paysagers : s'ils sont plutôt satisfaits de la verdure qui a recouvert ce qu'ils considéraient être un désert (section II.A du chapitre 1), d'autres aspects liés à l'existence des peupliers ou la forme des maisons des villages-modèles sont plus critiquées (section V.B du chapitre 3). D'autres éléments sont également évoqués dans la mesure où ils avaient fait l'objet d'une attention particulière depuis le lancement du projet. Par exemple, la salinisation de certains sols, notamment dans les parcelles irriguées par aspersion (section III.B de ce chapitre), est souvent mentionnée, même si dans l'Établissement Al-Assad le réseau serré de drainage a permis de limiter ce phénomène.

En revanche, les conséquences les moins visibles ou situées à l'extérieur du périmètre ne sont jamais dépeintes localement. Même si, à l'instar des aspects sociaux et économiques, les données sont lacunaires, ce silence n'est sûrement pas synonyme d'absence. Les engrais chimiques utilisés étaient importants, par exemple autour de 200 kg d'engrais minéraux phosphatés et azotés par hectare de blé d'après un ancien magasinier. Les pollutions des sols et des nappes qui en ont découlé ne sont dans ces conditions probablement pas négligeables<sup>875</sup>. En outre, l'utilisation de tracteurs de plusieurs centaines de chevaux sur des sols peu profonds ont également probablement eu des effets. Mais ces aspects étaient plus difficiles à discerner à l'œil nu. En outre, ils n'étaient pas directement liés aux objectifs de départ de l'Établissement Al-Assad, qui visaient la hausse de la production et le changement social mais pas spécialement la durabilité écologique.

*B. Des signes de retrait dès les années 1990 qui n'ont fait que confirmer les tensions qui existaient dans le système depuis le départ*

Si les habitants de l'Établissement Al-Assad ont retenu de la liquidation de la ferme d'État un évènement subit et si les cadres mettent en avant son bilan pour la défendre, c'est qu'ils n'avaient pas perçu certains signes qui préfiguraient le retrait soudain de l'État dans le

---

<sup>875</sup> Lors d'une discussion informelle, S. Badlissi, expert-chercheur aleppin en agroéconomie et docteur en géographie, affirme que des rapports ont été publiés par la chambre d'agriculture d'Alep à propos de pollutions dans le lac Jabbül.

périmètre irrigué. En effet, dans les années 1990, plusieurs réformes institutionnelles et divers autres changements se sont produits. Ils n'agissaient pas au même niveau de la structure organisationnelle, mais participaient tous à sa modification. Ce faisant, ils ne faisaient en fait qu'en confirmer les imperfections.

Alors que dans les années 1980, les manœuvres étaient cantonnés à l'exécution des ordres, sans que leurs productivités ne soient à aucun moment encouragées, de nouveaux contrats permettant de relier la production et les rémunérations ont été créés dans les années 1990. Ce faisant, ils permettaient de diminuer le travail salarié, comme le souligne cet ancien tractoriste qui avait à l'époque un contrat de fonctionnaire : « *Au début de l'Établissement, il y avait beaucoup de travail. (...) de 1981 à 1990, il y avait du bon travail. (...) Après il y a eu un peu moins de travail, pour les fonctionnaires. L'État a donné aux paysans, au pourcentage. Donc nous, en tant que fonctionnaires, on a eu moins de travail* » (E71)<sup>876</sup>. Ainsi, la ferme d'État se déchargeait de l'initiative et d'une partie des risques et les transférait aux cultivateurs<sup>877</sup>.

Parmi ces nouveaux modes de rémunération, le contrat d'association<sup>878</sup> a été institué dès le début de cette décennie, généralement pour la culture du blé, de l'orge, du coton ou encore du maïs. Il s'agissait d'une forme de métayage visant à donner une part de la récolte aux cultivateurs. Pour encourager ces derniers, le pourcentage augmentait avec les rendements, comme l'explique cet ancien associé à propos du blé : « *Par exemple, pour 3 t, on nous donnait 10 %, et [plus] à chaque fois qu'on augmentait les productions ; par exemple pour 3,5 t, on nous donnait 11 %, pour 4 t, on nous donnait 12 % ou 13 %* » (E69). Ce pourcentage, qui était appliqué aux céréales, était assez faible car le travail manuel se résumait à l'irrigation. En revanche, pour le coton, les agriculteurs pouvaient toucher d'après un ancien cadre de la ferme d'État 30 % s'ils réalisaient trois tonnes et 35 % pour quatre tonnes. En échange de ce pourcentage plus élevé, les associés devaient se charger de l'irrigation mais également de l'ensemble des travaux manuels, généralement destinés aux

<sup>876</sup> Cette affirmation est confirmée par les statistiques officielles obtenues à l'Établissement Al-Assad (merci à S. Badlissi qui a eu la gentillesse de me transmettre ces chiffres) : 1 381 personnes étaient fonctionnaires de la ferme d'État en 1988, 1 083 en 1994 et 797 en 1999.

<sup>877</sup> L'ampleur de ce changement est difficile à évaluer dans la mesure où le nombre d'exploitants et d'associés contractuels durant les années 1990 n'est pas connu, excepté pour l'année 2000-2001, durant laquelle 1 137 contrats ont été effectués. Il est probable que ce chiffre soit moins élevé pour les années précédentes dans la mesure où en 2000-2001, ces contrats avaient pour but de remplacer les nombreux vacataires, saisonniers et journaliers qui n'ont pas été embauchés (BADLISSI, *Les fermes d'État dans le gouvernorat d'Alep, op. cit.*, p. 153).

<sup>878</sup> "عقد مشاركة"

femmes : les semis, le démariage et le binage étaient souvent réalisés par des membres de la famille de l'associé ; pour la cueillette, tâche qui nécessite beaucoup d'ouvrières, l'associé devait en outre embaucher de la main d'œuvre extérieure à ses frais.

Dans ce système, l'encouragement des agriculteurs à mieux s'appliquer dans le travail manuel semble avoir été réel, si on en croit certains témoignages, mais limité. Voici ce qu'explique un ancien associé concernant les tours d'eau : « À l'époque de l'Établissement, personne ne prenait du temps. Le pourcentage le plus gros était pour l'État personne ne prenait du temps » (E41). Ainsi, comme il recevait une faible part de la récolte, notamment pour les céréales, il ne se battait pas particulièrement pour avoir de l'eau<sup>879</sup>. En outre, le désengagement de la ferme d'État dans l'exécution des opérations agricoles était limité puisque celle-ci s'était seulement déchargée des travaux manuels. De nombreuses tâches, les travaux mécaniques (comme les labours, le binage mécanique, l'épandage des engrais) et la moisson des céréales, de même que le transport et le commerce, restaient du ressort des employés de l'Établissement Al-Assad, ce qui restreignait la prise d'initiatives par les associés contractuels.

Le second système, le contrat d'exploitation<sup>880</sup>, offrait plus de marges de manœuvre dans la mesure où les agriculteurs étaient responsables de l'ensemble des opérations agricoles et recevaient bien plus que les faibles pourcentages prévus dans les contrats d'association. Ces contrats d'exploitation ne fonctionnaient que dans les parcelles de peupliers. Lorsque ces arbres étaient âgés de moins de trois ans, les exploitants contractuels cultivaient du blé et de l'orge et recevaient 85 % de la récolte ; en échange, ils devaient se charger de l'ensemble des opérations agricoles, manuelles et mécaniques, de l'achat des intrants, du binage et de l'élagage des arbres. Lorsque les peupliers étaient plus vieux, ce contrat d'exploitation se traduisait par la location annuelle d'une parcelle au prix de 2 000 à 3 000 livres syriennes par hectare. Les exploitants contractuels cultivaient alors des vesces, des lentilles, des pois-chiches, des fèves ou encore du melon. Toutes les opérations agricoles, ainsi que l'élagage des arbres et le binage, étaient à leurs frais.

Ces marges de manœuvre accrues étaient appréciées par certains, qui préféraient cette indépendance au manque d'initiatives caractéristique du salariat dans le secteur public. À tel point qu'un interlocuteur avait préféré quitter son emploi de fonctionnaire dans la station d'élevage bovin située à quelques kilomètres à l'ouest de l'Établissement Al-Assad pour

<sup>879</sup> Ces propos sont à mettre en perspective avec ce que disent les agriculteurs sur les concurrences parfois rudes pour l'accès à l'eau depuis qu'ils cultivent eux-mêmes les terres agricoles (sections III.B et IV.C du chapitre 5 et sections III.B et V.A du chapitre 6).

<sup>880</sup> "عقد استثمار"

devenir exploitant contractuel à temps plein sur une quinzaine d'hectares par an : « *Je préférais comme cela. Comme cela j'étais libre. Je cultivais et je labourais à mon compte, et je gagnais mieux* » (E45).

Même si les contrats d'association et d'exploitation permettaient d'augmenter les marges de manœuvre des cultivateurs, le sommet ne perdait pas toute initiative. D'après un ancien contremaître agricole, les contrats d'association étaient réalisés auprès de la direction générale qui décidait des superficies et des parcelles à cultiver sous ce régime : « *Il présente une demande, une lettre à la direction générale, chez le directeur. Le directeur, il sait qu'il doit distribuer 100 hectares de blé à cultiver. Il les distribue à un certain nombre de personnes. Ils font un contrat à la direction générale. Quelqu'un se fait inscrire. Il vient, il me montre le contrat, moi en tant que technicien, je veux voir le contrat. Si le contrat est vrai, je l'autorise à commencer son travail* » (E42). De même, concernant les contrats d'exploitation : « *Ils faisaient un contrat avec la direction générale. Une personne ne pouvait pas signer plus d'un contrat. Par exemple, on fait un contrat de six ou dix hectares, en fonction de la superficie qu'il a demandé* » (E42).

Dans ces conditions, l'initiative laissée aux niveaux intermédiaires de la structure, comme les directions de secteur ou les contremaîtres agricoles, était réduite. Ces derniers étaient chargés de surveiller les contractuels et d'organiser les tours d'eau. L'un d'entre eux explique ainsi la procédure de contrôle dans les parcelles de peupliers : « *Je viens, je compte les arbres [dans la superficie qu'on lui a allouée], pour qu'il ne les casse pas. Je compte les arbres. Il veut cinq hectares, il y a 1 500 arbres par hectare, cela fait pour cinq hectares, 2 000 arbres. Moi je signe sur une feuille pour 2 000 arbres intacts. Je lui donne les terres. Il doit s'occuper des arbres et il cultive entre les arbres des fèves par exemple. Il s'occupe de la culture des fèves et il s'occupe des arbres. Il irrigue, il met les engrais, il élague, voici tout ce que doit faire le contractuel au pourcentage. Puis il prend la moisson, après quatre mois, la saison des fèves est terminée. Il récolte sa production, puis il revient pour labourer la terre, il élague les arbres, je viens compter combien d'arbres il y a, 2 000 ? 2 000, c'est bon, pas de problème, au revoir. S'il y en a moins, par exemple, il est rentré avec le tracteur et il a cassé un arbre. Pour chaque arbre cassé, on prend une compensation. (...) Il faut qu'il paie le prix de l'arbre, multiplié par trois. (...) Parce que les arbres étaient petits et leur prix était de 1 000 livres syriennes. Mais après trois années, le prix de l'arbre passe à 5 000 livres syriennes, n'est-ce pas ? Donc nous devons prendre une compensation correspondant à la période future* » (E30). Un autre explique ainsi à partir de quels critères il organisait les tours d'eau : « *Je lui donne le tour en suivant un ordre. Si un jour, il ouvre l'eau et deux jours*



*après, il ouvre une deuxième fois, moi je ne l'y autorise pas. Parce que j'ai un deuxième casier qui va avoir soif après » (E42).*

Si ces contrats qui encourageaient plus ou moins l'initiative individuelle des cultivateurs ne renforçaient pas les marges de manœuvre formelles des contremaîtres agricoles et plus généralement des cadres des secteurs, ils augmentaient leurs capacités de contrôle. Certains en ont donc profité pour répondre à leurs propres intérêts en tirant parti d'une présence quotidienne dans la parcelle. S'il y avait des conflits avec les exploitants et associés contractuels parce que l'élagage ou le binage étaient mal réalisés ou parce que la parcelle manquait d'eau, il existait des moyens officiels de résolution mais la corruption pouvait, d'après certains témoins, arrondir les angles. Un technicien de secteur explique également comment il profitait de certaines « marges de manœuvre » pour s'enrichir illégalement : « *Je louais des terres auprès de l'Établissement et j'y mettais des ouvriers (...) Bon, moi ce n'était pas possible car je suis fonctionnaire, mais je le faisais au nom d'un ami, au nom d'un voisin, on faisait un contrat, on s'associait et on partageait tous les deux. (...) Moitié pour moi, moitié pour lui. Cela dépendait des coûts. Par exemple, on a mis 10 000 pour les ouvriers et on a récolté pour 30 000 ; retire les 10 000, il reste 20 000 : 10 000 pour lui et 10 000 pour moi* ». Ainsi, « *l'élargissement du travail* »<sup>881</sup> des ouvriers ne tendait à assouplir la structure qu'à l'échelle de la parcelle ; mais comme aux niveaux intermédiaires de la chaîne de commandement, les rigidités existaient toujours, celle-ci était détournée de plus belle.

Les essais de développement de l'irrigation par aspersion étaient, indirectement, un autre signe avant-coureur d'assouplissement de la structure organisationnelle de la ferme d'État. Au début des années 1990, d'après un ancien assistant mécanicien, six ou sept rampes d'origine française avaient été mises en place au sud du village d'Al-Ḥurriya afin d'y cultiver du blé en hiver. Cet assistant ajoute que ce système permettait d'économiser de nombreuses ressources, mais sous-entend également une automatisation accrue de la production : « *Cela économise l'eau. En fait, [avec l'irrigation normale], une surface nécessite beaucoup de travail et beaucoup d'eau alors qu'avec l'aspersion, un seul ouvrier peut faire fonctionner les asperseurs et l'irrigation nécessite peu d'eau. (...) Les rendements sont à peu près les mêmes [que les rendements avec l'irrigation normale]. Par exemple, l'irrigation normale produit trois ou quatre tonnes et l'aspersion, la même chose à peu près. Mais l'irrigation moderne a*

---

<sup>881</sup> Pour MINTZBERG, *op. cit.*, p. 93, lorsqu'une organisation décide de l'élargissement du travail, « *l'ouvrier est sur un poste comportant non seulement plus de tâches, mais où il acquiert également plus de contrôle sur son travail* ».

*besoin de moins d'eau, de moins d'engrais par exemple (...). Et on peut mettre les engrais dans les asperseurs. Avec un sac d'engrais, on pouvait épandre de grandes surfaces alors que pour l'irrigation normale on mettait beaucoup d'engrais » (E55). Si cette automatisation pouvait concrétiser l'ambition d'industrialiser l'activité agricole, elle permettait également de réduire la pénibilité du travail : « Je voulais des meilleures tâches et un travail plus confortable. On gagnait plus et surtout c'était plus confortable (...). L'asperseur, c'est plus confortable. Là-bas [l'irrigation par submersion], il faut travailler avec une pelle, c'est fatigant. (...) L'irrigation par aspersion, c'est plus facile, c'est électrique. On la fait fonctionner [la rampe] et elle se déplace, grâce à l'électricité » (E55).*

En outre, il est possible qu'une des conséquences involontaires de ce système ait été une meilleure appropriation par les ouvriers de leur propre travail. Pour chaque rampe, mesurant 40 mètres et pouvant irriguer environ 40 à 50 hectares, étaient affectés uniquement un ingénieur et un assistant, ce dernier étant chargé du fonctionnement quotidien et de l'entretien léger de l'appareil. Attaché à une seule parcelle dans laquelle il pouvait observer l'ensemble du cycle agricole et effectuait plusieurs tâches, il était probablement plus impliqué dans le processus de production que les « irrigants à la pelle » qui passaient indifféremment d'un casier à l'autre.

Néanmoins, d'après les cadres de la ferme d'État, cette expérience de l'irrigation moderne a été un échec. Un ancien comptable de la direction générale explique que les employés, n'étant pas intéressés à la production, travaillaient mal. Un ancien cadre supérieur dans le département des machines affirme que les Français n'avaient pas fourni les pièces de rechange lorsqu'ils avaient vendu les rampes et que la ferme d'État avait donc été obligée de faire fabriquer les pièces de moins bonne qualité à des artisans aleppins. Du point de vue d'un assistant mécanique, c'est la salinisation des sols due à l'absence de drainage dans les parcelles cultivées qui est à l'origine de l'abandon de cette technique quelques années avant la liquidation de la ferme d'État. Quelque soit la cause ou le faisceau de causes, chacune de ces versions est révélatrice des difficultés de la structure à accueillir une innovation dans les processus de production, notamment lorsque celle-ci s'accompagne d'un élargissement du travail de l'ouvrier.

Le changement de tutelle de la station de pompage a également constitué une atténuation de la toute-puissance de la direction générale de la ferme d'État. D'après plusieurs employés, elle est passée en 1996 sous l'autorité de l'Administration pour l'amélioration des

sols<sup>882</sup> au sein du Ministère de l'irrigation. Cette décision s'est accompagnée d'un contingentement de l'eau destinée à l'Établissement Al-Assad, comme l'explique un ancien contremaître agricole : « *L'administration responsable de l'eau s'est mise à compter les quantités d'eau. Par exemple, ils vont pomper pour l'Établissement Al-Assad tant de millions de mètres de cube. Ils pompent par exemple 10 millions de mètres cube. Au dessus de 10, ils ne pompent pas. Au temps auquel nous étions [responsable de la station de pompage], si nous dépensions 100 millions, personne ne comptait* » (E42). Un ancien cadre de la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad<sup>883</sup> estime ainsi que les volumes d'eau entrant annuellement dans le réseau sont passés d'environ 500 millions de mètres cubes avant 1996 à 200 à 300 millions après cette date. Si le directeur général souhaitait augmenter les quantités fournies au périmètre, il devait faire des demandes officielles, « *par télex* » précise un ingénieur civil.

Au niveau de la station de pompage, excepté sans doute la modification du rythme des moteurs et l'établissement de relations nouvelles avec la direction générale de la ferme d'État, ces changements ne semblent pas avoir eu de conséquences majeures. Ainsi, cet ancien secrétaire ne se souvient pas que son travail quotidien ait fondamentalement été transformé : « *Il n'y avait pas de différences, le fonctionnement n'a pas changé, le fonctionnement était le même, le directeur était le même, il n'y a pas eu plus de fonctionnaires. On a juste été déplacé d'un ministère à l'autre. C'était juste un transfert. (...) Il y a eu des choses secondaires. On a gagné plus pendant l'amélioration des sols que pendant l'Établissement Al-Assad, On nous donnait 1 000 livres en plus au temps de l'administration d'amélioration des sols. (...) On nous donnait une prime de fonction. Chaque mois, on te donne 1000 livres en plus du salaire. C'était un bonus, indépendamment du salaire. (...) Il n'y avait pas d'autres différences que le salaire, car c'était la même organisation et le même fonctionnement, pour le travail* » (E75).

De même, au niveau du département de l'irrigation chargé notamment du fonctionnement des canaux principaux, les changements semblent avoir eu des répercussions limitées. Cet ancien technicien d'irrigation considère que les montants d'eau ne se décidaient pas à son niveau mais à celui du directeur général, ce qui le déresponsabilisait complètement : « *Par rapport à moi, cela ne me concerne pas. La direction de l'Établissement Al-Assad leur présentait des demandes de fonctionnement. Cela dépendait de ce qu'ils demandaient. Par*

<sup>882</sup> "مؤسسة استصلاح الأراضي" ; créée par le décret législatif (*marsūm tashrī'iy*) n° 27 du 5 novembre 1981 (en ligne sur le site Internet du ministère syrien des Ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=86> ; consulté le 15 avril 2014).

<sup>883</sup> "شعبة ري منشأة الأسد" ; c'est la structure qui est aujourd'hui chargée de l'exploitation du réseau hydraulique de l'Établissement Al-Assad (section III.A du chapitre 5)

*exemple, aujourd'hui, ils demandent un fort pompage, de  $9,5 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$ , ou bien ils veulent un pompage, par exemple, de 15,5, ou un pompage faible, de  $3,5 \text{ m}^3$ . En fonction de leurs besoins, ils faisaient des demandes. Et ils [la station de pompage] faisaient fonctionner »* (E61). Néanmoins, on peut supposer que c'est parce que cet ancien technicien d'irrigation était dans le secteur de l'Amitié, où de l'avis général les problèmes d'eau sont assez rares, qu'il tient ce discours. Dans des secteurs moins favorisés, il aurait probablement ressenti des tensions, notamment avec les contremaîtres agricoles.

En effet, c'est au niveau des territoires de brigade et des parcelles que les conséquences du changement de tutelle de la station de pompage ont été constatées avec le plus d'acuité. D'une part, comme l'explique cet ancien contremaître agricole, il était lui-même moins libre dans ses consommations d'eau : *« On demandait au centre principal qu'il nous ouvre l'eau du canal principal, mais ils nous donnaient juste le montant fixé. Ils nous donnaient seulement le montant fixé et moi je distribuais l'eau dans mon territoire de brigade comme je l'entendais »* (E42). D'autre part, étant donnée la structure hiérarchique du réseau hydraulique, ce contremaître agricole dont le territoire de brigade était situé dans le sixième secteur, c'est-à-dire en bout de chaîne, se souvient d'avoir vécu des pénuries d'eau dès la première année suivant le changement institutionnel : *« Pendant la moisson de 1997, ils se sont mis à compter les quantités d'eau. J'avais le secteur d'Ahmad. Vraiment, que Dieu protège ce secteur. Rires. J'avais du blé, il avait complètement soif. Je ne pouvais pas lui apporter d'eau, car l'eau qui arrivait n'était pas suffisante ... pas suffisante »* (E42). Là encore, la structure du réseau hydraulique, qui ne permet pas une adaptation aux risques éventuels de pénurie, a conduit à des difficultés d'approvisionnement là où la localisation des parcelles implique que l'eau passe par de nombreux canaux intermédiaires avant de parvenir à sa destination « finale ».

Parallèlement à ces changements qui marquent une inflexion dans l'ambition de départ consistant à faire de la direction générale l'unique centre de décision de l'ensemble des processus de production, les habitants se souviennent d'un certain relâchement dans le contrôle et la gestion durant les années 1990. Plusieurs interlocuteurs qui avaient atteint l'âge de travailler dans le courant de cette décennie expliquent qu'ils ne souhaitaient pas se faire embaucher dans la ferme d'État parce que les conditions de vie se dégradaient. D'une part, il y avait moins de travail et les emplois de fonctionnaires se faisaient bien plus rares que dans les années 1980. D'autre part, travailler pour cette structure n'était plus aussi avantageux qu'auparavant, comme l'explique ce père de famille originaire d'un village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles qui a préféré faire des migrations pendulaires au Liban pour

gagner sa vie : « *L'Établissement Al-Assad, au début, il a commencé très fort. Puis, après quelques temps, il y a eu des problèmes. Tu travailles par exemple quatre, cinq ou six mois et on ne te donne pas ton salaire. Tu peux travailler quatre, cinq ou six mois et on ne te donne pas ton salaire. Peut-être après six mois, éventuellement, on te donne le salaire d'un mois. Puis, après deux mois, on te donne encore le salaire d'un mois. Ainsi, tu peux rester un an sans qu'on ne t'ait donné tout ton salaire. C'est pour cela que je n'y ai pas travaillé* » (E25). En outre, d'après un autre habitant qui vivait alors dans un village-modèle, le coût de la vie commençait déjà à augmenter dans les années 1990.

À un autre niveau, un ancien contremaître agricole évoque la baisse de qualité du management avec le temps : « *En 1980, il y avait un directeur général qui travaillait. Dès le début, ce directeur général est parti ... au Parlement. Un autre directeur général est venu. Il travaillait. Il travaillait et il produisait et on progressait vraiment bien. Jusqu'en 1990 environ. Puis il y a eu des dissensions sur ce qui fonctionnait, sur ce qui ne fonctionnait pas, sur le non-respect du plan [de production], des dysfonctionnements avec la production, avec les citoyens, avec les ouvriers. Ils l'ont enlevé. Ils ont mis un autre directeur général pour six mois, ils l'ont enlevé. Ils ont amené un autre directeur général pour deux mois, ils l'ont enlevé. Tu comprends ? L'instabilité n'a pas cessé dans l'Établissement jusqu'en 1999. Puis l'Établissement est redevenu stable. Un nouveau directeur est venu, il était actif* » (E30). Ainsi, même si ce phénomène ne s'est pas manifesté de la même façon, il semble qu'une certaine usure de la structure dans les années 1990 ait été ressentie progressivement à tous les échelons de la ferme d'État.

### *C. La liquidation des fermes d'État en Syrie : résultat de l'évolution des priorités nationales pendant plusieurs décennies*

Si les changements qui se sont produits dans l'Établissement Al-Assad dans les années 1990 sont assez révélateurs de la volonté d'assouplir une structure aux effets pervers de plus en plus palpables, ils sont surtout symptomatiques des changements idéologiques du pouvoir central. Ainsi, alors qu'au sein des fermes d'État et en particulier l'Établissement Al-Assad, quelques vertus étaient encore prêtées au modèle collectiviste (section II.C de ce chapitre), à Damas, la cause semblait entendue depuis bien longtemps, d'où le déphasage de certains cadres à Sukkariya.

Dans les plus hautes sphères dirigeantes du pays, ce mode d'exploitation était de plus en plus critiqué. Les problèmes de gestion des fermes d'État ne faisaient déjà plus de doute à la

fin des années 1970 et au début des années 1980<sup>884</sup>. Dans le Projet de l'Euphrate, si les collectivisations des terres du Projet pilote et de l'Établissement Al-Assad étaient liées à des raisons spécifiques à l'ambition hydraulique des dirigeants politiques (section III.D du chapitre 2), les déconvenues n'ont pas été moins grandes. Dès les années 1980, les espoirs de départ véhiculés par le Projet pilote étaient déjà bien entamés, tant les problèmes de gestion ne semblaient pas trouver de solution<sup>885</sup>.

Dans l'Établissement Al-Assad, si les dysfonctionnements n'étaient pas encore évidents dans les années 1980, ils sont devenus flagrants à partir des années 1990 (section III.B de ce chapitre), c'est-à-dire lorsque l'URSS a disparu. C'est à cette date que d'après plusieurs interlocuteurs, les ingénieurs et techniciens soviétiques ont été rapatriés. D'après un ancien mécanicien, de nombreux tracteurs d'origine russe sont également tombés en panne : « *entre 1990 et 1993 ces tracteurs sont tous tombés en panne (...). Après avoir fonctionné pendant sept à huit ans, ils sont tombés en panne* » (E77). Si cet interlocuteur ne remet pas ces pannes dans le contexte de la chute de l'URSS, un ancien cadre supérieur dans le département des machines de la ferme d'État affirme qu'en fait les pièces de rechange étaient devenues trop chères (parce que l'entreprise qui les fabriquait avait été privatisée) ou n'étaient parfois même plus produites (parce que l'entreprise qui les fabriquait avait été fermée). Les tracteurs ont donc été progressivement remplacés par du matériel local et plus léger, de la marque Al-Furāt<sup>886</sup>.

Face à ces problèmes de gestion de plus en plus flagrants, les réussites sociales qui pouvaient être revendiquées dans le Projet pilote<sup>887</sup> et l'Établissement Al-Assad avaient de moins en moins de poids dans l'évaluation des politiques publiques par le pouvoir. Les dirigeants au sommet de l'État ne considéraient plus que le développement des campagnes était prioritaire. La part de la population rurale n'avait pas tant baissé puisqu'entre 1990 et 2000, environ la moitié habitait encore en milieu rural<sup>888</sup>. Mais à partir de la fin des années

---

<sup>884</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., pp. 202-203 ; HOPFINGER, *State Farming in Syria*, op. cit., pp. 297-298

<sup>885</sup> RABO, op. cit., pp. 148-149

<sup>886</sup> D'après un garagiste de la région, c'est un tracteur dont le moteur était espagnol dans les années 1990 (il est devenu iranien en 2003) et dont l'usine d'assemblage était en Syrie. D'après un commerçant aleppin de machines agricoles, l'usine a fermé en 2008.

<sup>887</sup> À propos des réussites sociales dans le Projet pilote, voir ABABSA, *Idéologies et territoires*, op. cit., p. 213

<sup>888</sup> Aucune source ne s'accorde sur la part de la population rurale en Syrie, mais il est clair qu'elle tournait autour de 50 % dans les années 1990-2000, et qu'elle avait diminué d'une quinzaine de pourcents environ depuis les années 1960 : 49,1 % de la population syrienne habitait ainsi à la campagne en 1993 (et 53 % en 1981) pour SARRIS Alexander, 2003, « Agriculture in the Syrian Macroeconomic context », in FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic

1970, seul le soutien de la production agricole devenait primordial, et non plus la volonté de rendre viable le travail dans les campagnes afin d'y fixer un maximum d'habitants comme c'était le cas dans les années 1960-70<sup>889</sup>.

En effet, avec l'arrivée de Hafez Al-Assad au pouvoir et le lancement du « *Mouvement rectificatif* »<sup>890</sup>, le discours politique officiel a changé et il était affirmé de plus en plus explicitement que « *production, not the building of socialism, was the new priority* »<sup>891</sup>. Comme l'explique R. A. Hinnebusch, une nouvelle élite dirigeante émergeait dans les années 1970 et 1980. Avec la généralisation de l'enseignement supérieur, le parti Ba'ath commençait à recruter de plus en plus de technocrates<sup>892</sup> qui, ayant une pensée plus technicienne qu'idéologique, accordait la priorité à l'efficacité économique et non plus au changement social.

Dans ces conditions, les partisans de l'exploitation privée gagnaient du terrain. Ceux qui avaient fait leurs études en Europe de l'ouest ou aux États-Unis, sensibles à l'idéologie capitaliste, étaient de plus en plus nombreux dans les cercles du pouvoir<sup>893</sup>. En outre, certains dirigeants politiques, ayant profité de leurs positions favorables pour s'accaparer des terres agricoles, commençaient à abandonner leurs positionnements idéologiques d'antan et devenaient moins hostiles à l'idée d'une privatisation de l'agriculture<sup>894</sup>.

Une inflexion progressive de la politique agraire dans le Projet de l'Euphrate a donc eu lieu. Déjà, en 1977, soit quelques années à peine après le lancement des travaux dans l'Établissement Al-Assad, un grand colloque sur l'agriculture avait été organisé à Damas : même si les débats avaient été houleux, l'idée de laisser des grandes fermes privées se développer dans les périmètres irrigués par le secteur public y avait été avancée et le ministre

---

Development Studies, p. 15 ; ce chiffre est de 50, 1 % en 2000 (et de 46,5 % en 2006) pour EL HINDI Atieh, 2011, « Syria's Agricultural Sector : Situation, Role, Challenges and Prospects », in HINNEBUSCH Raymond A. (dir.), *Agriculture and Reform in Syria*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria, p. 25 ; il s'élève à 48 % en 2004 (et à 63 % en 1960) pour ABABSA Myriam, ROUSSEL Cyril, AL-DBIYAT Mohammed, 2007, « Le territoire syrien entre intégration nationale et métropolisation renforcée », in DUPRET Baudouin, GHZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.*, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, p. 41 ; il était enfin de 46,5 % en 2008 d'après le résumé statistique de 2009 (tableau 11 du chapitre 2).

<sup>889</sup> D'après M. L. Samman, les politiques de réforme agraire et les grands projets hydrauliques sur le Ghab et l'Euphrate permettaient de freiner l'exode rural (SAMMAN Mouna Liliane, 1978, *La population de la Syrie : étude géo-démographique*, Paris, IRD Éditions, pp. 83-84).

<sup>890</sup> PICARD, « Ouverture économique et renforcement militaire en Syrie », *op. cit.*, pp. 663-676

<sup>891</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, p. 40

<sup>892</sup> HINNEBUSCH, *ibid.*, pp. 32-33

<sup>893</sup> HINNEBUSCH, *ibid.*, p. 33

<sup>894</sup> HINNEBUSCH, *ibid.*, p. 34

de l'Économie lui-même « *succeeded in opening the door to joint agrobusiness ventures with foreign capital* »<sup>895</sup>.

Certes cette inflexion a été stoppée dès 1978. Certains cadres dirigeants du parti Ba'ath et des bureaucraties hydrauliques et agricoles avaient opposé de fortes résistances à ce qui était pour eux un revirement idéologique<sup>896</sup>. Les mouvements sociaux qui ont secoué le pays entre 1978 et 1982 et qui se sont clôturés par le bombardement de Hama ont alors été l'occasion d'un virage à gauche, notamment en matière agraire. En effet, le pouvoir central considérait que les contestations étaient menées par les Frères musulmans soutenus par des conservateurs que seule une révolution sociale pourrait écarter<sup>897</sup>. On peut d'ailleurs se demander, dans ces conditions, dans quelles mesures le choix d'exploiter le périmètre irrigué de Bi'r Al-Hāshim en coopérative de production n'est pas lié à ces événements. En effet, les travaux y ont été lancés en 1980<sup>898</sup>, c'est-à-dire en pleine période de troubles.

Néanmoins, dès la fin de cette crise politique, les tenants de l'exploitation privée ont repris la main et une solution intermédiaire a été adoptée dans le Projet de l'Euphrate : « *the Supreme Agricultural Council in 1983 set the maximum area of landownership in government irrigation projects at 16 hectares and authorized the expropriation and re-distribution of excess holdings* »<sup>899</sup>. En 1986, le décret n° 10 du 26 février est allé plus loin encore dans l'encouragement de l'initiative privée : il autorisait la mise en place de partenariats publics-privés dans le secteur agricole dont les exploitations ne connaîtraient pas de limite de taille<sup>900</sup>. Autre mesure significative, la coopérative de production de Bi'r Al-Hāshim a finalement été transformée en association paysanne coopérative<sup>901</sup> dès 1990, après avoir fonctionné pendant seulement cinq ans<sup>902</sup>. Enfin, en 1994, la création de grandes exploitations agricoles, de 100 ha minimum, irriguées à partir du lac Al-Assad, fut autorisée<sup>903</sup>.

À la veille de la liquidation des fermes d'État à la fin des années 1990, alors que même dans l'Établissement Al-Assad les contrats d'association et d'exploitation avaient permis d'encourager l'initiative individuelle, les terres effectivement aménagées dans le Projet de

<sup>895</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 244 ; voir également MÉTRAL, « Le monde rural syrien », op. cit., pp. 321-322

<sup>896</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 244

<sup>897</sup> HINNEBUSCH, *ibid.*, pp. 45-46

<sup>898</sup> BAUEUR, *The Euphrates Development Scheme*, op. cit., p. 89

<sup>899</sup> HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 245

<sup>900</sup> BAHOUT Joseph, 1994, *Les entrepreneurs syriens : économie, affaires et politique*, Beyrouth, CERMOC, pp. 28-29

<sup>901</sup> Les conditions d'existence et de fonctionnement des associations paysannes coopératives sont traitées dans la section III.C du chapitre 5.

<sup>902</sup> BADLISSI, *Les fermes d'État dans le gouvernorat d'Alep*, op. cit., p. 147

<sup>903</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, op. cit., p. 555



l'Euphrate étaient majoritairement exploitées par des bénéficiaires de lots de moins de 16 ha (80 268 ha sur les 122 606 ha aménagés, soit les deux tiers environ, en 1996<sup>904</sup>). Il faut y ajouter 130 000 à 140 000 ha irrigués par des aménagements privés sur l'Euphrate<sup>905</sup>, dont 8 000 ha de grandes exploitations irriguées à partir du lac Al-Assad<sup>906</sup> (figure 61).

Ce retrait progressif de l'État s'est également traduit à l'échelle de toute la Syrie par une hausse relative considérable des superficies irriguées par des aménagements privés par rapport à celles qui l'étaient par des réseaux gouvernementaux (graphique 1). Les efforts du secteur public en la matière n'avaient pas tant diminué : de 1970 à 2008, les superficies agricoles irriguées par des réseaux gouvernementaux sont passées de 126 735<sup>907</sup> à 387 100<sup>908</sup>, soit 6 850 ha par an ; on observe même une augmentation du rythme annuel puisque l'accroissement moyen était de 4 120 ha par an pour la période 1970-85, de 9 430 ha par an pour la période 1985-95 et de 8 020 ha par an pour la période 1995-2008<sup>909</sup>. Mais ce sont les superficies irriguées par le secteur privé qui ont considérablement augmenté : rien que celles alimentées par les nappes souterraines, en supposant comme S. Badlissi qu'elles le sont en totalité par des aménagements privés<sup>910</sup>, sont passées de 266 600 ha en 1983<sup>911</sup> à 760 100 ha en 2008<sup>912</sup>, avec un maximum de 865 400 ha en 2005<sup>913</sup>, soit un accroissement annuel moyen de 19 740 ha en 25 ans. C'est d'ailleurs pendant les années 1980-90 que cette augmentation a été la plus importante : l'accroissement annuel moyen a été de 35 580 ha pour la période

<sup>904</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, p. 176

<sup>905</sup> Cette estimation est réalisée à partir des chiffres du plan agricole 2007-2008 (KANAFĀNIY Ma'mūn, 2008, *Al-'iḥtiyājāt al-mā'īya li-l-khuṭṭa al-zirā'īya 2007-2008* (Les besoins hydriques pour le plan agricole 2007-2008), Damas, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, p. 224) et il est supposé que cette superficie n'a pas beaucoup évolué entre la fin des années 1990 et 2008.

<sup>906</sup> BADLISSI, *ibid.*, p. 555

<sup>907</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, p. 166

<sup>908</sup> Annuaire statistique 2009, tableau n° 9 du chapitre 4. Une estimation bien plus importante est d'ailleurs donnée par KANAFĀNIY, *Al-'iḥtiyājāt al-mā'īya, op. cit.*, p. 13 pour qui les superficies irriguées par des réseaux gouvernementaux en Syrie en 2008 s'élèvent à 493 259 ha, ce qui montre bien que l'effort du secteur public en matière d'irrigation n'a pas diminué depuis les années 1970.

<sup>909</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, p. 166 pour les chiffres de 1970, 1985 et 1995 et le tableau 9 du chapitre 4 de l'annuaire statistique de 2009 pour le chiffre de 2008 ; si c'est le chiffre de KANAFĀNIY, *Al-'iḥtiyājāt al-mā'īya, op. cit.*, p. 13, qui avait été retenu pour 2008, l'accroissement annuel moyen aurait été de 9 650 ha par an pour la période 1970-2008 et de 16 190 pour la période 1995-2008.

<sup>910</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, p. 190

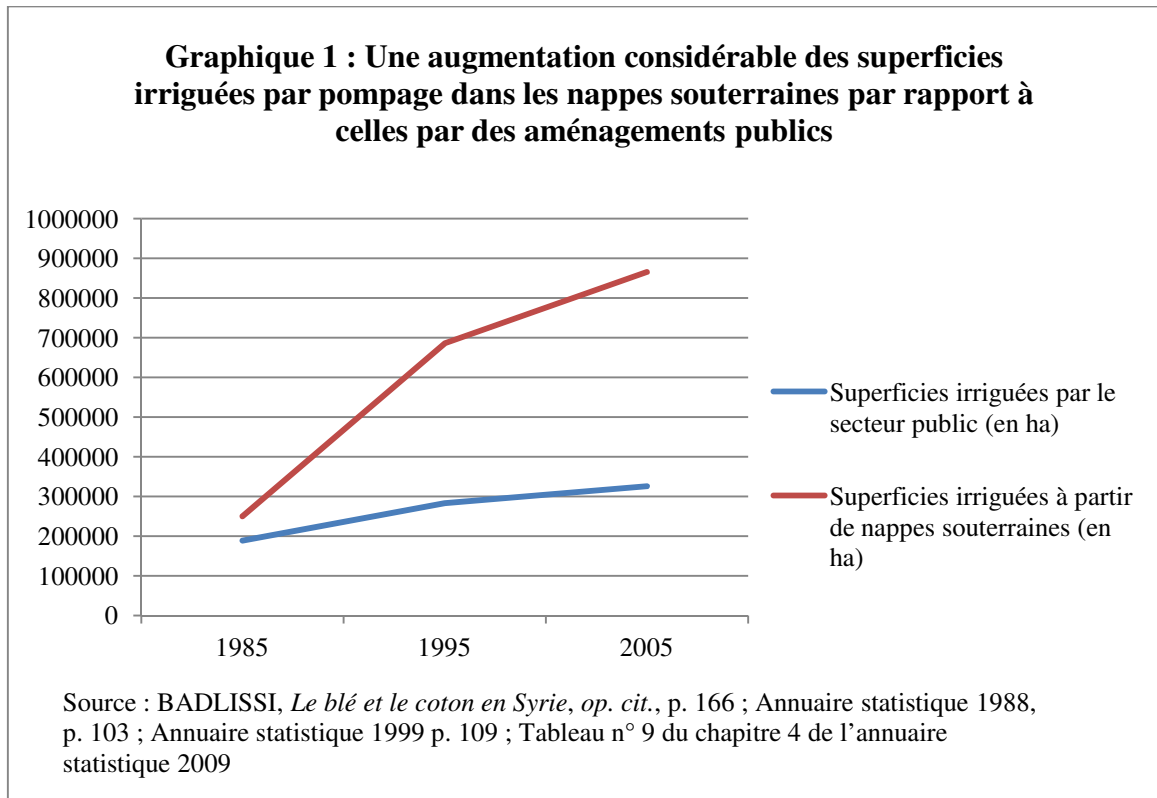
<sup>911</sup> Annuaire statistique 1988, p. 103

<sup>912</sup> Tableau n° 9 du chapitre 4 de l'annuaire statistique 2009

<sup>913</sup> Tableau n° 9 du chapitre 4 de l'annuaire statistique 2009

1983-95<sup>914</sup> et de 17 910 ha pour la période 1995-2005<sup>915</sup>, avant qu'une décroissance annuelle moyenne de 35 100 ha soit enregistrée pour la période 2005-2008<sup>916</sup>.

Ainsi, comme le souligne M. Ababsa, le pays est parvenu à l'autosuffisance alimentaire en 1992 non pas grâce aux investissements publics considérables réalisés dans le Projet de l'Euphrate ou le Ghab, mais en fermant les yeux sur les motopompes puisant dans les nappes, souvent illégalement<sup>917</sup>. Belle ironie sachant que dans la promotion officielle du Projet de l'Euphrate, la limitation de l'extension de l'irrigation par pompages privés, déjà présentée à l'époque comme un danger pour la surexploitation des nappes souterraines, était justement un des rares éléments à faire l'unanimité (section III.D du chapitre 2).



<sup>914</sup> Chiffres obtenus en croisant les données de l'annuaire statistique 1988 p. 103 et de l'annuaire statistique 1999 p. 109

<sup>915</sup> Chiffres obtenus en croisant les données de l'annuaire statistique 1999 p. 109 et du tableau n° 9 du chapitre 4 de l'annuaire statistique 2009

<sup>916</sup> Chiffres obtenus à partir du tableau n° 9 du chapitre 4 de l'annuaire statistique 2009

<sup>917</sup> ABABSA, *Idéologies et territoires, op. cit.*, pp. 220-221 ; sur l'illégalité des puits, voir également JAUBERT Ronald, AL-DBIYAT Mohammed, DEBAINÉ Françoise, 2006, « Transformation des régions cultivées, différenciation des exploitations et extension de l'irrigation », in JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée, p. 185

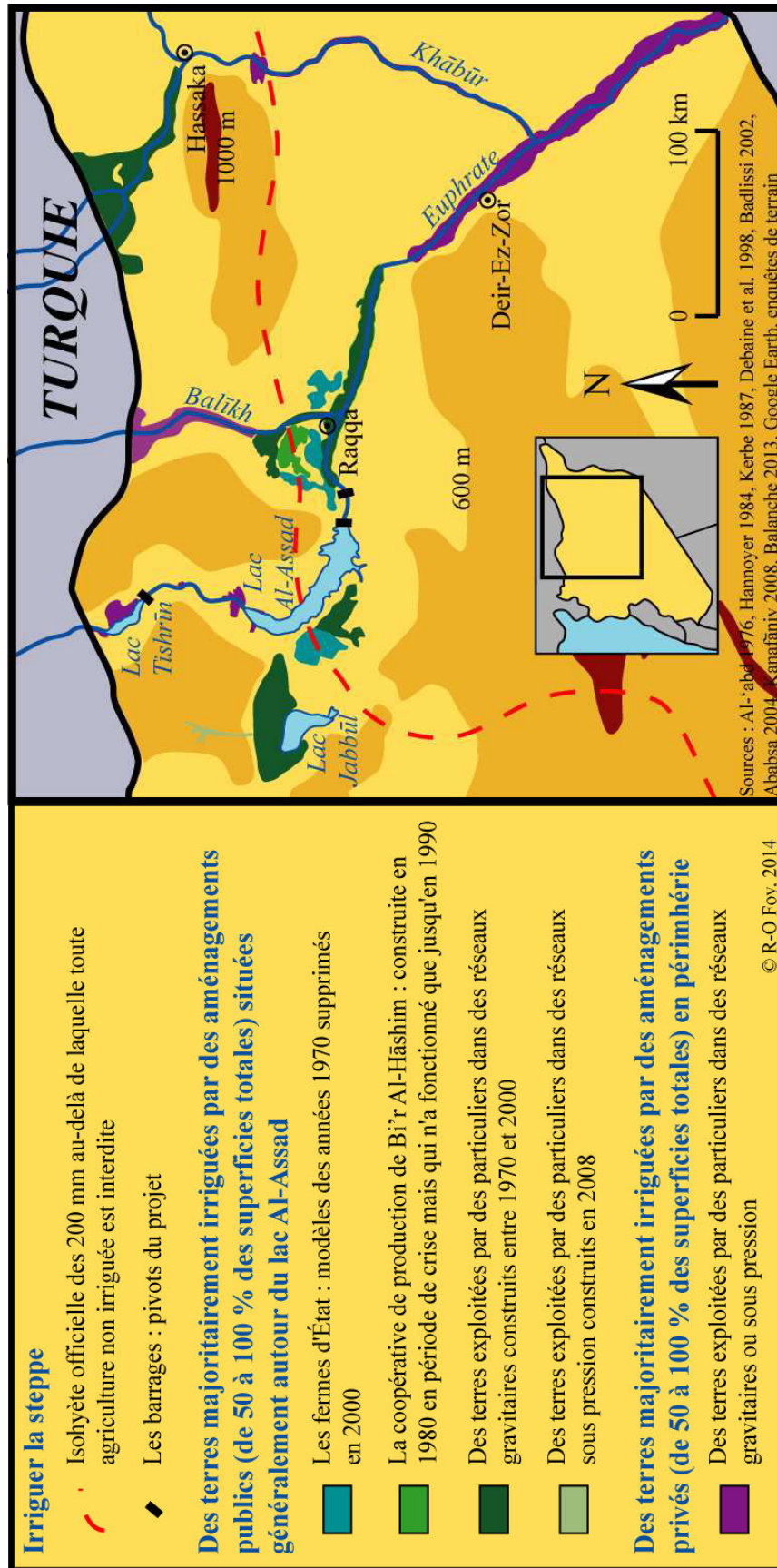


Figure 61 : Irrigation dans le bassin de l'Euphrate et du Khābūr à la veille des années 2000 : des terres essentiellement irriguées par des particuliers

Aujourd'hui, le Projet de l'Euphrate semble avoir perdu beaucoup de son importance dans la politique générale du pays. Alors qu'il était la vitrine du régime dans les années 1970, le site du ministère des Ressources en eau (ancien ministère de l'Irrigation) n'y consacre qu'une page lapidaire portant uniquement sur les caractéristiques techniques du barrage de Tabqa<sup>918</sup>, et ne dit pas un mot sur l'irrigation. Alors que ce projet constituait un des postes les plus importants dans les plans quinquennaux de développement économique et social dans les années 1960-70 (section III.A du chapitre 2), les propos généraux de S. Aïta sur l'agriculture syrienne dans sa présentation des défis de l'économie du pays à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle sont révélateurs du changement des priorités dans la tête des élites syriennes : il considère les grands aménagements hydro-agricoles publics comme un des symboles de ce qu'il nomme « *l'intermède socialiste* »<sup>919</sup> et souligne qu'une des priorités pour le secteur agricole est la mise en œuvre de « *techniques plus économes en eau* »<sup>920</sup> ; les enjeux ne sont donc pas si différents de ceux des années 1960 puisqu'il s'agit toujours de limiter la consommation des ressources hydriques souterraines liées « *au rythme actuel de développement et d'exploitation des stations privées de pompage* »<sup>921</sup> ; mais la réponse à ces risques n'est plus la même puisqu'aux grands projets étatiques sur les eaux de surface sont préférés des investissements dans des systèmes d'irrigation par aspersion ou au goutte-à-goutte<sup>922</sup>. En 2008, le décret législatif n° 51<sup>923</sup> supprime l'Administration générale pour l'exploitation et le développement du bassin de l'Euphrate (le GOEDEB, créé en 1981), ce qui signifie l'abolition du caractère particulier de cet aménagement dans la politique hydraulique du pays.

Cet abandon de l'ambition technique initiale du Projet de l'Euphrate portée par un État moderne en cours de consolidation s'est accompagné d'un déclassement progressif des ingénieurs. Comme le souligne É. Longuenesse à propos de la Syrie, « *en moins d'un demi-siècle, l'ingénieur passe du statut de grand commis de l'État, à celui de piétaille technico-bureaucratique encombrant les administrations et entreprises publiques. À la différence des*

<sup>918</sup> Le barrage de l'Euphrate (*sad al-furāt*), URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=142>, consulté le 15 avril 2014

<sup>919</sup> AÏTA Samir, 2007, « L'économie de la Syrie peut-elle devenir sociale ? Vous avez dit : "économie sociale de marché" ? », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, et al., *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, p. 554

<sup>920</sup> AÏTA, *ibid.*, p. 556

<sup>921</sup> AÏTA, *ibid.*, p. 556

<sup>922</sup> Voir également à ce propos l'article BADLISSI Salim, 2014, « Le secteur primaire dans le processus de développement en Syrie. Planifications, réalisations, mutations actuelles et perspectives d'avenir », *Les cahiers de l'IFPO*, n° 8, pp. 93-95, pp. 99-101 et p. 107.

<sup>923</sup> /51/ المرسوم التشريعي رقم ; en ligne sur le site Internet du ministère des Ressources en eau (URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=161> ; consulté le 15 avril 2014).

*pays industriels, où la massification est liée aux transformations des conditions de production dans les grandes entreprises et au développement des entreprises de haute technologie – ce qui alimentera le débat sur la “nouvelle classe ouvrière” – le déclassement vécu par les ingénieurs prend la forme d’un sous-emploi au sein d’une administration pléthorique. Il ne peut se penser ici qu’en termes de déclassement des classes moyennes »*<sup>924</sup>. Si ce processus a été engagé d’après É. Longuenesse dès la fin des années 1970<sup>925</sup>, il n’a pas été perçu par les membres de la direction générale de l’Établissement Al-Assad qui bénéficiaient encore d’un statut privilégié au sein du ministère de l’Agriculture et de la Réforme agraire jusque dans les années 1990. D’où le déphasage lors de la publication de la décision n° 83 de 2000 qui signifie pour eux une brusque mise à l’écart non seulement du développement économique de la région mais également du contrôle politique du territoire (section V.A du chapitre 6).

Ce désengagement progressif, qui contraste avec le volontarisme des années 1960-70, correspond à une évolution des politiques agraires et hydrauliques dans le monde entier, en particulier dans d’anciennes républiques socialistes ou dans des pays où des régimes autoritaires sont au pouvoir. Partout où des collectivisations totales ou partielles avaient été engagées, des assouplissements conduisant parfois à des décollectivisations étaient observables dès les années 1980. Les situations de départ étant dans chaque pays spécifiques, ces décollectivisations étaient d’envergure variable et les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers, contrastées<sup>926</sup>. Mais elles reflètent toutes l’abandon au moins partiel d’une partie du contrôle de la terre, des personnes et de la production agricole.

---

<sup>924</sup> LONGUENESSE, *Professions et société au Proche-Orient, op. cit.*, p. 81

<sup>925</sup> LONGUENESSE, *ibid.*, p. 82

<sup>926</sup> Pour ne citer que quelques exemples emblématiques : à partir de 1979, des réformes des communes populaires chinoises furent lancées pour lier les rémunérations des familles de travailleurs et la production agricole, la propriété des moyens de production restant domaniale (AUBERT Claude, 1986, « Les réformes agricoles ou la genèse d’une nouvelle voie chinoise », *Tiers-Monde*, Vol. 27, n° 108, pp. 727-732) ; en ex-URSS et en Europe centrale et orientale, dès le début des années 1990, les fermes d’État ont été privatisées (par exemple, en République tchèque, les terres ont été redistribuées aux propriétaires de droits fonciers précédant la collectivisation et les actifs mobiliers ont été vendus à des investisseurs qui louent les terres aux premiers, ZRINCSAK Georgette, 1996, *Mutations des campagnes tchèques. Une décollectivisation pragmatique*, Paris, Belin, pp. 154-162 ; en Roumanie, les fermes d’État ont été transformées en sorte de SARL dont les actionnaires sont différentes personnes comme des propriétaires détenant des droits fonciers avant la collectivisation ou l’État, VON HIRSCHHAUSEN Béatrice, 1996, « Les campagnes roumaines. La force des lieux », in REY Violette, *Les nouvelles campagnes d’Europe centrale et orientale*, Paris, CNRS Éditions, pp. 157-158 et GABOREAN Florina, 2011, « Décollectivisation et relations de propriété dans un village roumain », *Économie rurale*, n° 325-326, par. 14, URL : <http://economierurale.revues.org/3280>, consulté le 15 avril 2014 ; en Russie les actifs mobiliers et fonciers ont été redistribuées par actions aux employés et retraités des sovkhozes, LEZEAN Estelle, 2011, « L’agriculture russe en transition : entre stagnation et modernisation post-soviétique », *Économie rurale*, n° 325-326, par. 20, URL : <http://economierurale.revues.org/3309>, consulté le 15 avril 2014) ; dans le monde arabe, les fermes d’État égyptiennes ont été liquidées dès les années 1980, les terres étant vendues à des particuliers ou à des investisseurs nationaux ou étrangers (AYEB Habib, 2010, *la crise de la société rurale*

De même, dans plusieurs régimes autoritaires et semi-autoritaires où la grande hydraulique avait fait partie des instruments de légitimation de l'extension des États modernes en cours de construction dans la période postcoloniale, le retrait dans la construction et l'exploitation de ces grandes infrastructures était observable. P. P. Mollinga affirme ainsi qu'à partir des années 1990, alors que l'Union soviétique venait de s'effondrer, la régulation par le marché est devenue un des leitmotivs de nombreuses réformes politiques de la gestion des eaux douces<sup>927</sup>. J. Linton établit en outre une corrélation entre la baisse du nombre de grands projets hydrauliques réalisés dans le monde à partir des années 1980 et le retrait des États de ce secteur économique à la même période<sup>928</sup>. Parallèlement, l'initiative individuelle des agriculteurs était encouragée<sup>929</sup>, notamment à travers la création d'associations d'usagers<sup>930</sup>.

#### *D. Discours globaux sur la rareté hydrique, géopolitique régionale, et pénuries d'eau dans les parcelles*

L'encouragement de l'initiative privée en matière hydro-agricole, notamment lié à un changement idéologique à l'échelle globale et nationale, s'est accompagné d'une approche plus conservatrice en matière de gestion des ressources hydriques<sup>931</sup>. Si la station de pompage

---

*en Égypte. La fin du Fellah ?*, Paris Karthala, pp. 91-92), alors qu'en Algérie, on peut parler d'une décollectivisation partielle dès les années 1980 et une baisse de la taille des exploitations agricoles du secteur public dès les années 1980 (JOUVE Anne-Marie, 1999, « Évolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb », in JOUVE Anne-Marie, BOUDERBALA Negib, *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*, Montpellier, CIHEAM, p. 224).

<sup>927</sup> MOLLINGA Peter P., 2010, « Hot Water after the Cold War : Water Policy Dynamics in (Semi)-Authoritarian Regimes », *Water Alternatives*, vol. 3, n° 3, pp. 513-514

<sup>928</sup> LINTON, *What is Water*, *op. cit.*, p. 53

<sup>929</sup> KUPER, « Des destins croisés », *op. cit.*, p. 18

<sup>930</sup> De nombreux exemples sont donnés pour le Maghreb, le Proche-Orient et l'Asie mineurs dans GHAZOUANI Wafa, MOLLE François, RAP Edwin, 2012, *Water Users Associations in the NEN Region. IFAD interventions and overall dynamics*, Version temporaire soumise à l'IFAD en octobre, URL : [http://www.un.org/waterforlifedecade/water\\_cooperation\\_2013/pdf/water\\_users\\_associations\\_in\\_nen\\_region.pdf](http://www.un.org/waterforlifedecade/water_cooperation_2013/pdf/water_users_associations_in_nen_region.pdf), consulté le 15 avril 2014, pp. 17-31

<sup>931</sup> Plusieurs décisions prises dans les années 2000 peuvent avoir des conséquences sur le Projet de l'Euphrate : d'une part, d'après un cadre supérieur de la direction du fonctionnement et de l'entretien de l'irrigation d'Alep (*mudiyyriya al-tashghīl wa-l-ṣiyāna ḥalab*), un décret présidentiel publié en 2005 annonce que tous les nouveaux réseaux d'irrigation construits par le secteur public doivent être sous pression, et non plus gravitaires, ce qui implique l'adoption de systèmes d'arrosage par aspersion et au goutte-à-goutte ; d'autre part, le 25 juin 2012, alors que la Syrie sombre dans une horreur quotidienne (annexe 2), le ministère de l'Irrigation change de nom et prend celui de ministère des Ressources en eau (décret législatif n° 44 du 25 juin 2012 ; marsūm tashrī'iy raqm 41 tārikh 25/06/2012 ; en ligne sur le site Internet du ministère de Ressources en eau ; URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=64&id=176> ; consulté le 15 avril 2014), ce qui montre un changement de priorité entre logiques d'exploitation et logiques de conservation (pour MOLLE, « Hydraulic Bureaucraties and the Hydraulic Mission », *op. cit.*, pp. 342-343, cette transformation d'un ministère essentiellement voué à la construction de grandes infrastructures hydro-agricoles en un ministère destiné à la protection de l'environnement, observé dans d'autres pays, est un moyen pour les bureaucraties hydrauliques de se reconverter alors que comme les priorités nationales évoluent, la place de ces ingénieurs dans l'appareil d'État tend à être ébranlée).

de l'Établissement Al-Assad a été transférée de la direction générale de la ferme d'État au ministère de l'Irrigation, c'était pour réduire les volumes d'eau pénétrant annuellement dans le périmètre irrigué (ces rationnements ont d'ailleurs probablement touché l'ensemble des terres irriguées par le secteur public en Syrie). Justifiées ou non, ces mesures ne sont pas sans incidences locales puisque certaines parcelles de l'Établissement Al-Assad situées en bout de réseau ont été moins bien alimentées suite au rationnement d'eau (section III.B de ce chapitre). Pour autant, cette impression locale de pénurie est plus liée à un changement de représentation des autorités syriennes à l'échelle nationale qu'à une rareté ou une raréfaction « naturelles ».

Alors que dans les années 1970, l'approvisionnement en eau ne semblait pas être un problème, à partir des années 1990, les responsables politiques et hauts fonctionnaires syriens sont devenus de plus en plus prudents dans l'évaluation des ressources hydrauliques dont ils disposaient, notamment à partir de l'Euphrate. Ainsi, A. Guiné considérait en 1970 que les eaux de ce fleuve sont « *abondantes* »<sup>932</sup>, sous-entendant que les 12 milliards de mètres cubes d'eau que les dirigeants estimaient nécessaires pour l'irrigation des 640 000 ha (section III.B du chapitre 3) étaient largement disponibles. Cette vision était également véhiculée par certains chercheurs en sciences sociales de l'époque qui s'appuyaient sur des entretiens avec les dirigeants du Projet de l'Euphrate<sup>933</sup>. Au contraire, à partir des années 1990, les sources officielles ont commencé à réajuster leurs calculs : pour les ressources renouvelables du « bassin d'Alep et de l'Euphrate »<sup>934</sup>, un nombre croissant d'études ont adopté un chiffre oscillant entre 7 et 9 milliards de mètres cubes d'eau, soit 6 à 8 milliards pour l'Euphrate

<sup>932</sup> GUINÉ, *Le barrage sur l'Euphrate, op. cit.*, p. 19

<sup>933</sup> F. Métral considérait par exemple que l'Euphrate représente « *une immense réserve d'eau* » (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 112). A Rabo, dans les problèmes qu'elle recense à partir d'interviews avec des cadres du GADEB, ne parle que des enjeux de la salinisation et du besoin de drains plus larges mais jamais d'une éventuelle rareté hydrique (RABO, *op. cit.*, pp. 35-37). J. Kerbe, pour sa part, estime que la quantité d'eau disponible annuellement à partir de l'Euphrate est de 26 milliards de mètres cubes (KERBE, *op. cit.*, t. 1, p. 476).

<sup>934</sup> Le « bassin d'Alep et l'Euphrate » est l'unité hydrographique officielle utilisée par les ministères de l'Irrigation (aujourd'hui appelé ministère des Ressources en eau) et de l'Agriculture et de la Reforme agraire (KANAFĀNIY, *op. cit.* ; BARNES Jessica, 2009, « Managing the Waters of Ba'th Country : The Politics of Water Scarcity in Syria », *Geopolitics*, vol. 14, p. 518). Cet ensemble est composé de l'Euphrate, de plusieurs de ses affluents comme le Balikh, d'un autre fleuve appartenant à un autre bassin fluvial, le Qwayq, et de nappes souterraines. On peut tout de même se demander la pertinence d'une telle unité sachant que le Qwayq et l'Euphrate ne font pas partie du même bassin fluvial, alors que le Khābūr, qui est un affluent de l'Euphrate, a été séparé de ce fleuve et associé au Tigres pour former le « bassin du Tigres et du Khābūr ».

auxquels sont ajoutés 1 à 2 milliards dus aux autres apports dans le bassin (issus du fleuve Qwayq et des nappes souterraines)<sup>935</sup>.

Ce rééquilibrage statistique ne semble pas lié à des causes naturelles. L'Euphrate a un régime nivopluvial dont les sources principales se situent dans les hauts-plateaux arméniens et le Taurus<sup>936</sup> ; il connaît ses plus hautes eaux en mars-avril<sup>937</sup>. À Elâziğ, située dans les montagnes du Taurus, entre 1994 et 2003, si l'humidité relative a diminué de quelques pourcents, la température moyenne annuelle a connu une tendance à la baisse de 0 et – 1 °C<sup>938</sup>. À une échelle spatiale et temporelle plus large, entre 1929 et 1999, dans l'ensemble des montagnes du Taurus, d'une part la température moyenne annuelle a connu une variation tendancielle de 0 à + 1 °C<sup>939</sup>, d'autre part, la variation a été de – 0,5 à + 0,5 °C pour l'hiver<sup>940</sup> et de 0 à + 1 °C pour le printemps<sup>941</sup>, ces deux saisons étant celles durant lesquelles les apports en eau sont les plus importants. À Erzurum (situé également dans les montagnes du Taurus mais à environ 150 km au nord-est d'Elâziğ), les précipitations moyennes annuelles ont connu une hausse tendancielle de quelques dizaines de millimètres entre 1930 et 2002, mais également dans les années 1990<sup>942</sup> ; durant cette décennie 1990, certes les précipitations hivernales, principalement sous forme de neige, ont diminué tendanciellement d'une vingtaine de mm<sup>943</sup>, mais cette baisse a largement été compensée par une tendance à la hausse des

---

<sup>935</sup> EDWARDS-JONES Gareth, 2001, *Agricultural Policy and the Environment in Syria : An Examination of Impacts and Suggestions for Policy Reform*, Rome, Damas, FAO, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, p. 13 ; VARELA-ORTEGA Consuelo, SAGARDOY Juan Antonio, 2001, *Agricultural Water Use*, Rome, Damas, FAO, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, p. 16 ; MINISTRY OF STATE FOR ENVIRONMENTAL AFFAIRS, 2003, *Strategy and National Environmental Action Plan for The Syrian Arab Republic*, Damas, Ministry of State of Environnemental Affairs, p. 18. M. Daoudy a consulté des sources du ministère de l'Irrigation qui indiquait encore en 1999 que les ressources renouvelables disponibles sur l'Euphrate étaient de 18,669 milliards de mètres cubes par an (DAOUDY Marwa, 2005, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie. Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris, CNRS Éditions, p. 247) ; néanmoins, G. Edwards-Jones a consulté dès 1995 des sources du ministère de l'Irrigation selon lesquelles le bassin d'Alep et de l'Euphrate contenait 8,576 milliards de mètres cubes renouvelables par an (EDWARDS-JONES, *Agricultural Policy*, op. cit., p. 13) ; c'est la raison pour laquelle il a été considéré que les représentations des dirigeants syriens à propos des ressources disponibles sur l'Euphrate ont évolué progressivement, et non pas d'un seul coup, durant les années 1990.

<sup>936</sup> YOUNIS, op. cit., 37 ; ÖZDOĞAN Mutlu, 2011, « Climate Change Impacts on Snow Water Availability in the Euphrates-Tigris Basin », *Hydrology and Earth System Sciences*, vol. 15, p. 2791

<sup>937</sup> MUTIN Georges, 2003, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *Vertigo*, vol. 4, n° 3, par. 11, URL : <http://vertigo.revues.org/3869>, consulté le 24 février 2014

<sup>938</sup> AKPINAR Sinan, AKPINAR Ebru Kavak, 2010, « Modeling of Climatic Parameters and Determination of Climatic Differences in the City of Elazig – Turkey and its Close Regions », *Journal of Environmental Protection*, vol. 1, p. 48

<sup>939</sup> TÜRKEŞ Murat, SÜMER Utku M., ISMAIL Demir, 2002, « Re-evaluation of Trends and Changes in Mean, Maximum and Minimum Temperatures of Turkey for the Period 1929-1999 », *International Journal of Climatology*, vol. 22, p. 958

<sup>940</sup> TÜRKEŞ, *ibid.*, p. 960

<sup>941</sup> TÜRKEŞ, *ibid.*, p. 963

<sup>942</sup> TÜRKEŞ Murat, KOÇ Telat, SARIŞ Faize, 2008, « Spatiotemporal Variability of Precipitation Total Series over Turkey », *International Journal of Climatology*, vol. 29, p. 1071

<sup>943</sup> TÜRKEŞ, *ibid.*, p. 1067



pluies de printemps de 50 mm environ<sup>944</sup>. Dans ces conditions, avec une variation thermique de moins de 1° C et une tendance haussière des précipitations, il serait aberrant de supposer que le débit annuel moyen de l'Euphrate ait pu baisser tendanciuellement de moitié durant les années 1990 ou durant tout le 20<sup>ème</sup> siècle. Ce qui n'exclut pas en revanche que des variations interannuelles n'aient pas été minorées et donc dommageables dans le cas d'un fleuve dont l'irrégularité des débits annuels moyens est souvent soulignée<sup>945</sup>.

La réévaluation à la baisse des ressources dont la Syrie dispose à partir de l'Euphrate est donc sans doute essentiellement liée à l'intégration par les dirigeants du pays des contingences inhérentes au partage international de ce fleuve. Cette évolution des représentations est due à deux éléments : d'une part, la Turquie s'est engagée en 1984 auprès de la Banque mondiale à laisser passer un minimum de 500 m<sup>3</sup>/s (soit 15,8 milliards de mètres cubes par an) à sa frontière avec la Syrie<sup>946</sup> ; d'autre part, la Syrie a promis à l'Irak en 1989 qu'elle laisserait passer à la frontière syro-irakienne au moins 58 % du volume d'eau total qui entre en Syrie par l'Euphrate<sup>947</sup>. D'où la baisse drastique des volumes disponibles estimés dans les statistiques officielles : à tort ou à raison, les dirigeants syriens considéraient qu'ils ne pouvaient pas s'assurer une quantité supérieure aux 42 % (part syrienne dans l'accord avec l'Irak) des 15,8 milliards de mètres cubes par an que leur garantissait la Turquie. C'est donc un chiffre tournant autour de 6,6 milliards de mètres cubes qui est le plus souvent retenu depuis les années 1990 pour le volume annuel disponible à partir de l'Euphrate.

Parallèlement à la prise en compte de ces enjeux géopolitiques se diffusait en Syrie le discours global sur la durabilité<sup>948</sup>, avec son lot de catastrophisme ambiant, notamment concernant les ressources en eau<sup>949</sup>. Plusieurs agences de développement et organisations intergouvernementales se sont succédé dès la fin des années 1990 dans ce pays pour évaluer son bilan hydrique et l'encourager notamment à adopter des méthodes d'irrigation par aspersion et au goutte-à-goutte, censées être plus économes en eau<sup>950</sup>. Le bassin de l'Euphrate

---

<sup>944</sup> TÜRKEŞ, *ibid.*, p. 1068

<sup>945</sup> YOUNIS, *op. cit.*, p. 133 ; MUTIN, *op. cit.*, par. 15

<sup>946</sup> DAOUDY, *op. cit.*, pp. 169-170

<sup>947</sup> DAOUDY, *ibid.*, p. 172

<sup>948</sup> MOLLINGA, « Hot Water After the Cold War », *op. cit.*, p. 513

<sup>949</sup> ARNOULD Paul, SIMON Laurent, 2007, *Géographie de l'environnement*, Paris, Belin, p. 273

<sup>950</sup> Ainsi, entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, se sont succédées JICA (*Japan International Cooperation Agency* ; JICA, 1996, *The Study on Water Resources Development in the Northwestern and Central Basins in the Syrian Arab Republic*, Tokyo, JICA), la Banque Mondiale (BANQUE MONDIALE, 2001, *Syrian Arab Republic. Irrigation Sector Report*, Washington, Banque Mondiale) et la FAO (VARELA-ORTEGA, *op. cit.*).

n'est pas présenté dans ces rapports comme déficitaire et parfois n'est même pas traité<sup>951</sup>. Néanmoins, ces études n'ont sans doute pas été sans conséquence sur les représentations que se faisaient les dirigeants du pays à propos de ce fleuve. D'autant plus que plusieurs modèles réalisés dans les années 2000 pour évaluer les conséquences d'un éventuel réchauffement climatique sur les écoulements de l'Euphrate prévoient une diminution significative des débits annuels moyens à un horizon de 50 à 100 ans<sup>952</sup>.

Cette vision pessimiste sur les risques de pénurie, loin d'être sans conséquences sur la politique hydraulique de la Syrie, est difficile à accrédi-ter. S'il n'est pas question ici de discuter en détail les modèles des physiciens climatologues qui ont travaillé sur l'Euphrate, on peut au moins retenir les propos généraux de M. Tabeaud sur la modélisation prédictive des phénomènes climatiques : « *Comme les modèles sont issus de la prévision météorologique à quelques jours, ils prennent mal en compte certains aléas climatiques parmi les plus graves (canicules, sécheresses, précipitations extrêmes). Ils reproduisent des tendances, et comme ils ne le font que pour les éléments "perturbants", gênants du climat, le résultat est un tableau peint au noir : des tempêtes et des cyclones en plus grand nombre car il y a plus d'énergie dans l'atmosphère, des précipitations plus intenses là où elles sont déjà soutenues, des sécheresses aggravées là où elles sévissent déjà...* »<sup>953</sup>.

De même, en dépit des tensions qui ont pu exister entre les riverains du Tigre et de l'Euphrate<sup>954</sup>, les aménagements ne semblent pas avancer suffisamment pour qu'une éventuelle surexploitation des eaux puisse servir de *casus belli* pour le moment. Après une période initiale d'euphorie, ces grands projets hydrauliques ont pris de plus en plus de retard. Dans les années 1990, plusieurs chercheurs, même parmi les plus alarmistes, reconnaissent que la surexploitation du fleuve n'étaient alors pas encore d'actualité, notamment parce que les ambitions parfois démesurées affichées par les États sont loin d'être réalisées<sup>955</sup>. Comme le souligne W. Scheumann, « *it appears that the national treasuries of the three co-riparian*

<sup>951</sup> Dès l'introduction du rapport rédigé par la Banque Mondiale est précisé : « *As agreed with the Government at the Outset, water resources management issues pertaining to international rivers are not discussed* » (BANQUE MONDIALE, *op. cit.*, p. VII).

<sup>952</sup> KITOH Akiyo, YATAGAI Akiyo, ALPERT Pinhas, 2008, « First Super-High-Resolution Model Projection that the Ancient "Fertile Crescent" Will Disappear in this Century », *Hydrological Research Letters*, n° 2, pp. 1-4 ; ÖNOL Bariş, SEMAZZI Fredrick H. M., 2009, « Regionalization of Climate Change Simulations over the Eastern Mediterranean », *Journal of Climate*, vol. 22, pp. 1944-1961 ; ÖZDOĞAN, *op. cit.*

<sup>953</sup> TABEAUD Martine, 2013, « Le long chemin vers l'acclimatation », *Communication*, vol. 31, n° 2, par. 9

<sup>954</sup> Voir par exemple PICARD Élisabeth, 1992, « Politiques de développement et impératifs de sécurité dans les États de l'Euphrate », *Égypte/Monde arabe*, n° 10, pars. 26-30

<sup>955</sup> KLIOT Nurit, 1994, *Water Resources and Conflict in the Middle East*, New York, Routledge, pp. 123-147 ; SCHEUMANN, *op. cit.*, pp. 118-119

*states are under higher pressure than the water resources* »<sup>956</sup>. En 2005, dans le GAP turc, sur les 1,7 millions d'hectares à irriguer à partir du Tigres et de l'Euphrate, seulement 13,7 % (soit 236 019 ha) le sont alors que les travaux ont commencé dans les années 1970<sup>957</sup>. En 2008, dans le Projet de l'Euphrate syrien, sur les 640 000 ha à irriguer, seulement 39 % (soit 249 768 ha), d'après l'estimation la plus élevée, le sont alors que les travaux ont commencé à la fin des années 1960<sup>958</sup>. À propos de l'Irak<sup>959</sup>, P. Berthelot affirme en 2012 : « *Bagdad connaît les pires difficultés à réparer et à développer ses infrastructures hydrauliques, obsolètes ou détruites par les guerres* »<sup>960</sup>. Même en temps de paix, les aménagements réalisés s'usent et les superficies mentionnées ci-dessus peuvent se réduire si les travaux de rénovation, autant d'investissements supplémentaires à prévoir, ne sont pas effectués.

La route est donc encore bien longue avant que ces projets pharaoniques remplissent les objectifs affichés et provoquent une surexploitation des eaux de ce fleuve. D'autant plus que les investissements réalisés dépendent du volontarisme des dirigeants politiques, qui peut évoluer dans un sens ou dans l'autre : par exemple, avec l'horreur quotidienne que vit la Syrie depuis mars 2011 (annexe 2), il est probable qu'effectuer des nouveaux travaux dans le Projet de l'Euphrate ne fasse pas partie des priorités du pouvoir, quel qu'il soit, avant longtemps.

#### **IV) (Ré)appropriations de l'espace et reterritorialisations par le bas : des démarches interminables pour les habitants**

Pour bénéficier de parcelles agricoles, acheter leurs appartements dans les villages-modèles ou même constituer des territoires par le bas, les habitants doivent effectuer de nombreuses démarches administratives. Ces procédures souvent lourdes se traduisent par de nombreux allers-retours dans différents bureaux à Sukkariya, Alep, voire Damas à quelques

<sup>956</sup> SCHEUMANN, *op. cit.*, p. 119

<sup>957</sup> GAP, 2006, *Latest Situation on Southeastern Anatolia Project Activities of the GAP Administration*, Ankara, GAP, p. 4 ; sur ces 236 018 ha, on peut estimer qu'environ 150 000 ha sont irrigués à partir de l'Euphrate (chiffre obtenu en soustrayant de la superficie totale irriguée dans le GAP la superficie totale irriguée à partir du Tigres, calculée à partir de l'annexe de TAPIA Stéphane de, 2003, « Le projet GAP en Turquie : aménagement du territoire, politique intérieure et géopolitique », *Festival International de Géographie de Saint-Dié*, URL : [http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes\\_2003/detapia/article.htm](http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2003/detapia/article.htm), consulté le 15 avril 2014).

<sup>958</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 224 ; l'annuaire statistique de la Syrie de 2009 donne une estimation légèrement inférieure, de 217 000 ha pour l'année 2008 (chapitre 4, tableau 10).

<sup>959</sup> Aucune information chiffrée n'a été obtenue sur les superficies irriguées par des aménagements publics sur l'Euphrate irakien. On peut néanmoins retenir qu'au début des années 1990, dans ce pays, les superficies totales irriguées à partir de ce fleuve (aménagements publics et privés confondus) oscillaient entre 1 et 1,3 millions d'hectares (Kliot, *op. cit.*, p. 144), sachant que ce chiffre n'a probablement pas augmenté depuis étant donnée la crise généralisée qui secoue le pays.

<sup>960</sup> BERTHELOT Pierre, 2012, « Une nouvelle géopolitique de l'eau au Proche-Orient », *Questions Internationales*, n° 53, p. 98.

rare occasions. S'ils veulent adresser une réclamation par les voies officielles, ils obtiennent difficilement gain de cause. Dans ces conditions, la corruption permet à ceux qui peuvent se le permettre de contourner les files d'attente interminables.

#### A. Des habitants qui dépendent du secteur public

N'ayant pas eu l'initiative de la liquidation de la ferme d'État, les habitants sont dépendants de différents organismes sur lesquels ils ont peu de prises dans les procédures qu'ils doivent accomplir et notamment celles concernant la redistribution des parcelles agricoles. L'utilisation de la troisième personne du pluriel, pouvant ici se traduire par le pronom personnel indéfini « on » ou la voie passive, est répandue durant les entretiens, quelque soit la classe sociale des interlocuteurs : trente-cinq personnes emploient au moins une fois cette forme pour décrire le processus de redistribution. Ils disent ainsi « *on nous a prévenus en 2000 ; on nous a dit "celui qui a trois ans de travail, il a trois hectares"* »<sup>961</sup> (E20), « *on m'a proposé de prendre des [parcelles] d'oliviers* »<sup>962</sup> (E8) ou encore « *on m'a donné trois hectares* »<sup>963</sup> (E22), « *à moi, on ne m'a rien donné* »<sup>964</sup> (E49). Derrière ces expressions, on décèle l'impression d'une relation de dépendance du début à la fin du processus.

Lorsqu'ils détaillent la mise en œuvre de la liquidation, ils citent plusieurs types d'individus et d'organismes. Les deux administrations les plus citées sont celles auxquelles ils ont habituellement à faire, à savoir le comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad à Sukkariya et le bureau de la propriété d'État<sup>965</sup> à Alep, toutes deux sous tutelle de la direction de l'agriculture d'Alep<sup>966</sup>. C'est là qu'ils doivent régulièrement se rendre pour vérifier l'état d'avancement de leurs dossiers ou obtenir la confirmation de l'obtention de leurs lots ou de leurs appartements (section IV.B de ce chapitre). Parfois, ils nomment explicitement certains fonctionnaires, notamment lorsqu'ils souhaitent souligner leur intégrité ou leur malhonnêteté et porter ainsi un jugement sur le comportement de ces individus dont ils dépendent.

Le mot « *État* » est également souvent utilisé. Généralement, ce terme sert ici surtout à englober l'ensemble des administrations publiques engagées dans la décollectivisation : un interlocuteur explique par exemple, « *l'État est venu et a enlevé les peupliers* » (E5) ; un autre

<sup>961</sup> "خبروا بالعام /2000/ ' قالوا إلي ... "

<sup>962</sup> "قالوا"

<sup>963</sup> "أعطوني "

<sup>964</sup> "أنا ما أعطوني "

<sup>965</sup> مصلحة أملاك الدولة ; localement, on l'appelle simplement « *la propriété d'État* » (« *'amlāk al-dawla* »).

<sup>966</sup> مديرية الزراعة حلب

affirme, « *c'est l'État qui m'a attribué [ma parcelle]* » (E68). Dans ces deux cas, « *État* » pourrait être remplacé par secteur public ou le nom de l'organisme concerné par l'action évoquée ; néanmoins, les relations qu'entretiennent les citoyens et cette institution sont telles (section II.C du chapitre 2 et section V.B du chapitre 6) que le rapport d'allégeance sous-entendu consciemment ou inconsciemment derrière l'usage de ce terme est assez évident.

### *B. Des habitants qui doivent adopter une posture active*

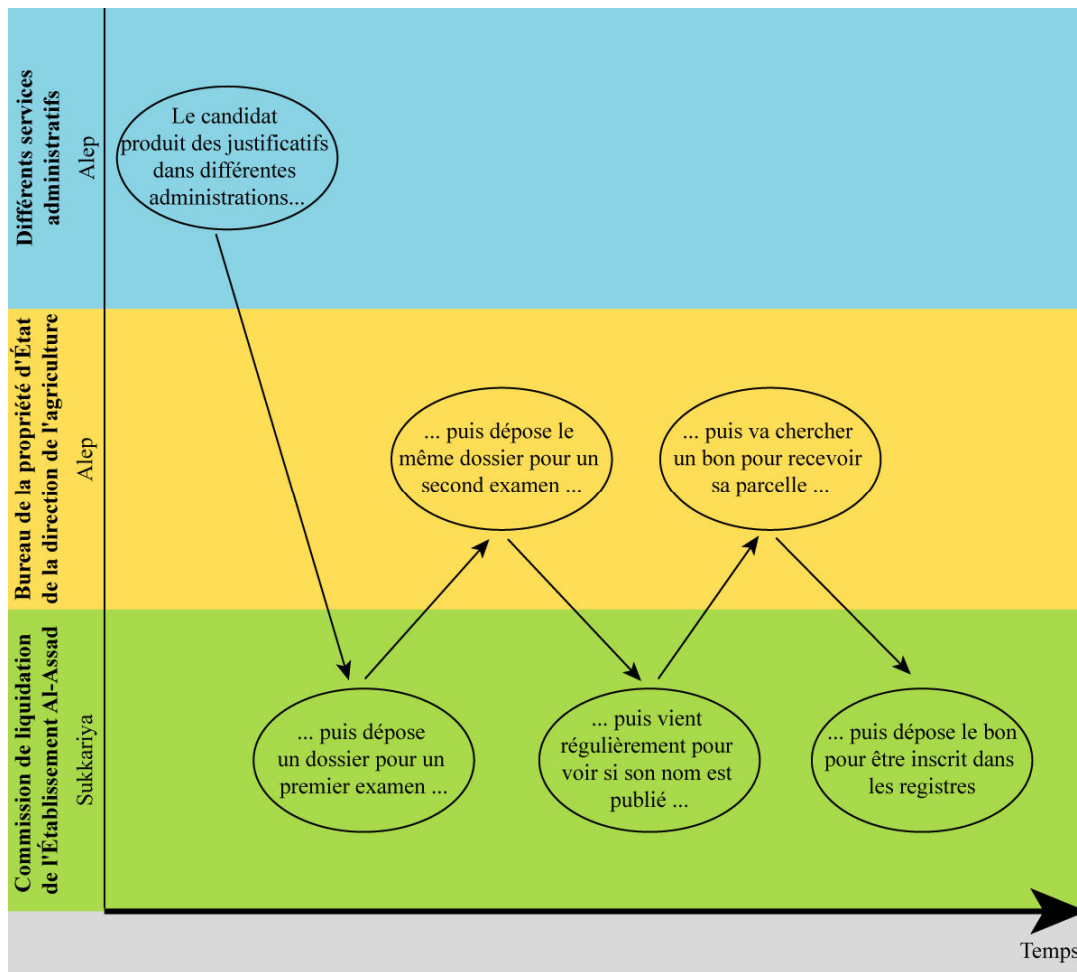
Si la capacité d'initiative des habitants face au secteur public n'est pas beaucoup plus importante depuis la liquidation de la ferme d'État, ceux-ci doivent désormais adopter une posture active, notamment s'ils veulent bénéficier d'un lot de deux ou trois hectares dans l'Établissement Al-Assad. Cette attitude est souvent résumée ainsi par les personnes interrogées : « *On est allé à [la direction de] l'agriculture. On a produit des papiers. Et on les a amenés à l'Établissement où il y avait le comité. Et on nous a donné trois hectares* » (E3).

Les démarches administratives qu'ils doivent réaliser sont longues et les allers-retours nombreux (figure 62) dans la mesure où le candidat doit fournir de nombreux justificatifs. Le candidat doit d'abord déposer au comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad à Sukkariya un dossier qui contient un formulaire (dans lequel il décline en détail son état-civil et donne le numéro des parcelles qu'il souhaite recevoir) et l'ensemble des pièces justificatives relatives au statut au nom duquel il postule (parmi lesquelles une attestation certifiant qu'il n'est pas fonctionnaire, une autre du bureau de la propriété d'État assurant qu'il n'a pas déjà bénéficié d'un lot dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, une copie de son livret de famille pour prouver qu'il est marié et un extrait de casier judiciaire vierge). Après une étude préliminaire, le comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad autorise le futur bénéficiaire à amener le dossier au bureau de la propriété d'État qui effectue un second examen. Si celle-ci considère que sa demande est recevable, elle publie son nom, avec d'autres, dans un tableau<sup>967</sup> qu'elle envoie au comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad afin qu'il soit affiché dans les couloirs. Après s'être assuré que son nom a été publié, le bénéficiaire peut alors revenir au bureau de la propriété d'État et recevoir un bon sur lequel est inscrit le numéro de sa parcelle. Puis il retourne au comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad (qui a également reçu une copie du bon) pour l'abandon effectif des terres : après que tous les documents ont été photocopiés (c'est l'ayant-droit qui paie le prix des

---

<sup>967</sup> Chaque ligne de ce tableau comprend le nom de l'ayant droit, le numéro de sa carte d'identité, le nombre de membres dans sa famille, son métier (presque tous sont enregistrés comme « *paysan* », « *fallāh* ») et le nom de son village.

photocopies qui s'élève à 50 livres syriennes<sup>968</sup>), le nom de l'attributaire est inscrit dans un recueil qui recense tous les casiers d'irrigation du périmètre. Il doit ensuite attendre que le président du comité du cadastre et de la topographie<sup>969</sup> (sous tutelle du bureau de la propriété d'État), qui passe à l'Établissement Al-Assad tous les mois environ, vienne fixer sur le terrain les frontières de sa parcelle (en sa présence) et lui abandonne définitivement l'exploitation des terres<sup>970</sup>.



**Figure 62 : De multiples allers-retours entre Alep et Sukkariya avant d'obtenir sa parcelle agricole**

<sup>968</sup> Soit 80 centimes d'euros selon le taux de change de l'époque

<sup>969</sup> رئيس لجنة مساحة وقياس

<sup>970</sup> Concernant l'enquête pour l'attribution sur critères sociaux qui a lieu en 2009-2010, il faut d'abord déposer sa candidature au comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad en octobre 2009 en attestant sur l'honneur qu'on n'est ni marié, ni fonctionnaire ; les 4 000 candidatures au total (d'après un responsable du comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad) ont été envoyées au bureau de la propriété d'État ; le 3 janvier 2010, une liste de 2 000 personnes sélectionnées est affichée. Ensuite, la procédure reprend un déroulement normal.

Toutes ces allées et venues peuvent s'avérer pénibles pour les bénéficiaires. L'un d'eux raconte ainsi les démarches que son fils a effectuées, ne cessant d'énumérer toutes les administrations à visiter : *« Évidemment, il ne fait pas que venir dans le bureau. Il doit apporter des feuilles d'Alep, il faut apporter son état civil, il faut apporter des feuilles de ... affirmant qu'il n'est pas fonctionnaire, il faut apporter ... une preuve qu'il n'est pas propriétaire. Il faut faire tamponner des feuilles, je veux dire, jusqu'à ce que tout soit prêt pour l'abandon des terres. Ce n'est pas possible que tu viennes comme ça "je veux des terres, cela c'était mon travail, je veux des terres". Non. Il faut prouver qu'on n'est pas fonctionnaire, il faut prouver qu'on n'est pas propriétaire, il faut prouver qu'on n'a pas de casier judiciaire. (...) Il faut que chaque direction tamponne une feuille »* (E22). Même s'il ne le précise pas, cet individu a probablement dû faire de longues queues dans chacun de ces bureaux, outre les nombreux déplacements, avant, enfin, d'obtenir son lot.

Outre les démarches administratives, les individus doivent également adopter une posture active dans le choix de la parcelle agricole qu'ils souhaitent obtenir, comme l'explique ce père de famille à propos de ses fils : *« ils sont partis en motos et ils ont cherché les lieux qui étaient vides, qui n'avaient pas été redistribués. Peut-être ont-ils vu cinq endroits différents avant de choisir ceux qu'ils voulaient et ceux qu'ils ne voulaient pas. Après avoir fait leurs choix, ils sont allés au comité »* (E73). D'autres ajoutent qu'ils ont également demandé des conseils à certains de leurs camarades. Évidemment, dans ces conditions, plus le nombre de parcelles déjà distribuées augmente, moins il y a de place et plus les recherches peuvent s'avérer longues (section IV.C de ce chapitre).

Les habitants des villages-modèles doivent se rendre encore plus actifs que les autres. La propriété d'une grande partie des appartements doit être transférée à leurs occupants. En 2009-2010, la procédure est à peine lancée et plusieurs individus expliquent que les conditions alors avancées sont encore vagues (section V.B de ce chapitre). Mais là encore, les habitants auront plusieurs démarches à effectuer puisqu'ils devront probablement au moins aller au bureau de la propriété d'État, structure détenant les maisons depuis 2005 (section IV.C de ce chapitre), pour y déposer leurs droits d'usufruit dans l'Établissement Al-Assad et justifier l'occupation de leurs appartements en présentant des factures d'eau et d'électricité. En outre, ils devront acheter ces logements, 90 000 livres syriennes pour les ouvriers et 110 000 livres syriennes pour les cadres, en bénéficiant s'ils le souhaitent d'un crédit sur dix ans (avec d'après un interlocuteur un taux d'intérêt d'environ 5 % par an).

Le manque de continuité de certains services publics et compétences territoriales a également conduit les habitants à devoir prendre des initiatives pour constituer des territoires par le bas (section V.C du chapitre 5). La disparition de la ferme d'État rend nécessaire l'institutionnalisation des villages-modèles en « *village* »<sup>971</sup>. Les procédures auprès du ministère des collectivités locales<sup>972</sup>, effectuées par les habitants eux-mêmes, sont nombreuses, fatigantes et surtout semées d'embûches d'après plusieurs personnes qui ont participé aux démarches pour Jalā'. En août 2010, lorsque le terrain effectué pour cette thèse s'achève, ce village est le seul où les habitants sont parvenus à leurs fins. Pour les autres, les personnes interrogées soulignent que malgré les nombreux allers-retours dans différentes administrations publiques, ils restent dans une situation de blocage institutionnel, confirmant les difficultés à mener à bien ces reterritorialisations.

### *C. Des fonctionnaires favorisés par rapport aux autres*

La taille invariable des parcelles agricoles attribuées, deux à trois hectares, donne l'impression d'une redistribution égalitariste. D'autant plus que ce principe semble avoir été respecté à la lettre. Pas une seule des personnes interrogées dans le cadre d'entretiens formels ou informels n'a indiqué avoir reçu deux lots pour une seule et même famille nucléaire. En outre, malgré parfois l'insistance des questions lors des entretiens ou de discussions informelles, si des procédures bien moins avouables ont été détaillées avec soin, tous expliquent que déroger à la règle d'un lot par famille nucléaire était tout bonnement impossible : « *Chacun a trois hectares. Plus ce n'est pas possible. (...) Moi et mon fils [nous avons trois hectares chacun], mais nous sommes chacun de notre côté [c'est-à-dire chacun sa famille nucléaire]* » (E22).

Pour autant, dans la procédure d'obtention de leurs lots, les bénéficiaires ne disposent pas des mêmes marges de manœuvre, ni des mêmes droits. D'une part, en fonction du moment de réception, le nombre de choix de parcelles n'est pas le même, comme l'explique cet ayant droit : « *Dans l'Établissement, il y a 21 000 ha, donc il y a des différences [entre les bénéficiaires]. Tous les ans on distribue 400 – 500 ha, tous les deux-trois mois ; ce montant représente autant de parcelles occupées* » (E48). D'autre part, les bénéficiaires ont plus ou moins de droits en fonction de l'emploi qu'ils exerçaient avant la redistribution et du statut en vertu duquel ils obtiennent un lot.

---

<sup>971</sup> "قرية" ; il s'agit d'une unité territoriale qui possède certaines compétences en matières agricole et administrative (section V.C du chapitre 5).

<sup>972</sup> وزارة الإدارة المحلية



Dans ce double cadre, ce sont les anciens fonctionnaires de l'Établissement Al-Assad qui ont été les plus favorisés. Ceux qui ont déposé une demande de lot en vertu de la décision n° 83 de 2000 ont été parmi les premiers à en recevoir un<sup>973</sup>. En outre, lorsqu'ils totalisaient plus de 25 ans dans le service public, ils bénéficiaient, en plus d'une parcelle agricole de trois hectares, de leurs droits à la retraite (s'élevant à 75 % du salaire le plus élevé d'après certains interlocuteurs concernés). Si ce nombre d'années était inférieur, ils avaient tout de même le choix entre leur poste de fonctionnaire et des terres. Une seconde chance d'obtenir des champs a ultérieurement été offerte à ceux, parmi eux, qui avaient choisi de rester dans le secteur public : publiée en 2006, la décision n° 168 stipulait que ceux qui avaient été fonctionnaires pendant plus de 25 ans pouvaient recevoir à partir de cette date une parcelle agricole de deux hectares en plus de leurs droits à la retraite ; néanmoins, pour ces derniers, le nombre de parcelles disponibles étaient bien plus réduit que pour ceux qui avaient reçu un lot en vertu de la décision n° 83 de 2000 dans la mesure où beaucoup de bénéficiaires avaient déjà été enregistrés avant eux.

Les détenteurs d'anciens droits fonciers peuvent également être comptés parmi les catégories les plus favorisées. Ils étaient tout d'abord parmi les premiers à recevoir un lot de trois hectares et avaient à ce titre de nombreuses parcelles libres à leur disposition. En outre, à l'instar des employés de la ferme d'État, si la personne dont le nom était inscrit sur le titre foncier en vertu duquel elle recevait des terres était fonctionnaire et totalisait plus de 25 ans dans le service public, elle pouvait jouir de ses droits à la retraite tout en bénéficiant du lot de trois hectares lui revenant.

Les autres catégories contenues dans la décision n° 83 de 2000, à savoir les anciens vacataires, journaliers et exploitants, associés et pasteurs contractuels, ont en revanche été moins bien traitées, même s'ils ont reçu, comme les autres, trois hectares. D'une part, ils sont passés après les anciens fonctionnaires et les détenteurs d'anciens droits fonciers dans l'ordre des priorités ; une partie d'entre eux se plaint à ce titre de n'avoir pas eu suffisamment de choix dans la localisation de leurs parcelles agricoles (ce qui n'est le cas ni des anciens fonctionnaires bénéficiaires en vertu de la décision n° 83 de 2000, ni des détenteurs d'anciens droits fonciers). D'autre part, comme la liquidation de la ferme d'État s'est traduite pour eux par le non-renouvellement pur et simple de leurs contrats, ils n'avaient d'autre choix que le lot en guise de compensation, que cela leur plaise ou non (sous-chapitre II du chapitre 6).

---

<sup>973</sup> Selon la décision n° 83 de 2000, ils sont deuxièmes dans l'ordre des priorités, mais d'après la plupart des personnes interrogées, dans la pratique, ils ont été enregistrés à peu près au même moment que les détenteurs d'anciens droits fonciers.

Les suivants à bénéficier d'une parcelle agricole sont, selon les dispositions de la circulaire du ministre de l'agriculture n° 6637 du 13 novembre 2008<sup>974</sup>, des personnes mariées qui n'ont encore été bénéficiaires d'aucune parcelle dans l'Établissement Al-Assad et qui ne sont pas fonctionnaires. Après avoir déposé une candidature (en tout 4 000 dossiers ont été présentés en octobre 2009), ils sont sélectionnés sur critères sociaux (2 000 individus en janvier 2010) et peuvent entamer les procédures pour recevoir un lot de deux hectares. Les parcelles libres sont dès lors très peu nombreuses, sinon pratiquement introuvables, comme l'explique le père de l'un d'entre eux alors que j'insiste sur le fait qu'on m'a dit qu'il restait des parcelles dans le sixième secteur : « *Non, il n'y en a pas. Si tu sais où il y a des parcelles, emmène-nous pour nous montrer* » (E86).

Fin 2009, des bruits courent selon lesquels des terres exclues des aménagements lors de leur construction doivent également être redistribuées à des particuliers mais ni les conditions, ni les superficies ne sont connues. Même si la taille de chacune des parcelles attribuées atteint huit hectares (plafond prévu par la décision n° 83 de 2000 pour les terres non irriguées), celles-ci seront en moyenne moins productives que les lots jusqu'alors alloués : comme elles sont situées en zone 4 ou 5, leur culture comprend de nombreuses restrictions légales (on ne peut par exemple pas cultiver de coton en zone 4 et on ne peut pas effectuer de nouveaux forages en zone 5)<sup>975</sup> ; en outre, comme elles ont été exclues des aménagements hydro-agricoles dans les années 1970, toute agriculture y était interdite et les sols, qui n'ont jamais été bonifiés, sont sans doute moins pollués, mais également assez pauvres aujourd'hui.

#### *D. Des réclamations formelles qui aboutissent de plus en plus rarement*

Parfois, si certains bénéficiaires ne sont pas satisfaits des parcelles qu'on leur a attribuées, ils tentent de déposer des réclamations, comme la procédure les y autorise. Dans les premières années, le nombre de parcelles libres était tel que ce genre de démarche n'était qu'une formalité, comme l'explique un bénéficiaire ayant reçu son lot en 2002 : « *Par exemple, lors de la publication de ton nom, on t'attribue tel casier. Si tu aimes le casier, tu reçois, si tu n'aimes pas, tu ne reçois pas. Ils publient le nom une deuxième fois. (...) Moi*

<sup>974</sup> 2008/11/13 كتاب وزارة الزراعة رقم 6637/م.د تاريخ

<sup>975</sup> Pour une discussion sur les conditions de mise en place de ces zones et les conséquences légales sur l'agriculture, voir par exemple : JAUBERT Ronald, AL-DBIYAT Mohammed, DEBAINE Françoise, 2006, « Politiques agricoles et divisions territoriales », in JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée, pp. 123-133 ; JAUBERT Ronald, AL-DBIYAT Mohammed, ZWAHLEN François, EL-HAMWI Karim, 2006, « Sur- et sous-exploitation des eaux souterraines : quelle régulation ? », in JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée, pp. 193-194

*c'était comme cela. Mon nom est sorti là où il y avait les champs de ma mère. Mais j'étais à l'armée et je n'ai pas pris les champs directement. Donc ils m'ont affecté une parcelle dans un second endroit. Je l'ai refusée et j'ai demandé à être dans le précédent casier. Ils me l'ont donné » (E68).*

Néanmoins, plus on avance dans le temps et moins il ne reste de parcelles disponibles, moins ce type de contestation par les voies officielles aboutissent. Par exemple, des anciens fonctionnaires à qui des lots de deux hectares avaient été alloués en vertu de la décision n° 168 de 2006 n'étaient pas satisfaits de la localisation de leurs champs. Ils ont donc sollicité en août 2009 les services d'un avocat afin de réclamer des parcelles qui leur convenaient mieux et qui avaient été transférées à des services de l'État qui les sous-utilisaient. Ils étaient une trentaine et avaient dépensé 2 000 livres syriennes<sup>976</sup> chacun pour payer les honoraires ; si la démarche avait réussi, ils auraient donné 100 000 livres syriennes<sup>977</sup> chacun à l'avocat. Néanmoins, cette requête n'a pas abouti et les plaignants ont finalement abandonné la procédure et accepté des lots moins bien situés.

Dans un registre voisin, deux interlocuteurs avaient reçu en 2007 des champs dont les taux de sel sont si élevés qu'un laboratoire aleppin les avaient qualifiés « *d'actuellement inexploitable* »<sup>978</sup>. Ils racontent être allés avec d'autres bénéficiaires au bureau de la propriété d'État pour demander à changer de parcelle. Ils y ont apporté l'attestation du laboratoire, visée par un avocat (ce qui leur avait coûté pour quatre 30 000 livres syriennes<sup>979</sup>) : on leur a répondu qu'ils pouvaient rendre les lots dont ils avaient bénéficié, mais qu'ils n'en auraient pas d'autres.

Les contestations ne concernent pas uniquement les parcelles mais également les appartements des villages-modèles. La décision du bureau de la propriété d'État de la direction de l'agriculture d'Alep au début de l'année 2009 d'augmenter leurs loyers a provoqué de nombreux mécontentements dans l'Établissement Al-Assad. Cette augmentation est officiellement justifiée par le fait que depuis la promulgation du décret législatif n° 4 de 2005 qui marque la disparition de l'Administration générale des fermes d'État, les appartements sont devenus propriétés de la direction de l'agriculture d'Alep ; en 2009, cette administration exige donc un loyer de 500 livres syriennes par mois, soit 24 000 livres

<sup>976</sup> 33 euros selon le cours de l'époque

<sup>977</sup> 1 500 euros environ selon le cours de l'époque

<sup>978</sup> "غير صالحة للاستثمار الزراعي حاليا"

<sup>979</sup> 500 euros selon le taux de change de l'époque

syriennes<sup>980</sup> pour les quatre ans d'occupation depuis le transfert de propriété. Néanmoins les habitants contestent cette décision dans la mesure où en principe, le bureau de la propriété d'État de la direction de l'agriculture d'Alep n'aurait pas dû attendre quatre ans pour faire évaluer la valeur des appartements et les vendre : « *Pendant cinq ans, ils ne les ont pas vendus. À partir du moment où le décret de vente a été publié [il s'agit du décret législatif n° 4 de 2005], le ministère de l'Agriculture et la direction de l'agriculture d'Alep auraient dû les vendre directement. Ils organisent un comité et ils évaluent le prix des maisons et ils les vendent aux paysans. Pendant cinq ans, pourquoi ils ne me l'ont pas vendue ? Pourquoi ils m'ont fait payer un loyer de 24 000 ? Il fallait qu'ils évaluent les maisons et qu'ils vendent aux paysans* ». C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans le gouvernorat de Raqqa où d'après certains interlocuteurs les maisons ont été vendues dès 2005.

De nombreuses démarches ont donc été effectuées, comme l'explique un des leaders du mouvement : « *Nous sommes allés au Gouvernorat, nous sommes allés à la branche du Parti, nous sommes allés à la direction de l'agriculture à Alep, environ quatre fois* ». Enfin, début 2009, après quelques réunions entre habitants, certains ont décidé d'aller voir le ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire en personne à Damas. Un à deux bus par village-modèle, contenant chacun plusieurs dizaines de personnes, ont été loués pour transporter les villageois au prix d'environ 500 livres syriennes par passager. Pendant qu'ils attendaient tous dans un parc à côté du ministère, trois représentants ont été accueillis par le ministre en personne. Sa réponse durant cette entrevue qui aurait duré moins d'un quart d'heure a été : « *Si Dieu le veut* ». À la fin de la journée, les villageois sont rentrés à l'Établissement Al-Assad. Lors de la moisson du blé en juin 2009, 24 000 livres syriennes sont soustraites du montant que chaque bénéficiaire d'un lot dans l'Établissement Al-Assad et habitant un appartement dans un village-modèle doit recevoir en échange des récoltes déposées à la banque agricole publique.

#### *E. La corruption : moyen pour certains individus de contourner un système trop rigide*

Face aux rigidités des procédures, c'est par le détournement et le contournement de la structure administrative que certains répondent à leurs propres intérêts. La corruption durant la décollectivisation semble avoir été assez généralisée. Lorsque j'insiste durant les entretiens pour comprendre précisément les démarches à accomplir et les marges de manœuvre des ayants droits pour recevoir leurs lots, certains se braquent et me disent qu'ils n'ont pas eu

---

<sup>980</sup> 400 euros au cours de l'époque

recours à un « piston »<sup>981</sup> ; parfois ce sont des personnes présentes qui écoutent l'entretien qui interviennent pour dire à l'interlocuteur quoi répondre : « *Il veut savoir si c'est grâce aux contacts ou grâce à de l'argent [corruption]* ». Un autre interlocuteur sous-entend que les détournements étaient la norme en parlant d'un ancien cadre du comité de liquidation qui, lui, était intègre : « *Il était vraiment bien. Après qu'il m'ait abandonné les champs, on lui a proposé "viens juste pour déjeuner, mon frère", je l'invitais juste pour déjeuner, je l'invitais pas pour... enfin c'était pour rien, juste pour déjeuner. Je t'assure, il a refusé. On lui a proposé un cadeau, un cadeau, juste comme ça, c'est normal. Il a refusé. Il disait uniquement : "je ne veux qu'une chose de toi, que tu te souviennes de moi et dises 'Que Dieu le protège'." Il ne nous a pas pris une seule livre, mon gars* » (E16). Les soupçons ne sont pas que locaux mais touchent également les niveaux les plus élevés, à Alep. En 2009, le président du bureau de la propriété d'État est démis de ses fonctions et poursuivi pour corruption. Que cet individu qui se défend quelques mois auparavant lors d'une discussion d'accepter le moindre verre d'eau de la part des paysans soit réellement coupable ou non, c'est la généralisation du phénomène que cet événement démontre. À tel point que certains individus en sont désabusés ; un bénéficiaire, bien informé parce qu'il défend parfois à leur demande d'autres ayants-droits dans différentes administrations publiques, affirme ainsi que le nouveau président du bureau de la propriété d'État a l'air honnête, mais que cela ne durera pas car petit à petit, il cherchera à s'enrichir.

Les phénomènes de corruption concernant la redistribution des terres ont eu principalement lieu à deux moments. Tout d'abord, pendant l'année 2000, la dernière avant la liquidation de la ferme d'État : « *Il y avait un dirigeant [de la ferme d'État], il savait que la décision allait sortir avant l'année 2000. Il y a amené beaucoup de gens qui ne travaillaient pas. Il y a beaucoup de gens qui n'ont jamais effectivement travaillé. C'est la carte d'identité : tu donnes ta carte d'identité ... ta carte d'identité, elle travaille, mais toi tu ne viens pas travailler. Il y a des gens qui ont bénéficié sans même avoir travaillé une seule journée, pas une seule journée, leurs cartes d'identité travaillaient. (...) Il y en a un ici qui est venu. (...) Il avait eu l'information qu'il y allait avoir la liquidation. Il est venu pour louer des champs. Il a loué les champs et les a laisser vides. Les gens sont allés le voir et lui ont dit "mon gars, là, tes champs, ils ne vont pas produire". Lui a dit "moi je suis là pour la maison, je suis là pour récupérer des terres, je suis là pour récupérer des terres, c'est-à-dire, je suis là parce que je veux récupérer des terres, je ne suis pas là pour..." Effectivement, après que la*

---

<sup>981</sup> "وسطى"

*décision est sortie, il a récupéré environ 26 ha : un casier entier* ». La majorité des soupçons porte sur un ancien cadre dirigeant de la ferme d'État qui aurait fait venir de nombreux membres de sa tribu, originaires de villages situés à une centaine de kilomètres de Maskana. Un autre interlocuteur parle également d'un ancien cadre de l'Union générale des paysans : « *Deux ans avant la distribution, quelqu'un du syndicat des paysans, de la tribu Bū Fulān<sup>982</sup> est venue. Il nous détestait. Il a amené des cartes d'identité de l'extérieur, ses proches, les techniciens, ils ont amené les cartes d'identité ; lui il sait que les terres vont être distribuées, mon gars. Il vient, il inscrit que ceux-ci [les cartes d'identité] ont travaillé dans l'Établissement. En 2000, s'il a travaillé une journée, il prend des terres* ».

Le second moment qui revient dans la dénonciation de la corruption est celui du choix des parcelles. Certains étaient favorisés par rapport aux autres. Dans un contexte de raréfaction des terres à distribuer, donc de plus en plus avec le temps, il s'agissait alors de s'assurer de bénéficier des parcelles les mieux localisées, comme l'explique ce bénéficiaire qui assure n'avoir lui-même versé aucun pot-de-vin : « *La redistribution est arrivé ici à peu près deux ans après que la décision soit sortie. On est allé au comité pour recevoir les terres. Dans le comité, la plupart des gens était corrompue. Tu vas au comité et tu dis je veux telle parcelle par exemple ou celle-ci. Tu paies 40 000 ou 50 000 livres, c'est la corruption. (...) Il y a des gens 70 000, il y a des gens 80 000, il y a des gens qui ont payé 100 000. Par exemple, tu veux recevoir la parcelle n° 4 ; tu reçois cette parcelle et tu me donnes 20 000. (...) Pour moi tout est légal ; je ne t'ai jamais dit que j'avais fait de la falsification* ».

De même, pour ne pas avoir à payer les 24 000 livres syriennes que leur réclame la direction d'agriculture d'Alep pour les loyers de leurs appartements dans les villages-modèles, plusieurs individus ont contourné les filières officielles de commercialisation du blé en juin 2009. En principe, ils doivent déposer leurs récoltes au centre des grains<sup>983</sup> et amener ensuite leurs factures à la branche locale de la banque agricole coopérative<sup>984</sup> qui leur donne leurs dus (section III.A du chapitre 5). Néanmoins, pour ne pas perdre les 24 000 livres syriennes de loyers, ils ont préféré vendre leurs productions au marché noir.

La corruption concerne également les démarches à effectuer collectivement, comme l'inscription des villages-modèles à la liste des collectivités territoriales (section IV.B de ce chapitre). Plusieurs interlocuteurs indiquent que les procédures ont abouti pour Jalla' car ses habitants n'avaient pas hésité à graisser la pâte de nombreux individus dans différentes

<sup>982</sup> Pour protéger l'identité des personnes, le nom de la tribu est remplacé par « *Bū Fulān* ».

<sup>983</sup> مركز الحبوب

<sup>984</sup> المصرف الزراعي التعاوني

administrations publiques. C'est la seule façon de parvenir à ses fins, expliquent quelques personnes interrogées, car les lettres envoyées à l'administration demeurent sans réponses.

## **V) Une décision comportant certaines lacunes et dont l'application prend du temps**

Si la liquidation de l'Administration générale des fermes d'État n'est pas surprenante lorsqu'elle est replacée dans son contexte (sous-chapitre III de ce chapitre), cette décision semble avoir été prise dans la précipitation, sans vision claire. En outre, de Damas, certains enjeux locaux, notamment en matière sociale, n'ont pas été identifiés. Dès lors, il n'est pas étonnant que le processus ne soit pas achevé en août 2010 lorsque le terrain effectué pour cette thèse prend fin et qu'une partie de la population soit critique sur sa mise en œuvre.

### *A. Une certaine précipitation dans la préparation*

La liquidation de la ferme d'État ne semble pas avoir été préparée correctement. Lors d'une discussion informelle, un interlocuteur raconte qu'un membre de sa famille, qui était député lorsque la décision n° 83 de 2000 a été publiée, lui a parlé de l'absence de réflexion préliminaire. Le peu de considération pour les membres de la direction générale de l'Établissement Al-Assad, alors qu'ils étaient quotidiennement sur place, est également révélateur du manque de prise en compte des enjeux locaux, lointains et probablement traités avec condescendance depuis Damas.

Ce manque de préparation est sans doute d'abord lié à l'insignifiance que représentait le secteur agricole public pour les dirigeants à la tête de l'État. En effet, dans l'esprit de la décollectivisation, l'objectif semble surtout d'avoir été de faire baisser les dépenses publiques. Plusieurs fonctionnaires racontent qu'ils ont été fortement incités à démissionner et à prendre un lot dès l'année 2001, car ensuite, leur avait-on dit, il ne resterait plus rien. Aucun interlocuteur n'en parle, mais on peut se demander dans quelle mesure le but de ces pressions n'était pas d'éviter que les fonctionnaires, dont le contrat est particulièrement difficile à rompre par l'employeur, ne choisissent une mutation : plus le nombre de fonctionnaires diminuait en choisissant la démission, et donc une parcelle agricole, plus la masse salariale se réduisait.

En outre, ce manque de préparation est également probablement dû à une absence de réflexion idéologique de fond sur ce que devaient être l'agriculture et les collectivités post-collectivistes en Syrie. Aucune enquête de terrain n'a été réalisée pour préparer les modalités de la décollectivisation (sous-section II.C de ce chapitre). C'est probablement une des raisons

qui expliquent que très peu de différenciations n'aient été faites entre les fermes d'État (pratiquement toutes ont été liquidées selon les mêmes modalités<sup>985</sup>). Avec un regard assez lointain et peu précis, s'adapter aux situations locales était compliqué. Dans ces conditions, les spécificités techniques, économiques et sociales de l'Établissement Al-Assad et du Projet pilote qui exploitaient, contrairement aux autres fermes d'État, de grands aménagements hydro-agricoles qui ont été des symboles forts du volontarisme politique des années 1960-70, n'ont pas été appréhendées.

Les réflexions préliminaires sur les structures agraires qui devaient découler de la décollectivisation semblent également avoir été assez lapidaires. D'après S. Badlissi<sup>986</sup>, aucune étude économique n'a été réalisée lors de la préparation de la décision n° 83 de 2000 pour évaluer dans quelles mesures trois hectares irrigués pouvaient suffire à faire vivre une famille. Cette surface est simplement celle qu'il avait déjà été prévu d'appliquer dans les années 1970 dans le Projet pilote et l'Établissement Al-Assad (section III.A du chapitre 2) et qui avait d'ailleurs à l'époque été considérée par certains experts étrangers comme insuffisante<sup>987</sup>. Le niveau de vie potentiel des bénéficiaires des parcelles agricoles ne semble donc pas avoir été au centre des réflexions dans la préparation de la liquidation des fermes d'État.

En effet, du point de vue des initiateurs de la décollectivisation, les lots redistribués sont considérés comme une indemnisation à des pertes supposées : d'une part, les détenteurs d'anciens droits fonciers auraient subi avec la collectivisation un préjudice qu'il convient de réparer ; d'autre part, tous les individus bénéficiant d'un revenu lorsque la ferme d'État fonctionnait n'ont plus de gagne-pain avec la suppression de cette structure et celui-ci doit donc être remplacé.

Ainsi, les questions que devaient se poser les initiateurs de la liquidation ne portaient pas tant sur les structures agraires à impulser que sur la meilleure façon de solder les comptes dans la suppression des structures collectivistes. La superficie réduite, trois hectares, permettait d'indemniser un maximum de personnes, les catégories d'ayants droits potentiels

---

<sup>985</sup> Il faut néanmoins souligner que l'Établissement de la liberté (*munsha'a al-hurriya* ; à Lattaquié) et l'Établissement du 8 mars (*munsha'a al-thāmin min 'adhār* ; à Soueïda) n'ont pas été liquidés d'après l'article 2 du décret législatif n° 4 de 2005.

<sup>986</sup> Expert-chercheur aleppin en agroéconomie et docteur en géographie

<sup>987</sup> GATTINARA, *op. cit.*, pp. 3-4 conseillait d'attribuer des lots de trois hectares aux familles de six membres et six hectares aux familles d'au moins sept membres ; MÉTRAL, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement », *op. cit.*, p. 236 indique que l'entreprise NEDECO avait proposé de distribuer des parcelles de 4 ha minimums par famille dans le Ghab même si seulement 2,7 ha par famille ont effectivement attribués ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy, op. cit.*, p. 342 affirme que l'ONU avait considéré que les 3,3 ha donnés à chaque famille dont les villages avaient été submergés par le lac Al-Assad étaient une superficie insuffisante.



étant nombreuses (c'est d'ailleurs uniquement parce qu'il n'y avait ensuite plus assez de terres, d'après un fonctionnaire du comité de liquidation, qu'il a été décidé de réduire la taille à deux hectares).

Néanmoins, en l'absence d'enquêtes de terrain, il a manifestement été considéré que la perte était la même pour tous, d'où une superficie égale pour chaque bénéficiaire. Ni l'attachement profond des détenteurs d'anciens droits fonciers à leurs terres, ni le besoin d'ajuster les superficies des lots au nombre de membres par famille bénéficiaire n'ont été pris en compte. D'où les mécontentements de ceux qui auraient préféré une meilleure compréhension des cas particuliers de chacun et une justice plus distributive (section II.C de ce chapitre).

Ces défauts de préparation ont également eu des répercussions sur les processus de reterritorialisation qui font suite à la suppression de l'Administration générale des fermes d'État. Dans la décision n° 83 de 2000, il est mentionné que les bâtiments publics doivent être vendus aux différentes administrations compétentes. Néanmoins, aucune ligne n'est consacrée aux transferts de compétences liées à la disparition des fermes d'État. Certes, dans les faits, ces transferts ont eu lieu et ont sûrement été encadrés par différentes circulaires administratives. Mais l'absence ne fût-ce que d'une simple évocation de ce processus dans la décision n° 83 de 2000 est révélatrice des lacunes qui ont émaillées les réflexions sur la suppression du modèle collectiviste en Syrie et particulièrement dans le Projet de l'Euphrate. Cet enjeu est en effet fondamental dans l'Établissement Al-Assad et le Projet pilote : ces deux périmètres irrigués constituaient des territoires quasi-exclusifs jusqu'en 2000 et l'absorption de ces espaces par une multitude d'organismes est à ce titre complexe.

Même la valeur juridique de la décision n° 83 de 2000 a été contestée, ce qui montre bien une défaillance dans la préparation. D'après S. Badlissi<sup>988</sup>, comme il s'agit d'une décision du parti Ba'ath, elle n'émane pas du pouvoir législatif ou exécutif et ne peut donc pas avoir valeur de loi. D'autant plus qu'elle n'abroge pas les décrets précédents liés à la collectivisation dans les années 1970 et 1980<sup>989</sup>. Certes, d'autres, comme un juriste constitutionnaliste originaire de la région de Maskana, considèrent que cet argument ne tient pas et cite l'article 8 de la constitution de la République arabe syrienne qui indique que les décisions du parti Ba'ath fixent les orientations politiques du pays, comme c'est le cas pour la décision n° 83 de 2000, et que les institutions étatiques doivent ensuite appliquer ces orientations. Mais la confusion avait été jugée suffisante pour qu'elle ait eu à être clarifiée en

<sup>988</sup> Expert-chercheur aleppin en agroéconomie et géographe

<sup>989</sup> ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers », *op. cit.*, p. 218

2005 par la publication du décret législatif n° 4, signé de la main même du Président de la République.

Ce manque de préparation contraste avec le volontarisme qui existait lors de la conception du Projet de l'Euphrate et des premiers périmètres irrigués qui le constituait durant les années 1970. À cette époque, l'effort de programmation avait été tel que le projet semblait fini avant même sa réalisation (sous-chapitre III du chapitre 3). En outre, certes l'arrière-plan idéologique justifiant l'ambition technique, social et politique des aménagements hydro-agricoles et de la politique agraire syrienne souffrait parfois d'incohérences, mais il était particulièrement élaboré et la propagande à son propos, abondante (sous-chapitre III du chapitre 2). Au contraire, excepté les lois et les articles de journaux recensant les pétitions des habitants, qui peuvent se compter sur les doigts d'une seule main (section I.A de ce chapitre), rien n'est disponible sur l'esprit de la décollectivisation lancée en 2000, qui s'est faite dans une certaine indifférence dans le pays.

Cette quasi-absence de réflexions et de justifications à une mesure qui a pourtant provoqué localement, dans les fermes d'État, des transformations agraires, sociales et économiques importantes se retrouvent dans d'autres pays ayant connu des décollectivisations. C. Aubert affirme ainsi à propos de la politique agraire de la Chine au début des années 1980 : *« cette voie, si "voie" il y a, semble d'avantage s'être imposée aux autorités que véritablement élaborées par elles. Certes initiée par les responsables chinois, elle s'est le plus souvent esquissée en creux, de par le comportement mal contrôlé des acteurs sociaux et les évolutions spontanées des phénomènes économiques »*<sup>990</sup>. Ainsi, la décollectivisation se traduit plus par l'abandon à la hâte d'une utopie qui semble appartenir au passé que par la volonté de promouvoir un nouveau modèle économique et social.

#### *B. Un processus inachevé en août 2010 et émaillé de nombreuses difficultés*

À ce manque de vision dans la conception de la décollectivisation s'ajoute une mauvaise évaluation de l'ampleur de la tâche à effectuer. D'après certains interlocuteurs, les responsables de la liquidation pensaient au départ qu'en un an, tout serait réglé. Pourtant, en août 2010, plus de dix ans après le lancement des opérations, le processus n'est toujours pas achevé. Le mauvais entretien de la voirie et les carences dans la récolte des déchets (section

---

<sup>990</sup> AUBERT, « Les réformes agricoles », p. 727-728 ; V. Rey fait le même genre d'observation à propos des pays d'Europe centrale et orientale (REY Violette, 1996, *Les nouvelles campagnes de l'Europe centre-orientale*, Paris, Éditions du CNRS, p. 14)

II.B de ce chapitre) sont autant d'indices démontrant qu'en cette matière la reterritorialisation n'a été que formelle. En outre, la totalité des lots n'est toujours pas redistribuée<sup>991</sup> et les maisons des villages-modèles ne sont toujours pas vendues.

Comme l'opération s'étire dans le temps et les conditions de transfert des biens immobiliers aux particuliers sont assez lapidaires dans la décision n° 83 de 2000, certaines tergiversations ont émaillé le démantèlement. Par exemple, en 2001, les fonctionnaires qui souhaitaient rester en poste, quitte à ne pas recevoir de lots, s'étaient entendus dire que s'ils refusaient, plus aucune parcelle ne serait à l'avenir disponible et qu'ils ne pourraient donc plus revenir en arrière (section V.A de ce chapitre). Cinq ans après, la décision n° 168 de 2006 indique que les fonctionnaires prenant leurs retraites pourraient encore recevoir un lot de deux hectares s'ils le souhaitaient. De même, durant le début des années 2000, plusieurs circulaires administratives réduisant à chaque fois le nombre requis de jours minimum de travail dans la ferme d'État pour recevoir un lot se sont succédé. Même si ces mesures nouvelles étaient probablement une source de satisfaction pour tous ceux qui rentraient dans les critères d'attribution, ces changements sont révélateurs de l'incertitude dans laquelle baignaient les habitants.

En effet, ces changements de ligne étaient notamment liés au manque de stabilité qui régnait dans les instances responsables de la redistribution, comme l'explique un interlocuteur à propos de son fils qui a dû attendre plus d'un an pour obtenir le lot qui lui revenait : « *On a eu du retard à cause du processus de redistribution. (...) C'est-à-dire que nous avons démissionné en 2003, je ne sais plus le mois mais le comité changeait continuellement. Et à chaque nouveau président de comité, le processus changeait. Il a fallu attendre environ un an et demi pour qu'on reçoive [notre lot] alors qu'en principe, lorsqu'on laissait le travail, on aurait dû le recevoir directement* » (E81). Dans ces conditions, certains ont pris l'habitude de rester prudents face aux nouvelles circulaires publiées : par exemple, lorsqu'en novembre 2009, enfin, le prix des maisons des villages-modèles est annoncé, plusieurs habitants disent avec circonspection que certes, un papier est sorti, mais qu'il faut attendre car rien n'est encore définitif.

---

<sup>991</sup> « *Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, 16 569 ha, dont 3 760 ha en zone pluviale, avaient été distribués à 6 533 bénéficiaires. En outre, l'exploitation de 2 944 ha a été transférée au secteur public* » (BADLISSI, « Les fermes d'État dans le gouvernorat d'Alep », *op. cit.*, p. 155).

Cette lenteur est également à l'origine d'un certain flou juridique, qui plane encore en août 2010, concernant le statut des terres redistribuées. Officiellement, celles-ci sont inaliénables et indivises car elles appartiennent au domaine privé de l'État<sup>992</sup>. Localement, il est dit qu'en principe dix ans après le transfert des dernières parcelles au secteur privé, les bénéficiaires pourront enregistrer les terres au bureau du cadastre<sup>993</sup> et ainsi recevoir un droit de propriété, ce qui leur permettrait de louer et vendre légalement leurs lots. Néanmoins, comme la date qui mettra enfin un terme définitif à la liquidation de la ferme d'État est repoussée d'année en année, personne ne sait quand le statut des parcelles agricoles sera clarifié. Fin 2009, un technicien du centre d'orientation agricole<sup>994</sup> de Maskana qui assiste à un entretien reconnaît : « *même nous, en tant que responsables, on ne sait pas* ».

Ces dispositions, liées essentiellement à la lenteur du processus, gênent la constitution d'un marché foncier sûr. Malgré l'interdiction légale, les uns et les autres n'hésitent pas à vendre ou acheter des parcelles agricoles. Néanmoins, le statut particulier des terres conduit les habitants à effectuer des contrats d'achat-vente qui n'ont aucune valeur juridique et dont les conditions sont assez compliquées : le modèle qui a été le plus souvent rapporté, appelé « *location* »<sup>995</sup>, consiste à signer devant deux témoins une promesse de vente et une reconnaissance de dette valables pendant une durée de 99 ans ; le vendeur s'y engage à transmettre son droit de propriété sans condition dès son obtention et signe en attendant une « *dérogation* »<sup>996</sup> sans limite de temps pour que l'acheteur puisse bénéficier de tous les services proposés par le secteur public (section III.A du chapitre 5) ; si le vendeur souhaite récupérer l'exploitation de son bien, il doit donner à l'acheteur le double du prix d'achat. Ces contrats sont reconnus devant la coutume, mais si des droits de propriété sont enfin attribués aux bénéficiaires, la reconnaissance de ces contrats sera probablement un des écheveaux les plus épineux à démêler.

De même, comme les lots de trois hectares sont indivis jusqu'à la publication des droits de propriété, la transmission de ces biens immobiliers entre générations est particulièrement délicate. Légalement, tous les enfants reçoivent une part égale de l'héritage, en l'occurrence de la parcelle agricole, dont ils ne peuvent se séparer. Dans la pratique, l'exploitation de la terre peut être laissée à un seul des enfants, les autres gagnant alors leurs vies par d'autres moyens (sous-chapitre IV du chapitre 6). Néanmoins, ces derniers pourront légalement se

<sup>992</sup> "أملاك الدولة الخاصة" (article 5 du décret législatif n° 4 de 2005)

<sup>993</sup> مصلحة العقاري

<sup>994</sup> الوحدة الإرشادية

<sup>995</sup> "إيجار"

<sup>996</sup> "مباشرة"

séparer de leurs biens lorsque l'indivision prendra fin avec la publication des droits de propriété ; il n'est alors pas sûr que les imbroglios juridiques se clarifient sans quelques drames familiaux ou au moins certaines tensions.

Outre la redistribution des parcelles agricoles et la vente des appartements des villages-modèles aux particuliers, les transferts de compétences et de biens mobiliers et immobiliers à des organismes publics et privés ne se font pas sans certaines difficultés. Formellement, une grande partie des administrations concernées, en particulier en matière de services collectifs et agricoles, ont intégré cet espace dans leurs champs de compétence voire créé des nouvelles circonscriptions (section III.B du chapitre 5). Certains ont même installé des bureaux dans les anciens bâtiments publics de la ferme d'État. Pour ne citer que quelques exemples : la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad a pris place dans une partie des locaux de l'ancienne direction générale de la ferme d'État (section III.C du chapitre 5) ; un établissement public du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire (d'après la pancarte accrochée sur le bâtiment), nommé Établissement de la Liberté<sup>997</sup> et chargé de cultiver certains vergers dans l'Établissement Al-Assad, a installé ses bureaux dans l'ancien dispensaire du village-modèle de Al-Shihābiy ; la police politique a pris ses quartiers dans les anciens bureaux de la direction du premier secteur.

L'ancienne station d'élevage bovin de Sukkariya, désormais à l'abandon (section II.B de ce chapitre), va peut-être également trouver un repreneur. Elle doit être louée à un éleveur de volailles en batterie qui a déjà plusieurs hangars, au nord de Maskana, qu'il a construits il y a une dizaine d'années et qui contiennent déjà plusieurs milliers de poules à destination de vendeurs et de restaurants locaux, d'après ce qu'il explique lors d'une discussion informelle. Mais en 2010, il en est encore à réhabiliter un des bâtiments de l'ancienne station d'élevage bovin avant de pouvoir y prendre place et agrandir son affaire de volailles en batterie.

Quelques biens mobiliers et immobiliers ont également été transférés au secteur public. En tout, d'après le comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad, 2 483,3 ha cultivables situés dans le périmètre de l'Établissement Al-Assad ont été cédés à plusieurs organismes publics entre le 11 septembre 2001 et le 19 janvier 2003 (parmi lesquelles l'administration de multiplication des semences<sup>998</sup> ou l'université d'Alep). En outre, d'après un ancien contremaître agricole bien informé de par ses anciennes fonctions de dirigeant dans

---

<sup>997</sup> منشأة الحرية

<sup>998</sup> المؤسسة العامة لإكثار البذار (détails de cette administration sur son site Internet officiel, URL : <http://www.gosm.gov.sy/>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014)

le syndicat des ouvriers, si la majorité des véhicules d'origine soviétique a simplement été envoyée à la fonderie de Homs pour être détruits, les véhicules d'origine européenne et américaine ont été transférés gratuitement à d'autres organismes publics.

En dépit de ces transferts formels, sur le terrain, les défauts de fonctionnement sont nombreux et apparents. Les terres agricoles transférées au secteur public, comme celles transmises à l'université d'Alep, sont rarement cultivées et seulement louées à des éleveurs. De même, à des degrés divers, les administrations dont les compétences s'appliquent au territoire de l'Établissement Al-Assad depuis le début des années 2000 connaissent des difficultés importantes à s'acquitter de leurs missions (sections III.B du chapitre 5 et V.A du chapitre 6).

Ces défauts apparaissent aux yeux des habitants, qui en subissent quotidiennement les conséquences, comme autant de failles dans un processus qui a créé un vide sans s'assurer que celui-ci puisse être comblé (section II.B de ce chapitre). Le mécontentement est parfois d'autant plus grand que même lorsqu'ils veulent eux-mêmes prendre des initiatives pour palier certains dysfonctionnements, notamment en tentant de créer des collectivités territoriales comme des villages ou des unités rurales<sup>999</sup>, les démarches semblent interminables (section IV.B de ce chapitre).

De même, les modalités de transfert des biens mobiliers et immobiliers au secteur public semblent aberrantes à une partie de la population. Certains habitants soulignent dans des discussions informelles le gâchis d'avoir envoyé autant de matériel à la casse, alors que certains véhicules soviétiques semblaient pratiquement neufs et n'avaient jamais été utilisés. D'autres ne comprennent pas que les terres agricoles aux sols fertiles et bien positionnées dans le réseau d'irrigation aient été transférées à des administrations publiques qui ne les cultivent pas. D'autant plus qu'il ne reste désormais que des lots de moindre qualité pour les nouveaux bénéficiaires particuliers qui cherchent désespérément des parcelles dans tout le périmètre irrigué (sous-chapitre IV de ce chapitre).

#### **Conclusion du chapitre 4**

Seconde rupture dans le temps, la liquidation de la ferme d'État modifie l'ensemble des conditions de vie dans le périmètre irrigué. Les deux fondements de la collectivité que constituaient jusqu'alors les habitants et employés de l'Établissement Al-Assad s'effondrent,

---

<sup>999</sup> Pour une présentation succincte de ces structures, voir BALANCHE Fabrice, 2008, « Les municipalités dans la Syrie baathiste ? Déconcentration administrative et contrôle politique », *Tiers Monde*, n° 193, p. 176

créant un vide difficile à combler. Cette rupture est particulièrement nette dans les villages-modèles, où la coprésence du lieu de travail et du logement était la plus forte lorsque la ferme d'État était en fonctionnement.

À l'instar de la collectivisation et la construction des aménagements hydro-agricoles, premiers changements à avoir marqué la mémoire entretenue localement sur l'histoire de l'Établissement Al-Assad, la liquidation de la ferme d'État est imposée aux habitants. Ils peuvent certes réagir, notamment à travers des démarches interminables auprès de nombreuses administrations ou en contournant les règles officielles afin de répondre illégalement à leur propre intérêt. Mais il ne s'agit justement que de réactions, leurs marges d'initiative restant encore limitées durant les processus de reterritorialisation et de transfert des biens mobiliers et immobiliers.

La rupture n'en est pas moins grande. Les fondements de la collectivité formée par les employés et habitants de la ferme d'État s'effondrant, ce sont de nouveaux modes de cohabitation et de partage de l'espace qui émergent. Ceux-ci dépendent des règles fixées par les différentes décisions afférentes à la décollectivisation, mais également des stratégies individuelles et collectives des habitants. Après avoir reçu une parcelle agricole et éventuellement racheté un appartement dans un village-modèle, diverses possibilités s'offrent à eux, plus ou moins importantes en fonction du capital économique, social et culturel dont ils disposent. Des choix des uns et des autres découlent les dynamiques spatiales et sociales observées entre 2008 et 2010.

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

« *Passent les systèmes, restent* »<sup>1000</sup> ... des traces. La ferme d'État et les aménagements hydro-agricoles ont marqué l'espace et la société d'une empreinte qui mettra probablement au moins des décennies, sinon des siècles, à se dissiper (peut-être même, après plusieurs millénaires, lorsque plus rien ne sera visible à l'œil nu, certains archéologues pourront-ils encore relever certaines « *traces d'eau* »<sup>1001</sup>). Les conditions de maintien de cette empreinte sont directement issues des processus de déterritorialisation et reterritorialisation et de transferts de biens immobiliers et mobiliers qui dépendent partiellement de l'organisation sociale datant de la période collectiviste. Ainsi, outre les aménagements hydro-agricoles qui n'ont pas disparu du paysage et qui fonctionnent encore en 2010, ce qu'il reste aujourd'hui de la ferme d'État dans l'Établissement Al-Assad est autant issu de sa mise en place que des modalités choisies pour la supprimer.

Alors que la première partie de cette thèse traite de périodes lointaines qui subsistent essentiellement dans la mémoire des habitants, cette seconde partie se focalise sur des phénomènes plus récents et qui ont donc eu une influence plus directe sur la vie de tous les jours en 2008-2010. L'exploitation en ferme d'État ne s'est pas résumée à une expérience professionnelle mais a également touché l'ensemble des modes d'habiter. Dans l'Établissement Al-Assad, on ne faisait pas que travailler, on vivait, ensemble, au sein d'une collectivité fondée sur la coprésence du lieu de travail et du logement. Dans les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles résidaient des individus originaires de la région, parfois employés de la ferme d'État, parfois non ; la période collectiviste y a donc laissé une empreinte forte, mais n'a pas pour autant effacé la mémoire du passé plus lointain, encore bien vivante et analysée dans la première partie de cette thèse. Par contraste, les villages-modèles étaient un terreau particulièrement favorable à la nouvelle cohésion de la collectivité qui se constituait : d'une part, il était nécessaire d'être salarié de la ferme d'État pour y détenir un logement ; d'autre part, les bâtiments accueillant les organes dirigeants de cette structure s'y trouvaient. C'est donc là que la période collectiviste a laissé l'empreinte la plus profonde.

Néanmoins, si la période collectiviste est aujourd'hui un héritage, c'est parce que la décollectivisation se traduit par une redistribution des cartes ; le jeu (les parcelles aménagées,

---

<sup>1000</sup> REY Violette, 1993, « Passent les systèmes, restent les structures. L'empreinte géographique laissée par les fermes d'État dans feu l'Europe de l'est », in *Géographies et campagnes. Mélanges offerts à Jacqueline Bonnamour*, Fontenay-aux-Roses, ENS Fontenay Saint-Cloud, p. 351

<sup>1001</sup> GENTELLE Pierre, 2003, *Traces d'eau : un géographe chez les archéologues*, Paris, Belin



les maisons, les machines) est partiellement le même que celui de la ferme d'État, mais les règles ont changé. Beaucoup de familles nucléaires récupèrent un lot de deux à trois hectares dans ce périmètre irrigué autrefois entièrement exploité par le secteur public. Les habitants des villages-modèles sont en outre sommés de racheter les appartements qu'ils occupent et prennent des initiatives pour constituer de nouveaux territoires par le bas en vue de remplacer le vide laissé par la liquidation de la ferme d'État. Ces changements, la disparition progressive de la structure collectiviste et les transferts de compétences et des biens mobiliers et immobiliers, prennent du temps et ne sont toujours pas achevés en août 2010 lorsque le terrain prend fin pour cette thèse. D'où une impression de vide chez certains habitants, en particulier dans les villages-modèles, et un certain désarroi face à un environnement bouleversé et une reterritorialisation qui semble pleine de failles.

Ceci étant, malgré la « *disparition du "père protecteur"* »<sup>1002</sup>, les individus et les groupes se réorganisent, et cohabitent, chacun portant son héritage et croyant en sa légitimité pour occuper l'espace et être inclus dans son partage. Les couches étant multiples sur ce palimpseste, les catégories ne sont pas univoques et s'enchevêtrent l'une l'autre. Là encore, comprendre cette complexité implique de ne pas se focaliser sur l'activité agricole mais d'observer l'ensemble des conditions de vie des habitants. Ainsi, ce qui est pris pour clivage dans la compétition pour les ressources est atténué par les indices de partage dans la vie quotidienne. À l'inverse, ce qu'on prend pour sentiment d'appartenance à un même groupe est atténué par les rapports sociaux en son sein, parfois générateurs de conflits. Ce faisant, dans la mémoire des plus jeunes générations, le passé le plus lointain, et le plus conflictuel, disparaît progressivement, brouillant du même coup les frontières des groupes d'appartenance.

---

<sup>1002</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 26





## TROISIÈME PARTIE : LE PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ SANS LA FERME D'ÉTAT : ENTRE AUTONOMISATION ET PRÉCARISATION DES HABITANTS

كانوا يبحثون أمراً يتعلق بتوزيع الماء على الحقول . ويبدو أن بعض الناس ، ومنهم من هو عضو في اللجنة ، كانوا يفتحون الماء في حقولهم قبل الموعد المحدد لهم . وأحتد النقاش وتصايحوا بعضهم على بعض وفجأة رأيت مصطفى يهب واقفاً . هداً اللغظ واستمعوا إليه باحترام زائد . وقال مصطفى أن الخضوع للنظام في المشروع أمر مهم وإلا اختلطت الأمور وسادت الفوضى ، وأن على أعضاء اللجنة خاصة أن يكونوا قدوة لغيرهم ، فإذا خالفوا القانون عوقبوا كبقية الناس . ولما فرغ من كلامه هز أغلب أعضاء اللجنة رؤوسهم استحساناً ، وصمت من عناهم الكلام .

الطيب صالح ' "موسم الهجرة إلى الشمال"

Ils discutaient des tours d'eau dans les parcelles. Apparemment quelques uns, parmi lesquels des membres du comité, ouvraient les canaux avant leurs tours. Le ton monta, certains se mirent à crier. Soudain, je vis Mustafa se lever. Le vacarme cessa et tous l'écoutèrent avec respect. Il dit qu'il fallait se plier aux règles, sans quoi ce serait le désordre. Les membres du comité devaient être particulièrement exemplaires, s'ils ne respectaient pas leurs tours, ils devaient être sanctionnés comme les autres. Lorsqu'il acheva son discours, la plupart des membres du comité acquiescèrent de la tête. Le silence se fit.

Tayeb Salih, *Saison de la migration vers le nord*

## INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE

La disparition de la ferme d'État, structure qui organisait une grande partie de la vie quotidienne et professionnelle des habitants, rend ces derniers plus autonomes. Avec le contrôle de l'espace et des êtres humains qui s'estompe, les individus prennent désormais plus d'initiatives : ils réaménagent leurs maisons, créent de nouveaux territoires par le bas ou, comme le secteur public offre bien moins d'opportunités d'emplois qu'auparavant, exercent, voire développent, toutes sortes d'activités rémunératrices. Ce faisant, ce sont également les identités et les structures sociales qui se reformulent, dès lors qu'elles ne dépendent plus de la structure unique et exclusive que constituait la ferme d'État.

Cette troisième partie vise à comprendre les conséquences de la liquidation de la ferme d'État sur les modes d'habiter actuels, en 2008-2010. Le cinquième chapitre se concentre sur les nouvelles formes d'habitation et de cohabitation dans l'Établissement Al-Assad. La disparition de la structure qui contrôlait jusqu'alors les individus débouche sur une diversification des pratiques spatiales et une hausse des mobilités. Ce faisant, la concurrence accrue pour l'accès aux ressources fait que sont également restructurés les groupes sociaux au sein desquels des nouvelles formes de régulation émergent. D'où l'impression que les habitants de l'Établissement Al-Assad forment un ensemble bien moins homogène que la collectivité fondée sur la coprésence du logement et du lieu de travail pendant la période collectiviste.

Le sixième chapitre cherche à comprendre les conséquences de la liquidation de la ferme d'État sur les structures sociales. Le transfert de l'exploitation agricole à des particuliers débouche sur une responsabilisation accrue des individus, dont le revenu est désormais variable et irrégulier. Ces nouvelles conditions de vie et de travail font que si une classe moyenne semble émerger et un sentiment d'enrichissement global existe, une partie des habitants témoigne toujours d'une certaine aspiration pour l'emploi public et la sécurité matérielle et psychologique qu'il offre. Pour autant, si ce retrait du secteur public fait que les critiques à l'égard des agents de l'État sont nombreuses, les conséquences sociales ne semblent pas suffisantes pour provoquer un divorce entre la population et le pouvoir politique.

Dans cette partie, on quitte la mémoire et l'histoire orale pour se concentrer sur le temps présent des enquêtes de terrain, entre 2008 et 2010. Cependant, le passé ne disparaît pas complètement et est parfois réactualisé dans les pratiques quotidiennes et certains traits de langage ou à travers les identités que revendiquent les uns et les autres. C'est également à la lumière du passé que les habitants évaluent leurs conditions de vie et de travail actuelles, en

faisant des comparaisons sur certains points et en présentant les avantages et les inconvénients de chaque période qu'ils ont vécue. Dans un autre registre, les trajectoires socio-économiques des habitants ne peuvent souvent pas être comprises si elles ne sont pas remises dans un contexte temporel plus large intégrant la place que chacun occupait durant les périodes précédentes. Ainsi peut être saisi le sens de l'existence des individus et des lieux qu'ils habitent, tous pris entre mémoires et projets.

Cette partie traite de la période 2008-2010, lorsque les enquêtes de terrain ont été réalisées pour cette thèse. Rares sont ceux qui peuvent prétendre avoir imaginé à cette époque ce qui va advenir dans cette région de la Syrie à partir de mars 2011 (annexe 2). Ces événements rendent caduques non seulement de nombreuses expectations formulées en 2008-2010 par les personnes interrogées, mais également le sens des dynamiques observées. Pour autant, celles-ci sont formulées telles quelles, afin de comprendre dans quel futur les habitants du présent de l'époque se projettent, même si celui-ci peut désormais paraître lointain, voire absurde, étant donné la crise tragique que connaît l'ensemble du pays depuis 2011 (annexe 2).

## **Chapitre 5 : Habiter, cohabiter, s'organiser : permanences et remodelages des pratiques, des groupes et des identités**

La disparition de la ferme d'État, structure à l'organisation particulièrement stricte, donne aux habitants des marges de liberté qui conduisent à une diversification des modes d'habiter. Ce faisant, cette diversité est révélatrice de la multitude des itinéraires qui ont mené chacun à habiter l'Établissement Al-Assad, voire à s'y approprier des parcelles. Des conflits de légitimité apparaissent alors, et des groupes, dont les critères d'appartenance sont variables et labiles, permettent parfois de défendre des intérêts collectifs ou individuels face aux autres. Néanmoins, si ces clivages peuvent conduire à des conflits violents, les relations entre individus dépassent largement ces cadres restrictifs. En outre, les nouvelles formes de territorialisation, par le haut et par le bas, laissent entrevoir d'autres logiques de regroupements sociaux et politiques.

Ce chapitre vise à montrer comment les formes d'habitation et de cohabitation de l'Établissement Al-Assad se modifient avec la disparition de la ferme d'État. La transformation des pratiques et des paysages et la restructuration des groupes d'appartenance sont des phénomènes issus de dynamiques collectives, à appréhender telles quelles. Néanmoins, ce sont des individus qui composent ces collectifs et qui peuvent décider d'adopter ou de se voir imposer telle ou telle appartenance. Il est donc nécessaire de mettre en perspective les dynamiques de groupe en resituant dans leurs contextes la volonté individuelle, ou la contrainte, de se mettre ensemble ou de se séparer d'autres.

Les marges de manœuvre des individus sont plus importantes que par le passé, mais les habitants ne peuvent s'affranchir de l'histoire de la région. Ainsi, l'habitation de ce grand périmètre irrigué est le résultat de mécanismes qui s'enrichissent autant de dynamiques actuelles liées à des projets individuels et collectifs que de contingences matérielles et existentielles issues du passé. Comme l'écrit F. Durand-Dastès, *« tout groupe humain vit sur des héritages ; par son action, il les modifie et les transforme. Parmi ces héritages, les uns sont matériels, œuvres et infrastructures héritées du passé qui s'impriment dans les paysages. Les autres sont immatériels et se transmettent par la formation : ainsi les langues, les croyances, les connaissances scientifiques, les structures sociales, les traditions. Ces*

*héritages sont la “mémoire du temps des hommes“ ; ils sont inégalement exploités en fonction des sociétés »<sup>1003</sup>.*

Dans ce cadre, les processus de reterritorialisation qui font suite à la disparition du territoire que formait la ferme d'État sont également le résultat d'un dialogue entre passé, présent et projet. Ces projets peuvent être locaux ou nationaux. Pour les premiers, il s'agit surtout d'améliorer les modes de résidence et de cohabitation dans les villages et d'offrir des cadres collectifs de négociation et de régulation dans l'accès à certains services publics ; pour les seconds, c'est la réorganisation de l'administration déconcentrée qui est visée. Le territoire que formait la ferme d'État ainsi que les sentiments d'appartenance et d'altérité qui trouvent leurs sources dans les représentations qu'on se fait du passé constituent alors parfois des contingences avec lesquelles les projets doivent composer.

### **I) Un cadre d'analyse inchangé en dépit de la restructuration des cadres territoriaux et identitaires**

La modification des cadres territoriaux qui s'engage dans l'Établissement Al-Assad depuis la liquidation de la ferme d'État conduit à une diminution de la cohérence de cet espace de référence. Ce faisant, ce sont aussi les groupes que composent ses habitants dont les frontières sont plus mouvantes et à ce titre plus difficiles à dessiner. D'autant plus que les conditions de l'enquête ont débouché sur une sous-représentation de certaines catégories par rapport à d'autres dans le corpus utilisé pour cette thèse.

#### *A. Des reterritorialisations multiples qui impliquent de resituer l'Établissement Al-Assad dans son contexte régional*

L'existence de la ferme d'État faisait de l'Établissement Al-Assad un territoire particulièrement cohérent et à ce titre rendait pertinente son observation en tant qu'objet dans sa totalité. Avec la disparition de cette structure se perd aussi la cohérence de cette entité spatialisée. Une multitude de territoires remplacent la ferme d'État et à part celui de l'administration chargée de l'exploitation du réseau hydro-agricole, aucun ne reprend exactement les frontières du périmètre irrigué (section III.A de ce chapitre). En outre, même les habitants semblent progressivement abandonner cette appellation qui apparaît de plus en plus désuète (section II.D de ce chapitre). Pour autant, le cadre spatial de cette thèse n'est pas

---

<sup>1003</sup> DURAND-DASTÈS François, 1990, « Les mémoires du Monde », in BRUNET Roger, DOLLFUS Olivier, *Géographie Universelle – Mondes nouveaux*, Paris, Belin, t. 1, p. 308



modifié dans ce chapitre, de même que la dénomination générique adoptée depuis le début de cette thèse. Ainsi, peuvent être analysées les conditions de maintien de l'existence de l'Établissement Al-Assad, alors que ce qui faisait son exclusivité a presque entièrement disparu.

Ce choix n'a néanmoins pas empêché que des enquêtes exploratoires, et même quelques entretiens formels (non comptabilisés dans le corpus de cette thèse si les interlocuteurs n'ont jamais résidé ou détenu de terres dans l'Établissement Al-Assad), soient réalisés à plusieurs reprises dans les alentours de ce périmètre irrigué. En effet, pour comprendre et remettre dans son contexte la « normalisation territoriale »<sup>1004</sup> qu'a constituée la disparition de la ferme d'État, il est également important d'analyser succinctement les conditions de vie et de travail dans les terres pluviales et irriguées situées à proximité.

Ce sont notamment les deux autres périmètres irrigués par le secteur public, construits dans le cadre du Projet de l'Euphrate et situés autour de l'Établissement Al-Assad qui ont été au centre de ces explorations. Le premier se trouve sur le plateau de Maksana à l'ouest de l'Établissement Al-Assad (figure 61). Il est appelé dans cette thèse « Maskana-ouest »<sup>1005</sup>. D'après un cadre supérieur de la direction du fonctionnement et de l'entretien de l'irrigation d'Alep<sup>1006</sup>, les premiers travaux ont débuté en 1988<sup>1007</sup> et les superficies équipées s'élèvent en 2010 à 34 107 ha<sup>1008</sup>. D'après les enquêtes exploratoires réalisées auprès de quelques bénéficiaires, en vertu de la décision du « Conseil agricole suprême »<sup>1009</sup> (section III.C du chapitre 4), les terres aménagées ont été redistribuées dès la fin des travaux par lots de 16 ha maximum par famille nucléaire aux anciens détenteurs de droits fonciers et aux habitants des villages dont tout ou partie du territoire se situe dans les frontières du périmètre irrigué.

<sup>1004</sup> Ce terme de « normalisation », déjà employé par MILLOT, *op. cit.*, pp. 26-38, a au départ été soufflé par S. Badlissi, expert-chercheur aleppin en agroéconomie et géographe.

<sup>1005</sup> Il faut d'ailleurs le différencier de ce qui était appelé « Zone d'aménagement de 17 000 ha – Maskana-ouest » et qui est en fait une partie de l'Établissement Al-Assad (section I.A du chapitre 2). Le périmètre de Maskana-ouest est appelé dans d'autres travaux scientifiques et d'expertise « Maskané Ouest » (BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.*, p. 176), « Maskana Ouest » (« Maskana gharb », KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 126), « Meskeneh Ouest » (DAOUDY, *Le partage des eaux*, *op. cit.*, pp. 90-91 ; à noter qu'elle affirme d'abord que ce périmètre est situé dans le gouvernorat de Raqqa pour ensuite le localiser dans le gouvernorat d'Alep), « Plaines situées au nord et au sud d'Alep » (YOUNIS, *op. cit.*, pp. 157-158). D'autres ne font pas la différence entre l'Établissement Al-Assad et Maskana-ouest qu'ils considèrent au sein d'un même ensemble appelé « Projets d'irrigation de Maskana Ouest » (« Mashārī' rai maskana gharb », 'ATṬĀR, *op. cit.*, p. 10) ou encore « Bassin ouest » de Meskene (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 119).

<sup>1006</sup> مديرية التشغيل والصيانة حلب

<sup>1007</sup> Date confirmée par DAOUDY, *Le partage des eaux*, *op. cit.*, p. 90

<sup>1008</sup> Superficie confirmée par KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 126

<sup>1009</sup> « Supreme Agricultural Council » (HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, *op. cit.*, p. 244)

Le second périmètre irrigué par le secteur public sur le plateau de Maskana est situé à l'est de l'Établissement Al-Assad (figure 61). Il est appelé « Maskana-est »<sup>1010</sup> dans cette thèse. D'après un cadre supérieur de la direction du fonctionnement et de l'entretien de l'irrigation d'Alep, les premiers travaux ont débuté en 1995<sup>1011</sup> et les superficies équipées s'élèvent en 2010 à 17 661 ha<sup>1012</sup>. D'après les enquêtes exploratoires réalisées dans ce périmètre irrigué, des lots de trois hectares maximum par famille nucléaire ont été redistribués dès la fin des travaux aux anciens détenteurs de droits fonciers et aux habitants des villages dont tout ou partie se situaient dans les frontières du périmètre irrigué, mais également à des nouveaux-venus. Ces derniers, parmi lesquels plusieurs membres d'une même famille (non comptabilisée dans le corpus utilisé pour cette thèse) ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens formels et de discussions informelles, sont d'anciens habitants de villages submergés par le lac du barrage hydroélectrique Tishrīn, construit sur l'Euphrate au nord du lac Al-Assad<sup>1013</sup>. Arrivés dans la région de Maskana en 1999-2000, les membres de cette famille ont reçu une parcelle nue viabilisée dans un nouveau village réservé à cet effet. Comme les conditions de redistribution des droits fonciers dans ce périmètre irrigué ont impliqué un partage de la terre entre individus originaires de la région et nouveaux-venus, on retrouve partiellement les mêmes tensions entre « *insiders* » et « *outsiders* » évoquées à plusieurs reprises à propos de l'Établissement Al-Assad (sous-chapitres II et IV du chapitre 2 ; section II.C du chapitre 4 ; sous-chapitres IV et V de ce chapitre). Néanmoins, les enjeux et les dynamiques sont probablement quelque peu différents dans la mesure où Maskana-est n'a pas connu vingt ans de collectivisation.

D'après les enquêtes de terrain exploratoires, l'organisation de la production agricole et les assolements sont à peu près similaires dans les trois périmètres irrigués par le secteur public sur le plateau de Maskana depuis que l'Établissement Al-Assad n'est plus exploité en ferme d'État<sup>1014</sup>. En outre, certes le quadrillage que forme la structure des réseaux

<sup>1010</sup> Le périmètre de Maskana-est est également appelé dans d'autres travaux scientifiques et d'expertise « *Maskana Est* » (« *Maskana sharq* », KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 126 et 128), « *Meskeneh Est* » (DAOUDY, *Le partage des eaux*, *op. cit.*, p. 91), « *Projet de Maskana Est* » (« *Mashū' maskana sharq* », 'AṬṬĀR, *op. cit.*, p. 10), « *Bassin est* » de Meskene (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'État sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 119) ou encore « *Partie orientale du bassin de Meskené* » (YOUNIS, *op. cit.*, pp. 157-158).

<sup>1011</sup> Pour DAOUDY, *Le partage des eaux*, *op. cit.*, p. 91, les travaux ont commencé en 1994.

<sup>1012</sup> Pour KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 126 et 128, si on additionne la partie de ce périmètre située dans le gouvernorat d'Alep et celle située dans le gouvernorat de Raqqa, ce chiffre s'élève à 17 687 ha.

<sup>1013</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU, 2006, « *Mashrū' sad tishrīn al-karhabā'iy 'ala nahr al-furāt* », *Site internet du ministère des Ressources en eau*, URL : <http://www.irrigation.gov.sy/index.php?d=143>, consulté le 30 juillet 2014

<sup>1014</sup> Voir également KANAFĀNIY, *op. cit.* pour qui 23 099 ha de blé et 9 600 ha de coton sont cultivés en 2007-2008 dans le périmètre irrigué de Maskana-ouest (p. 254) et 10 843 ha de blé et 6 075 ha de coton sont cultivés cette même année dans le périmètre irrigué de Maskana-est (addition des chiffres des pp. 257 et 319). Ces

hydrauliques est moins régulière à Maskana-ouest et à Maskana-est ; mais ils sont tous deux alimentés par une seule station de pompage chacun, ce qui implique des contingences similaires à celles observées dans l'Établissement Al-Assad en matière de distribution de l'eau.

Des enquêtes exploratoires ont également été réalisées dans les terres pluviales situées à la lisière de l'Établissement Al-Assad, au nord-ouest. Sans aménagement hydro-agricole, l'agriculture est essentiellement pluviale, on y cultive du blé et de l'orge entre décembre et juin. Quelques agriculteurs ont également installé des motopompes afin d'irriguer, par submersion, aspersion ou au goutte-à-goutte, du blé en hiver et du coton en été (illégalement précise un agriculteur qui le fait). D'après les individus avec qui des discussions informelles ou des entretiens formels ont été réalisés, ces pompes puisent à une vingtaine de mètres de profondeur, mais le niveau de la nappe baisse, car il était à une douzaine de mètres dans les années 1990, lorsque les premiers puits sont apparus. Tous ces agriculteurs attendent une extension du réseau de l'Établissement Al-Assad qu'on leur a promis il y a quelques années.

*B. Des difficultés à définir a priori et objectivement des identités et des groupes d'appartenance construits localement et subjectivement*

Ce chapitre porte notamment sur les ressorts subjectifs de la construction des identités et des groupes d'appartenance, c'est-à-dire sur les processus qui président à leurs formations, afin d'en délimiter les conditions d'existence. À ce titre, comme ils dépendent des représentations que chacun se fait de soi-même et des autres, ces mécanismes débouchent sur des identités non exclusives, qui peuvent changer en fonction du contexte. Il est donc difficile de plaquer en tant que chercheur extérieur des « identités objectives »<sup>1015</sup> en vue de présenter une comptabilité des individus et des familles qui composent le corpus utilisé pour cette thèse.

Comme les sous-chapitre IV et V de ce chapitre le montrent, chaque individu peut revendiquer de nombreux caractères qui lui permettent de se faire une place dans l'Établissement Al-Assad. Ceux-ci sont d'essences diverses : ils peuvent concerner des domaines aussi variés que le groupe de filiation, une occupation antérieure de l'espace par ses

---

proportions sont proches de celles qui existent dans l'Établissement Al-Assad où 9 902 ha de blé et 4 429 ha de coton étaient cultivés la même année (KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 251).

<sup>1015</sup> Entendue comme « l'identité (...) cernée à partir des attributs sociaux individuels (sexe, position sociale, niveau d'études) » (COLLOVALD Annie, GIL Fernando, SINDZINGRE Nicole, TAP Pierre, « Identité », *Encyclopædia Universalis*, URL : <http://www.universalis-edu.com.janus.biu.sorbonne.fr/encyclopedie/identite/>, consulté le 28 juillet 2014), auxquels d'autres caractères pourraient éventuellement être ajoutés en fonction du contexte et de l'objectif de la classification.

parents, une légitimation par le pouvoir politique ou encore, par exemple, la revendication d'un savoir institutionnalisé en matière agricole. Ce faisant, la mise en avant de tel ou tel caractère dépend du contexte et des intérêts à défendre. Étant donné que même les groupes qui s'opposent frontalement sont en fait dans le détail rarement complètement exclusifs, chaque individu semble pouvoir passer de l'un à l'autre, ce qui rend impossible toute fixation et nécessite une analyse fine au cas par cas.

En outre, l'identité n'est pas toujours revendiquée, elle est également parfois imposée par d'autres. Ceux qui sont stigmatisés peuvent alors ne pas se reconnaître dans les habits qu'on leur fait endosser. D'autant plus que ces stigmatisations ont souvent pour but de discuter leur légitimité, notamment en ce qui concerne l'appropriation de lots agricoles dans le cadre de la redistribution des terres de l'Établissement Al-Assad. Dans ces conditions, alors que ceux-là mêmes qui sont déconsidérés refusent les stigmates qu'on leur fait porter, il ne serait pas juste de prendre ces catégorisations pour argent comptant en cherchant à effectuer une comptabilité.

Ce faisant, le manque de précision ne concerne pas dans ce chapitre que l'inventaire des individus, il porte aussi sur certains événements et lieux. La proximité du présent rend particulièrement délicate l'évocation des clivages au sein de la société, en particulier l'évocation des conflits inter-claniques et ceux opposant des villages (sous-chapitre V de l'introduction générale). Dans ces conditions, même si de nombreuses informations sont obtenues à ce propos dans le cadre d'entretiens formels et de discussions informelles, les noms des groupes mis en cause et des villages concernés sont effacés dans ce chapitre (lorsque les interlocuteurs donnent le nom d'une tribu ou d'un clan, on le remplace dans les citations par les noms inventés « *Bū Fulān* » ou « *'abū 'ibn* » ; pour les villages, ils sont remplacés par les noms « *Al-Fulāniya* » ou « *Al-Maskūniya* »). En effet, l'objectif de cette thèse est de déceler des dynamiques sociales et spatiales et il est à ce titre inutile de stigmatiser le comportement collectif des uns ou des autres.

### *C. Des conditions d'enquête qui ont conduit à une sous-représentation de certaines catégories*

Outre la construction des identités qui permet de comprendre les conditions de cohabitation des individus et des groupes dans l'Établissement Al-Assad, ce chapitre appréhende l'intensité de l'habiter<sup>1016</sup> des uns et des autres, afin de savoir qui sont les

---

<sup>1016</sup> Pour J. Lévy et M. Lussault, « *on peut concevoir des intensités très diverses dans l'habiter : le citoyen est l'habitant par excellence, mais le touriste habite aussi, à sa manière, l'espace qu'il découvre* » (LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, « Habiter », LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la*

cohabitants. Néanmoins, les enquêtes ayant été réalisées essentiellement sur place, dans les frontières du périmètre irrigué, le corpus comprend une surreprésentation de ceux dont l'intensité de l'habiter est la plus forte. Ainsi, sur les 85 ménages dont un ou plusieurs individus ont été interrogés formellement pour cette thèse, 29 résident dans un village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles et quarante-quatre, dans un village-modèle.

Ce faisant, d'autres catégories sont sous-représentées, en particulier celles qui comprennent des individus qui habitent l'espace moins intensément que les personnes comptabilisées dans le paragraphe ci-dessus. Aucun de ceux qui viennent seulement occasionnellement, comme les commerçants qui ne résident pas sur place, les éleveurs transhumants ou encore les loueurs de moissonneuses-batteuses qui traversent la Syrie d'ouest en est aux mois de mai et juin, ne sont interrogés dans un cadre formel ; en revanche, quelques discussions informelles avec certains d'entre eux permettent de récolter des informations à leur propos.

De même, ceux qui résident toute l'année dans l'Établissement Al-Assad mais qui sont topographiquement isolés sont bien moins nombreux que les autres dans le corpus utilisé pour cette thèse. Seules deux familles résidant dans des tentes sont interrogées dans le cadre d'entretiens formels (ceux-ci ont d'ailleurs été assez succincts et ont porté uniquement sur quelques questions précises, notamment les raisons du choix de leurs modes d'habiter actuels), auxquels il faut ajouter quelques autres lors de discussions informelles. Parmi ceux qui vivent dans des groupes de maisons isolées, seuls trois entretiens formels sont réalisés, dont deux uniquement à l'aide d'un dictaphone, le troisième consistant en une prise de notes sur une journée et demi chez la personne interrogée. En outre, aucun individu résidant dans des bâtiments publics désaffectés n'est rencontré, ni formellement ni informellement.

Seul un individu résidant à Maskana est rencontré dans un cadre formel, lors de plusieurs entretiens pris en note. C'est peu étant donnée l'importance que cette ville prend dans l'organisation spatiale de l'Établissement Al-Assad depuis la décollectivisation. Néanmoins, cette lacune est partiellement comblée par les nombreuses visites, souvent répétées, effectuées chez plusieurs habitants de ce chef-lieu de canton. En outre, plusieurs commerçants et administrations y sont visités à plusieurs reprises, ce qui permet de comprendre leurs points de vue sur les relations entre les habitants des plus petites localités situées dans le périmètre irrigué et les prestataires de services proposés dans cette ville.

---

*géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 481). Dans le cas de l'Établissement Al-Assad, l'intensité de l'habiter est essentiellement évaluée à partir de la durée de présence sur place dans l'année et de l'éventuelle détention de portions d'espace, c'est-à-dire un logement fixe ou une parcelle agricole.

Comme j'y loue moi-même une maison en centre-ville pendant quelques mois (sans forcément y dormir quotidiennement), lors de la réalisation des entretiens enregistrés avec un dictaphone, et que j'ai recours là-bas pendant les deux ans d'enquêtes à nombreux services spécifiques, j'ai également une connaissance pratique des conditions de vie dans cette ville.

La catégorie des familles qui résident hors des frontières de l'Établissement Al-Assad mais qui y détiennent ou y ont détenu des droits fonciers, notamment après la décollectivisation, est elle aussi sous-représentée dans le corpus. Parmi eux se trouvent les héritiers d'anciens droits fonciers qui ont quitté depuis longtemps l'Établissement Al-Assad (voire qui n'y ont jamais résidé) mais qui ont bénéficié de la redistribution de parcelles agricoles après la liquidation de la ferme d'État : seulement deux membres d'une même famille sont enregistrés dans le cadre de cette thèse ; quelques discussions informelles plus ou moins longues permettent parallèlement de donner de la perspective aux parcours, motivations et représentations des individus appartenant à cette catégorie. Parmi ceux qui résidaient dans l'Établissement Al-Assad mais qui sont repartis depuis la décollectivisation ou qui avaient effectué un contrat avec la ferme d'État sans y avoir jamais résidé, le corpus compte cinq familles dont un ou plusieurs membres sont interrogés, parmi lesquelles quatre résident dans un village situé dans le gouvernorat d'Idleb ; ainsi peut être mieux compris le point de vue spécifique de ces personnes originaires de régions plus lointaines, même si les entretiens ne durent qu'un quart d'heure à une heure car ils portent principalement sur les façons dont l'altérité est vécue.

Ce déséquilibre entre les catégories représentées dans le corpus est sans doute lié aux réseaux auxquels je suis intégré, et grâce auxquels je suis mis en relation avec certains, et pas avec d'autres. Ainsi, les contacts dont je dispose à Maskana sont moins réguliers et ne me permettent pas d'effectuer des entretiens enregistrés auprès des familles de cette ville. De même, ceux qui sont partis ailleurs et les familles isolées sont plus difficiles à rencontrer, car elles sont localisées à des endroits moins accessibles que les villages construits avant les aménagements hydro-agricoles et les villages-modèles. En outre, il est probable que la sous-représentation de certains, notamment les familles isolées, soit également liée au fait que ceux-ci sont effectivement moins nombreux dans la région.

Cette conscience des insuffisances du corpus, plus aiguë pour le présent que pour les périodes plus reculées, n'est néanmoins pas uniquement liée à la façon dont le terrain est mené. Comme je traite d'un présent lors duquel je suis sur place, je ne dépends pas uniquement d'indicateurs indirects (témoignages, archives, films, etc.) pour me représenter les

évènements, je les vis moi-même. J'ai donc une conscience bien plus fine des différents groupes qui existent car si je ne leur parle pas à tous, j'en entends parler ou au moins, comme la typologie présentée dans cette section concerne notamment les lieux de résidence, je les vois dans le paysage. Au contraire, concernant les périodes plus reculées dans le temps, traitées dans les deux premières parties de cette thèse, il est probable que certains groupes qui existaient alors ne sont pas évoqués parce qu'aucune source d'informations ne les a mentionnés et que je n'ai à ce titre jamais eu conscience de leur existence.

En tout état de cause, ces lacunes ont des conséquences, dans ce chapitre, sur la façon dont sont présentées les conditions de cohabitation dans l'Établissement Al-Assad et les représentations que chacun se fait de soi-même et des autres. En effet, non seulement une partie des catégories présentées ci-dessus sont sous-représentées mais en outre les entretiens réalisés avec leurs membres sont le plus souvent spécifiques, assez courts et plus lacunaires. C'est particulièrement vrai des individus qui résident de façon permanente dans des tentes et des personnes de passage, pour qui les motivations à habiter l'espace de cette façon sont connues, mais ni les mécanismes de construction identitaire ni leurs points de vue sur leurs relations avec les autres habitants ne sont évoqués.

#### *D. Des enquêtes sur les pratiques, notamment agricoles, pour appréhender les modes d'habiter*

Ce chapitre vise enfin à comprendre comment les uns et les autres habitent actuellement l'espace. Dans cette thèse, les activités économiques constituent une des composantes des modes d'habiter (sous-chapitre IV de l'introduction générale). L'ensemble des entretiens formels se sont donc centrés plus ou moins longuement sur cet aspect, et notamment sur les pratiques agricoles car l'agriculture est l'activité principale dans la région (section II.C de ce chapitre). En outre, les nombreuses visites dans les champs, dans les administrations, dans les commerces, mais également d'autres espaces de travail situés dans et autour de l'Établissement Al-Assad, ont permis d'observer les pratiques et ainsi de mettre en perspective les informations contenues dans les entretiens formels.

Il n'est pas nécessaire dans ce chapitre de détailler toutes les conditions d'observation des activités économiques, de même les questions qui pouvaient être abordées dans le cadre des entretiens formels. Néanmoins, il est utile de garder à l'esprit que les conditions de l'enquête conduisent à favoriser les interlocuteurs en lien avec l'agriculture. C'est le plus souvent des agriculteurs qu'on me présente et le tiers de l'entretien porte alors souvent sur cette activité. L'ensemble des familles dont un ou plusieurs individus ont été interrogés dans

le cadre d'entretiens formels comprennent au moins un membre en relation avec l'agriculture, c'est-à-dire qui travaille la terre, détient un ou plusieurs lots, travaille pour une administration agricole ou hydraulique ou propose des services aux agriculteurs.

## **II) Une diversification des modes d'habiter depuis la disparition de la ferme d'État**

Avec la disparition de la ferme d'État, l'habitation de l'espace est devenue moins standardisée. Ce faisant, c'est également la vie quotidienne des habitants qui est moins uniforme puisque ces derniers n'ont plus les horaires fixes qu'ils devaient respecter auparavant et s'organisent donc comme ils l'entendent. Responsables de leurs champs, c'est alors au rythme des travaux agricoles et des besoins des cultures produites qu'ils vivent. En outre, alors que le territoire que formait la ferme d'État semblait réduire les mobilités vers l'extérieur, on assiste actuellement à un élargissement de l'horizon des habitants qui ont tendance à se déplacer parfois à plusieurs centaines de kilomètres pour leurs études ou pour trouver du travail ; parallèlement, des individus domiciliés dans d'autres régions passent régulièrement dans l'Établissement Al-Assad pour quelques heures, quelques jours ou quelques semaines.

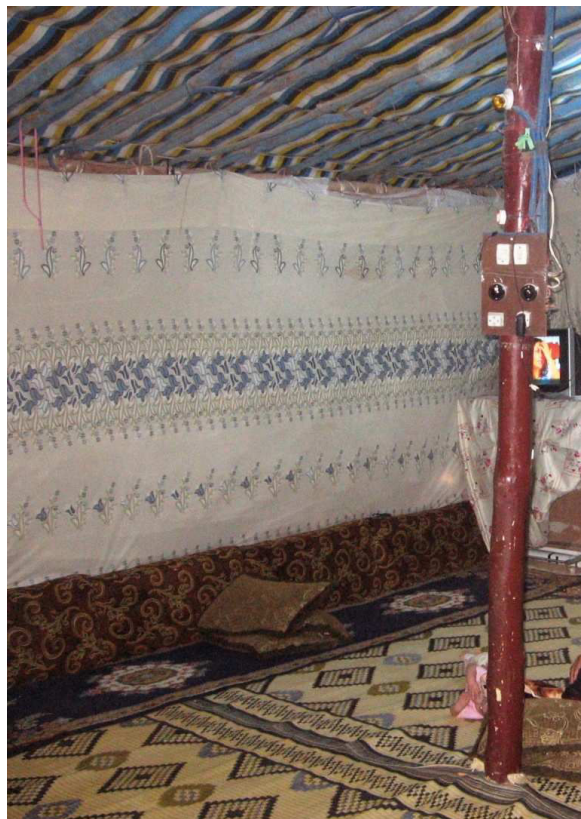
### *A. Transformations et multiplication des types de logement*

Alors que le modèle de logement était assez standardisé lorsque l'Établissement Al-Assad fonctionnait en ferme d'État (section III.C du chapitre 3), une multitude de types coexistent à partir de 2000. Le long des routes et de certains chemins se trouvent des tentes beiges, composées de plusieurs toiles superposées en hiver, souvent rassemblés par groupes de deux ou trois (figure 63), voire plusieurs dizaines à l'est du périmètre irrigué. Elles sont occupées toute l'année par leurs propriétaires, parmi lesquels ceux qui ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens formels et informels se sont installés à proximité des champs dont ils détiennent les droits fonciers. Les terre-pleins en torchis qui servent de fondation témoignent de l'immobilité de ces logements. Les habitants ont la télévision et, l'hiver, disposent pour se chauffer d'un poêle à mazout dont le conduit de cheminée sort par un petit trou. L'électricité provient de groupes électrogènes ou de la diversion de lignes électriques. Pour l'eau domestique, ils s'approvisionnent aux canaux d'irrigation. L'intérieur est composé de tapis juxtaposés et de coussins le long des pans pour s'asseoir (figure 64).





**Figure 63 : Des tentes permanentes le long des routes : des hameaux en toiles. Cliché : Roman-Oliver Foy, décembre 2008**



**Figure 64 : Intérieur d'une tente permanente : des tapis, des coussins et l'électricité. Cliché : Roman-Oliver Foy, juillet 2010**

Les matelas superposés dans un coin sont dépliés au moment du coucher et repliés et rangés le matin. Parfois, une bergerie (figure 65) ou un petit jardin-potager jouxtent les tentes.



**Figure 65 : Une bergerie à côté de tentes permanentes : vers la constitution d'un corps de ferme en toiles. Cliché : Roman-Oliver Foy, juillet 2010**

Des bâtiments publics peuvent également être habités, parfois par des fonctionnaires en poste, parfois par des individus qui les occupent illégalement. Ils sont alors souvent protégés par des chiens, comme une partie des tentes décrites ci-dessus. Peu d'informations ont été obtenues à leur propos. Au détour d'un chemin, un habitant d'un village-modèle raconte que la famille qui réside dans un entrepôt à quelques centaines de mètres de là est originaire du gouvernorat d'Idleb et s'est installée quelques mois auparavant dans le périmètre irrigué pour fuir des représailles suite à un crime de sang. L'intérieur de ce type de bâtiments n'a pas été visité ; de l'extérieur, les signes de vie perceptibles sont les enfants qui jouent dans la cour, le linge étendu et les véhicules garés, pickups ou motos.

D'autres logements font également leur apparition quelques semaines ou quelques mois à certaines saisons. Des tentes qui s'apparentent à de grands auvents au milieu de certains champs et qu'entourent des troupeaux d'ovins et caprins marquent la présence des éleveurs transhumants installés dans le périmètre irrigué entre juin et décembre (figure 66) ; contrairement aux tentes occupées en permanence, celles-ci ne disposent pas de l'électricité et leurs occupants s'éclairent au gaz.



**Figure 66 : Des tentes de pasteurs au milieu des champs non cultivés. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2009**

Des propriétaires de moissonneuses-batteuses ou de semi-remorques viennent également proposer leurs services en juin, pour la moisson et le transport du blé ; ils logent dans des mobil-homes (figure 67), des tentes ou dans leurs propres véhicules.



**Figure 67 : Un mobil home pour des chauffeurs de moissonneuse itinérants : habitat temporaire pendant la moisson. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**

Parallèlement à la diversification des types de logements, l'existant se transforme. Dans les villages-modèles, des murs ont été érigés afin de servir de clôtures aux cours de chaque appartement et des annexes en terres ou en parpaings ont souvent été construites afin de pallier le manque de place ou servir de logement à un fils qui vient de se marier (figure 75). En outre, chacun, en fonction de ses moyens et de ses aspirations, effectue des extensions ici (figure 68) ou peint la façade là afin de la décorer (figure 69).



**Figure 68 : Atténuation du contrôle dans le village-modèle et extension des appartements. Cliché : Roman-Oliver Foy, décembre 2009**



**Figure 69 : Atténuation du contrôle dans les villages-modèles et décoration des maisons. Cliché : Roman-Oliver Foy, décembre 2009**

Ainsi, alors que l'occupation de l'espace était particulièrement standardisée, toutes les maisons avaient la même forme (section III.C du chapitre 3), les logements sont aujourd'hui personnalisés, les matériaux se diversifient et même si les rues sont droites, l'impression d'homogénéité a disparu suite à ces formes extérieures d'appropriation.

Dans une partie des terres exclues des aménagements hydro-agricoles, quelques nouvelles maisons en parpaings ont également été construites par les enfants de certains habitants d'un village-modèle après leurs mariages (figure 70). En août 2010, date de la fin des enquêtes de terrain réalisées pour cette thèse, ce type de construction est encore assez rare et ne concerne qu'un seul village-modèle, Al-Jalā'. S'il se développait, au-delà des aspects juridiques sur les permissions et les normes de construction (section V.C de ce chapitre), ce serait dans les secteurs où les taux de superficies exclues sont les plus élevés (figure 52), c'est-à-dire là où les terres ne sont pas cultivées.



**Figure 70 : Nouvelles constructions dans les terres exclues autour d'un village-modèle : des maisons au milieu des champs. Cliché : Roman-Oliver Foy, décembre 2009**

Dans les anciens villages, de nouvelles constructions apparaissent, modifiant également les paysages. À côté des anciennes bâtisses en torchis, des édifices en parpaings et à plusieurs étages sont érigés. Ces nouveaux bâtiments sont à l'origine d'une densification du bâti. Lorsque la place ne manque pas, l'espace entre les maisons est encore assez important (figure 71). Mais là où l'espace disponible est plus restreint, les habitants construisent dans les interstices et fabriquent des murs autour de leurs cours, ce qui est à l'origine de la formation de ruelles, comme dans ce village où, d'après un habitant âgé, il n'y avait que huit maisons au

début des années 1970 (figure 72). Comme les constructions ne sont pas planifiées, les formes ne répondent souvent à aucune figure géométrique régulière.



**Figure 71 : Des maisons encore espacées malgré la densification dans un village construit avant les aménagements hydro-agricoles. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**



**Figure 72 : Densification et formation de ruelles dans certains villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles. Cliché : Roman-Oliver Foy, mai 2009**

Maskana, qui tend à devenir le nouveau centre économique et politique local (section III.C de ce chapitre) et connaît une croissance démographique, poursuit son extension vers le nord, où il n'y a pas de réseaux hydro-agricoles (figure 73).



**Figure 73 : De la place pour bâtir à la lisière nord-est de Maskana. Cliché : Roman-Oliver Foy, juillet 2009**

Ailleurs, au sud du périmètre irrigué, sur une étendue située à quelques centaines de mètres de leur village, des habitants construisent des maisons, ordonnées en ensembles de forme rectangulaire, pour leurs enfants qui viennent de fonder leurs familles.

Les fermes isolées, souvent à proximité des frontières du périmètre irrigué, s'agrandissent et, progressivement, forment des petits hameaux. Au sud de l'Établissement Al-Assad, les membres d'une des familles rencontrées dans le cadre de cette thèse (E21) construisent une maison en parpaings par an afin de loger chacun des cinq frères, et un fils de l'un d'entre eux, qui ont déjà femme et enfants. À l'ouest, juste de l'autre côté de la frontière du périmètre irrigué, c'est le chef de famille (E88) qui construit une maison à chaque mariage d'un de ses fils (figure 74) : autour de leurs quelques logements se trouvent les champs de la famille, une partie à l'extérieur et l'autre partie à l'intérieur du périmètre irrigué.



**Figure 74 : Une maison par fils marié dans une ferme isolée au milieu des champs familiaux. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**

### *B. Une habitation de l'espace à intensité variable*

Lorsque la ferme d'État était en fonctionnement, la plupart des habitants avaient tendance à vivre en vases clos, dans les villages-modèles ou, dans une moindre mesure, dans les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles (section II.B du chapitre 3). Cette coprésence du lieu de travail et du logement renforçait alors l'intensité de l'habiter puisque les individus étaient jour et nuit sur place et se déplaçaient peu. Depuis la liquidation de la ferme d'État, cette intensité a diminué.

Ceux qui vivent toute l'année dans les frontières du périmètre irrigué ont souvent un horizon qui dépasse les frontières de l'Établissement Al-Assad. Une partie des habitants des villages-modèles et des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles ont un ou plusieurs enfants qui travaillent tout ou partie de l'année à l'étranger ou dans une métropole nationale comme Alep ou Damas ou encore font des études supérieures : sur les soixante-neuf familles résidentes dans les frontières du périmètre irrigué et qui se sont exprimées sur cette question, ils sont vingt-huit dans ce cas, dont au moins un membre n'est donc pas continuellement sur place.

Certains habitants de ces villages ont en outre plusieurs domiciles. Un ancien employé de la ferme d'État qui détient une maison dans un village-modèle réside une partie de l'année dans son village d'origine, dans le gouvernorat d'Idleb, où ses enfants sont scolarisés ; il fait donc des allers-retours réguliers entre ses deux domiciles : *« Maintenant, je ne suis que paysan, je n'ai pas d'horaires, je ne suis pas obligé de suivre des horaires [de travail], si j'ai du travail, j'y vais. Si je dois irriguer, je vais irriguer ; si je dois désherber, j'y vais, si j'ai*



*des melons à désherber, je fais ce que j'ai à faire et je reviens. Si je n'ai pas de travail, je reste ici [dans le gouvernorat d'Idleb]. Si je dois irriguer, j'y vais, j'irrigue et je reviens. Lorsque l'école ferme, nous allons là-bas [dans l'Établissement Al-Assad] avec ma famille et on habite là-bas, on y a une maison. On habite là-bas, c'est mieux, je travaille là-bas et on habite là-bas* » (E102). Du point de vue de cet interlocuteur, c'est alors bien l'absence d'horaires, liée à la disparition de la ferme d'État, qui lui permet d'accroître ses mobilités. On peut y ajouter l'amélioration des routes, comme l'affirme plusieurs interlocuteurs qui rappellent qu'il faut désormais quelques heures pour se rendre à Manbij, 'a'zāz, Idleb ou Hama alors qu'une journée, voire plus, était nécessaire il y a une vingtaine d'années.

Certains des habitants des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles ont également plusieurs domiciles. Une partie d'entre eux s'est réinstallée récemment dans les frontières de l'Établissement Al-Assad. D'après des interlocuteurs vivant dans des villages-modèles voisins ou certains de leurs proches, leurs parents étaient partis dans des métropoles régionales, notamment Alep, ou même dans le Golfe lorsque la ferme d'État avait été construite et leurs terres confisquées (section II.D du chapitre 2). C'est là qu'ils ont grandi, mais lorsque les terres de l'Établissement Al-Assad ont été redistribuées à partir de 2000, ils ont décidé de s'installer dans le village d'origine de leurs parents et d'y construire une maison. Ce faisant, d'après plusieurs interlocuteurs, beaucoup ont conservé leurs logements à Alep ou leurs relations avec le Golfe où se trouvent toujours une partie de leurs proches, et y retournent régulièrement. D'autres sont d'anciens bénéficiaires d'un lot de 12 ha au nord du gouvernorat de Hassaka (section II.B du chapitre 2) : ils y possèdent souvent une maison dans un village de colonisation et doivent y aller au moins deux fois par an pour cultiver leurs champs lorsque le faire-valoir n'est pas indirect.

De même, ceux qui résident dans des logements permanents apparus suite à la liquidation de la ferme d'État ont d'autres domiciles à l'extérieur des frontières de l'Établissement Al-Assad. Les occupants des tentes aux fondations en torchis en bordure des champs sont souvent originaires de villages situés à l'extérieur du périmètre irrigué ; ceux qui ont été rencontrés dans le cadre des enquêtes réalisés pour cette thèse ont une maison dans leurs villages d'origine où ils ont l'habitude de se rendre régulièrement, plusieurs fois par mois, les enfants d'une des familles y étant même scolarisés. La famille qui occupe l'ancien entrepôt a également un autre domicile dans son village d'origine, dans le gouvernorat d'Idleb ; il est probable que lorsque le conflit qui a contraint cette famille à fuir aura trouvé une issue, ses membres y retourneront. De même, une famille de métayers (qui touche en échange du travail manuel environ 12 % des récoltes de blé et 30 % des récoltes de coton)

provient d'après un interlocuteur qui l'embauche du gouvernorat de Hassaka ; elle vit dans un village-modèle, chez le frère du père de cette famille, mais étant venus il y a seulement quelques années suite aux sécheresses successives qui ont poussé de nombreux habitants à fuir Hassaka<sup>1017</sup>, il est probable que ces individus aient gardé une maison dans leur région d'origine.

Parallèlement, beaucoup d'individus ne viennent que quelques mois, semaines ou même jours par an dans l'Établissement Al-Assad. Ils y sont de passage et habitent cet espace d'autant moins intensément qu'ils n'y détiennent pas de logement principal. Parmi les éleveurs de troupeaux ovins et caprins qui s'installent quelques mois dans le périmètre irrigué pendant la période estivale, ceux rencontrés informellement dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse sont originaires de la région de Tadmūr. C'est là qu'ils ont leurs villages dans lesquels ils vivent le reste de l'année et leurs enfants sont scolarisés. D'autres, qui vivent dans des tentes au bord des champs, sont des familles de métayers qui viennent de la périphérie de l'Établissement Al-Assad pour vendre leurs bras à certains détenteurs de droits fonciers : d'après un interlocuteur, les deux familles qu'il embauche viennent « *du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre* » (E66) d'un village situé à l'est de l'Établissement Al-Assad. De même, les propriétaires de moissonneuses-batteuses et de semi-remorques, lorsqu'ils ne sont pas originaires de la région, ne restent qu'une quinzaine de jour dans l'Établissement Al-Assad, qui n'est qu'une étape dans leurs parcours qui démarre à l'ouest du gouvernorat d'Alep, en mai, dans les terres pluviales.

D'autres ne dorment même pas sur place et ne restent qu'une journée, le temps d'une transaction. Il s'agit notamment des commerçants de grains de pastèques, de tournesol ou de sésame. Ils viennent en semi-remorque et demandent à l'entrée de chaque village si des agriculteurs ont du grain à vendre. Ils vont ensuite chez les personnes vers qui on les a dirigés et la négociation peut commencer comme le raconte ce cultivateur : « *Cinq commerçants sont venus. Un offrait 90, l'autre offrait 95. (...) Les cinq commerçants venaient de l'extérieur (...) Ils tournent, ils savent qu'il y a du grain ici, en grande quantité, et que tout le monde veut [le vendre], mais ils veulent un bon prix. (...) Je ne vais pas t'appeler pour te dire, "viens chez moi, j'ai du grain". Je veux qu'ils viennent chez moi mais s'ils ne viennent pas chez moi, ils ne viennent pas, pas de problème. (...) Je ne vais pas t'appeler pour te dire "viens m'acheter mon grain". Mais si c'est eux qui viennent seuls, moi je suis à la maison. "Est-ce que tu le*

---

<sup>1017</sup> ABABSA Myriam, 2014, « Crise agraire, crise foncière et sécheresse en Syrie (2000-2011) », *Les cahiers de l'IFPO*, n° 8, pp. 127-129

veux ?“ *On boit du thé. “Moi je le vends à ce prix-là. Tu le veux ? Non ? Pas de problème. Je t’en prie“* » (E43).

D’autres, enfin, habitent le périmètre irrigué sans vivre dans ses frontières ou dans sa proche périphérie, mais en y détenant des droits fonciers. Parmi eux, d’anciens employés de la ferme d’État originaires de villages situés à plusieurs dizaines ou centaines de kilomètres de l’Établissement Al-Assad sont repartis parmi « *leurs proches* », comme le précisent certains. Les modes de faire-valoir, le plus souvent indirects, sont variables, mais les détenteurs de droits fonciers doivent tout de même revenir régulièrement, plusieurs fois par an, pour surveiller leurs champs et se charger de certaines démarches administratives ; ils restent alors un ou deux jours maximum et logent soit dans l’appartement d’un village-modèle qu’ils ont éventuellement conservé, soit chez une connaissance. Le reste du temps, c’est une personne de confiance résidant en permanence dans l’Établissement Al-Assad qui se charge de la gestion quotidienne de leurs terres.

Parmi les bénéficiaires d’un lot de trois hectares ne résidant pas dans le périmètre irrigué se trouvent également des héritiers de détenteurs d’anciens droits fonciers vivant ailleurs, notamment à Alep. Deux ont été rencontrés durant les enquêtes réalisées pour cette thèse : l’un dans un cadre informel, l’autre lors d’un entretien formel. Le premier raconte qu’il a essayé entre 2002 et 2006 de faire des allers-retours entre Alep et l’Établissement Al-Assad pour effectuer lui-même les opérations culturales, notamment l’irrigation, mais qu’il a arrêté car c’était trop fatiguant et qu’il préfère le faire-valoir indirect. Le second, un ancien grand propriétaire qui n’a jamais résidé en permanence dans cette région et dont l’occupation principale est la joaillerie à Alep (E89), charge son fils (E90) de faire quelques allers-retours par an pour s’occuper de leur lot de trois hectares exploité en faire-valoir indirect.

Dans le même ordre de pratiques, la décollectivisation a encouragé l’arrivée d’une sorte d’entrepreneurs ne résidant pas sur place mais exploitant des terres agricoles. Un habitant d’un village situé dans le gouvernorat d’Idleb a été rencontré par hasard dans la tente d’un propriétaire de moissonneuse. Il loue depuis plusieurs années une vingtaine d’hectares irrigués et pluviaux dans le Projet du Ghab et le mont Al-Zāwiya où il possède également plusieurs dizaines d’hectares. Certains de ses proches, anciens employés dans l’Établissement Al-Assad, lui ont fait part des opportunités dans le périmètre irrigué du canton de Maskana. Il loue donc trois hectares qu’il fait irriguer par des ouvriers agricoles pendant la saison 2009-2010 et attend les résultats avant de savoir s’il poursuivra l’expérience avec des superficies

plus grandes. Il ne réside pas sur place mais s'y rend plusieurs fois par an pour s'occuper de ses champs.

### *C) Une habitation de l'espace au rythme de l'agriculture*

L'agriculture n'est pas la seule activité dans le canton de Maskana, mais c'est la principale. Des personnes originaires des districts de Mambij et de Dayr Ḥāfir affirment que dans l'Établissement Al-Assad, toutes les familles ont des terres, ce qui montre bien l'omniprésence de l'activité agricole d'un point de vue extérieur. Cet avis est également partagé localement ; plusieurs habitants affirment ainsi, comme ce jeune homme, que dans la région « *la plupart [des habitants] sont paysans. 60 ou 70 % sont des paysans* » (E18).

Dans ces conditions, plusieurs interlocuteurs, comme ce père de famille dont plusieurs membres détiennent un lot de deux ou trois hectares, affirment qu'entre eux, ils ne font que parler d'agriculture : « *On discute de cela tous les jours entre nous. Tous les jours, si on se pose, il faut qu'on parle d'agriculture au moins une dizaine de minutes. On parle du climat, de l'eau, de l'irrigation, de la banque, des relations agricoles entre nous, il y a continuellement des discussions sur l'agriculture. Tous les jours, avec tous les paysans. En ce moment, à chaque fois qu'on se voit, à chaque fois que je vois quelqu'un, par exemple 'abū Mahmoud, si je le vois, je lui demande : "tu as semé ? Tu as semé comment ? C'est sorti, ce n'est pas sorti, tu as vu ?" On en parle tous le temps* » (E86).

Certes, ces représentations doivent être nuancées. Souvent, c'est la pluriactivité qui domine parmi les familles de la région et le champ n'est jamais qu'une ressource parmi d'autres (sous-chapitres III et IV du chapitre 6). En outre, les conditions de l'enquête ont conduit à favoriser cette focalisation sur les aspects agricoles dans la région (sous-section I.D de ce chapitre). Dès lors, interroger plus d'habitants de la ville de Maskana aurait peut-être permis de relativiser (un peu) cette omniprésence de l'agriculture dans la région. D'autant plus que d'après un interlocuteur qui s'exprime lors d'une discussion informelle, le commerce est localement une des principales sources alternatives de revenus et que la majorité des boutiques sont situées dans cette ville (section III.C de ce chapitre).

Néanmoins, même les habitants qui ne sont pas agriculteurs sont marqués par l'omniprésence de cette activité. Alors que je discute avec un docteur en chimie qui possède un laboratoire d'analyses médicales dans la région et qui réside à Maskana, nous nous mettons à parler de la vie des agriculteurs. Je lui demande comment il connaît les enjeux liés à

l'agriculture, il me répond que dans sa famille il n'y a que des « *paysans* »<sup>1018</sup>. En outre, même les commerçants sont dépendants des rythmes de l'activité agricole puisqu'ils doivent souvent faire crédit aux agriculteurs que ces derniers remboursent lorsqu'ils touchent leurs revenus à la moisson (sous-chapitre II du chapitre 6).

Outre la nécessité de multiplier le nombre des maisons pour loger les fils qui vont ou viennent de se marier, la transformation des logements répond souvent à un besoin d'adaptation à l'exploitation agricole. L'ampleur des aménagements est inégal, certains habitants entreprenant très peu de modifications. Mais parfois, ce sont de véritables corps de fermes qui se constituent, les agencements de ceux-ci étant variables en fonction de l'espace dans lesquels ils sont situés. Dans certains, que la cour soit fermée ou ouverte, c'est autour du logement principal que se répartissent les différents éléments relatifs à l'activité agricole comme la place réservée aux véhicules, le grenier ou l'étendue servant à entreposer les graines et engrais et à faire sécher les récoltes, l'étable, le jardin-potager ou un verger (figure 75).

Ailleurs, le logement principal est dans un coin de la cour. Ce type de configuration est particulièrement fréquent dans les villages-modèles où, sauf cas exceptionnel (sous-chapitre III du chapitre 3), chaque maison est divisée en deux appartements. Les murs de séparation des cours, en torchis, en ciment ou en parpaings, partent alors du milieu d'un des pans de chaque maison, située ainsi à une extrémité. Lorsque la place est suffisante, le corps de ferme peut s'étendre sur une longueur de plusieurs dizaines de mètres et comprendre les mêmes éléments, disposés différemment, que dans les corps de ferme où le logement principal est au milieu de la cour (figure 75).

L'adaptation à l'activité agricole est particulièrement perceptible dans les pratiques des uns et des autres, rythmées par les pulsations des saisons, des cycles culturels et des tours d'eau. Voilà comment un interlocuteur résume l'année agricole : « *On cultive le blé en décembre, on met pour 10 décares 500 kilos de blé, pour 10 décares. On met des engrais noirs*<sup>1019</sup> *et des engrais azotés : cinq sacs, puis cinq sacs, puis cinq sacs, cela fait quinze sacs par hectare. Puis on laboure, puis on épand les engrais, puis on irrigue. Le canal est à une dizaine de mètres, on l'ouvre et on irrigue six ou sept fois le blé. Tout cela de décembre à juin, en juin c'est la moisson. On récolte pour un hectare entre 55 et 80 sacs en fonction de ce*

<sup>1018</sup> "فلاحين"

<sup>1019</sup> Les « engrais noirs » (« *samād 'aswad* ») sont des engrais phosphatés.

que donnent les champs, en fonction du labour, de l'irrigation, des engrais, un hectare, dix décares, cela peut donner jusqu'à 80 sacs. Ensuite, après la moisson, on peut semer en été de la pastèque, ou des concombres, après le blé, ou du melon, de la pastèque, de la pastèque pour les graines, ou encore d'autres légumes et grâce à Dieu tout va bien. Ensuite, en mars, en avril, on sème le coton. Le coton, un hectare donne 5 à 8 tonnes<sup>1020</sup>, en fonction de ce que tu mets comme engrais, puis irrigues, ensuite tu amènes le tracteur, on laboure et épande avec un semoir, c'est une machine qu'on met derrière le tracteur et on épande sur le coton. Puis on cueille le coton en août, septembre et octobre, en novembre il faut que la récolte du coton soit achevée » (E77). Concrètement, le plan annuel de production prévoit qu'en moyenne, pour un lot de trois hectares, deux hectares soient cultivés en blé (après quoi différentes cultures comme du sésame, du maïs, de la pastèque ou des produits maraîchers peuvent être semées<sup>1021</sup>) et un hectare soit cultivé en coton, soit un assolement triennal (figure 76) qui rappelle en partie la rotation en Égypte nilotique<sup>1022</sup>.

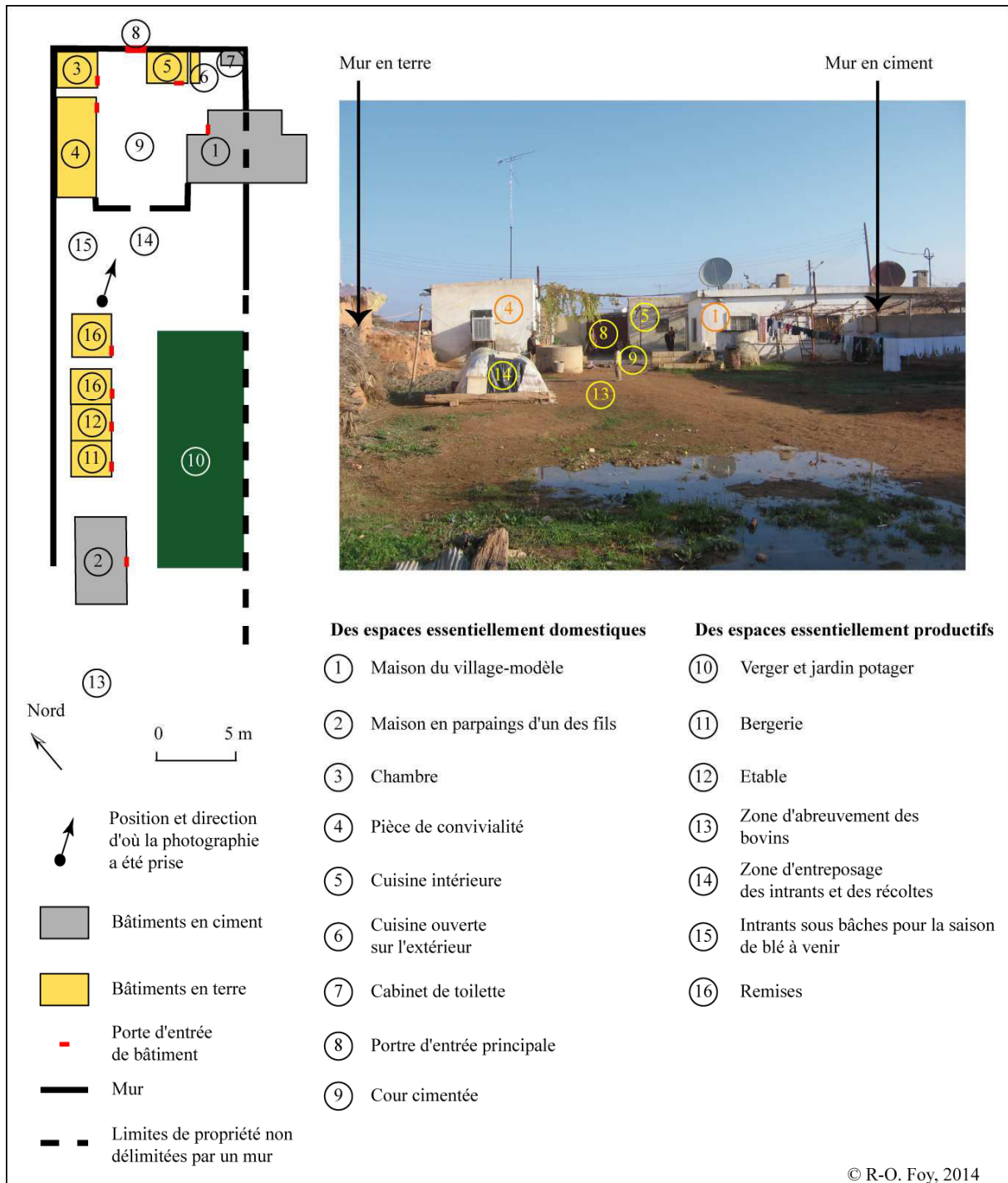
Une année agricole peut alors être divisée en deux périodes d'inégale longueur : « *En été, tous les deux jours, parfois c'est tous les jours [que je me rends aux champs], cela dépend du travail mais parfois tous les jours. Mais après les semis du blé, j'y vais peut-être tous les 15 jours, parfois [je reste] un mois sans y aller* » (E82). Ainsi, de novembre-décembre, période de récolte du coton et de semis du blé, à mars, moment de la première irrigation du blé, l'activité est réduite. En revanche, du printemps au début de l'hiver, alors que beaucoup de cultures sont en terre, les tâches à effectuer sont nombreuses, quelque soit le mode de faire-valoir et le degré d'externalisation de la main d'œuvre. D'après les cultivateurs interrogés, les pratiques agricoles sont assez standardisées dans la région : à partir de mars pour le blé, d'avril pour le coton et de juillet pour les autres cultures d'été, il faut irriguer mais également travailler les sols, semer, biner, poser les engrais phosphatés et azotés<sup>1023</sup> ou encore traiter les plantes avec des produits phytosanitaires ; c'est également à cette saison que les troupeaux ovins et caprins pâturent dans les champs et doivent être allaités deux fois par jour pendant six mois.

<sup>1020</sup> Ces rendements sont probablement un peu exagérés étant donné que les agriculteurs les plus productifs ont annoncé lors des entretiens formels réalisés pour cette thèse des rendements de coton maximum de 5 à 6 t/ha.

<sup>1021</sup> Le plan agricole prévoyait qu'en 2007-2008 soient cultivées dans l'Établissement Al-Assad 60 ha de sésame, 1000 ha de haricots, 1 750 ha de pastèques et 3 000 ha de maïs (KANAFANIY, *op. cit.*, p. 251).

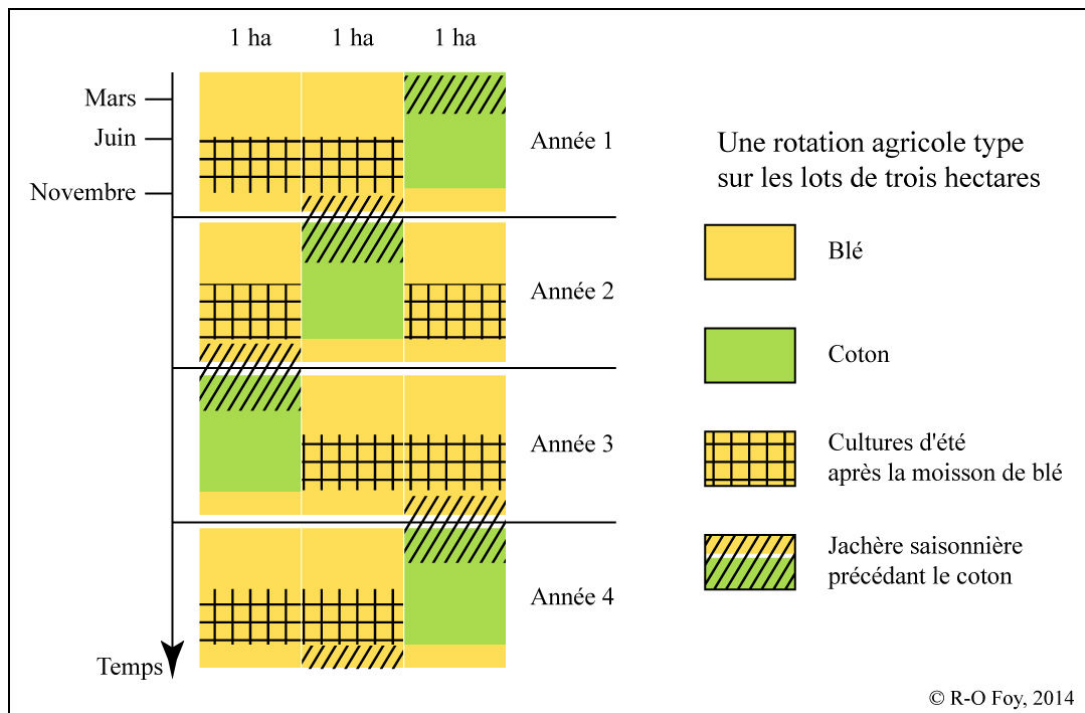
<sup>1022</sup> BRUHES Jean, 1902, *L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du nord*, Thèse de géographie à l'université de Paris, p. 328

<sup>1023</sup> D'après un ingénieur agronome qui effectue des expériences agronomiques dans l'Établissement Al-Assad, le plan agricole préconise d'utiliser un peu d'engrais potassés, mais les agriculteurs n'en achètent pas car il n'est pas subventionné et donc, trop cher.



© R-O. Foy, 2014

**Figure 75 : De l'appartement de village-modèle au corps de ferme. Cliché : Roman-Oliver Foy, décembre 2009**



**Figure 76 : Une rotation triennale permettant une alternance entre le blé et le coton**

Lorsqu'ils n'irriguent pas, ni ne conduisent le tracteur, ni n'effectuent l'entretien manuel des sols et des plantes, les détenteurs de terres agricoles observent leurs ouvriers et l'état de leurs cultures. Cet agriculteur qui fait parfois irriguer ses champs par un ouvrier explique ainsi : « *Lorsqu'il faut irriguer, mon fils y va et irrigue. Si mon fils n'irrigue pas j'y mets un paysan, et je le contrôle. Tous les jours, je vais le voir, comment est l'irrigation, comment cela se passe. J'ai peur qu'il n'irrigue pas ou quelque chose comme cela, à chaque irrigation il a 3 000 livres, j'ai peur qu'il ne finisse pas l'irrigation* » (E77). Un autre détaille comment il aime observer ses champs avec une grande méticulosité : « *Je regarde les champs, comment sont les plantes, comment c'est, quand je peux y aller, j'y vais. (...) J'y reste environ une heure. Je fais le tour [de la parcelle], de là à là, je me pose un peu, je vais jusqu'au drain et je reviens, par exemple je regarde les plantes, j'ai semé une partie avec un semoir, et une partie avec l'épandeur. Je regarde si les plantes sont mieux avec le semoir ou avec l'épandeur, comment est la croissance* » (E76).

#### D. Les modes d'habiter : la réactualisation de plusieurs héritages

Les modes d'habiter actuels dans l'Établissement Al-Assad telle qu'une partie de leurs caractéristiques ont été décrites dans ce sous-chapitre résultent partiellement de la réactualisation, la mise à jour, des différents héritages que porte cet espace. Dans le passé, différents évènements ont déposé leurs empreintes avec plus ou moins d'épaisseur (deux



première parties de cette thèse) ; on les retrouve encore dans les paysages et dans certaines pratiques des habitants, ainsi que dans la toponymie et les unités utilisées pour mesurer l'espace et le temps. Néanmoins, ces héritages réactualisés n'ont plus la même forme ni la même signification que par le passé, parce que ces paysages, ces pratiques et ces unités de mesure appartiennent aujourd'hui à un autre contexte, un autre environnement que celui dans lequel ils se sont constitués. Ainsi, comme l'écrit M. Côte, l'espace « *est le support sur lequel s'est déroulée et s'inscrit l'histoire de la société ; il est aussi une création continue, une production de cette société qui l'habite. C'est un champ sur lequel s'exercent les visées des collectivités et la planification de l'État, sur lequel est en prise le développement et sur lequel il bute parfois* »<sup>1024</sup>.

Une partie des différents logements qui existent dans l'Établissement Al-Assad est issue des constructions réalisées durant les périodes précédentes. Les villages qui préexistaient aux aménagements agricoles portent l'héritage de ce passé lointain et font d'ailleurs partie de ses derniers témoignages, étant donné le bouleversement des paysages avec la construction des aménagements hydro-agricoles (section II.B du chapitre 2). Les appartements des villages-modèles, de même que les anciens bâtiments publics aujourd'hui occupés par des familles, sont autant d'empreintes encore vivantes de la période de construction des aménagements hydro-agricoles, mais également de leur exploitation en ferme d'État. Les matériaux utilisés pour la construction, les formes des bâtiments ou encore les trames du bâti (figure 77), régulières ou irrégulières, sont autant d'indicateurs, d'empreintes, rappelant l'existence et l'histoire de ces héritages.

Néanmoins, ces résidences ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient auparavant, elles ont évolué et ont été adaptées aux besoins du présent, d'où les changements. Il est d'ailleurs possible qu'elles évoluent encore avec le temps, de même que les tentes permanentes qui apparaissent actuellement le long des routes et des chemins impriment également une marque sur l'espace si elles devaient se pérenniser, sans qu'il soit possible de dire précisément comment ces héritages seront réactualisés dans le futur.

Les espaces non domestiques sont également constitués d'empreintes plus ou moins épaisses, plus ou moins malléables. Celles-ci sont le plus souvent issues de la construction des aménagements hydro-agricoles tant les traces du passé plus lointain semblent avoir été mises sens dessus dessous. Si les milliers d'hectares de peupliers ont disparu, les canaux, les routes et les champs restent ; leurs formes ont été peu modifiées excepté par l'usure du temps et le

---

<sup>1024</sup> CÔTE Marc, 1988, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, p. 9

manque d'entretien ou l'apparition, entre chaque parcelle, de fines limites en herbes pour marquer les frontières du bien de chacun. En revanche, les pratiques associées à ces lieux ont parfois pu évoluer bien plus vite que les formes : par exemple, si les graines continuent d'être séchées sur les anciennes aires de collecte des récoltes, elles le sont également d'après plusieurs interlocuteurs sur d'anciennes pistes d'atterrissage, c'est-à-dire sur des lieux dont la fonction originelle était différente de l'actuelle ; de même, de nombreux troupeaux viennent sur les bas-côtés des routes pour y pâture les herbacées qui s'y trouvent ; pour les loisirs, ce sont les canaux d'irrigation qui sont utilisés par les enfants pour s'y baigner en été.



**Figure 77 : Des trames de bâtis différentes comme empreintes de l'histoire de la région : un quadrillage dans les villages-modèles (à droite), une organisation irrégulière dans les autres villages (à gauche) (Source : Google Earth, 2009)**

Si ces héritages de la construction des aménagements hydro-agricoles sont encore largement utilisés et réactualisés, ceux issus du passé plus lointain sont bien moins omniprésents dans la vie quotidienne des habitants. Par exemple, les terres exclues des aménagements hydro-agricoles sont aujourd'hui à l'abandon ; si les puits qui marquent l'histoire du peuplement de certains villages (section III.C du chapitre 1) fournissent toujours

de l'eau, ils semblent surtout appartenir au patrimoine. Néanmoins, rien n'indique que cette dynamique d'abandon le soit *ad vitam aeternam* : une partie des terres exclues des aménagements hydro-agricoles doivent être redistribuées courant 2010 (section IV.C du chapitre 4), ce qui occasionnera peut-être de nouveaux changements dans les paysages et donnera encore une nouvelle signification à ces portions d'espace dont l'existence se perpétue ... jusqu'à ce qu'un jour ce type de paysage disparaisse, effaçant du même coup, ou au moins rendant plus opaques, les traces de passé dont il est le témoin.

Dans une dynamique réciproque, certaines permanences dans les pratiques constituent une réminiscence non pas des lieux en eux-mêmes, mais de la relation entre différents lieux. Par exemple, il existait avant les aménagements hydro-agricoles une complémentarité entre les rives du fleuve, terres d'agriculture irriguée, et le plateau, terres d'agriculture sèche et de pâturage (section IV.B du chapitre 1). Les habitants des rives du fleuve dont les villages ont été submergés se sont alors vus proposer des parcelles de culture pluviale et d'habitation au nord du gouvernorat de Hassaka (section II.B du chapitre 2). Depuis, certains affirment qu'ils s'y déplacent deux semaines en novembre pour les semis et deux semaines en juin pour les récoltes, passant le reste de l'année dans l'Établissement Al-Assad. Dans cette relation entre terres pluviales et terres irriguées, le plateau, autrefois terres pluviales, est devenue l'espace des terres irriguées alors que les villages au nord du gouvernorat de Hassaka jouent le rôle de terres pluviales. Ainsi, cette relation héritée du passé lointain apparaît comme un atavisme qui s'est perpétué de longue date malgré la modification du rôle des lieux eux-mêmes.

À ce titre, l'agriculture irriguée telle qu'elle est pratiquée sur le plateau depuis le lancement de la décollectivisation constitue une synthèse entre la période précédant les aménagements hydro-agricoles et l'époque d'exploitation en ferme d'État. Parmi les héritages de la ferme d'État peuvent être mentionnés, par exemple, les longs sillons d'irrigation réalisés à l'aide d'une charrue ; ils sont d'ailleurs appelés lors d'une discussion informelle avec un habitant « *lignes russes* » car, dit-il, ce sont les experts soviétiques qui ont fait pénétrer cette pratique dans la région. En revanche, l'usage systématique d'ouvrières pour les semis et la cueillette du coton (d'ailleurs également répandu lorsque la ferme d'État fonctionnait) constitue une reproduction de pratiques qui datent de l'agriculture telle qu'elle existait, d'après plusieurs personnes âgées, sur les rives de l'Euphrate avant la construction de l'Établissement Al-Assad.

Les unités utilisées pour mesurer l'espace, autant de moyens de se le représenter, sont également révélatrices de cette synthèse. Par exemple, l'expression « *décare* »<sup>1025</sup>, qui est une unité de mesure des superficies agricoles datant de la période précédant la ferme d'État, est encore utilisée. Mais parallèlement, l'usage de l'unité plus moderne « *hectare* »<sup>1026</sup>, qui s'est probablement popularisée lorsque la ferme d'État fonctionnait<sup>1027</sup>, tend également à se généraliser. Parfois, ce sont alors les deux traditions qui se mélangent dans la même phrase, plusieurs interlocuteurs affirmant : « *j'ai trois hectares, trente décares* »<sup>1028</sup>.

De même, les unités de mesure du temps constituent une synthèse entre la période précédant les aménagements hydro-agricoles et l'époque pendant laquelle les terres étaient collectivisées. Les opérations agricoles dépendent désormais moins de la succession régulière des jours et des mois que de l'apparence des plantes, comme l'explique ce jeune homme qui est pourtant étudiant en droit et qui baigne à ce titre dans les formes modernes de savoirs : « *La première fois, la première fois que nous effectuons le sarclage mécanique, [la plante] doit être petite, comme cela [il fait le geste avec les mains]. La deuxième fois, elle est un peu plus grande et la troisième fois, encore plus grande. La première fois, cela fait 20 cm. La seconde fois c'est 30 cm et ensuite c'est 70 cm* » (E40). Néanmoins, les temporalités liées à l'existence du périmètre irrigué n'ont pas disparu, notamment parce que l'eau est distribuée par tours, selon des cycles de 24 heures (section III.B de ce chapitre). En outre, comme la pluriactivité est très répandue parmi les habitants de l'Établissement Al-Assad, certains individus employés par le secteur public connaissent toujours les horaires fixes, huit heures par jour et cinq jours par semaine, qui étaient de règle lorsque la ferme d'État était en fonctionnement.

La toponymie, enfin, est révélatrice des différents héritages que les habitants reconnaissent, ces noms constituant alors autant de traces pour l'avenir. En fonction des lieux, la toponymie rappelle l'origine de leur création. Souvent, les villages construits avant les aménagements hydro-agricoles sont nommés par le nom du clan qui l'occupe, plus même que par le nom du village lui-même : on dit, par exemple, « *chez les Ja'ābāte* »<sup>1029</sup>, « *chez les Bū Baṭṭūsh* », etc. Les villages-modèles sont pour leur part appelés soit par le numéro du secteur

<sup>1025</sup> "دونم" ; cette unité de mesure, qui équivaut à une dizaine d'ares, est d'origine ottomane (EL-EINI Roza I. M., 2005, *Mandated Landscape : British Imperial Rule in Palestine, 1929-1948*, London, Routledge, p. XXIII).

<sup>1026</sup> "هكتار"

<sup>1027</sup> C'est d'ailleurs cette unité qui figurait dans les tableaux qui récapitulaient à l'époque de la ferme d'État les opérations agricoles pour chaque parcelle.

<sup>1028</sup> "عندي ثلاثة هكتارات ' ثلاثين دونم"

<sup>1029</sup> "عند الجعابيات"

dans lesquels ils se trouvent (« *le Second* »<sup>1030</sup>, « *le Cinquième* »<sup>1031</sup>, etc.), soit, plus rarement, par leurs noms officiels (« *Secteur de Tishrīn* », « *Secteur de Jalla'* », etc.).

Comme pour les paysages, cette synthèse dans les héritages immatériels implique une part d'abandon, l'effacement de certaines traces. Cet oubli concerne aussi bien la période précédant les aménagements hydro-agricoles que l'époque pendant laquelle la ferme d'État fonctionnait. Si, comme le remarquent W. et F. Lancaster<sup>1032</sup> à propos de plusieurs pays du Proche-Orient, l'existence du périmètre irrigué n'a pas provoqué le renoncement des familles à la pluriactivité (sous-chapitre IV du chapitre 6), les systèmes de polyculture-élevage tendent à disparaître : sur les 67 familles qui se sont exprimées sur la question et qui résident dans les frontières du périmètre irrigué, 37<sup>1033</sup> n'ont aucun troupeau bovin, ovin ou caprin, 15<sup>1034</sup> ont moins de dix têtes, 11<sup>1035</sup> ont entre 10 et 20 têtes, et 4<sup>1036</sup> seulement ont plus de vingt têtes. L'abandon de certaines pratiques implique alors le délaissement de certains termes renvoyant à celles-ci. Par exemple, le terme « *sac* »<sup>1037</sup> (qui équivaut à un hectare) et qui renvoie explicitement à des pratiques disparues depuis la mise en irrigation<sup>1038</sup>, tend à être abandonné dans la région, probablement parce que les éléments auxquels il se réfère deviennent obsolètes<sup>1039</sup>.

L'abandon de certains toponymes est également révélateur de la forme que prennent les changements, et ce faisant la synthèse, dans les représentations des habitants. Par exemple, « *Établissement Al-Assad* » est une expression qui n'est presque plus employée en 2008 (sauf dans le nom de l'administration chargée de l'exploitation du réseau hydro-agricole<sup>1040</sup>), notamment parce qu'elle est localement associée à l'existence de la ferme d'État. Plusieurs expressions couramment utilisées à propos de la période collectiviste peuvent être ainsi

<sup>1030</sup> "الثانية"

<sup>1031</sup> "الخامسة"

<sup>1032</sup> LANCASTER William, LANCASTER Fidelity, 2006, « Integration into Modernity : Some Tribal Rural Societies in the Bilād ash-Shām », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, p. 348

<sup>1033</sup> 24 dans les villages-modèles et 13 dans les autres villages

<sup>1034</sup> 10 dans les villages-modèles et 5 dans les autres villages

<sup>1035</sup> 3 dans les villages-modèles et 8 dans les autres villages

<sup>1036</sup> 2 dans les villages-modèles et 2 dans les autres villages

<sup>1037</sup> "شول"

<sup>1038</sup> Un « *sac* » correspondait à une centaine de kilogrammes de blé ou d'orge ; c'est cette quantité qui était semée par hectare ; un hectare équivalait donc à un « *sac* » (en 2008-2010, on sème quatre à cinq quintaux de céréales par hectare ; section IV.D de ce chapitre)

<sup>1039</sup> Les seuls à encore utiliser cette expression sont les personnes les plus âgées, en particulier lorsqu'elles s'expriment sur les pratiques agricoles datant de la période précédant la ferme d'État.

<sup>1040</sup> "شعبة ري منشأة الأسد" (branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad)

traduites par « à l'époque de l'Établissement »<sup>1041</sup>. Ainsi, du point de vue des habitants, ce territoire, et l'unité qu'il constituait, ne semble plus exister.

Pour T. Ingold, les paysages constituent l'empreinte d'actions inachevées (car toute action est d'après lui inachevée) dans le passé qui s'incorporent dans une existence présente. Cette incorporation implique alors que toute action présente doit faire avec ces traces de passé, même si la fonction et la signification des objets qui en sont les témoins ont très bien pu évoluer<sup>1042</sup>. On peut d'ailleurs élargir ce propos aux pratiques elles-mêmes, qui peuvent constituer des traces de passé, indépendamment des lieux où elles sont pratiquées. F. Durand-Dastès ajoute que les héritages transmis, notamment par le langage et les connaissances (scientifiques précise-t-il, mais c'est vrai aussi des autres types de savoir), peuvent également être immatériels<sup>1043</sup>, ce que dont témoignent bien la toponymie vernaculaire et les unités de mesure utilisées dans l'Établissement Al-Assad.

L'évolution des paysages, des pratiques et des traits de langage est continue dans le temps, mais certains événements peuvent être l'occasion d'accélération (par exemple, lors de la construction d'aménagements hydro-agricoles ; sous-chapitre II du chapitre 2), ou ouvrir une nouvelle période de changements plus importants que précédemment. À la veille de la disparition de la ferme d'État, beaucoup de lieux qui composaient l'Établissement Al-Assad avaient encore les mêmes fonctions que celles qui leur avaient été originellement assignées lors de sa conception. La liquidation de cette structure qui a marqué la suppression de l'organisation qui avait un contrôle fort sur le territoire qu'elle administrait a alors eu pour conséquences une augmentation des marges de manœuvre des habitants dans l'usage qu'ils font des différents lieux qu'ils habitent. Les fonctions, ou les objets hérités, ont alors évolué de plus belle pour s'adapter aux nouvelles pratiques et à la nouvelle structure organisationnelle, marquée par l'autonomie accrue des cellules familiales par rapport à la collectivité que forment les habitants de l'Établissement Al-Assad. Ce faisant, comme l'écrit M. Côte : « *la société se construit en construisant son espace, elle se remodèle ainsi elle-même, consciemment ou pas* »<sup>1044</sup>.

<sup>1041</sup> "على دور المنشأة" ، "أيام المنشأة"

<sup>1042</sup> INGOLD Tim, 2000, *The perception of the environment : essays on livelihood, dwelling and skill*. London, Routledge, pp. 198-200

<sup>1043</sup> DURAND-DASTÈS, « Les mémoires du Monde », *op. cit.*, p. 308

<sup>1044</sup> CÔTE, *L'Algérie, op. cit.*, p. 9

### III) De nouveaux cadres territoriaux, un nouveau centre

La liquidation de la ferme d'État et la disparition du territoire qu'elle constituait implique son remplacement par d'autres administrations avec qui les habitants doivent régulièrement traiter. Néanmoins, comme ces derniers les sollicitent généralement aux mêmes moments, des files d'attente se créent. Parallèlement, comme c'est à Maskana qu'une grande partie des services dont la compétence a été élargie à l'Établissement Al-Assad a été installée, la réorganisation territoriale occasionne un transfert de centralité de Sukkariya à ce chef-lieu de canton, qui voit ses fonctions de bourg renforcées.

#### A. Le remplacement de la ferme d'État par une multitude d'administrations

Avant sa liquidation, c'est la ferme d'État qui prenait en charge la majorité des aspects de la vie quotidienne et professionnelle des habitants (sous-chapitre II du chapitre 3). Depuis les années 2000, une partie des administrations publiques doit la remplacer et ainsi réintégrer ce territoire d'exception dans leurs champs de compétence. La direction des services techniques est aujourd'hui chargée de la récolte des déchets et de l'entretien de certaines infrastructures publiques comme les routes secondaires et les rues des villages-modèles<sup>1045</sup>. De même, la direction de la santé d'Alep<sup>1046</sup> est responsable du fonctionnement du dispensaire de Sukkariya, ceux de Al-Shihābiy et Al-Ba'th ayant été fermés<sup>1047</sup>.

D'autres administrations publiques étaient en revanche déjà compétentes avant la liquidation de la ferme d'État, qui à ce titre a constitué de leurs points de vue un changement assez léger. La distribution de l'électricité était du ressort de la « *section d'électricité de Maskana* »<sup>1048</sup> depuis 1992<sup>1049</sup>. De même, les écoles primaires et secondaires concernant les filières générales étaient déjà sous la tutelle du ministère de l'Éducation à l'époque de la ferme d'État qui ne se chargeait alors que de l'entretien des locaux<sup>1050</sup>.

Cet éclatement des compétences au sein de nombreuses administrations pose non seulement des problèmes d'adaptation à ces dernières, à l'origine d'une dégradation de certains services (section V.A du chapitre 6), mais tend également à écarteler et fragmenter le territoire de l'Établissement Al-Assad tel qu'il était constitué jusqu'alors. D'une part, ces administrations ont toutes des territoires de compétences différents : par exemple, les

<sup>1045</sup> MILLOT, *op. cit.*, pp. 35-36

<sup>1046</sup> مديرية صحة حلب

<sup>1047</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 30

<sup>1048</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 29

<sup>1049</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 29

<sup>1050</sup> MILLOT, *op. cit.*, pp. 18-20

dispensaires de Maskana et Sukkariya dépendent du « *district de Manbij* »<sup>1051</sup>, sous tutelle de la direction de la santé d'Alep et du ministère de la Santé<sup>1052</sup> ; les écoles primaires et secondaires pour les filières générales dépendent en revanche du « *rassemblement de Maskana* »<sup>1053</sup>, qui a pour territoire de compétence les cantons de Maskana et de Khafsa ainsi que le district de Sfira et qui est sous tutelle de la « *direction des enseignements généraux d'Alep* »<sup>1054</sup> du ministère de l'Éducation<sup>1055</sup>. D'autre part, les habitants cherchent à créer de nouveaux territoires par le bas pour pallier les insuffisances des services déconcentrées de l'État (section V.B de ce chapitre).

En matière agricole, outre ces enjeux de reterritorialisation, la décollectivisation a des conséquences sur les démarches administratives régulières que les individus doivent réaliser. Avant cet évènement, les habitants n'avaient pratiquement qu'à suivre les directives des fonctionnaires de la ferme d'État, structure exploitant les terres, qui étaient généralement leurs supérieurs hiérarchiques (section II.C du chapitre 3). Depuis les années 2000, les marges de manœuvre des agriculteurs ont augmenté puisque ces derniers doivent cultiver eux-mêmes les lots de trois hectares qu'ils ont reçus. Néanmoins, comme l'agriculture est planifiée et les réseaux hydro-agricoles toujours exploités par le secteur public, les habitants restent dépendants de différents services administratifs avec lesquelles ils doivent traiter.

Lorsqu'ils ne font pas partie d'une association paysanne coopérative (section V.B de ce chapitre), les services avec qui les agriculteurs sont en contact sont nombreux et divers (figure 78). Chaque détenteur d'un lot doit se rendre plusieurs fois par an, au début et à la fin de chaque saison agricole, au centre d'orientation agricole<sup>1056</sup>, pour faire « *signer les feuilles du plan ou, par exemple, pour recevoir des graines* » (E9) ; c'est cette administration déconcentrée du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire qui donne des attestations sur lesquelles sont inscrites les superficies exactes à cultiver pour chaque production agricole. Les agriculteurs disent visiter également plusieurs fois par an la branche locale de la banque

<sup>1051</sup> "منطقة منبج"

<sup>1052</sup> DIRECTION DE LA SANTÉ D'ALEP, n.d., *Carte sanitaire du gouvernorat d'Alep*, Alep, Direction de la santé d'Alep

<sup>1053</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 27

<sup>1054</sup> "مديرية التعليم الأساسي"

<sup>1055</sup> Cet état de fait date de 2006 et est surtout lié à l'augmentation du nombre d'élèves due à la croissance démographique, mais il n'en est pas moins révélateur de l'éclatement territorial que connaît en 2008-2010 l'Établissement Al-Assad (MILLOT, *op. cit.*, pp. 27-29).

<sup>1056</sup> "الوحدة الإرشادية الزراعية" ; on l'appelle également localement « *al-maṣlaḥa al-zirā'iyā* ».



agricole coopérative<sup>1057</sup> qui peut leur fournir des intrants pour le blé et le coton, éventuellement à crédit<sup>1058</sup>, leur règle la moisson pour ces « cultures achetées par des établissements étatiques »<sup>1059</sup> et peut leur octroyer des prêts, notamment pour l'achat de matériel<sup>1060</sup>. Certains expliquent également se rendre dans les « centres de collecte des récoltes »<sup>1061</sup>, ceux pour le blé étant sous tutelle de « l'établissement général pour la transformation et le commerce des céréales »<sup>1062</sup> et ceux pour le coton étant sous tutelle de « l'organisme de commerce du coton »<sup>1063</sup>, pour y déposer les « cultures achetées par des établissements étatiques ». Ils doivent en outre passer une fois par an dans le bureau local du trésor public pour payer les droits d'eau, qui s'élèvent d'après un des employés du trésor public à 11 750 livres syriennes pour trois hectares<sup>1064</sup>. Enfin, ils doivent être régulièrement en contact avec les techniciens d'irrigation et les aiguadiers de la branche d'irrigation de l'Établissement Al-Assad sous tutelle du ministère des Ressources en eau<sup>1065</sup> pour que leurs parcelles soient irriguées par le réseau public.

<sup>1057</sup> "المصرف الزراعي التعاوني". C'est une banque publique (PARTHASARATY N. S., 2001, *Agricultural Credit*, Rome, FAO, p.26). D'autres informations générales sur les missions de la banque agricole coopérative syrienne sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire (URL : <http://mof.gov.sy/arabic/budget/banking-system/236/389.html> ; consulté le 30 juillet 2014).

<sup>1058</sup> Les taux d'intérêts étaient de 4 % pour les associations paysannes coopératives à 7,5 % pour les particuliers avant 2005 (WEHRHEIM Peter, 2001, *Taxation and Net Transfers to the Agricultural Sector*, Rome, FAO, p. 47). Ils sont passés suite au décret législatif n° 30 de 2005 à 7 % pour les associations paysannes coopératives à 8 % pour les particuliers (SADIDDIN Ahmad, BASIMA Atiya, 2009, *Analysis of Agricultural Production for Selected Crops : Wheat, Cotton and Barley*, Damas, National Agricultural Policy Center, p. 16). Sur le fonctionnement de vente des intrants par les branches de la banque agricole coopérative, voir PARTHASARATY N. S., 2003, « Agricultural Inputs and Market Liberalization », in FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies, pp. 364-365.

<sup>1059</sup> "المحاصيل التي تقوم مؤسسات الدولة بشرائها" : c'est ainsi que sont nommés le blé, l'orge, les lentilles, les pois-chiches, le coton, le tabac et la betterave à sucre par l'annuaire statistique de 2009 (tableau 54 du chapitre 4) ; d'autres les nomment « cultures stratégiques » (par exemple, WESTLAKE Mike, 2001, *Strategic Crops' Sub-Sector*, Rome, FAO, p. 1), soit « maḥāṣil 'istratijiya ».

<sup>1060</sup> Les taux d'intérêts étaient de 4 % pour les associations paysannes coopératives à 5,5 % pour les particuliers avant 2005 (WEHRHEIM, *Taxation and Net Transfers*, op. cit., p. 47). Ils ont augmenté depuis le décret législatif n° 30 de 2005 puisque les prix à moyen et long terme vont désormais de 8 à 12 % (SADIDDIN, et al., op. cit., p. 16).

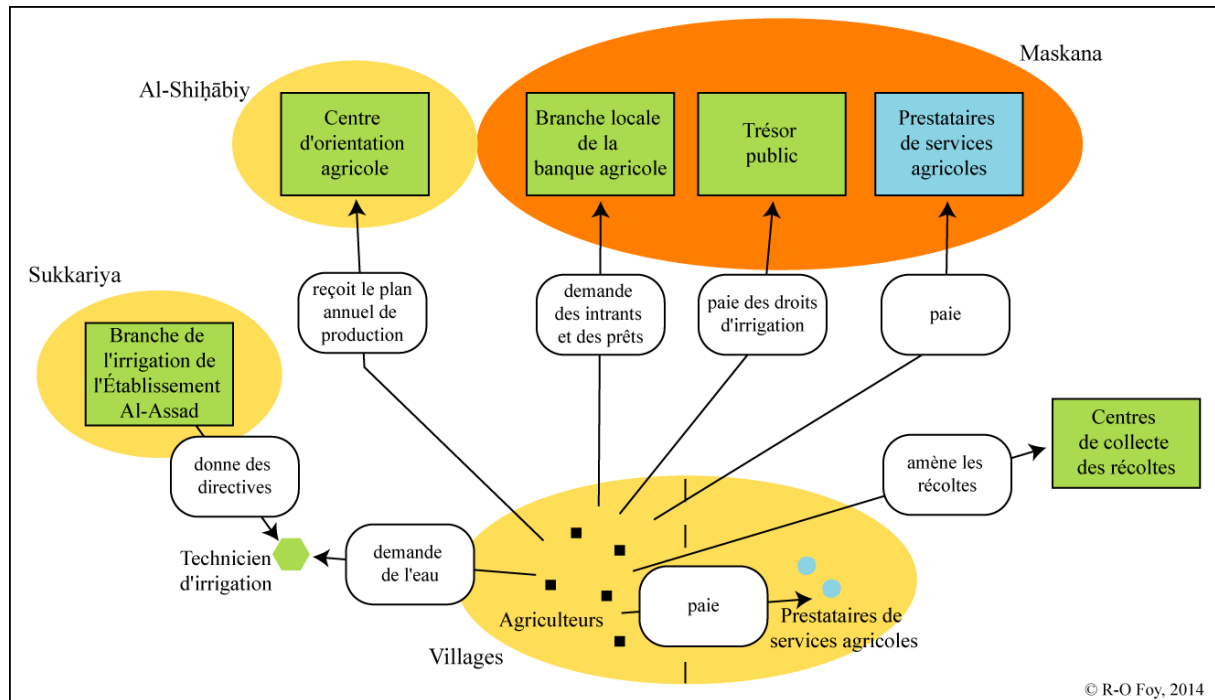
<sup>1061</sup> "مركز الحبوب"

<sup>1062</sup> « General Establishment for the General Processing and Trade », sous tutelle avant 2003 du ministère de l'Alimentation et du Commerce intérieur (WESTLAKE, *Strategic Crops*, op. cit., p. 19). Ce ministère a fusionné avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur pour ce qui a conduit à la création d'un ministère de l'Économie et du Commerce (« wizāra al-'iqtiṣād wa-l-tijāra ») ; Site gouvernemental du bureau syrien des brevets, URL : <http://www.spo.gov.sy/en/pdetails.php?id=8>, consulté le 30 juillet 2014).

<sup>1063</sup> « Cotton Marketing Organisation » (WESTLAKE, *Strategic Crops*, op. cit., p. 39)

<sup>1064</sup> Ils s'élèvent dans les réseaux publics d'irrigation syriens à en moyenne à 3 500 livres syriennes par hectare d'après EDWARDS-JONES, *Agricultural Policy*, op. cit., p. 23 et WATTENBACH Horst, 2006, *Farming Systems of the Syrian Arab Republic*, Damas, National Agriculture Policy Center, p. 42.

<sup>1065</sup> Ce ministère s'appelle en 2008, et ce jusqu'en 2012, ministère de l'Irrigation (note de bas de page n° 931).



**Figure 78 : Les agriculteurs en relation avec une multitude d'administrations et de prestataires de services**

Pour bénéficier de tous les services et aides que propose le secteur public dans le domaine agricole, il faut être en règle avec l'ensemble de ces administrations. Ainsi, comme l'explique un employé du centre d'orientation agricole, il faut présenter l'attestation sur laquelle sont inscrites les superficies à cultiver dans son lot de trois hectares pour bénéficier des intrants et des prêts que fournit la branche locale de la banque agricole coopérative ; de même, il faut une autorisation du centre d'orientation agricole pour avoir le droit de livrer les grains aux centres de collecte des récoltes qui donne ensuite un bon à faire valoir à la branche locale de la banque agricole coopérative qui octroie leurs dus aux agriculteurs, après avoir soustrait le montant des prêts et visé le reçu du trésor public attestant que les droits d'eau d'irrigation ont bien été payés.

### *B. Des files d'attente dans tous les domaines de l'agriculture*

C'est parallèlement à la pulsation des cycles cultureux, souvent au début et à la fin de chaque saison agricole du blé et du coton, que les agriculteurs, tous en même temps, se rendent dans les différents services administratifs dont ils ont besoin. Dans ces conditions, ils sont organisés par tours, comme l'explique cet interlocuteur à propos de la banque agricole : « Tu dois aller là-bas pour voir la banque. Lorsque tu es à la banque, il y a une feuille comme celle-ci, tu la prends et tu pars. Ils t'enregistrent, ils te donnent un numéro et te disent "viens

*demain, ton tour, c'est demain, ou après-demain, le 5 du mois, le 6 du moi“, ils te fixent ton tour et tu vas à ton tour » (E30).*

Comme beaucoup d'individus se rendent en même temps dans ces bureaux, des phénomènes de file d'attente peuvent se produire, comme le détaille pour la branche locale de la banque agricole coopérative cet enseignant qui cultive lui-même ses champs pendant ses heures chômées : « *Lorsque je vais à la banque, parfois je dois laisser l'école pendant trois ou quatre jours. Tu dois attendre du matin au soir avant d'avoir ton tour. (...) Il y a beaucoup [de gens]. Tu viens un jour, ils te disent “aujourd'hui, il n'y en a pas, reviens dans deux jours, tu dois revenir dans trois jours ou plus tard“ » (E16).* De même, les files de semi-remorques longues de plusieurs kilomètres sur les routes d'accès au centre de collecte des récoltes de blé en juin sont autant de témoins de ce type de phénomènes (figure 79).



**Figure 79 : Une file d'attente de camions à la porte du centre de grains. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2009**

À une échelle temporelle plus fine, certaines périodes sont également plus tendues que d'autres dans l'accès à l'eau d'irrigation. Les pluies d'hiver, lorsqu'elles sont abondantes, permettent d'arroser les céréales et de se passer de l'eau du réseau hydraulique. Mais au printemps et surtout en été, saison sèche, la dépendance à l'irrigation est plus vive. En avril, les agriculteurs disent qu'il faut irriguer le blé au moins une fois et le coton deux fois en deux semaines. En juin, les champs de pastèques et de sésame doivent être ennoyés, et les champs de coton, irrigués tous les dix à quinze jours pendant une dizaine d'heures et ceci jusqu'en septembre.

Dans ces conditions, comme dans les administrations publiques, des tours sont fixés pour l'accès à l'eau. Ils sont organisés à deux niveaux : d'une part entre casiers<sup>1066</sup> : « Pour les tours d'eau, il y a une règle : c'est trois jours chacun. Par exemple, pour nous, il y a deux casiers ; chaque casier contient par exemple sept parcelles de trois hectares. Chaque casier a une période de trois jours » (E13) ; d'autre part, entre parcelles<sup>1067</sup> d'un même casier : « Les accords se font en fonction des tours. Il y a des fonctionnaires, qui appartiennent à l'irrigation, à l'administration de l'irrigation, ce sont eux qui organisent les tours. C'est un par un à partir du début du casier. Le premier irrigue, puis le second, puis le troisième, jusqu'à ce que se finisse l'irrigation du casier » (E1).

Néanmoins, la fréquence et la régularité des tours d'eau sont inégales entre les emplacements dans le réseau ; elles sont liées non seulement aux pulsations saisonnières décrites ci-dessus mais également à la structure du réseau hydraulique lui-même, caractérisée par une hiérarchie de canaux (section IV.C et IV.D du chapitre 3 et section III.B du chapitre 4), à la quantité limitée de l'eau pompée par la station de pompage (sections III.B et III.D du chapitre 4) et à la vétusté des infrastructures (section V.A du chapitre 6). Là où l'eau semble insuffisante, les phénomènes de file d'attente sont donc couramment décrits par les agriculteurs et font que certains ont parfois l'impression que leurs tours arrivent trop rarement : « ici il y a peu d'eau. (...) Il n'y a pas d'eau régulièrement. Parfois tu attends quarante jours, d'autres fois un mois avant que l'eau arrive » (E21).

Ce faisant, ces contraintes liées à l'organisation des réseaux hydrauliques et des administrations agricoles ne sont pas sans conséquences sur les cycles cultureux. Comme on dit dans la région, « il y a des rendez-vous en agriculture » (E86), et il convient de ne pas les manquer. Par exemple, pour les semis du blé, cet agriculteur explique : « personnellement, je sème en novembre, avant décembre, pour éviter les pluies, parce que j'ai peur qu'il pleuve et que je ne puisse alors plus semer. Si je n'ai pas tout semé en novembre, il est possible qu'il pleuve en décembre, et alors je perdrai une occasion de labourer et semer. Il y a des gens qui n'ont pas semé, tu as vu les gens qui sèment maintenant. C'est parce qu'avec le temps, avec la pluie<sup>1068</sup>, ils n'ont pas pu semer avant. Ils n'en ont pas eu l'occasion. Le fils de mon frère par exemple, il a semé il y a cinq ou six jours, après les pluies. Moi, je sème tout avant la

<sup>1066</sup> حقل ; le casier est un ensemble de parcelles alimentées directement par le même canal d'irrigation.

<sup>1067</sup> حصة ; une parcelle correspond le plus souvent dans le contexte de l'Établissement Al-Assad à un lot de deux ou trois hectares, d'un seul tenant, dont a bénéficié une famille nucléaire.

<sup>1068</sup> L'entretien se déroule fin décembre et il a beaucoup plu pendant plusieurs semaines avant une accalmie depuis quelques jours.

*pluie. C'est comme cela les rendez-vous agricoles* » (E86). Dans ces conditions, les phénomènes de file d'attente dans les bureaux sont autant de facteurs de délais potentiels dans les réponses aux besoins des plantes et donc de pertes économiques. De même, concernant l'irrigation : *« avant nous il y a dix parcelles, trente hectares. Si tu veux que chaque tour puisse durer une journée, il faut quinze à vingt jours avant que [ton tour] vienne. Chacun prend deux ou trois jours avant de finir, alors il faut [attendre] un mois. Un mois, ce n'est pas possible »* (E17). Surtout si, en été, il faut irriguer les champs de coton tous les dix à quinze jours...

En outre, les déplacements dans les nombreuses administrations à visiter peuvent parfois être pénibles comme le souligne cet agriculteur qui se plaint de devoir faire des allers-retours : *« deux ou trois jours [après être allé à la banque agricole], je devais aller au centre de collecte des récoltes et prendre les sacs [pour y mettre les récoltes] »* (E13). Ils peuvent également être coûteux, notamment lorsqu'ils ont pour but de retirer ou de déposer des marchandises, comme l'explique ce même agriculteur à propos des intrants achetés à la branche locale de banque agricole coopérative : *« il fallait payer les déplacements [des intrants], [payer] les voitures. Les engrais, c'était un voyage. Les graines, c'était un [autre] voyage. Car on ne peut pas tout prendre en même temps »* (E13) ; d'après le propriétaire d'un utilitaire qui propose ce type de service, un transport de marchandises coûte environ 400 livres syriennes<sup>1069</sup> de Makana à 'ayn al-Būmāna'a, soit une distance de cinq kilomètres environ.

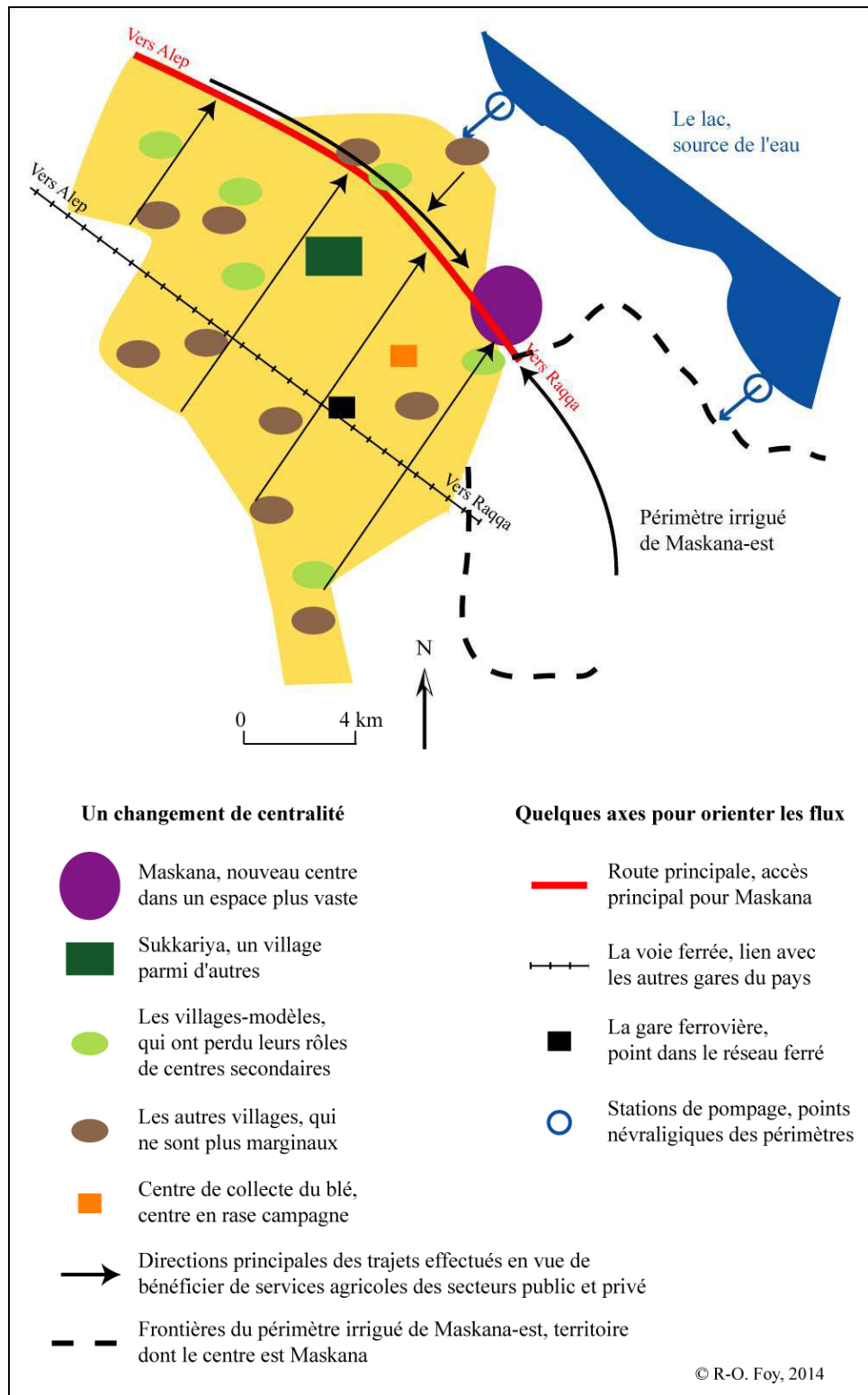
### C. Un transfert de centralité

Lorsque la ferme d'État était en fonctionnement, les directions de secteur étaient dans les villages-modèles et la direction générale, à Sukkariya (section IV.C du chapitre 3). Depuis 2000, c'est autour de Maskana que se trouve la majorité des bureaux où les habitants, en particulier les agriculteurs, doivent se rendre pour une grande partie de leurs démarches (figure 80). Le centre d'orientation agricole est situé dans le cinquième secteur, à quelques dizaines de mètres au sud de la frontière avec le territoire municipal de Maskana. La branche locale de la banque agricole coopérative est à l'est de la ville Maskana alors que les bureaux locaux du Trésor public<sup>1070</sup> sont au centre. Sans oublier, depuis les années 1970, la préfecture de canton, également en plein centre-ville, à côté duquel se trouve un dispensaire, certes en

<sup>1069</sup> Environ 6 euros en 2009

<sup>1070</sup> "المالية"

très mauvais état, mais qui d'après des visites effectuées est plus grand que celui de Sukkariya (une polyclinique et un hôpital doivent d'ailleurs être construit à Maskana courant 2010<sup>1071</sup>).



**Figure 80 : Un espace plus vaste polarisé par Maskana**

<sup>1071</sup> MILLOT, *o. cit.*, p. 32

À ces structures publiques peuvent également être ajoutées les nombreux services privés. Parmi les commerces agricoles visités dans le cadre des enquêtes effectuées pour cette thèse, plusieurs centres de génie agricole<sup>1072</sup> se répartissent autour du centre-ville, dans les deux rues principales, mais également à l'est, dans le cinquième secteur, à quelques dizaines de mètres du centre d'orientation agricole. Un commerçant de grains et d'intrants a également sa boutique sur la route principale, à quelques dizaines de mètres du centre-ville. De nombreux garages mécaniques, entre vingt et trente d'après plusieurs garagistes qui affirment que leur nombre a été multiplié par dix depuis les années 2000, sont également ouverts le long de la route principale Alep-Raqqa, mais un peu à l'écart du centre-ville de Maskana.

Mais si Maskana voit ses fonctions de bourg renforcées, c'est également parce qu'il est en mesure de proposer de nombreux services à la personne qui ne sont pas disponibles dans les villages environnants. On y trouve plusieurs restaurants autour de la gare routière (dans lesquels les habitants de la région ont également l'habitude de se rendre), située au croisement de la route Alep-Raqqa et de la rue principale dans laquelle, par exemple, se trouvent des magasins de meubles, un centre d'analyse médicale, quelques centres de téléphonie, plusieurs pharmacies<sup>1073</sup>, une bijouterie ou encore des magasins de vêtements (figure 81). C'est également au centre-ville que se trouvent de nombreux bureaux parmi lesquels plusieurs cabinets d'avocats, dont une partie rencontrée informellement, mais également des médecins généralistes et des dentistes<sup>1074</sup>. En outre, à la sortie est de Maskana, le marché hebdomadaire, déplacé en 1987 car il n'y avait plus de place au centre-ville, propose chaque semaine des vêtements, de la nourriture, des meubles, des animaux ou encore des motos.

Maskana n'est pas un centre seulement pour l'Établissement Al-Assad, mais également pour le périmètre irrigué de Maskana-est, dont une partie se trouve dans le canton de Maskana et où d'après plusieurs détenteurs de lots agricoles la première saison agricole date de 2002. Si le centre d'orientation agricole situé dans le cinquième secteur et créé en 2001 ne concerne que l'Établissement Al-Assad et quelques villages situés à l'ouest de ce périmètre, d'autres services concernent également le périmètre irrigué de Maskana-est. Ainsi, la compétence de la branche locale de la banque agricole coopérative, créée en 1991 d'après son directeur, s'applique à l'ensemble du canton de Maskana. De même, un propriétaire d'un centre de

---

<sup>1072</sup> صيدلية زراعية

<sup>1073</sup> En tout, d'après le responsable du dispensaire de Maskana, il y a 14 pharmacies dans la ville de Maskana alors qu'on en trouve que sept dans le reste du canton (MILLOT, *op. cit.*, p. 59).

<sup>1074</sup> En tout, d'après le responsable du dispensaire de Maskana, il y a 31 médecins généralistes et 11 dentistes dans la ville de Maskana, alors qu'on en trouve respectivement quatre et un dans le reste du canton (MILLOT, *op. cit.*, p. 59).

génie agricole situé dans la ville de Maskana explique qu'au départ, c'était pour les agriculteurs du périmètre irrigué de Maskana-est qu'il avait ouvert sa boutique, même si en 2010 il a aussi pour clients des agriculteurs de l'Établissement Al-Assad.



**Figure 81 : La rue principale de Maskana, une rue commerçante. Cliché : Camille Millot, avril 2009**

En contrepartie, Sukkariya, l'ancien centre de la ferme d'État disparue (section IV de ce chapitre 3), semble avoir perdu toute son attractivité. On y trouve certes une partie des locaux de la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad, mais personne n'a besoin d'y aller. C'est le plus souvent avec les techniciens d'irrigation et les aiguadiers, dont les bureaux sont dans le village-modèle du secteur où ils sont affectés, que les agriculteurs négocient les tours d'eau. En général, ils les rencontrent d'ailleurs directement au bord d'un champ. Comme l'explique un technicien d'irrigation, il est bien plus souvent sur sa moto à tourner dans le territoire dont il a la charge que dans ses bureaux. Ainsi, c'est à l'extrémité d'une parcelle qu'un agriculteur vient un jour lui demander un peu plus de temps pour ses cultures, sous prétexte qu'il n'a pas eu assez pour tout irriguer car le débit est trop faible. En outre, à Sukkariya, les services privés à l'agriculture et à la personne qui nécessitent des boutiques se résument à une épicerie, une boulangerie et une papèterie. Le dispensaire n'est ouvert que quelques jours par semaine et le lycée agricole, qui était auparavant dans ce village-modèle, a lui aussi été déplacé à Maskana en 2005 d'après son directeur.



Quelques services administratifs auprès desquels les habitants doivent se rendre peuvent être à l'extérieur de Maskana, comme les centres de collecte des récoltes (à Dayr Ḥāfir pour le coton et dans le cinquième secteur pour le blé). Mais les agriculteurs n'y vont qu'une fois par an, au moment des moissons, ce qui n'est pas suffisant pour renverser l'attractivité qu'exerce Maskana localement. Surtout, probablement car il faut de la place pour stocker l'ensemble des sacs de récoltes apportés par les nombreux agriculteurs, ces centres sont généralement situés en rase campagne et il est donc peu probable qu'ils puissent exercer une centralité autre que celle relative à leurs fonctions de collecte.

Peu d'études ont été réalisées sur la formation des petites et moyennes villes en Syrie<sup>1075</sup>. À toutes les échelles, la politique du parti Ba'ath dans les années 1960 et 1970 a été de chercher à corriger les déséquilibres. À l'échelle nationale, ces corrections se sont progressivement érodées à partir des années 1980<sup>1076</sup>. L'exemple de Maskana montre bien l'évolution d'une configuration spatiale à l'échelle locale : la ferme d'État avait conduit à la création d'une centralité politique de toute pièce (à Sukkariya, auparavant simple petit village au cœur du plateau steppique ; section IV.A du chapitre 1), celle-ci semblant presque forcée, comme le territoire sur lequel elle rayonnait ; avec la disparition de cette structure, les centralités se refondent selon de nouvelles logiques et une seule et même ville tend à concentrer l'ensemble des pouvoirs locaux. Maskana accueille désormais la majorité des bureaux de l'administration déconcentrée et constitue ainsi un relais du pouvoir central qui rayonne sur l'ensemble du canton. Ce faisant, cette ville, qui compte 15 477 habitants d'après le recensement de 2004<sup>1077</sup>, bien plus que la seconde du canton (Mujamma' Ḥaṭṭīn avec 7 558 habitants), semble également la plus attractive économiquement puisqu'elle concentre les services les plus nombreux et les plus spécifiques.

---

<sup>1075</sup> C'est ce qu'affirmait É. Picard en 2011 lors d'une conférence à l'Université de St-Andrews (*Center for Syrian Studies Postgraduate Conference about 'Syria in face of a changing world'*, Center for Syrian Studies, Saint-Andrews, 1-2 septembre 2011).

<sup>1076</sup> BALANCHE Fabrice, 2011, « Le retournement de l'espace syrien ». *Moyen-Orient*, n° 12, pp. 26-27

<sup>1077</sup> Le responsable de la municipalité de Maskana considère que ce chiffre est largement sous-évalué et que la population de cette ville s'élève plutôt à 30 000 habitants environ.

#### IV) « *La lutte des places* »<sup>1078</sup> dans un contexte de pénurie<sup>1079</sup> : vers la construction d'identités conflictuelles

Les différents modes d'habiter sont révélateurs de ce qu'il reste de l'histoire que les hommes tissent jour après jour. Ce faisant, c'est notamment à partir de ces traces que se (re)constituent les identités et les groupes d'appartenance, et que se fonde la légitimité des uns et des autres à occuper et à s'approprier des portions d'espace. Ces logiques de regroupement sont autant de moyens, plus ou moins efficaces, permettant d'accéder aux ressources et se protéger d'éventuels concurrents dans un contexte de files d'attente et de pénurie. Il en résulte un double mouvement de construction d'une part de l'identité de soi-même, d'autre part de l'altérité des autres ; la définition de l'*alter ego* permet alors de construire son propre *ego* cependant que l'Autre « *me* » définit en tant que Moi-Même, responsable et capable de dialoguer avec lui<sup>1080</sup>.

##### A. L'Établissement Al-Assad : un périmètre encore attractif malgré des ressources limitées

Un étudiant en droit à l'Université d'Alep originaire d'un village situé à quelques kilomètres au nord de Dayr Hāfer et qui n'a pas été intégré au territoire du Projet de l'Euphrate a l'habitude de parler des périmètres irrigués par le secteur public avec une certaine envie. Il dit souvent que dans le canton de Maskana, où se trouvent l'Établissement Al-Assad et une partie du périmètre de Maskana-est, l'irrigation permet aux habitants de vivre très correctement alors que dans son village, on cultive de l'orge uniquement sous pluie.

Cette représentation d'une région favorisée par rapport à d'autres est partagée par certains habitants de l'Établissement Al-Assad et confirmée par leurs projets personnels. Plusieurs habitants originaires de villages situés à l'extérieur du périmètre irrigué détaillent les difficultés qu'ils auraient à revenir chez eux étant donnée l'absence d'opportunités. Par exemple, cet agriculteur qui détient pourtant dans l'Établissement Al-Assad des champs qu'il

<sup>1078</sup> LUSSAULT Michel, 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset

<sup>1079</sup> Le terme « *pénurie* » est ici employé au sens de J. Kornai dans son livre KORNAI Janos, 1984, *Socialisme et économie de la pénurie*, Paris, Economica : si l'auteur ne donne pas de définition précise de ce terme, il donne dès le début de son ouvrage plusieurs exemples : « *Ce à quoi tout le monde pense en entendant ce mot est la pénurie de biens de consommation ou de logement, ou bien la queue à faire au sens strict du mot devant le magasin du boulanger ou du boucher ; il peut s'agir d'une queue imaginaire, comme lorsqu'on attend l'installation d'un téléphone ou l'admission à l'hôpital. Des phénomènes semblables dans la production sont la pénurie de la main d'œuvre, la pénurie de matériaux, la pénurie de pièces détachées, ou la pénurie de courant électrique* » (p. 5) ; M. Lavigne, dans sa préface, précise que ce terme, préféré à « *manque* » par les traducteurs français du livre, a une « *connotation négative d'insuffisance* » et s'inscrit dans une « *thématique matérielle d'indisponibilité* » (p. VI).

<sup>1080</sup> RICOEUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, pp. 380-393

considère lui-même comme étant de mauvaise qualité, décrit ainsi sa région d'origine : « *Moi je n'ai rien dans mon pays à part de la pierre. C'est comme ça chez moi, dans mon pays* » (E51).

Certes, un habitant âgé, justement originaire d'un village situé dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, affirme que beaucoup d'anciens employés qui venaient du gouvernorat d'Idleb y sont retournés après la liquidation de la ferme d'État car il s'y trouve bien plus d'opportunités : « *ici, le mode de vie n'est pas bon. Il n'y a rien. Dans le village, il n'y a rien. Ils ont vendu et ils sont revenus dans leur pays ; là-bas, ils ont des oliviers, des figuiers. Ici, il n'y en a pas. Il n'y a que du blé et du coton. Donc ils préfèrent aller là-bas où il y a des figuiers et des oliviers* » (quelqu'un qui assiste à l'entretien avec le E52).

En outre, notamment chez les plus jeunes, certains affirment qu'ils ne veulent pas devenir « *paysan* »<sup>1081</sup>, comme l'explique cet enseignant : « *Roman, les jeunes, ils ne veulent pas devenir paysans* » (E65). En effet, s'il y a débat sur le niveau des revenus que peut rapporter l'agriculture, beaucoup s'accordent sur la difficulté du travail de la terre, qui peut limiter l'attractivité de cette activité (sous-chapitre II du chapitre 6). Dans ces conditions, plusieurs jeunes hommes préfèrent effectuer des migrations pendulaires au Liban ou en Jordanie, voire, s'ils ont les moyens de se procurer un visa, partir pour un pays du Golfe (section IV.B du chapitre 6). D'autres, qui font des études, n'envisagent pas de rester dans l'Établissement Al-Assad dans la mesure où ils considèrent que les seules opportunités qui leur sont offertes sont dans l'agriculture, ce qui ne correspond pas à leurs formations universitaires. Par exemple, cet étudiant en droit affirme : « *Mon avenir ne sera pas dans l'agriculture c'est sûr. (...) Je déménagerai en ville, à Alep. (...) Mon travail sera dans le secteur juridique. Ici, il n'y a pas de possibilité dans le droit. Je vais essayer d'ouvrir un bureau en ville* » (E40).

Néanmoins, même si tous ne sont pas enthousiastes, beaucoup sont contraints de rester sur place, notamment s'ils n'ont pas fait d'études et n'ont donc pas d'autres compétences que l'agriculture, comme l'explique cet ouvrier agricole : « *Je ne peux pas faire un autre travail. Je ne peux que faire de l'agriculture et, si j'avais des moutons, travailler avec les moutons* » (E23). Un autre, qui a pourtant été fonctionnaire lorsque la ferme d'État fonctionnait, confirme cette vision qu'il se fait de lui-même en réponse à une question sur ses préférences entre la ville et la campagne : « *Nous, nous ne pouvons pas vivre dans la ville. Que ferions-nous en ville ? En ville, il faut du capital, de magasins par exemple, des usines, un bon*

---

<sup>1081</sup> "فلاح"

*commerce par exemple, un emploi élevé. Nous, nous sommes paysans, nous ne pouvons vivre qu'à la campagne, dans les champs, dans les champs qu'on cultive. Mais que ferions-nous en ville ? On travaillerait dans le secteur public ? Cela ne nous conviendrait pas »* (E71). Même ceux qui effectuent régulièrement des migrations pendulaires au Liban ou en Jordanie s'y installent rarement définitivement et reviennent régulièrement dans l'Établissement Al-Assad où ils ont éventuellement des champs ou, si possible, se font embaucher comme ouvriers agricoles (sous-chapitre III du chapitre 6).

En outre, la représentation selon laquelle le gouvernorat d'Idleb serait plus riche grâce aux vergers n'est pas partagée par un jeune homme d'une vingtaine d'années que le père a justement contraint à revenir avec lui dans ce gouvernorat : *« Je ne suis pas content [d'être revenu ici]. (...) Je préférerais retourner là-bas. (...) J'ai vu qu'il y avait plus de travail qu'ici. (...) [le magasin] ne fonctionne pas. (...) Là-bas, je gagne plus qu'ici. J'ai vu que lorsque j'étais là-bas pendant deux ou trois ans, je pouvais gagner plus qu'ici. »* (E97). En effet, d'après plusieurs habitants de ce village rencontrés dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse, les vergers n'existent que depuis une trentaine d'années, ne rapportent pas grand-chose et sont en fait l'unique façon possible d'exploiter ces sols pauvres et caillouteux (figure 82).



**Figure 82 : Des oliviers sur des sols caillouteux : cultures principales dans le mont Zāwiya**

D'ailleurs, toutes les personnes interrogées qui ont décidé de rentrer dans leurs villages d'origine, dans le gouvernorat d'Idleb mais également ailleurs, ont pris cette décision pour des

raisons essentiellement affectives et non parce que les opportunités de travail dans l'Établissement Al-Assad seraient trop rares.

Dans ces conditions, le champ, la terre agricole, apparaît comme une ressource indispensable, dont il semble difficile de se séparer. Au-delà des obstacles juridiques, car les lots redistribués sont légalement inaliénables (section V.B du chapitre 4), plusieurs interlocuteurs affirment qu'ils ne peuvent pas vendre leurs champs, certains ajoutant : « *j'en vis* » (par exemple, E10 et E14). Un autre explique : « *les champs te donnent un revenu* » (E30). Un autre bénéficiaire d'un lot, qui pourtant n'est pas forcément très heureux depuis qu'il est agriculteur, et qui considère qu'il gagne assez mal sa vie répond à la question « *veux-tu vendre tes champs ?* » en soulignant le caractère indispensable de cette ressource : « *que vais-je faire après ?* » (E29), son père poursuivant en demandant « *Où va-t-il aller ?* » (E28). D'autant plus que la terre renvoie à une certaine forme de stabilité, comme l'explique ce bénéficiaire : « *Si quelqu'un veut vendre ses champs, on lui dit que tout part sous le vent, sauf les terres. Sous le vent, les terres restent. Ton père part, ton grand-père part, et tes terres restent, n'est-ce pas ? (...) La voiture part, l'avion part. Tes terres restent, tu ne peux pas les vendre* » (E77).

D'autres vont plus loin et considèrent, même parmi des individus qui n'apprécient pas forcément le travail de la terre, que le champ n'est pas seulement un moyen de survie mais constitue une source importante de revenus et d'enrichissement. Par exemple, un bénéficiaire, dont l'agriculture ne lui apporte pourtant qu'une partie de ses revenus, explique ainsi que grâce au travail de la terre, il peut gagner suffisamment pour accumuler de l'argent et se marier une seconde fois : « *Avec mes terres, si je travaille bien et que je produis bien, je peux me marier avec une autre femme et construire une maison* » (E9).

Outre les revenus annuels que peut rapporter le travail de la terre, c'est aussi sa valeur d'échange, en constante augmentation depuis la liquidation de la ferme d'État, qui rend cette ressource attractive. D'après un notable de la région (E35), les prix des terres augmentent de 15 % par an environ : un lot de trois hectares de première qualité valait 700 000 à 800 000 livres syriennes entre 2003 et 2005, 1 à 1,2 millions entre 2005 et 2007 et 1,5 à 1,8 millions entre 2007 et 2009. Ainsi, comme le dit un jeune homme qui compte pourtant faire carrière en ville dans un autre secteur que l'agriculture, le foncier agricole constitue un des meilleurs investissements à faire dans l'Établissement Al-Assad en 2009 : « *le prix des terres ne diminue pas. Si tu achètes une parcelle un million, c'est impossible que le prix descende à 900 00 LS. Forcément après quelques temps, le prix va passer à 1,5 million. Cela te permet*

*d'épargner ton argent, il n'y a pas de baisse* » (E40). En effet, même si les stratégies d'achat sont restreintes par différents facteurs (sous-chapitres III et IV du chapitre 6), celles-ci sont suffisamment répandues pour donner lieu à une augmentation des prix du foncier.

D'autant plus que si une forte demande existe, l'offre se fait assez rare. Toute stratégie de vente qui ne serait pas forcée est considérée aux yeux de l'opinion générale comme une idiotie. Durant la période de réalisation des entretiens enregistrés, je demande souvent à rencontrer des individus qui ont vendu le lot dont ils ont bénéficié, mais sans succès. À chaque fois, c'est par un rire ou une plaisanterie que cette demande est accueillie. Une personne lance qu'il faudrait être fou pour vendre ses terres. Pour d'autres, seuls « *les ânes* » le font.

Il existe en fait des gens qui se sont séparés de leurs champs dans la région, mais d'après plusieurs habitants à qui je demande de me les présenter, ils refuseraient de me parler, notamment par honte<sup>1082</sup>. On raconte des histoires sur ces personnes, réduites à des stéréotypes, qui sont autant d'exemples de mauvaise gestion (section IV.C du chapitre 6) ou d'erreurs stratégiques. Par exemple, il y a l'anecdote de celui qui a décidé de vendre son lot de trois hectares pour s'acheter un utilitaire car il n'aimait pas le travail de la terre, mais il n'avait pas assez pour s'acheter la licence de son véhicule (qui coûte entre 20 000 et 30 000 livres syriennes d'après les propriétaires de véhicule rencontrés dans le cadre de cette thèse) ; quelques mois après, suite à un contrôle de police, son utilitaire a été confisqué et maintenant, dit-on hilare, il n'a plus que sa pelle pour irriguer. Un autre a vendu son lot de trois hectares 800 000 livres syriennes pour aller en Arabie Saoudite et acheter un semi-remorque un million de livres syriennes ; en 2009, il doit le revendre 600 000 livres syriennes et revenir dans la région de Maskana, car d'après un notable de la région (E35), avec l'augmentation des prix du pétrole, la crise a touché le Golfe et les opportunités de gain n'y sont plus aussi importantes qu'auparavant.

Dans le cadre des enquêtes de terrain, une seule personne qui a vendu son lot 930 000 livres syriennes pour s'acheter un utilitaire 730 000 livres syriennes est rencontrée. Lors de l'entretien enregistré, qui porte uniquement sur cette vente et qui dure à ce titre moins d'une quinzaine de minutes, il nie pendant les cinq premières minutes avoir vendu, à la grande surprise amusée de son fils, qui m'avait introduit, et des quelques autres personnes qui sont dans la pièce. Enfin, il reconnaît sa stratégie, tout en regrettant son choix : « *je ne suis pas*

---

<sup>1082</sup> L'inaliénabilité des terres, qui signifie que toute vente est illégale, est également un facteur qui explique que les vendeurs ne sont pas prompts à effectuer des entretiens formels. Néanmoins, ce facteur est secondaire et la honte semble bien l'explication principale dans la mesure où ceux qui ont acheté des terres le disent sans ambages et parfois avec une certaine fierté.

*content. (...) Parce que les champs c'est mieux que la voiture* » (E100). Puis il poursuit en expliquant les raisons initiales de sa décision : « *Avec les champs, on gagne de l'argent juste à la moisson, une fois par an. Mais eux [il montre ses enfants], tous les jours ils me prennent de l'argent. Tu comprends ? Je devais marier les jeunes [ses fils]* » (E100). En outre, dit-il après l'entretien avec des étoiles dans les yeux, il voulait absolument un utilitaire, pour se déplacer, pour faire du commerce, pour le prestige. Lorsque je lui demande si ses amis ne lui avaient pas dit de garder les champs, il répond : « *Évidemment qu'ils me l'ont dit* » (E100). Mais il ne les a pas écoutés. Aujourd'hui, il s'en mord les doigts : « *Maintenant, je n'ai plus de champ et plus de voiture [Rire général dans la pièce] Et je n'ai pas marié mes enfants !* » (E100). Il a vendu son utilitaire parce que les activités de commerce qu'ils réalisaient avec ne lui rapportaient pas suffisamment<sup>1083</sup> et qu'il avait besoin d'argent pour marier son fils, qui a fini par divorcer quelques semaines plus tard car il ne s'est pas entendu avec sa femme.

Outre ces motivations économiques, il existe aussi des raisons immatérielles de rester dans l'Établissement Al-Assad et d'y conserver des terres agricoles. Ce type de motivation existe chez les interlocuteurs originaires de villages construits avant les aménagements hydro-agricoles, mais également chez les autres, dont la famille est arrivée plus tard lorsque la ferme d'État était en fonctionnement (section IV.B de ce chapitre). Plusieurs interlocuteurs justifient ainsi qu'ils ne veulent pas quitter le village où ils résident dans le périmètre irrigué : « *je vis ici* » (E10), « *je suis habitué à ici* » (E29) ou encore « *j'habite ici* » (E32). Du point de vue de ces individus, c'est donc l'habitude, une sorte de routine, qui fait qu'on ne peut pas s'installer ailleurs<sup>1084</sup>.

Cette habitude fait que pour certains, la résidence dans l'Établissement Al-Assad exerce une forme d'attraction qui rend difficile tout éloignement durable. Un interlocuteur qui a pourtant l'habitude d'effectuer des migrations pendulaires vers le Liban, considère que « *cette région, pour moi, c'est la principale*<sup>1085</sup>, *je ne la laisse pas* » (E9). Dans le même ordre d'idée, un autre, qui suite à la liquidation de la ferme d'État a préféré quitter son emploi dans le secteur public et obtenir un lot de trois hectares pour ne pas avoir à s'installer ailleurs,

<sup>1083</sup> D'après les calculs que cet interlocuteur détaille lors de l'entretien (et qui correspondent aux estimations d'autres propriétaires de pickup interviewés dans le cadre de cette thèse), il gagnait environ 100 000 livres syriennes par an, sans compter les coûts d'entretien éventuels et l'épargne en vue de renouveler à terme le véhicule.

<sup>1084</sup> Cette motivation revient également dans le discours d'un habitant du périmètre irrigué de Maskana-est qui s'y est installé au début des années 2000 et y a reçu une parcelle agricole irriguée après que son village d'origine ait été submergé par le lac Tishrīn ; cette habitude fait qu'il ne compte repartir dans la région qui l'a vu naître ; il conclut lors de l'entretien formel : « *bye bye 'ayn al-'arab* ».

<sup>1085</sup> "المنطقة الأساسية"

affirme : « *ici c'est mon centre*<sup>1086</sup>, *j'ai ma maison. Je suis né ici. Sinon, où je vais aller ?* » (E82). Cette attraction peut alors être associée à une valeur élevée attribuée à cet espace. Par exemple, un interlocuteur affirme : « *Ici ça m'est cher* »<sup>1087</sup> (E73). Un autre explique qu'il n'ira jamais s'installer ailleurs car « *Maskana, c'est le paradis de Dieu sur Terre* » (E8).

À la volonté de ne pas s'éloigner de cet espace s'ajoute parfois celle de ne pas rompre avec ceux qui y vivent. Ainsi, plusieurs individus disent qu'ils ne désirent pas s'installer ailleurs parce qu'ils ne veulent pas avoir à créer de nouvelles relations. En effet, expliquent certains, dans l'Établissement Al-Assad, ils sont connus et détiennent un réseau. Par exemple, cet homme justifie ainsi le fait qu'il compte rester dans le village où il réside, même s'il pouvait obtenir ailleurs des superficies supérieures à celles qu'il possède dans l'Établissement Al-Assad : « *Je me suis installé ici, et j'ai fait connaissances avec les gens, si je peux avoir dix hectares là-bas, je ne laisse pas mes hectares ici. Parce qu'ici les gens me connaissent et je les connais. Aujourd'hui, cela me fait 24 ans ici. J'avais la moitié de mon âge [actuel] lorsque j'ai fait connaissance avec les gens* » (E69). Un autre interlocuteur présent pendant l'entretien renchérit : « *il ne pourrait pas y vivre, c'est impossible* » (E65). Puis, après avoir évoqué des enjeux spécifiques aux villages-modèles où il vit (section IV-B de ce chapitre), sans qu'il ait été interrompu, l'interlocuteur (E69) poursuit : « *Même dans l'ensemble du gouvernorat d'Alep je n'irais pas, ni dans le gouvernorat de Raqqa, ni dans le gouvernorat de Hassaka. Même dans le gouvernorat d'Alep, même à Manbij. Ici, c'est ma maison, ici je connais les gens, je pratique les gens, en tant que citoyens et arabes. Je connais le point de vue de tout le monde. Le climat d'ici est différent de celui de là-bas. Donc c'est mieux pour moi d'habiter ici plutôt que d'habiter ailleurs. Où que j'aille, je préfère ici. Si tu me donnes dix hectares à Hassaka, irrigués, je n'y vais pas. Parce que je ne connais pas les gens de là-bas. Les gens d'ici, je les connais depuis 24 ans. Je ne peux pas les laisser* » (E69). Un second, dans le même ordre d'idée : « *Ici, il y a ma famille, ici il y a mes voisins, ici il y a Muhannad, ici il y 'abū Salīm, 'abū Turkiy* » (E45).

Cette volonté de ne pas quitter la demeure où ils résident est également liée au cadre de vie, rural, qu'ils apprécient. Cet habitant d'un village-modèle explique ainsi la différence pour lui entre la ville et la campagne : « *Lorsque je vais en ville et je suis dans un appartement, au troisième ou au quatrième étage, c'est comme si on m'emprisonnait. Mes frères et leurs enfants habitent à Raqqa et à Tabqa, Ils vivent au troisième ou au quatrième étage et leur appartement c'est comme une prison, je ne m'y sens pas bien. Ici, dans la campagne, c'est*

<sup>1086</sup> "مركزي"

<sup>1087</sup> "الغالي علي هن"



*différent. Ici, lorsqu'il fait beau, je ne reste pas dans la maison, je me pose dans la cours, je regarde les arbres, le ciel, en été et en hiver* » (E73). Il poursuit son propos en confirmant la place de l'habitude dans ces préférences : « *Cela dépend de ce que à quoi chacun est habitué, de là où il est né. Moi je suis de la campagne c'est là que je suis né. D'autres sont habitués à un appartement, être dans un étage, ils sont habitués à cela. Mais pour moi, c'est comme être en prison. Pour eux, peut-être qu'ici, c'est le désert. Cela dépend de ce qu'on connaît au début* » (E73). Un autre ajoute que c'est également le type de relations sociales qu'il préfère à la campagne : « *en ville, chacun chez soi. Ici, tu peux voir les voisins* » (E65). Ce cadre de vie lié à une certaine forme de ruralité est également souligné lors de discussions informelles par plusieurs individus résidant dans des tentes qui disent apprécier de vivre au milieu d'arbres et de jardins, de ce qu'ils qualifient en somme de beaux paysages ; ici le point de comparaison n'est d'ailleurs pas seulement la ville, mais également les villages, ce qui signifie qu'il existe probablement une sorte de continuum dans leurs représentations, un pôle étant constitué de la vie dans des tentes au bord des champs (voire dans le « désert »), l'autre, correspondant à ce qu'on pourrait appeler l'urbanité<sup>1088</sup> (l'idée que les habitants se font de la période précédant les aménagements hydro-agricoles, marquée par l'omniprésence du « désert », a d'ailleurs probablement une place dans ce continuum de représentations).

D'autres encore qualifient l'espace où ils résident de « *patrie* »<sup>1089</sup>. Si étymologiquement ce terme ne signifie pas nécessairement plus que « *le lieu où on vit* »<sup>1090</sup>, les personnes interrogées dans le cadre de cette thèse semblent tout de même lui associer des sentiments d'une grande intensité. Ainsi, un jeune homme habitant dans un village-modèle explique qu'il préfère rester dans sa maison plutôt que de partir en Arabie Saoudite où il pense pourtant qu'il gagnerait plus : « *Ici, c'est mieux, c'est la patrie. J'embrasse la patrie tous les jours* » (E57). Un autre, né dans les frontières de l'Établissement Al-Assad avant sa création, est encore plus explicite dans la comparaison entre petite et grande patrie, signifiant de cette façon tout le sens que peut avoir ce terme : « *C'est ma terre. C'est ma patrie. La*

<sup>1088</sup> RABO, *op. cit.*, p. 64 explique à propos des habitants d'un village riverain de l'Euphrate dont les caractéristiques socioéconomiques sont voisines de celles des habitants du plateau de Maskana : « *Life in camp, in spite of hardships like storage of water and consumption goods and lack of means of communication, is highly appreciated by many people* ».

<sup>1089</sup> "وطن"

<sup>1090</sup> "مكان: أقام به" (Dictionnaire Munjid, 1956, p. 906). Pour le dictionnaire Lisān al-'arab, c'est « *la maison qu'on habite* » (« *al-minzil tuqym bihi* » ; sur le site Internet baheth, URL ; <http://www.baheth.info/all.jsp?term=%D9%88%D8%B7%D9%86>, consulté le 31 juillet 2014). D'après J. Keilo, doctorant syrien en géographie à l'université Paris-Sorbonne, ce terme est plus proche de l'anglais « *homeland* » que du français « *patrie* ».

*patrie, elle est chère. (...) La patrie c'est la patrie. Je fais le service militaire et je fais la guerre pour la patrie* » (E21).

Dans le discours d'autres habitants, la notion d'enracinement, sans que la notion de patrie ne soit pour autant mobilisée, est explicitement associée à la volonté de ne pas résider ailleurs que dans l'Établissement Al-Assad. Par exemple, cet interlocuteur né sur le plateau il y a une vingtaine d'années s'exclame : « *Je suis comme une carpe, si je sors de Maskana, je meurs* » (E12). Un second, né dans la vallée de l'Euphrate mais dont le père possédait des droits fonciers sur le plateau avant la construction des aménagements hydro-agricoles explique ainsi : « *Je suis un fils du pays, je veux vivre dans le pays* » (E14). Un autre, né dans un village construit avant l'Établissement Al-Assad, affirme également : « *c'est là où je suis né* », avant d'ajouter, « *tu aimes le lieu où tu es né* » (E19).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que plusieurs interlocuteurs disent vouloir y finir leur vie. Certains affirment qu'ils souhaitent « *mourir dans la région* » (E9), et un autre vouloir rester « *jusqu'à l'apocalypse* » (E1). Un habitant d'un village-modèle, qui envisage d'être enterré dans son village d'origine car aucun cimetière n'existe là où il vit, explique lui aussi qu'il mourra là où il réside, même si son corps sera ensuite déplacé près des sépultures de ses ancêtres : « *Le jour où je partirai, ce sera lorsque je mourrai, pour aller au cimetière, c'est tout* » (E73).

Cette valeur affective ne s'applique pas uniquement à l'espace dans lequel on réside, mais également aux champs, qu'on détient<sup>1091</sup>. Pour certains, c'est par une sorte de synecdoque qu'ils associent la terre qu'ils cultivent à celle qu'ils habitent. Un interlocuteur qualifie indifféremment les terres agricoles et l'endroit où il vit de « *patrie* », s'exclamant à propos de la vente éventuelle de son lot de trois hectares : « *La terre, c'est la patrie. On peut vendre sa patrie ?!* » (E21). Un second, qui qualifie également la terre de « *patrie* », en précise le sens qu'il lui donne : « *on aime les champs hérités* » (E68). Dans le même ordre d'idée, la terre détenue, appropriée, est associée au lieu où on veut finir ses jours ; à la question sur la possibilité de vendre son lot de trois hectares, un interlocuteur répond par la négative et son ami qui assiste à l'entretien ajoute alors : « *Où meurt-il après ?* » (lors de l'entretien avec le E24). Cet ancien grand propriétaire, bijoutier à Alep, explique pour sa part comment son lot constitue une sorte de dernière trace du lien qu'il entretient avec la région de Maskana : « *Nous avions 600 ha, on a plus que trois hectares, je ne vais pas vendre les trois*

<sup>1091</sup> Le propos des paragraphes suivants rappelle ce que H. Ayeb souligne sur la forte valeur affective de la terre chez les paysans égyptiens (AYEB, *La crise de la société*, op. cit., p. 9).

*hectares* » (E89) ; cette phrase a d'autant plus de sens que cet octogénaire affirme qu'il ne veut plus jamais mettre les pieds dans la région car, dit-il, cela lui ferait trop de mal.

En outre, la détention de droits fonciers, signe de richesse, permet de tenir une certaine place dans la société. Comme le dit un enseignant qui fait des activités de commerce de graines et dont la famille dispose de 3,5 ha dans l'Établissement Al-Assad, « *je n'aime pas être paysan, mais j'aime être propriétaire* » (E19). Un proverbe décrit également ce lien entre la terre agricole détenue et l'image qu'on véhicule dans la société : « *celui qui vend sa terre, il vend son honneur* »<sup>1092</sup> (E9). Cette expression est si lourde de sens qu'elle fait dire à un agriculteur : « *Ce n'est pas possible. Les champs, c'est le prix de l'honneur. (...) Ta fille, tu as peur pour elle, qu'on lui fasse quelque chose. Et bien c'est comme ta fille* » (E77). Ainsi, les champs seraient si importants qu'on chercherait à les protéger comme, c'est sans doute ce que sous-entend l'interlocuteur ci-dessus, la virginité de sa fille. D'après l'essayiste libanais W. Gharizi dans un ouvrage consacré à la romancière féministe syrienne G. Samman, « *l'honneur [de l'homme arabe] est plus fort que l'attachement à la terre et à la patrie. Et l'honneur, en dernière analyse, c'est le corps de la femme, et plus précisément ses organes génitaux* »<sup>1093</sup>. En retournant cette affirmation à partir des propos de la personne interrogée ci-dessus, on mesure l'importance de la terre pour certains agriculteurs de l'Établissement Al-Assad.

Parfois, les personnes interrogées ne peuvent même pas expliquer concrètement pourquoi leurs champs leur sont si chers, leurs justifications pouvant alors frôler l'irrationalité. À la question « *combien vendrais-tu tes champs ?* », la première réaction de plusieurs interlocuteurs est de répondre : « *je ne les vends pas* ». Après un peu d'insistance, certains continuent, comme ce bénéficiaire : « *Elles n'ont pas de prix. Je ne les vends pas. Même si elles avaient un prix, je ne les vendrais pas. Quelque soit le prix qu'on me donne, je ne les vends pas* » (E44). Un jeune homme, qui préférerait pourtant être fonctionnaire que rester agriculteur, explique alors même que je souligne la contradiction de son propos que jamais il ne vendrait ses champs en échange d'un emploi permanent dans le secteur public (E33). Dans le même ordre d'idée, ils sont plusieurs à expliquer que même s'ils ne veulent pas que leurs enfants deviennent paysans, ils souhaitent que ceux-ci conservent les terres après leurs décès. Ne pouvant expliquer leur attitude, d'autres se contentent de l'ériger en principe, certains disant alors, « *les champs, cela ne se vend pas* » (E26) ; pour l'un d'entre

<sup>1092</sup> "بييع أرضه ' ببيع عرضه" ; M. Fautras, doctorante en géographie à l'université Paris-Ouest Nanterre la Défense a entendu la même expression parmi les agriculteurs tunisiens auprès desquels elle a effectué des enquêtes.

<sup>1093</sup> GHARIZI Wafiq, 2009, *La sexualité et la société arabe à travers l'œuvre de Ghada Samman*, Paris, l'Harmattan, p. 86

eux, explicitement, « *c'est un principe* » (E76) dit-il après avoir affirmé « *même si on me donnait 100 millions, je ne les vendrais pas* » (E76). Un dernier donne une justification culturelle, finalement tout aussi peu rationnelle que les autres : « *Nous, les Arabes, nous aimons la terre* » (E41).

Ce genre de propos sur la volonté de ne pas quitter l'Établissement Al-Assad et de ne pas se séparer de ses biens fonciers, pour des raisons aussi bien matérielles qu'affectives, est très répandu en 2009, année de réalisation des entretiens formels dans le cadre de cette thèse. Sur les 75 familles dont un ou plusieurs membres interrogés se sont exprimés sur cette question, on en compte seulement quinze dans lesquels au moins un individu envisage de quitter son lieu de résidence dans les frontières de l'Établissement Al-Assad (sachant qu'il faut ajouter à ce chiffre les quatre familles qui sont déjà parties). De même à propos de la question foncière, sur les 61 interlocuteurs s'étant exprimés sur cette question, seuls cinq envisagent de vendre ou ont vendu leurs terres, tous les autres répondant par la négative.

Cette forte proportion d'individus ne souhaitant pas se séparer de leurs terres agricoles ni s'éloigner de l'Établissement Al-Assad est sans doute partiellement due la période de réalisation des enquêtes de terrain, plusieurs années après la liquidation de la ferme d'État : ceux qui désirent partir ou vendre le lot dont ils ont bénéficié l'ont sans doute majoritairement déjà fait et seuls ceux qui comptent s'installer ou conserver définitivement leurs biens fonciers sont présents pour effectuer des entretiens. La situation était sans doute différente au début des années 2000. À cette époque, d'après plusieurs habitants, de nombreux bénéficiaires de lots agricoles ont vendu champs et maisons et sont partis ailleurs. En outre, d'après un notable qui avait été contremaître agricole lorsque la ferme d'État fonctionnait (E35), la majorité de ceux qui avaient choisi de rester fonctionnaires ont été mutés dans d'autres régions de Syrie en 2004.

C'est le plus souvent pour des raisons affectives que les personnes interrogées partent et, parfois mais pas majoritairement, vendent leurs champs par la même occasion. Un ancien contremaître agricole (E30) explique ainsi qu'il ne sait pas encore s'il va partir, mais qu'il hésite à déménager à Alep, là où se trouve toute sa famille. Un autre explique qu'il est rentré dans son village-modèle car il préfère vivre parmi ses proches : « *Là-bas [dans mon village] tous les proches sont ensemble. Tes oncles et tantes, ton grand-père, c'est-à-dire une seule famille. (...) Là-bas, on a les mêmes coutumes* » (E34). D'autres, avec des propos qui font échos aux paroles des interlocuteurs qui préfèrent rester dans l'Établissement Al-Assad, expliquent qu'ils veulent retourner là où ils ont leurs racines. Un ancien contremaître agricole

originaire du gouvernorat d'Idleb, explique ainsi : « *Je voulais revenir ici, dans ma famille, dans la patrie. La situation ici est différente ici, je voulais revenir* » (E198). Un autre, kurde, originaire du district d'Al-Bāb, généralise ce genre d'attitude : « *L'étranger, il rentre dans son pays* »<sup>1094</sup>. Il poursuit d'ailleurs en expliquant que ce retour dans son village d'origine, qu'il programme dans deux ou trois ans, constituera une sorte de retour aux sources, car à Maskana il a le sentiment d'avoir perdu ses racines : « *tu sais, ici, j'ai perdu mes origines*<sup>1095</sup>. *J'ai perdu mes origines kurdes. Ici, eux [mes enfants] ne savent pas parler kurde, ils parlent shawāyā*<sup>1096</sup>. (...) *Moi je parle shawiy et kurde. Mais eux ne parlent pas la langue [kurde], je vais leur faire suivre des cours [dans mon village d'origine]* ».

Parallèlement à l'attraction que peut exercer la région d'origine, on peut sentir de la répulsion chez certains par rapport à l'Établissement Al-Assad. Celle-ci est parfois liée au cadre de vie. Les enfants d'un notable d'un village-modèle (la famille du E66), qui font leurs études à Alep ne veulent pas rester dans la région car il n'y a que des paysans qui ne parlent que d'agriculture, disent-ils lors d'une discussion informelle. Ils comptent émigrer à la ville, où la vie leur convient mieux. Cette attraction pour la ville est également partagée par le bénéficiaire d'un lot de trois hectares, en tant qu'héritier d'anciens droits fonciers, qui a vécu toute sa vie à Alep car son père y avait émigré vers la fin des années 1970 ; il explique lors d'une discussion informelle qu'il ne compte pas se séparer de ses champs, mais qu'il ne peut pas revenir vivre dans son village d'origine, car il s'y ennuerait. Pour un ancien habitant d'un village-modèle, c'est le fait d'être mélangé à des individus qu'il ne considère pas comme des proches qu'il n'appréciait pas : « *Ici, chacun vient de coins différents. Donc les cultures*<sup>1097</sup> *sont diverses. Ainsi tu va te comporter d'une certaine manière et l'autre va se comporter d'une autre manière, n'est-ce pas ? Tes coutumes vont être différentes des miennes* » (E34). Un dernier, qui est pourtant contraint de rester pour des raisons matérielles, explique qu'il n'aime pas la vie dans le village-modèle, car il préfère la steppe, où il a grandi avec ses parents lorsque ceux-ci étaient éleveurs ; il parle ainsi avec nostalgie de cette époque, révolue pour lui car il n'a pas les moyens de se racheter un troupeau pour reprendre sa vie d'antan : « *J'étais content de vivre tout seul. J'avais beaucoup d'argent, je mangeais de la viande de*

<sup>1094</sup> "الغريب يرجع إلى بلده"

<sup>1095</sup> "أصلي"

<sup>1096</sup> "شوايا" ; c'est le nom vernaculaire donné au dialecte parlé par une partie des habitants de la région (c'est également ce terme qui a été adopté par les linguistes : YOUNES Igor, HÉRIN Bruno, 2013, « Un parler bédouin du Liban. Note sur le dialecte des 'Atīg (Wādī Xālid) », Journal de Linguistique Arabe, n° 58, pp. 32-65). Notons que c'est également le nom donné, souvent de façon péjorative, aux membres de certaines tribus de la région (LANGE, « *Shawāyā* : Economic melange, pure origine ? », *op. cit.*).

<sup>1097</sup> "الطبيعة الاجتماعية"

*mouton quand je voulais. Maintenant, je ne peux plus manger de viande, je ne peux plus manger de viande. Avant, si 'abū Ali venait, j'égorgeais un mouton et je l'invitais ou c'est lui qui m'invitait. On se posait, on se racontait des histoires sur les moutons et on buvait du café » (E58).*

Parfois cette répulsion s'accompagne de considérations sur l'altérité qui existe entre les habitants de la région de Maskana et ceux qui souhaitent partir ou l'ont déjà fait, notamment pour ceux qui sont originaires de l'ouest de la Syrie (section V.B du chapitre 2). Un ancien magasinier rentré dans son village d'origine dans le gouvernorat d'Idleb indique ainsi que son fils préfère retourner dans l'Établissement Al-Assad pour y cultiver les champs, mais que lui ne le souhaite pas car même s'il y a grandi et vécu pendant plus de vingt ans, il n'est pas acclimaté à la région : *« Pour le fils du pays, ce n'est pas difficile. Parce qu'il vit là-bas, il connaît, il a ses terres là-bas, ce n'est pas difficile. Mais pour nous c'est difficile » (E96)*. Ces difficultés sont liées au climat (section V.B du chapitre 2), mais également aux complications pour s'insérer dans les réseaux sociaux locaux ; par exemple, un habitant originaire du gouvernorat d'Idleb explique après un entretien qu'il a vendu ses champs notamment parce qu'il ne voulait pas de problèmes avec les habitants, qui se connaissent entre eux dit-il, mais qui ne le connaissent pas et qu'il ne connaît pas.

Cette altérité est parfois telle qu'elle peut s'accompagner d'une volonté de ne pas être mélangé avec les habitants de la région de Maskana. Ainsi, le magasinier ci-dessus explique, non sans parfois chercher ses mots, que la raison principale qui l'a poussé à rentrer dans son village d'origine est liée au mariage de ses filles : *« Là-bas, par rapport à nous ... il y a une cause, pour les gens ... dans le fond, nous, dans la région, peut-être dans toutes les régions, mais en tout cas ici, lorsqu'on a des filles grandes, il faut revenir dans sa maison, dans son pays, c'est la raison principale. (...) C'est la raison principale, parce que peut-être tu te sens pas bien là-bas ... il y a des choses dans les familles, dans la région là-bas, peut-être tu te sens pas bien si tu la marries là-bas » (E96)*. Ainsi, d'une certaine manière, même s'il compte des amis dans cette région, il ne veut pas faire partie des mêmes familles qu'eux, il ne veut pas mélanger son sang avec eux.

Outre les éléments déjà évoqués dans la section V.B du chapitre 2, certains sous-entendus révèlent de surcroît un sentiment de supériorité implicite qui peut parfois encore exister. Un ancien contremaître agricole (E42) souhaite rentrer dans son village d'origine dans le gouvernorat de Hama parce que, dit-il après un entretien enregistré, l'école est de meilleure qualité là-bas que dans le canton de Maskana. Il semble ainsi supposer que le niveau d'éducation y est plus faible que dans la région d'où il est originaire.

Déménager de l'Établissement Al-Assad pour s'établir ailleurs ne signifie d'ailleurs pas que tout lien soit rompu avec le périmètre irrigué. Plusieurs interlocuteurs déjà partis évoquent une certaine nostalgie pour cette région, comme cet individu originaire du gouvernorat d'Idleb : « *C'est sûr que Maskana me manque. Comme je te l'ai dit, 22 -23 ans ce n'est pas rien. C'est sûr que cela me manque. Comme je te l'ai dit, j'y ai beaucoup de souvenirs* » (E198). Ils gardent d'ailleurs des contacts avec certains de leurs amis, plusieurs membres d'une famille de la cinquième ferme originaire d'un village situé à une dizaine de kilomètres à l'est de l'Établissement Al-Assad les ont même visités en 2008. En outre, même lorsqu'ils partent, certains gardent les lots agricoles dont ils ont bénéficié (aucun des quatre interlocuteurs qui a vécu dans l'Établissement Al-Assad et est reparti dans sa région d'origine n'a vendu son lot) et doivent donc revenir régulièrement pour s'en occuper (section II.B de ce chapitre).

Dans ces conditions, en dépit des rares interlocuteurs ayant évoqué une volonté de vendre leurs parcelles agricoles ou l'ayant déjà fait, les pressions sont fortes, sur la terre (sections IV.B et V.A du chapitre 4) mais également sur l'eau (section III.B de ce chapitre) et les services du secteur public (section III.B de ce chapitre). Ces pressions ont tendance à augmenter car le périmètre irrigué n'a connu aucune extension significative depuis les années 1980 alors que la croissance démographique n'a pas cessé<sup>1098</sup> et que même ceux qui partent conservent parfois leurs champs. Ces pressions qui augmentent car la population est de plus en plus nombreuse alors que les ressources disponibles stagnent se faisaient déjà sentir lorsque la ferme d'État était en fonctionnement, dans les années 1990, et n'offrait plus suffisamment d'emplois à tous les habitants (section III.B du chapitre 4). Mais dès lors que les marges de manœuvre des individus augmentent, les compétitions s'exacerbent, ce qui peut donner lieu à l'aggravation de certains clivages latents, ou au moins partiellement étouffés lorsque les terres étaient collectivisées et que tous dépendaient d'une structure unique.

### *B. Un conflit de légitimité pour s'approprier l'espace*

Dans le contexte de pression sur les ressources que connaît l'Établissement Al-Assad, il existe un clivage au sein des bénéficiaires de lots agricoles qui repose sur la légitimité à pouvoir être compté dans le partage de l'espace. C'est principalement sur la question agraire

---

<sup>1098</sup> À la veille du début de la construction de l'Établissement Al-Assad, le recensement de 1970 avait compté 13 127 habitants dans le canton de Maskana, ce chiffre s'élevait à 18 291 d'après le recensement de 1981, à 36 705 d'après le recensement de 1994 et à 64 829 d'après le recensement de 2004.

que portent les débats, plus que sur celle de la résidence. En effet, dans cette région essentiellement rurale, la place ne manque pas pour se construire une maison où s'installer avec sa famille. En revanche, ce sont les possibilités d'y vivre décemment grâce à une activité agricole irriguée et subventionnée qui sont limitées.

Le conflit de légitimité porte alors surtout sur l'accès au foncier dans la mesure où c'est par lui que passe l'accès à l'eau et aux services agricoles fournis par le secteur public. En effet, d'après plusieurs agriculteurs, c'est sur présentation d'un titre de détention d'un lot de deux ou trois hectares, ou d'une procuration<sup>1099</sup> signée par le détenteur officiel du titre, qu'il est ensuite possible de déposer des demandes afin de se procurer les autres ressources dans le cadre de la culture des champs (section III.A de ce chapitre). C'est donc le droit foncier qui est premier dans la possibilité de vivre de l'agriculture dans l'Établissement Al-Assad<sup>1100</sup>.

Pour P. L. Berger et T. Luckmann, « *identity types (...) are social products* tout court »<sup>1101</sup>. Dans le cas de l'Établissement Al-Assad, le clivage à propos de l'accès à la terre a pour origine la mise en avant par un ensemble d'individus de caractéristiques qu'ils partagent et dont ils considèrent qu'elles les rendent plus légitimes que les autres. Concrètement, de leur point de vue, c'est parce qu'eux-mêmes ou leurs parents résidaient ou détenaient des titres fonciers dans les frontières du périmètre irrigué (section II.C du chapitre 1) qu'ils ont plus de droits que les autres dans l'appropriation de portions d'espace et en particulier de parcelles agricoles.

Cette légitimation d'eux-mêmes s'accompagne alors d'une délégitimation de ceux qui ne peuvent pas répondre à ces critères. D'après le neveu maternel d'un notable de la région lors d'une discussion informelle, ceux qui ne sont ni héritiers de droits fonciers ni originaires de villages préexistants au périmètre irrigué ne sont pas chez eux et sont uniquement considérés comme des invités sur des terres qui ne leur ont jamais appartenu. Il poursuit en donnant l'exemple de sa maison dans laquelle il aurait accueilli plusieurs personnes pendant quelques jours. Est-il possible, demande-t-il enfin, qu'après quelques temps ceux-ci décident de tracer une ligne et de s'approprier la moitié des lieux ? Dans d'autres discussions informelles, plusieurs personnes originaires de villages situés dans les frontières du périmètre

<sup>1099</sup> Le terme couramment utilisé par les personnes interrogées est « *mubāshara* ».

<sup>1100</sup> D'après les enquêtes exploratoires réalisées dans le périmètre irrigué de Maskana-est, le conflit de légitimité s'y exprime dans des termes voisins. Il faut d'ailleurs remarquer que dans ces deux périmètres irrigués, comme c'est le droit foncier qui compte, les personnes de passage qui ne détiennent pas de parcelles, comme les commerçants ou les éleveurs transhumants, sont extérieurs à ce clivage.

<sup>1101</sup> BERGER Peter L., LUCKMANN Thomas, 1991, *The Social Construction of the Reality*, Londres, Penguin Books, p. 195



irrigué expliquent également qu'ils souhaiteraient que ceux qu'ils appellent parfois « *étrangers* »<sup>1102</sup> ou gens « *de l'extérieur* »<sup>1103</sup> s'en aillent. Ils ajoutent, comme le soulignait déjà M. Ababsa à propos du Projet pilote<sup>1104</sup>, qu'ils sont prêts à acheter toutes les terres à vendre dans la mesure où ce sont les leurs.

Dans cette critique, une forme d'*ethos* paysan peut alors être revendiquée pour justifier sa propre légitimité et contester celle de ceux qui sont relégués à la catégorie d'employés de la ferme d'État ou d'ouvriers. Docteur en chimie et travaillant dans un laboratoire, le neveu d'un notable cité ci-dessus assure à plusieurs reprises qu'il est « *paysan, fils de paysan* », qui cultive la terre depuis plus de cent ans précise-t-il, et que c'est donc aussi à ce titre, parce qu'il a la compétence pour les travailler, qu'il doit avoir le droit de détenir des champs. Les autres, poursuit-il, ne sont que des employés et ne savent donc pas comment fonctionne l'agriculture. Une femme âgée, également rencontrée dans un cadre informel, lance dépitée qu'on a donné les champs aux « *ouvriers* »<sup>1105</sup>, sous-entendu à des personnes qui ne sont pas qualifiées pour le travail de la terre.

Cet *ethos* paysan n'était pas autant revendiqué dans la région il y a encore quelques dizaines d'années (section III.C du chapitre 1). De même, l'agriculture étant uniquement pluviale sous climat semi-aride avant la construction du périmètre irrigué, on peut supposer qu'à cette époque les droits fonciers n'y devaient pas avoir l'importance qu'on leur prête aujourd'hui (section II.C du chapitre 1). Ces deux caractéristiques sont donc surtout le résultat de la réactualisation d'héritages permettant de se présenter comme ayant droit à une certaine exclusivité dans le partage de l'espace. Comme l'écrit M. Lussault, « *ce n'est pas l'absence de similarité avec autre chose qui fonde l'identité mais l'existence d'un redoublement de cette singularité par un discours, une conscience, un sentiment d'appartenance* »<sup>1106</sup>. Ici, le redoublement sert donc à appuyer des représentations justifiant les revendications de ceux qui les formulent, c'est-à-dire les héritiers d'anciens droits fonciers et ceux qui sont originaires de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles.

Dans cette délégitimation des autres, tous ne sont pas logés à la même enseigne. Les habitants des villages-modèles, qui ont parfois travaillé une vingtaine d'années dans la ferme

---

<sup>1102</sup> "أجانب"

<sup>1103</sup> "من بر"

<sup>1104</sup> ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers », *op. cit.*, par. 43

<sup>1105</sup> "عمال"

<sup>1106</sup> LUSSAULT Michel, 2013, « Identité », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 523

d'État, peuvent ainsi être intégrés, dans le discours de certains, parmi les ayants droits légitimes. C'est ce qu'affirme par exemple ce détenteur d'anciens titres fonciers, après avoir tout de même expliqué que les anciens « *propriétaires* »<sup>1107</sup> auraient dû avoir plus que trois hectares : « *il fallait que seulement les propriétaires et les fonctionnaires obtiennent des terres* » (E3). Cette relativisation de la revendication de l'exclusivité est liée au fait que, comme cela est montré dans la section I.C du chapitre 4, aucune catégorie n'est complètement exclusive. Ainsi, comme plusieurs héritiers d'anciens droits fonciers ont également été employés de la ferme d'État ou comptent un ou plusieurs parents proches dans cette situation, le propos de certains d'entre eux perd parfois en radicalité.

Dans ce schéma, ceux qui apparaissent comme les plus illégitimes sont en fait les bénéficiaires d'un lot au titre des contrats d'exploitation, d'association ou de pâturage qu'ils ont conclus avec la ferme d'État, en particulier lorsque la durée de ces contrats n'excèdent pas un an ou deux. Ainsi, comme l'explique le détenteur d'un ancien droit foncier cité ci-dessus, « *il y a des locataires qui ont fait des contrats pour leurs vaches ou leurs moutons, ils ont prix trois hectares et sont devenus propriétaires. (...) Ils ont juste fait des contrats pour faire paître les moutons dans les peupliers* » (E3). Ces individus sont considérés comme d'autant moins méritants que c'est ce type de contrats qui a été utilisé par ceux qui ont bénéficié d'emplois fictifs (section IV.E du chapitre 4). Ainsi, les contractuels qui ont bénéficié d'un lot sont considérés comme illégitimes non seulement parce qu'ils n'ont pas travaillé et résidé suffisamment longtemps dans la ferme d'État, mais également parce que les procédures par lesquelles ils ont obtenu leurs lots peuvent être douteuses.

Parfois les tensions sont d'autant plus palpables qu'elles ne sont pas sans rappeler le traumatisme déjà vécu à propos de la confiscation des droits fonciers et la destruction d'une partie des villages lors de la construction des aménagements hydro-agricoles (section II.B du chapitre 2). Cet homme de 77 ans explique ainsi le sentiment d'injustice qu'il a ressenti lors de la redistribution des terres : « *Mon gars, ils ne nous ont pas donné le prix, même avec les droits. Nous voulions qu'ils nous donnent les terres, le jour où ils ont redistribués les terres, ils ne nous ont rien donné. Les gens venaient de l'extérieur, celui qui louait les champs, la luzerne sous les peupliers, on lui a donné trois hectares. Et nous, on passe de cent hectares à trois hectares. C'est-à-dire, il n'y a pas eu de justice, pas du tout!* ». Cet interlocuteur effectue ces déclarations après avoir longuement raconté comment lui-même et les habitants de son village avaient été déplacés et empêchés de cultiver des terres exclues du projet sous

---

<sup>1107</sup> "الملاك"

peine d'emprisonnement lorsque les aménagements avaient été construits. Il le fait sans s'interrompre et sans que la moindre question ne lui ait été posée entretemps. Il associe donc spontanément les deux sentiments d'injustice qu'il a vécus, le premier lors de la collectivisation des terres, le second lors de la décollectivisation et la redistribution à des individus « *de l'extérieur* », qui parfois n'étaient que de simples locataires.

Évidemment, ceux qui sont délégitimés ne partagent pas cette opinion. Les bénéficiaires au titre d'un contrat d'exploitation, d'association ou de pâture se défendent seulement d'avoir triché, sans aucune autre forme de revendication. Ce sont surtout les anciens employés, fonctionnaires ou vacataires, ou leurs familles, qui vivent là souvent depuis plusieurs dizaines d'années, qui sont les plus virulents. Ils contestent les représentations du passé qui tendent à discuter le bien-fondé de leur présence dans l'Établissement Al-Assad (section V.B du chapitre 2). En considérant qu'il n'y avait rien sur le plateau avant la construction du périmètre irrigué, ils justifient probablement de fait leurs présences et sous-entendent qu'ils ont participé au développement de la région.

En outre, certains ont tendance à opposer aux héritiers de droits fonciers antérieurs à la collectivisation une identité nationale qui vise à dépasser les « particularismes ». Un interlocuteur originaire d'un village situé à une dizaine de kilomètres à l'est de Maskana explique qu'il est légitime parce que le pouvoir politique a décidé ainsi : « *Ils disent "les terres sont à nous", mais les terres sont à l'État, nous sommes tous des enfants de l'État* » (E58). Puis il s'exclame après l'entretien que c'est l'État qui lui a donné ces trois hectares, ce qui signifie qu'ils sont à lui parce qu'il est citoyen syrien. Ainsi, il reprend à son compte la rhétorique nationaliste arabe du parti Ba'th qui « *lutte contre tous les fanatismes confessionnels, tribaux, raciaux et particularistes* »<sup>1108</sup>. La reconnaissance des avantages de la cohabitation dans les villages-modèles d'individus aux origines variées (section II.B du chapitre 3) est d'ailleurs une autre expression de cette réappropriation de valeurs véhiculées par le parti Ba'th, qui permettent localement de légitimer son droit à participer au partage de l'espace.

Dans ces conditions, ceux qui comptent rester se sentent chez eux dans le périmètre irrigué. Parmi les sept interlocuteurs qui qualifient le lieu où ils résident de « *patrie* », cinq vivent dans des villages-modèles ; certes parmi eux, trois sont originaires de villages qui

---

<sup>1108</sup> « *takāfiḥ sār al-ʿaṣabiyyāt al-madhhabiyya wa-l-ṭāʿifiyya wa-l-qabaliyya wa-l-irqiyya wa-l-iqlīmiyya* » (Site Internet officiel du Parti ba'th arabe socialiste ; URL : [http://www.baath-party.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3:3&catid=7&Itemid=102&lang=ar](http://www.baath-party.org/index.php?option=com_content&view=article&id=3:3&catid=7&Itemid=102&lang=ar) ; consulté le 15 janvier 2014).

préexistaient aux aménagements hydro-agricoles, mais ici leurs propos concernent spécifiquement la résidence dans le village-modèle au titre de laquelle ils sont considérés comme des nouveaux-venus par certains habitants des villages voisins (section V.B de ce chapitre). De même, excepté cinq cas, l'ensemble des interlocuteurs originaires d'une localité située à l'extérieur des frontières du périmètre irrigué comptent conserver leurs champs, que les raisons soient économiques ou affectives. Beaucoup justifient d'ailleurs leurs compétences de la même manière que ceux qui les délégitiment, par l'expression : « *je suis paysan, fils de paysan* ».

Cette motivation est souvent d'autant plus grande qu'après parfois plusieurs dizaines d'années dans l'Établissement Al-Assad, ils s'y sentent plus chez eux que dans leurs villages d'origine. Ainsi, cet ancien fonctionnaire de la ferme d'État qui vient d'un village situé à une dizaine de kilomètres au nord de Maskana explique que lorsqu'il retourne chez lui, il ne se sent pas bien : « *je suis ici depuis trente ans. Maintenant je sens que je suis mieux ici que partout ailleurs dans le monde. Je me sens bien ici. Maintenant même lorsque je vais dans mon village dans la région de Qawās, je ne suis pas à mon aise, je ne me sens pas bien. J'y vais et je reviens. Ici ça m'est cher. Je sens que c'est mieux ici que partout ailleurs. Je me sens très bien ici, absolument* » (E73). Un autre, originaire du canton de Manbij, explique qu'avec le temps, il s'est habitué au village-modèle : « *Je préfère ici, c'est mieux. J'habite ici. Regarde les gens, comment on vit dans la région. Aujourd'hui, cela nous fait trente ans ici. La plupart des enfants sont nés ici. Ils se sont habitués à l'environnement, aux gens. Lorsqu'ils vont dans leurs villages, chez leurs proches, ils sentent que ... les gens ... c'est-à-dire ... que les habitudes et les coutumes sont différentes. Elles ne sont pas si éloignées, mais elles sont différentes. Ils préfèrent ici. Les enfants préfèrent ici. Ils ne veulent pas revenir dans leurs villages. Parce qu'ils y vont en tant qu'invités, deux ou trois jours, ils veulent revenir* » (E76).

Comme le sous-entend l'interlocuteur ci-dessus, cette volonté de ne pas quitter l'Établissement Al-Assad s'accroît avec la jeunesse. Ce jeune homme originaire du gouvernorat d'Idleb explique ainsi pourquoi il ne souhaite pas rentrer dans le village de son père alors que beaucoup de ceux qui viennent de la même région y sont déjà repartis : « *Moi je suis habitué, j'ai grandi ici. Mais il y a des gens, c'est-à-dire, les plus vieux, leur région d'origine leur manque. Moi j'ai grandi ici, je m'y suis habitué, je ne peux pas partir* » (E53). Dans ces conditions, pères et fils peuvent ne pas être d'accord sur le lieu où résider à l'avenir. Par exemple, ce père de famille qui a forcé toute sa famille à rentrer dans son village d'origine explique ainsi la différence de point de vue entre lui et ses enfants: « *Mes enfants ou leurs cousins maternels, ils n'arrêtent pas de penser à là-bas [Maskana], ils parlent tout le temps*

*de là-bas, ils se souviennent de leurs voisins, ils se souviennent des blagues qu'ils se faisaient entre eux. (...) Ils s'en souviennent et si c'était possible que je les envoie là-bas et que je leur donne une maison à Maskana, ils y reviendraient. (...) Ils y ont vécu vingt ans. (...) Ils ne pensent qu'à Maskana. Moi, j'ai eu un emploi, j'ai eu un appartement, je travaillais pendant 24 heures sur 24, je me suis fatigué. Les enfants c'est différent. Les enfants, si je leur disais de revenir à Maskana, ils me répondraient "Évidemment, j'y retourne !" » (E96). Un autre jeune homme d'une quinzaine d'années affirme également qu'il ne veut pas retourner dans le village de son père, bien que ce dernier ait ce projet pour toute sa famille à un horizon de quelques années : « Ici c'est mieux (...) Là-bas je ne connais personne. Ici je connais tout le monde » (fils de l'interlocuteur E61).*

En outre, d'après certains interlocuteurs, la volonté de revenir dans son village d'origine diminue avec la distance entre celui-ci et le périmètre irrigué. D'une part, il est plus facile de visiter ses proches lorsqu'ils vivent à proximité, ce qui fait qu'ils nous manquent moins, comme l'explique cet interlocuteur originaire du canton de Manbij : « Si c'était très loin, peut-être que je penserais à retourner là-bas. Mais d'ici à là-bas, porte à porte, il n'y a que cinquante kilomètres, donc en une demi-heure je peux aller dans ma famille, n'est-ce pas ? C'est comme si c'était la même région. Si je suis invité pour le dîner, comme on t'invite chez les Bū Filān, je prends ma voiture et en trente minutes, j'y suis, on mange, on boit le thé, je reprends la voiture et je reviens, il n'y a pas de problème » (E63). D'autre part, le sentiment d'altérité est d'autant plus grand qu'on provient d'une région lointaine (section IV.B du chapitre 2) ; un habitant d'un village-modèle qui est originaire d'un village situé à une dizaine de kilomètres de l'Établissement Al-Assad estime dans une discussion informelle que 99 % des personnes qui viennent du gouvernorat d'Idleb y sont retournés, car ils ne peuvent pas s'habituer à la région de Maskana. Même si ce pourcentage est probablement quelque peu exagéré, il est révélateur de l'importance du sentiment d'altérité qui peut exister.

Les tensions larvées entre d'une part les héritiers de droits fonciers et habitants de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles et d'autre part les individus considérés comme des nouveaux-venus peuvent parfois constituer un fond propice au déclenchement de conflits dont la raison officielle est autre. Par exemple, entre les habitants d'un village-modèle où j'effectue des entretiens et ceux d'un village qui lui est attenant et construit avant le périmètre irrigué, la tension est à son comble. Une dispute aurait eu lieu il y a quelques mois entre un individu qui en aurait frappé un autre parce que le second serait passé avec son troupeau sur les champs du premier. En conséquence, de fil en aiguille,

plusieurs bagarres générales auraient opposé les habitants, notamment les plus jeunes, des deux villages et il aurait fallu des négociations entre les membres les plus âgées des deux collectivités pour apaiser le climat délétère. Néanmoins, dans la bouche de certains habitants du village-modèle, qui sont les seuls dont le point de vue a été récolté dans le cadre de cette thèse, les tensions ne sont pas uniquement liées à cet incident, mais plus généralement au conflit de légitimité qui oppose les deux parties. Ainsi, cet interlocuteur qui vit dans le village-modèle en question associe-t-il les bagarres générales et les revendications des habitants du village voisin : « *ils disent "les terres sont à nous", des choses comme cela. Ils frappent mes enfants, ils frappent les enfants des autres* ».

C'est donc à une échelle plus fine, celle des villages, que les clivages entre détenteurs d'anciens droits fonciers et habitants de villages qui préexistaient à l'Établissement Al-Assad d'une part, et personnes et familles arrivées après la construction des aménagements hydro-agricoles d'autre part, trouvent une éventuelle traduction conflictuelle. Ces deux groupes opposés sont donc uniquement des catégories génériques susceptibles d'être adoptées parmi les habitants du périmètre irrigué, mais pas systématiquement mises en avant. À ce titre, il ne faut pas les imaginer comme deux groupes homogènes et unis s'affrontant mais plutôt comme deux types idéaux, élaborés par les habitants eux-mêmes, dont les critères de définition constituent autant de facteurs de différenciation pouvant conduire, plus localement, à d'éventuels conflits.

D'autant plus que ces catégories génériques, qui permettent de stigmatiser les uns et de légitimer les autres, répondent à un certain nombre de critères qui ne recourent que partiellement les catégories définies dans la décision n° 83 de 2000. Au cas par cas, les types s'enchevêtrent : dans le corpus utilisé pour cette thèse, cinq interlocuteurs bénéficiaires de lots de trois hectares au titre des contrats d'exploitation réalisés avec la ferme d'État sont également héritiers de droits fonciers dans les frontières du périmètre irrigué ; ils ne sont donc à ce titre pas comptés parmi les individus illégitimes à détenir des terres alors même qu'ils en ont reçu en faisant partie de la catégorie la plus discutée.

### *C. Se rassembler pour accéder aux ressources selon différentes logiques d'appartenance*

Les terres redistribuées, il apparaît utile de se rassembler au sein de groupes qui permettent non seulement de se protéger de concurrents éventuels, mais également d'exercer toutes sortes de pressions en vue de contourner et détourner les circuits officiels dans le contexte de file d'attente qui touche les ressources agricoles. En fonction des uns et des autres, ces logiques de regroupement sont fondées sur des sentiments d'appartenance

inégalement profonds desquels dépend le degré de solidarité auquel les partenaires sont prêts et la force des pressions qu'il est possible d'exercer.

Le type d'alliance le plus visible et probablement le plus répandu est fondé sur la revendication d'une généalogie commune. Les interlocuteurs originaires de la région de Maskana nomment ces regroupements de deux façons, d'une part le « *clan* »<sup>1109</sup>, d'autre part la « *tribu* »<sup>1110</sup> (qui le plus souvent constitue une confédération de plusieurs clans). Ils sont tous deux présentés par leurs membres comme des groupes agnatiques et semblent *a priori* véhiculer une certaine exclusivité identitaire (des précisions sur les définitions données aux concepts de tribu et de clan sont également données dans la note de bas de page n° 121). Néanmoins, c'est surtout au sein du premier que la solidarité semble effective et que l'unité exogamique est pratiquée : d'après plusieurs interlocuteurs issus de différents groupes de filiation, chaque clan fixe le montant du douaire que les membres doivent payer pour se marier avec une femme de celui-ci ; tous les hommes issus d'un autre groupe généalogique doivent en revanche fournir un montant au moins égal ou supérieur à cette somme (en principe, c'est le père de la mariée qui en décide).

Si l'exclusivité identitaire doit être relativisée dans la mesure où la structure et le fonctionnement de ces groupes d'appartenance sont bien plus complexes qu'il n'y paraît au premier regard (sous-chapitre V de ce chapitre), de multiples formes de solidarité en découlent. Dans le cadre d'une discussion informelle, un jeune homme explique ainsi comment le « *clan* » est un bon moyen de se couvrir d'éventuels aléas, à plusieurs et en répartissant les charges : par exemple, dit-il, si quelqu'un tombe malade ou a un accident, de nombreux individus, par le seul fait qu'ils appartiennent au même groupe clanique, vont participer au financement des frais du médecin ou de l'hôpital ; en outre, poursuit-il, en cas de conflits, on est plus fort puisqu'on est plusieurs dizaines face à ses rivaux. Ce type de solidarité se manifeste également à l'occasion d'événements plus heureux, comme des mariages ou des naissances, lors desquels la coutume veut que chaque membre (ou au moins un membre de chaque lignage) donne de l'argent pour les jeunes mariés ou les parents.

Dans un contexte de file d'attente, appartenir au même clan que quelqu'un qui détient des hautes responsabilités apparaît également utile pour accéder à certaines ressources. Par exemple, en novembre 2009, de nombreux agriculteurs cherchent à faire signer leur attestation, sur laquelle est mentionné le détail de l'assolement pour la saison à venir, afin de

---

<sup>1109</sup> "عشيرة"

<sup>1110</sup> "قبيلة"

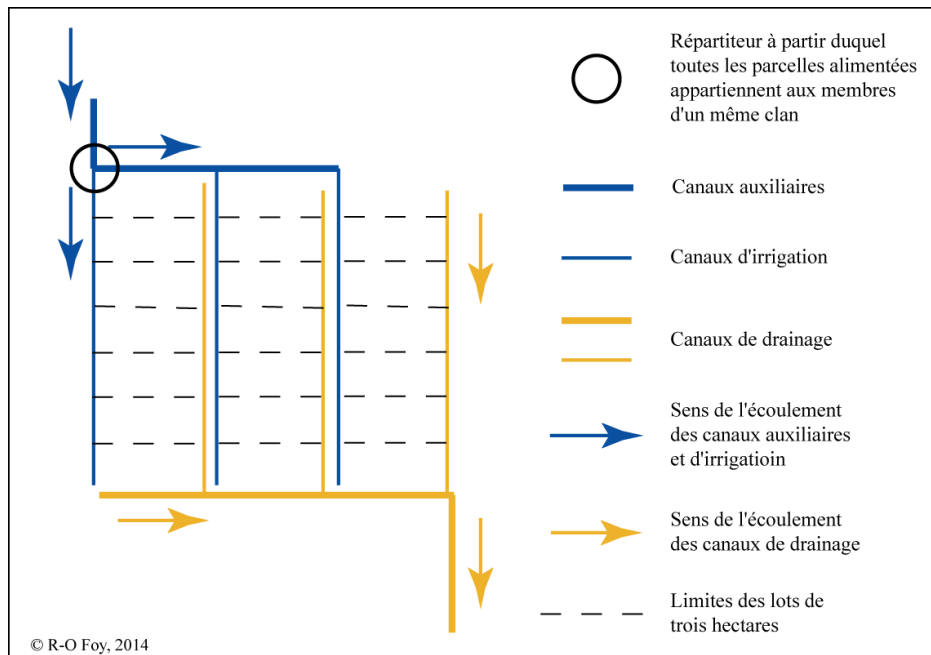
pouvoir se rendre à la branche locale de la banque agricole coopérative et obtenir au plus vite les intrants dont ils ont besoin pour semer le blé (sections III.A et III.B de ce chapitre). Devant le centre d'orientation agricole de Maskana, où sont visées les attestations, deux frères se pressent devant un cadre dirigeant qui sort du bâtiment et lui demandent, le papier à la main, de le signer rapidement. Voyant qu'il se glisse sans plus tarder dans une voiture sans leur adresser le moindre regard, ils tentent, sans doute sans espoir, de l'amadouer en lui criant le nom de son clan et en lui disant qu'ils en font également partie. Même si cette ultime tentative ne fonctionne pas, le simple fait qu'elle soit tentée démontre l'intérêt que peut parfois revêtir ce type de groupe d'appartenance.

Comme l'agriculture est irriguée, ces logiques de regroupement sont particulièrement visibles dans la répartition de l'eau d'irrigation. Plusieurs personnes interrogées affirment ainsi qu'ils se sont mis dans le même casier que d'autres membres de leurs clans. Dans l'exemple suivant, ce sont même plusieurs casiers contigus et alimentés par un même répartiteur qui sont exclusivement occupés des individus appartenant à un même groupe de filiation (figure 83). En effet, d'après une personne interrogée qui détient une parcelle dans un de ces casiers, réfréner les appétits des uns et des autres et résoudre d'éventuels conflits est plus aisé dans ces conditions dans la mesure où il existe des garde-fous au sein la communauté : *« chez nous, il n'y a pas de problèmes. Parce que nous sommes tous des proches. Si quelqu'un fait des problèmes, nous tous serons sur lui : "Pourquoi tu fais des problèmes ?" »* (E22).

Cette logique est alors reproduite aux niveaux inférieurs, dans la répartition des parcelles au sein des casiers, les individus cherchant à se trouver à proximité de ceux qu'ils considèrent comme leurs plus proches parents. Ainsi, l'interlocuteur cité ci-dessus explique que comme ils étaient bénéficiaires au même moment, lui-même, ses frères et ses cousins paternels sont allés tous ensemble au bureau de propriété d'État de la direction de l'agriculture d'Alep pour désigner les lots qu'ils souhaitaient. Il détaille comment ils avaient auparavant décidé entre eux de la répartition des parcelles en fonction des liens qui les unissent : *« Nous étions dix ou onze du même village, des proches. On a pris un casier entier, trois hectares chacun. (...) Dans le casier, nous sommes cinq frères avec cinq autres cousins et deux autres proches. Nous avons reçu les terres ensemble. Donc nous étions douze dans le casier. (...) [Pour le choix de la position dans le casier], on prend des billes. Mais pas une billes chacun, seulement trois : une bille pour nos cousins ; une bille pour mes frères et moi ; une bille pour les deux derniers. Nos cousins se sont retrouvés en premiers [dans le casier] ; nous nous sommes retrouvés au milieu [du casier] ; les deux [autres] se sont retrouvés en*



dernier. (...) Puis entre frères aussi, on tire des billes. Il y a un premier, un second, un troisième, un quatrième et un cinquième » (E22)<sup>1111</sup>.



**Figure 83 : Les membres d'un même clan occupant tous les casiers alimentés par un même répartiteur**

Si celles-ci sont complexes, des relations entre structures lignagères, structures des réseaux hydro-agricoles et répartition des tours d'eau ont été mis au jour dans plusieurs périmètres irrigués non modernes à travers le monde<sup>1112</sup>. Ces relations semblent également exister dans les périmètres irrigués modernes. Néanmoins, elles ne sont pas aussi systématiques dans la mesure où plusieurs facteurs peuvent limiter ce genre de regroupement dans les casiers d'irrigation. Conçus par des individus qui généralement ne font aucun cas des logiques d'appartenance telles que la revendication d'un ancêtre commun<sup>1113</sup>, la structure des réseaux réalisés ne correspond pas à celles des groupes de parenté. Dans ces conditions, c'est

<sup>1111</sup> Cette méthode est différente de ce qu'à observé J. Hanoyer dans la basse-vallée de l'Euphrate selon lequel « on trouve (...) rarement deux frères qui soient voisins. Cela pourrait s'expliquer par le souci d'éviter des conflits irréparables (la réparation étant dans les cas extrêmes la mort du coupable) » (HANNOYER Jean, 1979, « Essai d'histoire socio-économique des villages de la basse-vallée de l'Euphrate », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 54, n° 3, p. 275).

<sup>1112</sup> Voir par exemple LE COUR GRANDMAISON Colette, 1984, « L'eau du vendredi. Droits d'eau et hiérarchies sociales en Sharqīya (Sultanat d'Oman) », *Études rurales*, n° 93-94, pp. 7-42 ; WATEAU Fabienne, 2002, *Partager l'eau. Irrigation et conflits au nord-ouest du Portugal*, Paris, Editions du CNRS et de la Maison des sciences de l'homme ; AUBRIOT Olivia, 2004, *L'eau, miroir d'une société : irrigation paysanne au Népal*, Paris, CNRS éditions

<sup>1113</sup> Outre le Projet de l'Euphrate, on peut citer, par exemple, certains périmètres irrigués à Bali (HORST, *op. cit.*, pp. 44-45), en Bolivie (GERBRANDY, HOOGENDAM, *op. cit.*, pp. 62-64) ou encore au Maroc (PÉRENNÈS, *L'eau et les hommes, op. cit.*, p. 291).

lorsque le choix du placement est laissé aux bénéficiaires des lots agricoles, et ne dépend donc pas du hasard ou d'autres mécanismes qui leur échapperaient, que ces derniers peuvent se regrouper selon ces logiques lignagères. En outre, comme la redistribution des terres se fait par ordre de priorité, les premiers à bénéficier ont la possibilité d'adopter ce type de stratégie car la place ne manque pas, mais pas les derniers, à qui il reste beaucoup moins de choix (section IV.C du chapitre 4). Il est également nécessaire que l'administration hydraulique soit suffisamment faible pour que les agriculteurs eux-mêmes soient en mesure de prendre le pouvoir, au moins de niveau de quelques casiers, et décident seuls de la répartition des tours d'eau les concernant. C'est ainsi dans plusieurs endroits du réseau d'irrigation de l'Établissement Al-Assad, comme l'explique par exemple ce bénéficiaire dont la parcelle est dans un casier qui ne comprend que des proches parents à lui : « *Cela dépend des accords entre les gens du casier. Ce n'est pas comme le veut l'État ; c'est comme le veulent les gens qui sont dans le casier* ».

Si être entre soi dans certains casiers permet de limiter certains problèmes potentiels en les circonscrivant à un ensemble de membres connus, les clans permettent également de faire pression pour tenter de se procurer des ressources supplémentaires. Par exemple, à plusieurs reprises, lors de discussions informelles, certains clans locaux sont accusés localement de s'accaparer l'eau d'irrigation, notamment en faisant pression sur l'administration hydraulique qui, face au nombre, est taxée d'impuissance. Il faut relativiser ce genre d'accusations qui réduisent ces groupes à des ensembles cohérents et homogènes alors qu'ils sont structurés de façon hiérarchique et qu'il est probable que les stratégies mentionnées ne profitent pas à tous. Néanmoins, ces propos sont révélateurs du levier que peut donner ce genre de regroupement sur l'administration publique.

Chaque village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles est sauf exceptions le résultat du peuplement homogène d'un groupe d'individus revendiquant une appartenance à un même clan (section III.B du chapitre 1). Néanmoins, des alliances selon des logiques claniques existent également dans les villages-modèles (section V.B du chapitre 3). Dans ces derniers, il arrive donc aussi que les habitants appartenant à un même groupe de parenté se regroupent dans des casiers, comme l'explique cet interlocuteur originaire d'un village situé à une dizaine de kilomètres au nord de Maskana : « *Nous sommes cinq proches, nous avons pris ensemble un casier de quinze hectares. Chacun a eu trois hectares et on s'est mis ensemble* » (E67). Il détaille d'ailleurs la méthode de répartition des parcelles entre chacun d'entre eux, qui rappelle celle décrite ci-dessus pour les villages qui préexistaient au périmètre irrigué

: « on a pris des boules [de papiers], par exemple, il y a le numéro 1, le numéro 2, le numéro 3, le numéro 4, on mélange et chacun prend une feuille et il l'ouvre et il prend un numéro » (E67).

En outre, plusieurs individus originaires de villages situés à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad mais qui appartiennent à des clans présents localement y sont souvent intégrés de fait. Par exemple, ce jeune homme habitant dans un village-modèle et dont le père est né à plusieurs dizaines de kilomètres de là explique qu'il a tendance à plus côtoyer les habitants du village voisin, qui appartiennent au même clan que lui, que les habitants des maisons attenantes à son appartement : « [Je suis] plus avec les gens de 'ayn Al-Būmān'a. (...) J'y ai beaucoup d'amis. Ils m'aiment et je les aime. (...) Plus que dans le secteur. (...) [Avec mes voisins] pas beaucoup. Je reste seul, je ne vais pas chez mes voisins. Sauf la maison de celui qui m'avait visité, je vais chez lui. (...) Il est Ja'ābāte aussi ».

L'existence de ces groupes d'appartenance fait que des clivages peuvent opposer deux clans présents localement depuis de nombreuses décennies. Par exemple, au cours de l'année 2009, un conflit s'éternise entre deux d'entre eux parce que le troupeau d'un membre de l'un est passé sur les champs d'un membre du second. Ce type d'opposition peut également être le résultat de tensions qui perdurent depuis plusieurs générations. Dans un village où je me rends souvent, une certaine électricité est palpable lorsque je prononce par hasard le nom de deux autres clans de la région. En effet, dans les années 1930-40, un conflit armé avait opposé ces derniers et les parents de mes hôtes. S'il n'y a aujourd'hui plus aucun affrontement violent entre ces groupes, l'ambiance n'en reste pas moins glaciale. Plusieurs mauvaises plaisanteries peuvent être entendues sur le quatorzième mariage du chef d'un des deux clans hostiles, âgé de presque cent ans. Les importantes propriétés foncières bâties de ce dernier, qui lui permettent de s'enrichir rapidement grâce à la location de bureaux, sont en outre présentées comme illégitimes et résultant d'escroqueries et de trahisons remontant la période du mandat français.

Ces alliances fondées sur la revendication d'un ancêtre commun sont d'autant plus solides qu'elles ne constituent pas que des regroupements à des fins politiques mais qu'elles sont également un support de constructions identitaires du point des individus qui les revendiquent. Pour Pierre Bonte et Y. Ben Hounet, « la tribu est une réalité (...) nominative – servant à l'identification des individus et des groupes, ces noms se perpétuant de manière

*séculaire* »<sup>1114</sup>. Ainsi, autour de Maskana, lorsqu'on dit appartenir à tel ou tel clan, on dit « *je viens de Ja'ābāte* » ou « *je viens de 'abū Khamīs* », ce qui signifie littéralement qu'on postule l'origine commune, l'ancêtre commun à partir duquel part la généalogie, en l'occurrence Ja'ābāte ou Bū Khamīs. Il y a donc la mise en avant d'un partage non seulement d'intérêts, mais également du sang. Lorsqu'on appartient à un même « *clan* », on considère appartenir à une même famille : les membres du clan de son père sont appelés « *cousin paternel* »<sup>1115</sup> et ceux du clan de sa mère, « *cousin maternel* »<sup>1116</sup>. D'où la proximité supposée plus importante par rapport aux individus qui n'appartiennent pas à ces groupes puisque les membres du clan peuvent également être nommés « *proches* »<sup>1117</sup>. L'utilisation de gentilés pour désigner cette appartenance au groupe fondé sur la revendication d'un ancêtre commun est également révélatrice du caractère identitaire lié à cette appartenance puisqu'il est courant de dire « *je suis Ja'ābien* »<sup>1118</sup> ou « *je suis Khamīsien* »<sup>1119</sup>.

Ces phrases sont d'ailleurs souvent énoncées en réponse à la question « *d'où viens-tu ?* »<sup>1120</sup>, qui peuvent être posées par un inconnu afin que chacun des deux interlocuteurs soit au courant du clan auquel l'autre appartient<sup>1121</sup>. Cette question, même si elle n'est pas systématiquement soulevée à chaque rencontre entre individus ne se connaissant pas, est révélatrice de l'impression, localement, qu'en connaissant le groupe généalogique de la personne qu'on a en face de soi, un certain nombre de conclusions peuvent être tirées sur son caractère. Le clan est donc ici non seulement l'expression d'une identité revendiquée par les uns mais également une « *typification* »<sup>1122</sup> qui permet à l'autre d'identifier l'interlocuteur qui lui fait face, de mesurer les conditions de son altérité.

Il faut se garder d'en conclure que ces clans constituent des ethnies, voire des nations<sup>1123</sup>. De même, il est important de ne pas prendre au pied de la lettre cette filiation, avant tout symbolique (note de bas de page n° 121), et surtout de ne pas considérer ces

<sup>1114</sup> BONTE Pierre, BEN HOUNET Yazid, 2009, « Introduction », *Études rurales*, n° 184 (numéro spéciale sur *La tribu à l'heure de la mondialisation*), par. 4, URL : <http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2009-2-page-13.htm>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2014

<sup>1115</sup> "إبن عمّي"

<sup>1116</sup> "إبن خالي"

<sup>1117</sup> "قريبين"

<sup>1118</sup> "أنا جعابي"

<sup>1119</sup> "أنا خميسي"

<sup>1120</sup> "من أين أنت"

<sup>1121</sup> Cette pratique a également été observée d'autres pays arabes par CHATTY Dawn, 2006, « Introduction. Nomads of the Middle East and North Africa facing the 21st Century », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, p. 9

<sup>1122</sup> BERGER, LUCKMANN, *op. cit.*, pp. 45-47

<sup>1123</sup> GODELIER Maurice, 2004, « À propos des concepts de tribu, ethnie et État. Formes et fonctions du pouvoir politique », in DAWOD Hosham, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin, pp. 290-296

identités comme exclusives, chaque être humain étant pluriel. Néanmoins, toutes ces expressions sont révélatrices de la cohésion particulièrement forte qui découle de ces représentations. Ainsi, lorsqu'un jeune homme explique à propos de son clan qu'ils sont peut-être plus faibles que d'autres, mais que leur unité et leur cohérence les rend invincible, il affirme encore une identité collective qui dépasse la simple alliance politique en vue de s'accaparer des ressources ; ce faisant, il marque la différence entre le caractère collectif des siens et celui des autres, précisant alors non seulement ce qui fonde l'identité des siens mais également ce qui fait l'altérité des autres.

Face à ces logiques de regroupement, certains habitants des villages-modèles ne peuvent pas compter sur un nombre suffisamment important d'individus appartenant au même clan qu'eux, voire n'en font partie d'aucun (comme par exemple, beaucoup des habitants du gouvernorat d'Idleb qui expliquent ne faire partie d'aucune « *tribu* », même s'ils appartiennent en revanche, dans leurs villages d'origine, à ce qu'ils appellent des « *maisonnée* »<sup>1124</sup>). Ils cherchent alors à s'allier selon d'autres logiques, par exemple une origine géographique commune. C'est ainsi que dans plusieurs discussions informelles des habitants du gouvernorat d'Idleb disent s'associer. D'autres se regroupent par affinité, comme cet habitant d'un village-modèle originaire du canton de Manbij, qui explique comment ses compagnons et lui se sont répartis dans le casier : « *nous étions treize, nous avons dit [à l'administration] "mon gars, on veut ce casier". Et ils nous l'ont donné. (...) [On a fait] un accord entre nous. (...) Untel a dit je veux être à coté de lui, et un autre à coté d'untel, et à coté d'untel et le moment où on est d'accord, c'est bon. Il n'y avait pas de problème* » (E63).

Néanmoins, il est probable que ces alliances ne soient pas aussi profondes que celles reposant sur la revendication d'un ancêtre commun. En effet, comme la section II.B du chapitre 3 l'a montré, comparés aux villages où la cohésion repose sur la revendication d'une cohabitation ancestrale ou d'une généalogie commune, les villages-modèles se caractérisent notamment par une certaine forme d'individualisme. Ce manque de cohésion semble s'être accru depuis la liquidation de la ferme d'État, comme l'explique plusieurs interlocuteurs dont cet ancien contremaître agricole, à regret : « *En 2000, il y a eu plus de pressions, c'est devenu l'inverse du système précédent [de la ferme d'État] jusque dans les relations sociales. Au*

---

<sup>1124</sup> "بيت" ; peu d'écrits existent sur ce concept de « *maisonnée* » en Syrie, parfois localement présentée comme l'équivalent, à l'ouest du pays, des structures tribales (sur le concept de « *maison* » en anthropologie, sans que toutes les caractéristiques présentées dans cette définition soient forcément applicables à la Syrie, voir LÉVY-STRAUSS Claude, 2007, « *Maison* », in BONTE Pierre, IZARD Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 434-436).

*départ, tous les jours, on devait se voir, dans la ferme de Tishrîn, on devait se voir. Maintenant on peut ne pas se voir pendant un ou deux mois. Chacun a ses problèmes. Moi j'ai mes problèmes avec les terres, j'ai des problèmes avec l'agriculture, j'ai des problèmes avec mes enfants, j'ai des problèmes avec mes proches à Qāmishliy par exemple. Donc [les relations] ont commencé à se dégrader, elles n'étaient plus aussi bonnes qu'avant » (E30).*

Les murs qui se dressent autour de chaque appartement des villages-modèles sont en outre un signe supplémentaire de la montée de l'individualisme, les raisons principales avancées par ceux qui en ont érigé ou qui comptent le faire étant soit la protection contre les animaux, soit la volonté de se cacher de ses voisins ; dans les deux cas, il s'agit donc d'une volonté de se constituer un espace privé séparé de l'espace public<sup>1125</sup>. Dans ces conditions, la solidarité entre les habitants des villages-modèles y est probablement moins forte et les groupes dans lesquels on peut compter les uns sur les autres, moins larges. En outre, la fraternité est sans doute moins profonde lorsqu'elle repose sur de la sympathie et non sur la revendication d'un ancêtre commun, notamment au sein des clans, qui implique non seulement une alliance politique, mais également un sentiment identitaire.

Pour autant, ces regroupements fondés sur une origine géographique commune ou sur une sympathie réciproque permettent de ne pas être seul face à d'autres qui seraient eux-mêmes regroupés. Seul est synonyme de précaire dans ce périmètre irrigué marqué par une certaine pénurie de ressources et de nombreux phénomènes de file d'attente. Un jeune homme raconte ainsi que détenir une parcelle dans un casier où tous les autres appartiendraient à un clan différent du sien peut être particulièrement délicat : alors que c'est son tour d'irrigation, ils peuvent le temps d'une absence pour le repas de midi fermer sa vanne et lui subtiliser de l'eau pour leurs propres parcelles. Un interlocuteur, justement seul dans un casier d'irrigation où tous les autres détenteurs de parcelles appartiennent à un clan différent du sien, explique qu'il a choisi de prendre un lot à l'extrémité ; mais on peut sentir dans son propos que cette position est plus vécue comme une mise à l'écart volontaire que comme un choix stratégique pour bénéficier d'un meilleur accès à l'eau : *« Je ne veux pas me mettre entre eux. Ils sont tous 'abū 'ibn. (...) Je me suis mis en dernier parce que c'est plus confortable. Par exemple, si je prenais du temps pour l'irrigation, ils m'en voudraient. Si je faisais paître mon troupeau dans mes champs et que mes bêtes passaient par leurs champs, ils m'en voudraient aussi. Je préfère être de mon côté, tout seul (...) Eux ils sont cousins [c'est-à-dire, du même clan]. Si*

---

<sup>1125</sup> Notons que des raisons similaires ont été avancées par les habitants des villages préexistant aux aménagements hydro-agricoles qui ont érigé des murs autour de leurs cours.

*l'un d'entre eux fait paître ses bêtes dans le champ de l'autre, il n'y a pas de problèmes, mais si c'est moi, ils m'en voudraient ».*

Le danger d'être seul ne concerne pas uniquement l'eau d'irrigation mais, dans cette société rurale, de nombreux éléments de la vie quotidienne et professionnelle. Par exemple, alors que les contrats d'achat-vente des parcelles agricoles et des maisons des villages-modèles sont illégaux et uniquement reconnus devant la coutume (section V.B du chapitre 4), il est utile de pouvoir profiter de soutiens. Un jeune homme raconte lors d'une discussion informelle comment certains vendeurs, étant donnée l'augmentation du prix de leurs terres quelques années après la vente, décident de faire pression sur l'acheteur pour récupérer un peu d'argent auprès de lui, sous peine de leur reprendre la culture de leurs champs. Ces menaces peuvent légalement être mises à exécution puisqu'officiellement le titre foncier reste au nom du vendeur ; mais elles ne le sont jamais, comme l'explique un notable lors d'une autre discussion informelle, car le fait d'appartenir à un groupe permet soit un contrôle social, soit une pression sur d'autres groupes.

#### *D. Les agriculteurs face aux employés du secteur public, l'expérience face à l'expertise*

Dans le périmètre irrigué, il existe aussi une opposition fondée sur une différence de représentations de l'activité agricole, et notamment du développement des plantes et des opérations culturales à effectuer<sup>1126</sup>. Sont ainsi mis dos à dos les « ingénieurs »<sup>1127</sup> qui détiennent un « capital culturel institutionnalisé »<sup>1128</sup> et les « paysans »<sup>1129</sup>, porteurs d'une expérience pratique. Ce faisant, c'est également l'autre qu'on stigmatise et qu'on réduit à tel ou tel comportement, tout autant que soi-même qu'on met en avant.

Ce clivage se traduit par une altérité fonctionnelle. Du point de vue de certains bénéficiaires de lots agricoles, en particulier lorsqu'ils cultivent les terres de leurs mains, il semble qu'il existe une sorte de frontière entre eux-mêmes et les administrations hydraulique et agricole. Celles-ci sont appelées par leurs noms, par exemple « la banque agricole » ou « le

---

<sup>1126</sup> Cette opposition, qui doit être relativisée (section V.A du chapitre 6) a déjà été observée dans d'autres grands périmètres irrigués à travers le monde. Par exemple, la thèse du sociologue M. Dardour vise à démontrer le conflit de rationalité entre « agriculteurs » et « techniciens » dans un grand périmètre irrigué au Maroc (DARDOUR Mohamed, 1997, *Agriculteurs et techniciens face aux aménagements hydro-agricole : contribution à l'étude socio-anthropologique d'un conflit de rationalités. Les groupements d'attributaires de la réforme agraire et l'office du Gharb - Maroc (1960 - 1995)*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Tours »).

<sup>1127</sup> "المهندسين"

<sup>1128</sup> BOURDIEU Pierre, 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 30, pp. 5-6

<sup>1129</sup> "الفلاحين"

*centre d'orientation* », voire par le terme « *État* », qui rappelle alors de façon générique le caractère public de ces institutions. C'est ainsi cette appellation qui est utilisée par cet agriculteur pour désigner à la fois le centre d'orientation agricole, qui transmet le plan, et le centre de collecte des récoltes, où sont déposées les productions : « *le maïs, c'est dans le plan. Il nous le prend, l'État peut nous le prendre. S'il nous a autorisés pour le coton, il nous prend le coton ; s'il nous a autorisés le blé, il nous prend le blé. Moi il m'a autorisé la pastèque, il ne prend pas les pastèques ; il ne prend pas les pastèques car cela ne fait pas partie des cultures principales* » (E20).

Sachant que ces administrations sont composées d'individus par l'intermédiaire de qui les agriculteurs ont accès à leurs services, il semble que cette frontière existe également entre agriculteurs et employés du secteur public, notamment dans le domaine agricole. Cette opposition se manifeste particulièrement dans les critiques que peuvent faire certains agriculteurs à propos des phénomènes de corruption, de clientélisme ou d'incompétence (section V.A du chapitre 6) ; ce n'est plus forcément « *l'État* » qui est en cause, mais bien « *le technicien* »<sup>1130</sup> ou « *l'ingénieur* ». Les plus omniprésents sont alors ceux travaillant pour la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad dans la mesure où ce sont qui régulent l'accès à l'eau d'irrigation : « *[L'ingénieur vient] tous les quatre jours, tous les deux jours, tous les jours, il vient. (...) pour l'irrigation* » (E21).

Du point de vue des bénéficiaires de lots agricoles, le qualificatif « *ingénieur* » ne s'applique d'ailleurs pas qu'aux fonctionnaires du service public. Il concerne également les gestionnaires et propriétaires des centres de génie agricole. Il s'agit de boutiques qui vendent des intrants et des produits phytosanitaires. À ce titre, leurs propriétaires, gérants ou employés donnent également des conseils, éventuellement contre rémunération, aux agriculteurs qui en font la demande, comme l'explique par exemple ce détenteur de droits fonciers : « *S'il y a des problèmes, on amène l'ingénieur. Si par exemple, dans le coton, il y a une maladie, on amène l'ingénieur et il regarde. (...) J'ai ramené une seule fois un ingénieur. J'avais une maladie dans le coton, je l'ai montré à l'ingénieur agronome. Il est venu, il m'a dit qu'il y avait une maladie, il m'a dit « fais cela, fais cela », (...) C'était moi qui l'ai payé entièrement* » (E1).

Une certaine ambivalence existe vis-à-vis de ces « *ingénieurs* ». Plusieurs agriculteurs ont tendance à délégitimer les savoirs qu'ils ont acquis dans les livres, moins profitables que des décennies d'expériences accumulées à travers les générations : « *malgré tout ce que tu as pu étudier et apprendre, tu ne peux pas comprendre plus que ton père ou ton grand-père,*

---

<sup>1130</sup> "الفني"



*pour les champs. Ton grand-père a 100 ans et toi tu as 30 ans, donc il a 70 ans d'expérience en plus que toi. Tu vois, l'expérience du travail, c'est mieux que les livres. Un ingénieur vient, il a étudié avec des livres. Ce n'est pas du travail manuel. Nous on s'y connaît mieux que lui. (...) Si tu ne fais qu'étudier, cela ne suffit pas, tu ne connais que tes livres, tu ne connais que le plan agricole, tu dis qu'il faut 400 kg / ha, mais nous non, nous ne mettons pas 400, nous mettons 500, parce que c'est notre travail, ce sont nos pratiques. Par exemple, on a essayé cette année de mettre 400 et l'année dernière de mettre 500 kg, on a vu qu'on avait produit 5 t avec 500 kg et 4 t pour 400 kg, donc il y a une différence. Donc nous ne suivons pas les livres. Nous suivons les pratiques dans le travail » (E69).*

Cette délégitimation des savoirs institutionnalisés se traduit alors par le non-respect systématique des indications du plan agricole, comme le sous-entend l'interlocuteur ci-dessus. Par exemple, d'après un ingénieur agronome employé d'un centre d'orientation agricole qui a fait des expériences agronomiques dans l'Établissement Al-Assad, il est conseillé dans ce périmètre irrigué de semer 250 kg de blé par hectare ; tous les agriculteurs interrogés sur cette question, lors des entretiens formels comme lors de discussions informelles, disent semer 400 à 500 kg par hectare.

Dans ces conditions, certains expliquent qu'ils s'y connaissent mieux que les ingénieurs, comme cet homme âgé : *« nous, on s'y connaît mieux que les ingénieurs. On expérimente, tous les ans, on expérimente. En expérimentant, on s'y connaît mieux qu'en étudiant la théorie. Il y en a un qui met 10 sacs, un autre qui met 5 sacs, cela se voit à la moisson. Il y en a un qui met 20 sacs »* (E17). Un autre exagère un peu : *« On s'y connaît mieux que cent ingénieurs »* (E77).

Néanmoins, parallèlement, non seulement un certain respect existe pour les titres détenus par ces personnes (section II.C du chapitre 3), mais en outre, même parmi les plus critiques à l'égard des ingénieurs et des techniciens, les savoirs acquis dans les livres ne sont pas considérés comme complètement inutiles. De nombreux agriculteurs expliquent qu'ils ont appris l'agriculture lorsqu'ils étaient employés de la ferme d'État, parmi lesquels l'agriculteur ci-dessus, pour qui rien ne remplace la pratique, mais qui dit avoir été auprès des ingénieurs de l'Établissement Al-Assad *« comme un étudiant à l'école. L'étudiant, lorsqu'il rentre à l'école, la première chose qu'il veut c'est apprendre »* (E69). Dès lors, malgré la méfiance envers ces détenteurs d'un savoir institutionnalisé en matière agricole et une certaine fierté pour leur propre expérience pratique, de nombreux agriculteurs expliquent qu'ils peuvent également demander conseil aux ingénieurs et techniciens si besoin.

Cette altérité entre détenteurs de savoirs institutionnalisés et ceux revendiquant une expérience pratique est également perceptible dans l'autre camp, chez les employés du secteur public et les responsables de centres de génie agricole, et plus généralement chez les titulaires d'un diplôme en agronomie. Plusieurs gestionnaires de centres de génie agricole parlent souvent des « *paysans* », sans différenciation, pour dire que contrairement à eux, ils ne savent pas comment l'agriculture fonctionne. Lors d'une discussion informelle, le gestionnaire d'un centre de génie agricole dit à un grossiste venu lui présenter des produits phytosanitaires que les « *paysans* » ne s'intéressent qu'à une seule chose : le taux de concentration ; du moment que celui-ci est élevé, ils achètent le produit et en mettent un maximum... Ainsi, il sous-entend avec une pointe de mépris que les paysans ne savent pas cultiver de façon rationnelle et se contentent de suivre leurs instincts.

De même, un ancien technicien agricole désormais détenteur d'un lot agricole explique que les « *paysans* » ne peuvent pas cultiver en s'appuyant uniquement sur leur expérience pratique : « *Il faut des enseignements. L'ingénieur te donne les règles pour l'agriculture. Le paysan, c'est impossible qu'il cultive des champs sans ingénieur. (...) Ce n'est pas possible qu'ils se débrouillent seuls pour les maladies, donc il faut des enseignements. (...) Ici, ils n'ont pas étudié l'agriculture* » (E26). Un employé du centre d'orientation agricole présent lors de l'entretien renchérit : « *les paysans te disent qu'ils n'ont pas besoin d'ingénieurs, mais c'est parce que les ingénieurs ont défini le plan agricole depuis longtemps ; il y a eu de la pratique depuis. Mais les principes de l'agriculture, ce sont les ingénieurs qui les ont mis* ». L'interlocuteur de poursuivre : « *même maintenant il faut des ingénieurs agronomes, même maintenant, pour les maladies, pour les conflits, sans ingénieur, ce n'est pas possible* » (E26). Dans tout ce discours, on sent bien l'opposition entre l'ingénieur, qui sert de guide et d'arbitre, et le « *paysan* », qui dépend du premier.

Dans un autre registre, les propos nostalgiques de ce technicien d'irrigation montrent bien comment de son point de vue, les bénéficiaires d'un lot appartiennent désormais à une catégorie différente de la sienne depuis qu'ils ont quitté leurs emplois dans le secteur public : « *Avant 2000, c'était mieux. Tout le monde était fonctionnaire. Maintenant, ce sont des relations entre fonctionnaires et paysans* » (E61). Son explication sur les procédures de distribution de l'eau est également révélatrice de la séparation entre les employés qui font fonctionner le réseau, et les agriculteurs dont la parcelle est reliée aux canaux par l'intermédiaire des siphons : « *Il y a des portes, et je leur [aux ouvriers] dis de les ouvrir. Par exemple, je leur dis d'ouvrir avec un débit de 30 l/s. Par exemple, pour le paysan, on lui donne 60 l/s. On finit avec ce paysan, et on donne à celui d'après, par tour* » (E61).

Cet interlocuteur semble d'ailleurs nostalgique parce que la mise à l'écart qu'il ressent ne se résume pas uniquement aux activités agricoles mais semble également ressurgir dans sa vie quotidienne : « *C'est très différent. Les relations ne sont pas bonnes. Il n'y a pas beaucoup d'affinités comme avant. Avant, on trainait ensemble, et tout. Nous étions tous fonctionnaires. Maintenant ce sont devenus des paysans* » (E61). Ainsi, il se sent exclu des autres de par sa fonction. « *Paysan* » apparaît alors comme le terme générique permettant de qualifier cette catégorie d'individus à laquelle lui n'appartient pas.

#### *E. Disparition de la ferme d'État, diminution du contrôle et réveil des clivages*

Tous les clivages évoqués dans ce sous-chapitre IV existaient déjà lorsque la ferme d'État était en fonctionnement. La section IV.B du chapitre 2 a montré comment une opposition entre habitants des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles et nouveaux-venus était déjà perceptible dès les premières installations de ces derniers. De même, les stratégies de regroupement en fonction de logiques claniques constituaient un phénomène courant durant toutes les années 1980 et 1990 (section V.B du chapitre 3). L'opposition entre détenteurs de savoirs institutionnalisés et porteurs d'une expérience pratique ne se manifestaient certes pas sous ces termes ; néanmoins, elle transparaissait, souvent négativement, d'une part dans la déconsidération des itinéraires techniques paysans par les bâtisseurs du périmètre irrigué, d'autre part dans les critiques des méthodes culturelles en vogue lorsque la ferme d'État fonctionnait et qui étaient déjà considérées comme peu productives (sections V.A et V.B du chapitre 3).

En outre, on retrouve dans l'expression des groupes qui s'opposent l'ensemble des couches d'arrivants qui se superposent depuis les années 1880, date à laquelle remontent les souvenirs les plus lointains d'occupation parmi les habitants de la région (section III.A du chapitre 1). Les lieux de résidence reflètent alors partiellement la couche de laquelle les uns et des autres peuvent se réclamer. Ainsi, aux habitants de villages qui préexistaient aux aménagements agricoles s'ajoutent ceux qui sont arrivés à la faveur d'un emploi dans la ferme d'État à partir des années 1980, qui résident généralement dans les villages-modèles. C'est à cette même époque que les savoirs et techniques agricoles modernes, dont une partie des habitants sont encore les dépositaires parfois contestés, sont devenus omniprésents. Ceux qui habitent des tentes de façon permanente, enfin, sont souvent les derniers arrivés : tous ceux rencontrés dans des cadres formels et informels, sauf un, étaient exploitants, associés ou éleveurs contractuels et n'avaient à ce titre pas le statut pour détenir un appartement dans un

village-modèle, ce qui explique qu'ils se sont installés dans des tentes lorsqu'ils ont bénéficié de leurs parcelles agricoles.

Ceci étant, outre l'émergence d'une compétition pour l'accès aux ressources, la réaffirmation de tous ces clivages est sans doute également liée à la disparition de la ferme d'État en tant que structure de contrôle. Ainsi l'opposition entre nouveaux-venus et habitants originaires de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles est si vive notamment parce que la régulation est bien plus faible qu'auparavant, comme le sous-entend un ancien contremaître agricole : « Avant, tous les *Bū Fulān*<sup>1131</sup> travaillaient dans l'Établissement, ils étaient ouvriers. Tu sais lorsque l'ouvrier est chez le maître, il y a le président et il y a l'ouvrier. Ils restent simples. Ils ont besoin de toi. Mais aujourd'hui, ils ont pris des terres, trois hectares, ils ont un tracteur, ils ont une voiture, c'est fini, les relations se sont distendues » (E30). Le « maître »<sup>1132</sup>, d'une certaine manière, est ainsi le représentant du contrôle social qui existait lorsque la ferme d'État fonctionnait.

De même, la mobilisation accrue des groupes de parenté est également liée à la disparition de ce contrôle dans la mesure où le retrait de l'État signifie corolairement le retrait de l'idéologie qu'il portait et qui visait notamment à détruire les relations tribales alors considérées comme archaïques (section V.C du chapitre 1). Comme l'expliquent Pierre Bonte et Y. Ben Hounet, il existe des « formes contemporaines de réactivation de cette mémoire [tribale], qui relèvent de l'affaiblissement du discours et de l'intervention de l'État national, de la résistance à la globalisation et de la recherche de nouvelles identités, d'une fixation patrimoniale reconstruisant les trous noirs de l'oubli au prix parfois d'une "folklorisation" du fait tribal »<sup>1133</sup>. Cette « folklorisation » est alors également perceptible dans certains discours d'habitants de l'Établissement Al-Assad, qui tendent parfois à mythifier le rôle et la stature des chefs claniques d'antan ou l'esprit de corps qui régnait lorsque les plus âgés étaient jeunes (section III.B du chapitre 1 et section II.B du chapitre 6).

L'opposition entre détenteurs d'un savoir institutionnalisé et porteurs d'une expérience pratique s'est enfin probablement exacerbée notamment parce que les agriculteurs sont devenus indépendants dans leurs propres champs et ne sont plus uniquement réduits au rang d'ouvriers aux ordres de leurs supérieurs. Certes, la planification tend à renouveler cette relation hiérarchique entre le secteur public et ceux qui travaillent la terre. Mais dès lors que

<sup>1131</sup> Nom de tribu inventé pour ne stigmatiser aucun groupe.

<sup>1132</sup> "المعلم"

<sup>1133</sup> BONTE, BEN HOUNET, « Introduction », *op. cit.*, par. 53

les revenus de ces derniers dépendent de leurs rendements et donc, d'une certaine façon, de leurs performances, certains cherchent à produire le plus possible quelles que soient les directives des planificateurs et tendent même à se comparer à eux (section IV.D de ce chapitre).

De la disparition de la ferme d'État résulte ainsi une synthèse entre des logiques de construction identitaire, parfois vectrices de conflits. Celles-ci sont issues non seulement de la période précédant la collectivisation mais également de la période de fonctionnement de la ferme d'État. Les appartenances liées à la revendication d'une filiation commune trouvent leurs racines bien avant la construction des aménagements hydro-agricoles. L'opposition entre habitants des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles et individus originaires d'ailleurs, de même que le conflit de représentation entre détenteurs d'un savoir institutionnalisé et ceux qui revendiquent une expérience pratique est plus récente. Néanmoins, si ces logiques sont actuellement réarticulées en fonction des nouvelles conditions de cohabitation liées à la décollectivisation, elles tendent également à être dépassées, ou en tout cas concurrencées, par d'autres dynamiques de regroupements sociaux.

#### **V) « *Soi-même comme un autre* »<sup>1134</sup> : des identités et des logiques de regroupement variables en fonction des contextes**

Le sous-chapitre précédent montre différents clivages à l'origine de la formation de groupes sociaux d'essences diverses dans l'Établissement Al-Assad. Comme l'écrit Paul Ricoeur<sup>1135</sup>, il faut différencier dans l'identité le « qui », d'une certaine façon irréductible à l'identité propre de l'individu, et le « quoi », qui renvoie à l'ensemble des caractéristiques qui fondent l'identité. Dans ces conditions, en dépit des tensions apparentes entre des groupes qui mettent en avant les antagonismes qui les opposent, certaines pratiques de la vie quotidienne, le besoin d'échanger et la nécessité de se rassembler pour construire de nouveaux territoires politiques par le bas font qu'à l'échelle des individus les catégories sont bien plus labiles qu'il n'y paraît.

##### *A. L'identité des individus entre mémoire et projet*

Les identités revendiquées dans l'Établissement Al-Assad ont souvent comme manifestation première la mise en avant d'un passé légitimant ou délégitimant. Celui-ci peut

<sup>1134</sup> RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, op. cit.

<sup>1135</sup> RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, op. cit., pp. 143-148

être lié à la revendication d'un héritage intergénérationnel : les appartenances claniques et la mise en avant d'une habitation précédente de l'espace pour justifier la revendication d'une priorité dans l'accès aux ressources sous-entendent l'existence d'une génération antérieure de laquelle on est issu ; ce faisant, ces affirmations s'accompagnent de la définition de l'identité des autres, délégitimée ou précarisée parce que les générations antérieures qu'ils pourraient arborer ne sont pas reconnues dans le contexte local de la compétition pour les ressources au sein de l'Établissement Al-Assad. Le passé peut également être lié à un parcours individuel : la mise en avant, en matière agricole, d'un savoir institutionnalisé ou d'une expérience pratique est liée à la reconnaissance de la forme d'apprentissage qu'on peut revendiquer ; ce faisant, ces identités sont le résultat non seulement d'une construction positive mais également de la stigmatisation des autres dont la forme d'apprentissage est déconsidérée.

Néanmoins, comme l'affirme M. Lussault, « *l'identité contemporaine n'est pas la simple expression d'un passé enfoui, mais, toujours, une tension entre une mémoire et une projection dans le futur, ces trois éléments (mémoire, projet, identité) se modelant mutuellement* »<sup>1136</sup>. En outre, tout être humain est pluriel<sup>1137</sup>. Dès lors, « *l'identité cesse (...) d'être un attribut exclusif de l'allégeance communautaire et existe aussi dans des contextes de "sociétés d'individus", avec la possibilité d'introduire une part de choix conscient, actif et réversible dans la définition de sa/ses propre(s) identité(s). Sont alors dissociées la propension à changer d'identité et la composante volontaire de ce changement, d'une part, et la fragilité que cela impliquerait, d'autre part* »<sup>1138</sup>. Chacun est donc porteur de différentes identités, parmi lesquelles celles qu'il se choisit dépendent des caractères qu'il souhaite mettre en avant.

### *B. Lorsque l'étranger devient proche et le natif, nouveau-venu*

Dans certains villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles, quelques rares familles ne sont pas issues des mêmes clans que les autres habitants. Après plusieurs décennies de cohabitation, une partie des premiers semble tout de même se rapprocher des seconds, sans pour autant nier toute appartenance à leurs groupes de filiation d'origine. Deux familles dont un membre a été interrogé formellement dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse sont dans ce cas. Si l'installation de la première date d'avant la construction des aménagements hydro-agricoles (section III.B du chapitre 1), la seconde a pris une maison

<sup>1136</sup> LUSSAULT, « Identité », *op. cit.*, p. 524

<sup>1137</sup> LAHIRE Bernard, 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan

<sup>1138</sup> LUSSAULT, « Identité », *op. cit.* p. 523

dans ce village lorsque le père a obtenu un emploi dans la ferme d'État et n'avait alors pas trouvé de logement dans le village-modèle (section IV.A du chapitre 2).

Dans leurs discours, ils affichent une volonté affirmée de vivre parmi leurs voisins, quand bien même ces derniers n'appartiennent pas au même clan qu'eux. L'un d'eux dit ainsi qu'il se sent plus proche de ceux qui résident dans le village où il vit que des membres de son propre groupe généalogique, qui ont leurs logements ailleurs : « *Vraiment, ici dans le village, plus qu'avec mes proches. (...) Evidemment, ici je connais tout le village. C'est-à-dire que partout où je me rends, je me sens bien. Là-bas, je ne connais pas tout le monde. C'est à dire, ici, cela me fait ... Je suis là depuis 1984, ici dans le village, jusqu'à maintenant* » (E44). Ce sentiment est tel que les deux personnes interrogées ne veulent pas seulement vivre avec leurs voisins mais également mourir parmi eux. L'un des deux dit ainsi : « *Je ne peux pas quitter la région définitivement. Je veux mourir dans la région. (...) chez les Bū Fulān<sup>1139</sup>* » (E9). Le second désire même être enterré avec ses voisins : « *C'est fini, je suis installé ici, je ne reviendrai plus [dans mon village d'origine]. (...) Je mourrai ici et s'ils [les autres habitants du village] me donnent une place, ma tombe sera ici. Rires* » (E44).

À ce titre, ils partagent des problématiques communes, comme l'un des deux, père de famille bientôt sexagénaire qui souligne la différence entre le village-modèle voisin (nommé ici Al-Fulāniya) et le village où il réside : « *Al-Fulāniya, ce sont des habitations à part, des habitations de l'État. À Al-Fulāniya, il y a plusieurs communautés, ils ne sont pas d'un seul clan. Il y a plusieurs clans. Il y en a de Hama, il y en a d'Idleb, il y en a de Homs, il y en a d'ici, du village, il y en a de Raqqa. (...) Al-Fulāniya, ce n'est pas comme le village ici. Le village, ici, ce sont tous des 'abū 'ibn. Ici, il n'y en a pas plus de dix qui viennent de l'extérieur du village* » (E44). Certes, cet interlocuteur termine son propos en précisant qu'il y a dans le village où il réside des gens « *de l'extérieur* », dont il se sent probablement faire partie. Néanmoins, tout son discours est marqué par une affirmation des différences entre l'homogénéité du peuplement de la localité où il vit et l'hétérogénéité des habitants des villages-modèles ; le fait qu'à plusieurs reprises dans l'entretien il explique qu'il se sent plus proche des habitants du village où il réside que de ses propres proches révèle alors clairement de quel côté il se range.

En retour, les habitants du village qui n'appartiennent pas au même clan que ces deux interlocuteurs se comportent comme si ces derniers étaient toutes de même des leurs. L'un des deux s'est ainsi associé à un de ses voisins pour investir dans un tracteur et proposer des

---

<sup>1139</sup> Nom de tribu inventé pour ne stigmatiser aucun groupe.

services agricoles aux bénéficiaires de lots agricoles. De même, lorsque le père du second décède, les familles résidant dans les corps de ferme attenants préparent comme c'est de coutume chacune à leurs tours un grand repas pour nourrir les individus qui visitent la famille du défunt, parmi lesquels on compte beaucoup de gens du village.

Les mariages peuvent alors permettre de sceller l'intégration. Par exemple, le premier, dont la famille vit depuis plusieurs générations dans le village, est marié avec une femme appartenant au clan de ses voisins, de même que son père et que son grand-père, ce qui lui permet de s'assurer d'après lui de n'avoir aucun problème : « *il n'y a pas de problème, au contraire, car ce sont mes oncles maternels, les oncles maternels de mon grand-père, les oncles maternels de mon père, donc ils me respectent et on est bien* » (E9). De la même façon, le second, arrivé plus récemment, a un fils marié avec une femme du clan des autres habitants du village.

Dans une autre localité, d'après les dires de certains habitants, ce sont les anciens esclaves de la famille d'un grand chef tribal, 'ibn Muhayd (section III.B du chapitre 1), qui ont été affranchis lors du départ de ce dernier dans les années 1950 et ainsi associés à un autre clan de la région chargé de les protéger. Seules quelques discussions informelles ont pu avoir lieu occasionnellement avec une partie de ces individus, elles ne sont pas suffisantes pour analyser en détail les logiques de regroupement qui peuvent découler de cette histoire commune. Néanmoins, il est notoire localement que ces anciens esclaves, qui se réclament si on le leur demande du clan Fida'ān (celui de la famille 'ibn Muhayd), résident dans la localité de leurs protecteurs désignés, avec qui les liens de solidarité sont probablement assez forts.

Pierre Bonte souligne (en se référant à Ibn Khaldoun) que les groupes se forment à partir de la revendication d'une généalogie unilinéaire « *ne se constituent pas seulement en fonction d'une filiation commune mais intègrent aussi des éléments extérieurs à celle-ci, des hommes extérieurs intégrés souvent en raison d'un mariage, des clients, des affranchis, etc.* »<sup>1140</sup>. Il semble que ces considérations, dont Pierre Bonte démontre le bien-fondé à partir l'analyse de récits sur l'histoire tribale d'une région mauritanienne<sup>1141</sup>, puissent également être appliquées aux clans et tribus du plateau de Maskana.

Néanmoins, il ne faut pas systématiser ce genre de dynamique. Par exemple, deux autres familles, qui résident depuis plusieurs générations non pas dans mais à côté de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles ne semblent pas considérer qu'ils sont

<sup>1140</sup> BONTE Pierre, 2004, « Tribus, hiérarchies et pourvois dans le nord de l'Afrique », in DAWOD Hosham, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin, p. 87

<sup>1141</sup> BONTE Pierre, 2008, *L'émirat de l'Adrar mauritanien. Ḥarīm, compétition et protection dans une société tribale saharienne*, Paris, Karthala, pp. 123-127 et 136-144



intégrés aux clans de leurs habitants. Ils se décrivent donc seulement comme des voisins, ni plus ni moins, avec tous les phénomènes de solidarité et de rivalité que ce genre de relation implique en général. C'est ainsi qu'un des deux interlocuteurs explique qu'il se sent « *bien* »<sup>1142</sup> à côté de ses voisins qui appartiennent tous à un clan différent du sien, mais n'en rajoute à aucun moment durant l'entretien. Le second explique pour sa part les tensions, notamment en matière de partage de l'eau d'irrigation, qui existent entre lui et les habitants du village à côté duquel il vit. Son mariage n'a d'ailleurs pas permis d'éviter ce sentiment de mise à l'écart puisque sa femme est justement issue du clan de ces derniers.

Cette impression de relégation ou en tout cas ce manque d'intégration est peut-être liée à la situation géographique de leurs résidences, elles-mêmes à l'écart, contrairement à celles des interlocuteurs précédents, mieux intégrés, qui vivent au milieu de leurs villages. Néanmoins, il est également probable, sans que cela soit forcément contradictoire avec l'explication précédente, que ces impressions soient le fait d'expériences individuelles ; ainsi, le frère de la personne interrogée qui évoquent des tensions avec ses voisins concernant l'eau d'irrigation a l'habitude de visiter plusieurs habitants du village voisin, sans qu'aucun problème ne semble exister et sans qu'il ne se sente à l'écart. Ces différences sont éventuellement aussi liées aux situations d'entretien elles-mêmes : les deux interlocuteurs qui affirment se sentir bien dans le clan au milieu duquel ils habitent étaient interrogés en présence d'un des membres de ce clan, contrairement aux deux autres ; néanmoins, cette explication est probablement uniquement partielle tellement les propos des deux premiers semblent, tant qu'on puisse en juger, sincères, spontanés et absolument pas forcés.

En tout état de cause, le corpus concernant ce phénomène est trop limité pour être en mesure d'apporter des explications véritablement assurées. D'autant plus qu'excepté le cas des esclaves affranchis, le phénomène en lui-même semble déjà assez rare. On peut néanmoins retenir que des dynamiques d'intégration et de mélange existent au sein même des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles. Néanmoins, ils sont rares et n'ont pas toujours de rapport avec l'existence du périmètre irrigué ou de la ferme d'État (la famille de l'un des deux interlocuteurs à se sentir bien intégrés s'est installée avant les années 1970 dans le village, de même que les esclaves affranchis).

Parallèlement, il existe une dynamique inverse, essentiellement liée à la construction des aménagements hydro-agricoles et aux processus de collectivisation et de

---

<sup>1142</sup> "مرتاح"

décollectivisation. Elle concerne les membres de certaines familles originaires de villages construits avant le périmètre irrigué, dont les parents ou eux-mêmes ont émigrés dans un village-modèle et dont le discours qu'ils portent sur eux-mêmes et les autres en 2009 montrent qu'ils se représentent partiellement comme étant des nouveaux-venus. C'est le cas de plusieurs habitants d'un village-modèle, dont la localité d'origine est située dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, à cinq kilomètres environ de là où ils vivent. Ils expliquent eux-mêmes comment les habitants du village voisin, attendant à leur village-modèle, les délégitiment en les accusant de prendre les terres de « *leurs grands-parents* ».

Ce faisant, eux-mêmes tendent parfois à adopter l'attitude d'individus arrivés dans la région à la faveur des emplois offerts par la ferme d'État, comme si leurs familles n'avaient jamais habité ou détenu de droits fonciers dans le périmètre irrigué auparavant. Par exemple, un jeune homme explique que son grand-père n'a jamais eu de terres sur le plateau en affirmant à propos des habitants du village voisin : « *les Bū Fulān ils étaient là, ils avaient des terres* » (E50). Il s'avère qu'en fait, comme le lui expliquent sa mère et un homme âgé dans les minutes qui suivent, son grand-père détenait des terres sur le plateau, mais comme il le dit lui-même : « *Ce sont des choses qui datent de quarante ou cinquante ans, moi je ne sais pas* » (E50). Ainsi, par cet oubli, il confirme la délégitimation dont il fait l'objet du point de vue des habitants du village voisin et adopte lui-même la posture de ceux qui ne sont pas originaires de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles (voir également section II.C du chapitre 1).

L'opposition entre habitants de villages-modèles et ceux résidant dans les villages attendant et qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles peut alors se doubler de conflits inter-claniques. Dans le cas des deux villages voisins décrits dans les deux paragraphes ci-dessus, certains interlocuteurs qui parlent du clivage affirment que le conflit ne concerne en fait que deux clans appartenant à une même tribu. Néanmoins, ces affirmations ne sont pas contradictoires avec la première interprétation qui présente ce clivage comme une opposition entre habitants du villages-modèles délégitimés d'une part, et héritiers d'anciens droits fonciers d'autre part. En effet, parmi les habitants du village-modèle hostiles à leurs voisins résidant dans le village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles se trouvent plusieurs individus qui appartiennent à d'autres clans que les deux principalement antagonistes, voire n'appartiennent à aucun clan. Les propos de ces jeunes hommes qui tentent d'expliquer les enjeux du conflit montrent bien comment au lieu de s'opposer, les deux versions explicatives se renforcent. Un ami d'une personne interrogée, membre d'un des deux clans antagonistes, explique : « *Les relations entre Bū Fulān et 'abū 'ibn sont très*

*mauvaises* ». Puis d'autres, qui n'appartiennent pas à la même tribu mais semblent également parties prenantes poursuivent : « *Ici, les propriétaires des terres il y a longtemps, c'étaient les Bū Filān. L'État est venu, leur a pris les terres et les ont redistribué aux gens. (...) [Les Bū Filān] ne sont pas contents car les terres sont à leurs grands-parents* ». Ainsi, les deux versions apparaissent comme deux facettes complémentaires d'un sentiment unitaire permettant de se défendre face à d'autres. D'où un sentiment d'identité collective susceptible d'émerger au sein de l'ensemble des habitants du village-modèle, tous pris dans des problématiques communes car contestés dans leurs aspirations à s'approprier une portion de l'espace du périmètre irrigué en partage.

Ce genre d'attitude, dans les villages-modèles, qui consiste à s'identifier à ses voisins qui viennent de l'extérieur de l'Établissement Al-Assad, et à brouiller ainsi la frontière entre nouveaux-venus et individus originaires de localités situées dans les frontières du périmètre irrigué, ne fonctionne pas uniquement de façon négative, en opposition à un groupe supposé autre. Certains interlocuteurs qui sont pourtant nés dans un village qui préexistait aux aménagements agricoles mais ont ensuite émigré vers un village-modèle affirment parfois se sentir plus proches de leurs voisins que des habitants de leurs villages d'origine. Par exemple, cette femme âgée affirme : « *Ici c'est mieux. (...) Je connais mes voisins, je me suis habituée à ici. (...) Ici, c'est mieux que mes proches* » (E83). Un autre habitant, qui lui aussi veut rester dans le village-modèle où il réside, partage même pour sa part les problématiques d'installation de ses voisins. Alors que lui-même peut bénéficier d'une sépulture dans son village d'origine situé à une dizaine de kilomètres de sa résidence actuelle, il se sent particulièrement concerné par l'absence de cimetière pour les habitants du village-modèle puisqu'il répète à plusieurs reprises : « *on veut un cimetière dans le village* » (E81). Il ajoute d'ailleurs, montrant bien qu'il a intégré le point de vue de ses voisins : « *le cimetière, quand quelqu'un meurt, il doit retourner à son village, parfois c'est à 100 ou 200 km. Donc c'est important de faire un cimetière* » (E81).

Ces individus, en particulier parmi les plus âgés, n'abandonnent alors pas toujours les réflexes liés aux traumatismes qu'ils ont vécus pendant la collectivisation et la confiscation des droits fonciers de leurs parents. Par exemple, les deux interlocuteurs cités dans le paragraphe ci-dessus détaillent longuement et avec un point de vue parfois critique l'évènement de la création de la ferme d'État et de la destruction de leurs villages d'origine. Mais ces souvenirs ne semblent pas suffisants pour empêcher l'émergence d'un sentiment d'identité collective avec les autres habitants du village-modèle où ils vivent.

Plus généralement, outre ces dynamiques de translation identitaire, une tendance au mélange entre habitants des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles et habitants des villages-modèles peut être observée au niveau individuel à travers certaines pratiques. Ces phénomènes peuvent se produire entre villages voisins. Ainsi, dans un village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles, les maçons de plusieurs familles étaient des frères, originaires d'une région située à l'extérieur du périmètre irrigué, qui résident dans le village-modèle voisin. De même, malgré les tensions entre les deux villages attenants décrits dans les paragraphes ci-dessus, ceux-là mêmes qui évoquent le conflit expliquent qu'en certaines occasions, ils peuvent visiter leurs voisins pourtant hostiles : *« s'il y a du travail on y va. C'est-à-dire si on doit travailler ensemble, on y va, il n'y a pas de problème. Mais il n'y a pas de relation... C'est seulement pour le travail »*. Ce type d'échange peut d'ailleurs se manifester lors d'évènements plus graves, comme l'explique le jeune homme qui s'exprime ci-dessus : *« lorsque quelqu'un décède, c'est sûr qu'on les visite (...) même s'il y a des problèmes (...) Si quelqu'un meurt, on y va »*. Ce même jeune homme raconte d'ailleurs à un autre moment que lorsque son frère a perdu sa jambe au cours d'un accident, c'est naturellement dans le cimetière du village voisin qu'il l'a enterrée et non dans celui de son village d'origine situé pourtant à environ cinq kilomètres de là. Ainsi, si des tensions voire des conflits existent dans le cadre de compétitions pour l'accès aux ressources, foncières en l'occurrence, et la revendication de mémoires conflictuelles, d'autres dynamiques parallèles de cohabitation émergent également entre ces villages voisins hostiles.

Ces phénomènes se manifestent de même à une échelle plus large, entre villages éloignés les uns des autres, notamment pour des échanges d'informations. Par exemple, pour savoir si je suis fiable, un notable qui m'accueille pendant une semaine pour que j'effectue des enquêtes dans son village-modèle va se renseigner auprès d'habitants de Maskana, distant d'une dizaine de kilomètres. Des échanges économiques avec les éleveurs transhumants présents entre juin et décembre et installés dans des parcelles vides permettent également de reconnaître la légitimité de ces derniers à occuper l'espace : on leur achète du lait ou on leur loue les champs à la saison agricole afin que leurs troupeaux pâturent les chaumes et participent à l'engraissement des sols.

En outre, sans que cela se traduise forcément par un sentiment d'appartenance à un ensemble cohérent ou une identité commune (l'expression *Établissement Al-Assad* n'est plus employée par les habitants que pour désigner une période appartenant au passé ; section II.D de ce chapitre), le partage d'un seul et même réseau d'irrigation conduit à l'existence de problématiques communes à tout le périmètre irrigué en matière d'approvisionnement. C'est

également l'histoire commune, marquée par une vingtaine d'années de collectivisation, qui fait que certains enjeux concernent l'ensemble de l'Établissement Al-Assad. Ainsi, lorsque les habitants des villages-modèles décident de partir à Damas pour porter une réclamation auprès du ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire à propos de la location des appartements (section IV.D du chapitre 4), c'est tous ensemble qu'ils s'y rendent et s'organisent ; certains habitants de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles se joignent d'ailleurs à eux dans la mesure où ils ont bénéficié d'un appartement (qu'il n'occupent pas toujours) dans des villages-modèles au titre de leurs années de service dans la ferme d'État.

Les échanges d'information dépassent même les frontières de ce seul périmètre irrigué. Un habitant détaille lors d'une discussion informelle comment certaines innovations culturelles telles que l'introduction de la pastèque, aujourd'hui adoptée par de nombreux agriculteurs toutes origines confondues, est en fait liée à l'arrivée de nouveaux-venus. Ceux-ci sont originaires de 'ayn Al-'arab et se sont installés dans le périmètre irrigué de Maskana-est au début des années 2000 car ils y ont reçu des terres en échange de celles submergées par le lac Tishrīn. Cette installation ne s'est pas faite sans tensions : plusieurs habitants de villages qui préexistaient à ce périmètre et rencontrés informellement affichent une forte hostilité à l'égard de ces individus qu'ils appellent « *étrangers* » et de nombreuses plaisanteries circulent localement sur ces « *submergés* »<sup>1143</sup>. Mais ces crispations liées au partage du foncier n'empêchent pas certains échanges, notamment en matière de pratiques agricoles. Dans un autre registre, c'est également à une échelle plus large que celle de l'Établissement Al-Assad que sont harmonisés les tarifs de certaines opérations agricoles mécaniques et manuelles effectuées par des prestataires de services, comme l'explique lors d'une discussion informelle le chef d'une équipe d'ouvrière.

Outre ces échanges, des relations plus amicales peuvent également exister. Dans les mariages sont généralement invités aussi bien des habitants de villages-modèles originaires de régions extérieures au périmètre irrigué que des individus résidant dans des villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles. En effet, en particulier parmi les plus jeunes qui ont grandi et qui ont pu aller à l'école ensemble, les liens d'amitié ne connaissent pas vraiment les frontières liées aux différents clivages décrits dans le sous-chapitre précédent. Dans ces conditions, ce sont également les frontières des groupes d'appartenance liée à la revendication d'un ancêtre commun, apparemment imperméables dans certaines dynamiques

---

<sup>1143</sup> "مغمورين سد تشرين" 1143

de groupes, qui sont susceptibles de disparaître lorsque les relations sont individuelles. Par exemple, lors d'une discussion informelle, un jeune homme qui explique volontiers les avantages liés à l'appartenance clanique ne nie pas qu'individuellement, une grande partie de ses amis ne font pas partie de son clan dont les membres sont loin de tous lui être sympathiques.

Les mariages entre membres de différents clans et différentes tribus sont courants. Dans le corpus utilisé pour cette thèse, sur les 55 familles dont un membre s'est prononcé sur cette question, 22 comptent au moins un homme marié à une femme qui n'est pas issue de son clan. Ces pratiques somme toute banales ne semblent pas particulièrement liées à l'existence des aménagements hydro-agricoles et de la ferme d'État dans la mesure où elles existent aussi bien dans les villages-modèles que dans les villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles (même si on compte une proportion un peu plus élevée de « mariages mixtes » dans les villages-modèles : 13 sur 29 contre 9 sur 26 dans les autres villages). En outre, s'il s'agit d'individus membres de clans de la région, il est probable qu'aucune stratégie n'existe derrière ces unions, sauf éventuellement lorsque les mariés sont des enfants de notables. En revanche, concernant les familles n'appartenant à aucun clan, l'alliance matrimoniale est explicitement un moyen de marquer la volonté de s'installer dans le périmètre irrigué. C'est en tout cas ainsi que le présente cet individu originaire d'Idleb qui a quitté l'Établissement Al-Assad pour ne pas que ses filles s'y marient et qui évoque le cas d'amis à lui qui ont fait le choix inverse : *« Il y a des gens qui ont marié [leurs filles] là-bas. Il y a des gens du village qui ont marié [leurs filles] là-bas. Il y a quelqu'un du village, la maison de Muhammad, il a marié sa fille, une institutrice, il l'a mariée à quelqu'un de là-bas, dans la région. Il y en a un, d'Al-Fulāniya, dans le Troisième [secteur], il a marié sa fille là-bas. Il y a des gens qui avaient envie de rester, par exemple celui du Troisième [secteur], cela a marché pour lui alors il est resté là-bas. Il a eu des terres et son fils a eu des terres, pourquoi reviendrait-il ici »* (E96). Le mariage de sa fille avec un jeune homme de la région (en l'occurrence un fonctionnaire d'une administration agricole pour un des deux individus cités ci-dessus) est dans ces conditions un moyen d'obtenir des protections dans les compétitions pour les ressources (section IV.C de ce chapitre).

Ces phénomènes de cohabitation et de collaboration en dépit des clivages identitaires peuvent alors se muer en construction d'une nouvelle identité commune et englobante, notamment lorsque les individus se retrouvent à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad. Ainsi, un directeur d'école (E1) originaire et vivant dans un village qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles explique lors d'une discussion informelle qu'il est très

heureux parce que son fils, jeune bachelier, a trouvé une chambre qu'il partage avec des « *proches* »<sup>1144</sup> au campus de l'université d'Alep. Ces derniers, au nombre de cinq, viennent effectivement de localités situées dans les frontières de l'Établissement Al-Assad ; mais ils résident tous dans un village-modèle, appartiennent à des clans différents du sien et deux d'entre eux, Kurdes, ne sont même pas originaires d'un village situé dans le périmètre irrigué. Mais comme ces « *proches* », comme les nomment le père du jeune homme, ne résident pas loin de chez lui, à quelques kilomètres, la proximité topographique constitue sans doute un lien privilégié dès lors qu'il s'agit de vivre à Alep.

Dans ces conditions, certains individus originaires de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles ont tendance à ne plus faire aucune différence entre eux-mêmes et ceux dont les parents viennent d'ailleurs. Par exemple, le jour où les résultats de l'attribution de parcelles agricoles sur critères sociaux sont affichés le 3 janvier 2010, un jeune homme originaire d'un village construit avant l'Établissement Al-Assad discute avec un de ses amis dont les parents viennent d'un village situé à l'extérieur du périmètre irrigué : il explique alors que tout le monde sait très bien ce que veulent les jeunes de la région, ce sont des terres pour pouvoir en vivre ; à aucun moment il ne semble faire de différence entre lui-même et son interlocuteur, ce qui tend à montrer qu'il le considère comme étant aussi légitime que lui à bénéficier de droits fonciers dans le périmètre irrigué.

### *C. Cohabiter, se réorganiser ensemble*

Alors que la disparition de la ferme d'État a marqué la fin de la prise en charge de la vie quotidienne des habitants de l'Établissement Al-Assad (sections II.A et II.B du chapitre 4), la grande majorité des interlocuteurs affirment leur désir d'une amélioration des services publics : parmi l'ensemble des personnes interrogées pour cette thèse, habitants de villages-modèles et de villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles, ils sont 39 à aller dans ce sens ou à souligner l'insuffisance actuelle. La nature de ces services publics diffère en fonction des villages dans la mesure où tous ne sont pas également dotés (section II.B du chapitre 2) ; parmi les demandes sont souvent cités des routes goudronnées, des services d'assainissement, des dispensaires, des établissements d'enseignement secondaire ou encore, dans certains villages particulièrement mal équipés, de l'électricité, de l'eau potable ou le téléphone fixe. L'autorisation de construire des cimetières est également un désir qui revient à plusieurs reprises parmi les habitants des villages-modèles qui ont parfois même une idée

---

<sup>1144</sup> "قريبين"

assez précise de l'endroit où l'établir. De même que la possibilité d'effectuer des plans d'occupation des sols afin de pouvoir légaliser les constructions de nouvelles maisons dans les terres exclues des aménagements hydro-agricoles ; un interlocuteur insiste ainsi : « *on veut de la place pour les maisons. Par exemple, mon fils n'a pas de maison. Moi je n'ai pas de maisons pour mes enfants. J'ai quatre enfants qui ont au moins 18 ans. Il y en a un qui a 30 ans, un autre qui a 25 ans, demain il va se marier et il n'a pas de maison. Il doit rester avec moi à la maison. On a demandé des surfaces spéciales. Par exemple, Muhannad, il n'a pas de maison. On veut des surfaces spéciales pour les maisons* » (E81).

Pour certains, en particulier dans les villages-modèles (ils ne sont que quatre à en parler dans les autres villages), la création d'entités appelées « *municipalité* »<sup>1145</sup> est censée répondre à une grande partie des insuffisances actuelles de l'État déconcentré, comme cet habitant d'un village-modèle : « *On veut des services. S'il y avait des services, comme des routes goudronnées, par exemple ou ... On ne veut rien d'autre que des services d'une municipalité, des services d'une municipalité* » (E64). Parfois, la « *municipalité* » apparaît même comme une solution miracle : « *Sukkariya a besoin qu'une municipalité soit créée. Avec la municipalité, on aura un responsable du registre*<sup>1146</sup>, *un responsable du registre pour le village. On aura des bâtiments organisés, un plan de construction, pas le désordre. Deuxièmement, on aura des routes goudronnées. La branche du Parti, ils vont demander des routes et ensuite, ils vont demander le téléphone. Ensuite, ils demanderont un dispensaire, aujourd'hui il y a un dispensaire mais personne n'y travaille. Lorsqu'il y aura une municipalité, il y aura un dispensaire. Il y aura un lycée ; avant il y avait un lycée ici et ils l'ont déplacé à Maskana. Ici, il y a peut-être 500 ou 600 maisons. 500 maisons, cela fait peut-être, heu, peut-être, un million des gens, un million peut-être. Avec une municipalité, il y aura le téléphone, des choses organisées, tout. Il y aura des fruits, il y aura des pharmacies, il y aura des docteurs, il y aura des infirmières, il y aura des dentistes, il y aura des ophtalmologistes. Pas comme maintenant, maintenant si j'ai mal à la tête, je dois aller à Maskana. Si je veux prendre la moto, je vais peut-être me faire avoir par la police*<sup>1147</sup>, *et pour*

<sup>1145</sup> "بلدية"

<sup>1146</sup> "مخّطار" ; il n'y a pas de traduction en français dans la mesure où cette fonction n'existe pas en France ; concrètement, il s'agit d'un habitant chargé contre rémunération d'inscrire dans un registre les naissances et les décès dans le village ; cette fonction, qui peut constituer une source de notabilité (à tel point que W. et F. Lancaster traduisent le terme arabe par l'anglais « *headman* », LANCASTER, *Intergration into Modernity, op. cit.*, p. 351), ne peut légalement exister dans une localité tant que celle-ci n'a pas été enregistrée comme village auprès du ministère des Collectivités territoriales (MILLOT, *op. cit.*, p. 38).

<sup>1147</sup> Les motos utilisées localement n'ont pas de licence et roulent donc illégalement. Régulièrement, la police de la circulation organise donc des campagnes de contrôle des papiers des véhicules sur toutes les routes. Au



*aller à Maskana, il me faut 100 livres pour que je fasse les 6 kilomètres. Il me faut 100 livres aller-retour. Non, il faut un dispensaire ici, il faut un dentiste, un ophtalmologiste, une école, un lycée, un marché aux fruits » (E77).*

Certes, il est probable que tous ces espoirs ne soient pas remplis dans la mesure où l'éducation et la santé ne relèvent pas d'une municipalité (section III.A de ce chapitre) et que plusieurs services mentionnés dans cette citation relève du secteur privé et non des services publics. En outre, quelques interlocuteurs qui s'expriment sur cette question disent ne pas vouloir ce type de structure car ils ont peur ne plus pouvoir construire comme ils l'entendent. Mais les propos de ces derniers sont toujours accompagnés d'autres phrases sur les mérites de ces « *municipalités* », ce qui montre bien que même les plus réticents n'y sont jamais entièrement opposés ; par exemple, l'avis de cet habitant d'un village construit avant les aménagements hydro-agricoles est révélateur de l'ambivalence qui se manifeste parfois : « *Franchement, je ne veux pas de municipalité. Maintenant c'est mieux. On est libre. La municipalité nécessite de l'argent, des coûts. Mais la municipalité c'est bien, elle s'occupe de tout, elle fait des routes, du goudron, c'est bien, c'est pas mal la municipalité, la municipalité permet le développement. Mais moi je préfère faire par moi-même [rires]. C'est mieux. Mais si j'avais de l'argent, pas de problème, la municipalité c'est bien. (...) La municipalité te met des taxes, pour le ciment. Mais c'est bien la municipalité, elle fait tout, franchement, la municipalité fait tout. Mais par exemple, si je fais une petite maison et que je l'enregistre à la municipalité, la municipalité ne va pas vouloir, elle va vouloir que je paie 50 000 [livres] » (E13).*

D'après un notable (E66), il faut un total de 5 000 habitants pour constituer une municipalité<sup>1148</sup>. Comme souvent les villages situés dans l'Établissement Al-Assad sont trop peu nombreux<sup>1149</sup>, il est indispensable que les localités se mettent à plusieurs pour former des ensembles suffisamment grands. Ces regroupements peuvent alors conduire à un dépassement des clivages inter-claniques ou de ceux entre habitants des villages-modèles et habitants des autres villages. En effet, comme le souligne F. Balanche, « *si la création d'une municipalité*

---

moment où cet entretien est réalisé, la campagne de contrôle dure depuis plusieurs jours et, d'après plusieurs habitants, elle est particulièrement dure et stricte comparée aux précédentes.

<sup>1148</sup> Il faut noter que cette information n'est confirmée ni par F. Balanche (qui considère que les municipalités sont réservées aux chefs-lieux de canton et aux agglomérations dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants ; BALANCHE, « Les municipalités dans la Syrie baathiste », *op. cit.*, par. 20), ni par C. Millot (pour qui une municipalité doit comprendre au moins 3 000 habitants ; MILLOT, *op. cit.*, pp. 36-37). Néanmoins, il est considéré que l'interlocuteur ci-dessus est plus fiable dans la mesure où il fait partie de ceux qui ont effectué les démarches pour que Jalla' accède au statut de village et qui se chargent des procédures pour créer une municipalité.

<sup>1149</sup> D'après le recensement de 2004, seuls deux localités comptent plus de 5 000 habitants dans le canton de Maskana.

par le Centre répond à une aspiration réelle, de la population locale, cette dernière ne choisit pas le territoire car les limites de la municipalité sont fixées et imposées par le Ministère des Administrations locales »<sup>1150</sup>. Dans ces conditions, une des municipalités que prévoient de constituer certains habitants doit regrouper quatre localités parmi lesquelles se trouvent deux villages-modèles et deux villages construits avant les aménagements hydro-agricoles d'après un de ceux qui effectuent les démarches. Surtout, ces quatre localités comprennent les deux villages attenants et rivaux dont il a longuement été question dans les sections IV.B et V.B de ce chapitre.

Il est probable que le caractère imposé des frontières soit sujet à quelques résistances de la part d'une partie des habitants. C'est par exemple le cas dans un village-modèle où plusieurs personnes ont témoigné d'une réticence à être intégré à la municipalité de Maskana qui lui est attenante, probablement pour ne pas être absorbé par un ensemble trop gros qui leur ôterait toute personnalité. De même, on peut penser qu'une partie des habitants des villages attenants et rivaux dont il a longuement été question dans les sections IV.B et V.B de ce chapitre et qui se voient contraints à partager un même territoire municipal ne soit pas tous satisfaits.

Néanmoins, si elles aboutissent, ces dynamiques de reterritorialisation par le bas ont des chances de déboucher sur un dépassement durable des identités et des clivages. D'une part, il est probable que la formation de ces nouveaux ensembles conduise à de nouveaux mécanismes de construction identitaire fondée sur le partage d'un territoire municipal. D'autre part, ces entités peuvent constituer des enjeux de pouvoir parmi des individus aux sources de notabilité variées, ce qui peut conduire certes à une instrumentalisation de certains clivages (comme le souligne F. Balanche<sup>1151</sup>), mais également, on peut le supposer, à l'affirmation d'une identité commune si nécessaire. D'autant plus que dans les villages-modèles, des tendances à la mixité existent déjà (section V.B de ce chapitre).

À l'instar des regroupements visant à améliorer les services publics, la formation d'associations paysannes coopératives<sup>1152</sup> conduit également à rassembler des individus d'origines diverses. Sous tutelle de l'Union générale des paysans<sup>1153</sup>, ce type d'entité doit

<sup>1150</sup> BALANCHE, « Les municipalités dans la Syrie baathiste », *op. cit.*, par. 14

<sup>1151</sup> BALANCHE, « Les municipalités dans la Syrie baathiste », *op. cit.*, par. 14

<sup>1152</sup> الجمعية الفلاحية التعاونية

<sup>1153</sup> "الإتحاد العام للفلاحين" ; syndicat unique créé par la loi 21 de 1974 (en ligne sur le site Internet de l'Union générale des paysans ; URL : [http://www.alfalachen.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=12&Itemid=16](http://www.alfalachen.org/index.php?option=com_content&view=article&id=12&Itemid=16) ; consulté le 30 juillet 2014).

compter au moins 35 membres pour une superficie de minimum de 150 ha d'après l'ancien président de l'une d'entre elles. Pour A-M. Bianquis et R. A. Hinnebusch, du point de vue des agriculteurs, l'intérêt principal de ces associations paysannes coopératives est de favoriser l'accès au crédit pour ses membres<sup>1154</sup> ; concrètement, cet accès passe par le fait de se porter caution pour les coopérants<sup>1155</sup> et une réduction de 1 à 2 % des taux d'intérêts par rapport aux agriculteurs indépendants<sup>1156</sup>. Néanmoins, dans l'Établissement Al-Assad, c'est aussi parce que cela leur permet d'échapper à une grande partie des interminables démarches administratives que les agriculteurs y rentrent, comme en témoigne ce coopérant membre d'une association paysanne coopérative depuis deux ans : *« Avant je n'étais pas dans une association car je ne savais pas, je voulais être libre, seul. Mais l'association, c'est plus confortable, elle apporte l'argent, elle apporte les engrais, elle apporte les sacs, elle apporte les grains, tout cela à coté de la maison. Moi je n'ai qu'à porter les engrais à la maison et les emmener au champ (...). La coopérative prend [les grains] de la banque à mon nom. En fait, la coopérative, elle est utile ; elle apporte les matières en groupe, pour 200 personnes, de manière groupée »* (E82). Ces avantages font que si parmi les personnes interrogées dans le cadre de cette thèse, tous ne veulent pas encore entrer dans une association paysanne coopérative, il existe une dynamique positive à l'égard de ce type de structure : tous ceux qui ont fait le choix de devenir coopérant affirment qu'ils comptent le rester.

D'après l'ancien président d'une association paysanne coopérative, ce type de structure doit être créé au nom d'un village enregistré au ministère des Collectivités territoriales. Dans ces conditions, parmi les villages-modèles, seul Jalla' (qui a pu se faire enregistrer ; section IV.B du chapitre 4) a une association paysanne coopérative à son nom en 2009. De nombreux habitants d'autres villages-modèles se sont donc inscrits dans des associations paysannes coopératives enregistrées au nom de villages préexistant aux aménagements hydro-agricoles, sans d'ailleurs pour autant faire partie du même clan non plus.

Cette tendance à la mixité est particulièrement importante dans une des associations paysannes coopératives de l'Établissement Al-Assad enregistrées au nom d'un village construit avant le périmètre irrigué. En poste depuis 2008, son dernier président, avec qui un entretien formel a été effectué dans le cadre de cette thèse, réside dans un village-modèle ; il est originaire d'un autre village construit avant l'Établissement Al-Assad mais dont le clan, et même la tribu, est différent de celui du village au nom duquel l'association paysanne

<sup>1154</sup> BIANQUIS Anne-Marie, 1979, « Les coopératives agricoles en Syrie : l'exemple de l'oasis de Damas », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 54, n° 3, p. 290 ; HINNEBUSCH, *Peasant and Bureaucracy*, op. cit., p. 174

<sup>1155</sup> PARTHASARATY, *Agricultural Credit*, op. cit., p. 31

<sup>1156</sup> WEHRHEIM, *Taxation and Net Transfers*, op. cit., p. 47

coopérative qu'il dirige a été créée. Il n'a donc rien de commun avec les habitants de la localité au nom de laquelle est enregistrée son association paysanne coopérative, mais cette altérité apparente ne l'empêche pas d'être en mesure de peser dans le jeu politique local. Cette même association paysanne coopérative se compose d'ailleurs de membres de groupes hostiles, comme en témoigne un des interlocuteurs enregistrés pour cette thèse : il réside dans le village-modèle dont une partie des habitants, lui-même compris, sont en conflit avec ceux du village voisin qui préexistait aux aménagements hydro-agricoles (sections IV.B et V.B de ce chapitre) ; il explique lui-même sans que cela semble lui poser de problèmes que le précédent président de l'association paysanne coopérative dont il fait partie était dirigé par un habitant de ce village voisin et hostile.

*D. Des individus revendiquant plusieurs niveaux d'appartenance : des dynamiques qui concernent d'autres régions de Syrie*

Lors d'une discussion informelle, le neveu d'un notable de la région explique que les vingt ans d'exploitation agricole sous la forme d'une ferme État ont eu un impact important sur ces dynamiques de mélange entre des individus venus d'horizons différents. Il continue en affirmant que dans les autres périmètres irrigués du plateau de Maskana, où aucune collectivisation n'a jamais eu lieu, les habitants sont beaucoup moins prompts à ces formes de mixité. En effet, la période pendant laquelle les habitants de l'Établissement Al-Assad ont dû travailler et résider ensemble sous la tutelle d'une seule autorité a conduit à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une même collectivité, parfois présentée comme une métaphore de la nation, comprenant des individus d'origines diverses, notamment dans les villages-modèles. Ce faisant, sans pour autant que toute forme de repli communautaire ait disparu, ces dynamiques s'accompagnaient également d'une montée de l'individualisme (section II.B du chapitre 3) qui a probablement également favorisé la possibilité pour les uns et les autres de passer d'une identité à l'autre.

Néanmoins, il ne faut pas en conclure que ces tendances n'existent pas ailleurs. Par exemple, l'anthropologue C. Kickingger a également observé chez les tribus syriennes auprès desquelles elles effectuaient des enquêtes dans les années 2000 l'existence de « *différents niveaux d'identité – tribale, syro-nationale, arabo-nationale, musulmane ou sexuelle – que les gens affichent et revendiquent dans la badia [et qui] s'observent dans le contexte où évoluent aujourd'hui les individus* »<sup>1157</sup>. Ainsi, l'empreinte de la politique révolutionnaire du parti

<sup>1157</sup> KICKINGER Claudia, 2007, « Les bédouins, la modernité et l'État », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.*, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, p. 251

Ba‘th dans les années 1960 et 1970 est sans doute plus profonde dans l’Établissement Al-Assad, étant donné les investissements de départ considérables par rapport à d’autres régions du pays ; mais des traces de cette volonté primordiale de créer une nouvelle société existent encore également ailleurs en Syrie.

## **Conclusion du chapitre 5**

L’augmentation des marges de manœuvre des uns et des autres conduit à une modification des modes d’habiter. Ce faisant, au-delà de la seule forme des paysages et de la perpétuation ou la modification des pratiques, la cohabitation d’individus et de groupes évoluent également, en fonction des origines, des intérêts et des projets de chacun. Certaines logiques de rassemblement émergent, catalysant alors certaines tensions au point de déboucher sur des conflits parfois violents. Mais les clivages ne sont qu’une partie des formes de cohabitation car les identités sur lesquels se fondent les regroupements sont rarement exclusives et la nécessité de coopérer peut conduire à dépasser les appartenances monolithiques. Ainsi, au quotidien, le besoin d’échanger, de travailler, de se rassembler, en somme de vivre ensemble, fait que le partage de l’espace ne peut se résumer à une simple régulation de l’accès aux ressources.

Les formes d’habitation et de cohabitation résultent de la rencontre entre des héritages réactualisés et des projets à accomplir. Dans les paysages, l’omniprésence des aménagements hydro-agricoles peut laisser penser que le passé le plus lointain a complètement disparu. Néanmoins certaines pratiques et représentations que les individus se font d’eux-mêmes et des autres démontrent l’aporie de ce genre d’hypothèse. Ainsi, les contingences du passé fonctionnent comme une dialectique sans cesse renouvelée et mue par la succession des différentes périodes qui constituent l’histoire de la région. Des atavismes jusqu’alors invisibles se réveillent pendant que d’autres phénomènes apparemment plus éclatants s’endorment, sinon meurent. Ce faisant, les projets actuels sont autant de constructions d’un passé futur qui constitueront alors, à l’avenir, autant de contingences dans la vie des habitants.

Dans ce chapitre, c’est surtout une analyse des relations horizontales qui a été effectuée, pour comprendre d’une part comment les paysages et les pratiques se modifient, d’autre part comment les logiques conduisent les uns et les autres à se rassembler ou à se diviser. Néanmoins, cette approche ne peut être séparée d’une seconde, c’est-à-dire la lecture des relations verticales. Les rapports sociaux sont également constitués de rapports de domination et de dépendance entre individus. La forme des paysages, l’adoption de certaines pratiques et

la revendication d'une appartenance à un ou plusieurs groupes dépendent donc aussi des capitaux économiques, sociaux et culturels à la disposition de chacun.

## **Chapitre 6 : Se faire une place dans le périmètre irrigué : restructurations sociales dans un contexte de retrait du secteur public**

La disparition de la ferme d'État s'est traduite pour de nombreux habitants par la perte du salaire fixe qu'ils touchaient. Dès lors, ces derniers doivent trouver de nouvelles sources de revenus souvent moins régulières. Pour autant, si une partie des individus regrette la sécurité qu'offrait la condition salariale dans la ferme d'État, la décollectivisation ne se traduit pas nécessairement par un sentiment d'appauvrissement, bien au contraire. Ainsi, certes le retrait du secteur public conduit localement à une critique parfois sévère des insuffisances des agents de l'État, ces derniers reconnaissant eux-mêmes le manque de moyens dont ils sont victimes ; mais l'État apparaît toujours du point de vue des habitants comme une force rationnelle capable d'imposer un certain ordre politique.

Ce dernier chapitre vise à analyser les conséquences de la liquidation de la ferme d'État sur les structures sociales. Avec la baisse draconienne du nombre d'emplois publics, c'est désormais dans un cadre privé que les uns et les autres obtiennent de quoi faire vivre leurs familles. Ce faisant, alors qu'auparavant le statut social de chacun dépendait essentiellement du poste occupé dans la ferme d'État, dorénavant, les sources de notabilité et de distinction sont bien plus variées, à l'image de la multiplication des cadres économiques dans lesquels chacun évolue.

Comme le souligne B. Hibou, « *les dispositifs économiques les plus banals et le fonctionnement économique quotidien participent simultanément des mécanismes de domination* »<sup>1158</sup>. C'est la raison pour laquelle dans ce chapitre, l'analyse des structures sociales, qui dépendent notamment des rapports de production, permet d'appréhender les reconfigurations politiques qui ont résulté de la liquidation de la ferme d'État. Cependant, ce cadre matériel n'est pas suffisant et il est nécessaire de le compléter par les perceptions que les uns et les autres ont de leurs propres situations économiques et de leurs places dans les rapports de production.

### **I) Qualifier les individus et les rapports sociaux**

Ce dernier chapitre portant sur les restructurations sociales dans l'Établissement Al-Assad suite à la liquidation de la ferme d'État, il est indispensable de s'intéresser aux aspects

---

<sup>1158</sup> HIBOU Béatrice, 2011, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La découverte, pp. 14-15

économiques et, ce faisant, de s'interroger sur l'identité professionnelle des individus. D'autant plus que les façons dont ils se qualifient ne correspondent bien évidemment pas aux catégories dessinées dans les sciences sociales. Pour autant, si l'économique et le matériel sont particulièrement importants pour appréhender les structures sociales, il ne faut pas oublier les inégalités immatérielles, qui jouent également un rôle dans l'accès aux ressources et la définition des statuts.

*A. Des agriculteurs et détenteurs de droits fonciers qui se nomment « paysans »*

Une des conséquences majeures de la liquidation de la ferme d'État a été la redistribution de lots de trois hectares à des familles nucléaires. Comment, dès lors, qualifier ces bénéficiaires ? Ceux qui détiennent des champs mais qui les laissent en fermage continuellement sont uniquement appelés « détenteurs de droits fonciers » dans la mesure où ils n'exercent effectivement aucune activité agricole. En revanche, les autres sont appelés « agriculteur », terme qui permet d'englober plusieurs catégories. Il peut qualifier les détenteurs de droits fonciers qui ne cultivent pas directement la terre, mais qui l'exploitent avec l'aide de métayers. Il peut également correspondre pour les détenteurs de lots agricoles qui exploitent leurs champs en faire-valoir direct, en pouvant cependant utiliser des ouvriers journaliers pour certaines tâches spécifiques. Il peut enfin s'appliquer aux individus qui exploitent des champs en fermage, que le faire-valoir soit direct ou indirect.

« Agriculteur » a paru en outre être le meilleur terme dans la mesure où cette activité n'est pas exclusive d'autres activités économiques et qu'à ce titre l'exploitation du lot ne confère qu'une identité professionnelle parmi d'autres. Par exemple, un individu interrogé dont la famille exploite un lot de trois hectares qu'elle a reçu après la décollectivisation explique qu'il n'est pas complètement « paysan » car il a l'habitude de travailler dans le bâtiment, localement mais également à Damas et à l'étranger : « *Non je ne suis pas paysan. Disons, moitié – moitié. Je suis un peu paysan* » (E31). De même, les propos de cet interlocuteur sont révélateurs du fait que l'identité paysanne qu'il revendique est liée à sa condition professionnelle : « *à la base, je suis paysan. Et j'aime l'agriculture et le labour. J'ai été ouvrier pendant 27 ans, puis je suis redevenu paysan, ma nature* » (E73). Certes, comme d'autres qui adoptent un discours similaire, il associe son identité paysanne à une forme d'essence : « *à la base, je suis paysan* »<sup>1159</sup> peut être traduit mot à mot par « *je suis*

---

<sup>1159</sup> "أساسي فلاح"



*paysan par essence* ». Mais le fait qu'il souligne qu'il « *re-devient paysan* »<sup>1160</sup> lorsqu'il abandonne son poste de fonctionnaire sous-entend également qu'il considère que jusqu'alors il n'était plus « *paysan* » car il avait une autre identité professionnelle, « *ouvrier* ». Un autre, ancien pompier et futur bénéficiaire d'un lot de deux hectares dans l'Établissement Al-Assad, conditionne également son identité professionnelle agricole à la réception de ses droits fonciers : « *Je ne suis pas paysan, je n'ai pas encore reçu [de terres]. Mon fils seulement est paysan [il a reçu des terres]* » (E28).

C'est la raison pour laquelle on peut devenir agriculteur, ou « *paysan* » comme ils se nomment, en recevant des terres et en exerçant alors une activité agricole qu'on n'a pourtant jamais exercé auparavant de façon indépendante. La pratique, ou plutôt, en l'occurrence, l'observation des pratiques des autres, forme d'apprentissage typiques de l'*ethos* paysan revendiqué localement (section IV.D du chapitre 5), permet alors d'acquérir cette identité professionnelle qu'on ne détenait pas jusqu'alors : « *ceux qui ne sont pas paysans à la base, ils apprennent de leurs voisins, ils leur posent des questions pendant deux ou trois ans, et ensuite ils comprennent l'agriculture. (...) Au départ ils étaient fonctionnaires et fils de la ville, ils étaient fils de la ville puis fonctionnaires puis ils ont reçu des terres et sont devenus paysans* » (E73).

Néanmoins, on l'a compris, même si c'est le terme « agriculteur » qui est choisi pour qualifier ces bénéficiaires qui exploitent leurs lots agricoles, dans les citations, « *paysan* » est conservé pour traduire le terme le plus souvent utilisé parmi les interlocuteurs, « *fallāḥ* ». En effet, du point de vue des sciences sociales, la catégorie « *paysan* » renvoie souvent à une localisation géographique<sup>1161</sup> ou un certain type d'organisation sociale<sup>1162</sup> ou de comportement économique<sup>1163</sup>. Or, il n'est pas question dans cette thèse de réduire les individus interrogés à un type idéal quel qu'il soit. En revanche, le terme « *fallāḥ* » (dont la racine /f – l – ḥ/ signifie « labourer ») correspond à ce qu'on pourrait appeler en France un « *paysan* » dans le langage courant. C'est d'ailleurs également cette traduction qu'utilisent Jacques Weulersse<sup>1164</sup> et H. Batatu<sup>1165</sup> dans leurs ouvrages sur l'agriculture en Syrie.

<sup>1160</sup> "رجعت فلاح"

<sup>1161</sup> Pour H. Bernstein, les paysans (« *peasants* ») se situeraient au Sud alors que les exploitations familiales (« *family farmers* ») se situeraient au Nord (BERNSTEIN Henry, 2001, « 'The Peasantry in Global Capitalism : Who, Where, Why ? », *Socialist Register*, vol. 37, pp. 27 et 32).

<sup>1162</sup> REDIFIELD Robert, 1956, *Peasant Society and Culture. An Anthropological Approach to Civilisation*, Chicago, The University of Chicago Press ; MENDRAS Henri, 1967, *La fin des paysans*, Paris, SEDEIS

<sup>1163</sup> SCOTT James C., 1976, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press

<sup>1164</sup> WEULERESSE, *Paysans de Syrie, op. cit.*, p. 11

*B. Des difficultés à évaluer « objectivement » la richesse des familles*

Si l'agriculture apparaît comme l'activité principale dans cette région rurale (section II.C du chapitre 5), paradoxalement, le foncier agricole ne constitue pas un facteur de différenciation socio-économique déterminant entre les familles. En effet, s'il existe un processus de morcellement dans les plus petites exploitations, l'accumulation foncière est encore limitée parmi les 71 familles nucléaires et élargies dont au moins un membre exploite des terres (en fermage ou en tant que détenteur de droits fonciers) et dont les informations sont suffisantes pour effectuer ces calculs (tableau 5).

**Tableau 5 : Une tendance au morcellement mais pas à l'accumulation**

Famille dont le nombre d'hectares exploités par membre est le plus élevé (E62)	1,67 ha (11 ha pour 9 membres)
Famille dont le nombre d'hectares exploités par membre est le plus faible (E69)	0,12 ha (3 ha pour 13 membres)

En outre, la famille qui exploite le plus de terres en valeur absolue (E66) n'a que vingt hectares, dont dix en fermage, à partager en huit familles nucléaires, ce qui porte le montant moyen à 2,5 ha par famille nucléaire (les revenus que peuvent générer un lot de trois hectares sont détaillés dans la section III.B de ce chapitre). Dans l'Établissement Al-Assad, on est donc bien loin d'assister à une « *contre-réforme agraire* »<sup>1166</sup> telle que ce qui a pu être observé en Égypte suite à la loi n° 96 de 1992<sup>1167</sup>, ni au rétablissement des « *privilèges d'une oligarchie* »<sup>1168</sup>. Lors des enquêtes de terrain réalisées pour cette thèse, je demande à de nombreuses reprises, dans le cadre d'entretiens formels et surtout lors de discussions informelles, pour être bien sûr, s'il y a des personnes qui exploitent beaucoup d'hectares dans

<sup>1165</sup> BATATU, *op. cit.*, p. 10

<sup>1166</sup> C'est le terme utilisé par M. Ababsa dans son article sur le Projet pilote dans lequel elle affirme que se constituent des « *grands domaines agricoles, qui dépassent les plafonds de propriété de 160 dunums* », c'est-à-dire 16 ha (ABABSA, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers » en Jazîra syrienne (2000-2005) », *op. cit.*, par. 45).

<sup>1167</sup> Cette loi, qui stipulait notamment un rehaussement du plafond des baux agricoles en Égypte et qui a conduit près d'un million d'agriculteurs à perdre les droits d'exploitation qu'ils détenaient jusqu'alors, est associée par plusieurs auteurs à ce qui est appelé en Égypte « *contre-réforme agraire* » (AYEB Habib, 2009, « Pauvreté hydraulique en Égypte. Les fellahs entre pauvreté et accès aux ressources », in AYEB Habib, RUF Thierry (dir.), *Eaux, pauvreté et crises sociales*, Paris, IRD Éditions, par. 24-29, URL : <http://books.openedition.org/irdeditions/4809?lang=en>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014) ou « *counter-revolution* » (BUSH Ray (dir.), 2002, *Counter-Revolution in Egypt's Countryside : Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Londres, Zed Books).

<sup>1168</sup> C'est, d'après Jean Le Coz, ce qui caractérise une « *contre-réforme* » agraire (LE COZ Jean, 1976, *Les réformes agraires. De Zapata à Mao Tse-Toung et la FAO*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 7).

la région. On me répond invariablement que certes certains exploitent parfois plusieurs dizaines d'hectares ... mais à partager entre de nombreuses familles nucléaires.

Ceux qui exploitent le plus ne sont de surcroît pas forcément les plus aisés, de même que ceux qui exploitent le moins ne sont pas forcément les plus pauvres. Dans le corpus utilisé pour cette thèse, la famille (E62) où le nombre d'hectares par famille nucléaire et par membre est le plus élevé est dans cette situation car sur les neuf hectares que le père exploite, il en loue six en fermage (les conditions d'exploitation en fermage sont détaillées dans la section III.C de ce chapitre) ; en outre, même si celui-ci est loin d'être pauvre et détient un certain capital social qui lui évite de faire la queue à la banque locale de la banque agricole coopérative, comme il le dit lui-même, il n'est pas celui qui accumule le plus de revenus et de patrimoine dans le corpus utilisé pour cette thèse. À l'opposé, la famille (E69) où le nombre d'hectares par membre est le plus faible n'est pas la plus démunie : le chef de famille est commerçant de fruits et légumes en complément de l'activité agricole, plusieurs de ses fils ont des revenus grâce à des migrations pendulaires au Liban, sans oublier un patrimoine économique assez conséquent : un tracteur et un utilitaire pouvant porter plusieurs tonnes.

Dans ces conditions, si le foncier est un indicateur non négligeable pour appréhender les structures sociales, il est loin d'être suffisant et peut même parfois être trompeur. D'autant plus qu'une (petite) partie des interlocuteurs ne sont pas agriculteurs, mais employés du secteur public. C'est donc surtout par l'analyse de l'ensemble des revenus et des patrimoines économiques que des distinctions entre les familles peuvent être effectuées. En effet, comme c'est démontré dans le sous-chapitre IV de ce chapitre, les familles les moins aisées du corpus ne se démarquent pas tant par des faibles superficies exploitées que par une faible diversification des revenus par rapport au nombre de membres et un patrimoine économique en stagnation, sinon en baisse ; inversement, les familles les plus aisées ne sont pas forcément celles qui exploitent le plus de terres mais surtout celles qui disposent de nombreuses sources de revenus et qui détiennent un patrimoine économique élevé et en augmentation.

La description des inégalités matérielles doit en outre être complétée d'une analyse des inégalités immatérielles. À ce titre, plusieurs types de capital sont distingués. Le capital économique est une « *richesse [matérielle] destinée à produire un revenu ou de nouveaux biens* »<sup>1169</sup>. Le capital social est « *l'ensemble des ressources actuelles et potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations*<sup>1170</sup> *plus ou moins institutionnalisées*

<sup>1169</sup> Dictionnaire Robert, 2010, 1<sup>er</sup> sens du terme « capital », p. 334

<sup>1170</sup> C'est Pierre Bourdieu qui souligne.

*d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* »<sup>1171</sup> ; concrètement, dans le cas spécifique de l'Établissement Al-Assad, ce type de capital permet de mobiliser différents réseaux en vue d'obtenir certains avantages, en particulier dans des cadres informels, afin de contourner les files d'attente dans un contexte de pénurie ; il permet également de développer certaines activités de commerce qui nécessitent, aux niveaux local, régional ou national, de nombreuses relations. Le capital culturel institutionnalisé<sup>1172</sup> se traduit par un « *titre scolaire [qui] permet en outre de comparer les titulaires et même des "échanges" (...); il permet aussi d'établir des taux de convertibilité entre le capital culturel et le capital économique, en garantissant la valeur en argent d'un capital scolaire déterminé* »<sup>1173</sup> ; dans l'Établissement Al-Assad, cette convertibilité du capital culturel en capital économique est d'autant plus vraie que c'est désormais majoritairement dans le secteur privé et marchand que les habitants travaillent (sous-chapitre III de ce chapitre). Ces trois types de capital ont des « *effets symboliques* »<sup>1174</sup>, c'est-à-dire qu'ils confèrent un prestige, une honorabilité, ces effets pouvant être recherchés pour eux-mêmes ou convertis, notamment en capital économique.

Étant donnée la grande variété des indicateurs utilisés pour distinguer les uns des autres, il est particulièrement difficile de dessiner des catégories claires et exclusives. D'autant plus que les configurations sont multiples et protéiformes. Dans ce chapitre, ce sont donc surtout des tendances qui sont données afin de percevoir les différents enjeux des changements et non une description exhaustive de la répartition dans le champ social local des familles dont au moins un membre a été interrogé dans le cadre de cette thèse.

### *C. Des structures sociales qui intègrent seulement ceux qui habitent le plus intensément l'espace*

Pour construire le corpus utilisé pour cette thèse, il avait été décidé de s'entretenir essentiellement avec d'anciens employés et exploitants et associés contractuels de la ferme d'État, ainsi qu'avec les héritiers de droits fonciers antérieurs à la collectivisation (sous-chapitre IV de l'introduction générale). Dès lors, les structures sociales traitent essentiellement de ces personnes, qui habitaient déjà l'Établissement Al-Assad avant le lancement de la décollectivisation. Sans être exhaustifs ni représentatifs, les conditions de

<sup>1171</sup> BOURDIEU Pierre, 1986, « Les champs, ou l'histoire faite choses », in ACCARDO Alain, CORCUFF Philippe, *La sociologie de Pierre Bourdieu. Textes choisis et commentés*, Bordeaux, Le Mascaret, p. 79

<sup>1172</sup> Le capital culturel objectivé ne semble pas avoir une très grande valeur localement et le capital culturel incorporé est trop difficile à évaluer de façon précise étant données les conditions des enquêtes de terrain.

<sup>1173</sup> BOURDIEU Pierre, 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 30, p.6

<sup>1174</sup> BOURDIEU Pierre, 1997, *Méditations Pascaliennes*, Paris, Le Seuil, p. 285

l'enquête ne le permettant pas (sous-chapitre V de l'introduction générale), les entretiens couvrent de nombreuses situations possibles tout en cherchant à avoir une vision juste des extrêmes, c'est-à-dire des plus favorisés et des plus défavorisés.

Ainsi, je m'entretiens de façon formelle avec plusieurs individus considérés localement comme des « *notables* »<sup>1175</sup>. Certes, les membres des familles les plus prestigieuses de la région ne sont rencontrés que dans des cadres informels. Mais parfois ces rencontres sont régulières et nombreuses et permettent, sans pour autant que ces individus fassent partie du corpus utilisé pour cette thèse, d'avoir une idée assez précise de leurs situations. La « rumeur » locale permet également d'obtenir des informations. Sans être prise pour argent comptant, celle-ci donne tout de même une idée des représentations que les habitants de la région se font de ces familles et, ce faisant, des effets symboliques des capitaux qu'elles détiennent. En outre, ce sont surtout les dynamiques qui importent dans ce chapitre et il semble que s'être entretenu avec des notables un peu moins « en vue » ait tout de même permis de comprendre de façon globale les trajectoires de l'ensemble des membres de cette catégorie.

Parallèlement, je m'entretiens avec des membres de plusieurs familles qui peuvent être considérées comme les plus démunies localement (parmi celles qui résidaient déjà dans les frontières de l'Établissement Al-Assad avant le lancement de la décollectivisation). Ils ne sont pas forcément les plus faciles à rencontrer, notamment parce que d'après les personnes qui m'accompagnent ils auraient en général tendance à fuir les entretiens. Néanmoins, en insistant parfois, je parviens à rencontrer des individus qu'on me présente comme « *des paysans pauvres* ». Pour vérifier que ces interlocuteurs correspondent bien à la catégorie des personnes les moins aisées, je demande lors de discussions informelles dans quelles situations se trouvent les plus démunis et je compare alors ces descriptions aux situations des personnes interrogées dans des cadres formels. En outre, comme je suis régulièrement sur place, progressivement, j'acquies moi-même une bonne connaissance des différentes configurations qui peuvent exister au sein du spectre social local.

Les conditions matérielles constituent un des facteurs de distinction les plus importants dans la mesure où les comportements sont de plus en plus matérialistes (section II.B de ce chapitre), mais n'est pas le seul. Parmi les familles du corpus utilisé dans cette thèse, suffisamment d'informations sont disponibles pour constituer un profil des conditions socio-économiques pour soixante-treize d'entre elles seulement : sont ainsi connus les structures

---

<sup>1175</sup> "وجوه"

familiales, les différentes sources de revenus, le patrimoine matériel, les structures foncières, les niveaux d'études de l'ensemble des membres et des données plus ou moins précises permettant de supposer le capital social qu'ils détiennent.

La fiabilité des données sur le patrimoine économique et les structures foncières est garantie par le fait que les personnes qui m'accompagnent lors des enquêtes réalisées pour cette thèse confirment ou, dans de rares cas, infirment *a posteriori* les déclarations des interlocuteurs. Par exemple, une des personnes interrogées explique qu'il est un « *paysan pauvre* » et qu'il a seulement trois hectares, insuffisants pour nourrir sa famille. Je le raconte plus tard à la personne qui m'héberge et il me répond qu'au contraire, il a un tracteur et des vergers florissants dans son village d'origine. Dès lors, la famille de cette personne n'est pas comptabilisée dans le corpus utilisé pour cette thèse.

Parfois, pour situer les familles du corpus, des moyennes et des écarts entre les extrêmes sont calculés. Évidemment, comme le corpus utilisé pour cette thèse ne peut garantir une représentativité statistique de la population, ces chiffres doivent être pris pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des indicateurs annexes accompagnant les propos qualitatifs des personnes interrogées. Ils permettent également de mieux visualiser la structure de l'ensemble du corpus et de mieux comprendre les discours portés par les interlocuteurs sur leurs situations socio-économiques en 2008-2010.

Certaines catégories d'habitants n'ont pas été interrogées dans un cadre formel. Parmi elles, on peut citer : d'une part des familles de métayers, qui cultivent en été du coton dans les terres de certains détenteurs de droits fonciers en échange de 30 % environ de la récolte ; d'autre part des familles d'éleveurs en provenance d'autres gouvernorats, notamment celui de Homs, et qui effectuent des transhumances estivales dans l'Établissement Al-Assad où ils établissent des contrats de pâtures avec certains détenteurs de droits fonciers (section II.B du chapitre 5).

Ceux-ci résident le plus souvent dans des tentes et habitent généralement le périmètre irrigué de façon moins intense que les anciens employés de la ferme d'État et les héritiers des détenteurs de droits fonciers : d'une part, sauf exception, ils ne sont pas présents sur place tout au long de l'année et ont une résidence principale, en dur, ailleurs (section II.B du chapitre 5) ; d'autre part, n'ayant pas reçu de lots suite à la liquidation de la ferme d'État, ils ne se sont pas approprié de portion d'espace. Dans ces conditions, ces deux types de familles sont moins accessibles que les autres, d'autant plus qu'ils ne font pas partie des réseaux auxquels j'appartiens.

Même s'ils sont rencontrés dans des cadres informels, ne pas interroger ces habitants constitue un manque dans la mesure où ils sont considérés localement comme les plus pauvres. Un agriculteur explique ainsi lors d'une discussion informelle à propos d'une famille d'éleveurs qu'il autorise à résider en été sur une de ses parcelles qu'il ne leur fait rien payer car ils n'ont pas d'argent. De même, être réduit à effectuer les opérations agricoles contre 30 % de la récolte de coton est synonyme de misère à deux titres : d'une part, on gagne peu ; d'autre part, la culture du coton nécessite bien plus de main-d'œuvre féminine que de main-d'œuvre masculine, ce qui signifie que ce type d'emploi implique de faire travailler sa femme et ses filles, ce qui est mal considéré localement.

On peut néanmoins relativiser ce manque pour plusieurs raisons. D'une part, sauf exception ces individus ne résident pas toute l'année sur place, n'y détiennent pas de droits fonciers et ont une résidence principale ailleurs, en un mot ils habitent moins intensément le périmètre irrigué. Les enjeux concernant l'appropriation de l'espace et sa gestion les touchent donc moins. D'autre part, ils n'ont pas vécu les différents changements agraires et hydrauliques qui se sont succédé depuis une quarantaine d'années. Ils sont donc moins directement concernés par les modifications dans les modes d'habiter que ces changements ont impliqués. Même ceux qui vivent sur place toute l'année, d'après ce qui m'a été rapporté, ont un horizon ailleurs puisqu'il s'agit de familles en provenance de Hassaka venues suite aux sécheresses successives qui ont poussé de nombreux habitants à fuir dans les années 2000 (section II.B du chapitre 5). Il faut tout de même garder à l'esprit que dans ces conditions, les structures sociales décrites dans ce chapitre excluent les habitants plus défavorisés, même si ces derniers habitent l'Établissement Al-Assad moins intensément que les autres puisque leur vie s'inscrit principalement ailleurs, dans un autre territoire.

## **II) La valorisation de l'effort contre la dénonciation de la précarisation**

La compensation de la perte des emplois par la redistribution de parcelles agricoles est inscrite dans les différents textes législatifs encadrant la liquidation de la ferme d'État (section V.A du chapitre 4). Dès lors, même si dans les faits l'exploitation des terres n'est pas le seul débouché offert aux habitants (sous-chapitre III de ce chapitre), c'est souvent à partir de l'opposition entre d'une part le salariat pendant la période collectiviste, d'autre part l'exploitation de leurs lots depuis la décollectivisation, que les personnes interrogées apprécient leurs nouvelles conditions de vie et de travail.

### A. Des conditions de travail plus exigeantes

Qu'il soit ou non apprécié, le travail de la terre est perçu localement comme un dur labeur, conduisant à une certaine usure corporelle. Par exemple, ce détenteur de droits fonciers, tout en affirmant qu'il préfère les travaux des champs à un emploi dans le secteur public<sup>1176</sup> décrit bien la fatigue liée à ce type d'activité en réponse à la question « *la vie du paysan, comment est-elle ?* » : « *C'est une vie pénible<sup>1177</sup>, fatigante. (...) On est continuellement dans la boue, dans les champs, sous la pluie, il n'y a pas de repos* » (E69). En effet, au quotidien, l'activité agricole est physiquement particulièrement éprouvante. Les travaux d'irrigation du coton par exemple, en été, lorsqu'il n'y a pas de pluies, sont particulièrement durs. C'est avec une pelle que dans leurs parcelles, les agriculteurs ouvrent et ferment les levées de terre, portes qui conduisent vers les sillons où l'eau coule le long des plants de coton (figures 84 et 85). Une journée est nécessaire pour irriguer un hectare ; toutes les dix minutes, les agriculteurs transportent des charges de terre pour former ou percer les levées. Cette tâche ne dure à chaque fois que deux minutes, mais la chaleur (il fait environ 40 °C au soleil) et le poids des mottes, humides, rendent le travail particulièrement fatiguant et usant pour le corps.



**Figure 84 : L'irrigation. Un travail difficile (1re partie du mouvement). Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**

<sup>1176</sup> Il dit ainsi : « *me concernant, [la condition] que je préfère, c'est paysan* » (E69).

<sup>1177</sup> "حياته شقية"





**Figure 85 : L'irrigation. Un travail difficile (2<sup>de</sup> partie du mouvement). Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**

Sans salaire mensuel, la fatigue est également psychologique dans la mesure où le montant des revenus n'est jamais garanti. C'est ainsi ce qu'explique ce détenteur de droits fonciers qui considère pourtant gagner bien plus depuis la décollectivisation que lorsqu'il était employé dans la ferme d'État : *« je suis toujours en train de me mettre martèle en tête au cas où les productions sont trop faibles. J'y pense toujours. Parce que si tes productions sont faibles, comment tu vas payer les pertes ? De ta poche. S'il y a une bonne moisson, tu peux rembourser les prêts, tu peux rembourser la banque, les dépenses pour le labour et les ouvriers et tu mets le reste dans ta poche. Mais si tes rendements sont mauvais, tu ne peux rien rembourser »* (E73).

En outre, en l'absence d'horaires fixes, les détenteurs de droits fonciers ont l'impression de ne jamais s'arrêter de travailler. Par exemple, cet ancien contremaître agricole, qui pourtant avait des responsabilités lorsque la ferme d'État fonctionnait, estime que désormais les journées de travail sont sans fin : *« Personnellement, je préférais avant, pendant l'Établissement Al-Assad. (...) Parce qu'il n'y avait pas de prise de tête<sup>1178</sup>. Tu travailles pour l'État, à la fin de la journée tu reviens. Maintenant, on travaille 24 heures sur 24. Jour et nuit. Avant, à la fin de la journée de travail, tu rentres, si tu repars c'est pour des petits tours. Maintenant, je travaille jour et nuit pour le labour, pour les terres, pour l'irrigation. Avant,*

<sup>1178</sup> "ما في تفكير"

*ce n'était pas comme cela. (...) Pendant l'Établissement, c'était mieux, mais on gagnait moins. Maintenant on gagne plus mais on travaille beaucoup et on se fatigue plus* » (E26).

### *B. Une valorisation de l'effort dans une société plus matérialiste*

Si ces nouvelles conditions de vie et de travail apparaissent plus exigeantes, elles peuvent tout de même être appréciées. Ils sont seize à souligner les avantages de la responsabilisation, de la « liberté »<sup>1179</sup> comme certains le disent eux-mêmes, liée à la disparition des hiérarchies : « *Je préfère maintenant. (...) Parce que maintenant nous sommes libres, avant on dépendait des fonctionnaires, on ne travaillait pas comme nous le voulions. Chaque ouvrier devait suivre des directives de la direction. Maintenant, c'est moi qui décide, c'est moi qui travaille pour moi-même, je suis libre* » (E67).

En outre, d'après plusieurs individus, comme beaucoup ont au moins non seulement un lot de trois hectares mais également un autre revenu (sous-chapitre IV de ce chapitre), les habitants se sont enrichis depuis la liquidation de la ferme d'État : trente-sept interlocuteurs affirment qu'ils gagnent plus d'argent depuis la décollectivisation alors que seulement neuf considèrent qu'ils se sont appauvris et six, qu'ils gagnent désormais autant qu'avant. Un ancien ouvrier qualifié explique : « *Grâce à Dieu, matériellement c'est bien mieux. On a une retraite et on a des champs, chaque enfant a eu trois hectares* » (E77). Les signes matériels visibles dans les villages tendent d'ailleurs à démontrer cet enrichissement comme l'explique cet interlocuteur, dont l'avis est partagé par plusieurs autres : « *À Sukkariya, il n'y a pas de pauvres, mais il y a des gens qui sont, comme on dit, au milieu et en dessous du milieu. Parce que tout le monde a des terres maintenant. Les faibles rendements te mettent au milieu. Et les rendements élevés te mettent au-dessus du milieu. Cela dépend de ta fatigue, de ton travail. (...) Chacun a une maison et au minimum, au minimum, on peut dépenser 17 000 à 18 000 livres par mois grâce à nos récoltes. Et on peut acheter une voiture. Dans le secteur, lorsque nous étions ouvriers, personne n'avait de voiture. On n'avait que notre salaire, en tant qu'ouvriers. Maintenant, regarde, dans la ferme il y a au moins 50 ou 60 voitures, chez les paysans. C'est sûr qu'il y en a 50 ou 60, depuis qu'on est devenus paysans. On travaille, on produit bien, on gagne de l'argent et on achète* » (E73). Outre ces véhicules, les constructions en parpaing qui apparaissent dans tous les villages (section II.A du chapitre 5) sont également autant d'indices de cet enrichissement, comme s'en exclame ce jeune homme : « *Maintenant*

---

<sup>1179</sup> "حرية"

à *Madinat el-Far... Tu es allé à Madinat el-Far ? Il y a des voitures partout. Et les bâtiments sont presque modernes. Si tu voyais avant 2003, il n'y avait que des maisons en terre* » (E5).

Même parmi ceux qui n'ont pas reçu de droits fonciers et qui cultivent les terres en métayage ou en fermage, tout en exerçant d'autres activités rémunératrices, certains affirment préférer les conditions de vie et de travail actuelles. Plusieurs personnes interrogées soulignent ainsi que même si elles n'ont pas reçu de parcelles agricoles, elles se réjouissent pour les autres membres de leurs familles (avec qui elles ne partagent pas forcément les revenus), bien mieux lotis qu'auparavant : « *Avant, on ne gagnait rien, maintenant, les terres sont devenues propriété. Évidemment, moi, je n'ai rien eu, mais mes proches ont eu des champs* » (E23). En outre, comme l'explique cet autre interlocuteur (dont l'avis est partagé par plusieurs autres), même sans champs, les conditions matérielles sont meilleures : « *aujourd'hui, je gagne plus. (...) Et je préfère aujourd'hui par rapport à l'Établissement. À l'époque de l'Établissement, on n'avait rien. On nous donnait une part très faible [de la production]* » (E85).

Ce sentiment général d'enrichissement est tel que certains soulignent un changement d'état d'esprit chez de nombreux habitants, bien plus matérialistes qu'auparavant. Lors d'une discussion informelle, plusieurs personnes âgées comparent l'époque de leur jeunesse et la période actuelle en soulignant qu'aujourd'hui, il n'y a que l'argent qui compte. Un autre interlocuteur, qui est resté fonctionnaire, explique que cette situation est liée à la redistribution des terres agricoles : « *Maintenant ce sont devenus des paysans. Ils ont l'impression d'être des gens importants. Ils ont de l'argent, ils ne parlent que d'argent, de centaines de milliers* » (E82).

Même les notables semblent abandonner progressivement le « *travail d'euphémisation* »<sup>1180</sup> de la violence interindividuelle, comme le regrettent certains : lors d'une discussion informelle, un homme âgé explique que les cheikhs ne sont plus aussi honorables qu'avant et que désormais « *c'est l'argent qui fait le cheikh* »<sup>1181</sup> ; d'autres soulignent que les garanties et services que les membres des lignages prestigieux font désormais payer, alors que la coutume voudrait qu'ils soient gratuits, font que ces notables ne méritent plus le respect que leurs aînés inspiraient auparavant.

Certes, en dépit de cette dynamique, d'autres membres de lignages prestigieux sont appréciés et encore reconnus pour leur générosité. Mais ces comportements ne sont plus

<sup>1180</sup> BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Broché, p. 230

<sup>1181</sup> "هم شيخ بالمصاري"

majoritaires et semblent désormais appartenir au passé. Comme l'explique lors d'une discussion informelle un habitant d'un autre grand périmètre irrigué du Projet de l'Euphrate, l'époque qui se caractérisait par l'allégeance des membres des clans et tribus à leurs cheikhs est révolue. D'où l'émergence de nouvelles formes d'expression des rapports sociaux<sup>1182</sup>.

Cette dynamique concerne d'ailleurs non seulement les notabilités tribales mais également les structures sociales fondées sur la hiérarchie des postes lorsque la ferme d'État était en fonctionnement. Celles-ci sont désormais reformulées en fonction du nouveau contexte marqué par la mise à l'écart du secteur public. Ainsi, cet interlocuteur explique comment les anciens cadres de l'Établissement Al-Assad conservent un rôle de prescripteur, mais dans un cadre non pas public, mais privé et évidemment marchand : « *Tous les ingénieurs travaillaient dans l'Établissement : il y en a un qui a bénéficié dans la Quatrième, un autre à Jala', un autre dans le secteur de la Liberté. Au moment où l'Établissement a été redistribué, chaque ingénieur a créé un centre de génie agricole à Maskana, avec des médicaments. Car l'ingénieur est autorisé à créer un centre de génie agricole ; il a un diplôme. Nous, nous lui demandons conseil. Par exemple, moi je demande conseil à l'ancien directeur de l'Établissement qui a ouvert une pharmacie agricole. Il vient avec moi à la parcelle, il regarde et il m'explique et il me donne des médicaments. Il y en a un autre, de chez nous par exemple, de chez les 'abū 'ibn, qui a eu des champs et qui s'appelle Mahmoud. (...) Les ingénieurs viennent gratuitement. Mais on doit prendre les pesticides de chez eux. Il est comme un médecin. Il connaît les maladies. Il vient et après on va dans sa pharmacie et il nous vend des pesticides ou des médicaments. Il y a aussi des ingénieurs qui nous donnent les pesticides à crédit, et on paie plus tard, à la moisson* » (E13).

Dans ce nouveau cadre plus matérialiste, plusieurs interlocuteurs adoptent des discours de valorisation de l'effort. Un proverbe couramment entendu dans la région peut se traduire ainsi : « *à chacun selon sa peine* »<sup>1183</sup>. Un agriculteur satisfait de sa condition détaille : « *la vie du paysan, comme dit le proverbe arabe : "à chacun selon sa peine". (...) cela signifie que si tu te fatigues, tu irrigues, tu désherbes, tu cueilles, cela va, tu vas gagner beaucoup d'argent. C'est bien. "À chacun selon sa peine", cela signifie que si tu te fatigues tu vas avoir beaucoup d'argent. Si tu ne te fatigues pas, tu ne nettoies pas tes champs, tu laisses les mauvaises herbes, le coton reste là et meurt, tu ne récoltes rien. Ce n'est pas bien. (...) La vie*

<sup>1182</sup> S. Khalaf indique que ce type de changement dans les « *rapports de domination* » existait déjà à partir des années 1950-60 sur les rives de l'Euphrate autour de Raqqa (KHALAF, *op. cit.*, pp. 183-185).

<sup>1183</sup> "إذا تشتغل تنتج ، إذا لا تشتغل لا تنتج"

*du paysan est bien si tu te fatigues, et si tu cultives tes trois hectares en coton, tu peux faire 600 000 livres, retire les 200 000 livres de ta fatigue et de tes dépenses, il te reste 400 000 livres, n'est-ce pas bien ? » (E77).*

Cette valorisation de l'effort se décline également dans les aspirations que certains parents expriment pour l'avenir de leurs enfants. Ils sont ainsi quarante-deux à désirer que leurs enfants et leurs petits enfants fassent des études dans la mesure où l'obtention d'un diplôme permet d'accéder à des conditions meilleures que celles d'ouvrier ou de paysan, comme l'explique cet ancien mécanicien dans la ferme d'État : *« je veux qu'ils [mes enfants] éduquent leurs enfants et qu'ils aient un baccalauréat, qu'ils deviennent enseignants, qu'ils deviennent docteurs, pas dans la mécanique, dans l'irrigation ou dans le labour, dans le froid. J'espère qu'ils seront docteurs, enseignants, ingénieurs, techniciens, c'est ce que j'espère pour mes petits-enfants » (E77).* Néanmoins, comme le souligne une autre personne interrogée, cette élévation dans la société implique également des efforts : *« Cela dépend d'eux, cela dépend de ce qu'ils font. Celui qui étudie, il ne devient pas paysan et celui qui est mauvais à l'école il doit retourner aux champs et devenir paysan » (E67).*

Outre les efforts à fournir pour s'enrichir et s'élever dans la société, c'est également la gestion rigoureuse du budget familial qui est désormais valorisée, comme l'explique cet interlocuteur plutôt aisé pour qui bien travailler signifie ne pas s'endetter : *« Les terres, il leur faut quelqu'un de plus fort qu'elles pour qu'elles donnent. Si les terres sont plus fortes que toi, elles ne te donnent pas. Tu vois ? (...) Il faut que je sois plus fort que la terre, avec de l'argent, avec de l'argent, avec de l'argent, avec de l'argent, rien d'autre. Aujourd'hui, la banque agricole m'a donné des engrais. À la banque agricole, on en achète pour 19 livres. Aujourd'hui, au marché, ils le donnent pour 33 livres. Tu comprends ? (...) Entre 19 et 33 livres, il y a combien ? 14 livres à payer parce que c'est à crédit. Pour les engrais, c'est encore plus. Les engrais, c'est 200 à 300 livres le sac. Regarde comment il fait, il va [chez un prêteur] et il dit donne-moi de l'argent et je te vends le blé. Il vend le blé avant que la moisson ne soit arrivée. Pourquoi tu vends le blé, le blé c'est 19,5 à 20 livres, allez, disons 19 livres. Lui, il y va et il le laisse pour 12 livres<sup>1184</sup> la tonne de blé. Donc il y perd. (...) Si tu es faible et que tu ne sais pas travailler, les terres te font perdre de l'argent. C'est comme cela l'agriculture. Aujourd'hui, les gens qui ont dix hectares et qui adoptent ce type de méthodes,*

---

<sup>1184</sup> Concrètement, il s'agit d'une forme de prêt qui consiste à vendre la production avant qu'elle ne soit cultivée, à un prix inférieur au prix du marché, le profit réalisé par le prêteur grâce à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente constituant une sorte de taux d'intérêt. Cette méthode permet de pratiquer l'usure sans contrevenir aux principes de l'Islam qui interdit de toucher des intérêts sur une dette (AYUB Muhammad, 2007, *Understanding Islamic Finance*, Sussex, Wiley, pp. 74-75).

*ils ont beaucoup de dettes. Si tu n'es pas plus fort que les champs, tu n'en tires rien. (...) Il faut être plus fort que les champs avec de l'argent, avec de l'argent. Tu ne peux pas vendre tes productions avant de les récolter. Au contraire, l'argent sort de ta poche pour que tu la dépenses dans les champs, directement de ta poche pour les dépenses des champs. (...) Il ne faut pas s'endetter, il ne faut pas s'endetter, il ne faut pas, jamais. » (E63).*

Cette valorisation de l'effort et de la bonne gestion peut alors s'accompagner d'une stigmatisation de ceux qui se plaignent et qui sont dans ces conditions traités de paresseux : « *Maintenant, c'est mieux. (...) Sauf pour les paresseux, les paresseux qui vivaient sur le dos de l'Établissement Al-Assad, qui y faisaient des bénéfices, ils préféreraient l'Établissement. Mais ceux qui travaillent, ils gagnent beaucoup maintenant* ». Ce discours a d'autant plus de portée qu'il s'accompagne du constat, justifié, que les productions sont plus élevées depuis que les agriculteurs exploitent eux-mêmes les terres. Même si on peut penser que les déclarations de certains interlocuteurs sont parfois un peu exagérées, la différence de rendements entre l'exploitation collectiviste et l'exploitation familiale ne semble pas faire de doutes dans l'Établissement Al-Assad : dans le corpus utilisé pour cette thèse, les cinquante-trois interlocuteurs qui se sont prononcés sur cette question affirment en moyenne produire 58 q/ha de blé en 2009 alors qu'en moyenne, entre 1986 et 2000 inclus, les rendements moyens de blé étaient de 28 q/ha dans l'Établissement Al-Assad<sup>1185</sup> ; dans le corpus utilisé pour cette thèse, les quarante-cinq interlocuteurs qui se sont prononcés sur cette question affirment en moyenne produire 3,1 t/ha de coton en 2009 alors qu'en moyenne, entre 1986 et 2000 inclus, les rendements moyens de coton étaient de 1,5 t/ha dans l'Établissement Al-Assad<sup>1186</sup>.

Un ancien contremaître agricole bénéficiaire d'un lot de trois hectares explique cette augmentation des rendements par la responsabilisation des individus qui mettent dès lors plus d'ardeur au travail : « *lorsque les paysans ont reçu les terres, les rendements ont encore augmenté. Et c'est normal. Car le paysan sait que les terres sont à lui et que les productions sont pour lui, donc que l'argent va aller dans sa poche, pas dans celles de l'État, donc il va bien travailler et produire. À la place de produire 4 t de blé, maintenant on en produit 7 t. À la place de produire 1,5 t de coton, on en produit 4 ou 5 t. Donc les productions ont augmenté. Évidemment, les productions, où reviennent-elles ? Elles reviennent au pays.*

---

<sup>1185</sup> Chiffre calculé à partir des archives de l'Établissement Al-Assad donnant les rendements moyens à l'échelle du périmètre irrigué pour chaque année.

<sup>1186</sup> Chiffre calculé à partir des archives de l'Établissement Al-Assad donnant les rendements moyens à l'échelle du périmètre irrigué pour chaque année.

*N'est-ce pas ? À la fin, cela développe le pays, car il y a des hautes productions, donc cela améliore la balance [commerciale] de l'État » (E30).*

Ainsi, pris dans sa totalité, ce discours conduit à une sorte d'opposition systémique entre les périodes collectiviste et post-collectiviste. Lorsque la ferme d'État fonctionnait, l'absence d'intéressement des travailleurs conduisait à un déficit de motivation et une incitation à la paresse préjudiciables aux productions (section V.B du chapitre 3). Au contraire, depuis que des lots de trois hectares ont été redistribués, la responsabilisation des individus pousse à l'effort et à la rigueur, bénéfiques non seulement aux habitants, qui s'enrichissent, mais également à l'économie, grâce à l'augmentation du produit national.

### *C. Une dénonciation de la précarisation des conditions de vie*

En dépit de cet enthousiasme apparent, même si une nette majorité d'interlocuteurs affirme qu'ils se sont enrichis depuis la disparition de la ferme d'État, les personnes interrogées sont partagées lorsqu'ils comparent les périodes collectiviste et post-collectiviste : vingt-deux (plus de la moitié de ceux qui se sont exprimés) préfèrent l'époque pendant laquelle ils étaient salariés<sup>1187</sup> de la ferme d'État alors que dix-huit considèrent que la période actuelle est « *préférable* », trois affirmant ne pas avoir de préférence<sup>1188</sup>.

L'enrichissement matériel et la disparition de la structure organisationnelle stricte de la ferme d'État ne sont donc pas des raisons suffisantes pour préférer les conditions de vie actuelles. Parmi ceux qui regrettent la période précédente, ils sont plusieurs à affirmer qu'ils gagnent plus désormais que le salaire qu'ils touchaient auparavant, comme cet interlocuteur : « *L'Établissement Al-Assad c'était mieux. (...) C'était confortable, nous étions tous fonctionnaires, on avait des horaires et un salaire, maintenant c'est fatigant, on a du travail. Mais la production est meilleure maintenant* » (E74).

En outre, les discours visant à valoriser l'effort tendent à masquer les contingences socio-économiques auxquelles sont soumis les individus désormais responsables de leurs revenus. À la maxime selon laquelle « *à chacun selon sa peine* » est opposée l'argument selon lequel « *se fatiguer* », c'est-à-dire utiliser intensivement la main-d'œuvre familiale, n'est pas possible pour ceux qui ont trop de bouches à nourrir et pas suffisamment de bras pour travailler.

<sup>1187</sup> Les anciens exploitants et associés contractuels ne sont pas comptés dans ce décompte.

<sup>1188</sup> La question posée est : "شو الأفضل؟"

D'autant plus qu'un seul lot de trois hectares est considéré, de l'avis de quarante-cinq personnes s'étant prononcées sur la question, comme insuffisant pour nourrir une famille nucléaire (seuls dix pensent le contraire). Un détenteur de droits fonciers qui travaille également comme ouvrier dans le bâtiment explique : « *Avec trois hectares seulement, on ne fait rien. Si on n'a rien d'autre, si on n'a pas un emploi ou une deuxième rentrée d'argent, avec trois hectares tout seul, tu ne peux pas vivre. Tu vas avoir trop de dépenses et tu vas vivre au jour le jour, tu ne vas pas pouvoir faire de bénéfices. Tu ne peux pas construire [une maison], tu ne peux pas marier tes enfants, tu ne peux pas payer d'études à tes enfants. Moi je n'ai que trois enfants, mais il y a des familles avec dix enfants. Si tu as dix enfants à l'école, il te faut 100 livres chacun, n'est-ce pas ? Tu ne peux pas payer 100 livres chacun [avec seulement trois hectares], n'est-ce pas ?* » (E9).

Dès lors, le lot de trois hectares reçu apparaît parfois comme une bien maigre consolation, comparé aux multiples salaires potentiels lorsque la ferme d'État fonctionnait, comme l'explique ce père de famille qui ne parvient pas à faire travailler ses enfants dans d'autres secteurs d'activité : « *J'ai douze enfants et on m'a donné trois hectares. Pendant l'Établissement, mon salaire était de 50 000 livres. Maintenant mes enfants doivent rester à la maison, ils ne travaillent pas. (...) [Je pouvais toucher cinquante mille livres] parce que chaque [enfant] pouvait travailler et rapporter cinq ou six mille livres. L'un épandait les engrais dans l'Établissement Al-Assad, l'autre conduisait le tracteur pour l'État. Ils travaillaient. Mais trois hectares, cela ne suffit pas pour tous mes enfants* » (E58).

Eu outre, la valorisation de l'effort à l'école, qui permettrait de s'élever dans la société, tend à masquer les inégalités socio-économiques qui rendent l'accès aux diplômes plus difficile pour certains que pour d'autres. Même si l'école est gratuite, les fournitures scolaires coûtent de l'argent et certains n'ont pas les moyens de s'en procurer. Un interlocuteur à qui je demande si son fils d'une quinzaine d'années va à l'école répond ceci : « *Non, nous sommes pauvres, nous n'avons rien. (...) Nous sommes pauvres, nous n'avons rien, pas de vêtements, cela [l'école] nécessite des dépenses. (...) Il faut des vêtements, des cahiers pour écrire, des livres, on n'en a pas* » (E49). L'inégalité est d'autant plus grande que même si aucun interlocuteur n'en parle dans le corpus utilisé dans cette thèse, des universités privées ont été créées en Syrie dans les années 2000<sup>1189</sup>. Elles coûtent particulièrement cher et les diplômes qu'elles offrent ne sont donc accessibles qu'à une minorité. Ainsi un individu rencontré dans

---

<sup>1189</sup> SCHMIDT Søren, 2006, « The Missed Opportunity for Economic Reform in Syria », *Mediterranean Politics*, vol. 11, n° 1, pp. 91-97 ; DONATI Caroline, 2009, *L'exception syrienne. Entre modernisation et résistance*, Paris, La Découverte, pp. 259-263



un utilitaire explique qu'il a payé plusieurs centaines de milliers de livres syriennes pour inscrire en faculté de médecine dans une université privée son fils, qui pourtant n'avait pas les résultats scolaires suffisants pour suivre ce cursus dans le secteur public.

De même, comme le souligne un jeune homme, les niveaux d'endettement élevés ne sont pas uniquement liés à un manque de rigueur mais également au capital économique disponible : « *Celui qui a de l'argent, il ne s'endette pas, et celui qui n'a pas d'argent, il s'endette, c'est obligatoire* » (E33). En effet, tous les agriculteurs utilisent des quantités d'intrants bien supérieures à celles subventionnées par la ferme d'État (section IV.D du chapitre 5). Dans ces conditions, dès leur première saison agricole, lorsqu'ils ont reçu des lots, ceux qui n'avaient pas de capitaux au départ ont dû acheter une partie des graines et des engrais à crédit au marché noir, où le taux d'usure est de 50 %. Parmi ces derniers, ceux dont les revenus sont à peine suffisants pour faire vivre leurs familles entrent dans des spirales d'endettement qu'ils ont l'impression de ne jamais pouvoir enrayer, comme le détaille cet interlocuteur : « *la vie du paysan, elle est pourrie de chez pourrie. C'est-à-dire que le paysan prend des engrais pour 400 ou 500 livres, et il vend le blé pour 12 livres, à crédit, avant la moisson. Il achète le sac d'engrais pour 1 200 livres. Le blé, c'est 19,5 ou 20 livres. On doit acheter des suppléments de blé et d'engrais au marché car cela ne nous suffit pas. Tu dois commencer par dépenser. Dès le début, il y a des pertes. Pour l'irrigation, il faut payer, il faut tout payer. (...) [La vie du paysan], je t'assure qu'elle n'est pas bien. Avant on vivait bien, on avait un salaire et on remboursait les prêts lorsqu'on touchait le salaire* » (E51).

Dès lors, contrairement à ceux qui valorisent l'effort, certains ont l'impression que désormais, ils ne font que se fatiguer pour rien : « *Par rapport à moi, la vie du paysan n'est pas enviable<sup>1190</sup>, ce n'est pas bien. Et le paysan n'est pas reconnu. Et il se fatigue et travaille sans bénéfice. Tu as un proverbe : "le fonctionnaire reste assis continuellement sur sa chaise et voit son salaire augmenter [par la corruption]". Alors que le paysan se fatigue tout au long de l'année, et travaille plus que le fonctionnaire, pour rien du tout. C'est cela la vie du paysan. Et les engrais sont chers et la nourriture est chère. Il n'y a pas de moisson. Le paysan, ce n'est rien. Le paysan, d'après moi, c'est juste un travail pénible. Si tu te fatigues, tu te fatigues pour rien. Et si tu te fatigues et que tu ne gagnes rien, tu tombes malade. Ceci signifie que l'argent qui ne vient pas est mauvais pour ta santé* ».

---

<sup>1190</sup> "حيات الفلاح غير مرغوبة"

#### *D. Une évaluation des conditions de vie actuelles à la lumière de celles passées*

Comme cela apparaît à plusieurs reprises dans les citations, lorsqu'ils donnent leur avis sur les conditions de vie et de travail actuelles, les habitants effectuent souvent des comparaisons avec la période précédente, lorsque la ferme d'État était en fonctionnement. Certes, leurs avis dépendent également de leurs situations matérielles respectives ainsi que de leurs aspirations, certains préférant s'enrichir, d'autres regrettant la tranquillité du salariat. Mais dans de nombreux entretiens, demander aux interlocuteurs de mettre en balance les épisodes collectiviste et post-collectiviste rend leurs propos particulièrement riches dans la mesure où cela leur permet d'insister sur certains points qui pour eux constituent des enjeux problématiques dans leur existence quotidienne.

Dès lors, les propos qu'ils tiennent sont autant une évaluation ce qu'ils vivent depuis que la ferme d'État a été liquidée que le reflet de ce dont ils se souviennent de la période collectiviste. Le sentiment de précarisation qui s'accompagne d'une augmentation des marges d'enrichissement depuis la liquidation de la ferme d'État est d'autant plus fort qu'il constitue un contrepoint au salariat généralisé qui se caractérisait par une certaine sécurité psychologique et un plafonnement des revenus. De même, la « *liberté* » et la responsabilisation dont les habitants jouissent désormais sont souvent mises en parallèle avec l'impression d'avoir été soumis à un contrôle des personnes particulièrement strict lorsque la ferme d'État fonctionnait. L'attention portée à la valorisation de l'effort, apparemment bénéfique non seulement aux individus mais également à la nation, met également en exergue le détournement systématique des structures officielles associé à la période collectiviste. D'où une construction partielle de l'*ethos* paysan actuel à partir des souvenirs de la condition salariale précédente.

### **III) Une inégalité d'accès à des sources de revenus qui se diversifient dans un contexte de croissance démographique**

L'opposition entre valorisation de l'effort et dénonciation de la précarisation est révélatrice : non seulement des différences d'aspiration des uns et des autres ; mais également de l'inégal accès aux nouvelles opportunités de gains. En effet, la fin de la période pendant laquelle de nombreux habitants, hommes et femmes, pouvaient se faire embaucher par la ferme d'État et à ce titre profiter de la sécurité salariale (section II.B du chapitre 4) fait que chacun doit trouver d'autres débouchés pour gagner sa vie et nourrir sa famille. Si les opportunités sont diverses, les lots ne constituent en fait qu'une source de revenus parmi

d'autres, les rémunérations sont bien moins régulières et demandent parfois d'être plus actifs que précédemment pour « se créer » son emploi. Surtout, les possibilités sont inégalement accessibles et la croissance démographique fait que les pressions sur les ressources sont de plus en plus fortes.

#### A. La raréfaction des postes dans le secteur public

Dans la région, seuls quelques habitants touchent encore un salaire fixe. Il reste des places dans les différentes administrations et entreprises publiques locales comme la branche locale de la banque agricole, le centre d'orientation agricole ou encore, par exemple, l'usine sucrière (section III.A du chapitre 2) ou les écoles primaires et secondaires. Les employés gagnent d'après les interlocuteurs en poste interrogés entre 6 500 livres syriennes<sup>1191</sup> et 25 000 livres syriennes<sup>1192</sup> en fonction du poste, du nombre d'années de service et du type de contrat (fonctionnaire permanent ou vacations renouvelables). En outre, plusieurs anciens fonctionnaires de la ferme d'État ont bénéficié d'une retraite, d'un montant allant de 10 000 à 15 000 livres syriennes<sup>1193</sup>, à l'occasion de la liquidation de la ferme d'État (section IV.C du chapitre 4).

Néanmoins, les conditions d'emploi dans le secteur public sont plus drastiques que précédemment. Ils ne sont désormais accessibles qu'à ceux qui ont fait suffisamment d'études, comme l'explique cet interlocuteur qui souligne la raréfaction des postes : « *Avant, on pouvait devenir fonctionnaire même si on n'avait rien. Maintenant, non, il faut un diplôme* » (E23). La concurrence est d'autant plus rude que les taux de scolarisation, et donc le nombre de bacheliers et d'étudiants, sont en nette augmentation<sup>1194</sup>. De même, la retraite est touchée uniquement par ceux qui peuvent justifier de 25 ans de service dans le secteur public, ce qui est de plus en plus rare étant donné que beaucoup d'individus ont démissionné pour obtenir des terres. Dans ces conditions, dans le corpus utilisé pour cette thèse, sur les 103 interlocuteurs, seulement quinze sont employés du secteur public<sup>1195</sup> et treize touchent une retraite.

---

<sup>1191</sup> Environ 100 euros en 2009

<sup>1192</sup> Environ 400 euros en 2009

<sup>1193</sup> Entre 150 et 250 euros en 2009

<sup>1194</sup> En Syrie, le nombre de lycéens est passé de 105 399 en 1989 à 193 945 en 2008 (Annuaire statistique 2009, chapitre 11, tableau 9) ; dans le corpus utilisé pour cette thèse, 39 familles comprennent au moins un membre titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'un niveau supérieur.

<sup>1195</sup> Sont également comptés dans ce chiffre les vacataires qui se considèrent en termes de statut et de condition comme des « fonctionnaires » (« *muwazzaf* »).

### *B. Les parcelles agricoles : des compensations inégalement valorisables*

Les lots de trois hectares, distribués à de nombreuses familles, sont censés compenser la perte du salaire liée à la disparition de la ferme d'État (section V.A du chapitre 4) : les interlocuteurs s'accordent sur le fait qu'une telle superficie rapporte en moyenne 100 000 à 200 000 livres syriennes<sup>1196</sup> par an, soit l'équivalent d'un revenu mensuel dans le secteur public. Ces revenus assez élevés sont liés aux subventions importantes offertes par le secteur public. L'accès au réseau d'irrigation ne coûte d'après un employé du trésor public que 11 750 livres syriennes<sup>1197</sup> pour trois hectares<sup>1198</sup>, ce qui n'est pas très cher si on considère que localement cette superficie est louée en moyenne 30 000 livres syriennes<sup>1199</sup> par an lorsqu'elle n'est pas irriguée mais 80 000 livres syriennes<sup>1200</sup> lorsqu'elle l'est. En outre, si les intrants sont moins subventionnés qu'auparavant<sup>1201</sup> et le prix du fioul a augmenté en 2008<sup>1202</sup>, le soutien à l'achat des récoltes des cultures stratégiques a également augmenté cette même année 2008 : le prix du kilogramme de blé est passé de 11,5 livres syriennes<sup>1203</sup> à 20 livres syriennes<sup>1204</sup> et le prix du kilogramme de coton-graine est passé de 27,5 livres syriennes<sup>1205</sup> à 41 livres syriennes<sup>1206</sup>. Pour autant, les gains réalisés sont moins réguliers

<sup>1196</sup> 1 600 à 3 200 euros en 2009

<sup>1197</sup> Environ 200 euros en 2009

<sup>1198</sup> Ils s'élèvent dans les réseaux publics d'irrigation syriens à en moyenne à 3 500 livres syriennes par hectare d'après EDWARDS-JONES, *Agricultural Policy*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1199</sup> 500 euros en 2009

<sup>1200</sup> 1 300 euros en 2009

<sup>1201</sup> D'après SADIDDIN Ahmad, BASIMA Atiya, 2009, *Analysis of Agricultural Production for Selected Crops : Wheat, Cotton and Barley*, Damas, National Agricultural Policy Center, p. 15 : en 2008, le prix de la tonne de superphosphate est passé de 8 300 à 8 160 livres syriennes (son prix sans subvention serait de 8 260 livres syriennes) ; le prix de la tonne d'urée est passé de 7 700 à 8 900 livres syriennes (son prix sans subvention serait de 10 380 livres syriennes) ; le prix de la tonne de nitrate d'ammonium est passé de 5 400 à 5 800 ou 6 500 livres syriennes en fonction du taux de concentration (son prix sans subvention serait de respectivement 5 920 et 10 260 livres syriennes). Il faut en outre noter que le décret n° 5912 de 2009 supprime l'ensemble des subventions à l'achat d'engrais agricoles (TAHA Zakaria, 2014, « La population rurale et le Baath sous le régime autoritaire de Hafez et Bachar al-Assad en Syrie. Clientélisation et marginalisation », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22, par. 10, URL : <http://emam.revues.org/624>, consulté le 3 octobre 2014).

<sup>1202</sup> Il a augmenté de 292 % et s'élève en 2009 à 25 livres syriennes par litre, soit 42 centimes d'euro (SADIDDIN, *et al.*, *op. cit.*, p. 15 et p. 20). D'après plusieurs habitants, cette augmentation a également eu des conséquences sur les prix des services agricoles (travaux manuels, transport, etc.) qui ont doublé en moyenne.

<sup>1203</sup> SADIDDIN, *et al.*, *op. cit.*, p. 14

<sup>1204</sup> 33 centimes d'euros en 2009 (SADIDDIN, *et al.*, *op. cit.*, p. 14) ; sachant qu'en cette année 2009, les vingt pays ayant importé le plus de blé s'en procurent à un prix moyen de 257 \$ / to (calcul établi à partir des données du site Internet FAOSTAT, URL : <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx>, consulté le 3 octobre 2014), soit 18 centimes d'euro par kilogramme (1 euro vaut 1,35 dollar en 2009), on peut considérer que la subvention s'élève à environ 83 %.

<sup>1205</sup> SADIDDIN, *et al.*, *op. cit.*, p. 14

<sup>1206</sup> 67 centime d'euro (SADIDDIN, *et al.*, *op. cit.*, p. 14) ; sachant qu'en cette année 2009, les vingt pays ayant importé le plus de coton-graine s'en procurent à un prix moyen de 610,35 \$ / to (calcul établi à partir des données du site Internet FAOSTAT, URL : <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx>, consulté le 3 octobre 2014), soit 45 centimes d'euro par kilogramme (1 euro vaut 1,35 dollar en 2009), on peut considérer que la subvention s'élève à environ 49 % environ. Pour H. Alashkar et M. Fok, le différentiel entre le prix subventionné

qu'un salaire fixe et impliquent pour les plus démunis de s'endetter dès le début de la saison pour financer l'achat des intrants et les opérations agricoles (section II.C de ce chapitre). Dès lors, si certains y gagnent au change, d'autres y perdent.

D'autant plus que les revenus de la terre peuvent varier, parfois du simple au double, en fonction des systèmes de production adoptés par les uns et les autres. Certes la planification de l'agriculture (section III.A du chapitre 5), en rendant impossible la production de certaines cultures à haute valeur ajoutée, notamment les vergers (sauf dans les quinze hectares distribués et déjà plantés depuis l'époque de la ferme d'État<sup>1207</sup>), limite les marges de manœuvre. Mais ceux qui en ont les moyens disposent d'autres leviers pour augmenter leurs gains. Internaliser une partie de la main d'œuvre, dans les familles qui comprennent suffisamment de femmes et de filles pour travailler dans les champs (ce sont les travaux manuels féminins qui prennent le plus de temps), permet d'économiser certains coûts. Investir dans du matériel apporte également différents avantages : une motopompe, qui coûte une vingtaine de milliers de livres syriennes<sup>1208</sup>, permet de puiser dans les drains pour faire face à une éventuelle pénurie dans le réseau public ; l'achat d'un tracteur ou d'un utilitaire, qui coûtent 700 000 livres syriennes<sup>1209</sup> environ, permet d'économiser le prix de certaines opérations agricoles ; la mise en place d'un réseau d'irrigation moderne, qui coûte quelques centaines milliers de livres syriennes, permet à la seule personne interrogée qui a adopté cette technique de cultiver quelques dixièmes d'hectare de poivron, production à haute valeur ajoutée et non inscrite dans le plan.

Les inégalités concernent non seulement les systèmes de production mais également l'accès aux ressources. Contourner les files d'attente dans les procédures de distribution de l'eau d'irrigation et celles pour l'obtention d'intrants subventionnés nécessite de disposer du capital économique et social suffisant pour peser sur les membres des administrations responsables. Ainsi, payer des pots-de-vin ou faire jouer ses relations sont autant de moyens pour éviter de faire la queue devant les différentes administrations agricoles. Par exemple, au mois de juin 2010, pratiquement personne n'est au courant que l'argent destiné à payer la moisson de blé est arrivé à la branche locale de la banque agricole coopérative ; dans ces conditions, pendant les trois premiers jours, il n'y a aucune file d'attente, ce qui permet aux rares individus informés avant la cohue de se faire enregistrer dans une bonne ambiance,

---

payé aux agriculteurs et les cours mondiaux peuvent atteindre 50 % lorsque les prix sont au plus bas (ALASHKAR Haitham, FOK Michel, 2009, « Politique cotonnière en Syrie : adaptation partielle et progressive à la mondialisation », *Cahiers Agriculture*, vol. 18, n° 5, p. 398).

<sup>1207</sup> Chiffre obtenu au comité de liquidation de l'Établissement Al-Assad.

<sup>1208</sup> 300 euros environ en 2009

<sup>1209</sup> 11 500 euros en 2009

rapidement. Ces stratégies fonctionnent également pour obtenir les meilleures variétés de semences, comme s'en plaint cet interlocuteur qui ne peut pas profiter de tels avantages : « *Il n'y a pas de chams 6 [variété de blé]. (...) Nous, nous sommes des paysans. Mais certains paient les coopératives, ils paient un piston pour avoir le cham 4 ou le cham 6, les bonnes graines. Ils paient les responsables des coopératives ou de la banque. (...) Le cham 8 est bien, mais les responsables de la coopérative prennent de l'argent et le mettent dans leurs poches, c'est de l'arnaque. (...) Moi je suis un paysan pauvre, je n'ai que les mauvaises graines. Le cham 6, c'est pour ceux qui paient les responsables des coopératives* ». De même, pour l'accès à l'eau d'irrigation, un interlocuteur se plaint d'avoir des champs mal situés par rapport au canal principal et de ne pas pouvoir irriguer suffisamment car un cousin maternel, dont la parcelle est en amont, lui « *coupe l'eau* ». Il lui a rendu visite à plusieurs reprises avec son frère pour essayer de trouver une solution à ce différent, mais toujours sans résultat. En effet, comme son cousin est président de coopérative, la personne interrogée considère qu'elle n'a aucun levier pour faire pression sur ce notable : « *C'est quelqu'un, il est président de coopérative, personne ne peut parler avec lui* ».

### *C. Des opportunités de revenus alternatives nombreuses mais inégalement accessibles*

La disparition de la ferme d'État n'a pas conduit uniquement à la multiplication du nombre d'exploitations, désormais familiales, mais également à la diversification des types d'activités rémunératrices. Pour autant, dans ce nouveau système marqué à la fois par la responsabilisation et la précarisation des individus, celles-ci sont inégalement lucratives. Dès lors, celles que les uns et les autres exercent dépendent certes de leurs aspirations, mais également des capitaux économiques, sociaux et culturels dont ils disposent.

La moins rentable des activités, mais également la plus accessible, est simplement de vendre ses bras en tant qu'ouvrier. En fonction de la saison et de la demande, certains, parmi les interlocuteurs, irriguent les terres d'autres détenteurs de droits fonciers, soit contre un revenu fixe à l'hectare (500 livres syriennes), soit contre un pourcentage de la récolte (10 à 12 % pour le blé). Il est également possible, par exemple, de se faire embaucher par des associations paysannes coopératives pour porter les sacs d'intrants en provenance de la branche locale de la banque agricole, contre un montant de 5 livres syriennes<sup>1210</sup> par sac lors de la période des semis, ou, à la moisson de coton, de porter les sacs de récoltes des

<sup>1210</sup> Environ 10 centimes d'euros en 2009

particuliers contre 35 livres syriennes<sup>1211</sup> par sac. D'autres encore, travaillent dans le bâtiment et participent à la construction des maisons dans les villages de cette région qui connaît une densification importante du bâti (section II.A du chapitre 5). Certains détenteurs de droits fonciers, notamment les plus aisés, embauchent en outre des familles de métayers pour la culture du coton et touchent en échange de l'ensemble des travaux manuels (à l'exception de la cueillette) 30 à 35 % de la récolte : ils vivent alors dans une tente à côté des champs de leurs patrons ; néanmoins, aucune famille détenant un logement permanent dans les frontières de l'Établissement Al-Assad et occupant ce genre d'emploi n'a été rencontrée et, pour cause, d'après plusieurs interlocuteurs, ce sont surtout des personnes qui viennent de l'extérieur du périmètre irrigué qui sont réduites à ce genre de condition.

Lorsqu'ils détiennent un permis de conduire et sont à ce titre un peu plus qualifiés, les habitants peuvent se faire embaucher comme conducteur auprès de propriétaires de véhicules prestataires de services, les revenus à l'heure étant bien plus importants que les travaux manuels. Conduire un tracteur en tant que chauffeur rapporte 25 % du prix de l'opération agricole, comme l'explique cet interlocuteur : « *Je peux faire le labour pour 1500, les semis pour 500, les sillons pour 500, le tout<sup>1212</sup> cela fait 4000 livres. (...) Je prends le tracteur chez le propriétaire, j'amène le tracteur [aux champs] et je m'occupe de tout. (...) Il [le propriétaire] me donne 25 %, c'est-à-dire pour 4000 livres syriennes, 1000 livres syriennes* » (E23). Sachant que ces travaux de préparation du sol durent environ trois heures par hectare d'après la grande majorité des agriculteurs interrogés, le revenu horaire de cet ouvrier qualifié s'élève à environ 300 livres syriennes<sup>1213</sup>. Les chauffeurs d'utilitaires, d'après l'un d'entre eux, gagnent également 25 % du prix de la course. En outre, un interlocuteur explique que pendant la moisson de blé, il conduit des moissonneuses ou des tracteurs, ce qui lui rapporte des montants assez conséquents, respectivement 35 000<sup>1214</sup> et 15 000 livres syriennes<sup>1215</sup> pour 20 à 25 jours de travail.

Ceux qui détiennent un capital économique peuvent de surcroît investir dans différents biens mobiliers et immobiliers potentiellement rémunérateurs, s'ils ne possèdent pas déjà un patrimoine accumulé précédemment. La solution la moins chère, adoptée dans sept familles du corpus utilisé pour cette thèse, est de se procurer un pulvérisateur à dos, servant à

---

<sup>1211</sup> Environ 50 centimes d'euros en 2009

<sup>1212</sup> Il faut en principe rajouter d'autres opérations agricoles comme par exemple le rouleau ou les disques.

<sup>1213</sup> 5 euros en 2009

<sup>1214</sup> 600 euros en 2009

<sup>1215</sup> 250 euros en 2009

l'épandage de produits phytosanitaires. Cette machine coûte une vingtaine de milliers de livres syriennes<sup>1216</sup> et rapporte environ 500 livres syriennes<sup>1217</sup> par hectare (le prix du service est de 600 livres syriennes par hectare en 2009, mais il faut en extraire une centaine de livres syriennes pour le carburant). Sachant que plusieurs propriétaires expliquent intervenir dans environ 50 ha par an et que les coûts de maintenance et de renouvellement sont négligeables, on peut estimer le revenu annuel net à 25 000 livres syriennes<sup>1218</sup>.

L'élevage ovin et caprin nécessite également un investissement de départ assez faible. Par exemple, une personne interrogée qui détient aujourd'hui une centaine de têtes a commencé dans les années 2000 avec trois têtes et a simplement attendu que son troupeau grandisse. Les revenus peuvent alors être particulièrement importants puisque ce propriétaire annonce des bénéfices nets de 250 000 livres syriennes<sup>1219</sup> les meilleures années (mais zéro les mauvaises années...) grâce à la vente des produits laitiers<sup>1220</sup> et des mâles (pour environ 10 000 livres syriennes<sup>1221</sup>, soit 200 livres syriennes le kilogramme). Néanmoins, ce type d'investissement demande du temps : il est probable que si cet individu a pu se constituer ce troupeau, c'est parce que les bénéfices liés à l'élevage ne sont que complémentaires dans la mesure où il reçoit également un salaire de fonctionnaire et des revenus liés à l'exploitation de champs à l'extérieur de Maskana.

Certaines personnes exploitent des terres agricoles en fermage. Ceci ne nécessite pas des montants particulièrement élevés : la location estivale, pour cultiver par exemple du coton, des pastèques, du maïs ou des légumes, coûte en moyenne 30 000 livres syriennes<sup>1222</sup> par hectare ; la location annuelle, pour cultiver du blé en hiver en plus des cultures estivales, coûte en moyenne 80 000 livres syriennes<sup>1223</sup> par hectare. En revanche, il faut suffisamment de liquidités pour payer non seulement le prix du bail, mais également les intrants et l'éventuelle main d'œuvre extérieure. En outre, toutes ces dépenses font que les revenus sont à la fin de la saison généralement assez faibles et ne dépassent pas les quelques dizaines de milliers de livres syriennes par an pour un lot de trois hectares.

---

<sup>1216</sup> 300 euros environ en 2009

<sup>1217</sup> 10 euros en 2009

<sup>1218</sup> 400 euros en 2009

<sup>1219</sup> 4 000 euros en 2009

<sup>1220</sup> D'après des éleveurs originaires de Tadmūr qui estivent dans l'Établissement Al-Assad, une brebis produit 1 kg de lait par jour au printemps et 0,5 kg à partir de juin et en hiver. En 2009, le kilogramme de lait vaut 30 livres syriennes (50 centimes d'euros) au printemps et 100 livres syriennes (1,5 euros) pendant le Ramadan et en hiver.

<sup>1221</sup> 150 euros en 2009

<sup>1222</sup> 500 euros en 2009

<sup>1223</sup> 1 300 euros en 2009



Les tracteurs, de quelques dizaines de chevaux, et les utilitaires, d'une charge de quelques tonnes, coûtent bien plus chers, environ 700 000 livres syriennes<sup>1224</sup> pour un véhicule neuf (les prix étant néanmoins variable en fonction de l'équipement optionnel), et ne sont pas toujours utilisés pour faire de la prestation de services (seulement seize familles sur les vingt-sept possédant au moins un utilitaire ou un tracteur adoptent ce type de stratégie). Les prix des services sont variables. Le montant de la course en utilitaire dépend de la distance et de la charge, comme l'explique ce prestataire à propos du transport des légumes : « *pour chaque gouvernorat, le prix est différent : pour Lattaquié c'est 5 000 livres, pour Tartous c'est 4 000 livres, pour Alep, c'est 1 500 livres, pour Raqqa c'est 1 500 livres. Pour chaque gouvernorat, c'est différent* » (E48). Pour les tracteurs, c'est le type d'opération agricole qui constitue la variable. L'activité et les revenus tirés de ces machines sont assez irréguliers : d'après les prestataires de services eux-mêmes, les revenus nets moyens s'élèvent à environ 100 000 livres syriennes par an<sup>1225</sup> mais peuvent varier du simple au double d'une année à l'autre. La possession d'une moissonneuse-batteuse est plus rare dans la région, les prestataires de services louant ces véhicules venant généralement d'ailleurs : dans une famille, la seule à posséder ce type de véhicule dans le corpus utilisé pour cette thèse, un interlocuteur explique proposer ce type de service, mais ne donne pas d'informations sur ses gains, qu'il estime simplement assez faibles.

Le patrimoine immobilier peut également constituer une source de revenus non négligeable. Plusieurs familles ont acheté des terres dans l'Établissement Al-Assad. Néanmoins l'augmentation des prix du foncier (section IV.A du chapitre 5) non seulement rend de moins en moins accessible ce type d'investissement, mais en outre en limite l'attractivité. Certains exploitent de surcroît des terres à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad, souvent des héritages. Le montant des revenus est alors variable en fonction de la quantité détenue et de leur équipement, notamment en matière d'irrigation. Dans le corpus utilisé pour cette thèse, sept familles détiennent des terres irriguées à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad (dont une famille 0,8 ha et une autre 39 ha) et six familles, des terres non irriguées à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad (deux familles détenant 12 ha alors que deux familles, moins de 3 ha).

Outre le foncier agricole, le patrimoine bâti est une autre source de revenus potentiels. Un interlocuteur met en location un appartement à Alep pour 3 000 livres syriennes<sup>1226</sup> par

---

<sup>1224</sup> 11 500 euros en 2009

<sup>1225</sup> 1 600 euros en 2009

<sup>1226</sup> 50 euros en 2009

mois pendant qu'un autre en met deux en location dans cette même ville. Un troisième met en location l'appartement d'un village-modèle pour 1 500 livres syriennes<sup>1227</sup> par mois, sachant que son prix d'achat est d'environ 600 000 livres syriennes<sup>1228</sup>. Auxquels il faut ajouter deux familles dont au moins un membre a été interrogé formellement et qui mettent en location leurs maisons dans leurs villages d'origine. Néanmoins, toutes ces locations semblent seulement temporaires, les patrimoines ayant surtout vocation à être transmis à un des enfants de la famille.

D'autres, en revanche, accumulent bien plus de biens, et ce dans un but essentiellement marchand. Ainsi, au centre-ville de Maskana, une famille élargie (non comprise dans le corpus utilisé pour cette thèse) détient une grande partie des dizaines de bâtiments existants, comprenant aussi bien des appartements que des bureaux ou des locaux destinés à l'installation de boutiques. Les bénéfices doivent être énormes, sachant qu'un petit bureau d'une dizaine de mètres carrés est loué pour environ 5 000 livres syriennes<sup>1229</sup> par mois et qu'un appartement l'est pour une dizaine de milliers de livres syriennes<sup>1230</sup>. Néanmoins, ce type d'investissements n'est accessible qu'à une très petite minorité et nécessite un fort capital non seulement économique mais également social, celui-ci n'étant d'ailleurs ici pas sans effets symboliques. La famille citée ci-dessus est l'une des plus importantes de la région : outre ses biens matériels, elle jouit du prestige de la notabilité tribale et comprend de nombreux membres détenant des diplômes élevés, parmi lesquels certains ont occupé des postes administratifs et politiques importants aux niveaux régional et même national.

Développer un commerce est également une stratégie tentée par une partie des interlocuteurs. De même que pour les autres activités, les investissements de départ nécessaires sont variables. Ainsi, monter un centre de distribution d'unités téléphoniques, comme l'ont fait deux interlocuteurs dans le corpus utilisé pour cette thèse, ne nécessite qu'un simple téléphone portable et une licence et rapporte environ 150 livres syriennes<sup>1231</sup> par jour, bien que les revenus soient très variables : « *Chaque jour je gagne 150 livres. Il y a des jours 500. Il y a des jours 0. La moyenne c'est 150 livres* » (E43). Le commerce local de légumes, comme l'expliquent deux interlocuteurs qui se sont lancés dans ce type d'entreprise, requiert

---

<sup>1227</sup> 25 euros en 2009

<sup>1228</sup> 10 000 euros en 2009

<sup>1229</sup> 90 euros en 2009

<sup>1230</sup> 150 euros en 2009

<sup>1231</sup> 2,5 euros en 2009

surtout des liquidités pour se procurer la marchandise, mais également un utilitaire, pour la transporter.

Les autres commerces nécessitent en outre au moins la location d'un local. Deux interlocuteurs en utilisent pour vendre des poulets, les gains nets moyens s'élevant à 150 livres syriennes<sup>1232</sup> par jour environ d'après l'un d'entre eux. D'autres (quatre dans le corpus utilisé pour cette thèse) tiennent une épicerie, mais les gains sont également variables : dans un même village, un interlocuteur dit gagner 200 000 livres syriennes<sup>1233</sup> par an alors qu'un autre dit que son commerce ne lui rapporte rien. Ce contraste est sans doute lié à la différence de capital entre les deux : le premier n'a pas suffisamment de liquidités pour acheter des biens à vendre et ne semble pas occuper un statut particulier dans la communauté villageoise ; le second, au contraire, fait partie des notables et détient de nombreuses sources de revenus qui lui apportent sans doute les liquidités nécessaires pour remplir son l'épicerie (figure 86).



**Figure 86 : Une épicerie bien fournie. Cliché : Roman-Oliver Foy, novembre 2009**

D'autres commerces coûtent encore plus cher, économiquement, socialement et culturellement. Se lancer dans le commerce de graines de pastèque, comme le font deux interlocuteurs dans le corpus utilisé pour cette thèse, nécessite : non seulement des liquidités pour acheter comptant les graines aux agriculteurs ; mais également des relations, localement pour gagner la confiance des habitants, ainsi que dans les marchés de gros de Homs ou Alep

<sup>1232</sup> 2,5 euros en 2009

<sup>1233</sup> 3 330 euros en 2009

où est écoulée la marchandise : « *Pour la variété et la quantité que je fais, il n'y a que moi. Et mon nom est connu partout, à Alep, à Damas. (...) Demande seulement 'abū Muhannad et tu verras que nom est connu* » (E19).

Un centre de génie agricole<sup>1234</sup> nécessite de même non seulement des liquidités suffisantes pour louer un local et acheter la marchandise à vendre, mais également, outre le capital social qui permet de rassurer les clients et de se construire un réseau de fournisseurs, de disposer d'un capital culturel institutionnalisé : ce type de commerce ne peut être officiellement tenu que par un individu détenant au moins un diplôme de technicien en agronomie. Évidemment, ce capital culturel peut se louer et dans une partie des centres de génie agricole visités à Maskana, le propriétaire et le gérant officiel ne sont pas la même personne, le second étant simplement salarié du premier.

Le commerce informel de blé et de coton demande également un fort capital social et économique. L'un d'entre eux explique ainsi que c'est souvent à crédit (le taux d'usure étant de 50 %) qu'il vend aux particuliers, ce qui signifie qu'il doit avoir suffisamment d'épargne pour tenir la saison. En outre, d'après certaines personnes rencontrées dans des cadres informels, il n'est pas rare qu'une partie de ces commerçants ait des arrangements avec certains employés de la branche locale de la banque agricole coopérative qui leur permettent d'écouler les productions achetées auprès d'agriculteurs. En effet, ces derniers refusent parfois de vendre directement leurs récoltes à la branche locale de banque agricole coopérative, car ils ne veulent pas que celle-ci soustrait du montant qui leur est dû la taxe d'irrigation ou le montant des dettes. Dans ces conditions, ils vendent le blé et le coton à des commerçants qui se chargent de les remettre à la branche locale de la banque agricole coopérative. Évidemment, effectuer ce genre d'opération demande un minimum d'entregent...

D'autres types de service, enfin, ne nécessitent que du capital social ou culturel produisant de forts effets symboliques, et sont à ce titre pratiquement inaccessibles à la majeure partie de la population. Ainsi, une personne interrogée dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse souhaite ouvrir un centre de soutien scolaire. Outre le local, qui ne lui coûtera rien puisqu'il le construira dans son corps de ferme, il a plusieurs enfants titulaires d'un baccalauréat ou étudiants dans le supérieur et également enseignants dans le primaire ou

---

<sup>1234</sup> صيدلية زراعية

le secondaire. En outre, considéré comme un notable dans le village, il jouit de suffisamment de prestige pour attirer d'éventuels clients.

Certains interlocuteurs profitant des effets symboliques de leur capital social élevé proposent également de louer leur personne pour garantir certaines transactions. Dans un village-modèle, un notable fait ainsi payer 5 000 livres syriennes<sup>1235</sup> pour servir de témoin dans les contrats d'achat-vente illégaux de terres agricoles ou d'appartements de villages-modèles. En cas de conflit, il intercède en faveur de son client et s'il ne trouve pas de solution qui convienne aux deux parties, il peut éventuellement exercer des pressions. Les avocats, qui disposent pour leurs parts d'un capital culturel institutionnalisé qui produit également de forts effets symboliques, peuvent aussi jouer ce rôle de garant et parfois intercèdent dans certains conflits avec diverses administrations publiques, en particulier le bureau de la propriété d'État de la direction de l'agriculture d'Alep (sous-chapitre IV du chapitre 4).

La présidence d'une coopérative agricole nécessite également un capital social élevé pour se faire « élire » à sa tête. Par exemple, l'un d'entre eux est arrivé à cette position car un de ses cousins, un avocat membre de la branche aînée d'un lignage prestigieux, l'a fait « élire » à cette place et lui a ainsi prêté du prestige dont il jouit. Les revenus liés à ce type de fonction sont difficiles à évaluer : si le président de coopérative précédemment cité dit toucher officiellement 0,3 % de l'ensemble des transactions réalisées, il est accusé de détourner une partie des intrants qu'il fournit aux membres de sa coopérative. En effet, d'après la rumeur, il était il y a quelques années si pauvre que ses amis devaient lui prêter des affaires pour jouer au football ; aujourd'hui, au contraire, il détient une voiture de tourisme et un tracteur et c'est un des seuls du village à avoir un ordinateur.

#### *D. Une croissance démographique qui limite les opportunités et conduit une partie de la population à chercher du travail ailleurs*

En dépit de ces nombreuses possibilités pour toucher un ou plusieurs revenus, la croissance démographique importante (section IV.A du chapitre 5) dans ce périmètre irrigué rend les ressources et les opportunités de plus en plus rares. Ainsi, il semble que s'il existait des fenêtres d'opportunités de travail et d'investissements durant les quelques années qui ont suivi la liquidation de la ferme d'État, celles-ci ont tendance à toutes se refermer les unes après les autres.

---

<sup>1235</sup> 100 euros en 2009

Plusieurs personnes interrogées s'accordent sur le manque de terres agricoles. Certes les chiffres ne sont pas encore alarmants : dans le corpus utilisé pour cette thèse, les 71 familles nucléaires et élargies (soit 140 familles nucléaires au total) dont les informations sont suffisantes pour effectuer ces calculs et dont au moins un membre exploite des terres (en fermage ou en tant que détenteur de droits fonciers) se répartissent 376 ha, soit 2,69 ha par famille nucléaire ; rapportés au nombre de membres par famille, les 376 ha se répartissent en 789 personnes, soit une moyenne de 0,48 ha par personne. Néanmoins, étant donné que la population ne cesse de croître, contrairement à la superficie totale cultivable, il est probable que la pression foncière soit grandissante et que ce type de revenus devienne de moins en moins accessible, ce dont témoigne déjà la hausse des prix d'achat-vente (section IV.A du chapitre 5).

De même, les emplois d'ouvriers agricoles tendent à baisser. La raréfaction des opportunités et la croissance démographique sont deux mécanismes qui s'entretiennent et font que les familles, qui s'agrandissent, ont parfois tendance à internaliser la main-d'œuvre, notamment masculine. D'où une embauche moins importante pour ceux qui auraient besoin de ce type de revenus, comme l'explique cet interlocuteur à propos de son fils : « *Il n'y en a pas [de demande]. Tout le monde a trois hectares et dix enfants* » (E58). Il développe en outre, à propos de la possibilité d'être chauffeur de tracteur : « *Ok, toi tu as un tracteur et des enfants. Tu vas mettre quelqu'un d'autre ? Si tu as des enfants et moi j'ai un enfant qui ne fait rien ; tu vas faire travailler mon fils et laisser ton fils à ne rien faire ?* » (E58).

Dans ce contexte, ce sont également les différentes possibilités d'entreprendre qui s'amenuisent. Comme de plus en plus d'habitants ont des machines agricoles, la demande en services diminue, comme l'explique ce propriétaire de deux pulvérisateurs à dos : « *La première année, j'ai épandu sur 250 ha environ, ou même plus. (...) Maintenant, en tout, on fait peut-être 100 ha, 80 ha [par an]. (...) Avant il n'y avait pas beaucoup de machines* » (E19). Dans un registre voisin, un garagiste se plaint de l'augmentation considérable de l'offre alors que la demande tend à diminuer. Il explique que dans les années 1990, il n'y avait que trois garages de réparation dans la ville de Maskana et que la demande liée aux besoins de l'Établissement Al-Assad était particulièrement importante. En 2010, au contraire, il y a une vingtaine de garages et même si le nombre de tracteurs augmente, ceux-ci nécessitent beaucoup moins de réparation. Ils ne sont pas utilisés sur des centaines d'hectares, comme c'était le cas à l'époque de la ferme d'État, et même s'ils sont plus fragiles, ils sont bien mieux entretenus dans la mesure où leurs propriétaires y font attention. C'est ainsi ce qu'explique cet enseignant qui a travaillé pendant ses études dans le dépôt de pièces de rechange d'un secteur

de l'Établissement Al-Assad : « Évidemment, la qualité des machines était meilleure [que maintenant]. Mais il y avait un problème : à l'époque de l'Établissement, c'était différent car tout le monde était ouvrier. L'ouvrier, il fait sa journée et c'est tout, si le tracteur s'abîme, si le tracteur tombe en panne, il s'en fiche. Mais maintenant si le tracteur s'abîme, tu vas devoir payer de ta poche, tu vas devoir faire la maintenance avec ton propre argent, donc tu vas y faire attention [au tracteur] » (E16). En outre, comme l'explique un autre habitant lors d'une discussion informelle, contrairement à l'époque de la ferme d'État, les propriétaires de tracteurs ont tendance désormais à effectuer eux-mêmes une grande partie des réparations et des travaux d'entretien, ce qui donne d'autant moins de travail aux garagistes. Dans ces conditions, ouvrir ce type de commerce est de plus en plus aventureux : une des personnes interrogées pour cette thèse raconte ainsi qu'il s'est endetté à hauteur de 500 000 livres syriennes<sup>1236</sup> pour ouvrir avec son frère un garage au milieu des années 2000 ; néanmoins, il n'a pas pu rembourser les crédits contractés car il ne dégagait aucun bénéfice (après avoir retiré les dépenses professionnelles et domestiques, dit-il, il ne lui restait plus rien) ; il a donc mis la clé sous la porte, est devenu ouvrier dans un autre garage et loue actuellement son lot de trois hectares pour rembourser ses dettes.

Les opportunités locales s'amenuisant, certains préfèrent partir à l'étranger pour vendre leurs bras. La solution la moins onéreuse est d'aller au Liban ou en Jordanie : d'après un jeune homme qui a l'habitude d'effectuer des migrations pendulaires à Beyrouth, il existe des réseaux de Syriens qui proposent du travail dans le bâtiment<sup>1237</sup>. Les revenus sont alors variables et dépendent autant de la conjoncture que des qualifications des uns et des autres : un ouvrier qualifié spécialisé dans la décoration affirme gagner jusqu'à 300 000 livres syriennes<sup>1238</sup> les meilleures années ; à l'inverse, ceux qui n'ont aucune qualification (comme la majorité des jeunes hommes qui ont l'habitude d'effectuer ce type de migration pendulaire et qui ont été interrogés pour cette thèse) ne peuvent espérer rapporter plus de 30 000 livres syriennes<sup>1239</sup> tous les trois ou quatre mois.

---

<sup>1236</sup> 8 500 euros en 2009

<sup>1237</sup> Pour plus d'informations sur les migrations de travail des Syriens au Liban et en Jordanie, voir BALANCHE Fabrice, 2007, « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression », *Le Monde Diplomatique*, Édition arabe, mars, URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00283911/fr/>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014 ; KAWAKIBI Salam, 2008, « Les travailleurs syriens au Liban : entre récupération politique et exploitation », *Robert Schumann Center for Advanced Studies* ; KAWAKIBI Salam, 2008, « Migrations circulaires des Syriens : état et perspective », *Robert Schumann Center for Advanced Studies*

<sup>1238</sup> 5 000 euros en 2009

<sup>1239</sup> 500 euros en 2009

Aller dans le Golfe, où les revenus sont réputés plus élevés, n'est en revanche accessible qu'à une minorité d'individus, étant donné le prix du visa de travail qui constitue un facteur particulièrement discriminant : en Arabie Saoudite et au Qatar, il s'élève à 200 000 livres syriennes<sup>1240</sup>. Parmi les familles du corpus utilisé pour cette thèse et dont un membre a fait ce choix, c'est toujours le métier de conducteur (de semi-remorques ou de moissonneuses-batteuses) qui est exercé. En 2009, d'après un notable (E35), la crise du pétrole fait que les possibilités de gains sont bien moins importantes qu'auparavant, les revenus annuels qu'on peut espérer s'élevant désormais à environ 300 000 livres syriennes<sup>1241</sup>.

### *E. Des inégalités également sexuelles*

Outre ceux qui ne disposent pas des capitaux suffisants pour s'engager dans les activités les plus lucratives, les femmes, dans ce nouveau cadre, sont les grandes perdantes : la disparition de la ferme d'État marque la fin des contrats de travail qui leur étaient destinés<sup>1242</sup>. Dans cette société patriarcale où c'est souvent un homme qui gère les activités rémunératrices de la famille (section IV.B de ce chapitre), elles ont peu d'initiatives et sont bien moins mobiles que les hommes (aucune famille dont un ou plusieurs membres féminins qui auraient l'habitude de vendre ses bras comme ouvrières agricoles dans l'ouest de la Syrie ou au Liban n'a été rencontrée dans la région). Dans ces conditions, elles sont majoritairement reléguées aux tâches domestiques et non rémunérées. Dans l'ensemble des 103 familles dont une ou plusieurs personnes ont été interrogées dans le cadre d'un entretien formel, seules trois comprennent une femme, des enseignantes, qui touche un salaire fixe. En outre, les terres ont en général été enregistrées au nom d'hommes : dans le corpus utilisé pour cette thèse, on compte seulement six familles dans lesquelles des droits fonciers sont enregistrés au nom d'une femme.

Certaines familles comprennent certes des femmes qui peuvent être ouvrières agricoles dans certains champs du périmètre irrigué. Mais quelle que soit l'ampleur de ce phénomène<sup>1243</sup>, plusieurs éléments démontrent une domination importante des hommes sur les femmes en ce domaine. D'une part, le revenu d'une heure de travail manuel féminin, qui

---

<sup>1240</sup> 3 000 euros en 2009

<sup>1241</sup> 5 000 euros en 2009

<sup>1242</sup> D'après JACOBS, *op. cit.*, pp. 24-25, c'est un processus courant lors des processus de décollectivisation.

<sup>1243</sup> Ce phénomène n'est pas quantifié avec précision : d'une part, dans une même famille, les femmes ne travaillent pas tous les ans, ce type de stratégie dépendant de la situation (notamment financière) du moment ; d'autre part, d'après plusieurs personnes qui ont assisté à certains entretiens, de nombreux interlocuteurs mentent sur cette question (notamment par honte).



s'élève à 25 livres syriennes en 2009<sup>1244</sup>, est bien inférieur à une heure de travail manuel masculin (lorsque cette tâche n'est pas rémunérée par un pourcentage de la récolte, l'irrigation d'un hectare, pour lequel il faut environ six à huit heures de travail, est payée 500 livres syriennes<sup>1245</sup>). D'autre part, lorsque les femmes sont embauchées comme ouvrières agricoles, elles ne vendent pas directement leurs bras mais doivent passer par un homme qui dirige une équipe d'ouvrières, souvent un membre de la famille élargie d'après un responsable d'une de ces équipes que j'accompagne pendant une journée de travail : c'est à lui que l'agriculteur qui a besoin de cette main-d'œuvre féminine fait appel ; dans les champs, c'est cet homme qui se comporte alors comme un véritable chef d'équipe, restant à côté des ouvrières, debout alors qu'elles sont courbées (section IV.B de ce chapitre), disant à l'une d'aller un peu plus vite ou à l'autre d'être plus rigoureuse ou précise ; s'il doit faire des recommandations au groupe, par exemple signifier la fin de la « pause-thé », il s'adresse à une des femmes du groupe, pas forcément la plus âgée comme l'explique ce chef d'équipe, mais la plus aguerrie, et c'est elle qui signifie aux autres qu'il faut retourner au travail.

#### **IV) Diversification des sources de revenus et multiplication des trajectoires : vers une accentuation des inégalités socio-économiques**

Lorsque la ferme d'État fonctionnait, à quelques exceptions près, les individus n'avaient que deux alternatives en matière d'emploi : effectuer un contrat avec cette structure ou partir ailleurs. Dès lors qu'elle disparaît, les choix possibles se diversifient. Les contrastes dans les aspirations des uns et des autres et les inégalités d'accès aux différents types de revenus conduisent alors à une multiplication des trajectoires potentielles. Ce faisant, ce sont également les inégalités socio-économiques qui se creusent dans la mesure où si les plus défavorisés ne semblent pas encore dans des situations d'extrême pauvreté, les plus aisés parviennent à accumuler de plus en plus de revenus et de capitaux.

##### *A. La famille : une unité de partage et de coopération économique*

Ce sont les familles qui constituent les unités de coopération économique, au sein desquelles les revenus sont partagés et la distribution des tâches est effectuée. À la question « *avec qui partages-tu les revenus ?* », les interlocuteurs répondent spontanément : « *avec ma*

---

<sup>1244</sup> 50 centimes d'euros en 2009

<sup>1245</sup> 10 euros en 2009

*famille* »<sup>1246</sup>, sans plus de précision sur le niveau auquel se structurent ces groupes domestiques. Deux grands types peuvent être distingués : la famille nucléaire, composée du père, d'une ou plusieurs mères, et d'enfants célibataires (éventuellement des parents de l'époux, des sœurs ou la mère, peuvent également en faire partie) ; la famille élargie, composée de plusieurs couples mariés et de leurs enfants respectifs.

Quelque soit le niveau auquel se structurent ces groupes, chaque membre grandit et d'ordinaire se marie et fait des enfants, avant enfin de décéder. Il faut donc se détacher de la photographie à un instant *t* qui s'offre à l'observateur qui effectue des enquêtes de terrain et considérer ces structures familiales dans leur existence dynamique. En effet, à l'image de leurs membres, les groupes domestiques sont en perpétuelle évolution, ils portent des héritages des périodes passées et n'ont que vocation à changer à l'avenir.

La famille nucléaire est en principe la norme. Lorsqu'un fils se marie, il est censé devenir indépendant et se séparer du foyer paternel<sup>1247</sup>, comme l'explique cet habitant : « *C'est la vie. (...) C'est comme cela, lorsqu'on se marie, il faut quitter la maison* » (E19). Comme en témoignent plusieurs interlocuteurs, le père doit alors s'être assuré que le fils ait la somme suffisante pour payer le douaire, une maison pour accueillir son épouse et au moins une source de revenus (plus ou moins importante en fonction des capitaux dont la famille dispose). La maison dans laquelle ce fils s'installe avec son épouse se situe parfois à l'extérieur du foyer paternel, parfois dans la cour de la maison du père, auquel cas les compteurs d'eau et d'électricité peuvent être séparés. De la sorte, même s'ils vivent ensemble, père et fils ne partagent plus ni les dépenses ni les revenus. Dans le corpus utilisé pour cette thèse, sur les 75 familles dont les informations sont suffisantes pour effectuer ces observations, on compte 44 familles nucléaires, le reste étant des familles élargies.

La famille élargie peut prendre deux types de configuration. Elle peut être composée du père et de la mère, partageant les tâches et les revenus avec leurs enfants célibataires d'une part, avec un ou plusieurs de leurs fils mariés d'autre part. S'ils ne l'ont pas fait avant, les frères se séparent souvent définitivement afin de former des groupes domestiques autonomes lorsque leurs parents décèdent, comme l'explique ce père de quatre enfants qui partage ses revenus avec ses parents et trois de ses frères déjà pères de famille : « *C'est sûr [que je vais*

---

<sup>1246</sup> "مع عائلتي"

<sup>1247</sup> Il faut remarquer qu'à son mariage, la fille quitte également le foyer parental, mais à la différence du fils, elle ne devient pas vraiment indépendante puisqu'elle passe sous la responsabilité de son mari.

*prendre mon indépendance]. (...) Mais je ne sais pas quand. Tant que ma mère et mon père sont là, je ne vais pas travailler tout seul. » (E26).*

Dans certains cas, des frères mariés peuvent rester ensemble bien que leurs parents soient déjà décédés. Par exemple, dans une famille, tous les frères sont restés ensemble à la mort de leurs parents. Dans une autre famille, deux frères seulement, tous deux mariés, se sont associés au décès de leur père et ont racheté les parts que leurs quatre autres frères détenaient sur le lot de trois hectares hérité. Néanmoins, même dans ces deux groupes domestiques, la situation est temporaire. Dans la première famille, les membres s'organisent pour se construire chacun un foyer progressivement : *« Par exemple, c'est moi qui construis la maison cette année. L'année prochaine, ce sera lui, puis après un autre »* (E21). De même, dans le second cas, les deux frères resteront sans doute encore ensemble, mais s'ils ne l'ont pas déjà fait avant, il est probable qu'un jour leurs enfants se séparent et exploitent les terres agricoles chacun de leurs côtés.

Dans ce cadre général, les configurations sont parfois complexes et il n'est pas toujours facile de déterminer, concrètement, de quelle manière et à quel niveau les revenus sont partagés. Par exemple, un membre d'une famille élargie commence par affirmer que son *« salaire est personnel »* (E19). Puis il explique comment il se charge de l'ensemble des dépenses pour les champs familiaux, dont les bénéfices vont à ses parents, mais indirectement également à ses frères qui sont mariés mais vivent toujours dans le foyer parental. Il déclare ainsi : *« Grâce à Dieu, j'ai une famille et je les aide. (...) En fait, j'ai plus d'argent qu'eux »* (E19). Ainsi, il est indépendant, mais partage tout de même une partie de ses revenus avec le reste de sa famille élargie.

Dans d'autres cas, en dépit d'une séparation formelle des revenus, une certaine dépendance peut continuer d'exister. Par exemple, dans une famille où le père explique à plusieurs reprises et avec fierté que ses fils mariés sont indépendants, il nuance et déclare continuer tout de même leur donner des ordres parce qu'ils ne lui semblent pas encore suffisamment aguerris : *« Chez nous, chacun cultive ses terres, mais moi, je les forme pour qu'ils apprennent à cultiver. C'est vrai qu'ils sont devenus paysans depuis cinq ans, mais je les dirige encore et je leur donne les rendez-vous, "mets les engrais comme ceci, mets les graines comme cela, laboure comme ceci, cultive comme cela", c'est moi qui les dirige. (...) Mes enfants travaillent. Mais moi, je les dirige et leur dit "travaille ainsi", pour qu'ils apprennent (...) Les récoltes sont pour eux. (...) Chacun chez soi, mais parfois ils m'invitent ou je les invite, comme des voisins. Lorsqu'ils ont bien fait à manger, ils m'invitent et lorsque*

*j'ai fait quelque chose de bon, je leur dis de venir. Comme cela. Mais ils sont responsables d'eux-mêmes* » (E73). Ainsi, certes les enfants sont responsables de la gestion de leurs budgets, mais ils ne sont néanmoins pas tout à fait autonomes concernant certaines décisions comme les itinéraires techniques sur les champs qu'ils détiennent.

Comme les situations sont ambiguës et diverses les niveaux de partage des revenus, famille nucléaire ou famille élargie, ne doivent pas être considérés comme deux types idéaux à opposer mais plutôt comme deux pôles d'un continuum dans lequel plusieurs configurations, en évolution constante, sont possibles. D'autant plus que même lorsque les revenus et les tâches sont complètement séparés, des formes de solidarité peuvent parfois encore exister entre frères, comme en témoigne ce père de famille : « *Mon frère a sa propre maison et moi j'ai ma maison. (...) Si mon frère a besoin, je lui donne [de l'argent] et si j'en ai besoin il m'en donne. Il n'y a pas de problème* » (E62). Dans une autre famille, même si le logement et les revenus de chacun sont complètement séparés, un membre paie les dettes d'un de ses frères au commerçant d'intrants agricoles qui lui a vendu des produits à crédit deux ans auparavant. Ces solidarités ne sont d'ailleurs pas exclusivement matérielles. Par exemple, une nuit, alors qu'une grande partie des habitants du village sont rassemblés pour fêter un mariage, on apprend qu'un vol a eu lieu dans un magasin. C'est alors tous les frères du propriétaire, chacun responsable de ses revenus et de ses dépenses, qui montent dans un utilitaire comme un seul homme pour défendre les intérêts de leur parent.

### *B. Le partage des tâches au sein de la famille : entre contraintes et aspirations collectives et individuelles*

Comme l'explique F. Landy<sup>1248</sup>, toute personne est prise entre des structures qui la façonnent et la déterminent et une part de liberté individuelle. Dans les économies domestiques des familles du corpus utilisé pour cette thèse, un cadre (lié notamment à la coutume, la limitation des capitaux à la disposition de chacun, les capacités physiques, ou encore l'environnement politique et économique) régit le comportement des uns et des autres. Pour autant, ce cadre constitue aussi un champ de possibles, au sein duquel chacun, en fonction de ses aspirations<sup>1249</sup>, est susceptible d'adopter différents types de stratégie individuelle et collective. Évidemment, pour chaque individu, le champ des possibles est plus ou moins large et certains ont donc plus de choix que d'autres.

<sup>1248</sup> LANDY Frédéric, 1994, *Paysans de l'Inde du Sud : le choix et la contrainte*, Paris, Karthala, pp. 33-42

<sup>1249</sup> F. Landy définit plusieurs types de trajectoire qui dépendent justement d'aspirations différentes : la sécurité, l'enrichissement, le prestige, l'hédonisme, le suicide économique (LANDY, *Paysans de l'Inde du Sud*, op. cit., pp. 412-441).

Ceci étant, connaître concrètement la part de choix et de contrainte dans les décisions des uns et des autres est souvent difficile. Les personnes interrogées ne disent pas tout et, parfois, ne savent pas tout des déterminants de leurs propres comportements. Lors des entretiens, il n'est pas rare qu'à la question « *pourquoi* », ils répondent dans un premier temps : « *cela dépend de Dieu* » ou « *c'est ainsi* »<sup>1250</sup>. En outre, si certaines contraintes et aspirations sont collectives, les mécanismes conduisant aux prises de décisions découlent d'intentions individuelles. Là encore, il est souvent délicat de distinguer ce qui relève du groupe et ce qui relève de l'individu (d'autant plus que dans le cadre des entretiens effectués pour cette thèse, rarement plus de deux personnes par famille ont été interrogées).

Le sexe constitue un premier niveau de contrainte. Dans 43 familles sur 55 dont au moins un membre s'est prononcé sur la question, ce sont des hommes qui sont responsables des décisions stratégiques concernant l'agriculture et plus généralement les activités rémunératrices ; même dans les familles où c'est au nom de l'épouse qu'un droit foncier dans l'Établissement Al-Assad a été enregistré, c'est l'époux qui prend les décisions stratégiques dans deux familles sur trois (dans les trois autres familles où une femme détient des droits fonciers à son nom, l'époux est décédé).

Concernant les travaux des champs, où les hommes et les femmes travaillent, les tâches sont également divisées en fonction du sexe. D'après les entretiens réalisés dans le cadre de cette thèse, les hommes se chargent généralement de l'irrigation, du portage des charges et des travaux nécessitant des engins mécaniques alors que les femmes s'occupent des semis en poquet (par exemple pour le coton et les pois), du binage manuel, du démariage (notamment pour le coton et le maïs), ou encore de la cueillette (en particulier du coton et des pastèques). Certaines tâches peuvent en outre être réalisées par les deux sexes, par exemple les semis à la volée ou la mise en sacs des récoltes.

Ce partage des tâches est inégalitaire. D'une part, les femmes sont cantonnées aux tâches agricoles les moins outillées<sup>1251</sup>. D'autre part, rappelant les descriptions de Pierre Bourdieu à propos de la Kabylie, ces tâches sont « *basses, inférieures, demandant à la fois soumission et souplesse, et minutieuses, mais aussi mesquines* »<sup>1252</sup> : pour les semis en poquet, par exemple, les femmes doivent se baisser tous les cinquante centimètres le long du sillon dans lequel elles versent les graines (figure 87). Au contraire, les travaux manuels

<sup>1250</sup> "هياك"

<sup>1251</sup> Pour P. Tabet, c'est une constante dans de nombreux systèmes agricoles (TABET Paola, 1979, « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, vol. 19, n° 3-4, pp. 41-45).

<sup>1252</sup> BOURDIEU, *Le sens pratique*, op. cit., p. 119

masculins, sans être moins pénibles ni usants pour le corps, impliquent un mouvement de bas en haut et donc de se dresser : ainsi, outre le portage de charge (figure 88), les travaux d'irrigation impliquent de soulever des mottes de terre avec une pelle (figures 84 et 85). L'inégalité dans la répartition sexuelle du travail au sein des familles est non seulement qualitative, mais également sans doute quantitative : même si c'est difficile à démontrer dans la mesure où la durée des tâches domestiques n'a pas été quantifiée, il est probable que les femmes passent en moyenne plus de temps à effectuer les travaux qui leur sont dévolus que les hommes, en particulier lorsque celles-ci travaillent dans les champs.

L'âge constitue un second niveau de contraintes : dans 19 familles dont un ou plusieurs membres se sont exprimés sur cette question, c'est explicitement le père qui donne des ordres aux enfants en matière agricole. Le père d'une famille élargie détaille ainsi : *« on est une famille solidaire. Mon fils Hussein et sa famille habitent toujours avec moi. Je suis son père, c'est moi qui les dirige en ce qui concerne l'agriculture, c'est moi qui finance et qui achète parce que je suis le responsable. Par exemple, je dis à mon fils “ laboure ainsi“, et à mon autre fils également. Je sais qu'ils ne sont pas petits et qu'ils sont mariés et qu'ils ont des enfants et des responsabilités, mais nous sommes une famille solidaire et unie. On mange, on boit et on vit ensemble. Muhammad, Ibrahim, Younes, Ali, leurs enfants, c'est moi qui les dirige car je connais le terrain et je sais ce qui est bon, donc je les conseille et leur dis comment il faut cultiver le coton, le blé et l'orge »* (E77).



**Figure 87 : Le travail féminin : des tâches basses (semis en poquets du coton). Cliché : Roman-Oliver Foy, mars 2010**



**Figure 88 : Les travaux masculins : de bas en haut (portage des sacs de blé). Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2009**

Cette domination du père est liée à plusieurs éléments. Il est souvent perçu comme celui qui a de l'expérience, ce qui est particulièrement important dans cette région agricole où la pratique est parfois mieux considérée que les savoirs scientifiques (section IV.D du chapitre 5). Par exemple, ce père de famille explique comment son fils, titulaire d'un baccalauréat technique agricole et étudiant en première année à la faculté d'agronomie, a certes des connaissances théoriques, mais aucune expérience : « *Il ne sait pas irriguer. Une fois, on est allé aux champs pour irriguer, il ne sait pas bien diriger l'eau* » (E86). Il ajoute, à propos des savoirs appris au lycée agricole : « *Non, le lycée agricole n'a pas tort, mais nous, nous sommes expérimentés* » (E86). En outre, le caractère patriarcal de la société donne aux pères de famille une autorité de fait, et ses décisions passent parfois pour indiscutables, comme en témoigne l'exclamation de ce jeune homme à qui je demande s'il conteste parfois les décisions de son père : « *Non, ce n'est pas possible. Comment cela, je vais contredire mon père ?!* » (E48). Enfin, cette domination qui se traduit parfois par le fait que le père dirige les travaux sans pour autant travailler lui-même la terre est également due à la contrainte physique, les hommes trop âgés ne pouvant se charger de toutes les tâches, comme l'explique cet interlocuteur qui ne se déplace jamais sans sa canne : « *Moi je ne travaille pas dans les champs. Je suis vieux. Je ne peux pas travailler dans les champs. J'explique à mon fils comment irriguer. Je vais [aux champs] avec Muhammad et je lui explique* » (E14).

Le capital social et culturel à disposition des individus peut également expliquer la place de chacun dans les hiérarchies et le partage des tâches au sein de la famille. Par exemple, dans une des familles qui composent le corpus utilisé pour cette thèse, c'est un homme de quarante ans (E35) qui dirige les vingt-huit membres des sept familles qui mettent en commun les revenus et les dépenses. Il détient ce statut non car il est le plus vieux, mais parce qu'il a fait des études d'agronomie et a en même temps une expérience pratique. En outre, commerçant d'intrants agricoles, propriétaire d'un centre de génie agricole, ancien cadre de l'Établissement Al-Assad lorsqu'il était exploité en ferme d'État et membre d'un lignage prestigieux, il est considéré comme un « *notable* » non seulement par ses frères, mais également par de nombreux habitants de la région. À un autre niveau, au sein de certaines familles, ceux qui ont fait des études disposent d'un champ de possibles plus large en matière d'activités rémunératrices potentielles que ceux qui n'en ont pas fait (sous-chapitre III de ce chapitre).

Toutes ces contraintes pèsent directement sur les individus (et indirectement sur les collectifs auxquels ceux-ci appartiennent). D'autres contraintes, en revanche, grèvent directement les collectifs (avant, indirectement, de peser sur les individus). Ainsi, les capitaux économiques, sociaux et culturels détenus par une partie des membres constituent également un cadre pour le collectif dans son ensemble. Plus précisément, les individus qui ne détiennent pas beaucoup de capital mais qui appartiennent à des familles dont un ou plusieurs membres en disposent peuvent être favorisés par rapport à des familles dans lesquelles ces ressources seraient moins importantes. Par exemple, dans une famille (E35), un des membres accumule de nombreuses sources de revenu et de notabilité ; ceci étant, ses frères en profitent également puisque c'est grâce aux moyens mis en commun que chacun a pu développer son commerce.

À l'inverse, dans d'autres familles, les contraintes économiques sont telles que bien que leurs membres en aient envie, ils ne peuvent toujours pas se séparer et devenir autonomes, comme l'explique cet interlocuteur : « *Nous n'avons pas assez d'argent pour vivre chacun de notre côté* » (E21). C'est également ce genre de contraintes économiques qui conduisent certaines femmes à devenir ouvrières agricoles dans les champs des autres, ce qui est souvent mal considéré localement.



Le nombre de membres par famille, et l'âge de chacun, sont également des éléments qui pèsent sur le groupe domestique<sup>1253</sup>. Les familles moins nombreuses, souvent parce que les parents sont plus jeunes, ont ainsi moins de dépenses que celles dans lesquelles le nombre de bouches à nourrir est important. D'autant plus que dans les familles nombreuses, les femmes, dévolues aux tâches domestiques, sont trop occupées avec leurs enfants pour travailler dans les champs ou chercher un revenu, comme l'explique cet interlocuteur : « *Ma femme ne peut pas travailler avec moi. (...) Elle quatre ou cinq enfants, comment va-t-elle travailler avec moi ? C'est bien que je revienne et que le repas soit prêt et l'eau chaude, c'est suffisant* » (E25).

À l'inverse, lorsqu'il y a plus de bras pour travailler, effectuer de nombreuses et diverses tâches devient possible. De même, certaines familles ont pu recevoir plus de lots de trois hectares dans l'Établissement Al-Assad que d'autres et voir ainsi leurs revenus par membre augmenter considérablement, comme l'explique cet individu qui se plaint de n'avoir que trois hectares pour sa famille de 12 membres : « *Celui qui a sa mère et son père en vie, une sœur divorcée et qui a reçu des champs, ils deviennent des féodaux, ils ont neuf hectares. Il peut acheter une voiture, un tracteur. (...) L'État leur a donné neuf hectares, à son père, à sa mère, à lui-même qui a des enfants. Même s'il n'a pas d'argent, il a neuf hectares et son père et sa mère sont déjà vieux* » (E58).

À une échelle plus large, l'environnement politique et économique peut également peser sur les trajectoires individuelles et collectives. Ainsi, outre les prix élevés du marché foncier, ce sont les contraintes liées au statut des terres qui freinent certains individus qui auraient pourtant les moyens d'adopter des stratégies d'accumulation foncière massive. Pour ce commerçant de graines de pastèques qui dit pourtant aimer posséder des terres, c'est le manque de sécurité offert par les droits fonciers (section V.B du chapitre 4) qui les rend peu attractives : « *Comment je vais acheter des terres ? Tu ne sais même pas quand les terres vont être enregistrées à notre nom* » (E19). En outre, ajoute-t-il, il ne veut pas faire de contrat de location de 99 ans avec promesse de vente et reconnaissance de dettes (section V.B du chapitre 4) : « *cela ne va qu'apporter des problèmes. Tu ne sais pas ce qui peut arriver* » (E19). De même, la croissance démographique fait que de plus en plus d'opportunités de revenus sont de moins en moins rentables (section III.D de ce chapitre). Concernant les emplois en Arabie Saoudite, c'est la crise pétrolière qui a rendu cette perspective moins

---

<sup>1253</sup> Ce phénomène est bien connu. Déjà, au début du siècle dernier, Alexandre Tchayanov détaillait comment l'âge et le nombre de membres constituent une contrainte sur les stratégies paysannes (TCHAYANOV Alexandre, 1989 (1<sup>ère</sup> éd. en 1925), *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, éd. du Regard, pp. 55-75).

rémunératrice (section III.D de ce chapitre) alors que les opportunités de travail au Liban se sont avérées moins attractives dans les années 2000 pour des raisons essentiellement politiques<sup>1254</sup>.

Au sein d'un même groupe domestique, ces différentes contraintes qui s'exercent peuvent parfois être contradictoires, d'où certains arbitrages (sans doute le plus souvent inconscients). Lorsqu'un membre d'une famille ayant plus de capital social ou culturel prend le pas sur les autres dans l'organisation des activités rémunératrices, c'est souvent en dépit du critère d'âge. Par exemple, dans une famille (E6), ce n'est pas l'aîné ni le père qui prennent les décisions stratégiques, mais le cadet, car il est président d'une association paysanne coopérative.

De même, parfois, si c'est nécessaire, des femmes peuvent se charger des tâches couramment dévolues aux hommes et vice versa. Ainsi, une femme âgée explique que s'il n'y a pas d'hommes à la maison, les femmes sont bien obligées de se charger de certains travaux : « *Maintenant, il y a des femmes qui irriguent. (...) Celles qui n'ont pas de garçons à la maison, elles irriguent* » (E83). D'après cette interlocutrice, il arrive même que certaines femmes conduisent des tracteurs. L'homme présent pendant l'entretien donne alors un exemple de situation : « *par exemple, 'umm Ahmad, tous ses fils sont à l'extérieur, Ahmad [celui qui s'occupe des champs] a autre chose [à faire], si le tour d'eau vient, elle doit aller irriguer* » (E77 dans l'entretien avec E83). Inversement, certains hommes affirment se charger de certaines tâches dévolues aux femmes comme les semis en poquet, le démariage ou le binage manuel car leurs familles comprennent trop peu de femmes à même d'effectuer ces travaux et qu'ils n'ont pas les moyens d'embaucher des ouvrières.

Parfois, en particulier lorsque le père de famille est décédé, le plus âgé n'est pas un homme, mais une femme. C'est alors le principe générationnel qui peut primer le principe sexuel pour attribuer les responsabilités. Dans six familles dont un ou plusieurs membres ont été interrogés, les mères tiennent les cordons de la bourse et leurs fils dépendent d'elles pour les activités agricoles. Par exemple, un fils unique dont le père est décédé et qui s'est récemment marié explique : « *Ma mère garde l'argent et me le donne. (...) Par exemple, si je dois aller chercher des engrais, elle me donne de l'argent et je prends les engrais chez Ismaël, à la coopérative (...) Lorsque j'ai reçu les engrais, ce n'est plus son problème, moi je*

---

<sup>1254</sup> BALANCHE Fabrice, 2007, « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression », *Le Monde Diplomatique*, Édition arabe, mars, URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00283911/fr/>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014 ; KAWAKIBI Salam, 2008, « Les travailleurs syriens au Liban : entre récupération politique et exploitation », *Robert Schumann Center for Advanced Studies*

*vais aux champs et je m'occupe de tout, je sème, je laboure, j'irrigue* » (E33). Dans une autre famille, la mère donne même des ordres à ses enfants, comme en témoigne son fils : *« C'est elle qui décide. Par exemple, s'il faut mettre es engrais, elle nous dit "va mettre des engrais". (...) Elle a de l'expérience dans ces choses-là* » (E53). Sa justification (l'expérience pratique) rappelle d'ailleurs les propos d'autres interlocuteurs justifiant une direction par le père de famille, et consacrant ainsi le principe générationnel dans la répartition des tâches au sein de la famille.

Dans cinq autres familles, au contraire, la mère, veuve, n'est plus vraiment responsable et est seulement entretenue par un ou plusieurs de ses fils. Dans une partie de ces familles, la mère reçoit un revenu plus ou moins fixe de la part de ses enfants : *« Mes enfants me donnent un traitement, tous les mois ils me donnent 5 000 livres [chacun]. (...) Je pourvois aux dépenses de la maison, les légumes, les engrais, tout cela. Et si je suis malade et que je dois aller chez le médecin* » (E83). Dans d'autres, on destine les revenus nets du lot familial de trois hectares à la mère. Dans d'autres, enfin, notamment lorsqu'elle est trop âgée pour prendre des décisions, la mère est simplement intégrée aux dépenses de la famille comme une nouvelle bouche à nourrir.

C'est dans ces différents cadres de contraintes que se formulent les aspirations des uns et des autres et que se forment ainsi les stratégies individuelles et collectives. Le niveau de partage des revenus n'est pas uniquement dû à des pressions, il peut également être lié à une volonté de la part des membres, l'association au sein d'une famille élargie étant parfois perçue comme un bon moyen d'augmenter les revenus et de réduire certains coûts. Ce père de famille, qui partage ses revenus avec ses parents mais également trois de ses frères également mariés, explique : *« En groupe, c'est mieux. Un seul champ, on n'en tire rien. Mais si on regroupe les champs, quatre parcelles, douze hectares, on produit bien plus et on peut investir. On a acheté deux tracteurs, une voiture et des champs. Si on avait eu un seul champ, on n'aurait pas eu tout cela* » (E26). Dans un autre cas, deux frères se sont associés pour se spécialiser dans l'activité agricole ; l'un d'entre eux explique ainsi les avantages de ce type de coopération dans les mêmes termes que l'interlocuteur précédent : *« Nous, nous travaillons ensemble. On s'est mis d'accord pour travailler ensemble. Nous avons neuf hectares. On travaille ensemble. (...) Je bénéficie de cette coopération car elle rend la moisson plus grande, le montant est plus élevé. Au lieu d'avoir quatre hectares, j'ai neuf hectares, chaque moisson, je gagne plus. (...) Avec la moisson de neuf hectares, on peut acheter des machines, on peut acheter une voiture, on peut acheter un tracteur, on peut acheter des terres* » (E45).

Néanmoins, résultats d'un processus collectif, ces associations peuvent découler d'aspirations contradictoires entre membres, les uns exerçant alors des pressions sur les autres. D'où certaines tensions potentielles. Dans une famille dans laquelle le père affirme diriger et s'occuper de ses fils dont une partie a déjà femme et enfants, l'aîné affirme certes lors d'une discussion informelle que si son père n'était pas là, il aurait des difficultés matérielles pendant la période de soudure, mais le cadet est plus critique : lors d'une dispute, il affirme qu'il en a assez de la tutelle paternelle et qu'il a décidé de vivre par lui-même car d'après lui son père n'est pas suffisamment entreprenant. Le débat reste clôt car le père refuse finalement de laisser à son fils son autonomie. Mais cet incident est révélateur des velléités d'indépendance de ce dernier et des aspirations contradictoires qui peuvent exister au sein d'un même groupe domestique.

Parfois, ce n'est pas le fils qui veut être indépendant, mais le père. C'est par exemple le cas dans une famille dont le père en a assez d'avoir toujours son fils à charge qui ne parvient pas à quitter le nid parental alors qu'il a déjà femme et enfants : « *La plupart du temps, c'est moi qui le dirige, parce que lui il ne connaît pas très bien le travail. Donc, moi et lui... Cette année, c'est lui qui gère seul. (...) C'est fini maintenant, il a des enfants, c'est à lui de s'en occuper. (...) Franchement, je lui ai dit "ce sont tes champs, travaille par toi-même maintenant". Parce que j'ai d'autres enfants* » (E76). Néanmoins, sous-entend-il plus tard, en dépit de cette décision, il est assez dubitatif sur les capacités d'autonomie de son fils dont il présume qu'il va encore avoir besoin de son aide, en particulier financière.

De même, concernant le fonctionnement des exploitations agricoles, les itinéraires techniques et les décisions stratégiques découlent de choix au sein d'un champ de possibles. Par exemple, les semis du blé et du coton et l'épandage des engrais (à la main ou mécanique) sont le résultat d'arbitrages liés à l'expérience pratique des uns et des autres. Si les semis du coton se font sauf cas très exceptionnels à la main (aucun agriculteur interrogé n'explique qu'il sème avec un semoir ; quelques-uns l'ont fait une fois, mais c'était uniquement pour « *expérimenter* », comme ils le disent eux-mêmes), la méthode d'épandage des engrais est plus débattue. Un interlocuteur explique ainsi pourquoi il préfère le faire avec un tracteur : « *Le tracteur c'est mieux. Le tracteur donne aux cultures la même quantité d'engrais partout. Alors que mettre les engrais à la main les répartit de façon inégale, donc sur un mètre, tu vas avoir des brins longs, et sur un autre mètre, les brins seront courts* » (E9). À l'inverse, d'autres agriculteurs préfèrent épandre à la main, pour doser et en mettre plus là où les brins

plus courts, moins là où les brins sont plus longs, comme l'explique l'un d'entre eux lors d'une discussion informelle.

L'ardeur au travail agricole et la rigueur sont également question de choix personnel. En cette matière, ce n'est d'ailleurs pas uniquement l'effort physique, dans les champs, qui est en jeu. Ainsi, un interlocuteur explique que les années suivant la réception des lots de sa famille, il appréciait l'indépendance et s'amusait à expérimenter différents itinéraires techniques pour comparer les résultats d'une saison à l'autre. Il notait dans son carnet de nombreux détails sur les opérations agricoles qu'il effectuait. Il avait même fait un plan de l'ensemble des casiers d'irrigation du secteur dans lequel ses champs sont situés, afin de localiser sa parcelle par rapport aux autres. Mais avec le temps, dit-il, il s'est lassé et d'année en année, il note de moins en moins d'informations : « *Avant, j'écrivais. Mais cette année je n'écris plus. Cela m'ennuie, je l'ai mis dans le sac [le carnet]. (...) Avant, tous les jours, je mettais les quantités d'engrais, la date de l'irrigation, les dépenses* » (E86).

Internaliser ou externaliser la main d'œuvre procède également de choix et non seulement de contraintes financières ou physiques. Par exemple, un détenteur de droits fonciers explique ce qui l'a conduit à embaucher un ouvrier agricole pour les travaux d'irrigation, puis comment il a finalement changé d'avis : « *La première année, c'est nous qui avons irrigué. La seconde année on a donné à un ouvrier, qui avait un pourcentage, 10 %, tous les cent sacs, il en avait dix. (...) Maintenant, non, ce sont les enfants qui irriguent. (...) On a fait cela car nos champs étaient loin, à 16 ou 17 km de chez nous. C'était loin et il n'y avait pas beaucoup d'eau dans le canal, donc c'est quelqu'un qui habitait [là-bas] qui irriguait. (...) On ne veut pas continuer car il nous prend autour de 60 000. Donc on préfère le faire nous-mêmes. Celui qui irrigue, pour chaque parcelle il prend 35 000 livres. Cela fait 60 000 ou 70 000, 100 000 ou 120 000 [pour plusieurs parcelles], non je préfère que mes enfants irriguent* » (E77).

Les éléments de réflexion ne procèdent alors pas uniquement d'un raisonnement purement financier. Dans le cas ci-dessus, l'arbitrage s'est fait entre effort à fournir et gains à réaliser, l'interlocuteur favorisant en l'occurrence d'abord l'économie de sueur, puis l'économie d'argent (étant entendu que si c'était à lui d'irriguer, et non à ses enfants, l'arbitrage aurait peut-être été tout autre). Dans d'autres cas, l'externalisation de la main d'œuvre est liée à une volonté de dégager du temps afin de multiplier les sources de revenus. Dans une famille détenant de nombreuses parcelles, ce sont des métayers qui cultivent, car les membres de sa famille « *sont tous occupés* » (E36) dans d'autres secteurs d'activité, explique un de ses membres à plusieurs reprises. Dans d'autres cas, l'externalisation de la main

d'œuvre est liée à la volonté de dégager du temps pour que les enfants puissent faire des études, comme l'explique cet ancien président de coopérative qui ne veut pas que ses filles travaillent dans les champs : « *Elles sont toutes à l'école. (...) Le futur est à elles, c'est mieux qu'elles ne travaillent pas dans les champs* » (E70). Parfois, même si dans le cadre des entretiens réalisés pour cette thèse cela n'a jamais été dit explicitement, c'est également sans doute la paresse qui conduit certains à externaliser tout ou partie des opérations agricoles.

Évidemment, ces choix collectifs peuvent se faire à l'encontre du point de vue d'une partie des membres. Par exemple, lors d'un entretien pendant lequel le père et le fils sont présents, un débat s'engage sur la nécessité d'avoir une motopompe pour puiser dans les drains. Le père explique ainsi : « *On a utilisé le moteur ! Comment cela, on n'a pas utilisé le moteur. Je t'ai dit, on est à la fin du casier ; et le canal est cassé. Nous n'avons jamais d'eau* » (E17). Mais le fils s'exclame : « *je n'ai irrigué qu'une seule fois avec !* » (E18). Ainsi, il y a une confrontation des points de vue, liée ici au fait que le père, âgé de 77 ans et moins présent dans les champs, a le dernier mot dans les décisions stratégiques mais connaît sans doute moins bien la situation de ses parcelles que son fils qui effectue les opérations agricoles au quotidien.

L'adoption des autres activités rémunératrices est également le résultat de choix au sein d'un champ de possibles. Le premier d'entre eux a alors concerné, pour les fonctionnaires, seuls à pouvoir se le permettre (section IV.C du chapitre 4), l'obtention d'un lot de trois hectares dans l'Établissement Al-Assad. L'arbitrage entre les terres et le salaire s'est alors fait à partir de l'opposition entre désir de responsabilité liée à l'exploitation indépendante des champs, et désir de sécurité liée à la réception d'un salaire régulier (sous-chapitre II de ce chapitre).

En outre, si les activités rémunératrices sont plus ou moins accessibles (sous-chapitre III de ce chapitre), l'adoption de l'une d'entre elles est aussi le résultat des aspirations des uns et des autres. Un jeune homme (E59) explique ainsi qu'il est impatient que son petit frère revienne du service militaire et prenne sa place, car il préfère effectuer des migrations pendulaires au Liban en tant qu'ouvrier que d'être « *paysan* ». À l'inverse, un autre interlocuteur (E12) explique qu'il veut être le seul à cultiver les champs familiaux car il préfère cette condition. Évidemment, les aspirations de ces deux personnes peuvent entrer en contradiction avec celles de leurs frères, si ces derniers ne sont pas d'accord. En outre, le comportement des uns peut constituer une contrainte pour les autres : l'interlocuteur cité ci-

dessus qui désire partir au Liban est obligé cette saison 2009-2010 de se charger de la culture des champs, le temps que son frère effectue son service militaire.

L'arbitrage peut également, à l'instar de la culture des champs, concerner l'effort à fournir. Ainsi certains cherchent à en faire le maximum, en multipliant le nombre d'activités rémunératrices, même en ayant peu de moyens. C'est par exemple le cas d'un jeune homme de 17 ans (E5) qui passe son baccalauréat, se charge de la culture des champs de la famille (avec d'autant plus de travail, précise-t-il, qu'ils sont uniquement irrigués avec une motopompe) et se fait également embaucher comme ouvriers dans différents secteurs d'activité. Au contraire, d'autres en font moins et il est alors difficile de savoir ce qui relève du choix et de la contrainte. Par exemple, un interlocuteur se plaint de n'avoir que trois hectares pour vivre et dit qu'il ferait n'importe quoi pour gagner plus. Son fils est d'ailleurs allé en Jordanie il y a quelques mois, mais sans résultat : « *il n'y a pas de travail* » (E58) répète-t-il à plusieurs reprises durant l'entretien. Néanmoins, étant donné que d'autres trouvent malgré tout à se faire embaucher, on peut se demander, sans pouvoir trancher pour autant, dans quelles mesures c'est parce qu'il n'y a réellement pas de travail qu'il n'en trouve pas ou parce qu'il n'en cherche pas avec suffisamment d'ardeur.

Pour ceux qui ont plus de capitaux, les enjeux découlent également d'aspirations entre différentes alternatives, le champ des possibles étant alors plus étendu que pour les personnes citées ci-dessus (sous-chapitre III de ce chapitre). Par exemple, sachant que c'est le même prix, un débat revient souvent sur le choix du véhicule à acheter : un tracteur ou un utilitaire. Pour les uns, le tracteur est plus rentable car il permet d'économiser certains coûts de culture et de ne pas dépendre des prestataires de services, comme l'explique ce détenteur de droits fonciers : « *Si j'ai de l'argent, je suis paysan, j'achète un tracteur. (...) Pour labourer les champs et m'occuper des champs comme je veux* » (E20). Mais d'autres pensent que l'utilitaire est plus pratique : « *Nous voulions un moyen d'aller aux champs et de transporter le blé aux champs, ou nos récoltes. Pour avoir un moyen de transport. Cela nous sert car on peut travailler avec et aller aux champs* » (E48). Parfois, les raisons ne sont pas forcément financières, comme l'explique avec un peu de regret et d'humour ce père de famille à propos de son fils : « *Tu sais, c'est un jeune, il a 30 ans et les jeunes ils préfèrent les voitures. Après le mariage, la première chose qu'ils veulent c'est une voiture, ils sont tous comme cela. (...) Moi, j'aurais préféré qu'il achète un tracteur, parce que c'est plus utile aux champs et nous évite de payer la location du tracteur pour le labour. On paie en général 600 000 à 700 000 par an pour la location. Mais lui voulait une voiture* » (E73). Parfois, ce sont des événements

tragiques qui permettent de trancher. Dans une famille, aucune explication n'est donnée pendant l'entretien pour expliquer la vente il y a quelques années d'un tracteur presque neuf. Sa mère précise plus tard lors d'une discussion informelle que c'est un des fils qui, effectuant une marche arrière, a écrasé un de ses petits frères. Le père parle depuis quelques mois de racheter un tracteur, mais ses fils s'y opposent d'après sa mère qui ne voit pas non plus ce projet d'un très bon œil.

Le choix étant fait sur le véhicule à acheter, une autre question concerne son usage. Outre le manque de débouchés, la décision de ne pas louer le tracteur est également parfois liée à la volonté de ne pas l'user. Concernant l'utilitaire, c'est également parmi différentes activités rémunératrices potentielles qu'il faut trancher. Si le transport de charge est fait avec plus ou moins de régularité par la plupart des interlocuteurs qui en ont la possibilité, certains ne souhaitent pas se lancer dans la gestion d'équipe d'ouvrières agricoles (plus pratique lorsqu'on a un utilitaire car cela évite des coûts de location pour le déplacement des ouvrières). Ce propriétaire d'utilitaire considère ainsi que les risques sont trop importants : *« L'équipe [d'ouvrières], il faut que tu amènes une équipe, quinze, vingt ou trente ouvrières. Si tu les amènes [aux champs pour travailler], tu es obligé de leur garantir leurs revenus. Et ceux [les clients] qui ne veulent pas payer, tu dois payer toi-même [le salaire des ouvrières]. S'il y a quelqu'un qui te dit, c'était 500 livres, toi tu avais prévu que c'était 600 ou 700 livres. Il a payé 500 livres, c'est-à-dire qu'il manque 200, c'est toi qui dois les payer »* (E44). D'autres ajoutent que diriger une équipe d'ouvrières est trop *« prenant intellectuellement »*<sup>1255</sup> : il faut non seulement enregistrer les demandes des clients, mais également gérer une équipe de nombreuses ouvrières, penser à leurs salaires et faire avec leurs humeurs, donc d'après certains, les gains ne sont pas suffisants pour justifier un tel travail.

Les stratégies foncières découlent aussi d'un arbitrage entre contraintes et aspirations. Malgré le statut peu sûr des terres, ceux qui en ont les moyens achètent quelques parcelles pour que chaque fils puisse avoir son lot : *« Si on a acheté des champs, c'est parce que nous sommes quatre et que tout le monde devait avoir des champs. (...) Moi à mon nom j'en ai un et mon frère en a un, et mon frère a celui de mon père à la maison et celui qu'on acheté pour celui qui est en Arabie Saoudite »* (E26). Certains louent en outre des terres car ils considèrent cette stratégie rentable. Au contraire, d'autres préfèrent éviter de travailler, comme l'explique à regret ce fils à propos de son père : *« Mon père ne veut pas trop. (...) C'est comme lui il veut, il est un peu paresseux, il est un peu paresseux »* (E54).

---

<sup>1255</sup> "بد مخ"



La fructification ou l'entretien du capital social est enfin, là aussi, affaire d'aspirations (pour ceux qui peuvent se le permettre, évidemment). Certains profitent de leur notabilité pour s'enrichir (section III.C de ce chapitre), quitte à assumer certaines critiques (section II.B de ce chapitre), sinon à dilapider le capital social dont ils disposent. Ainsi, un membre d'un lignage prestigieux, avocat, n'hésite pas à faire payer de nombreux services comme la garantie d'un contrat entre particuliers ou le soutien dans des démarches administratives. À ce titre, de nombreux habitants lui refusent le respect qui devrait en principe être associé à son « rang », l'un d'entre eux s'exclamant même lors d'une discussion informelle : « *Jassim, il est cheikh de mes fesses !* », signifiant ainsi qu'il ne mérite aucune considération.

D'autres, au contraire, essaient d'entretenir leur capital social, ce qui peut alors leur coûter cher. Lors d'une discussion informelle, un notable de la région (E35), connu dans de nombreux villages, explique les valeurs qui font un véritable cheikh, la générosité, mais également la force. Lors de plusieurs rencontres, on sent chez cet individu qui n'hésite à faire table ouverte tous les jours cette envie de montrer qu'il mérite le respect qui lui est accordé. La rumeur dit qu'il accumule les dettes parce qu'il organiserait des mariages trop dispendieux pour ses frères et ses neveux. Un des membres de sa famille explique au contraire que ces dettes sont essentiellement liées aux nombreux crédits que ses clients, notamment les plus démunis, souscrivent dans ses différentes boutiques. Quelle que soit la raison véritable, ces dépenses servent dans les deux cas à justifier le prestige dont il jouit : étaler sa richesse à l'occasion de grandes fêtes ou s'attacher une clientèle grâce à sa générosité.

### *C. Diversification des sources de revenus et processus d'accumulation différentielle*

Étant donnée la complexité des facteurs de différenciation socio-économique, dessiner les structures sociales en établissant des limites entre des groupes sociaux est délicat (section I.B de ce chapitre). Néanmoins, il est possible de présenter des tendances aux extrêmes et différentes variantes entre ces deux pôles. Trois variables permettent de différencier les cas : le patrimoine économique (et son évolution), les sources de revenus, le capital social et culturel (supposé par d'autres ou revendiqué par les individus interrogés eux-mêmes).

Une (maigre) partie de la population semble pouvoir accumuler de nombreuses sources de revenus et de nombreux capitaux en tout genre. Lorsqu'ils partagent leurs revenus au sein de familles élargies, un ou deux frères se chargent de la culture des champs (ou plus précisément, dans la majorité des cas, de la supervision des ouvriers agricoles) alors que les

autres développent d'autres activités rémunératrices, commerce, prestation de services, emploi public, emploi dans le Golfe, etc. Dans d'autres cas, c'est le père qui se charge de la supervision des ouvriers agricoles et des décisions stratégiques concernant les activités rémunératrices alors que les autres membres font des études ou travaillent dans d'autres secteurs d'activités. En général, même dans les familles qui adoptent des stratégies orientées vers l'entretien de leur prestige, le patrimoine augmente depuis la liquidation de la ferme d'État, en confèrent les différents achats, des utilitaires, des tracteurs, des voitures de tourisme, que leurs membres font.

Si un membre d'une famille a, paraît-il, été parachuté président de coopérative par un cousin, les autres notables semblent jouir de leur condition privilégiée notamment grâce aux différents capitaux qu'ils ont accumulés avec le temps. Au-delà du patrimoine matériel des uns et des autres, le statut semble jouer un grand rôle dans les processus de différenciation socio-économique dans la mesure où c'est notamment grâce à lui que l'accès aux ressources peut être facilité. La pluralité des sources de notabilité, qui peuvent parfois s'accumuler, est le reflet d'une histoire régionale marquée par des changements successifs dans les modes de légitimation du pouvoir : si l'appartenance à un lignage prestigieux, révélateur de la permanence de la notabilité tribale, a toujours du sens localement, l'occupation d'un poste élevé lorsque la ferme d'État fonctionnait confère également un certain prestige, de même que la détention d'un diplôme universitaire.

Un des notables locaux rencontrés dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse (E65) est souvent appelé pour servir de garant. En outre, c'est chez lui que sont conservés les papiers attestant que le village-modèle dans lequel il réside a bien été enregistré auprès du ministère des Collectivités territoriales<sup>1256</sup> (sous-chapitre IV du chapitre 4). D'après sa femme qui s'exprime lors d'une discussion informelle, il s'est fait tout seul. Technicien agricole dans la ferme d'État, il ne s'est pas contenté de ce statut professionnel, a décidé de poursuivre ses études en examen terminal, a obtenu une maîtrise d'économie et est devenu cadre supérieur. Ses enfants ne participent pas à la culture des dix-huit hectares qu'il exploite désormais (dont six en fermage), ils font des études, enseignent ou travaillent en Jordanie. Outre son exploitation assez grande (un hectare par membre sachant que sa famille en compte dix-sept et six hectares par famille nucléaire sachant que sa famille en compte trois), il a acheté un appartement à Alep, ainsi qu'un tracteur il y a quelques années, avant finalement de le revendre.

---

<sup>1256</sup> وزارة الإدارة المحلية

Dans une autre famille (E35), un des frères, en plus d'avoir été contremaître agricole lorsque la ferme d'État fonctionnait, est membre d'un lignage prestigieux dans le village dont il est originaire, situé à une dizaine de kilomètres du village-modèle dans lequel il vit. Outre les 18 ha exploités par sa famille (qui compte cependant sept familles nucléaires et vingt-huit membres) dans l'Établissement Al-Assad et dans le périmètre de Maskana-est, ses frères ont des boutiques et lui-même, comme c'est indiqué sur sa carte de visite, est commerçant d'intrants agricoles, gérant d'un centre de génie agricole et prestataire de services agricoles. Même si, paraît-il, il accumule des dettes pour entretenir son capital social, son patrimoine économique augmente depuis la décollectivisation : outre les boutiques, ouvertes pour la plupart en 2004, sa famille a acheté un utilitaire et deux pulvérisateurs à dos en 2007 et 2008 et lui-même pense acheter une voiture de tourisme dans un avenir proche. Il revendique, pour plaisanter, le statut de cheikh du village-modèle où il a érigé une grande tente d'hospitalité<sup>1257</sup> en 2004 dans laquelle il fait table ouverte tous les jours, pour ceux de son clan comme pour les autres. Le premier soir où je dors chez un de ses proches, une trentaine de personnes y sont présentes.

De l'autre côté du spectre social, les situations sont bien moins réjouissantes. Pour faire vivre leurs familles, certains ne détiennent qu'un lot de trois hectares, sinon seulement leurs bras. En outre, comme le capital économique, social et culturel dont ils disposent est souvent faible, ils n'ont pas pu peser sur l'administration pour obtenir les champs les plus productifs, voire n'ont pas obtenu de terres. Les nombreuses bouches qu'ils ont à nourrir constituent parfois un poids supplémentaire et font qu'ils sont contraints de vivre « *au jour le jour* »<sup>1258</sup>, comme certains le disent eux-mêmes. Les difficultés sont alors d'autant plus grandes qu'ils ne peuvent parfois pas financer l'école à leurs enfants et qu'ils auront à terme besoin d'argent pour financer le mariage futur de leurs fils.

Ce sont souvent ceux qui étaient au plus bas la structure organisationnelle de la ferme d'État qui sont désormais les plus démunis. D'où un contraste d'autant plus fort avec la période précédente puisqu'à cette époque la déresponsabilisation leur permettait de profiter d'une certaine sécurité salariale et de la prise en charge de leurs vies quotidiennes et

---

<sup>1257</sup> "مضافة". Il s'agit d'un lieu dont disposent certains notables, en particulier tribaux, pour accueillir différentes personnes, notamment leur clientèle. Ce faisant, le fait même de disposer de ce type de lieu constitue une source de notabilité en elle-même (pour plus d'informations sur l'origine et l'évolution de ce type d'institution autour de l'Euphrate en Syrie, voir ABABSA Myriam, 2001, « La madâfa à Raqqa (Syrie) : mutation d'un lieu de sociabilité tribale en attribut de notabilité citadine », *Géographie et cultures*, n° 37, pp. 17-36).

<sup>1258</sup> "أول بأول"

professionnelles. Pour autant, sauf exception, si leur patrimoine économique n'augmente pas, il ne diminue pas encore non plus et certains parmi les plus démunis affirment même préférer leur condition actuelle à celle d'ouvriers dans la ferme d'État. On peut néanmoins se demander dans quelles mesures une succession de crises ne les mettraient pas à terme en difficulté. Les enquêtes réalisées pour cette thèse sont faites après une bonne saison agricole. Mais les discours sont plus moroses en 2010, après que la rouille jaune, une maladie foliaire, a frappé les cultures, faisant parfois baisser les rendements de moitié, même si cet aléa ne conduit pas à ma connaissance à la nécessité de vendre les lots agricoles détenus.

Dans une des familles les plus démunies (E51), le père explique qu'il a des champs de mauvaise qualité, le taux de sel s'élevant à environ 50 % d'après un laboratoire qui a fait des analyses de sol. Dans ces conditions, ses rendements sont assez faibles : « *Les champs ne produisent rien. Par hectare, tu mets 500 [kg de graines] et tu fais 1 t ou 1,1 t pour le blé. (...) [Pour le coton,] 1,5 t par hectare* » (E51). Il a essayé d'obtenir une autre parcelle, mais en vain, n'ayant pas les moyens de peser sur l'administration. En outre, père de six enfants dont le plus âgé a onze ans, il explique que sa femme n'a pas le temps de se faire embaucher comme ouvrière agricole. Ayant de nombreuses dettes qu'il ne parvient pas à essuyer, dit-il lui-même, ses revenus lui suffisent à peine pour vivre : « *je n'ai pas d'argent pour les envoyer à l'école [mes enfants]. (...) je n'ai rien, je t'assure, pas un franc*<sup>1259</sup>. *Je n'ai même pas de quoi m'acheter du pain* » (E51). Pour autant, même s'il est dans une situation particulièrement difficile et n'a pas vu son patrimoine augmenter depuis la décollectivisation (il n'a même pas pu s'acheter de moto pour se déplacer), il n'est pas encore réduit à devenir ouvrier agricole, ni contraint de louer ses champs ou de les vendre.

Un autre père d'une famille de quatre enfants (E23) est dans une situation encore plus délicate. Il n'a pas reçu de lot à l'occasion de la liquidation de la ferme d'État, même si il y a pourtant travaillé depuis 1985 : « *Ils ne regardaient que l'année 2000, en 2000 je n'ai pas travaillé. Mon frère était à l'armée et les autres vivaient seuls, il fallait s'occuper des moutons avec mon père. Je n'ai pas travaillé. Je me suis marié en 2001. J'ai travaillé en 2001 et en 1999, mais cela n'a pas marché* » (E23). Il doit donc multiplier les activités (faiblement) rémunératrices pour faire vivre sa famille, ouvrier agricole, conducteur de véhicules, porteur, etc. Même sa femme travaille comme ouvrière agricole, mais « *ses revenus sont faibles* » (E23), précise-t-il. De son père, il avait pourtant hérité d'un troupeau ovin d'une cinquantaine de têtes dans les années 2000, mais un accident de la vie, terrible, l'a conduit progressivement

---

<sup>1259</sup> Terme employé par l'interlocuteur

à s'en séparer : « *Au départ, on avait cinquante à soixante moutons. On avait un enfant, plus petit que celui-ci [il désigne son enfant assis à côté de lui]. Il a été malade pendant deux ans. Tout l'argent qu'on avait, on le mettait pour lui. Jusqu'à ce qu'il décède. En plus, lui aussi est tombé malade, on a fait deux opérations qui ont coûté 50 000 livres* » (E23). Pour autant, malgré son dénuement, il n'est pas mécontent de la décollectivisation, bien au contraire : « *Je gagne plus d'argent qu'avant. Avant, je ne gagnais presque rien. On touchait 3 000 livres par mois* » (E23).

Entre ces deux extrêmes, les trajectoires sont diverses et variées et il est difficile de les résumer en quelques mots. Ce qui différencie certaines familles des plus démunies, c'est de disposer de plus d'une source de revenus. Parfois, elles détiennent en outre un certain capital social ou culturel, ce qui permet également de les distinguer. Sinon, c'est l'augmentation de leur patrimoine qui les différencie des plus défavorisées. Une partie de ces familles peut même parfois bénéficier de nombreuses sources de revenus et matériellement être comparables aux familles plus favorisées ; néanmoins, c'est alors le capital social dont ces familles disposent qui, sans être nul, fait qu'elles ne peuvent être confondues avec les notables.

Parmi ces familles appartenant à ce qu'on peut appeler la classe moyenne, on trouve une famille de neuf enfants dont le père (E61), diplômé de l'institut supérieur d'amélioration des sols, était technicien d'irrigation pendant la ferme d'État. N'ayant pas démissionné à l'occasion de la décollectivisation, il occupe désormais le même poste dans la branche d'irrigation de l'Établissement Al-Assad. Bénéficiant d'un salaire de fonctionnaire assez élevé (25 000 livres syriennes<sup>1260</sup> par mois), d'un troupeau ovin d'une centaine de têtes et de revenus provenant de l'exploitation de vergers dans son village d'origine, il est assez aisé. Néanmoins, ses deux plus grands fils n'ont pas fait d'études, ce qui lui fait dire que leur avenir est « *mauvais. (...) Ils sont allés jusqu'en 9<sup>e</sup> et ils n'ont rien obtenu* » (E61). L'un d'entre eux effectue actuellement des migrations pendulaires au Liban comme ouvrier, l'autre s'occupe du troupeau familial. Plus tard, d'après ce père de famille, ils seront donc obligés de travailler dans l'agriculture : « *Qu'est-ce qu'ils vont faire d'autre ? Ils vont prendre deux hectares et auront [ainsi] un revenu* » (E61). Il regrette la disparition de la ferme d'État : à l'époque, dit-il, il était respecté en tant que cadre, désormais, « *il y a du respect mais pas comme avant* » (E61). Ayant présenté une demande de droits à la retraite, il doit recevoir un

---

<sup>1260</sup> 400 euros en 2009

lot de deux hectares début 2010. Il pense les revendre pour retourner dans son village d'origine, même si son fils préférerait rester dans l'Établissement Al-Assad.

Dans une autre famille (E64), un père de neuf enfants, titulaire d'un baccalauréat agricole, était contremaître agricole lorsque la ferme d'État fonctionnait. Il a fait le choix de conserver ce poste à l'occasion de la décollectivisation, grâce à quoi en 2007, il a obtenu une retraite et un lot de trois hectares. Son fils aîné, né en 1993, l'aide à cultiver les champs, mais cela ne l'empêche pas de poursuivre ses études : il passe le baccalauréat littéraire cette année, de même que sa fille, qui a un an de plus, et qui le repasse également car elle n'a pas eu des résultats suffisants pour rentrer à l'université. Même s'il dispose de plusieurs sources de revenus et a les moyens de se construire une maison dans la parcelle nue de son village d'origine, son patrimoine économique n'a pas vraiment augmenté depuis qu'il a reçu son lot de trois hectares. En outre, il regrette la période collectiviste car à l'époque, dit-il lui-même, ses responsabilités lui offraient de nombreux avantages...

Un autre père d'une famille de huit enfants (E16), diplômé d'une université beyrouthine, est enseignant dans l'école élémentaire de son village. Il exploite en outre 2,5 ha, répartis en deux parcelles situées dans différents casiers : il a hérité de 1,5 ha de son père, ancien détenteur de droits fonciers antérieurs à la collectivisation, et a acheté « *un hectare à quelqu'un qui avait besoin d'argent pour acheter une maison à Sukkariya* » (E16). Il a donc pu augmenter son patrimoine même si des difficultés (dont il ne donne pas de détails) l'ont conduit à mettre toute son exploitation en fermage en 2007 et 2008 et à faire travailler sa femme comme ouvrière agricole. En revanche, cette saison 2009-10, il reprend l'exploitation de ses parcelles car il gagne bien plus ainsi. Il trouve les travaux des champs pénibles physiquement, mais n'a pas le choix : « *pour moi, l'enseignement, tout seul, cela ne suffit pas* » (E16).

Dans une famille bien plus petite que les précédentes (E43), le père d'une petite fille est particulièrement dynamique. Titulaire de trois baccalauréats (un agricole, avec lequel il considère qu'il n'a pas de débouché, un littéraire, mais avec des résultats insuffisants et un second littéraire, cette fois-ci avec des meilleures notes), il est étudiant en droit en examen terminal pour, espère-t-il, devenir avocat. Il ne détient pas de droits fonciers car c'est son petit frère qui exploite les deux lots de trois hectares de ses parents. Dans ces conditions, pour faire vivre sa propre famille, ce jeune homme était jusqu'en 2007 ouvrier agricole. Tout a alors changé brusquement cette année-là et différentes circonstances lui ont permis de multiplier ses sources de revenus : « *J'ai fait une mission pour l'usine de sucre. J'ai gagné 40 000 livres. Je savais comment les exploiter. (...) J'ai commencé à gagner un peu d'argent, des*

*revenus. J'ai ouvert le magasin de poulets, j'ai ouvert le magasin [d'unités téléphoniques] Syriatel. Je me suis mis à gagner de l'argent par mois, au début, 20 000 livres. L'année dernière, j'ai loué six hectares à un petit prix, j'ai gagné 180 000 livres. (...) Six hectares pendant trois mois, pour les cultures d'été, j'ai gagné 180 000 livres. Donc directement, j'ai encore exploité des terres avec » (E43).* Et il faut ajouter qu'il a récemment obtenu un emploi public. D'après un de ses amis, il est probable qu'il ait également eu à s'endetter, raisonnablement cependant, pour multiplier ainsi ses sources de revenus. Ainsi, même si son patrimoine n'augmente pas (il n'a qu'une moto et une petite maison dans une parcelle que son père lui a transmise), il parvient progressivement à accumuler de plus en plus de liquidités qu'il réinvestit à chaque fois sans attendre pour développer ses différentes activités rémunératrices.

Dans un dernier cas (E77), enfin, les revenus sont partagés au sein de la famille élargie. Le père, âgé d'une soixantaine d'années, est responsable de trois de ses fils, ayant déjà femmes et enfants, et du benjamin, qui doit se marier fin 2010, ce qui fait en tout quinze membres vivant dans le même corps de ferme. Ouvrier qualifié lorsque la ferme d'État fonctionnait, il a fait le choix de rester fonctionnaire à l'occasion de la décollectivisation. Il a ainsi pu bénéficier de ses droits à la retraite récemment et doit recevoir en 2010 un lot de deux hectares. En outre, deux de ses fils, qui effectuent régulièrement des migrations pendulaires en Jordanie, ont bénéficié de lots de trois hectares en 2003 et 2004 car ils pouvaient justifier d'une période suffisante comme vacataires dans la ferme d'État. Le troisième a en outre obtenu récemment un poste de vacataire à la branche d'irrigation de l'Établissement Al-Assad. Grâce à tous ces revenus, le père considère avec enthousiasme, et sans doute un peu d'exagération, que ses conditions matérielles sont bien meilleures qu'auparavant : *« Moi j'étais un ouvrier. J'avais 10 000 de salaire. En un an, cela fait 120 000, n'est-ce pas ? Pour 12 mois, 120 000, chaque année. Maintenant, je prends 150 000 par an [de retraite]. Et chaque parcelle fait 300 000 ou 400 000 par an (...) sans les coûts. C'est-à-dire qu'on fait un million. Et on enlève 300 000 livres de salaires [pour payer la main d'œuvre extérieure] » (E77).* Début 2010, il achète un tracteur, moitié à crédit, qu'il compte utiliser pour ses champs mais également, s'il y a des débouchés, pour faire de la prestation de services. Néanmoins, en dépit de cette augmentation substantielle de son patrimoine économique, sa famille doit tout de même rester prudente : ses deux fils doivent louer leurs lots de trois hectares en 2010 car suite à l'achat du tracteur, ils n'ont pas les liquidités suffisantes pour financer les coûts de culture. En outre, il ne dispose pas d'un grand capital social : lorsqu'il a poursuivi

l'administration avec l'aide d'un avocat pour obtenir une meilleure parcelle, il a seulement reçu une fin de non-recevoir.

Parmi toutes ces familles, même les plus défavorisées, aucune n'a été contrainte jusqu'alors de vendre ses terres agricoles car elles se seraient trop endettées et n'auraient aucun autre moyen de rembourser leurs emprunts. En effet, en général, lorsque la situation devient vraiment intenable, les familles préfèrent louer quelques années pour rembourser leurs dettes plutôt que vendre. Le seul qui a vu son capital diminuer est celui qui n'a pas reçu de parcelle agricole et qui a dû vendre son troupeau pour faire face aux dépenses de santé de ses enfants, sans doute justement parce que ce genre de patrimoine ne peut pas être mis en location.

Dans ces conditions, si les écarts se creusent, il semble que les processus d'appauvrissement brusque proviennent principalement d'erreurs stratégiques (section IV.A du chapitre 5) ou de « *suicides économiques* »<sup>1261</sup>. Aucune personne dont la famille aurait eu une telle trajectoire n'a été rencontrée dans le cadre des enquêtes réalisées pour cette thèse, mais un cas est bien connu dans la région, et parfois raconté avec une certaine hilarité. Il s'agit du père d'une famille élargie dans laquelle lui-même et deux de ses fils ont reçu des lots agricoles, c'est-à-dire en tout neuf hectares. Il s'est alors pris pour un « *grand propriétaire* »<sup>1262</sup>, a embauché des familles de métayers pour cultiver ses parcelles et s'est mis à faire table ouverte tous les jours. S'endettant dangereusement, il a d'abord dû vendre un lot, puis un second, puis, enfin, le troisième. Désormais, il est ouvrier agricole sur ses anciennes terres...

En dehors du cas exceptionnel ci-dessus, dans l'ensemble, ce tableau semble assez idyllique étant donné que même les familles qui vivent dans les situations les pires parviennent tout de même à survivre sans s'appauvrir dangereusement. Il semble confirmé par le fait que cette région attire des individus venus d'ailleurs pour effectuer les travaux les plus dégradants. Comme la section II.B du chapitre 5 le présente déjà, les familles de métayers, dont la condition est la plus dégradante localement, viennent d'ailleurs : les uns de la périphérie du périmètre irrigué, les autres de Hassaka, où les sécheresses successives dans les

---

<sup>1261</sup> LANDY, *op. cit.*, pp. 537-439

<sup>1262</sup> "مالك"



années 2000 ont poussé de nombreuses familles à quitter la région<sup>1263</sup>. L'Établissement Al-Assad peut donc être considéré en 2008-2010 comme une région attractive pour des individus venus de régions plus pauvres pour y vendre leurs bras.

#### *D. La transmission du patrimoine : une redistribution partielle des cartes*

Nucléaires ou élargies, les familles ont vocation à se diviser, après que leurs membres se sont multipliés. La division du patrimoine constitue alors une nouvelle redistribution partielle des cartes et un nouveau facteur potentiel d'inégalités et de tension. Le principe de base est que chacun ait au moins une source de revenus. Néanmoins, étant donnée la pression foncière, excepté ceux qui en ont les moyens, tous les membres ne peuvent recevoir un lot de trois hectares qui leur permettrait de bien démarrer dans la vie.

Dans ces conditions, plusieurs systèmes sont possibles. Traditionnellement, le benjamin reste dans le foyer paternel, hérite de sa maison et de l'usufruit de son lot de trois hectares si son père en détient et s'occupe de sa mère et de ses sœurs non mariées : « *Le dernier reste dans la maison familiale. C'est la coutume* » (E19). Dans d'autres familles, c'est celui qui se charge de la culture du lot familial durant le vivant de son père, notamment parce qu'il n'a pas trouvé d'autres sources de revenus, qu'il hérite du lot. Ainsi, un interlocuteur explique à propos de son fils aîné destiné à l'agriculture : « *les trois hectares, c'est pour lui. Je lui ai dit que c'est pour lui. Donc quand il aura sa maison, il partira avec les terres* » (E71). Comme les lots sont inaliénables et indivisibles (section V.B du chapitre 4), l'ensemble des membres de la famille se réunit et, devant témoin, signe une dérogation dans laquelle tous autorisent leur frère à être le seul dépositaire des champs devant les différentes administrations agricoles et hydrauliques. Dans ce cadre, le père doit s'être assuré que ses autres fils aient déjà une source de revenus, un autre lot de trois hectares, un emploi stable ou un petit capital (un troupeau, un tracteur, etc.), afin qu'ils n'aient pas besoin des droits fonciers familiaux.

Dans d'autres familles, dans lesquelles les membres ont tous déjà une autre source de revenus, le lot familial doit être divisé et distribué, selon les principes de la tradition musulmane, c'est-à-dire une part par fils et une demi-part par fille<sup>1264</sup>. Parfois, cette division ne se fait pas dans l'espace mais dans le temps, comme l'explique cet interlocuteur qui doit partager un lot de trois hectares avec ses six frères : il laisse l'exploitation à ses frères pendant

<sup>1263</sup> ABABSA Myriam, 2014, « Crise agraire, crise foncière et sécheresse en Syrie (2000-2011) », *Les cahiers de l'IFPO*, n° 8, pp. 127-129

<sup>1264</sup> C'est ce que prévoit le Code du statut personnel syrien (TAHA Zakaria, 2010, « Régimes arabes laïcs et politique du genre. La condition de la femme à travers le Code du statut personnel : le cas de la Syrie », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 81, p. 312).

cinq ans et ne bénéficie des terres qu'une fois tous les six ans ; c'est plus rentable dit-il, que de cultiver 0,5 ha tous les ans.

Les familles nucléaires séparées, les tensions et luttes pour l'héritage ne sont alors pas toujours absentes. Par exemple, un jeune homme explique à propos des terres que son grand-père avait reçu dans le nord-est de la Syrie suite à la submersion de son village par le lac Al-Assad : *« je ne sais pas, c'est mon oncle qui les loue, moi je ne sais pas. (...) Je ne gagne pas d'argent. (...) [Mon oncle] nous vole. (...) [Les champs] sont à mon grand-père, mon oncle les a [tous] pris »* (E33). De telles tensions n'ont pas été relevées à propos des parcelles situées dans les frontières de l'Établissement Al-Assad, sans doute parce qu'elles sont rares étant donné que les lots ont été redistribués peu de temps avant la tenue des enquêtes réalisées pour cette thèse et que peu de procédures de transmission ont eu lieu depuis. Néanmoins, il n'y a pas de raison de penser qu'à l'avenir, aucun conflit pour l'héritage des terres dans l'Établissement Al-Assad n'existe entre membres d'une même famille ; d'autant plus que les lots sont inaliénables et indivisibles (section V.B du chapitre 4).

## **V) La décollectivisation dans l'Établissement Al-Assad : une décharge de l'État ?**

La liquidation de la ferme d'État provoque une dégradation des services publics, à l'origine d'une fragilisation des populations les plus démunies, dans le secteur privé comme dans le secteur public. Pour autant, malgré ces changements, les habitants de l'Établissement Al-Assad semblent toujours considérer l'État non seulement comme un pourvoyeur privilégié de ressources en tout genre, mais également comme une force de cohésion d'ensemble, un Léviathan capable d'imposer sa rationalité et sa volonté.

### *A. Une dégradation des services publics qui débouche sur un transfert de la sensation de pénurie vers les plus défavorisés*

Les administrations chargées de remplacer la ferme d'État ont eu de nombreuses difficultés à intégrer le territoire de l'Établissement Al-Assad dans leurs champs de compétences. En effet, en Syrie, les procédures de décollectivisation lancées à partir de 2000 avaient surtout pour but de se débarrasser de ces structures encombrantes et considérées comme dépassées depuis déjà de nombreuses années par de nombreux responsables politiques et administratifs (section III.C du chapitre 4). Néanmoins, rien ne semble avoir été prévu pour remplacer ces ensembles qui, en particulier dans l'Établissement Al-Assad et le Projet pilote, distribuaient auparavant de nombreuses ressources à la population. D'où l'impression d'une

dégradation générale des services collectifs, notamment dans les domaines pour lesquels la ferme d'État exerçait des compétences exclusives.

La direction des services techniques chargée de remplacer la ferme d'État en matière d'entretien de la voirie et de traitement des déchets (section III.A du chapitre 5) semble avoir bien des difficultés à assumer sa mission. Les habitants lui paient une taxe de propreté, incluse dans leurs factures d'électricité<sup>1265</sup>. Mais les nombreux nids de poule et les détritiques qui jonchent le sol dans de nombreuses rues et même aux abords des écoles primaires et secondaires (section II.B du chapitre 4) sont autant de signes dans les paysages démontrant l'incapacité de cette instance à assurer ce service collectif. De même, en matière de santé, deux dispensaires sur les trois qui fonctionnaient à l'époque de la ferme d'État ont fermé leurs portes, seul celui de Sukkariya restant ouvert<sup>1266</sup>. En matière agricole, les nombreuses files d'attente dans les différentes administrations agricoles et hydrauliques (section III.B du chapitre 5) sont également autant de phénomènes révélant les difficultés du secteur public.

En fait, non seulement les services collectifs se sont dégradés depuis la liquidation de la ferme d'État mais pire, ils sont désormais de moins bonne qualité que dans les autres régions de Syrie, comme s'en plaint cet interlocuteur qui insiste sur le renversement des tendances entre son village d'origine et le village-modèle où il vit : « *Dans mon village d'origine, il n'y avait rien. Il n'y avait pas de réseaux d'assainissement, pas d'électricité, pas de routes. Aujourd'hui, au contraire, c'est mon village [d'origine] qui est le plus développé. (...) Parce qu'il y a une municipalité et ici il n'y a pas de municipalité. [Ici], il y avait des services, pour la santé, à l'époque de l'Établissement, maintenant il n'y en a plus. Tout est cassé, les chemins, les canalisations. Alors que là-bas [dans mon village d'origine], c'est le contraire, il y a une municipalité, les rues sont entretenues, il y a des routes principales, maintenant c'est le village qui est le mieux équipé. Mais au départ, c'était le contraire* » (E66). En effet, la section de la direction des services techniques de Maskana ne compte que deux ouvriers, outre son directeur, et un véhicule pour un territoire de compétence de 50 km de diamètre<sup>1267</sup>. Dans ces conditions, l'intégration d'un territoire aussi vaste que l'Établissement Al-Assad n'a pu que constituer une tâche insurmontable pour cette administration. D'autant plus que l'enregistrement des villages-modèles au ministère des Collectivités territoriales, première étape dans la construction de municipalités, dont la prise en charge de certaines compétences

---

<sup>1265</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 36

<sup>1266</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 30

<sup>1267</sup> MILLOT, *op. cit.*, p. 36

ne pourrait que soulager les services techniques, semble soumis à des procédures sans fin (sous-chapitre IV du chapitre 4).

Les services déconcentrés de l'État apparaissent donc doublement fautifs. D'une part, ils ne peuvent pas remplir leurs missions de services publics auprès de la population par manque de moyens. D'autre part, les habitants peinent à faire enregistrer leurs villages-modèles pour enfin créer des municipalités qui leur permettraient de se prendre eux-mêmes en main. D'où une liquidation de la ferme d'État qui marque un retrait du secteur public qui ne semble que partiellement remplacé par d'autres individus ou groupes, que ceux-ci appartiennent encore au secteur public ou que les compétences soient assurées par le secteur privé (auquel les municipalités pourraient éventuellement déléguer une partie de leurs missions).

En matière agricole, les structures d'encadrement sont également bien en peine pour remplir leurs missions. Le centre d'orientation agricole qui prend en charge l'Établissement Al-Assad a un territoire de compétence comprenant 17 villages, alors qu'en général, en Syrie, ce territoire ne compte que trois ou quatre villages d'après un ingénieur agronome employé dans un autre centre d'orientation agricole situé à l'ouest du pays. Même en matière hydraulique, alors que les infrastructures de l'Établissement Al-Assad étaient à la pointe par rapport au reste de la Syrie dans les années 1980, désormais, ce sont des réseaux sous pression qui sont construits dans les nouveaux périmètres publics (note de bas de page n° 931). En outre, les nombreux canaux brisés sont autant de signes de la déliquescence d'infrastructures qui semblent avoir fait leur temps (figure 89).

Dans ces conditions, les critiques des services publics sont courantes et nombreuses (section II.B du chapitre 4). Par exemple, lors d'une discussion informelle, un habitant explique qu'il ne comprend pas pourquoi les ampoules des éclairages publics n'ont toujours pas été remplacées alors qu'elles ne fonctionnent plus depuis plus de deux ans. De même, les services agricoles et hydrauliques sont l'objet de nombreuses plaintes, notamment concernant les files d'attente (section III.B du chapitre 5), mais également pour la vétusté des infrastructures : *« le réseau a plus de vingt ans maintenant. Il est fini. Il a besoin d'entretien et l'entretien est très mauvais »*.

La compétition pour l'accès aux ressources en tout genre en devient de plus en plus féroce et il semble à certains que seule la loi du plus fort fonctionne pour contourner ou détourner, individuellement (sous-chapitre III de ce chapitre) et collectivement (sous-chapitre IV du chapitre 5), les structures officielles, comme l'explique cet interlocuteur à propos de l'administration hydraulique : *« Il y a le fort et le faible. Le fort récupère l'eau et le faible n'a*

*pas d'eau* ». De même, dans une discussion informelle, un agriculteur en train d'irriguer ses champs explique qu'il n'a pas assez d'eau dans sa parcelle car il partage son casier avec des membres d'une autre tribu que la sienne qui font continuellement pression sur les techniciens d'irrigation : ils les menacent ou leur crèvent les pneus, dit-il avec dépit.



**Figure 89 : Un réseau d'irrigation en mauvais état. Cliché : Roman-Oliver Foy, juin 2010**

D'où une critique acerbe de la part des agriculteurs qui considèrent que les fonctionnaires sont soit faibles, soit corrompus : « *tu dois payer de l'argent si tu veux de l'eau* » dit un interlocuteur pendant un entretien. De même, lors d'une discussion informelle, une personne raconte sur le ton de la plaisanterie que le président de l'association paysanne coopérative de son village n'est pas un bon président car il n'emmène pas les fonctionnaires se détendre sur les rives lac Al-Assad et ne leur achète pas d'unités téléphoniques ; dans ces conditions, ajoute-t-il, il ne parvient pas à soutirer d'avantages pour les membres de l'association qu'il préside, ce qui retire tout intérêt pour les agriculteurs à s'y inscrire. Enfin, cette comparaison entre le « *paysan* » et le « *fonctionnaire* » montre bien les représentations négatives véhiculées à propos du second : « *Le paysan, il ne peut pas voler. Le fonctionnaire, il peut voler, prendre ici et là et gagner de l'argent. Le paysan, c'est différent, c'est uniquement à la sueur de son front : si tu te fatigues, tu produis, tu prends plus, si tu ne te fatigues pas, tu ne produis pas et tu ne prends rien* ».

En face, les employés du secteur public sont eux-mêmes bien conscients de ces nombreux problèmes. En matière agricole, tous disent qu'ils manquent d'employés et de moyens. Au centre d'orientation agricole, plusieurs employés expliquent que comme ils ont un territoire trop vaste à gérer, ils ne peuvent pas remplir leur mission de conseil auprès des agriculteurs et se contentent donc de transmettre le plan agricole. De même, le technicien d'irrigation chargé du fonctionnement du canal principal de l'Établissement Al-Assad explique qu'il lui faudrait au moins le double d'employés. Un cadre supérieur de la direction du fonctionnement et de l'entretien de l'irrigation d'Alep<sup>1268</sup> explique pour sa part que le réseau hydraulique de l'Établissement Al-Assad est de toute façon trop vieux et obsolète et qu'il est nécessaire de tout détruire pour tout reconstruire.

D'où une sensation de mise à l'écart chez certains représentants du pouvoir technique dans la mesure où ils n'ont plus les moyens d'exercer le pouvoir qui les légitime. C'est d'autant plus vrai chez ceux qui détiennent pour seule source de notabilité un poste de cadre de la fonction publique. En effet, alors que localement cette source était prépondérante lorsque la ferme d'État fonctionnait (section II.C du chapitre 3), désormais, elle est concurrencée par d'autres, notamment un diplôme d'avocat qui permet de représenter les paysans, l'appartenance à un lignage prestigieux ou simplement de l'argent (sous-chapitres III et IV de ce chapitre).

En outre, dans ce nouveau cadre, à l'image des agriculteurs les plus défavorisés qui ont l'accès le plus limité aux ressources, ce sont les employés situés dans les échelons hiérarchiques les plus bas qui vivent les pressions liées aux pénuries de ressources avec le plus de violence. Par exemple, dans la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad, un technicien d'irrigation explique que c'est lui-même et les deux aiguadiers sous ses ordres qui sont en contact direct avec les agriculteurs et qui doivent faire face aux nombreuses plaintes des uns et des autres, leur mettre des amendes, trancher les conflits. Au contraire, son supérieur hiérarchique, un ingénieur civil responsable de l'ensemble du secteur dans lequel ces individus travaillent, explique lui-même être rarement en relation avec les agriculteurs : le plus souvent, il reste dans son bureau, situé dans le village-modèle du secteur duquel il est responsable, ou à Sukkariya, dans le bureau du directeur de la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad.

---

<sup>1268</sup> مديرية التشغيل والصيانة حلب

La liquidation de la ferme d'État débouche donc sur un transfert partiel du sentiment de pénurie vers les habitants les plus défavorisés. En effet, lorsque les terres étaient collectivisées, le sentiment de sécurité qui existait aux niveaux hiérarchiques les moins élevés était lié à la responsabilisation des cadres (sous-chapitre II du chapitre 3), bien conscients de l'économie de pénurie dans laquelle ils évoluaient (sous-chapitre V du chapitre 3). Au contraire, depuis la liquidation de la ferme d'État, ceux qui vivent le plus mal la pénurie des ressources sont : d'une part ceux pour qui l'accès en est le plus limité ; d'autre part ceux qui sont directement confrontés à ces derniers et qui sont situés dans les échelons les plus bas des structures organisationnelles des administrations publiques. Parallèlement, même si la pénurie est également perçue par les individus les plus favorisés, elle est sans doute moins mal vécue : soit ils disposent de moyens leur permettant de contourner les files d'attente et de s'assurer un accès privilégié ; soit leur position dans la structure organisationnelle des administrations pourvoyeuses des ressources leur permettent d'éviter les situations les plus conflictuelles.

Cette lecture visant à dépasser l'opposition entre agriculteurs et employés du secteur public est d'autant plus nécessaire que les salariés des administrations pourvoyeuses de ressources résident souvent dans les frontières de l'Établissement Al-Assad. Ils peuvent même être membres des familles des agriculteurs qui cherchent à obtenir ces ressources, leurs positions dans la structure organisationnelle des administrations correspondant alors souvent à leurs rangs dans les structures sociales locales. Par exemple, pour rester sur la branche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad, la famille d'un aigadier appartient à la classe moyenne décrite dans la section IV.C de ce chapitre. Au contraire, un des anciens directeurs de cette branche locale (qui a uniquement été rencontré dans des cadres informels), a également été député et fait partie d'un des lignages les plus prestigieux et les plus riches dans la région.

#### *B. Un retrait du secteur public à interpréter comme une « décharge » de l'État ?*

On aurait pu s'arrêter au retrait du secteur public et à ses conséquences socio-économiques si les événements qui secouent la Syrie à partir de mars 2011 ne donnaient pas un éclairage nouveau aux processus en cours depuis le lancement de la décollectivisation. Alors que des manifestations parfois quotidiennes se sont déroulées contre le régime syrien dans de nombreuses régions du pays entre 2011 et 2013, l'Établissement Al-Assad et plus généralement le Projet de l'Euphrate, au contraire, n'ont connu pratiquement aucun mouvement de protestation (annexe 2). Il semble donc qu'en dépit du retrait du secteur public, parfois vertement critiqué, les mécontentements ne sont pas suffisants pour qu'une grande

partie de la population soit amenée à manifester publiquement au péril de sa vie contre le régime entre 2011 et 2013 et donc, à plus forte raison, entre 2008 et 2010.

Il ne s'agit pas ici de prétendre présenter clairement le rapport que les habitants de l'Établissement Al-Assad entretiennent avec le pouvoir politique syrien : recueillir ce genre de parole lors des entretiens réalisés dans le cadre des enquêtes pour cette thèse non seulement n'est pas possible, mais en outre n'est pas l'objet de cette recherche. Néanmoins, tout en gardant à l'esprit la nécessité « *de ne pas assimiler l'acceptation, le silence ou la participation à de l'obéissance et de la soumission et de ne pas comprendre la docilité comme de l'adhésion* »<sup>1269</sup>, quelques éléments de réflexion peuvent être apportés.

Tout au long des entretiens, les personnes interrogées sont ambivalentes sur les politiques publiques et les changements qu'ils décrivent, depuis la construction des aménagements hydro-agricoles jusqu'à la description de leurs situations en 2008-2010. En dépit de la violence vécue lors de la confiscation des droits fonciers à l'occasion de la collectivisation, ils sont nombreux à reconnaître les bienfaits liés à la mise en irrigation de terres soumises autrefois à une aridité chronique (sous-chapitre II du chapitre 1 et sous-chapitre II du chapitre 2). De même, tout en critiquant les effets pervers du contrôle économique et social lorsque la ferme d'État fonctionnait, les individus admettent volontiers les bienfaits de la sécurité offerte par ce système d'exploitation qui leur enlevait toute responsabilité (sous-chapitre II du chapitre 3). Même si la précarisation et la dégradation des services publics sont des phénomènes qui rendent évidents les défauts de la politique de décollectivisation menée depuis 2000, une grande majorité d'interlocuteurs expliquent s'enrichir depuis que les marges de manœuvre sont plus importantes (chapitres 4, 5 et 6) ; A. Rabo avait même ressenti lors d'une de ses visites dans le Projet pilote en 2003 un certain enthousiasme pour le démantèlement des fermes d'État qui permettait aux habitants de récupérer des terres agricoles<sup>1270</sup>.

Ainsi, malgré le retrait du secteur public, les habitants semblent globalement ne pas être dans des situations suffisamment critiques entre 2011 et 2013, et donc non plus en 2008-2010, pour manifester massivement un éventuel mécontentement. Certes, on peut penser que cette dynamique n'aurait pas duré, la croissance démographique exerçant une pression croissante sur des ressources qui augmentent trop peu dans un périmètre irrigué dont les infrastructures

<sup>1269</sup> HIBOU, *Anatomie politique de la domination*, op. cit., p. 26

<sup>1270</sup> RABO Anika, 2007, « Instantanés de la campagne de Raqqa », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, et al. (dir.), 2007, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, p. 767



ne font que se détériorer (sections III.D et V.A de ce chapitre). D'autant plus que le mécontentement lié à la dégradation des services publics et à la hausse des coûts de la vie (section II.B du chapitre 4) commence déjà à se faire entendre en 2008-2010. La politique de subvention agricole (section III.B de ce chapitre) reste de surcroît particulièrement coûteuse et il n'est pas sûr que l'État aurait eu les moyens de la maintenir à ce niveau bien longtemps : au début des années 2000, P. Westlake estimait que les prix subventionnés du blé et du coton, bien plus faibles qu'en 2009 (section III.B de ce chapitre), coûtaient aux finances publiques respectivement 9,04 milliards<sup>1271</sup> et 9,88 milliards<sup>1272</sup> de livres syriennes<sup>1273</sup>. La libéralisation des prix des intrants et des carburants en 2008 et 2009 (section III.B de ce chapitre) démontre d'ailleurs bien que l'État syrien souhaite s'engager progressivement dans une politique de baisse des subventions.

En outre, les signes d'enrichissement que de nombreux habitants mettent en avant, notamment les véhicules qu'ils ont pu acheter et les maisons en parpaings qu'ils se sont construites (section II.B de ce chapitre), ne sont pas uniquement liés à la réception des lots agricoles : la baisse des taxes d'importation, qui a concerné les véhicules<sup>1274</sup> mais plus généralement de nombreux autres produits<sup>1275</sup>, a sans doute facilité les achats de tracteurs et d'utilitaires, indépendamment de la redistribution des terres de la ferme d'État ; de même, les maisons en parpaings qui se multiplient ne sont pas un phénomène purement local mais concerne de nombreuses régions de Syrie<sup>1276</sup>.

Néanmoins, même s'ils sont autant imputables à la politique nationale de libéralisation économique qu'à la décollectivisation elle-même dans l'Établissement Al-Assad, ces signes

<sup>1271</sup> WESTLAKE Michael, 2003, « The Economics of Strategic Crops », *op. cit.*, p. 147

<sup>1272</sup> WESTLAKE Michael, 2003, « The Economics of Strategic Crops », *op. cit.*, p. 150

<sup>1273</sup> Sachant qu'en 2000, les revenus de l'État syrien étaient estimés à environ 250 milliards de livres syriennes (Fonds monétaire international, 2005, *Syrian Arab Republic : Statistical Appendix*, Washington, Fonds monétaire international, p. 28) et le PIB était estimé à 900 milliards de livres syriennes environ (*ibid.*, p. 3).

<sup>1274</sup> Un chauffeur de taxi explique ainsi dans le cadre d'une discussion informelle que le prix des véhicules a beaucoup diminué à partir de 2005 et la baisse des taxes d'importation. La baisse des prix est en outre probablement liée à la levée du monopole étatique sur les importations de véhicules : pour S. Said, en 2006, « *public import monopolies on some consumer goods like cars were lifted* » (SAID Salam, 2010, « The Effect of Trade Liberalization on Syrian Industry : The Case of Textile and Olive Oil Industry », in ABOUD Samer, SAID Salam, *Syrian Foreign Trade and Economic Reform*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria, p. 50).

<sup>1275</sup> D'après un document publié par le Programme des Nations Unies pour le développement en 2007, on assiste en Syrie depuis le début des années 2000 à « *une unification et une baisse significative des taxes d'importation qui s'élèvent au maximum à 65 %* » (« *unification and significant reduction of customs tariffs to a maximum of 65 %* » ; document SYR/08/007 intitulé « *Trade Policy Reform and WTO Pre-Accession Phase 1* », p. 6) ; pour un organisme syrien public de recherche sur les politiques agricoles, les taxes d'importation ne dépassent pas 60 % désormais (alors que ce plafond était de 255 % auparavant), la moyenne étant de 14,5 % (NATIONAL AGRICULTURAL POLICY CENTER, 2007, *Syrian Agricultural Trade*, Damas, National Agricultural Policy Center, p. 101) ; voir également DONATI, *op. cit.*, p. 228).

<sup>1276</sup> LÉNA Étienne, 2007, « Maisons de parpaings », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.*, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, pp. 79-85

extérieurs d'enrichissement restent des preuves de l'amélioration de leurs conditions matérielles du point de vue des habitants. En outre, au moment des enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette thèse, les grands périmètres irrigués situés autour de Maskana passent encore pour des régions favorisées par rapport au reste du pays et les subventions agricoles ne se sont toujours pas tariées. Ainsi, d'une certaine façon, entre 2011 et 2013 (de même qu'en 2008-2010), les habitants n'ont matériellement aucun intérêt à risquer leurs vies dans des manifestations.

Lors des enquêtes réalisées dans le cadre de cette thèse, la mise en avant de certains bienfaits des politiques publiques dans le Projet de l'Euphrate est souvent associée, probablement inconsciemment, à une sorte de conception hobbesienne de l'État. Si ses agents peuvent être critiqués, l'État lui-même est parfois chaudement remercié. A Rabo explique ainsi qu'en 2003, lorsque des nouvelles terres sont aménagées dans le cadre du Projet de l'Euphrate, « *c'est grâce à al-dawla, au Président et au parti Baath !* »<sup>1277</sup>. Les terres reçues dans le cadre de la décollectivisation dans l'Établissement Al-Assad sont également parfois associées au « *Président* » (section II.C du chapitre 4), celui-ci pouvant être remercié : « *nous remercions Monsieur le Président Bachar Al-Assad pour cette décision* » (E77), dit cet interlocuteur qui n'hésite pas par ailleurs à critiquer la procédure de redistribution des terres, et qui a même présenté des réclamations pour recevoir un autre lot que celui qu'on lui destinait au départ. Ainsi, ce personnage, « *Monsieur le Président* », apparaît comme une sorte de souverain, une figure tutélaire transcendant la société tout entière, et ce malgré les critiques qui peuvent être faites à l'appareil d'État qu'il dirige.

Cette dichotomie entre agents de l'État d'une part et l'État comme symbole d'une certaine forme de pouvoir transcendant d'autre part est également perceptible dans les propos de cet interlocuteur qui critique vertement les fonctionnaires de la banche de l'irrigation de l'Établissement Al-Assad tout en mettant hors de cause « *l'État* » : « *Il y des endroits avec de l'eau et des endroits sans eau. Évidemment, les premiers ont toujours de l'eau et les derniers n'ont jamais d'eau. Le technicien, le responsable de l'eau, il vient mais ne réagit pas. L'État donne des directives mais le responsable ne les applique pas. (...) L'État donne des directives, il faut enregistrer, il faut distribuer l'eau aux gens. Et il [le technicien] ne le fait pas. (...) Car il est corrompu. (...) Des gens le paient et il n'inscrit pas les gens qu'il doit inscrire. C'est différent de l'État, l'État n'accepte pas cela* ».

---

<sup>1277</sup> RABO, « Instantanés de la campagne de Raqqa », *op. cit.*, p. 768

Dans ces conditions, bien qu'ils aient pris acte du retrait massif du secteur public dans le grand périmètre irrigué, les habitants témoignent toujours d'une certaine dépendance envers l'État pourvoyeur de ressources. Ainsi, tout en se plaignant de la baisse des subventions des intrants (expliquant ainsi que désormais, « *c'est cher* »), plusieurs agriculteurs sont très satisfaits des prix soutenus à l'achat des cultures stratégiques : « *Pour nous, le mieux, c'est ce qu'il y a dans le plan. Car on peut le vendre à la banque agricole. L'État achète le coton, le blé et le maïs, ce sont les cultures principales* » (E86). Même les interlocuteurs qui ne vendent pas directement à la branche agricole coopérative expliquent qu'ils sont satisfaits de profiter de prix d'achat élevés ; par exemple, voici la réponse d'un agriculteur qui avoue vendre à des commerçants privés depuis plusieurs années et à qui j'explique que si le plan agricole s'arrête, il ne reçoit plus de subvention : « *Si c'est ainsi, je préfère [avec] le plan, c'est sûr* ».

De même pour des dépenses plus importantes, lorsque pendant les entretiens je demande pourquoi ils n'utilisent pas l'irrigation par aspersion ou au goutte-à-goutte, certains répondent que ce n'est pas à eux mais à « *l'État* » de s'en charger. Ainsi, la réponse de cet interlocuteur pourtant très critique sur les conséquences de la décollectivisation qu'il considère comme néfastes témoigne des attentes, et donc de la dépendance, qu'il éprouve toujours envers le pouvoir politique : « *J'aimerais bien mais je n'ai pas d'argent. Si l'État le faisait, ce serait mieux* » (E68). Certes, au niveau individuel, ceux qui en ont les moyens peuvent se passer des subventions publiques qui demandent des démarches incessantes, comme l'explique cet individu qui a investi dans un système d'irrigation sous pression sans profiter des prêts à taux préférentiels de la banque agricole coopérative : « *Il y a trop de procédures. (...) [Il faut faire] des demandes, des accords, il faut aller et revenir. Trop de procédures* » (E70). Mais pour la réfection de l'ensemble du réseau, l'État apparaît comme le seul capable de s'acquitter d'une telle mission (probablement à raison d'ailleurs, tant les dépenses sont énormes et les bénéfices limités si le prix de l'eau d'irrigation reste aussi faible qu'en 2008-2010).

L'État apparaît en outre comme une force légitime à imposer une certaine rationalité. Je demande parfois à certains s'ils désirent que la planification agricole s'arrête, afin de leur permettre de cultiver ce qu'ils veulent. Outre ceux qui refusent car ils sont satisfaits des prix soutenus du blé et du coton, certains expliquent également que le plan est très utile pour orienter la rotation agricole. Les propos de cet agriculteur sont particulièrement intéressants dans la mesure où il est très critique sur la période collectiviste et se réjouit à plusieurs reprises de la liberté dont il dispose depuis la décollectivisation et la réception de son lot ; mais à la question « *veux-tu que le plan s'arrête ?* », il répond « *Non, la rotation agricole,*

*c'est bien. Pour renouveler les terres. Cette année, du coton, du blé et de la jachère, et tes champs se renouvellent* » ; je lui demande alors « *ne peux-tu pas le faire tout seul ?* », ce à quoi il rétorque « *Non. Cela deviendrait le désordre. Par exemple, peut-être que je vais faire trois hectares de blé. Mais avec le plan, c'est l'État qui vient et qui s'en charge pour toi* » (E21). Ainsi, tout affirmant sa satisfaction d'être plus responsable, il se reconnaît incapable d'avoir un comportement parfaitement rationnel et donc, ce faisant, il affirme avoir besoin d'un État tutélaire qui assume cette rationalité pour lui.

À ce titre, l'État apparaît encore comme une figure qu'on doit respecter, qui détient toujours une légitimité à imposer un certain ordre. Ainsi, un habitant explique qu'il est obligé d'acheter la maison de son village-modèle, quoi qu'il en pense, puisque l'État en a décidé ainsi : « *Je suis obligé d'acheter, c'est l'État qui l'a décidé, que puis-je faire d'autre. Je n'ai pas d'autre choix* ». Ces propos rappellent d'ailleurs l'impuissance qui pouvait exister lors du lancement des procédures de collectivisation (section II.C du chapitre 2).

Dans ces conditions, il faut reconnaître une double acception du terme « *État* » : d'une part, l'État apparaît comme un appareil administratif qui dysfonctionne car ses agents, qui sont aussi des habitants, sont mauvais (et surtout n'ont pas de moyens) ; d'autre part, l'État apparaît être une force rationnelle, transcendante et souveraine. Comme le défend H. Borzaslan, « *analyser l'État non pas comme un organe monolithique mais comme un champ dans et depuis lequel interagissent un nombre importants d'acteurs (...) ne devrait cependant nullement conduire à dissoudre l'objet "Léviathan" dans une nébuleuse conceptuelle. L'État dispose à la fois de la puissance, d'une capacité mobilisatrice, de ressources, y compris, mais pas exclusivement, coercitives et des habitus propres* »<sup>1278</sup>. Cet auteur poursuit quelques pages plus loin : « *la notion de dawla (État) renvoie au destin et dispose d'une autorité suprasociale en ce qu'elle est fondée et perpétuée par la raison d'État* »<sup>1279</sup>. Il termine son propos en évoquant « *l'image du raïs éclairé, peut-être répressif (voire quelque peu corrompu), mais qui "nourrit sa population" et protège son pays (et le monde !) des dangers du "terrorisme" et de l'"extrémisme"* »<sup>1280</sup>. La section II.C du chapitre 2 a déjà montré comment, pour décrire les processus de collectivisation, la notion « *d'État* » est parfois mobilisée par les habitants pour qualifier l'idée d'un État hobbesien, transcendant la société et

<sup>1278</sup> BOZARSLAN, *op. cit.*, p. 41

<sup>1279</sup> BOZARSLAN, *op. cit.*, p. 50

<sup>1280</sup> BOZARSLAN, *op. cit.*, p. 50

capable d'imposer un ordre politique. Il semble que cette conception soit encore utilisée pour qualifier l'État syrien de 2008-2010, lorsque les enquêtes sont réalisées pour cette thèse.

D'où l'impression que si la décollectivisation se traduit d'abord par un retrait du secteur public, ce processus se traduit également par une « décharge » de l'État, qui lui permet de se redéployer en évitant « *le coût d'un appareil administratif important* »<sup>1281</sup>. Comme les ressources de l'État syrien, en particulier financières, tendent à diminuer depuis les années 1980 (section III.C du chapitre 4), le pouvoir politique cherche à se décharger de certaines de ses prérogatives sur la population, en l'occurrence en privatisant l'exploitation agricole des terres et une grande partie des activités rémunératrices. Ainsi, malgré les dysfonctionnements nombreux, l'État peut continuer à asseoir sa légitimité. Comme l'écrit B. Hibou, si « *certaines faits utilisés à l'appui de la thèse de l'affaiblissement des États sont incontestables (...) la "privatisation" de l'État n'implique ni la perte de ses capacités de contrôle, ni sa cannibalisation par le privé, mais son redéploiement, la modification des modes de gouvernement sous l'effet des transformations nationales et internationales* »<sup>1282</sup>.

Ce type d'analyse qui vise à mettre en avant le processus de « décharge » de l'État syrien depuis 2000 a déjà été adopté par L. Ruiz de Elvira dans sa thèse sur les associations de bienfaisance<sup>1283</sup>. Elle concluait que cette stratégie pouvait passer *a priori* pour une réussite, mais que les nombreuses manifestations qui se sont déroulées à partir de mars 2011 démontrent qu'en fait, cette réussite n'était que temporaire<sup>1284</sup>. Parmi les causes qu'elle met en avant, on peut citer « *l'augmentation des inégalités sociales, la mise en relief de la corruption* »<sup>1285</sup>, mais également l'augmentation des marges d'initiatives qui démontre à une partie de la population qu'elle peut se passer de l'État<sup>1286</sup>.

On peut ajouter à ces propos que dans l'Établissement Al-Assad et plus généralement dans le Projet de l'Euphrate, cette politique de « décharge » semble avoir été plus efficace qu'ailleurs. Certes, pour échapper aux dysfonctionnements du secteur public, les habitants de ces grands périmètres irrigués prennent également des initiatives : ils cherchent à construire des territoires par le bas (section V.C du chapitre 5), vendent leurs récoltes à des commerçants privés, achètent des motopompes pour puiser dans les drains ou adoptent des systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte sans bénéficier des aides étatiques (sous-chapitre III de ce

<sup>1281</sup> HIBOU Béatrice, 1999, « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, p. 7

<sup>1282</sup> HIBOU Béatrice, 1998, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique Internationale*, vol. 1, n° 1, p. 152

<sup>1283</sup> RUIZ DE ELVIRA Laura, 2013, *Associations de bienfaisance et ingénieries politiques dans la Syrie de Bachar al-Assad : émergence d'une société civile autonome et retrait de l'État ?*, Thèse de sciences politiques, École des Hautes études en sciences sociales

<sup>1284</sup> RUIZ DE ELVIRA, *op. cit.*, pp. 484-490

<sup>1285</sup> RUIZ DE ELVIRA, *op. cit.*, p. 486

<sup>1286</sup> RUIZ DE ELVIRA, *op. cit.*, pp. 297-339

chapitre). De même, les inégalités socio-économiques ont augmenté depuis la liquidation de la ferme d'État (sous-chapitre IV de ce chapitre) et la sensation de pénurie a été transférée aux segments les plus défavorisés de la population (section V.A de ce chapitre).

Néanmoins, dans l'Établissement Al-Assad, en dépit de ces changements, les investissements de départ dans les années 1970 semblent avoir été si élevés qu'il restait encore à l'État des ressources à redistribuer à la population afin d'éviter un mécontentement massif et public. En effet, pour B. Hibou<sup>1287</sup>, la légitimité des régimes autoritaires est parfois liée à leurs capacités d'assurer une existence « normale » à la population qu'ils administrent, sans heurts ni insécurité. Il est donc probable que dès lors que les dysfonctionnements du secteur public ne sont pas encore suffisants dans les périmètres irrigués autour de Maskana pour que la situation devienne « anormale », l'État conserve une certaine légitimité auprès des habitants.

### **Conclusion du sixième chapitre**

Depuis la liquidation de la ferme d'État, une majorité d'habitants a l'impression de s'enrichir : d'une part, ils ont plusieurs sources de revenus dont, le plus souvent, un lot de trois hectares (reçu à l'occasion de la décollectivisation, acheté ou exploité en fermage) ; d'autre part, ils voient leur patrimoine économique augmenter. Ce faisant, la privatisation d'une grande partie des activités économiques conduit à un accroissement des inégalités : ceux qui ont le plus de capitaux à investir ne sont plus limités par les plafonds salariaux qui existaient pendant la période collectiviste et voient donc le montant de leurs revenus augmenter avec moins de contraintes ; au contraire, la sensation de pénurie s'est accrue chez les individus les plus défavorisés qui perdent la sécurité salariale dont ils bénéficiaient auparavant.

Cette tendance ne peut pas être comprise sans un retour vers le passé qui rend le contraste d'autant plus fort entre d'une part sécurité et contrôle pendant la ferme d'État, d'autre part autonomisation et précarisation après la décollectivisation. Ce contraste est particulièrement perceptible dans les discours des habitants qui, pris depuis quelques années dans le tumulte des changements liés à la liquidation de la ferme d'État, ont l'habitude de comparer les périodes collectiviste et post-collectiviste : ils regrettent la qualité des services publics et la sécurité salariale, mais se réjouissent des marges d'enrichissement dont ils

---

<sup>1287</sup> HIBOU, *Anatomie politique de la domination*, op. cit., pp. 28-35

disposent désormais, quitte même parfois à entrer dans des discours de valorisation de l'effort et de stigmatisation de la paresse, de rigueur durant la période collectiviste.

Le faible nombre de manifestations contre le régime ba'athiste entre 2011 et 2013 dans l'Établissement Al-Assad, qui constitue un indicateur de l'état d'esprit qui peut déjà exister localement en 2008-2010, n'est pas contradictoire avec l'ambivalence des habitants sur leurs conditions de vie et de travail actuelles, bien au contraire. Étant donné que même les plus défavorisés, tout en se sentant précarisés, voient leurs situations stagner ou se dégrader lentement, peu de personnes ont intérêt à risquer leurs vies pour manifester publiquement contre le régime ba'athiste.

Pour autant, on ne peut conclure de ce constat la réussite de la politique menée dans l'Établissement Al-Assad. Certes, les habitants de ce périmètre irrigué sont encore dans des situations privilégiées par rapport au reste du pays en 2008-2010. Mais il est probable qu'avec la pression croissante sur les ressources locales, la baisse progressive des aides publiques et, dès lors, l'accroissement du sentiment de pénurie chez les plus défavorisés, le climat social se serait dégradé avec le temps. D'autant plus que la dégradation des infrastructures hydro-agricoles, qui constituent un élément important dans le dynamisme économique local, ne semble pas pouvoir être freinée étant donné le retrait du secteur public.

## CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

La liquidation de la ferme d'État provoque une modification des rapports sociaux, horizontalement et verticalement. Les restructurations sociales et la reformulation des identités et des groupes portent l'héritage des périodes passées. D'autant plus que c'est notamment en s'appuyant sur leurs mémoires des événements passés que les individus évaluent leurs conditions d'existence actuelles. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un retour en arrière, mais plutôt d'une synthèse des différentes configurations qui existaient auparavant à différentes périodes et qui sont réactualisés en fonction du nouveau contexte dans lequel les habitants évoluent désormais. Ainsi, les logiques de regroupement reposent sur des histoires partagées mais répondent également à des besoins et des aspirations en matière d'appropriation des ressources et de gestion de l'espace habité. De même, les nouvelles structures sociales reflètent les héritages que chacun emporte avec lui mais découlent également du nouveau contexte économique marqué par une privatisation de nombreuses activités rémunératrices et d'un transfert du sentiment de pénurie sur les plus défavorisés.

D'où la nécessité d'analyser la modification des rapports sociaux comme un processus dynamique en tant que tel. Les tendances en 2008-2010 sont multiples et complexes, sinon contradictoires : la cristallisation de certains clivages identitaires s'accompagne du renforcement du sentiment de vivre ensemble ; le sentiment global d'enrichissement se double d'une accentuation des différences socioéconomiques ; la dégradation des infrastructures hydro-agricoles non entretenues ne constitue pas un facteur de déstabilisation à court terme, mais peut l'être à moyen terme. Néanmoins, évidemment, dès lors que l'État syrien perd le contrôle du territoire de l'Établissement Al-Assad (au profit, en 2014, de l'État islamique en Iraq et au Levant), toutes ces dynamiques connaissent un brusque coup d'arrêt et ces analyses, pertinentes en 2008-2010, deviennent caduques, car impensées (voire impensables), et donc aberrantes en 2014. Il faut donc les prendre uniquement pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire essentiellement des indicateurs permettant de comprendre les conditions d'existence des habitants en 2008-2010.





## CONCLUSION GÉNÉRALE : PÉRIPÉTIES ET VICISSITUDES DE L'ESPRIT DU LIEU D'UN GRAND PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ EN SYRIE

Le 18 mars 1978, lors de son discours inaugural du grand Barrage de l'Euphrate, l'ancien président de la République arabe syrienne Hafez Al-Assad affirmait à propos de ce bassin pluvial et des terres arides environnantes : « *La région a longtemps souffert de l'ignorance et de l'arriération. Notre volonté à tous, dans le Parti, l'État et les organisations populaires, et même parmi les citoyens, est au plus vite de faire de cette période un souvenir. Nous allons concentrer nos efforts pour ouvrir une nouvelle page lumineuse dans la vie de cette région, afin qu'elle soit une fierté de la Révolution du 8 mars et un exemple de la capacité de l'homme arabe syrien à progresser et à se développer* »<sup>1288</sup>. Effectivement, à en croire les discours de nombreux habitants, les travaux de construction de l'Établissement Al-Assad ont permis de faire de la période qui les précédait un souvenir, une époque immémoriale même, pendant laquelle pour beaucoup « *il n'y avait rien, c'était le désert* »...

Néanmoins, ce discours politique masque la complexité des mécanismes qui ont conduit à la construction des aménagements hydro-agricoles, en particulier les rapports entre le pouvoir politique et le pouvoir technique, sans oublier les enjeux géopolitiques liés notamment à l'aide extérieure soviétique. Ce discours fait également abstraction de l'ambivalence des habitants vis-à-vis de ces projets qui ont certes permis l'augmentation de leur niveau de vie, mais au prix d'une violence considérable lors de la construction des aménagements hydro-agricoles à travers la dépossession de leurs droits fonciers (ce à quoi il faut ajouter, pour certains, la submersion de leurs villages par le lac Al-Assad).

Cette ferveur de l'ancien président de la République masque en outre l'abandon progressif de l'ambition volontariste qui animait déjà à cette époque les dirigeants politiques et techniques dans le Projet de l'Euphrate. Comme le rappelle S. Hanafi, les années 1950-60 constituent une période privilégiée pour les ingénieurs en Syrie, notamment parce que les projets qu'ils réalisaient, notamment les barrages, étaient importants<sup>1289</sup>. Néanmoins, dès la

<sup>1288</sup> " لقد عانت هذه المنطقة طويلا من شظف العيش ، ومن الجهل والتخلف فلتكن إرادتنا جميعا في الحزب والدولة والمنظمات الشعبية وفي صفوف المواطنين \_أنفسهم أن نجعل من تلك السنين ذكرى ماضية بأقصى ما نستطيع من سرعة بتضافر كل الجهود لفتح صفحة جديدة مشرقة في حياة هذه المنطقة ، ولنجعل منها مفخرة من مفاخر ثورة الثامن من آذار ونموذجا لقدرة الإنسان العربي السوري على التقدم والتطور."

Site officiel de la Présidence de la République arabe syrienne : URL : [http://www.president Assad.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=495:18-3-1978&catid=260&Itemid=493](http://www.president Assad.net/index.php?option=com_content&view=article&id=495:18-3-1978&catid=260&Itemid=493) ; consulté le 29 juin 2014.

<sup>1289</sup> HANAFI, *La Syrie des ingénieurs, op. cit.*, p. 37

fin des années 1970, comme c'est montré dans la section III.C du chapitre 4, les priorités politiques changent et les objectifs sans cesse revus à la baisse, en particulier dans le Projet de l'Euphrate qui apparaît bien trop coûteux pour un secteur public qui dispose de moins en moins de moyens.

C'est souvent lorsque les évènements s'accélèrent que les recherches sur les phénomènes observés se multiplient. Lors de la construction d'un grand barrage, qui s'accompagne souvent de projets d'irrigation, les journalistes mais également les universitaires affluent et chacun y va de son article : les uns soulignent la catastrophe pour les « indigènes » dépossédés ou pour la « biodiversité » détruite, les autres mettent en avant la splendeur et l'utilité publique des ouvrages programmés. Loin des projecteurs, cette thèse cherche à comprendre ce qu'il reste des ambitions pharaoniques de départ, plus de quarante ans après l'euphorie de la pose des premières pierres du Barrage de l'Euphrate en 1966<sup>1290</sup>, afin de prendre du recul sur ces évènements bouillonnants.

Passer par le regard que portent les habitants sur les différents changements hydrauliques et agraires qui se sont succédé permet de leur donner de la perspective. Les habitants s'expriment avec un certain recul et font le bilan des quarante ans d'évolution. S'appuyant sur les ruptures qu'ils ont vécues, ils effectuent des comparaisons, soulignant les avantages de chaque tendance tout en en regrettant les inconvénients. Sont ainsi mieux compris comment, derrière les postures idéologiques et théoriques, au quotidien, on vit et on s'adapte. Une partie des habitants était déjà là avant les grandes transformations liées à la construction des aménagements hydro-agricoles et aux processus de collectivisation. Après le grand cirque des visites officielles et le tumulte provoqué par les bâtisseurs, lorsque ces habitants n'ont pas déménagé, ils sont toujours là, chez eux, accueillant au passage des nouveaux-venus dont certains tendent à devenir avec le temps autochtones, tous continuant alors à vivre dans cet environnement bouleversé ... qu'ils se réapproprient progressivement malgré les traumatismes. D'autant plus facilement que petit à petit le secteur public se retire, parfois avec fracas comme pendant la décision de liquider la ferme d'État dans l'Établissement Al-Assad, et laisse alors « les clés de la boutique » aux habitants, encore là, au moins une partie de l'année.

Se focaliser sur ce que les personnes interrogées disent de l'évolution de leurs modes d'habiter rend cette perspective plus complexe. Ainsi, étant donné que ces grands projets

---

<sup>1290</sup> GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, *Euphrates Project, op. cit.*, p. 4

d'aménagement ont des conséquences sur de nombreux aspects de la vie quotidienne et professionnelle des habitants, c'est en prenant cet ensemble comme un tout que peut être concrètement compris le point de vue de chacun de façon compréhensive. Suite à la collectivisation, le sentiment de dépossession lié à la perte des droits fonciers est compensé par la reconnaissance de la hausse du niveau de vie et des bienfaits en matière de service public. Suite à la décollectivisation, la précarisation liée à la privatisation de l'exploitation agricole et des logements ainsi que la dégradation des services publics sont contrebalancées par l'augmentation des marges d'enrichissement et une impression de responsabilisation.

En outre, passer par les modes d'habiter permet de mieux comprendre l'évolution des mobilités et du sens que l'Établissement Al-Assad prend pour les habitants à chacune des périodes qui se succèdent. À une mobilité faite de complémentarité entre vallée et plateau où on transhume et d'allers-retours à Alep, la métropole régionale, voire parfois à l'étranger, succède un espace borné au sein duquel on réside et on travaille, ce qui semble alors limiter les déplacements à l'extérieur. Dans ces conditions, le territoire que constitue la ferme d'État tend à devenir exclusif dans l'existence et les pratiques des habitants. Néanmoins, dès lors que les frontières disparaissent avec la décollectivisation, les habitants se remettent à se déplacer de plus belle, à Alep, mais également dans le gouvernorat de Hassaka où certains ont reçu des terres, au Liban, en Jordanie, dans le Golfe. D'autant plus que ce sont également les moyens de transport et de communication qui se sont développés. Dans ce réseau de mobilités, l'Établissement Al-Assad, ou plutôt les villages en son sein, redeviennent alors des lieux parmi d'autres. Cette dynamique est renforcée par la croissance démographique qui fait que la place tend à manquer dans ce périmètre irrigué vieillissant, les habitants étant contraints de chercher ailleurs de quoi gagner leurs vies.

Cependant, les mémoires de tous ces changements, qui permettent de retracer les dynamiques des quarante dernières années, sont également révélatrices de l'existence présente des individus. La période antérieure à la construction de l'Établissement Al-Assad apparaît comme une époque immémoriale caractérisée dans les représentations collectives par une omniprésence du « désert » et une absence de verdure, de services publics, voire de vie d'après certains. Ainsi, les bouleversements de l'environnement des habitants ont été tels que désormais, ils ne semblent plus pouvoir penser leurs conditions d'existence comme avant. Les changements qu'ils ont vécus constituent alors de nouveaux points de comparaison pour qualifier ce passé qui semble bien austère comparé aux cultures et aux canaux qui se déploient dans tout le paysage. Réciproquement, c'est à la lumière de la condition salariale et de la prise

en charge de leurs vies quotidiennes qu'ils vivaient lorsque la ferme d'État fonctionnait qu'ils jugent désormais l'augmentation des marges d'enrichissement qui s'accompagnent d'une précarisation et d'une dégradation des services publics.

En outre, les périodes antérieures servent de ressorts à la légitimation de l'accès aux ressources dans un contexte plus concurrentiel. Il y a ainsi un conflit de représentation du passé entre les habitants, une sorte de conflit de mémoires. Pour stigmatiser les « autres », considérés comme des nouveaux-venus, ceux qui revendiquent une occupation antérieure de l'espace agitent les droits fonciers qu'ils ont hérités de leurs aînés qui vivaient sur le plateau durant l'époque immémoriale pré-collectiviste et pré-hydraulique. En face, ceux qui sont arrivés plus récemment, à la faveur d'un contrat d'embauche ou d'usufruit avec la ferme d'État, se défendent de cette délégitimation car ils se considèrent désormais chez eux ; ce faisant, ils associent parfois leur présence à la puissance publique qui pour eux a sorti cette région de la misère, d'où une légitimité renforcée liée à la participation, pendant la période collectiviste, au développement de tous.

Dès lors, l'existence présente des individus résulte notamment de l'incorporation des périodes passées, sous la forme d'une sorte de synthèse. Les paysages qui émanent de la construction du périmètre irrigué tendent à recouvrir les empreintes des actions humaines et non-humaines antérieures à l'existence de l'Établissement Al-Assad ; ce faisant, les traces de cette époque immémoriale n'ont pas complètement disparu et se retrouvent encore non seulement dans les formes des villages anciens, mais également dans certains traits de langage, habitudes et pratiques des habitants. Dans les villages-modèles cohabitent de surcroît des individus originaires de villages qui préexistaient au périmètre irrigué et d'autres individus qui viennent de l'extérieur ; plusieurs décennies de cohabitation et de problématiques partagées font alors qu'une nouvelle identité commune émerge, créant de nouvelles solidarités entre ces voisins sans pour autant effacer encore complètement les anciens sentiments d'appartenance. De même, les systèmes de notabilité dépendent désormais non seulement de l'appartenance à un lignage prestigieux mais également du patrimoine économique et du capital culturel institutionnalisé, celui-ci pouvant être renforcé par un statut élevé dans la ferme d'État.

Mais l'existence actuelle des individus ne découle pas que du passé et dépend également des projets et des aspirations de chacun, qui s'inscrivent dans des problématiques bien présentes, indépendamment de ce qui a eu lieu auparavant. La nécessité de se regrouper pour pallier les insuffisances du secteur public depuis la liquidation de la ferme d'État conduit à un dépassement de certains clivages fondés sur des conflits de représentation du passé. De

même, les aspirations individuelles à l'enrichissement et à la promotion sociale sont le résultat des nouvelles conditions de vie et de travail actuelles, et d'une projection des individus dans un futur prolongeant le présent, sans que le passé n'y soit ici forcément pour quelque chose.

Cette analyse de quarante ans de changements hydrauliques et agraires montre ainsi que c'est dans une perspective dynamique que les tendances doivent être observées. Si les habitants de l'Établissement Al-Assad semblent plutôt satisfaits de leurs conditions d'existence en 2008-2010, il n'est pas sûr que ce sentiment aurait été durable. La dégradation des aménagements, la baisse des subventions publiques et la croissance démographique qui augmente les pressions sur les ressources font que le nombre de personnes en précarité réelle ou potentielle aurait été en augmentation dans le futur. D'où un mécontentement qui se serait probablement développé en l'absence de moyens permettant de corriger les dysfonctionnements.

Ceci étant, observer des dynamiques et des tendances ne signifie pas prédire l'avenir. En 2008-2010, ce qui va advenir en Syrie, et plus généralement dans le Monde arabe, à partir de fin-décembre 2010 est inimaginable (annexe 2). Il s'agit d'une nouvelle rupture, d'un nouveau fracas même, puisqu'il marque avec une violence considérable le retrait partiel de l'État syrien de l'Établissement Al-Assad et plus généralement du Projet de l'Euphrate : partiel car si de nombreux services publics ne sont plus assurés, d'après des personnes originaires de la région, les salaires des fonctionnaires continuent d'être payés.

À l'heure où cette thèse est déposée (en octobre 2014), c'est l'État islamique en Iraq et au Levant qui est au pouvoir dans l'Établissement Al-Assad (annexe 2). Dès lors, même si des alliances entre les dirigeants de cette organisation et certains notables locaux permettent aux premiers de se construire une clientèle<sup>1291</sup>, rien n'indique que celles-ci déboucheront sur un soutien massif de la population pour ce nouveau pouvoir. D'autant plus que dans l'état d'instabilité actuel, l'État islamique en Iraq et au Levant n'a probablement ni l'ambition ni les moyens de construire un aménagement de l'ampleur du Projet de l'Euphrate pour légitimer son autorité auprès des habitants.

Toute cette thèse cherche à montrer les différentes facettes de l'esprit du lieu qu'incarne l'Établissement Al-Assad en 2008-2010. Dès lors que la région est régulièrement bombardée

---

<sup>1291</sup> LEGRAND Félix, 2014, « The Colonial Strategy of ISIS in Syria », *Arab Reform Initiative*, URL : <http://www.arab-reform.net/sites/default/files/ISIS%27s%20Colonial%20Strategy%20in%20Syria%20-%20Legrand%20-%20June%202014%20VF.pdf>, 30 juin, pp. 8-9

et est dirigée par l'État islamique en Iraq et au Levant, que devient cet esprit ? Dans quelques années, ou décennies, lorsque cette crise tragique trouvera une fin durable, que deviendront ces canaux et ces drains, probablement inutilisables car à l'abandon trop longtemps alors que le réseau hydraulique était déjà obsolète et coûteux à rénover ? L'autorité qui dirigera cet espace, dans une période de paix enfin retrouvée, inscrira-t-elle dans ses priorités la construction d'un grand aménagement hydro-agricole tel que le Projet de l'Euphrate pour développer cette région et légitimer son autorité ? Où seront les habitants, dont une partie cherche évidemment déjà à fuir, lorsqu'ils le peuvent ? Verra-t-on arriver plus tard d'autres personnes qui s'installeront sur ce plateau ? Quelle place tiendra alors ce grand périmètre irrigué en ruine dans l'existence de tous ces individus et de leurs enfants, anciens et nouveaux habitants ? L'Histoire suit son cours ... emportant avec elle les histoires de tout un chacun, qu'il soit humain ou non-humain.

## BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE

### BIBLIOGRAPHIE

2004, « Fiy taqrīr la-“sānā“ : mazāri‘a al-dawla tasāhama fiy tanmiya al-’iqtisād » (« *D’après un rapport publié par Sana, les fermes d’État ont participé au développement économique* »), *Tishreen*, 1<sup>er</sup> septembre, URL : <http://tishreen.news.sy/tishreen/public/read/12462>, consulté le 12 avril 2014

2005, « Baḥṯ waḍ‘ tawzī‘ al-’arāḍiy w-l-sakan fiy munsha’a al-’asad al-zirā‘iya » (« *Enquête sur l’avancement de la redistribution des terres et des logements dans l’Établissement agricole Al-Assad* »), *Tishreen*, 1<sup>er</sup> septembre, URL : <http://www.tishreen.news.sy/tishreen/public/read/47860>, consulté le 12 avril 2014

2009, « mutāba‘āt hātifiya ... zirā‘a ḥalab ... waḍa‘at al-niqāṭ ‘ala-l-ḥurūf » (« *Échanges téléphoniques ... l’Agriculture d’Alep ... a mis les points sur les i* »), *Tishreen*, 29 juin, URL : <http://www.tishreen.news.sy/tishreen/public/read/184336>, consulté le 12 avril 2014

2009, « Lam wa-lan ta‘addil al-qarārāt al-khaṣṣa bi-tawzī‘ al-’arāḍiy fiy munsha’a al-’assad fiy maskana » (« *Les décisions concernant la redistribution des terres dans l’Établissement Al-Assad n’ont pas été modifiées et ne le seront pas à l’avenir* »), *Tishreen*, 10 août, URL : <http://tishreen.news.sy/tishreen/public/read/192215>, consulté le 12 avril 2014.

ABABSA Myriam, 2001, « La madāfa à Raqqa (Syrie) : mutation d’un lieu de sociabilité tribale en attribut de notabilité citadine », *Géographie et cultures*, n° 37, pp. 17-36

ABABSA Myriam, 2002, « Mise en valeur agricole et contrôle politique de la vallée de l’Euphrate (1865-1946) : étude des relations État, nomades et citadins dans le Caza de Raqqa », *Bulletin d’études orientales*, t. 53-54, pp. 459-487

ABABSA Myriam, 2004, *Idéologies et territoires dans un front pionnier : Raqqa et le Projet de l’Euphrate en Jazīra syrienne*, Thèse de géographie de l’Université de Tours

ABABSA Myriam, 2006, « Contre-réforme agraire et conflits fonciers en Jazīra syrienne (2000-2005) », *Revue d’études des mondes musulmans et méditerranéens*, n° 115-116, URL : <http://remmm.revues.org/3033>, consulté le 28 août 2013

ABABSA Myriam, 2009 A, *Raqqa : territoires et pratiques sociales d’une ville syrienne*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient

ABABSA Myriam, 2009 B, « La recomposition des allégeances tribales dans le Moyen-Euphrate syrien (1958-2007) », *Études rurales*, n° 184, pp. 65-78

ABABSA Myriam, 2014, « Crise agraire, crise foncière et sécheresse en Syrie (2000-2011) », *Les cahiers de l’IFPO*, n° 8, pp. 111-134

ABABSA Myriam, ROUSSEL Cyril, AL-DBIYAT Mohammed, 2007, « Le territoire syrien entre intégration nationale et métropolisation renforcée », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.*, *La Syrie au présent. Reflets d’une société*, Paris, Actes Sud, pp. 37-77



ABBAS Abbas, 1984, *Évolution du mouvement coopératif agricole en Syrie*, Mémoire de DEA d'économie de l'Université Montpellier 1

ABDALLA A. Abdalla, 2000, *Reorganization of the Ministry of Agriculture and Agrarian Reform*, Rome, FAO

AÏTA Samir, 2007, « L'économie de la Syrie peut-elle devenir sociale ? Vous avez dit : "économie sociale de marché" ? », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.*, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, pp. 541-579

AKPINAR Sinan, AKPINAR Ebru Kavak, 2010, « Modeling of Climatic Parameters and Determination of Climatic Differences in the City of Elazig – Turkey and its Close Regions », *Journal of Environmental Protection*, vol. 1, pp. 41-42

ALASHKAR Haitham, FOK Michel, 2009, « Politique cotonnière en Syrie : adaptation partielle et progressive à la mondialisation », *Cahiers Agriculture*, vol. 18, n° 5, pp. 393-401

AL-'AḤMAD Muḥammad, 2009, « Ḥirmān 'akthar min mi'a 'āmil min tawzī' al-'arāḍiy bi-maskana ... mudīr al-zirā'a : ta'wīḍ 'ā al-āmilīn al-dā'imīn al-qā'imīn 'ala ra's 'amalhim sharīṭa al-'istiḳāla w-l-mu'aqqat mimman ladayhi khadama 'akthar min sana » (« Plus de cent ouvriers ont été privés de terres ... Le directeur de l'agriculture : ceux qui sont indemnisés sont les employés permanents à condition qu'ils démissionnent et les vacataires qui justifient de plus d'un an de service »), *Al-jamāhir*, 26 avril, URL : [http://jamahir.alwehda.gov.sy/print\\_veiw.asp?FileName=29160069920090425204629](http://jamahir.alwehda.gov.sy/print_veiw.asp?FileName=29160069920090425204629), consulté le 12 avril 2014

AL-'ABD Ṣalāḥ, 1971, *Socio-Economic Characteristics of the Reservoir Area to be Inundated*, Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate

AL-'ABD Ṣalāḥ, 1973, *Suggested Resettlement Plan for the Balikh Basin*, Rome, FAO

AL-'ABD Ṣalāḥ, 1975, *Suggested Land Use Program for the Different Land Reclamation Zone*, Raqqa, General Administration for the Development of the Euphrates Basin

AL-'ABD Ṣalāḥ, 1976 A, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī al-muqtaraha li-l-mazra'a al-ḥukūmīa al-namūdhuḡīa (4000 hiktār)* (Proposition d'un plan d'exploitation agricole pour la ferme gouvernementale modèle (4 000 ha)), Tabqa, Ministère du barrage de l'Euphrate

AL-'ABD Ṣalāḥ, 1976 B, *Khuṭṭa al-'istithmār al-zirā'ī wa-l-tanmīa al-rīfīa fī manṭīqa 'istiṣlāḥ al-17 'alīf hiktār gharb Maskana* (Plan d'exploitation agricole et de développement rural dans le périmètre irrigué des 17 000 hectares Maskana-ouest), Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate

AL-'ABD Ṣalāḥ, 1976 C, *Proposed Land Used Pattern and Production Structure for the Model State Farm (4 000 ha in West Meskeneh)*, Damas, Ministère du barrage de l'Euphrate

ALLON Fiona, 2006, « Dams, Plants, Pipes and Flows : from Big Water to Everyday Water », *Reconstruction*, vol. 6, n° 3, URL : <http://reconstruction.eserver.org/063/allon.shtml>, consulté le 28 août 2013

ALLWORTH Edward (dir.), 1994, *Central Asia : 130 Years of Russian Dominance. A historical Overview*, London, Duke University Press

ARNOULD Paul, SIMON Laurent, 2007, *Géographie de l'environnement*, Paris, Belin

AUBERT Claude, 1986, « Les réformes agricoles ou la genèse d'une nouvelle voie chinoise », *Tiers-Monde*, Vol. 27, n° 108, pp. 727-754

AUBRIOT Olivia, 2004, *L'eau, miroir d'une société : irrigation paysanne au Népal*, Paris, CNRS éditions

ARAB OFFICE FOR PRESS AND DOCUMENTATION, 1976, *Fourth Five Year Economic and Social Development Plan of the Syrian Arab Republic 1976-1980*, Damas, Arab Office for Press and Documentation

AW Djibril, DIEMER Geert, 2004, *Making a Large Irrigation Scheme Work*, Washington, The World Bank

AYUB Muhammad, 2007, *Understanding Islamic Finance*, Sussex, Wiley

AYEB Habib, 2009, « Pauvreté hydraulique en Égypte. Les fellahs entre pauvreté et accès aux ressources », in AYEB Habib, RUF Thierry (dir.), *Eaux, pauvreté et crises sociales*, Paris, IRD Éditions, URL : <http://books.openedition.org/irdeditions/4809?lang=en>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014

AYEB Habib, 2010, *La crise de la société rurale en Égypte. La fin du Fellah ?*, Paris Karthala

'AṬṬĀR Ḥasan, 1985, *Mashrū' al-furāt li ray wa 'istiṣlāḥ al-'arādī wa 'atharuhu 'ala al-mustawa al-'iqtisādī wa-l-'ijtimā'ī* (Le Projet de l'Euphrate pour l'irrigation et l'amélioration des sols et ses conséquences économiques et sociales), Raqqa, Centre de formation pluri-technique en aménagements

'AYĀSH 'abd al-Qādir, 1989, *Ḥaḍāra wādī al-Furāt – al-qasam al-sūrī* (Sédentarisation sur l'Euphrate syrien), Damas, Walīd Mashūḥ

BADLISSI Salim, 2002, *Le blé et le coton en Syrie : Stratégie d'un choix en une culture alimentaire et une culture d'exportation. Recherches sur l'optimisation de la rentabilité de l'utilisation des ressources hydriques*, Thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

BADLISSI Salim, 2014, « Le secteur primaire dans le processus de développement en Syrie. Planifications, réalisations, mutations actuelles et perspectives d'avenir », *Les cahiers de l'IFPO*, n° 8, pp. 85-110

BADLISSI Salim, FOY Roman-Oliver, 2014, « Les fermes d'État dans le gouvernorat d'Alep : une expérience dans le contexte du développement hydro-agricole de la Réforme agraire », in BOISSIÈRE Thierry, DAVID Jean-Claude, *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d'une ville (1968-2011)*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, pp. 141-158

BALANCHE Fabrice, 2000, *Les Alaouites, l'espace et le pouvoir dans région côtière syrienne : une intégration nationale ambiguë*, Thèse de géographie de l'Université de Tours

BALANCHE Fabrice, 2007, « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression », *Le Monde Diplomatique*, Édition arabe, mars, URL : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00283911/fr/>, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014

BALANCHE Fabrice, 2008, « Les municipalités dans la Syrie baathiste ? Déconcentration administrative et contrôle politique », *Tiers Monde*, n° 193, pp. 169-187 (URL : [http://www.cairn.info/zen.php?ID\\_ARTICLE=RTM\\_193\\_0169](http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=RTM_193_0169), consulté le 30 juillet 2014)

BALANCHE Fabrice, 2011, « Le retournement de l'espace syrien ». *Moyen-Orient*, n° 12, - 30

BALANCHE Fabrice, 2012, « La modernisation des systèmes d'irrigation dans le Nord-Est syrien : la bureaucratie au cœur de la relation eau et pouvoir », *Méditerranée*, n° 119, pp. 59-72

BANQUE MONDIALE, 2001, *Syrian Arab Republic. Irrigation Sector Report*, Washington, Banque Mondiale

BARNES Jessica, 2009, « Managing the Waters of Ba'ath Country : The Politics of Water Scarcity in Syria », *Geopolitics*, vol. 14, pp. 510-530

BAROUT Mohammed Jamal, 2014, « La renaissance de la Jéziré : Deir ez-Zor ottomane, de la désertion à la reconstruction », in BOISSIÈRE Thierry, DAVID Jean-Claude, *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d'une ville (1968-2011)*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, pp. 105-119

BASTIDE Roger, « Mémoire collective et sociologie du bricolage », *L'année sociologique*, vol. 21, pp. 65-108

BATATU Hanna, 1999, *Syria's Peasantry, the Descendants of Its Lesser Rural Notables, and Their Politics*, Princeton, Princeton University Press

BAUEUR Susanne, BOSTROEM Martin, GOERDTEN Dick, *et al.*, 1990, *The Euphrates Development Scheme in Syria. Social Impact, Production Organization and Linkages*, Berlin, German Development Institute

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte

BENALI Ahmed, 2006, *Aménagement étatique, gestion sociale de l'eau et dynamiques institutionnelles dans la PMH au Maroc. Réflexions à partir du cas du Ghiss*, Louvain, Presses universitaires de Louvain

BENSA Alban, FASSIN Éric, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, URL : <http://terrain.revues.org/1888>, consulté le 22 août 2013

BERGER Peter L., LUCKMANN Thomas, 1991, *The Social Construction of the Reality*, Londres, Penguin Books

BERGSON Henri, 1939, *Matière et mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit*, Montréal, Les classiques des sciences sociales, URL :

[http://classiques.uqac.ca/classiques/bergson\\_henri/matiere\\_et\\_memoire/matiere\\_et\\_memoire.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/bergson_henri/matiere_et_memoire/matiere_et_memoire.pdf), consulté le 30 août 2014

BERNSTEIN Henry, 2001, « 'The Peasantry' in Global Capitalism : Who, Where, Why ? », *Socialist Register*, vol. 37, pp. 25-51

BERNSTEIN Henry, BYRES Terence J., 2001, « From Peasant Studies to Agrarian Change », *Journal of Agrarian Change*, vol. 1, n° 1, pp. 1-56

BERQUE Augustin, 1984, « Paysage-empreinte, paysage-matrice : éléments de problématique pour une géographie culturelle », *Espace géographique*, vol. 13, n° 1, pp. 33-34

BERQUE Augustin, 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin

BERTHELOT Pierre, 2012, « Une nouvelle géopolitique de l'eau au Proche-Orient », *Questions Internationales*, n° 53, pp. 94-100

BIANQUIS Anne-Marie, 1979, « Les coopératives agricoles en Syrie : l'exemple de l'oasis de Damas », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 54, n° 3, pp. 289-303

BIANQUIS Anne-Marie, 1989, *La réforme agraire dans la Ghoutta de Damas*, Damas, Institut Français de Damas

BILLAUT Micheline, 1960, « La collectivisation agraire en Bulgarie », *Annales de géographie*, vol. 69, n° 375, pp. 484-492

BLANC Pierre, 2012, *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Science Po

BLANC Pierre, 2012, « La Syrie, le Ba'th et l'irrigation », in BLANC Pierre, *Proche-Orient. Le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Science Po, pp. 287-319

BLOT Julie, 2013, *Les déguerpissements à Phnom Penh (Cambodge). Déplacements forcés et relocations contraintes des citadins pauvres*, Thèse de géographie de l'université Paris 4 Sorbonne

BOCCO Ricardo, 2006, « The Settlement of Pastoral Nomads in the Arab Middle East : International Organizations and Trends in Development Policies, 1950-1990 », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, pp. 302-330

BOELEN Rutgerd, POST UITERWEER, Nynke C., 2013, « Hydraulic Heroes : the ironies of utopian hydraulism and its politics of autonomy in the Guadalhorce Valley, Spain », *Journal of Historical Geography*, n° 41, pp. 44-58

BONTE Pierre, 2004, « Tribus, hiérarchies et pourvois dans le nord de l'Afrique », in DAWOD Hosham, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin, pp. 81-112

BONTE Pierre, 2008, *L'émirat de l'Adrar mauritanien. Ḥarīm, compétition et protection dans une société tribale saharienne*, Paris, Karthala

BONTE Pierre, BEN HOUNET Yazid, 2009, « La tribu à l'heure de la globalisation : introduction », *Etudes Rurales*, n° 184, pp. 13-32

BONTE Pierre, CONTE Édouard. (dir.), 1991, *La quête des origines. Al-Ansâb, anthropologie historique de la société tribale arabe (mélanges pour Mokhtar Ould Hamidoun)*, Paris, Editions de la MSH

BONTE Pierre, CONTE Édouard, DRESCH Paul (dir.), 2001, *Émirs et présidents : figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS éditions

BORDEUIL Pierre, 1987, « La déesse 'Anat et les sources du Sapar », in GEYER Bernard (dir.), *Techniques et pratiques hydro-agricoles traditionnelles en domaine irrigué – Approche pluridisciplinaire des modes de cultures avant la motorisation en Syrie*, Actes du colloque de Damas, 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1987, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, pp. 257-269

BOUKHARI Sophie, OTCHET Amy, 1999, « Leila Shahid : l'engagement d'une 'Palestinienne de l'extérieur' », Site Internet Nord-Palestine, [www.nord-palestine.org/ressources/Leila\\_Shahid.010499.htm](http://www.nord-palestine.org/ressources/Leila_Shahid.010499.htm), consulté le 25 avril 2013

BOURDIEU Pierre, 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 30, pp. 3-6

BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Broché

BOURDIEU Pierre, 1986, « Les champs, ou l'histoire faite choses », in ACCARDO Alain, CORCUFF Philippe, *La sociologie de Pierre Bourdieu. Textes choisis et commentés*, Bordeaux, Le Mascaret, pp. 71-88

BOURDIEU Pierre, 1997, *Méditations Pascaliennes*, Paris, Le Seuil

BOURGEY André, 1974, « Le barrage de Tabqa et l'aménagement du bassin de l'Euphrate en Syrie », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 49, n° 4, pp. 343-354

BOZARSLAN Hamit, 2011, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La découverte

BRUHNES Jean, 1902, *L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du nord*, Thèse de géographie à l'université de Paris

BRUNET Roger, DOLLFUS Olivier, *Géographie Universelle – Mondes nouveaux*, Paris, Belin, t. 1

BURGAT François, PAOLI Stéphane, 2013, *Pas de printemps pour la Syrie. Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise*, Paris, La découverte

BUSH Ray (dir.), 2002, *Counter-Revolution in Egypt's Countryside : Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, Londres, Zed Books

CANDAU Joël, 2005, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin

CANTINEAU Jean, 1936, « Études sur quelques parlers de nomades arabes d'Orient », *Annales de l'Institut d'Études Orientales d'Alger*, n° 1-2, pp. 1-237

- CARRÉ Olivier, 1993, *Le nationalisme arabe*, Paris, Fayard
- CARTIER-BRESSON Jean, 2009, *L'économie politique de la corruption et de la gouvernance*, Paris, L'Harmattan
- CASTEL Robert, 2012, « Salariat », in BEVRORT Antoine, JOBERT Annette, LALLEMENT Michel, *et al.*, *Dictionnaire du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 705-706
- CERTEAU Michel de, 1990, *L'invention du quotidien, I : Arts de faire*, Paris, Folio
- CHANDLER David P., 1991, *The Tragedy of Cambodian History : Politics, War, and Revolution since 1945*, New Haven, Yale University Press
- CHALÉARD Jean-Louis, CHARVET Jean-Paul, 2004, *Géographie agricole et rurale*, Paris, Belin
- CHALÉARD Jean-Louis, MESCLIER Évelyne, 2010, « Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Annales de géographie*, n° 676, pp. 587-596
- CHARLES, Henri, 1942, *La sédentarisation entre Euphrate et Balikh*, Beyrouth, Les Éditions des lettres orientales
- CHATTY Dawn, 2006, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill
- CHATTY Dawn, 2006, « Introduction. Nomads of the Middle East and North Africa facing the 21st Century », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, pp. 1-29
- CHAUSSEPIED Patrick, REBOUL Claude, 1975, *La révolution agraire de la République démocratique allemande*, Paris, INRA
- CHEVALIER Pascal, 2011, « Les campagnes d'Europe centrale : une singularité dans l'Union Européenne ? » in JEAN Yves, GUIBERT Martine (Dir.), *Dynamique des espaces ruraux dans le monde*, Paris, Armand Colin, pp. 161-181
- CHISHOLM Michael, SMITH M. David (dir.), 1990, *Shared Space, Divided Space. Essays on Conflict and Territorial Organization*, Londres, UNWIN HYMAN
- COLLOVALD Annie, GIL Fernando, SINDZINGRE Nicole, TAP Pierre, « Identité », *Encyclopædia Universalis*, URL : <http://www.universalis-edu.com.janus.biu.sorbonne.fr/encyclopedie/identite/>, consulté le 28 juillet 2014
- CONAC Françoise, 1978, *Irrigation et développement agricole. L'exemple des pays méditerranéens et danubiens*, Paris, CEDES
- COPET-ROUGIER Élisabeth, 1990, « Le clan, le lieu, l'alliance », in HÉRITIER-AUGÉ François, COPET-ROUGIER Élisabeth (dir.), *Les complexités de l'alliance. Les systèmes semi-complexes*, Paris, Éditions des archives contemporaines, vol. 1, pp. 192-231

COPET-ROUGIER Élisabeth, 2010, « Clan », in BONTE Pierre, IZARD Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 252-253

CORM Georges, 1993, *Le nouveau désordre économique mondial. Aux racines des échecs du développement*, Paris, La Découverte

CORM Georges, 2007, *Le Proche-Orient éclaté*, Paris, La Découverte

CÔTE Marc, 1988, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion

COWARD JR. E. Walter, 1998, « La planification du changement technique et social dans les zones irriguées », in CERNEA Michel M., *La dimension humaine dans les projets de développement. Les variables sociologiques et culturelles*, Paris, Karthala

DAHOU Tarik, ELLOUMI Mohamed, MOLLE François, 2013, « Appropriations et conflits autour des régimes d'accès aux ressources renouvelables », *Études rurales*, n° 192, pp. 9-23

DALMASSO Anne, 2008, « Barrages et développement dans les Alpes françaises de l'entre-deux guerres », *Revue de géographie alpine*, vol. 96, n° 1, URL : <http://rga.revues.org/400>, Consulté le 7 avril 2013

DAOUDY Marwa, 2005, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie. Négociation, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris, CNRS Éditions

DARDOUR Mohamed, 1997, *Agriculteurs et techniciens face aux aménagements hydro-agricole : contribution à l'étude socio-anthropologique d'un conflit de rationalités. Les groupements d'attributaires de la réforme agraire et l'office du Gharb - Maroc (1960 - 1995)*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Tours

DAWOD Hosham, 2004, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin

DEBAINE Françoise, JAUBERT Ronald, 1998, « Les marges arides de Syrie : la "frontière" des 200 mm. Planification agricole et occupation du territoire », *Sécheresse*, vol. 9, n° 1, pp. 43-50

DESCHAMPS Florence, 2005, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la construction de la source orale à son exploitation*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, URL : <http://books.openedition.org/igpde/104>, Consulté le 2 septembre 2013

DE WITT Nicholas, 1961, *Education and Professional Employment in the U.S.S.R. : Prepared for the National Science Foundation*, Washington D.C., National Science Foundation

DIEMER Geert, HUISBERS Frans P. (dir.), 1996, *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intremediate Technology Publication

DI MÉO Guy, BULÉON Pascal, 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin

DIRECTION DE LA SANTÉ D'ALEP, n.d., *Carte sanitaire du gouvernorat d'Alep*, Alep, Direction de la santé d'Alep

- DOMENACH Jean-Marie, 1995, *Approches de la modernité*, Paris, Ellipses
- DONATI Caroline, 2009, *L'exception syrienne. Entre modernisation et résistance*, Paris, La Découverte
- DROZ-VINCENT Philippe, 2004, *Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris, Presses universitaires de France
- DUMONT René, 1964, « Les communes populaires rurales chinoises », *Politique étrangère*, vo. 29, n° 4, pp. 380-397
- DUPOND Pascal, 2008, *Dictionnaire Merleau-Ponty*, Paris, ellipses
- DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, *et al.* (dir.), 2007, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud
- DURAND-DASTÈS François, 2005, « À propos de la géographie de l'eau : temporalités et échelles spatiales », *L'information géographique*, vol. 69, n° 3, pp. 69-84
- EDWARDS-JONES Gareth, 2001, *Agricultural Policy and the Environment in Syria : An Examination of Impacts and Suggestions for Policy Reform*, Rome, Damas, FAO, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
- EL-EINI Roza I. M., 2005, *Mandated Landscape : British Imperial Rule in Palestine, 1929-1948*, London, Routledge
- EL FAÏZ Mohammed, 2005, *Les maîtres de l'eau. Histoire de l'hydraulique arabe*, Paris, Actes Sud
- EL HINDI Atieh, 2011, « Syria's Agricultural Sector : Situation, Role, Challenges and Prospects », in HINNEBUSCH Raymond A. (dir.), *Agriculture and Reform in Syria*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria, pp. 15-55
- ELIAS Norbert, 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard
- ELIAS Norbert, 1996, *Du temps*, Paris, Fayard
- FAGGI Pierpaolo, 1987, « Étatisation de l'eau dans le Projet « Nouvelle vallée » en Égypte », in MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 103-110
- FARGE Arlette, 2002, « Penser et définir l'événement en histoire », *Terrain*, n° 38, URL : <http://terrain.revues.org/1888>, consulté le 22 août 2013
- FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), 2003, *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies
- FITZPATRICK Sheila, 1994, *Stalin's Peasants. Resistance and Survival in the Russian Village After Collectivisation*, New York, Oxford University Press
- FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier (dir.), 2012, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin



GABOREAN Florina, 2011, « Décollectivisation et relations de propriété dans un village roumain », *Économie rurale*, n° 325-326, pp. 114-128

GALLAGHER CUNNINGHAM Kathleen, WEIDMANN Nils, B., 2010, « Shared Space : Ethnic Groups, State Accommodation, and Localized Conflict, *Institute Studies Quarterly*, vol. 54, pp. 1035-1054

GALLAIS Jean, 1964, *Le delta intérieur du Niger : Étude de géographie régionale*, Thèse de géographie, Université de Paris

GAP, 2006, *Latest Situation on Southeastern Anatolia Project Activities of the GAP Administration*, Ankara, GAP

GATTINARA Juan Carlos, 1973, *Studies on Socio-Cultural cum Institutional Factors Affecting Resettlement of the Population of the Tabqa Reservoir and Adjacent Areas of the Euphrates River*, Rome, FAO

GENERAL ADMINISTRATION FOR THE DEVELOPMENT OF THE EUPHRATES BASIN, n.d., *Euphrates Project*, Raqqa, General Administration for the Development of the Euphrates Basin

GENTELLE Pierre, 1993, « Chine : quadrillage agraire, quadrillage totalitaire ? », in REY Violette (dir.), *Géographies et campagnes. Mélanges offerts à Jacqueline Bonnamour*, Paris, ENS Éditions, pp. 325-339

GENTELLE Pierre, 2003, *Traces d'eau : un géographe chez les archéologues*, Paris, Belin

GERBRANDY Gerben, HOOGENDAM Paul, 1996, « The Materialization of Water Rights. Hydraulic Property in the Extension and Rehabilitation of two Irrigation Systems in Bolivia », in DIEMER Geert, HUISBERS Frans P., *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intermediate Technology Publication, pp. 53-72

GEYER Bernard, PASCUAL Jean-Paul, VELUD Christian, 1995, *Une mission de reconnaissance sur l'Euphrate en 1922. Deuxième partie : les textes. Enjeux économiques, politiques et militaires*, Damas, Institut français de Damas

GHALIOUN Burhan, 1991, *Le malaise arabe : l'État contre la nation*, Paris, La découverte

GHARIZI Wafiq, 2009, *La sexualité et la société arabe à travers l'œuvre de Ghada Samman*, Paris, l'Harmattan

GHAZOUANI Wafa, MOLLE François, RAP Edwin, 2012, *Water Users Associations in the NEN Region. IFAD interventions and overall dynamics*, Version temporaire soumise à l'IFAD en octobre, URL : [http://www.un.org/waterforlifedecade/water\\_cooperation\\_2013/pdf/water\\_users\\_associations\\_in\\_nen\\_region.pdf](http://www.un.org/waterforlifedecade/water_cooperation_2013/pdf/water_users_associations_in_nen_region.pdf), consulté le 15 avril 2014

GHAZZAL Zouhair, DUPRET Baudouin, COURBAGE Youssef, 2007, « Introduction », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, et al., *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, pp. 23-35

GODARD Alain, TABEAUD Martine, 2004, *Les climats. Mécanismes, variabilité, répartition*, Paris, Armand Colin

GODELIER Maurice, 2004, « À propos des concepts de tribu, ethnie et État. Formes et fonctions du pouvoir politique », in DAWOD Hosham, *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, Armand Colin, pp. 287-304

GRAHAM Brian, NASH Catherine, 2006, « A Shared Future : Territoriality, Pluralism and Public Policy in Northern Ireland », *Political Geography*, vol. 25, n° 3, pp. 253-278

GRANDEMANGE Annick, « Ni immobilisme ni chaos : les mutations de la propriété et l'usage des terres à Verkhni Ikorets (Russie) », *Mappemonde*, vol. 67, n° 3, pp. 1-7

GRENAND Pierre, 1997, « La problématique de l'espace indigène. L'exemple du front pionnier au Brésil », *Civilisations*, vol. 44, pp. 116-125

GROS Frédéric, 2012, *Le principe Sécurité*, Paris, Gallimard

GUINÉ Antoine, 1971, *Le barrage sur l'Euphrate – Monographie*, Damas, Office arabe de Presse et de documentation

GUINÉ Antoine, 1971, « Les fermes d'État en Syrie », *Syrie et Monde Arabe*, n° 204, pp. 22-27

GUMUCHIAN Hervé, 1975, « La République Arabe d'Égypte à la conquête de ses déserts », *Revue de géographie alpine*, vol. 63, n° 2, pp. 225-252

GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica

HAERI Niloofar, 1997, « The Reproduction of Symbolic Capital. Language, State, and Class in Egypte », *Current Anthropology*, vol. 38, n° 5, pp. 795-816

HALBWACHS Maurice, 1950, *La mémoire collective*, Montréal, Les classiques des sciences sociales, URL : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs\\_maurice/memoire\\_collective/memoire\\_collective.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/memoire_collective/memoire_collective.pdf), consulté le 30 août 2014

HAMIDÉ Abdul-Rahman, 1959, *La région d'Alep : étude de géographie rurale*, Thèse de géographie, Université de Paris

HAMILTON-MCKENZIE Jennifer, 2009, « California Dreaming : Selling the Irrigationist Dream », *The Journal of Historical and European Studies*, n° 2, pp. 27-38

HANAFI Sari, 1990, « La formation des ingénieurs en Syrie et son adaptation aux besoins de la société », in LONGUENESSE Élisabeth (dir.), 1990, *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 171-186

HANAFI Sari, 1997, *La Syrie des ingénieurs. Un perspective comparée avec l'Égypte*, Paris, Karthala

HANN Chris, 1980, *Tázlár: a village in Hungary*, Cambridge, Cambridge University Press

- HANN Chris (dir.), 1993, *The Postsocialist Agrarian Question: Property Relations and the Rural Condition*, Münster, LIT Verlag
- HANNOYER Jean, 1979, « Essai d'histoire socio-économique des villages de la basse-vallée de l'Euphrate », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 54, n° 3, pp. 271-282)
- HANNOYER Jean, 1982, *Campagne et pouvoir en Syrie : essai d'histoire socio-économique sur la région de Deir-Ez-Zor*, Thèse de sociologie à l'EHESS
- HANNOYER Jean, 1985, « Grands projets hydrauliques en Syrie. La tentation orientale », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, pp. 24-42
- HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNHAUM Pierre, BRAUD Philippe, 2010, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin
- HERVÉ Jean-Jacques, 2007, *L'agriculture russe. Du kolkhoze au l'hypermarché*, Paris, L'Harmattan
- HIBOU Béatrice, 1998, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique Internationale*, vol. 1, n° 1, pp. 151-168
- HIBOU Béatrice, 1999, « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, pp. 8-15
- HIBOU Béatrice, 2011, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La découverte
- HINNEBUSCH Raymond A., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'hist Syria – The Political Economy of Rural Development*, Boulder, Westview Press
- HINNEBUSCH Raymond A., 1990, *Authoritarian Power and State Formation in Ba'hist Syria. Army, Party and Peasant*, Boulder, Westview Press
- HINNEBUSCH Raymond A. (dir.), 2011, *Agriculture and Reform in Syria*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria
- HINNEBUSCH Raymond A., 2011, « The Ba'hist's Agrarian Revolution (1963-200) », in HINNEBUSCH Raymond A. (dir.), *Agriculture and Reform in Syria*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria, pp. 3-14
- HOPFINGER Hans, 1989, *State Farming in Syria*, in British Society for Middle Eastern Studies, *Proceedings of the 1989 International Conference on Europe and the Middle East Held at the University of Durham*, Oxford, BRISMES, pp. 290-299
- HOPFINGER Hans, 1991, *Öffentliche und private Landwirtschaft in Syrien: eine wirtschafts- und sozialgeographische Untersuchung im Nordwesten und Nordosten des Landes*, Erlangen, Palm & Enke
- HORST Lucas, 1996, « Intervention in Irrigation Water Division in Bali, Indonesia. A Case of Farmer's circumvention of Modern Technology », in DIEMER Geert, HUISBERS Frans P., *Crops, People and Irrigation. Water Allocation Practices of Farmers and Engineers*, London, Intermediate Technology Publication, pp. 34-52

HOYAUX André-Frédéric, 2002, « Entre construction territoriale et construction ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeo*, URL :! <http://cybergeo.revues.org/1824>, consulté le 3 octobre 2014

HOYLE Brian, 1995, « A Shared Space : Contrasted Perspectives on Urban Waterfront Redevelopment in Canada », *Town Planning Review*, vol. 66, n° 4, pp. 345-369

HUGO Victor, 1856, « À Villequier », *Les contemplations*

INGOLD Tim, 2000, *The perception of the environment : essays on livelihood, dwelling and skill*. London, Routledge

ISHOW Habib, 1996, *L'Irak : Paysanneries, politiques agraires et industrielles au XX<sup>e</sup> siècle. Contribution à la réflexion sur le développement*, Paris, Publisud

JACOBS Susie, 2008, « Doi Moi and Its Discontents : Gender, Liberalisation, and Decollectivisation in Rural Viet Nam », *Journal of Workplace Rights*, vol. 13, n° 1, pp. 17-39

JAUBERT Ronald, AL-DBIYAT Mohammed, DEBAINE Françoise, 2006, « Politiques agricoles et divisions territoriales », in JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée, pp. 128-132

JAUBERT Ronald, AL-DBIYAT Mohammed, DEBAINE Françoise, 2006, « Transformation des régions cultivées, différenciation des exploitations et extension de l'irrigation », in JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée, pp. 167-189

JAUBERT Ronald, AL-DBIYAT Mohammed, ZWAHLEN François, EL-HAMWI Karim, 2006, « Sur- et sous-exploitation des eaux souterraines : quelle régulation ? », in JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée, pp. 189-201

JAUBERT Ronald, GEYER Bernard, 2006, *Les marges arides du croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du nord*, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerranée

JICA, 1996, *The Study on Water Resources Development in the Northwestern and Central Basins in the Syrian Arab Republic*, Tokyo, JICA

JOLLIVET Marcel, 2003, « Comment se fait la sociologie. A propos d'une controverse en sociologie rurale », *Sociétés contemporaines*, n° 49-50, pp. 43-61

JOSEPHSON Paul R., 1995, « "Projects of the Century" in Soviet History : Large-Scale Technologies from Lenin to Gorbachev », *Technology and Culture*, Vol. 36, n° 3, pp. 519-559

JOUVE Anne-Marie, 1999, « Évolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb », in JOUVE Anne-Marie, BOUDERBALA Negib, *Politiques*

*foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*, Montpellier, CIHEAM, pp. 223-233

KADIRI Zakaria, KUPER Marcel, ERRAHJ Mostafa, 2011, « Projets d'aménagement et développement territorial : le cas du périmètre irrigué du Moyen Sebou au Maroc », *Pôle Sud*, vol. 2, n° 35, pp. 77-96

KAHN Peter H., 2002, « Children's Affiliations with Nature : Structure, Development, and the Problem of Environmental Generational Amnesia », in KAHN Peter H., KELLERT Stephen R., *Psychological, Sociocultural, and Evolutionary Investigations*, Boston, Massachusetts Institute of Technology, pp. 193-116

KANAFĀNIY Ma'mūn, 2008, *Al-'iḥtiyājāt al-mā'iyā li-l-khuṭṭa al-zirā'iyā 2007-2008* (Les besoins hydriques pour le plan agricole 2007-2008), Damas, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire

KAWAKIBI Salam, 2008, « Les travailleurs syriens au Liban : entre récupération politique et exploitation », *Robert Schumann Center for Advanced Studies*

KAWAKIBI Salam, 2008, « Migrations circulaires des Syriens : état et perspective », *Robert Schumann Center for Advanced Studies*

KERBE Jehad, 1987, *Climat, hydrologie et aménagements hydro-agricoles de Syrie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux

KERBLAY Basile, 1969, « URSS : Du *mir* aux agrovilles », in MENDRAS Henri, TAVERNIER Yves (dir.), *Terre, paysans et politique. Structures agraires, systèmes politiques et politiques agricoles*, Paris, S.E.D.E.I.S., pp. 276-31

KHADER Bichara, 1984, *La question agraire dans le monde arabe : le cas de la Syrie*, Louvain, Centre d'étude et de recherche sur le monde arabe contemporain

KHALAF Suleyman, 1993, « Cheikhs, paysans et membres du parti Ba'th : changements politiques en Syrie du nord », in BOCCO Riccardo, JAUBERT Ronald, MÉTRAL Françoise (dir.), *Steppes d'Arabies : États, pasteurs, agriculteurs et commerçants. Le devenir des zones sèches*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 178-194

KICKINGER Claudia, 2007, « Les bédouins, la modernité et l'État », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, et al., *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, pp. 246-252

KILO Michel, 2012, « 'akḥṭā' qātila... al-ṭā'ifiya » (*Erreurs fatales... le confessionnalisme*), *al-sharaq al-'awsaṭ*, 9 décembre, n° 12430, URL : [http://www.aawsat.com/leader.asp?section=3&article=707866&issueno=12430#.Utapg\\_Tulk](http://www.aawsat.com/leader.asp?section=3&article=707866&issueno=12430#.Utapg_Tulk), consulté le 15 janvier 2014

KITOH Akio, YATAGAI Akiyo, ALPERT Pinhas, 2008, « First Super-High-Resolution Model Projection that the Ancient "Fertile Crescent" Will Disappear in this Century », *Hydrological Research Letters*, n° 2, pp. 1-4

KLIOT Nurit, 1994, *Water Resources and Conflict in the Middle East*, New York, Routledge

KORNAÏ Janos, 1984, *Socialisme et économie de la pénurie*, Paris, Economica

KUPER Marcel, 2011, « Des destins croisés : regards sur 30 ans de recherches en grande hydraulique », *Cahiers Agricultures*, vol. 20, n° 1-2, URL : <http://www.jle.com/e-docs/00/04/66/86/article.phtml>, consulté le 30 août 2013

KUPER Marcel, ERRAHJ Mostafa, FAYASSE Nicolas, *et al.*, 2009, « Autonomie et dépendance des irrigants en grande hydraulique : observations de l'action organisée au Maroc et en Algérie », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 3, URL : [www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-3-page-248.htm](http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-3-page-248.htm), consulté le 30 août 2013

LACORE-MARTIN Emmanuelle, 2008, « L'Utopie de Thomas More à Rabelais: sources antiques et réécritures », *Kanton*, n° 24, pp. 123-148

LACOSTE Yves, 1996, *La légende la Terre*, Paris, Flammarion

LACQUEMENT Guillaume, 1996, *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands. Acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, Paris, L'Harmattan

LAHIRE Bernard, 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan

LANCASTER William, LANCASTER Fidelity, 1999, *People, Land and Water in the Arab Middle-East : Environments and Landscapes in the Bilād ash-Shām*, Amsterdam, Harwood Academic Publisher

LANCASTER William, LANCASTER Fidelity, 2006, « Integration into Modernity : Some Tribal Rural Societies in the Bilād ash-Shām », in CHATTY Dawn, *Nomadic Societies in the Middle East and North Africa. Entering the 21st Century*, Leiden, Brill, pp. 335-369

LANDY Frédéric, 1994, *Paysans de l'Inde du Sud : le choix et la contrainte*, Paris, Karthala

LANGE Katharina, 2005, « 'Shawāyā' : Economic Mélange, Pure Origins ? Outsiders' and insiders' Account of Tribal Identity in Northern Syria », in LEDER Stephan, STRECK Bernhard (dir.), *Shifts and Drifts in Nomad-Sedentary Relations*, Wiesbaden, Reichert, pp. 99-122

LAVERGNE Marc, 1981, « L'agriculture égyptienne dix ans après l'achèvement du haut-barrage d'Assouan », in COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-233

LATOUR Bruno, 1991, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte

LAZZAROTTI Olivier, 2006, « Habiter, aperçus d'une science géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 139, pp. 85-102

LE CARO Yves, 2007, *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes

LE COUR GRANDMAISON Colette, 1984, « L'eau du vendredi. Droits d'eau et hiérarchies sociales en Sharqīya (Sultanat d'Oman) », *Études rurales*, n° 93-94, pp. 7-42

LE COZ Jean, 1976, *Les réformes agraires. De Zapata à Mao Tse-Toung et la FAO*, Paris, Presses Universitaires de France

LE COZ Jean, 1991, « Socialisme et localité : le deuxième cycle agraire de la Chine et de l'Algérie. Deuxième partie, l'Algérie, décennie 1980 : les étapes de la désocialisation », *Espace rural*, n° 24, 94 p.

LEES Susan H., 1986, « Coping with Bureaucracy : Survival Strategies in Irrigated Agriculture », *American Anthropologist*, vol. 88, n° 603, pp. 610-622

LEGRAND Félix, 2014, « The Colonial Strategy of ISIS in Syria », *Arab Reform Initiative*, 30 juin, 10 p., URL : <http://www.arab-reform.net/sites/default/files/ISIS%27s%20Colonial%20Strategy%20in%20Syria%20-%20Legrand%20-%20June%202014%20VF.pdf>, consulté le 1er septembre 2014

LENORMAND Pierre, 1983, « L'agriculture bulgare à l'âge des complexes agro-industriels », *Annales de géographie*, vol. 92, n° 510, pp. 129-151

LÉVY Jacques, 2012, « Habiter sans condition », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, pp. 25-34

LÉVY Jacques, 2013, « Frontière », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 413-416

LÉVY Jacques, 2013, « Territoire », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 996-998

LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2013, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin

LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, 2013 « Habiter », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 480-482

LÉVY-STRAUSS Claude, 2007, « Maison », in BONTE Pierre, IZARD Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 434-436

LEWIS Norman Nicholson, 1987, *Nomads and Settlers in Syria and Jordan : 1800-1980*, Cambridge, Cambridge University Press

LINTON Jamie, 2010, *What is Water. The history of a Modern Abstraction*, Vancouver, UBC Press

LIPCHIN Clive, 2007, « Water, Agriculture and Zionism : Exploring the Interface between Policy and Ideology », in LIPCHIN Clive, PALLANT Eric, SARANGA Danielle, AMSTER Allyson, *Intergrated Water Resources Management and Security in the Middle-East*, Berlin, Springer, pp. 251-267

LONGUENESSE Élisabeth (dir.), 1990, *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient

- LONGUENNESSE Élisabeth, 1991, « Ingénieurs et développement au Proche-Orient : Liban, Syrie, Jordanie », *Sociétés contemporaines*, n° 6, pp. 9-40
- LONGUENNESSE Élisabeth, 2007, *Professions et société au Proche-Orient. Déclin des élites, crises des classes moyennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
- LUSSAULT Michel, 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset
- LUSSAULT Michel, 2013, « Identité », in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 523-524
- MACIULYTE Jurgita, 2004, « La recomposition de l'espace lituanien dans la perspective de l'intégration européenne », *Annales de géographie*, n° 636, pp. 188-210
- MACIULYTE Jurgita, 2008, « Le développement rural en Lituanie : entre désengagement de l'État, émergence d'une société civile et apprentissage des outils européens », *Revue d'études comparatives est-ouest*, vo. 39, n° 4, pp. 62-80
- MARIÉ Michel, 1984, « Pour une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 21, pp. 5-35
- MARIÉ Michel, 1987, « Présence du territoire : le cas d'un grand équipement hydraulique », *Cahiers / groupe*, n° 7, pp. 61-107
- MATHIEU Nicole, 2012, « Le mode d'habiter. À l'origine d'un concept », in MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Hommes, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-53
- MAUREL Marie-Claude, 1980, *La campagne collectivisée. Société et espace rural en Russie*, Paris, éditions anthropos
- MAUREL Marie-Claude, 1984, « Trames agraires et sociétés rurales en Union soviétique. Le modèle et ses formes socio-spatiales », in BONNAMOUR Jacqueline, BIAYS Pierre, CABOURET Michel, et al., *Paysages agraires et sociétés*, Paris, SEDES, pp. 155-177
- MAUREL Marie-Claude, 1994, *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan
- MAUREL Marie-Claude, 2007, « Des collectivités locales aux territoires de projet », in MAUREL Marie-Claude, LACQUEMENT Guillaume, *Agriculture et ruralité en Europe centrale*, Montreuil, Aux lieux d'être, pp. 117-134
- MAUREL Marie-Claude, 2008, « De nouveaux modèles en Europe centrale et orientale », in CHARVET Jean-Paul, *Nourrir les hommes*, Paris, SEDES, pp. 100-137
- MAURY René-Georges, 1983, « Alcune riserve sui grandi progetti irrigui nei bacini dell'Euphrate e del Tigri in Turchi e in Siria », in SANTORO LEZZI Cecilia, *Ricostruire l'agricoltura per ricostruire l'ambiente*, atti del III Convegno su la salvaguardia dell'ambiente nel Mezzogiorno, Lecce 7-8-9 ottobre 1982, Lecce, Congedo, pp. 439-454
- MAZOYER Marcel (dir.), 2002, *Larousse agricole. Le monde paysan au XXIème siècle*, Paris, Larousse



- MAZOYER Marcel, ROUDART Laurence, 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil
- MCKINLEY Terry, GRIFFIN Keith, 1993, « The distribution of Lands in China », *Journal of Peasant Studies*, vo. 21, n° 1, pp. 71-84
- MELICZEK Hans, 1987, « Colonisation rurale dans le bassin de l'Euphrate (Syrie) », in FAO, *Réforme agraire. Colonisation et coopératives agricoles*, Rome, FAO, pp. 117-142
- MENDRAS Henri, 1967, *La fin des paysans*, Paris, SEDEIS
- MÉTRAL Françoise, 1980, « Le monde rural syrien à l'ère des réformes (1958-1978) », in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, CNRS Éditions, pp. 297-326
- MÉTRAL Françoise, 1985, « État et paysans dans le Ghab en Syrie. Approche locale d'un projet d'État », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 109, p. 43-63
- MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), 1987, *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient
- MÉTRAL Françoise, 1987, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate syrien : modes de gestion et politique agricole », in MÉTRAL Françoise, MÉTRAL Jean, LOUIS Pierre (dir.), *L'homme et l'eau IV : l'eau dans l'agriculture*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 111-144
- MÉTRAL Françoise, 1990, « Ingénieurs et agronomes dans un projet de développement rural en Syrie », in LONGUENESSE Elisabeth (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, pp. 231-254
- MÉTRAL Françoise, 1996, « Biens tribaux dans la steppe syrienne en Coutume et droit écrit », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 79, n° 1
- MÉTRAL Françoise, 2000, « Zones arides du Proche-Orient, projets de développement et outils d'analyse », in BALLAND Daniel (dir.), *Hommes et terres d'Islam – Mélanges offerts à Xavier de Planhol – Tome 1*, Téhéran, Institut français de recherche en Iran
- MEYER Günter, 1994, « Rural Development and Migration in Northeast Syria », in SALEM-MURDOCK Muneera, HOROWITZ Michael M., SELLA Monica (dir.), *Anthropology and Development in North Africa and the Middle East*, Boulder, Westview Press, pp.245-278
- MEYER Günter, 1998, « Economic Changes un the Newly Reclaimed Lands : from State Farms to Small Holdings and Private Agricultural Enterprises », in HOPKINS Nicholas S., WESTERGAARD Kirsten, *Directions of Change in Rural Egypt*, Le Caire, Université Américaine du Caire, pp. 334-356
- MICHAUD Yves, 2010, « Ingénieurs et société : d'Auguste Comte à la technoscience et l'intelligence collective », in MICHAUD Yves (dir.), *Qu'est-ce qu'un ingénieur aujourd'hui ? L'ingénieur, le génie, la machine*, Cycle de conférence de l'Université de tous les savoirs, URL : [http://www.canal-u.tv/video/universite\\_de\\_tous\\_les\\_savoirs/ingenieurs\\_et\\_societe\\_d\\_auguste\\_comte\\_a\\_la\\_tech\\_noscience\\_et\\_l\\_intelligence\\_collective.5506](http://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/ingenieurs_et_societe_d_auguste_comte_a_la_tech_noscience_et_l_intelligence_collective.5506), consulté le 15 janvier 2013

MILLOT Camille, 2009, *Désorganisation et réorganisation des services publics dans les fermes d'État de l'Établissement Al-Assad en Syrie*, Mémoire de Master 1 en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

MINISTRY OF STATE FOR ENVIRONMENTAL AFFAIRS, 2003, *Strategy and National Environmental Action Plan for The Syrian Arab Republic*, Damas, Ministry of State of Environmental Affairs

MINISTRY OF THE EUPHRATES DAM, 1975, *Euphrates Project*, Damas, Ministry of the Euphrates Dam

MITCHELL Timothy, 2002, *Rule of Experts. Egypt, Techno-politics, modernity*, Los Angeles, Berkeley

MOLLE François, 2011, « Justice spatiale et bassins hydrographiques : distribution des coûts, des bénéfices et du risque », in BLANCHON David, GARDIN Jean, MOREAU Sophie, *Justice et injustices environnementales*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, pp. 117-131

MOLLE François, 2012, « La gestion de l'eau et les apports d'une approche par la *political ecology* », in GAUTIER Denis, BENJAMINSEN Tor A., *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Versailles, éditions Quae, pp. 219-238

MOLLE François, MOLINGA Peter P., WESTER Philipus, 2009, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission : Flows of Power, Flow of Water », *Water Alternatives*, Vol. 2, n° 3, pp. 328-349

MOLLE François, RUF Thierry, 1994, « Eléments pour une approche systémique du fonctionnement des périmètres irrigués », in SEBILLOTTE Michel (dir.), *Recherches-système en agriculture et développement rural : communications*, Montpellier, CIRAD-SAR, pp.114-118

MOLLINGA Peter P., 1998, *On the Waterfront. Water Distribution, Technology, and Agrarian Change in a South Indian Canal Irrigation System*, Thèse de doctorat en sciences de l'hydraulique, Université de Wageningen

MOLLINGA Peter P., 2010, « Hot Water after the Cold War : Water Policy Dynamics in (Semi)-Authoritarian Regimes », *Water Alternatives*, vol. 3, n° 3, pp. 512-520

MOLLINGA Peter P., BOLDING Alex, 1996, « Signposts of struggle. Pipe outlet of the material interface between water users and the state in a large-scale irrigation system in South India », in DIEMER Geert, HUISBERS Frans P. (dir.), 1996, *Crops, People and Irrigation. Water Allocation practices of farmers and Engineers*, London, Intremediate Technology Publication, pp. 11-33

MOREL-BROHET, ORTAR Nathalie (dir.), 2012, *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan

MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie, 2012, « Introduction », in MOREL-BROCHET Annabelle, ORTAR Nathalie (dir.), *La fabrique des modes d'habiter. Hommes, lieux et milieux de vie*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-33

- MORIN Edgard, 1996, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, ESF éditeur
- MOUNAYER Nassib, 1929, *Le régime de la terre en Syrie – Étude historique, juridique et économique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence
- MOUSSLY Nazim, 1951, *Le problème de l'eau en Syrie*, Lyon, Bosc frères
- MÜLLER Victor, 1931, *En Syrie avec les bédouins : les tribus du désert*, Paris, Leroux
- MUNDY Martha, SMITH Richard Saumarez, 2007, *Governing Property, Making the Modern State. Law, Administration and Production in Ottoman Syria*, Londres, I. B. Tauris
- MUTIN Georges, 2003, « Le Tigre et l'Euphrate de la discorde », *VertigO*, vol. 4, n° 3, URL : <http://vertigo.revues.org/3869>, consulté le 24 février 2014
- MUTIN Georges, 2010, « Le Tigres et l'Euphrate, un demi-siècle d'aménagement dans la discorde », *Moyen-Orient*, n°4, pp.30-35
- NATIONAL AGRICULTURAL POLICY CENTER, 2007, *Syrian Agricultural Trade*, Damas, National Agricultural Policy Center
- NEDECO, 1963, *Taqrīr 'an al-istiḡā'āt fī mantiqa mashrū' al-furāt* (Rapport d'études sur la région du Projet de l'Euphrate), Damas, Haut Comité pour le Projet de l'Euphrate
- OFFICE ARABE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION, 1971, *Troisième plan quinquennal de développement économique et social en République Arabe Syrienne (1971-1975)*, Damas, Office arabe de presse et de documentation
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, « La politique du Terrain. Sur la production des données en anthropologie », *enquête*, n° 1, par. 85, URL : [enquete.revues.org/263](http://enquete.revues.org/263), consulté le 30 août 2014
- ÖNOL Bariş, SEMAZZI Fredrick H. M., 2009, « Regionalization of Climate Change Simulations over the Eastern Mediterranean », *Journal of Climate*, vo. 22, pp. 1944-1961
- ORGELS Bernard, 1962, *Contribution à l'étude des problèmes agricoles de la Syrie*, Bruxelles, Publications du Centre d'étude des problèmes du monde musulman contemporain
- ÖZDOĞAN Mutlu, 2011, « Climate Change Impacts on Snow Water Availability in the Euphrates-Tigris Basin », *Hydrology and Earth System Sciences*, vol. 15, pp. 2789-2803
- PACHERIE Élisabeth, 2003, « Mémoire », in BLAY Michel, *Grand Dictionnaire de la Philosophie*, Paris, Larousse, p. 664
- PACQUOT Thierry, LUSSAULT Michel, YOUNÈS Chris (dir.), 2007, *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte
- PARDÉ Maurice, 1965, « Nécrologie : Sur un hydrologue disparu de haute distinction : Subhi Mazloum », *Annales de géographie*, vol. 74, n° 404, pp. 447-448
- PARTHASARATY N. S., 2001, *Agricultural Credit*, Rome, FAO

- PARTHASARATY N. S., 2003, « Agricultural Inputs and Market Liberalization », in FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies, pp. 363-380
- PARTI COMMUNISTE CHINOIS, 1977, « Statuts du Parti communiste chinois », *Pouvoirs*, n° 3, pp. 115-124
- PASCON Paul, 1979, « De l'eau du ciel à l'eau de l'État : psycho-sociologie de l'irrigation », *Hérodote*, n°13, pp.60-78
- PAVIE Charles, 1924, *Renseignements agricoles – Etat d'Alep*, Alep, Gouvernorat de l'État d'Alep
- PÉRENNES Jean-Jacques, 1993, *L'eau et les hommes au Maghreb. Contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris, Karthala
- PICARD Élisabeth, 1979, « Ouverture économique et renforcement militaire en Syrie », *Oriente moderno*, vol. 59, n° 7-12, pp. 663-676
- PICARD Élisabeth, 1980, « La Syrie de 1946 à 1979 », in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 143-184
- PICARD Élisabeth, 1985, *Espace de référence et espace d'intervention du Mouvement rectificatif au pouvoir en Syrie (1970-1982)*, Thèse de science politique de l'IEP Paris
- PICARD Élisabeth, 1992, « Politiques de développement et impératifs de sécurité dans les États de l'Euphrate », *Égypte/Monde arabe*, n° 10
- PICARD Élisabeth, 2004, « Stéphane Walter, La construction nationale syrienne. Légitimation de la nature communautaire du pouvoir par les discours historiques, Paris, CNRS éditions, 2002, 400 p. », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 103-104, URL : <http://remmm.revues.org/2417>, consulté le 29 août 2009
- POULIQUEN Alain, 1982, « L'organisation du travail agricole et le contrôle social de l'activité agricole en URSS », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 13, n° 13, URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo\\_0338-0599\\_1982\\_num\\_13\\_3\\_2390](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_1982_num_13_3_2390), Consulté le 28 août 2013
- POURTIER Roland, 1991, « L'Afrique dans tous ses états », *Espace Temps*, n° 43-44, pp. 82-86
- RABO Anika, 1986, *Changes on the Euphrates. Villagers, Townsmen and Employees in Northeast Syria*, Thèse de sociologie de l'Université de Stockholm
- RABO Anika, 2007, « Instantanés de la campagne de Raqqa », in DUPRET Baudouin, GHAZZAL Zouhair, COURBAGE Youssef, et al. (dir.), 2007, *La Syrie au présent. Reflets d'une société*, Paris, Actes Sud, pp. 763-770
- RADKOWSKI Georges-Huvert de, 2002, *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Paris, Presses Universitaires de France
- RAFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques

- RAFESTIN Claude, 1986, « Écogénèse territoriale et territorialité », in AURIAC Franck, BRUNET Roger, *Espaces. Jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 173-185
- RAMET Sabrina Petra, 1990, *The Soviet-Syrian Relationship since 1955 : a troubled alliance*, Boulder, Westview
- RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS
- RAYMOND André, 1980, « La Syrie, du royaume arabe à l'indépendance (1914-1946) », in RAYMOND André (dir.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 56-85
- REDIFIELD Robert, 1956, *Peasant Society and Culture. An Anthropological Approach to Civilisation*, Chicago, The University of Chicago Press
- RETAILLÉ Denis, 2010, « Le développement : domestication, civilisation, mondialisation », in BOUQUET Christian, *Les géographes et le développement. Discours et actions*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, pp. 39-53
- REY Violette, 1993, « Passent les systèmes, restent les structures. L'empreinte géographique laissée par les fermes d'État dans feu l'Europe de l'est », in REY Violette, *Géographies et campagnes. Mélanges offerts à Jacqueline Bonnamour*, Fontenay-aux-Roses, ENS Fontenay Saint-Cloud, p. 351-360
- REY Violette (dir.), 1996, *Les nouvelles campagnes d'Europe centrale et orientale*, Paris, Édition du CNRS
- RICHARDS Paul, DIEMER Geerrt, 1996, « Agrarian technologies as socio-technical hybrids. Food crop improvement and management of land and water in sub-Saharan Africa », *Bulletin de l'APAD*, n° 11, URL : <http://apad.revues.org/641>, consulté le 23 décembre 2013
- RICOEUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du seuil
- RICOEUR Paul, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du seuil
- RIEUTORT Laurent, 2011, « La géographie française et la question rurale », in JEAN Yves, GUIBERT Martine, *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Paris, Armand Colin, pp. 19-45
- RIGOT Jean-Baptiste, 2003, *Environnement naturel et occupation du sol dans le bassin-versant du lac Jabbūl (Syrie du nord) à l'Holocène*, thèse de géographie de l'Université Lumière Lyon 2
- ROUSSET Pierre, 2003, « La régulation des réseaux d'irrigation gravitaire », Site Internet du Canal de provence, URL : <http://www.canal-de-provence.com/Portals/0/files/pdf/Publications/2003/Janvier 2003/La regulation des reseaux d irrigation gravitaire.pdf>, consulté le 23 janvier 2014
- RUIZ DE ELVIRA Laura, 2013, *Associations de bienfaisance et ingénieries politiques dans la Syrie de Bachar al-Assad : émergence d'une société civile autonome et retrait de l'État ?*, Thèse de sciences politiques, École des Hautes études en sciences sociales

SAAD Reem, 1988, *Social History of an Agrarian Reform Community*, Le Caire, Cairo Papers in Social Science

SAADÉ-SBEIH Myriam, JAUBERT Ronald, 2012, « L'exploitation des eaux souterraines en Syrie centrale : rupture rhétorique et continuité des pratiques », *Méditerranée*, n° 119, pp. 73-81

SADIDDIN Ahmad, BASIMA Atiya, 2009, *Analysis of Agricultural Production for Selected Crops : Wheat, Cotton and Barley*, Damas, National Agricultural Policy Center

SAID Salam, 2010, « The Effect of Trade Liberalization on Syrian Industry : The Case of Textile and Olive Oil Industry », in ABOUD Samer, SAID Salam, *Syrian Foreign Trade and Economic Reform*, St Andrews, St Andrews Papers on Contemporary Syria, pp. 29-65

SALOMON Jean-Jacques, 2002, « La fabrique de l'homme nouveau », *Journal français de psychiatrie*, n° 17, ppp. 41-44

SAMMAN Mouna Liliane, 1978, *La population de la Syrie : étude géo-démographique*, Paris, IRD Éditions

SANLAVILLE Paul, MÉTRAL Jean, 1979, « L'eau, la terre et les hommes dans les campagnes syriennes », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 54, n° 3, pp. 229-237

SANTOS Milton, 1975, *L'espace partagé : les deux circuits de l'économie urbaine en pays sous-développé*, Paris, Librairies techniques

SARRAGE Mohammed, 1935, *La nécessité d'une réforme agraire en Syrie*, Thèse de droit de l'Université de Toulouse

SARRIS Alexander, 2003, « Agriculture in the Syrian Macroeconomic context », in FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies, pp. 3-28

SCHEUMANN Walina, 1998, « Conflicts on the Euphrates : An Analysis of Water and Non-Water Issues », in SCHEUMANN Walina, SCHIFFLER Manuel (dir.), *Water in the Middle-East : Potential for Conflicts and Prospects for Cooperation*, Berlin, Springer, pp. 113-136

SCHMIDT Søren, 2006, « The Missed Opportunity for Economic Reform in Syria », *Mediterranean Politics*, vol. 11, n° 1, pp. 91-97

SCHMITZ Serge, 2012, « Le "mode d'habiter" : analyse de l'usage d'une notion émergent en géographie », in FRELAT-KAHN Brigitte, LAZZAROTTI Olivier, *Habiter. Vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, pp. 35-48

SCOTT James C., 1976, *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press

SCOTT James. C., 1998, *Seeing like a State. How Certain Schemes to Improve Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press

SERVICES FONCIERS ET CADASTRE, 1937, *Rapport relatif aux travaux du cadastre et d'amélioration foncière effectués en 1936*, République syrienne (Centres des archives

diplomatiques de Nantes. Archives du Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban ; Fond Cabinet politique ; Série Dossiers de principe 1926-1941 ; Carton BEY 388)

SEURAT Michel, 1980, « Les populations, l'État et la société », in RAYMOND André, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 88-141

SEURAT Michel, 1989, *L'État de barbarie*, Paris, Éditions du Seuil

SIMONS William B. (dir.), 1980, *The Constitution of the Communist World*, Alphen aan den Rijn, Sijthoff & Noordhoff, pp. 400-422

SMITH David M., 1990 « Introduction : the Sharing and Dividing of Geographical Space », in CHISHOLM Michael, SMITH M. David (dir.), *Shared Space, Divided Space. Essays on Conflict and Territorial Organization*, Londres, UNWIN HYMAN, pp. 1-21

STOCK Mathis, 2006, « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse *triologique* des dimensions spatiales des sociétés humaines », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 115-118, pp. 213-230

STREITH Michel, 2005. *Dynamiques paysannes en Mecklembourg*, Berlin, LIT Verlag

SUTTON John, 2010, « Memory », in ZALTA Edward N. (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, URL : <http://plato.stanford.edu/entries/memory/>, consulté le 30 août 2014

SUTTON Keith, 1984, « Algeria's Socialist Villages – a Reassessment », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 22, n° 2, pp. 223-248

SWINGUEDOUW Erik, 1999, « Modernity and Hybridity : Nature, Regeneracionismo, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890-1930 », *Annals of the Association of the American Geographers*, Vol. 89, n° 3, pp. 443-465

TABEAUD Martine, 2008, *La climatologie générale*, Paris, Armand Colin

TABEAUD Martine, 2013, « Le long chemin vers l'acclimatation », *Communication*, vol. 31, n° 2

TABEAUD Martine, YOUSSEF Khawla, 2009, « Les variabilités climatiques en Syrie entre réalité enregistrée et perception », *Journée d'étude sur "Eau et développement durable dans un territoire aride méditerranéen : Maskané en Syrie"*, Présentation orale au campus numérique francophone de l'université d'Alep, 20 octobre

TABET Paola, 1979, « Les mains, les outils, les armes », *L'Homme*, vol. 19, n° 3-4, pp. 5-61

TAHA Zakaria, 2010, « Régimes arabes laïcs et politique du genre. La condition de la femme à travers le Code du statut personnel : le cas de la Syrie », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 81, pp. 305-317

TAHA Zakaria, 2014, « La population rurale et le Baath sous le régime autoritaire de Hafez et Bachar al-Assad en Syrie. Clientélisation et marginalisation », *Les Cahiers d'EMAM*, n° 22, URL : <http://emam.revues.org/624>, consulté le 3 octobre 2014

TAILLARD Christian, 1983, « Les transformations de quelques politiques agricoles socialistes en Asie entre 1978 et 1982 (Chine, Vietnam, Cambodge, Laos) », *Études rurales*, n° 89-90-91, pp. 111-144

TALLET Bernard, 2010, « Contrôle foncier, spécialisation pastorale dans le sud du Veracruz (Mexique). Analyse des processus de maturation d'un front pionnier », *Annales de géographie*, n° 676, pp. 597-516

TAPIA Stéphane de, 2003, « Le projet GAP en Turquie : aménagement du territoire, politique intérieure et géopolitique », *Festival International de Géographie de Saint-Dié*, URL : [http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes\\_2003/detapia/article.htm](http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2003/detapia/article.htm), consulté le 15 avril 2014

TCHAYANOV Alexandre, 1989 (1<sup>ère</sup> éd. en 1925), *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, éd. du Regard

TESSON Frédéric, 2004, « Lorsque que le politique parle du territoire, c'est pour le fabriquer : utilité scientifique et vertus pédagogiques de la géographie sociale pour comprendre la relation du politique à l'espace », Rennes, *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, 21 et 22 octobre

TORJMAN Sherri, 2007, *Shared Space : The Communities Agenda*, Caledon, Caledon Institute of Social Policy

TOUCHARD Laurent, n.c., « Bassin-versant », *Hypergé*, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article408#>, consulté le 15 janvier 2014

TOUCHARD Laurent, 2014, *Les territoires de l'eau en Russie*, Paris, L'Harmattan

TÜRKEŞ Murat, KOÇ Telat, SARIŞ Faize, 2008, « Spatiotemporal Variability of Precipitation Total Series over Turkey », *International Journal of Climatology*, vol. 29, pp. 1052-1074

TÜRKEŞ Murat, SÜMER Utku M., ISMAIL Demir, 2002, « Re-evaluation of Trends and Changes in Mean, Maximum and Minimum Temperatures of Turkey for the Period 1929-1999 », *International Journal of Climatology*, vol. 22, pp. 947-977

TURNOCK David, 1976, « Restructuring of Rural Settlement in Rumania », *The Slavonic and East European Review*, vol. 54, pp. 83-102

VAN HOORM, J. W., 1978, *Report of Sub-surface Drainage Problems in the Meskanah Area of the Syrian Arab Republic*, Rome, FAO

VARELA-ORTEGA Consuelo, SAGARDOY Juan Antonio, 2001, *Agricultural Water Use*, Rome, Damas, FAO, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire

VAZQUEZ José, n.c., *Hydraulique à surface libre*, Strasbourg, École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg



- VELUD Christian, 1993, « La politique mandataire française à l'égard des tribus et des zones de steppe en Syrie : l'exemple de la Djézireh », in BOCCO Riccardo, JAUBERT Ronald, MÉTRAL Françoise (dir.), *Steppes d'Arabies*, Paris, PUF, pp. 61-86
- VEYRET Yvette, 2007, « Environnement », in VEYRET Yvette (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, pp. 133-134
- VILLORO Luis, 2005, « La triple confusion de l'utopie », *Diogène*, n° 209, pp. 3-9
- VIVET Jeanne, 2010, *Déplacements forcés et citadinités. Les deslocalados de guerra à Maputo (Mozambique)*, Thèse de géographie de l'université Paris Ouest Nanterre la Défense
- VON HIRSCHHAUSEN Béatrice, 1996, « Les campagnes roumaines. La force des lieux », in REY Violette, *Les nouvelles campagnes d'Europe centrale et orientale*, Paris, CNRS Éditions, pp. 153-198
- WATEAU Fabienne, 2002, *Partager l'eau. Irrigation et conflits au nord-ouest du Portugal*, Paris, Editions du CNRS
- WATTENBACH Horst, 2006, *Farming Systems of the Syrian Arab Republic*, Damas, National Agriculture Policy Center
- WEBER Max, 2003, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte
- WEDEEN Lisa, 1999, *Ambiguities of Domination. Politics, Rhetoric and Symbols in Contemporary Syria*, Chicago, University of Chicago
- WEHRHEIM Peter, 2001, *Taxation and Net Transfers to the Agricultural Sector*, Rome, FAO
- WEULERESSE Jacques, 1946, *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard
- WESTLAKE Mike, 2001, *Strategic crops' Sub-Sector*, Rome, FAO
- WESTLAKE Michael, 2003, « The Economics of Strategic Crops », in FIORILLO Ciro, VERCUEIL Jacques (dir.), *Syrian Agriculture at the Crossroads*, Rome, FAO Agricultural Policy and Economic Development Studies, 139-162
- WITTFOGEL Karl, 1977 (1ère éd.1964), *Le despotisme oriental*, Paris, Les éditions de minuit
- YOUNES Igor, HÉRIN Bruno, 2013, « Un parler bédouin du Liban. Note sur le dialecte des 'Atīġ (Wādī Xālid) », *Journal de Linguistique Arabe*, n° 58, pp. 32-65
- YOUNIS Mahmoud, 1992, *Le barrage de Tabqa sur l'Euphrate au nord de la Syrie : étude d'impacts et propositions d'aménagement*, Thèse de géographie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- ZRINCSAK Georgette, 1996, *Mutations des campagnes tchèques. Une décollectivisation pragmatique*, Paris, Belin

**FILMOGRAPHIE**

AMIRALAY Omar, 1970, *Film-essai sur le barrage de l'Euphrate*, Damas, Télévision arabe syrienne

AMIRALAY Omar, 2003, *Déluge au Pays du Baas*, Paris, Arte France

TABEAUD Martine, BROWAEYS Xavier, 2011, *L'État ferme*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**ANNEXES**

## Annexe 1 : Liste des personnes interrogées dans un cadre formel

N°	Mode enr. prin. <sup>1292</sup>	Sexe	Âge	Origines <sup>1293</sup>	Niveau d'études	Profession dans la ferme d'État	Lieu de résidence <sup>1294</sup>	Structures familiales <sup>1295</sup>	Nombre d'hectares au sein de la famille <sup>1296</sup>	Profession actuelle (hors agriculture)	Revenus non agricoles au sein de la famille <sup>1297</sup>
E1	D	H	42	L	Bac +	Sans profession	V	1 / 5	3 / 0 / 0	Directeur d'école	1 directeur d'école ; 1 épicerie
E2	F	F	42	L	Scolarisée	Employée de bureau	V	1 / 5	3 / 0 / 0	Sans profession	1 directeur d'école ; 1 épicerie
E3	D + F	H	64	L	Sait lire	Sans profession	V	1 / 3	3 / 0 / 12	Retraité du secteur public	1 retraité du secteur public ; 1 fonctionnaire
E4	S	H	22	L	Bac	Sans profession	V	1 / 3	3 / 0 / 12	Fonctionnaire	1 retraité du secteur public ; 1 fonctionnaire
E5	D	H	18	L	Bac	Sans profession	A	1 / 8	3 / 0 / 0	Ouvrier occasionnellement	1 ouvrier occasionnellement
E6	D	H	37	L	Scolarisé	Contrat d'exploitation	V	8 / 27	20 / 0 / 0	Président de coopérative agricole	1 retraité du secteur public ; 1 président de coopérative agricole ; 1 fonctionnaire ; 1 ouvriers en Arabie Saoudite ; 1 locateur de tracteurs
E7	D	H	37	L	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	1 / 9	3 / 0 / 0	Président de coopérative agricole	1 président de coopérative agricole

<sup>1292</sup> Le mode d'enregistrement principal est la caméra (F), le dictaphone (D) ou le stylo (S).

<sup>1293</sup> L'origine des individus est considérées comme locale (L) lorsqu'eux-mêmes, leur conjoint ou au moins un de leurs parents détenaient des droits fonciers agricoles ou sont nés dans un village préexistant à l'Établissement Al-Assad. Sinon, l'origine est considérée comme extérieure (E).

<sup>1294</sup> Sont distingués les habitants vivant dans un village ou un hameau qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles (V), ceux vivant dans un village-modèle (V-M), ceux vivant dans d'autres résidences à l'intérieur des frontières de l'Établissement Al-Assad (A) et ceux vivant hors des frontières de l'Établissement Al-Assad (E).

<sup>1295</sup> La structure familiale est composée de deux informations : d'une part le nombre de familles nucléaires qui partagent le revenu ( $\underline{x}/y$ ), d'autre part le nombre total de membre toutes familles nucléaires réunies ( $x/\underline{y}$ ). Les individus dont les lignes sont séparées par des traits en pointillés appartiennent à la même famille.

<sup>1296</sup> Le nombre d'hectares concerne l'ensemble des familles nucléaires réunies si elles sont plusieurs à partager les revenus. Le premier chiffre porte sur le nombre d'hectares exploités (détenus et loués) dans l'Établissement Al-Assad ( $\underline{x}/y/z$ ) ; le second porte sur le nombre d'hectares exploités et irrigués à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad ( $x/\underline{y}/z$ ) ; le troisième porte sur le nombre d'hectares exploités et non irrigués à l'extérieur de l'Établissement Al-Assad ( $x/y/\underline{z}$ ).

<sup>1297</sup> Les sources de revenus non agricoles concernent l'ensemble des familles nucléaires réunies si elles sont plusieurs à partager les revenus

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Origines	Niveau d'études	Profession dans la ferme d'État	Lieu de résidence	Structures familiales	Nombre d'hectares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agriculture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E8	D	H	38	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 3	3 / 0 / 0	Commerçant de légumes et prestataire de services agricoles	1 commerçant de légumes ; 1 prestataire de services agricoles
E9	D	H	32	L	Scolarisé	Contrat d'exploitation	V	1 / 5	3 / 0 / 0	Ouvrier qualifié au Liban	1 ouvrier qualifié au Liban
E10	D	H	35	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V	1 / 4	3 / 0 / 0	Ouvrier non qualifié pour le secteur public	1 ouvrier non qualifié pour le secteur public
E11	D	H	?	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V	?	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E12	D	H	22	L	Bac	Sans profession	V	1 / 2	3 / 0 / 0	Sans profession	1 enseignante
E13	D	H	45	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V	1 / 7	3 / 0 / 0	Ouvrier non qualifié pour le secteur public	1 ouvrier non qualifié pour le secteur public
E14	D	H	60	L	Anal-phabète	Ouvrier qualifié	V	1 / 12	4 / 0 / 7	Sans profession	Aucun
E15	D	H	22	L	Bac +	Sans profession	V	1 / 12	4 / 0 / 7	Étudiant en droit	Aucun
E16	D	H	44	L	Bac +	Ouvrier non qualifié occasionnel	V	1 / 10	2,5 / 0 / 0	Enseignant	1 enseignant
E17	D	H	77	L	Sait lire	Sans profession	V	1 / 10	6 / 0 / 0	Sans profession	3 enseignants
E18	D	H	26	L	Bac +	Sans profession	V	1 / 10	6 / 0 / 0	Enseignant	3 enseignants
E19	D	H	40	L	Bac +	Ouvrier non qualifié occasionnel	V	4 / 20	3,5 / 0 / 0	Directeur d'école, commerçant de graines de pastèques et prestataire de services agricoles	1 retraité ; 1 directeur d'école ; 2 enseignants ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 commerçant de graine de pastèques
E20	D	H	34	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V	1 / 8	3 / 0 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Ori-gines	Niveau d'étu-des	Profession dans la ferme d'État	Lieu de rési-dence	Struc-tures fami-liales	Nombre d'hec-tares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agri-culture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E21	D	H	45	L	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	A	6 / 41	6 / 0 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles ; 1 enseignant ; 1 ouvrier non qualifié en Jordanie
E22	D	H	67	L	Anal-phabète	Ouvrier qualifié	V	1 / 6	7,5 / 0 / 0	Prestataire de services agricoles	2 enseignants
E23	D	H	42	L	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	V	1 / 6	0 / 0 / 0	Ouvrier agricole	1 ouvrier agricole
E24	D	H	60	L	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V	3 / 9	3 / 0 / 0	Sans profession	1 épicerie ; 3 ouvriers au Liban
E25	D	H	35	L	Scola-risé	Sans profession	V	1 / 7	6 / 0 / 0	Ouvrier agricole et dans le bâtiment	1 ouvrier agricole et dans le bâtiment
E26	D	F	65	L	Anal-phabète	Sans profession	V	5 / 28	12 / 0 / 0	Sans profession	1 retraité ; 1 ouvrier en Arabie Saoudite ; 1 enseignant ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 maison de village-modèle louée ; 1 épicerie
E27	D	H	32	L	Bac +	Cadre	V	5 / 28	12 / 0 / 0	Sans profession	1 retraité ; 1 ouvrier en Arabie Saoudite ; 1 enseignant ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 maison de village-modèle louée ; 1 épicerie
E28	D	H	64	E	Scola-risé	Cadre	V-M	2 / 9	5 / 0 / 0	Artisan	1 artisan ; 2 ouvriers en Arabie Saoudite
E29	D	H	31	E	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V-M	2 / 9	5 / 0 / 0	Sans profession	1 artisan ; 2 ouvriers en Arabie Saoudite
E30	D	H	52	E	Bac +	Cadre	V-M	2 / 8	3 / 0 / 0	Retraité	1 retraité + 1 garage mécanique pour moto

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Origines	Niveau d'études	Profession dans la ferme d'État	Lieu de résidence	Structures familiales	Nombre d'hectares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agriculture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E31	D	H	35	E	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	3 / 13	3 / 3 / 9	Ouvrier dans le bâtiment	5 ouvriers dans le bâtiment
E32	D	H	42	L	Bac	Employé de bureau	V-M	1 / 3	3 / 0 / 0	Fonctionnaire	1 fonctionnaire
E33	D	H	17	E	Scolarisé	Sans profession	V-M	2 / 4	3 / 0 / 0	Ouvrier occasionnel sur place ou à Beyrouth	1 ouvrier occasionnel ou à Beyrouth
E34	D	H	55	E	Bac	Ouvrier qualifié	E	2 / 11	2 / 2 / 0	Retraité	1 retraité ; 2 enseignants ; 1 enseignant à Beyrouth
E35	S	H	40	E	Bac +	Cadre	V-M	7 / 28	18 / 6 / 0	Gérant d'un centre de génie agricole et commerçant d'intrants	1 gérant de centre de génie agricole et commerçant d'intrants ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 épicerie ; 1 salon de coiffure ; 1 magasin de vêtements
E36	D	H	33	E	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	7 / 28	18 / 6 / 0	Prestataire de services agricoles	1 gérant de centre de génie agricole et commerçant d'intrants ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 épicerie ; 1 salon de coiffure ; 1 magasin de vêtements
E37	S	H	29	E	Scolarisé	Sans profession	V-M	7 / 28	18 / 6 / 0	Commerçant de vêtements	1 gérant de centre de génie agricole et commerçant d'intrants ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 épicerie ; 1 salon de coiffure ; 1 magasin de vêtements

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Origines	Niveau d'études	Profession dans la ferme d'État	Lieu de résidence	Structures familiales	Nombre d'hectares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agriculture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E38	S	H	40	E	Bac +	Cadre	V-M	2 / 18	12 / 0 / 0	Enseignant et prestataire de services agricoles	1 enseignant ; 1 prestataire de services agricoles
E39	D	H	30	E	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	2 / 18	12 / 0 / 0	Sans profession	1 enseignant ; 1 prestataire de services agricoles
E40	D	H	21	E	Bac +	Sans profession	V-M	2 / 18	12 / 0 / 0	Étudiant en droit	1 enseignant ; 1 prestataire de services agricoles
E41	D	H	47	E	?	Contrat d'association	E	1 / 9	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E42	D	H	47	E	Bac +	Cadre	V-M	1 / 6	0 / 0 / 0	Fonctionnaire	1 fonctionnaire ; 1 enseignante
E43	D	H	31	L	Bac	Ouvrier non qualifié occasionnel	V	1 / 3	3 / 0 / 0	Fonctionnaire et vendeur de poules et d'unités téléphoniques	1 fonctionnaire ; 1 vendeur de poules ; 1 vendeur d'unités téléphoniques
E44	D	H	58	E	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V	1 / 4	2 / 0 / 0	Retraité et prestataire de services agricoles	1 retraité ; 1 prestataire de services agricoles
E45	D	H	40	L	Bac	Contrat d'exploitation	V	2 / 11	12 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E46	D	H	40	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V	1 / 4	3 / 0 / 0	Ouvrier chez des particuliers	1 ouvrier chez des particuliers
E47	D	H	35	L	Scolarisé	Contrat d'exploitation	V	1 / 5	5 / 0 / 0	Ouvrier dans le secteur public	1 ouvrier dans le secteur public
E48	D	H	25	L	Bac	Ouvrier non qualifié	V	1 / 10	6 / 0 / 12	Prestataire de services agricoles	1 retraité ; 1 prestataire de services agricoles
E49	D	H	40	L	Analphabète	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 12	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E50	D	H	27	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	2 / 7	0 / 0 / 0	Ouvrier agricole	1 ouvrier agricole
E51	D	H	42	E	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 8	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E52	D	H	35	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 8	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun



N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Ori-gines	Niveau d'étu-des	Profession dans la ferme d'État	Lieu de rési-dence	Struc-tures fami-liales	Nombre d'hec-tares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agri-culture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E53	D	H	23	E	Scola-risé	Ouvrier non qualifié occasionnel	V-M	2 / 13	6 / 0 / 0	Sans profession	2 appartements loués à Alep ; une pension de l'État pour le père fonctionnaire décédé
E54	D	H	22	L	Bac	Sans profession	V-M	1 / 11	6 / 0 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles
E55	D	H	40	L	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 11	6 / 0 / 0	Sans profession	1 prestataire de services agricoles
E56	D	F	57	L	Anal-phabète	Ouvrière non qualifiée	V-M	4 / 21	9 / 0 / 0	Sans profession	3 ouvriers au Liban ; 1 fonctionnaire ; 1 prestataire de services agricoles
E57	D	H	19	L	Scola-risé	Sans profession	V-M	4 / 21	9 / 0 / 0	Sans profession	3 ouvriers au Liban ; 1 fonctionnaire ; 1 prestataire de services agricoles
E58	D	H	50	E	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 14	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E59	D	H	21	E	Scola-risé	Sans profession	V-M	1 / 11	3 / 0 / 3	Sans profession	1 retraité ; 1 prestataire de services agricoles ; 1 maison louée dans le village d'origine
E60	D	H	21	L	Scola-risé	Sans profession	V-M	1 / 5	3 / 0 / 0	Prestataire de service agricole	1 prestataire de services agricoles
E61	D	H	49	E	Bac +	Cadre	V-M	1 / 11	0 / 0 / 2	Fonctionnaire	1 fonctionnaire ; 1 ouvrier au Liban
E62	D	H	39	E	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V-M	1 / 9	9 / 2 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles
E63	D	H	54	E	Bac +	Cadre	V-M	1 / 10	9 / 0 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles ; 1 maison louée dans son village d'origine
E64	D	H	47	E	Bac	Cadre	V-M	1 / 11	3 / 0 / 0	Retraité	1 retraité

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Origines	Niveau d'études	Profession dans la ferme d'État	Lieu de résidence	Structures familiales	Nombre d'hectares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agriculture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E65	D	H	30	E	Bac	Ouvrier non qualifié	V-M	3 / 17	18 / 0 / 0	Enseignant	1 retraité ; 3 enseignants ; 1 ouvrier en Jordanie ; 1 magasin d'unités téléphoniques ; 1 appartement loué à Alep
E66	D	H	49	E	Bac +	Cadre	V-M	3 / 17	18 / 0 / 0	Retraité	1 retraité ; 3 enseignants ; 1 ouvrier en Jordanie ; 1 magasin d'unités téléphoniques ; 1 appartement loué à Alep
E67	D	H	60	E	Anal-phabète	Ouvrier non qualifié	V-M	1 / 7	3 / 0 / 0	Sans profession	2 ouvriers au Liban ; 2 ouvriers agricoles
E68	D	H	28	E	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	2 / 9	9 / 0 / 0	Ouvrier au Liban	3 ouvriers au Liban
E69	D	H	55	L	Scolarisé	Ouvrier non qualifié	V-M	4 / 13	3 / 0 / 0	Commerçant de légumes	1 commerçant de légumes ; 2 ouvriers au Liban
E70	D	H	47	E	Bac	Cadre	V-M	1 / 11	6 / 0 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles ; 1 enseignante
E71	D	H	55	E	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	2 / 10	5 / 0 / 0	Retraité	1 retraité
E72	D	H	60	E	Scolarisé	Employé de bureau	V-M	4 / 20	12 / 0 / 0	Retraité	1 retraité ; 2 prestataires de services agricoles
E73	D	H	66	E	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	3 / 10	9 / 0 / 0	Retraité	1 retraité + 1 fonctionnaire
E74	D	H	58	L	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	2 / 10	3 / 0 / 0	Sans profession	1 ouvrier agricole
E75	D	H	62	E	?	Employé de bureau	V-M	1 / 10	3 / 0 / 0	Sans profession	Aucun
E76	D	H	60	E	Scolarisé	Ouvrier qualifié	V-M	3 / 15	6 / 0 / 0	Retraité	1 retraité ; 2 ouvriers agricoles ou au Liban

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Ori-gines	Niveau d'études	Profession dans la ferme d'État	Lieu de résidence	Structures familiales	Nombre d'hectares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agriculture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E77	D + F	H	53	E	Anal-phabète	Ouvrier qualifié	V-M	4 / 15	8 / 0 / 0	Retraité	1 retraité ; 1 fonctionnaire ; 2 ouvriers en Jordanie
E78	S	H	26	E	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	V-M	4 / 15	8 / 0 / 0	Ouvrier en Jordanie	1 retraité ; 1 fonctionnaire ; 2 ouvriers en Jordanie
E79	S	H	24	E	Scola-risé	Sans profession	V-M	4 / 15	8 / 0 / 0	Fonction-naire	1 retraité ; 1 fonctionnaire ; 2 ouvriers en Jordanie
E80	D	H	33	E	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	V-M	5 / 20	15 / 0,8 / 0	Prestataire de services agricoles	1 retraité ; 2 prestataires de services agricoles ; 2 ouvriers au Liban
E81	D	H	55	L	Bac	Employé de bureau	V-M	2 / 11	3 / 0 / 0	Retraité	1 retraité ; 2 enseignants ; 1 ouvrier en Arabie Saoudite ; 1 ouvrier agricole
E82	D	H	32	E	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V-M	1 / 2	3 / 0 / 0	Ouvrier agricole ou dans le secteur public	1 ouvrier agricole ou dans le secteur public
E83	D	F	55	L	Anal-phabète	Ouvrière non qualifiée	V-M	4 / 28	6 / 0 / 0	Sans profession	1 prestataire de services agricoles ; 4 infirmières ; 4 ouvriers au Liban ou en Jordanie ; 1 ouvrier au Qatar
E84	D	H	66	E	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V-M	1 / 7	3 / 0 / 0	Sans profession	1 fonctionnaire ; 1 ouvrier au Liban
E85	D	H	30	L	Scola-risé	Ouvrier non qualifié	V	1 / 4	0 / 0 / 0	Ouvrier agricole	1 ouvrier agricole
E86	D	H	54	E	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V-M	3 / 11	8 / 0 / 0	Retraité	1 retraité ; 1 magasin de poulets
E87	S	H	50	E	Bac +	Sans profession	V	1 / 4	0 / 0 / 0	Garagiste et enseignant dans le supérieur	1 garagiste et enseignant dans le supérieur

N°	Mode Enr.	Sexe	Âge	Ori-gines	Niveau d'étu-des	Profession dans la ferme d'État	Lieu de rési-dence	Struc-tures fami-liales	Nombre d'hec-tares au sein de la famille	Profession actuelle (hors agri-culture)	Revenus non agricoles au sein de la famille
E88	S	H	55	L	Scola-risé	Sans profession	A	4 / 26	6 / 39 / 0	Prestataire de services agricoles	1 prestataire de services agricoles ; 1 ouvrier agricole ; 1 ouvrier à Lattaquié ; 1 ouvrier au Liban
E89	D	H	80	L	?	Sans profession	E	?	3 / 0 / 0	Joaillier	Joailler ; ?
E90	D	H	60	L	?	Sans profession	E	?	3 / 0 / 0	Joailler	Joailler ; ?
E91	D	H	80	L	?	Sans profession	V	?	3 / 0 / 0	Sans profession	?
E92	S	H	75	E	?	Ouvrier qualifié	A	?	6 / 3 / 0	Sans profession	?
E93	S	H	?	E	?	Contrat d'exploita-tion	A	?	18 / 0 / 0	?	?
E94	S	H	45	L	?	Sans profession	V	?	8 / 0 / 0	Commerçant d'intrants	1 commerçant d'intrants
E95	S	H	?	E	?	Contrat d'associa-tion	V-M	?	? / 0 / 0	Ouvrier dans le secteur privé	Ouvrier dans le secteur privé ; ?
E96	D	H	50	E	Bac	Employé de bureau	E	2 / 7	2 / ? / ?	Sans profession	1 magasin de carrelage
E97	D	H	25	E	Scola-risé	Sans profession	E	2 / 7	2 / ? / ?	Gérant d'un magasin de carrelage	1 magasin de carrelage
E98	D	H	50	E	Bac	Cadre	E	?	3 / ? / ?	?	Plusieurs ouvriers à Beyrouth
E99	D	H	50	E	Bac	Employé de bureau	E	1 / 9	2 / ? / ?	Retraité	1 retraite + 1 magasin
E 100	D	H	50	E	?	Contrat d'exploita-tion	E	?	0 / ? / ?	Retraité du secteur public	1 retraité
E 101	D	H	25	E	?	Sans profession	E	?	0 / ? / ?	Sans profession	1 retraité
E 102	D	H	50	E	?	Ouvrier qualifié	V-M	?	6 / ? / 0	Sans profession	Aucun
E 103	F	H	?	L	Scola-risé	Ouvrier qualifié	V	1 / 9	2 / 0 / 0	Retraité et prestataire de services agricoles	1 retraite ; 1 fonctionnaire ; 1 prestataire de services agricoles

## **Annexe 2 : Les habitants du Projet de l'Euphrate dans la crise syrienne : une moindre contestation du régime ba'athiste par des manifestations (2011 – 2013)<sup>1298</sup>**

Le propos tenu tout au long de cette thèse, de même que les dynamiques qui y sont décrites, peuvent être encore mieux compris grâce à un détour par le « futur » et la prise en compte de l'attitude des habitants de l'Établissement Al-Assad, et plus généralement du Projet de l'Euphrate, depuis que la crise qui sévit en Syrie a débuté en mars 2011. Non seulement, lorsque j'écris l'ensemble de ces pages, je ne peux me détacher de l'actualité tragique que vit ce pays. Mais surtout, ce qui s'est passé dans les terres irriguées par des aménagements hydro-agricoles publics à partir de l'Euphrate depuis 2011 apporte des clés de lecture complémentaires aux propos des habitants cités dans cette thèse : à partir de mars 2011, dans de nombreuses régions de Syrie<sup>1299</sup>, des hommes et des femmes n'ont pas hésité à manifester publiquement et quotidiennement leur mécontentement contre le régime au pouvoir, parfois au péril de leurs vies puisque des forces armées tiraient régulièrement sur la foule<sup>1300</sup> ; l'Établissement Al-Assad et plus généralement le Projet de l'Euphrate, au contraire, n'ont connu pratiquement aucun mouvement important de protestation.

Dans cette annexe, le propos ne se centre par uniquement sur l'Établissement Al-Assad mais est élargi à l'ensemble des aménagements hydro-agricoles publics réalisés dans le cadre du Projet de l'Euphrate. En effet, les données montrent que les habitants de cet ensemble régional adoptent une attitude similaire. Les aménagements hydro-agricoles situés autour de Maskana s'intègrent donc dans cet ensemble de grands travaux. Ainsi, sans postuler une relation de cause à effet entre terres irriguées dans le Projet de l'Euphrate et fréquences moindres de manifestations, les dynamiques observées permettent de mettre en avant une certaine unité de comportement de ceux qui habitent ces grands projets hydro-agricoles publics dans le bassin de l'Euphrate.

---

<sup>1298</sup> Cet épilogue est un extrait modifié d'un projet d'article co-rédigé avec J. Keilo et intitulé : « Les habitants du Projet de l'Euphrate dans la crise syrienne : la grande hydraulique au service du pouvoir ».

<sup>1299</sup> Parmi les ouvrages documentant les événements tragiques se déroulant en Syrie depuis mars 2011, on peut citer l'ouvrage collectif BURGAT François, PAOLI Stéphane, 2013, *Pas de printemps pour la Syrie. Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise*, Paris, La découverte et le n° 89 de la revue *Confluence Méditerranée* (printemps 2014) intitulé *Tragédie syrienne*.

<sup>1300</sup> Voir par exemple l'article du Monde du 15 juillet 2011 « La police syrienne tire à balles réelles sur les manifestants » ; URL : [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/07/15/la-police-syrienne-tire-a-balles-reelles-sur-les-manifestants\\_1549305\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/07/15/la-police-syrienne-tire-a-balles-reelles-sur-les-manifestants_1549305_3218.html) ; consulté le 20 septembre 2014.<sup>1301</sup> D'après l'annuaire statistique publié en 2009 (Chapitre 4, tableau 10), 217 000 ha ont été irrigués dans le cadre de projets étatiques d'irrigation dans les gouvernorats d'Alep, de Raqqa et de Deir-Ez-Zor ; il est supposé dans cet article que tous ces aménagements le sont dans le cadre du Projet de l'Euphrate.

Cette annexe ne vise évidemment pas à présenter l'opinion des habitants de ces grands périmètres irrigués dans la mesure où aucune enquête de terrain n'y a été réalisée depuis mars 2011, mais à insister sur un différentiel entre cette région et d'autres concernant le nombre de manifestations. En effet, sur ces terres aménagées dans le Projet de l'Euphrate, les rassemblements publics visant à exprimer un mécontentement contre le régime ba'athiste au pouvoir ont été assez peu nombreux.

### **Représenter les terres aménagées du Projet de l'Euphrate à partir d'une diversité de sources**

En fonction des sources, dans le Projet de l'Euphrate, seulement 220 000 ha<sup>1301</sup> à 250 000 ha<sup>1302</sup> ont été irrigués sur les 640 000 ha originellement prévus. Pour appréhender le comportement de la population qui vit dans ces grands périmètres irrigués, il faut donc d'abord distinguer le territoire de projet et les aménagements effectivement réalisés. Or aucune carte officielle récente qui décrirait un état des lieux n'a été obtenue. En outre, les sources cherchant à localiser les constructions sont souvent contradictoires et il est nécessaire de faire des recoupements pour parvenir à une cartographie exploitable.

La carte réalisée pour cette annexe (figure 90) est le résultat du croisement de plusieurs types de données. Une photointerprétation des images satellites Google Earth a été réalisée afin de définir les limites des terres cultivées autour du bassin de l'Euphrate. Les résultats ont ensuite été confrontés aux chiffres, publiés par M. Kanafāniy, que le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire syrien utilise pour la planification agricole<sup>1303</sup> : ce document indique, pour chaque gouvernorat, les sources d'approvisionnement en eau (sont distingués, pour les eaux de surface, les aménagements hydrauliques gouvernementaux et les aménagements privés) ; dans d'autres tableaux de ce document, les superficies irriguées à partir des eaux de surface sont divisées en zones. Néanmoins, les critères à partir desquels celles-ci ont été élaborées ne sont pas clairs<sup>1304</sup>, ce qui rend difficile toute tentative de cartographie de l'ensemble d'entre elles ; d'autant plus que leurs limites ne sont pas géolocalisées. Ces zones ont donc été rassemblées pour former des ensembles plus vastes :

<sup>1301</sup> D'après l'annuaire statistique publié en 2009 (Chapitre 4, tableau 10), 217 000 ha ont été irrigués dans le cadre de projets étatiques d'irrigation dans les gouvernorats d'Alep, de Raqqa et de Deir-Ez-Zor ; il est supposé dans cet article que tous ces aménagements le sont dans le cadre du Projet de l'Euphrate.

<sup>1302</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 224

<sup>1303</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 222-229 ; je tiens ici à témoigner toute ma reconnaissance à S. Badlissi, agro-économiste et géographe aleppin, pour m'avoir transmis ce document.

<sup>1304</sup> Il semble que le découpage ait été réalisé en fonction d'ensembles de périmètres irrigués contigus ; l'auteur du rapport ne donne aucune information complémentaire sur la méthode employée.

des vallées fluviales et un plateau. Pour vérifier la véracité des chiffres utilisés par le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, et parfois les corriger, ceux-ci ont été recoupés avec ceux publiés par d'autres chercheurs. À partir du croisement de toutes ces données, des pourcentages par ensemble ont été estimés.

Dans les gouvernorats d'Alep et de Deir-Ez-Zor, la haute-vallée de l'Euphrate exceptée, les données de M. Kanafaniy sont assez fiables et correspondent approximativement aux estimations d'autres auteurs. Sur le plateau de Maskana, pour M. Kanafaniy<sup>1305</sup>, la totalité des superficies, soit 65 000 ha environ, sont irriguées par des aménagements publics : ces données correspondent aux estimations de M. Daoudy<sup>1306</sup> qui affirme qu'environ 65 000 ha avaient effectivement été aménagés par l'État sur le plateau de Maskana à la fin des années 1990 ; il faut tout de même préciser qu'une petite partie de ces superficies est irriguée à partir du détournement de l'eau des drains agricoles<sup>1307</sup>, mais n'est pas enregistrée officiellement ; c'est la raison pour laquelle il est considéré que 80 à 100 %<sup>1308</sup> (et non la totalité) des terres sont alimentées par le réseau public. De même, dans le gouvernorat de Deir-Ez-Zor, M. Kanafaniy indique qu'environ 35 % (environ 40 000 ha sur 110 000 ha) des terres irriguées par l'Euphrate le sont par le réseau public d'irrigation, ce qui constitue une estimation assez élevée, mais pas aberrante, par rapport aux autres chiffres trouvés dans d'autres sources : une carte publiée par F. Balanche<sup>1309</sup> représente pour cette basse-vallée de l'Euphrate une grande étendue de terres irriguées par des réseaux privés et seulement quelques petits périmètres publics ; dans une autre carte de ce même article<sup>1310</sup>, F. Balanche indique qu'environ 30 % des terres irriguées dans cette vallée sont alimentées par des réseaux publics ; S. Badlissi<sup>1311</sup> et M. Daoudy<sup>1312</sup> affirment tous deux qu'à la fin des années 1990, environ 12 500 ha avaient été aménagés dans le cadre du Projet de l'Euphrate dans le gouvernorat de Deir-Ez-Zor, ce qui ne représenterait que 11 % de l'ensemble des terres irriguées si c'est le chiffre de M. Kanafaniy, 110 000 ha<sup>1313</sup>, qui est retenu. C'est la raison pour laquelle il est indiqué sur la carte que 0 à 40 % des terres irriguées dans cette vallée sont alimentées par le réseau public.

<sup>1305</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 226

<sup>1306</sup> DAOUDY, *op. cit.*, p. 91

<sup>1307</sup> BALANCHE, « La modernisation des systèmes d'irrigation », *op. cit.*, p. 64

<sup>1308</sup> Le seuil de 80 % correspond moins à une estimation des pourcentages minimaux envisageables dans cette catégorie qu'à l'estimation d'un pourcentage maximum dans la catégorie qui rassemble les vallées dont 40 à 80 % des terres sont irriguées par le secteur public (voir ci-dessous).

<sup>1309</sup> BALANCHE, « La modernisation des systèmes d'irrigation », *op. cit.*, p. 64

<sup>1310</sup> BALANCHE, « La modernisation des systèmes d'irrigation », *op. cit.*, p. 60

<sup>1311</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.*, p. 176

<sup>1312</sup> DAOUDY, *op. cit.*, pp. 90-91

<sup>1313</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 224

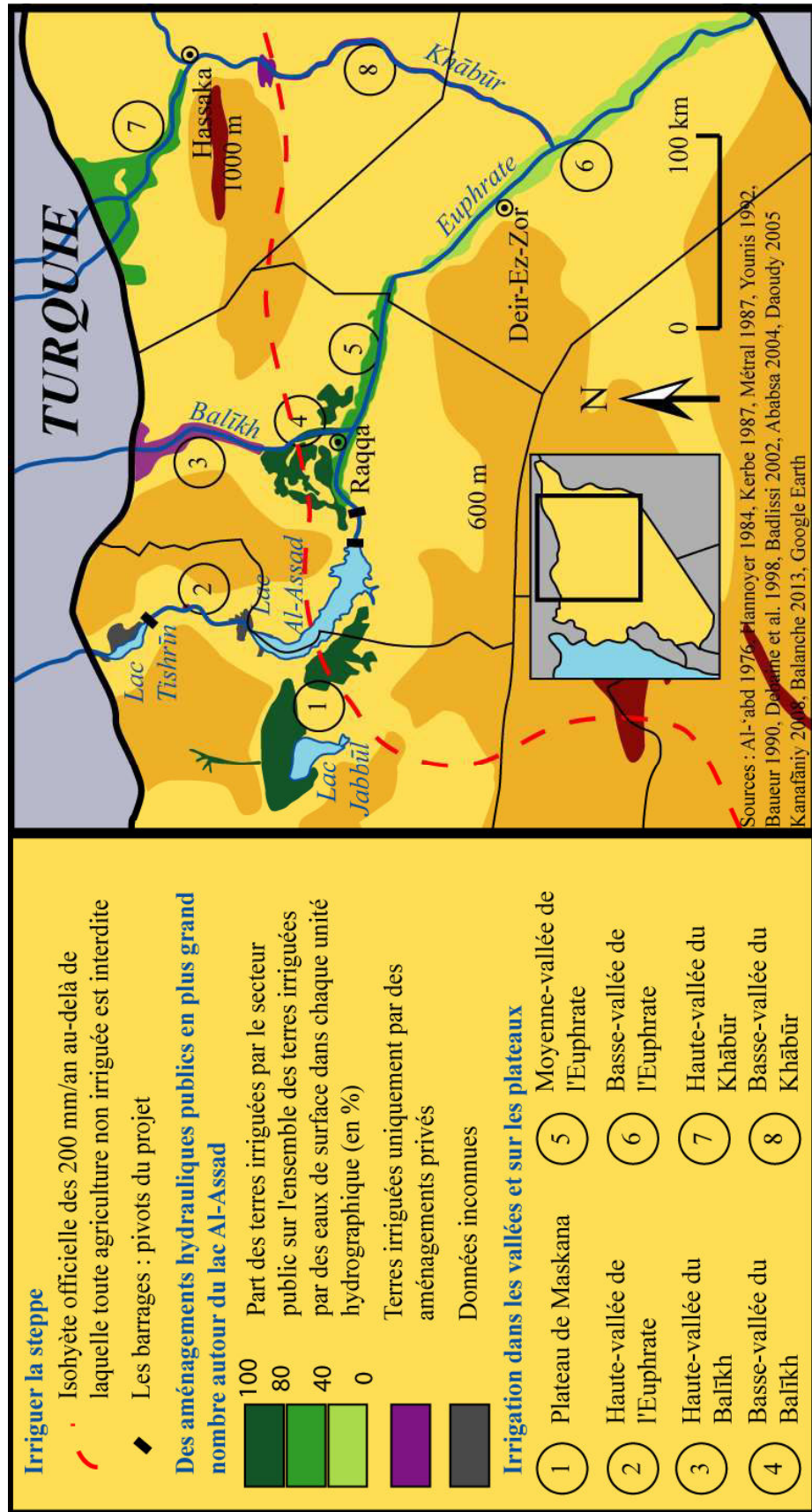


Figure 90 : Des terres irriguées par le secteur public souvent localisées autour du lac Al-Assad dans le bassin de l'Euphrate



Concernant la haute-vallée de l'Euphrate et le gouvernorat de Raqqa, les divergences entre les sources sont plus délicates à trancher. Dans la haute-vallée de l'Euphrate, pour M. Kanafāniy<sup>1314</sup>, la totalité des superficies le sont par des aménagements publics, mais ces chiffres ne sont confirmés par aucune autre source, au contraire puisque F. Balanche<sup>1315</sup> indique que les terres irriguées dans cette zone le sont toutes par le secteur privé ; il a donc été mentionné que le pourcentage est inconnu. Dans le gouvernorat de Raqqa, les chiffres ne semblent pas plus fiables et les zones souvent délicates à identifier. Pour la haute-vallée du Balīkh, les informations mises à disposition par M. Kanafāniy<sup>1316</sup> ne sont pas suffisamment claires (les zones sont difficiles à localiser) ; en revanche, F. Métral<sup>1317</sup>, S. Badlissi<sup>1318</sup>, M. Daoudy<sup>1319</sup> et F. Balanche<sup>1320</sup> indiquent tous qu'aucun aménagement public n'y a été réalisé ; c'est la raison pour laquelle il est indiqué que la totalité des terres irriguées l'est par des réseaux privés. Concernant la basse-vallée du Balīkh, les chiffres de M. Kanafāniy<sup>1321</sup> ne sont pas plus clairs mais on peut en conclure qu'environ 40 000 ha y sont irrigués ; sachant que pour S. Badlissi<sup>1322</sup> et M. Daoudy<sup>1323</sup>, environ 40 000 ha ont été aménagés par le secteur public sur cette vallée, il a été considéré que 80 à 100 % des terres irriguées le sont par le secteur public<sup>1324</sup>. Concernant la moyenne-vallée de l'Euphrate, M. Kanafāniy<sup>1325</sup> indique que la totalité des terres (soit 37 323 ha) est équipée d'aménagements privés ; mais ces chiffres sont en contradiction avec les observations de nombreux chercheurs, qui indiquent que 20 000 à 30 000 ha sont irrigués par des aménagements publics<sup>1326</sup> ; c'est la raison pour laquelle, en

<sup>1314</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 225-226

<sup>1315</sup> BALANCHE, « La modernisation des systèmes d'irrigation », *op. cit.*, p. 64

<sup>1316</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, p. 227

<sup>1317</sup> MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 119 (chiffres de 1982)

<sup>1318</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.*, p. 176 (chiffres de 1996)

<sup>1319</sup> DAOUDY, *op. cit.*, pp. 90-91 (chiffres de 1998)

<sup>1320</sup> BALANCHE, « La modernisation des systèmes d'irrigation », *op. cit.*, p. 64

<sup>1321</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228

<sup>1322</sup> BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie*, *op. cit.*, p. 176

<sup>1323</sup> DAOUDY, *op. cit.*, pp. 90-91

<sup>1324</sup> F. Balanche (2012, p. 64) indique qu'une mince partie des terres irriguées dans cette vallée le sont par des aménagements privés, mais il est probable que ce soit à partir des drains des réseaux publics d'irrigation.

<sup>1325</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228

<sup>1326</sup> J. Hannyoy (HANNOYER, « Grands projets hydrauliques », *op. cit.*, pp. 31-32) et M. Ababsa (ABABSA, *Idéologies et territoires*, *op. cit.*, pp. 193-195) indiquent tous deux que des villages, en donnant des exemples précis pour quelques milliers d'hectares, ont été aménagés par le secteur public dans cette moyenne-vallée de l'Euphrate. Pour F. Métral (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 119), c'est 12 000 ha qui l'avaient été en 1982 sur 30 900 en tout à réaliser ; elle ajoute (MÉTRAL, « Périmètres irrigués d'Etat sur l'Euphrate », *op. cit.*, p. 122) que 17 000 ha étaient en voie d'achèvement en 1982 et achevés en avril 1983, ce qui fait un total de 29 000 ha, soit 80 % de la superficie totale irriguée dans cette vallée si c'est le chiffre de M. Kanafāniy, de 37 323 ha, qui est retenu (KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228). Cette estimation semble néanmoins élevée par rapport à d'autres sources. Pour S. Bauer et al. (BAUEUR, *op. cit.*, pp. 44-48 et p. 206), 19 758 ha étaient aménagés en 1985 dans le cadre du Projet de l'Euphrate sur la moyenne-vallée de ce fleuve, soit 50 % de la superficie totale irriguée dans cette vallée si c'est le chiffre de M. Kanafāniy, de 37 323 ha, qui est retenu (KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228). Pour M. Younis (YOUNIS, *op. cit.*, p. 178), ce chiffre s'élevait

conservant la superficie totale irriguée estimée par M. Kanafāniy<sup>1327</sup>, il a été considéré que 40 à 80 % l'étaient par des aménagements publics<sup>1328</sup>.

Cet inventaire et la carte qui en découle ne doivent néanmoins pas être pris au pied de la lettre. Si les surfaces qui représentent des terres irriguées sur les cartes et les images satellites ont des limites nettes (avec un dedans et un dehors), ce n'est pas le cas de la vie quotidienne des habitants. Comme le remarque J. Lévy<sup>1329</sup>, si une frontière est « *une limite franche (...), il y a aussi des limites floues* », notamment lorsqu'il s'agit de l'espace vécu par des individus qui correspond plus à la figure du réseau qu'à celle du territoire. Dans ces conditions, la région vécue par les habitants du Projet de l'Euphrate dépasse ces frontières ; inversement, ceux qui ne résident pas dans les limites des périmètres aménagés, mais en périphérie, peuvent être considérés comme des habitants au sens large de cette région.

### **Partir du recensement des manifestations anti-régime pour identifier des disparités spatiales**

En 2014, il est difficile de se rendre en Syrie pour faire des enquêtes d'opinion. C'est donc la mise en évidence, dans les régions aménagées du Projet de l'Euphrate, d'une fréquence moindre du nombre de manifestations anti-régime par rapport à d'autres régions qui sert d'indicateur pour apprécier l'attitude des habitants. Cartographier les manifestations hostiles au régime est néanmoins particulièrement délicat dans la mesure où aucun recensement académique n'a été réalisé jusqu'à maintenant. Les cartes utilisées pour cet article (figure 91) sont tirées du *Syrian Map Center*<sup>1330</sup> dont les auteurs se présentent comme « *un groupe de militants, de statisticiens et de spécialistes des systèmes d'informations géographiques, indépendant de toute entité politique et dont les études publiées sont au service de la Révolution syrienne* »<sup>1331</sup>.

---

à 23 750 ha en 1986, soit 60 % de la superficie totale irriguée dans cette vallée si c'est le chiffre de M. Kanafāniy, de 37 323 ha, qui est retenu (KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228). Pour M. Daoudy (DAOUDY, *op. cit.*, pp. 90-91), 23 872 ha était équipés dans le cadre du Projet de l'Euphrate en 1984 sur la moyenne-vallée de ce fleuve, soit 60 % de la superficie totale irriguée dans cette vallée si c'est le chiffre de M. Kanafāniy, de 37 323 ha, qui est retenu (KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228). Pour S. Badlissi (BADLISSI, *Le blé et le coton en Syrie, op. cit.*, p. 175), 24 130 ha était équipés dans le cadre du Projet de l'Euphrate en 1996 sur la moyenne-vallée de ce fleuve, soit 65 % de la superficie totale irriguée dans cette vallée si c'est le chiffre de M. Kanafāniy, de 37 323 ha, qui est retenu (KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228).

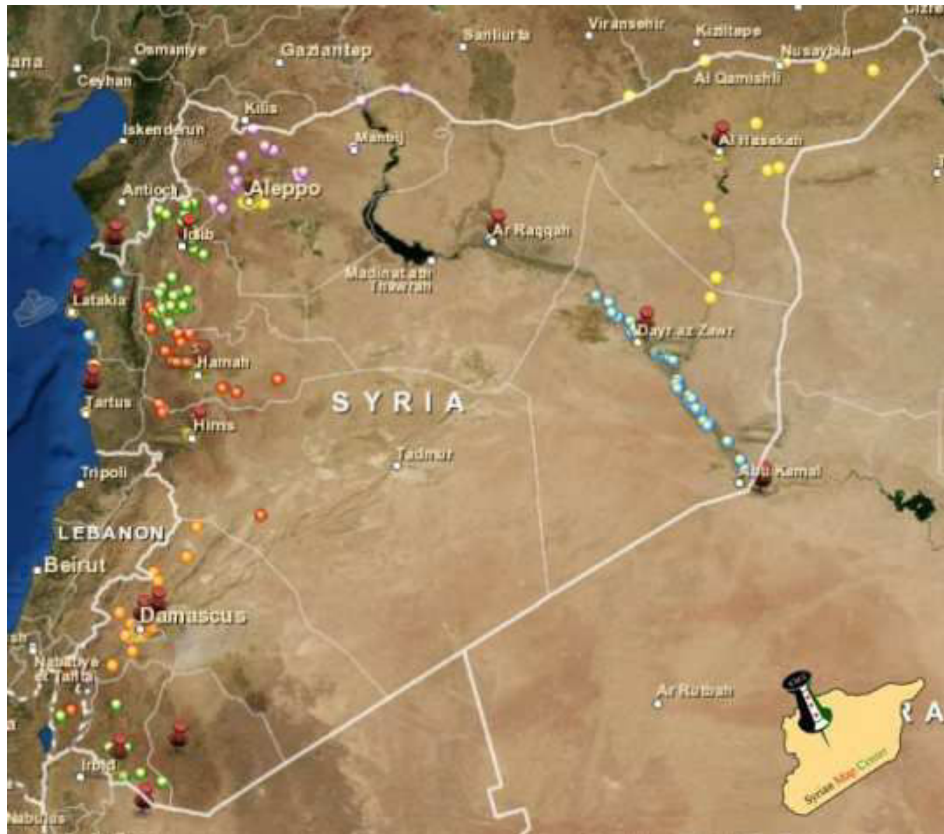
<sup>1327</sup> KANAFĀNIY, *op. cit.*, pp. 227-228

<sup>1328</sup> Le seuil de 40 % correspond moins à une estimation des pourcentages minimaux envisageables dans cette catégorie qu'à l'estimation d'un pourcentage maximum dans la catégorie qui rassemble les vallées dont à 0 à 40 % des terres sont irriguées par le secteur public (voir ci-dessus).

<sup>1329</sup> LÉVY, « Frontière », *op. cit.*, p. 415

<sup>1330</sup> Pour en savoir plus : <http://syrianmapcenter.wordpress.com/> (en arabe) ; consulté le 16 février 2014.

<sup>1331</sup> "مركز الخرائط فريق مستقل لا يتبع لأي هيئة سياسية أو إعلامية أو تنسيقية والمواد التي تنشر في الصفحة عامة للنشر عبر الوسائل الإعلامية المختلفة لخدمة الثورة السورية."



**Figure 91 : Manifestations dans le bassin de l’Euphrate : une concentration dans la basse vallée et une quasi-absence dans les terres aménagées par le secteur public<sup>1332</sup>**

Les auteurs reportent par un point sur une image satellite Google Map les localités où des manifestations ont été enregistrées chaque vendredi par des militants locaux, dont l’anonymat est gardé. Il est probable qu’en raison de leur orientation politique, les auteurs aient eu tendance à enregistrer un maximum de manifestations, quels que soient leurs durées et le nombre de leurs participants, afin de démontrer le mécontentement le plus large possible. En effet, comme les figurés ponctuels mesurent tous la même taille, il n’est pas possible d’apprécier l’ampleur des manifestations répertoriées (un rassemblement de 100 personnes a ainsi la même valeur qu’un autre de 10 000 personnes).

En dépit de cette tendance probable à exagérer ces mécontentements, entre le 22 juillet 2011 et le 31 mai 2013<sup>1333</sup>, assez peu de manifestations ont été enregistrées là où la proportion

<sup>1332</sup> C’est la date du 12 octobre 2012 qui a été choisie car elle est apparait représentative de la situation générale autour de l’Euphrate (voir plus bas).

<sup>1333</sup> Date de la mainmise des djihadistes sur la ville de Raqqa. En mai, ces derniers font leur apparition sur la scène raqqawi et contrôlent la ville depuis cette date, malgré le mécontentement de ses habitants. (LEVERRIER Ignace, 2013, « Raqqa en Syrie du nord. Domination islamiste, résistance civile et surenchère confessionnelle »,

de terres effectivement aménagées dans le cadre du Projet de l'Euphrate dépasse 40 % : en 98 semaines, 2 vendredis seulement ont donné lieu à des manifestations dans des villages situés sur le plateau de Maskana, dans le bassin du Balikh et dans la moyenne vallée de l'Euphrate ; dans les chefs-lieux de canton (*nahiya*) et de district (*mantiqa*), les manifestations ont été plus nombreuses mais somme toute limitées comparées à d'autres régions puisqu'on compte 39 vendredis lors desquels des personnes ont manifesté à Sfira, 25 à Tabqa, 15 à Deir Hafer et 6 à Maskana. Ces chiffres qui reflètent une faible propension à manifester publiquement un éventuel mécontentement à l'égard du pouvoir en place sont confirmés par différentes discussions informelles avec des personnes originaires de la région, habitant en France ou toujours sur place, qui témoignent d'une neutralité, voire d'une certaine sympathie, à l'égard du régime syrien. En outre, plusieurs témoignages informels attestent d'une hostilité envers les djihadistes qui ont pris position dans la région<sup>1334</sup>.

Certes, à Raqqa, capitale de gouvernorat située au cœur du Projet de l'Euphrate, sur les 98 semaines écoulées, on compte 83 vendredis lors desquels des manifestations ont été enregistrées. Mais cette exception régionale peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une métropole de quelques centaines de milliers d'habitants et qu'il n'est pas étonnant qu'une partie de la population (dont on ne connaît pas le nombre) ait désiré exprimer un mécontentement. D'ailleurs, alors que l'insécurité commençait déjà à régner sur plusieurs régions du pays, le calme était encore tel à Raqqa que B. Al-Assad en a profité pour y assister à la prière de l'Aïd-el-fitr le 7 novembre 2011<sup>1335</sup>.

\*\*\*

La fréquence moindre de manifestations contre le régime ba'athiste dans le Projet de l'Euphrate par rapport à d'autres régions de Syrie ne démontre pas une absence de

---

*Un œil sur la Syrie*, Blog du site Internet Le Monde, <http://syrie.blog.lemonde.fr/2013/10/04/raffa-en-syrie-du-nord-domination-islamiste-resistance-civile-et-surenchere-confessionnelle/>, consulté le 16 janvier 2014).

<sup>1334</sup> Cette relation entre le calme observé au nord-est de la Syrie et la grande hydraulique a également été observée par LEGRAND Félix, 2014, « The Colonial Strategy of ISIS in Syria », *Arab Reform Initiative*, 30 juin, pp. 4-5, URL : <http://www.arab-reform.net/sites/default/files/ISIS%27s%20Colonial%20Strategy%20in%20Syria%20-%20LeGrand%20-%20June%202014%20VF.pdf>, consulté le 1er septembre 2014.

<sup>1335</sup> REUTERS, 2011, *Assad joins Eid prayers*, Reuters (Site de Dailymotion : [http://www.dailymotion.com/video/xm6rk1\\_assad-joins-eid-prayers\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xm6rk1_assad-joins-eid-prayers_news), consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2014). *Déjà*, sur le plateau de Maskana, dans le bassin du Balikh et dans la moyenne-vallée de l'Euphrate, une certaine sympathie pour le régime ba'athiste était sensible lors des troubles qui avaient secoué le pays entre 1978 et 1982 (RABO, *Change on the Euphrates*, *op. cit.*, pp. 167-168) ; en outre, Diab El-Machi, un député et notable tribal dont la circonscription était nord de Maskana, raconte que dans son village, la population avait à cette époque manifesté en faveur du président Hafez Al-Assad (AMIRALAY Omar, 2003, *Déluge au Pays du Baas*, *op. cit.*, 10'25 – 11'20).

mécontentement. Néanmoins, elle montre que si un mécontentement peut exister (et est parfois exprimé par la population ; section V.A du chapitre 6), celui-ci n'est pas suffisant pour que les habitants des régions aménagées aient pu risquer leurs vies en sortant dans la rue pour montrer leur désapprobation publiquement.

Évidemment, ces résultats sont à prendre avec la plus grande prudence. Des enquêtes de terrain devront être menées afin de mieux détailler l'ensemble des mécanismes qui ont conduit les habitants du Projet de l'Euphrate à éviter de s'engager, individuellement et collectivement, dans des manifestations à risque. Néanmoins, dans les conditions actuelles, rien n'indique que ce type de travail soit envisageable avant de nombreuses années. En outre, le traumatisme engendré par l'horreur quotidienne qui sévit actuellement en Syrie sera à prendre en considération si un jour une telle entreprise est lancée sur cette question.

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : L'Établissement Al-Assad au cœur d'un grand projet hydro-agricole sur l'Euphrate en Syrie .....	29
Figure 2 : Des enquêtes visant à couvrir l'ensemble du territoire de l'Établissement Al-Assad.....	40
Figure 3 : Des terres cultivées sur une grande partie du plateau .....	56
Figure 4 : Les limites du périmètre irrigué qui ne suivent pas les anciens découpages .....	57
Figure 5 : Les interlocuteurs originaires du plateau et de l'Euphrate : des trajectoires variées.....	58
Figure 6 : Le premier puits de 'ain al-bumāna' : symbole pour la revendication d'un espace.....	81
Figure 7 : Des maisons en pain de sucre au bord de l'Euphrate .....	84
Figure 8 : Des cabanes sur les rives de l'Euphrate.....	85
Figure 9 : Des maisons en terre sur le plateau (maison construite à Al-Ḥamīdīa dans les années 1960) .....	88
Figure 10 : Des maisons plus grandes pour les gros propriétaires (maison du bijoutier d'Alep construite en 1960).....	88
Figure 11 : Un bâti peu dense dans les villages autour de l'Euphrate .....	89
Figure 12 : Mécanisation dans la steppe (tracteur acheté en 1973 dans un village du plateau) .....	93
Figure 13 : Un vieil homme rachitique qui construit seul un mur.....	100
Figure 14 : Gros-plan sur les mains faisant des petites mottes de terre.....	100
Figure 15 : Squelette de mouton qui pourrit au soleil .....	101
Figure 16 : Cadavre de mouton en gros plan.....	102
Figure 17 : Un pied à la peau craquelée.....	102
Figure 18 : ... Qui rappelle la terre craquelée à cause de la sécheresse .....	103
Figure 19 : Mère qui regarde ailleurs, sans fond musical.....	104
Figure 20 : ...Qui contraste avec l'écolière appliquée (avec une musique orientale rythmée comme fond) .....	104
Figure 21 : Des limites officielles pas toujours visibles au sol .....	116
Figure 22 : L'entrée de l'Établissement Al-Assad marquée par un portail donnant sur la route menant à la direction générale de la ferme d'État .....	117
Figure 23 : « <i>Bienvenue à l'Établissement Al-Assad</i> » (pancarte à l'est de la ferme d'État) .....	117
Figure 24 : Des canaux dans la steppe : une nouvelle occupation du sol qui efface les traces de la précédente.....	127
Figure 25 : Des canaux d'irrigation, des poteaux électriques et des routes qui marquent les paysages de l'Établissement Al-Assad .....	128
Figure 26 : Des sols profonds et une utilisation intensive du sol .....	129
Figure 27 : La steppe cultivée sans irrigation : des champs de céréales clairsemées .....	129
Figure 28 : Les prémices des travaux des aménagements hydro-agricoles .....	130
Figure 29 : La ferme d'Etat : un espace sous contrôle .....	142
Figure 30 : Une pelleuse en plan serré qui ne permet pas de distinguer l'environnement, les contours et la taille de l'objet.....	148
Figure 31 : Le barrage de l'Euphrate en plan serré qui ne permet pas de distinguer le nombre total de conduites (il n'y en a que huit).....	148
Figure 32 : Une pluie d'étincelles comme symbole de la création par le feu .....	149
Figure 33 : L'omniprésence du fer sur tous les plans .....	150
Figure 34 : Des plans en contre-plongée totale pour accentuer l'impression de hauteur.....	150
Figure 35 : Un pylône électrique qui semble faire ployer les ouvriers.....	151
Figure 36 : Un appartement de deux pièces pour huit personnes maximum.....	196

Figure 37 : Sukkariya, village-modèle où les besoins quotidiens des habitants pouvaient être satisfaits .....	197
Figure 38 : Une école primaire par village-modèle .....	198
Figure 39 : Une ferme d'Etat prenant en charge la vie de ses employés .....	200
Figure 40 : L'école comme vecteur de discours politiques. Des élèves en uniformes entonnant un chant pour l'émancipation de la Palestine .....	221
Figure 41 : Des casiers d'irrigation rectangulaires.....	239
Figure 42 : Des appartements d'ouvrier fonctionnels et standardisés.....	240
Figure 43 : Essais de l'utilisation des cueilleuses de coton soviétiques dans l'Établissement Al-Assad .....	248
Figure 44 : Des fermes d'État disséminées dans le pays dans les années 1980-90.....	250
Figure 45 : L'Établissement Al-Assad séparé en deux : une station de pompage pour deux ensembles aux tutelles différentes (jusqu'en 1985).....	251
Figure 46 : L'Établissement Al-Assad sous tutelle de l'AGFE (à partir de 1985) : une situation privilégiée qui lui permet de passer outre les hiérarchies formelles.....	252
Figure 47 : Le directeur général au centre de la structure .....	254
Figure 48 : Une bureaucratie mécaniste qui se traduit par une polarisation de l'espace.....	255
Figure 49 : Deux tubes blancs remontent quotidiennement l'eau du lac au périmètre .....	256
Figure 50 : Le canal principal, seule entrée d'eau dans le réseau .....	256
Figure 51 : Une recherche d'adéquation entre la structure des canaux et les limites des secteurs .....	259
Figure 52 : Une relation entre la structure du réseau hydraulique et les capacités de mise en culture .....	260
Figure 53 : La station d'élevage bovin de l'Établissement Al-Assad : des bâtiments fixes et des animaux mobiles pour un fonctionnement se rapprochant du modèle de l'industrie lourde .....	261
Figure 54 : Une séparation entre l'organisation et l'exécution des tâches dans les secteurs.....	263
Figure 55 : Grumes de peupliers dans une parcelle : quelques restes de la ferme d'État .....	296
Figure 56 : Des bâtiments abandonnés au milieu des parcelles .....	296
Figure 57 : L'ancien garage central : cimetière de machines agricoles .....	297
Figure 58 : Vétusté et délabrement des bâtiments de l'ancienne direction générale de la ferme d'État (bâtiment de l'ancien département des finances de la direction générale) .....	297
Figure 59 : Bas-côté couvert d'ordures le long de l'école dans un village-modèle .....	299
Figure 60 : Al-Shuhadā' : un village-modèle inachevé.....	307
Figure 61 : Irrigation dans le bassin de l'Euphrate et du Khābūr à la veille des années 2000 : des terres essentiellement irriguées par des particuliers .....	322
Figure 62 : De multiples allers-retours entre Alep et Sukkariya avant d'obtenir sa parcelle agricole. ....	333
Figure 63 : Des tentes permanentes le long des routes : des hameaux en toiles.....	368
Figure 64 : Intérieur d'une tente permanente : des tapis, des coussins et l'électricité.....	368
Figure 65 : Une bergerie à coté de tentes permanentes : vers la constitution d'un corps de ferme en toiles .....	369
Figure 66 : Des tentes de pasteurs au milieu des champs non cultivés .....	370
Figure 67 : Un mobil home pour des chauffeurs de moissonneuse itinérants : habitat temporaire pendant la moisson .....	370
Figure 68 : Atténuation du contrôle dans le village-modèle et extension des appartements.....	371
Figure 69 : Atténuation du contrôle dans les villages-modèles et décoration des maisons.....	371
Figure 70 : Nouvelles constructions dans les terres exclues autour d'un village-modèle : des maisons au milieu des champs .....	372
Figure 71 : Des maisons encore espacées malgré la densification dans un village construit avant les aménagements hydro-agricoles .....	373

Figure 72 : Densification et formation de ruelles dans certains villages qui préexistaient aux aménagements hydro-agricoles .....	373
Figure 73 : De la place pour bâtir à la lisière nord-est de Maskana .....	374
Figure 74 : Une maison par fils marié dans une ferme isolée au milieu des champs familiaux.....	375
Figure 75 : De l'appartement de village-modèle au corps de ferme .....	382
Figure 76 : Une rotation triennale permettant une alternance entre le blé et le coton .....	383
Figure 77 : Des trames de bâtis différentes comme empreintes de l'histoire de la région : un quadrillage dans les villages-modèles (à droite), une organisation irrégulière dans les autres villages (à gauche) .....	385
Figure 78 : Les agriculteurs en relation avec une multitude d'administrations et de prestataires de services .....	393
Figure 79 : Une file d'attente de camions à la porte du centre de grains .....	394
Figure 80 : Un espace plus vaste polarisé par Maskana .....	397
Figure 81 : La rue principale de Maskana, une rue commerçante.....	399
Figure 82 : Des oliviers sur des sols caillouteux : cultures principales dans le mont Zāwiya.....	403
Figure 83 : Les membres d'un même clan occupant tous les casiers alimentés par un même répartiteur .....	424
Figure 84 : L'irrigation. Un travail difficile (1 <sup>re</sup> partie du mouvement) .....	463
Figure 85 : L'irrigation. Un travail difficile (2 <sup>de</sup> partie du mouvement).....	464
Figure 86 : Une épicerie bien fournie.....	482
Figure 87 : Le travail féminin : des tâches basses (semis en poquets du coton) .....	493
Figure 88 : Les travaux masculins : de bas en haut (portage des sacs de blé).....	494
Figure 89 : Un réseau d'irrigation en mauvais état.....	516
Figure 90 : Des terres irriguées par le secteur public souvent localisées autour du lac Al-Assad dans le bassin de l'Euphrate .....	575
Figure 91 : Manifestations dans le bassin de l'Euphrate : une concentration dans la basse vallée et une quasi-absence dans les terres aménagées par le secteur public .....	578



**TABLE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Activités principales sur le terrain : exploration, systématisation, approfondissement et vérification .....	37
Tableau 2 : Une diversité d'interlocuteurs.....	59
Tableau 3 : Une croissance démographique déjà importante avant la construction des aménagements hydrauliques .....	86
Tableau 4 : Des cultures alimentaires, fouragères et industrielles (en hectares).....	232
Tableau 5 : Une tendance au morcellement mais pas à l'accumulation.....	457

## TABLE DES MATIÈRES

### ***INTRODUCTION GÉNÉRALE : QUARANTE ANS DE CHANGEMENTS***

#### ***HYDRAULIQUES ET AGRAIRES À TRAVERS LE REGARD DES HABITANTS..... 15***

- I) Problématique : Habiter un espace bouleversé par des grands changements hydrauliques et agraires..... 16
- II) Les recherches sur la grande hydraulique et le collectivisme agraire : un manque de prise en compte des changements vécus par les habitants en tant que tels ..... 19
- III) L'Établissement Al-Assad : territorialisation, déterritorialisation et reterritorialisations dans le Projet de l'Euphrate ..... 28
- IV) L'évolution des modes d'habiter dans un environnement maintes fois bouleversé ..... 30
- V) Recueillir la parole d'habitants..... 35
- VI) Un plan chronologique qui souligne le rôle des évènements marquants..... 45

#### ***PREMIÈRE PARTIE : DU « DÉSSERT » À LA FERME D'ÉTAT : MÉMOIRES D'UNE***

#### ***RÉVOLUTION..... 49***

##### **Chapitre 1 : Avant les aménagements hydrauliques : souvenirs flous d'appropriations**

##### **« originelles » de l'espace ..... 53**

- I) Les limites de la mémoire collective ..... 54
  - A. Des mémoires collectives mais pas une histoire orale ..... 54
  - B. La nécessité de sortir des frontières de l'Établissement Al-Assad ..... 56
- II) La mémoire : ce qu'il reste du passé pour éclairer le présent ..... 59
  - A. Des aménagements hydrauliques qui ont orienté les mémoires ? ..... 60
  - B. Une précarité liée au bon vouloir de Dieu et à l'absence d'État..... 63
  - C. Une mémoire vive des premières appropriations mais de plus en plus floue ..... 65
- III) Vagues de sédentarisation à l'ouest de l'Euphrate et processus d'appropriation depuis l'empire ottoman ..... 67
  - A. Un sentiment d'appropriation séculier sur les terres du plateau proches de l'Euphrate ..... 67
  - B. A l'intérieur du plateau : un sentiment d'appropriation agraire plus récent mais pas moins profond aujourd'hui ..... 71
  - C. Recul du nomadisme, construction d'un État moderne et appropriations individuelles de l'espace ... 79
- IV) Habiter le plateau avant les aménagements hydrauliques ..... 83
  - A. Un plateau somme toute peu peuplé malgré des changements sensibles entre 1950 et 1970..... 84
  - B. Des populations toujours mobiles sur un plateau où l'agriculture nécessitait peu de travail..... 90
- V) La grande hydraulique : une perspective moderniste faisant fi des spatialités précédentes ..... 95
  - A. Un espace uniquement considéré comme une ressource à exploiter ..... 95
  - B. La construction rhétorique du sous-développement avant les aménagements hydrauliques ..... 97
  - C. Un manque de prise en compte des appropriations de l'espace précédant les aménagements hydrauliques ..... 105

##### **Chapitre 2 : Construction du périmètre irrigué et collectivisation agraire : naissance d'un**

##### **territoire et modification des spatialités individuelles et collectives ..... 109**

- I) La création de l'Établissement Al-Assad : nouveaux contenants, nouveaux contenus..... 111
  - A) La fabrication d'un nouveau territoire et de nouvelles limites..... 111
  - B) Des habitants aux origines diverses qui se partagent un même territoire..... 117
- II) Naissance d'un territoire et négation des appropriations antérieures de l'espace : souvenirs et empreinte d'une violence subie ..... 122
  - A. Souvenirs contradictoires d'une rupture..... 123
  - B. Une expérience particulièrement violente ..... 124
  - C. Une violence subie et ressentie comme exogène..... 131
  - D. Des marges de manœuvre limitées ..... 135

E. L'adoption in fine d'une certaine posture moderniste et progressiste .....	138
III) Le Projet de l'Euphrate et l'Établissement Al-Assad : territorialisations issues de logiques politiques, idéologiques et économiques.....	139
A. La territorialisation : une prise de contrôle de l'espace.....	140
B. Un gigantisme assumé par les concepteurs des aménagements hydrauliques .....	146
C. Un conflit de rationalité entre les concepteurs des aménagements hydrauliques et les habitants déjà installés .....	152
D. La grande hydraulique : instrument et résultat d'un processus de construction étatique .....	156
E. Un contexte international favorable à ce type de grands projets .....	162
IV) L'Établissement Al-Assad : un nouveau territoire attractif.....	166
A. Des nouveaux-venus à la recherche d'un emploi pas trop loin de chez eux .....	167
B. Une vision moderniste et progressiste sans égard pour le sentiment de dépossession de ceux qui résidaient la région précédemment.....	173
<b>DEUXIÈME PARTIE : VIE ET MORT DE LA FERME D'ÉTAT : UNE EMPREINTE</b>	
<b>PROFONDE SUR L'ESPACE .....</b>	<b>183</b>
<b>Chapitre 3 : Une ferme d'État en pratique : vie en collectivité, contrôle économique et social et rigidités dans un environnement complexe.....</b>	<b>186</b>
I) Un corpus mêlant entretiens et sources de seconde main .....	187
A. Des enquêtes qui se sont principalement focalisées sur le point de vue des habitants situés à la base de la hiérarchie de la ferme d'État .....	188
B. Une histoire orale mise en perspective par des sources de seconde main .....	190
C. Une approche synchronique qui ne doit pas éluder l'importance du temps .....	192
II) Souvenirs de la vie quotidienne et professionnelle dans la ferme d'État : une collectivité d'individus pris en charge par une seule et même structure .....	194
A. La ferme d'État : coprésence du logement et du lieu de travail .....	194
B. Constitution d'une collectivité tiraillée par des logiques contradictoires .....	201
C. Sécurité et division du travail : fondements de l'organisation de la vie quotidienne et professionnelle dans la ferme d'État .....	210
D. La mémoire d'un nouveau pouvoir fort mais contourné et détourné .....	219
III) Concevoir et organiser un énorme projet : le tout appréhendé comme la somme des parties.....	223
A. Un projet d'ingénieurs et d'experts mobilisés pour répondre à des enjeux techniques mais également économiques et sociaux .....	224
B. Cartographier et mathématiser : réduire le nombre de variables à prendre en compte .....	233
C. Standardiser, géo-maîtriser.....	238
D. Des adaptations nécessaires pendant la phase d'exécution du projet .....	240
IV) La mise en place de longues chaînes de commandement : la prééminence de la conception sur l'exécution.....	242
A. Une prééminence de la conception sur l'exécution dans les tutelles de l'Établissement Al-Assad ..	243
B. L'Établissement A-Assad : une ferme d'État particulière .....	247
C. Un directeur général, un centre, une tête de réseau : la prééminence de la conception sur l'exécution à son paroxysme .....	252
D. Du secteur à la parcelle : organisation et exécution des directives des niveaux supérieurs .....	262
E. Bureaucratie mécaniste, rationalité et contrôle social : des logiques qui se renforcent mutuellement .....	266
V) Une structure qui s'accorde mal avec la complexité de l'activité agricole et des phénomènes sociaux	268
A. La complexité de l'activité agricole peu propice à une exploitation par une bureaucratie mécaniste	268
B. Une structure lourde ne laissant pas suffisamment de place à la liberté individuelle formelle et réduite à redistribuer la rente des aides publiques.....	272
<b>Chapitre 4 : Un vide à remplir : liquidation de la ferme d'État, reterritorialisations et (ré)appropriations de l'espace par les habitants .....</b>	<b>284</b>

I) Un changement récent .....	285
A. Qualifier le changement .....	285
B. Un passé et des enjeux de plus en plus présents .....	289
C. Une catégorisation des individus complexe et non exclusive.....	290
II) La déterritorialisation de la ferme d'État : « Déluge au pays du Baas » .....	293
A. Une décision subite, la fin d'une époque .....	293
B. La création d'un vide.....	294
C. Une décision qui émane du pouvoir central et dont certains fondements et principes sont critiqués localement.....	300
III) Une liquidation décidée à Damas et à inscrire dans la durée .....	305
A. Un bilan mitigé, mais pas désastreux .....	305
B. Des signes de retrait dès les années 1990 qui n'ont fait que confirmer les tensions qui existaient dans le système depuis le départ.....	308
C. La liquidation des fermes d'État en Syrie : résultat de l'évolution des priorités nationales pendant plusieurs décennies .....	316
D. Discours globaux sur la rareté hydrique, géopolitique régionale, et pénuries d'eau dans les parcelles .....	325
IV) (Ré)appropriations de l'espace et reterritorialisations par le bas : des démarches interminables pour les habitants .....	330
A. Des habitants qui dépendent du secteur public.....	331
B. Des habitants qui doivent adopter une posture active .....	332
C. Des fonctionnaires favorisés par rapport aux autres .....	335
D. Des réclamations formelles qui aboutissent de plus en plus rarement .....	337
E. La corruption : moyen pour certains individus de contourner un système trop rigide.....	339
V) Une décision comportant certaines lacunes et dont l'application prend du temps .....	342
A. Une certaine précipitation dans la préparation .....	342
B. Un processus inachevé en août 2010 et émaillé de nombreuses difficultés.....	345
<b>TROISIÈME PARTIE : LE PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ SANS LA FERME D'ÉTAT :</b>	
<b>ENTRE AUTONOMISATION ET PRÉCARISATION DES HABITANTS.....</b>	<b>355</b>
<b>Chapitre 5 : Habiter, cohabiter, s'organiser : permanences et remodelages des pratiques, des groupes et des identités .....</b>	<b>358</b>
I) Un cadre d'analyse inchangé en dépit de la restructuration des cadres territoriaux et identitaires .....	359
A. Des reterritorialisations multiples qui impliquent de resituer l'Établissement Al-Assad dans son contexte régional .....	359
B. Des difficultés à définir a priori et objectivement des identités et des groupes d'appartenance construits localement et subjectivement.....	362
C. Des conditions d'enquête qui ont conduit à une sous-représentation de certaines catégories .....	363
D. Des enquêtes sur les pratiques, notamment agricoles, pour appréhender les modes d'habiter.....	366
II) Une diversification des modes d'habiter depuis la disparition de la ferme d'État.....	367
A. Transformations et multiplication des types de logement .....	367
B. Une habitation de l'espace à intensité variable.....	375
C) Une habitation de l'espace au rythme de l'agriculture .....	379
D. Les modes d'habiter : la réactualisation de plusieurs héritages.....	383
III) De nouveaux cadres territoriaux, un nouveau centre .....	390
A. Le remplacement de la ferme d'État par une multitude d'administrations.....	390
B. Des files d'attente dans tous les domaines de l'agriculture .....	393
C. Un transfert de centralité .....	396
IV) « La lutte des places » dans un contexte de pénurie : vers la construction d'identités conflictuelles ..	401
A. L'Établissement Al-Assad : un périmètre encore attractif malgré des ressources limitées .....	401
B. Un conflit de légitimité pour s'approprier l'espace .....	414
C. Se rassembler pour accéder aux ressources selon différentes logiques d'appartenance .....	421

D. Les agriculteurs face aux employés du secteur public, l'expérience face à l'expertise.....	430
E. Disparition de la ferme d'État, diminution du contrôle et réveil des clivages .....	434
V) « <i>Soi-même comme un autre</i> » : des identités et des logiques de regroupement variables en fonction des contextes.....	436
A. L'identité des individus entre mémoire et projet.....	436
B. Lorsque l'étranger devient proche et le natif, nouveau-venu .....	437
C. Cohabiter, se réorganiser ensemble .....	446
D. Des individus revendiquant plusieurs niveaux d'appartenance : des dynamiques qui concernent d'autres régions de Syrie.....	451
<b>Chapitre 6 : Se faire une place dans le périmètre irrigué : restructurations sociales dans un contexte de retrait du secteur public .....</b>	<b>454</b>
I) Qualifier les individus et les rapports sociaux .....	454
A. Des agriculteurs et détenteurs de droits fonciers qui se nomment « paysans » .....	455
B. Des difficultés à évaluer « objectivement » la richesse des familles .....	457
C. Des structures sociales qui intègrent seulement ceux qui habitent le plus intensément l'espace .....	459
II) La valorisation de l'effort contre la dénonciation de la précarisation.....	462
A. Des conditions de travail plus exigeantes.....	463
B. Une valorisation de l'effort dans une société plus matérialiste .....	465
C. Une dénonciation de la précarisation des conditions de vie .....	470
D. Une évaluation des conditions de vie actuelles à la lumière de celles passées.....	473
III) Une inégalité d'accès à des sources de revenus qui se diversifient dans un contexte de croissance démographique .....	473
A. La raréfaction des postes dans le secteur public.....	474
B. Les parcelles agricoles : des compensations inégalement valorisables .....	475
C. Des opportunités de revenus alternatives nombreuses mais inégalement accessibles .....	477
D. Une croissance démographique qui limite les opportunités et conduit une partie de la population à chercher du travail ailleurs.....	484
E. Des inégalités également sexuelles.....	487
IV) Diversification des sources de revenus et multiplication des trajectoires : vers une accentuation des inégalités socio-économiques.....	488
A. La famille : une unité de partage et de coopération économique .....	488
B. Le partage des tâches au sein de la famille : entre contraintes et aspirations collectives et individuelles .....	491
C. Diversification des sources de revenus et processus d'accumulation différentielle .....	504
D. La transmission du patrimoine : une redistribution partielle des cartes .....	512
V) La décollectivisation dans l'Établissement Al-Assad : une décharge de l'État ?.....	513
A. Une dégradation des services publics qui débouche sur un transfert de la sensation de pénurie vers les plus défavorisés.....	513
B. Un retrait du secteur public à interpréter comme une « décharge » de l'État ?.....	518
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE : PÉRIPIÉTIES ET VICISSITUDES DE L'ESPRIT DU LIEU D'UN GRAND PÉRIMÈTRE IRRIGUÉ EN SYRIE.....</b>	<b>529</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE.....</b>	<b>535</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>562</b>
<b>Annexe 1 : Liste des personnes interrogées dans un cadre formel.....</b>	<b>563</b>
<b>Annexe 2 : Les habitants du Projet de l'Euphrate dans la crise syrienne : une moindre contestation du régime ba'athiste par des manifestations (2011 – 2013) .....</b>	<b>572</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>581</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>584</b>

